UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

L'éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de ses droits.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

HF.C
N216c

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON Ier

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

67222
11/4/06

PARIS

HENRI PLON,
ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 10.

J. DUMAINE,
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLXIX.

L'éditeur se réserve le droit de traduction en toutes langues

Dc
213
N21
t. 27

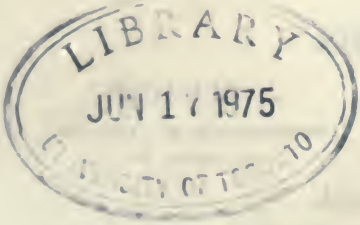

CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON PREMIER.

ANNÉE 1814.

21055. — ORDRES A DONNER PAR LE MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 1er janvier 1814.

Le major général donnera l'ordre au maréchal Mortier, qui arrive en ce moment à Reims, de se rendre à Chaumont et à Langres par Châlons. Sa Majesté désire que ses premiers coureurs y arrivent le 10, avec un officier intelligent qui en aura le commandement, et que tout son corps y soit arrivé le 12 ou le 13. On lui ordonnera d'envoyer sur-le-champ un commissaire des guerres pour préparer des vivres, attendu qu'un grand rassemblement de troupes doit avoir lieu à Langres.

Le major général donnera l'ordre à la division de la jeune Garde, complétée à 6,000 hommes, qui, de Metz, a été dirigée sur Nancy, de continuer sa route et de se rendre à Épinal avec son artillerie. Il est nécessaire que la division de vieille Garde qui est à Luxembourg et que l'autre division de la jeune Garde (2e de voltigeurs) soient prêtes à partir également pour Épinal, Mirecourt et environs, aussitôt que chacune de ces divisions sera complétée. Elles devront avoir chacune leur batterie. Ces divisions seront sous les ordres du général Curial.

Le major général donnera l'ordre au duc de Raguse de se rendre à Colmar; il aura sous son commandement : 1° la division du 2e corps d'armée forte de douze 1ers bataillons, avec toute l'artillerie qui y est attachée; on complétera les bataillons à 800 hommes par tous les conscrits qui arrivent; 2° les deux divisions qui forment actuellement le 6e corps et l'artillerie qui y est attachée; 3° enfin le 5e corps de cavalerie, le 1er corps de cavalerie et toute l'artillerie attachée à ces corps.

On lui fera connaître qu'un autre corps se réunit à Épinal et un autre à Langres.

Le duc de Bellune restera à Strasbourg; il formera, au fur et à mesure que les 2es et 4es bataillons arriveront, les 2e et 3e divisions de son corps et l'artillerie qui doit être attachée à ces deux divisions.

Tout ce qui est destiné pour renforcer le 6e corps changera de route : au lieu de se diriger sur Mayence, on donnera l'ordre à tous ces renforts de se diriger sur Phalsbourg, où le duc de Raguse leur enverra des ordres, suivant les circonstances, pour le rejoindre.

Faire l'état de tout ce qu'il y a en route pour le 6e corps; pour le 1er corps de cavalerie; pour le 5e corps de cavalerie, et diriger tout cela sur Phalsbourg, excepté ce qu'il y a déjà sur Mayence, qui viendrait droit sur Colmar.

Il faut également donner l'ordre au général commandant l'artillerie de l'armée et au commandant des équipages militaires de diriger sur Phalsbourg tout ce qui est destiné pour les 2e et 6e corps d'armée et pour le 1er et le 5e corps de cavalerie.

Le major général fera connaître au ministre de la guerre qu'il faudrait que la brigade dite de Genève soit complétée avec tous les conscrits des 300,000 hommes qui n'ont pas encore passé les Alpes; il faut en conséquence en faire l'état et choisir une position entre Genève et Lyon pour y former cette brigade.

Ainsi donc on aura quatre corps d'armée : le duc de Raguse à Colmar; le centre à Épinal, on pourrait y mettre le prince de la Moskova; le duc de Trévise à Langres, et le duc de Castiglione à la tête de la division qui couvrirait Lyon.

Le major général s'entendra avec le comité de défense pour partager la frontière entre ces quatre commandants, en ne morcelant pas les départements.

Voir où l'on placera le grand quartier général.

Il y aurait à chacune de ces quatre armées une organisation d'insurrection composée d'un général et de plusieurs officiers supérieurs : ce seraient des officiers du pays estimés dans le pays.

Le général Berckheim est nommé général de l'insurrection de l'Alsace.

En proposer pour les Vosges, la Champagne, la Franche-Comté, le Jura, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné.

Les généraux de l'insurrection se tiendront près des généraux commandant les corps; ils donneront des ordres pour l'organisation par tiers de la population des villages; ils en formeront des compagnies, nommeront les officiers, le chef de bataillon, donneront des

ordres pour sonner le tocsin, et formeront des corps de partisans dont ils nommeront les chefs et auxquels ils donneront des patentes de partisans.

Il y aura quatre corps de gardes nationaux : le major général verra le ministre de la guerre; Sa Majesté a déjà ordonné une levée de 30,000 hommes qui doivent se réunir à Meaux et à Nogent. Le ministre de l'intérieur propose d'en former une autre de 30,000 hommes pour Épinal, une de 10,000 hommes pour Colmar, enfin une de 20,000 hommes pour couvrir Lyon et le Dauphiné.

Voir les ministres pour proposer un projet d'ordre et d'instruction pour les insurrections.

On discutera s'il convient que les départements habillent les gardes nationaux.

La grande affaire sera les fusils. Il faudra avoir soin de donner des moules de balles pour des fusils de chasse, ou même faire fondre une grande quantité de petites balles pour les insurgés.

Le major général remettra un tableau où la tête de ces quatre armées soit formée.

L'Empereur a ordonné la formation d'une réserve à Paris formée de dix-huit bataillons, dont six sont déjà à Paris; on en donnera le commandement au général Gérard : cette réserve sera sous les ordres du duc de Trévise; elle servira à couvrir la grande route de Langres.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21056. — ORDRE.

Paris, 2 janvier 1814.

La vieille Garde se réunit à Langres, où elle sera du 10 au 20. C'est également sur Chaumont et Langres que je réunis la division de réserve et les deux divisions de la Garde qui se réunissent à Paris, ce qui formera bientôt une armée de 40,000 hommes. C'est aussi à Épinal que je veux réunir les deux divisions de la jeune Garde qui sont à Luxembourg et les deux divisions de voltigeurs qui sont à Metz. C'est à Colmar que je veux réunir le 2e et le 6e corps d'armée, ainsi que les 1er et 5e corps de cavalerie.

J'aurai donc une armée dont la gauche serait à Colmar, et qui serait dès aujourd'hui d'une vingtaine de mille hommes d'infanterie et de 6,000 hommes de cavalerie; le duc de Raguse la commanderait. Le général Berckheim commanderait l'insurrection; on y joindrait les bataillons de gardes nationales qu'on lèverait et tous les

insurgés. Il faudrait me faire connaître quand cette armée pourrait être réunie à Colmar.

Le duc de Bellune resterait à Colmar pour former les 2e et 3e divisions de son corps, et veillerait à la défense des places. La 1re division serait détachée avec le duc de Raguse. Le général Grouchy commanderait la cavalerie. Le général Curial commanderait le corps d'Épinal. On me ferait connaître l'officier qui commanderait la 2e division.

Si les trois divisions de la jeune Garde étaient complètes, elles devraient faire plus de 25,000 hommes. Le duc de Trévise commanderait à Langres; il aurait la vieille Garde et deux divisions de la jeune Garde, une division de réserve de celles qui se forment à Paris et que commanderait le général Gérard, et la cavalerie de la vieille Garde. Il aurait également la division Barrois et la division Boyer, qu'on fera revenir de Lille et de Bruxelles aussitôt que faire se pourra.

Le 4e corps se formera en avant de Lyon, sur la route de Genève. Il se composera des dix-huit bataillons qui devaient former la réserve de Genève, et qui se réuniront à Lyon et à Grenoble. On les complétera par tous les conscrits qui devaient aller en Italie.

Gardes nationales. — J'ai déjà ordonné, par mon décret d'avant-hier, la formation de 30,000 hommes de gardes nationales, pour être réunis à Nogent et à Meaux. Ils formeront la réserve de l'armée qui est à Langres. Il faudrait également lever dans les 2e, 3e et 4e divisions militaires 20,000 hommes, qui serviraient de réserve au corps qui se réunit à Épinal. On en lèverait également en Alsace pour servir de réserve à l'armée de Colmar.

La plus grande difficulté à tout cela, ce sont les subsistances. Il faudrait que le ministre directeur établît des magasins à Épinal, à Langres et sur toute la ligne.

Il faudrait faire faire beaucoup de moules pour des balles de fusil de chasse, afin que l'artillerie puisse couler beaucoup de balles de ce calibre.

Voir le ministre directeur de l'administration de la guerre pour établir des magasins à Épinal, à Langres et sur toute la ligne.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21057. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre qu'il soit formé un nouveau bataillon au 2e léger, au 4e léger et au 15e léger; un 7e bataillon au 29e léger; un 3e au 135e; un au 155e, et qu'on complète les trois bataillons du 113e. Donnez ordre que tous ces bataillons soient formés dans la journée de demain. On pourra, en conséquence, réduire les 5es bataillons à deux compagnies.

La 1re division de la réserve de Paris sera composée de la manière suivante :

1re brigade : deux bataillons du 29e léger, commandés par le colonel; un du 12e léger, un du 15e léger, commandés par un major; un du 2e léger, un du 4e léger, commandés par un major.

2e brigade : un bataillon du 32e de ligne, un bataillon du 58e, commandés par un major; un bataillon du 135e, un bataillon du 155e, commandés par un major; trois bataillons du 113e, commandés par le colonel.

Total de la division, treize bataillons.

Jeudi, 6, je passerai la revue de cette division.

Elle sera commandée par un général de division et par deux généraux de brigade. Il y sera attaché deux batteries d'artillerie.

Il est inutile que le 113e, qui est à Orléans, vienne à Paris; il rejoindra la division en droite ligne à Troyes.

Aussitôt que j'aurai passé cette division en revue, elle se réunira à Nogent.

La 2e division se réunira à Troyes. Elle sera composée du 2e bataillon du 5e léger; du 4e bataillon du 23e léger, qui restera à Auxonne; du 2e bataillon du 138e, qui est à Laval; du 2e bataillon du 142e, qui est au Mans; du 2e bataillon du 144e, qui est à Châlons et se réunira à Auxonne; du 4e bataillon du 15e de ligne; du 2e et du 4e bataillon du 70e de ligne; du 4e bataillon du 86e; du 1er bataillon du 47e; d'un bataillon du 26e de ligne; d'un bataillon du 82e; d'un bataillon du 66e; d'un bataillon du 121e; du 3e bataillon du 122e; des 3e et 4e bataillons du 1er de la marine et d'un bataillon du 3e de la marine.

Total, dix-huit bataillons; ce qui, avec les treize de la 1re division, fera trente et un bataillons.

Il faut donner l'ordre à ces bataillons qu'au fur et à mesure qu'ils seront formés ils se dirigent sur Troyes.

Vous remarquerez que ces bataillons ont tous leur régiment à la Grande Armée. Chaque bataillon rejoindra son régiment à la Grande Armée, quand la réserve sera dissoute et que l'ennemi aura été chassé du territoire. L'organisation de l'armée de réserve n'est donc qu'une manière de faire passer ces bataillons à leur destination, puisque presque tous passent aux environs de Paris et de Troyes pour se rendre à l'armée.

Du 29 décembre au 4 janvier, il arrive 4,000 hommes à Troyes, Orléans, Soissons, Beauvais et Rouen. J'avais d'abord eu le projet de les arrêter et de les diriger sur Meaux; mais aujourd'hui je contremande en partie cette disposition. Les 500 hommes du 132e, les 250 du 26e, les 250 du 82e, total 1,000 hommes, qui sont arrivés à Troyes le 29 décembre, y resteront, et vous ferez partir d'Orléans le cadre du 4e bataillon du 113e, qui se rendra à Troyes pour recevoir ces 1,000 hommes, qui y seront incorporés. Les cadres du 132e, du 26e et du 82e retourneront à leurs dépôts.

Les 500 hommes du 141e, les 250 hommes du 26e et les 250 hommes du 82e, qui arriveront à Orléans le 4 janvier, seront incorporés dans le 1er et le 3e bataillon du 113e. Ces incorporations, avec ce qui existe déjà dans les cadres, compléteront les trois bataillons du 113e. Ces trois bataillons se réuniront à Troyes sous le commandement du colonel, et feront partie, comme il a été dit ci-dessus, de la 1re division.

Quant aux 1,000 hommes qui sont arrivés à Soissons le 31 décembre, aux 500 qui arrivent à Beauvais le 4 janvier, aux 250 qui arrivent à Beauvais le 9, et aux 250 qui sont arrivés à Rouen le 29 décembre, ils continueront leur route pour leurs corps, savoir : ceux des 2e et 6e corps sur Phalsbourg, pour de là être dirigés sur Strasbourg et Colmar; ceux du 4e sur Mayence, et ceux du 11e sur Maestricht.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21058. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1814.

Le préfet de Vesoul, après s'en être allé mal à propos, est revenu à Vesoul; il y était le 31 à six heures du soir. Donnez-lui ordre d'organiser la garde nationale et de tenir la ville à l'abri de tous les partis ennemis. Faites-lui connaître que de tous côtés les troupes sont

en marche pour former à Langres une armée de 100,000 hommes ; que déjà 30,000 y seront du 10 au 12, lesquels pousseront sur-le-champ une avant-garde sur Vesoul. Qu'il nomme des officiers du pays pour faire des partisans, et qu'il organise la levée en masse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21059. — AU VICE-AMIRAL DUC DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 3 janvier 1814.

Monsieur le Duc Decrès, l'équipage de la flottille d'Anvers est nécessaire sur la flottille ; cela est incontestable. Dès lors, vous ne mettrez en armement, lorsque la saison arrivera, que les vaisseaux que vous pourrez armer. Mais aucune mesure ne sera nécessaire à cet égard d'ici au mois de mars, et alors vous pourrez prendre mes ordres. Jusqu'à cette époque toute disposition serait inutile.

Je désire que *l'Oder* et *la Perle* puissent profiter de l'hiver pour sortir de Dunkerque, faire une croisière et rentrer dans quelques-uns de nos ports.

Si *le Diadème* peut se rendre cet hiver à Brest, cela sera avantageux.

Quant à Toulon, j'y ai vingt vaisseaux et dix frégates. Je désire maintenir mes vaisseaux en armement, et, s'il est nécessaire, je préférerais désarmer six frégates, parce que vingt vaisseaux et quatre frégates obligeront l'Angleterre à tenir dans la Méditerranée une armée navale considérable, tandis que six frégates de plus ou de moins ne feront rien, puisqu'il ne s'agit pas de sortir.

Je ne vois pas d'inconvénient à désarmer trois frégates à Brest.

Je ne change rien à l'escadre de Rochefort.

Ainsi j'aurai à Anvers trois ou quatre vaisseaux armés et le reste prêt à l'être, puisqu'en cas de paix continentale ou de changement heureux dans les affaires les équipages de la flottille monteraient sur les vaisseaux ; à Cherbourg, quatre ; à Brest, cinq, et six dans le cas où *le Diadème* pourrait y arriver ; à Rochefort, quatre en rade ; à Toulon, vingt en rade ; total, trente-sept.

Vous pouvez diminuer le nombre des bâtiments légers ou frégates, selon que vous le jugerez nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21060. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY, COMMANDANT SUPÉRIEUR DES 2e, 3e ET 4e DIVISIONS MILITAIRES, A METZ.

Paris, 3 janvier 1814.

Mon Cousin, la vieille Garde se rend à Langres, où elle sera arrivée le 10. Je réunis là une armée de 80,000 hommes. Mon intention est que les trois divisions de la Garde qui sont à Metz, savoir les deux divisions de voltigeurs et la division de vieille Garde, se réunissent à Épinal. Une division de jeune Garde doit déjà être complétée à 6,000 hommes; elle a dû partir de Sarrelouis pour Nancy. Faites-lui continuer sa route sur Épinal. Il faut que cette division ait ses deux batteries ou seize pièces de canon, ses ambulances et tout ce qui lui est nécessaire. Cette division restera en réserve à Épinal. Aussitôt que la 2e division sera complétée à 6,000 hommes, elle devra se rendre à Épinal; et aussitôt que la division de vieille Garde qui est à Luxembourg sera complétée à 6,000 hommes, elle devra également se rendre à Épinal. Le général Curial ira alors prendre le commandement de ces trois divisions. Elles doivent avoir cinq batteries ou quarante bouches à feu, pièces de 6 et obusiers; plus deux batteries de 12, ou seize pièces, et deux batteries à cheval, ou douze pièces de canon; total, soixante-huit bouches à feu. Trois compagnies d'équipages militaires, chacune de quarante caissons, avec les ambulances, doivent leur être attachées. Il y aura donc à Épinal, sous les ordres du général Curial, une division de voltigeurs de 6,000 hommes, une deuxième division de voltigeurs de 6,000 hommes, et une division de vieille Garde de 6,000 hommes; total, 18,000 hommes.

Il y aura de plus à Metz les quatre 3es bataillons de la 1re division et les quatre 3es de la 2e, qui pourront encore contenir 6,000 hommes. Ces bataillons rejoindront leurs régiments à fur et mesure qu'ils seront complétés, ce qui portera la réserve d'Épinal à 24,000 hommes.

J'ai donné l'ordre au duc de Raguse de se rendre à Colmar; il réunira provisoirement sous ses ordres trois divisions ou 24,000 hommes d'infanterie, 6,000 chevaux et une soixantaine de pièces de canon. Le duc de Bellune restera à Strasbourg. Faites filer avec activité sur Strasbourg tous les 2es et 3es bataillons qui appartiennent au 2e corps, où le duc de Bellune les organisera. Faites aussi diriger par Phalsbourg sur Colmar tout ce qui va rejoindre le 6e corps; cela ne doit plus aller à Mayence.

Indépendamment de la vieille Garde à pied et à cheval, qui sera rendue le 10 à Langres, sous les ordres du duc de Trévise, je

fais diriger successivement des troupes sur ce point, et je les porterai de là sur Vesoul. J'aurai alors trois corps d'armée qui me mettront à même de faire lever le siége de Belfort et de Huningue et de secourir Besançon.

J'ai ordonné que l'Alsace, les Vosges, le Doubs, le Jura se levassent en masse, et j'ai nommé des généraux pour commander ces levées en masse. J'ai ordonné qu'on organisât partout les gardes nationales de l'Alsace, des Vosges et du Jura. J'ai ordonné que Metz, Luxembourg et Sarrelouis fussent armés. Ne retenez aucunes troupes de tout ce qui appartient au 2e et au 6e corps, qu'il est urgent d'organiser.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

21061. — DÉCRET SUR LA LEVÉE EN MASSE.

Palais des Tuileries, 4 janvier 1814.

ARTICLE PREMIER. Sont nommés commandants de la levée en masse des départements ci-après :

Bas-Rhin, le général Chouard ;
Haut-Rhin, le général de division Berckheim ;
Vosges, le général Beurmann ;
Montblanc, le général de division Dessaix ;
Isère, le général de division Marchand ;
Côte-d'Or, le général Veaux ;
Jura, le général Préval ;
Doubs, le général Moncey ;
Haute-Saône, le général Lemaire.

ART. 2. Les généraux commandant les levées en masse seront assistés d'un comité composé de deux ou trois habitants, soit civils, soit militaires, qu'ils désigneront de concert avec les préfets.

ART. 3. Les généraux commandant les levées les organiseront dans les villages et dans les communes ; ils organiseront des corps francs ; ils donneront des commissions de partisans pour se porter sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi ; enfin ils prendront toutes les mesures propres à nuire à l'ennemi.

ART. 4. Ils pourront faire des proclamations et donner des ordres qui seront exécutés dans tous les arrondissements de leur département.

ART. 5. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21062. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 4 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, j'approuve que M. la Besnardière soit chargé du portefeuille.

Je pense qu'il est douteux que les alliés soient de bonne foi, et que l'Angleterre veuille la paix; moi, je la veux, mais solide, honorable. La France sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers, ne serait plus en rapport avec les autres États de l'Europe. L'Angleterre et toutes les puissances ont reconnu ces limites à Francfort. Les conquêtes de la France en deçà du Rhin et des Alpes ne peuvent compenser ce que l'Autriche, la Russie, la Prusse ont acquis en Pologne, en Finlande, ce que l'Angleterre a envahi en Asie. La politique de l'Angleterre, la haine de l'empereur de Russie entraîneront l'Autriche. J'ai accepté les bases de Francfort, mais il est plus probable que les alliés ont d'autres idées. Leurs propositions n'ont été qu'un masque. Les négociations une fois placées sous l'influence des événements militaires, on ne peut prévoir les conséquences d'un tel système.

Il faut tout écouter, tout observer. Il n'est pas certain qu'on vous reçoive au quartier général; les Russes et les Anglais voudront écarter d'avance tous les moyens de conciliation et d'explication avec l'empereur d'Autriche. Il faut tâcher de connaître les vues des alliés, et me faire connaître jour par jour ce que vous apprendrez, afin de me mettre dans le cas de vous donner des instructions que je ne saurais sur quoi baser aujourd'hui. Veut-on réduire la France à ses anciennes limites? C'est l'avilir. On se trompe, si on croit que les malheurs de la guerre puissent faire désirer à la nation une telle paix. Il n'est pas un cœur français qui n'en sentît l'opprobre au bout de six mois, et qui ne la reprochât au gouvernement assez lâche pour la signer.

L'Italie est intacte; le vice-roi a une belle armée. Avant huit jours j'aurai réuni de quoi livrer plusieurs batailles, même avant l'arrivée de mes troupes d'Espagne. Les dévastations des Cosaques armeront les habitants et doubleront nos forces. Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte. Si la fortune me trahit, mon parti est pris : je ne tiens pas au trône. Je n'avilirai ni la nation, ni moi, en souscrivant à des conditions honteuses.

Il faut savoir ce que veut Metternich. Il n'est pas de l'intérêt de

l'Autriche de pousser les choses à bout; encore un pas, et le premier rôle lui échappera.

Dans cet état de choses, je ne puis rien vous prescrire. Bornez-vous pour le moment à tout entendre et à me rendre compte. Je pars pour l'armée. Nous serons si près que vos premiers rapports ne seront pas un retard pour les affaires. Envoyez-moi fréquemment des courriers.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

21063. — INSTRUCTIONS POUR LE DUC DE VICENCE.

Paris, 4 janvier 1814.

L'Empereur a en Hollande les forts Lassalle, Morland, Caffarelli et l'Écluse, qui depuis trois ans ont coûté 15 millions, et qui sont en parfait état.

L'escadre est dans le Nieuwe-Diep; l'amiral Ver Huell, resté fidèle, occupe les forts avec garnison française et des vivres pour dix mois. Si on rendait les forts, l'escadre devrait revenir à la France. Ce point est très-important pour les Anglais, puisqu'il est la clef de la Hollande et qu'il empêche d'entrer dans le Zuiderzee.

La France possède encore Naarden aux portes d'Amsterdam, Gorcum sur la rive droite du Waal. Flessingue, Terveere et autres forts dans l'île Walcheren ont de fortes garnisons et sont inexpugnables.

Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Anvers et autres places sont approvisionnées et ont des garnisons.

En Italie, on a Palmanova, Mantoue et Alexandrie, qui, depuis quinze ans, ont coûté 50 millions.

Il y a à Venise des vaisseaux à la France et au royaume d'Italie; ils doivent revenir à l'un et à l'autre.

Après avoir établi ce que la France occupe en Hollande, en Flandre et en Italie, on passe à l'intérêt qu'elle doit prendre à chacun de ces pays.

L'indépendance entière de l'Italie est le premier intérêt de la France, y compris même Rome et Gênes. Dans cet état de choses, l'Autriche aurait jusqu'à l'Isonzo. La frontière de France en Piémont suivrait la crête des Alpes par le col de Tende, Saint-Jacques et Savone. Le reste serait à l'Italie. On doit penser que cet arrangement conviendrait à l'Angleterre et à la Russie.

Si l'Autriche veut aller jusqu'à l'Adige, il faut conserver Mantoue à l'Italie, et le Piémont à la France jusqu'à la Sesia, avec Gênes et

une ligne qui comprenne, s'il est possible, la Spezia. Cette question, étant maritime, intéresse faiblement l'Autriche, qui ne doit pas y mettre de l'opposition.

Quant à la Hollande, le premier intérêt serait qu'elle restât à la France; le second, qu'elle soit république sans stathouder avec son ancienne organisation; le troisième, qu'elle ait plutôt un stathouder qu'un roi, et de toutes manières un gouvernement qui n'ait aucune liaison de famille avec l'Angleterre.

Dans tous ces articles des préliminaires ou de la paix définitive, il faut stipuler les intérêts de tous les Hollandais, Espagnols, Polonais, Allemands, etc., qui se sont attachés à la France, afin qu'ils ne puissent être recherchés.

En signant des préliminaires qui arrêtent les hostilités, il faut être le moins précis possible, puisqu'on a tout à gagner du temps.

Les termes vagues de l'indépendance de la Hollande dans les limites à la droite du courant d'eau de Gorcum seraient une bonne formule.

Il faut suivre le même principe pour l'Italie, sans fixer les Alpes ni la mer, puisqu'on aurait par là tout avantage pour avoir la Spezia à la fin des négociations.

Il faut faire valoir près des alliés l'avantage qu'ils auraient à évacuer le territoire français, comme le seul moyen de calmer l'exaltation de la nation, de ralentir ses armements et ses levées, et d'ôter par là au gouvernement le prétexte d'opérer la levée en masse.

Si l'Italie est reconnue indépendante, l'Empereur lui donnera Corfou. Cela doit convenir aux Russes et aux Anglais.

Si l'Autriche a Venise, on préfère donner Corfou à Naples, à moins que l'Autriche ne préfère le payer.

Il ne doit pas être question de l'île d'Elbe, qui, comme la Corse, doit rester à la France.

Il faut conserver Lucques à la princesse Élisa.

Si l'on ne peut faire autrement, on laissera replacer le Pape à Rome; mais il faut qu'il reconnaisse le concordat du 25 janvier 1813 et les arrangements faits depuis en France pour le clergé.

Il faut constater la volonté que l'Italie soit indépendante. On est prêt à céder pour cela depuis le versant du mont Cenis.

Si l'Italie devait être partagée, la Toscane devrait être donnée au roi Joseph.

Si on ne laissait pas au roi de Westphalie ses États en Allemagne, il faudrait lui donner une indemnité en Italie. La principauté et les biens que l'Empereur y a donnés, et que les traités ont reconnus, ne

peuvent faire une question. La rédaction devra la décider quand on en sera là.

Tout cela rentre dans les bases de Francfort que l'Empereur a acceptées. Ce qui serait demandé au delà est donc repoussé par le fait même qu'elles ont été offertes par tous les cabinets et même par l'Angleterre. Sans Mayence et sans Anvers la France ne serait plus qu'une puissance du second ordre, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'Autriche et ce que sa politique ne soutiendra donc pas.

Les chances les plus malheureuses de la guerre ne feraient jamais consentir l'Empereur à ratifier ce qu'il regarderait comme un déshonneur, et la France comme un opprobre.

L'état et les relations futures de l'Espagne et de la Hollande et l'état de Saint-Domingue font attacher peu d'importance aux colonies. L'Angleterre n'a que cela à rendre; les dédommagements doivent donc se trouver sur le continent.

Il faut constater que l'on tâchera de délivrer le territoire français par un armistice.

On pourra témoigner à l'empereur d'Autriche que Sa Majesté ne lui a pas écrit parce qu'elle aurait été obligée d'écrire aux autres souverains.

On doit envoyer le plus souvent possible des officiers ou des courriers, et écrire même, dans les occasions importantes, par l'estafette depuis nos avant-postes s'il y a quelques heures à gagner.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21064. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au préfet du Léman que vous avez reçu sa lettre du 30; que vous l'avez mise sous mes yeux; que j'ai été surpris de le voir se plaindre de ce que cette belle France n'est pas défendue, lorsqu'il est le premier à abandonner son poste; que si, en vrai magistrat, il était resté dans Genève, avait requis la garde nationale de joindre ses efforts à ceux de la troupe, avait secondé le commandant et s'était enfermé avec la garnison dans la place, Genève serait dans ce moment le boulevard de l'Empire; mais qu'ayant quitté deux fois la ville, n'ayant pas même requis la garde nationale, il a déserté son poste et trahi tous ses devoirs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21065. — NOTE POUR LE DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 janvier 1814.

Il faudrait envoyer un officier du génie avec des fonds pour mettre Langres à l'abri d'un coup de main.

Envoyez aussi un des généraux que vous m'avez proposés pour commander à Langres et y organiser les gardes nationales de la ville.

Il faut former les cohortes des gardes nationales des environs, les mettre en activité et les réunir là avec une douzaine de pièces de canon pour armer la ville.

Il faudrait connaître le nombre de fusils de chasse que l'on a; il doit y en avoir dans beaucoup d'endroits. Il faudrait en envoyer pour armer les gardes nationales de ce département et de celui des Vosges. Si on n'avait pas de fusils de chasse, on pourrait disposer de quelques autres fusils pour Langres, car ce point est important.

On réunirait à Langres la gendarmerie de Vesoul et des départements qu'occupe l'ennemi, de manière qu'il y ait là une force pour repousser les partis ennemis.

Aussitôt que faire se pourra, on occupera Port-sur-Saône.

Écrivez au général commandant à Dijon et au comte de Ségur qu'on doit garder tous les ponts de la Saône. Pour cela, il faut en connaître le nombre, charger les gardes nationales de couvrir ces ponts par des tambours en palissades, de préparer ce qui est nécessaire pour les brûler au besoin, et de fermer les villages de manière qu'ils soient à l'abri des partis. Les gardes nationales doivent garder tous les ponts, depuis Mâcon jusqu'à Port-sur-Saône.

Réitérez les ordres pour mettre Auxonne à l'abri d'un coup de main. Je suppose que vous y avez placé un bon commandant.

On m'assure qu'il y a dans cette place quatre-vingts pièces de canon. On pourra en retirer pour tous les ponts de la Saône et donner deux pièces aux gardes nationales chargées de les défendre. On trouvera des canonniers et des officiers d'artillerie retirés dans la Côte-d'Or et la 18e division.

Il faudrait savoir en quel état se trouve la fabrique d'armes de Tulle, en Corrèze, et la mettre en activité, si elle n'y est pas. Il serait à désirer qu'on pût avoir des fabriques d'armes en Bretagne et en Normandie. On peut tirer bon parti de la fabrique d'armes de Versailles, qui doit faire aujourd'hui peu d'armes de luxe.

Il conviendrait de retirer les prisonniers qui se trouvent à Verdun.

J'approuve qu'on arme avec quelques pièces de gros calibre les

citadelles des trois places de la Meuse, Verdun, Sedan et Mézières; qu'on garnisse l'enceinte de ces trois villes de quelques pièces de campagne et qu'on les mette à l'abri d'un coup de main, comme l'a proposé le comité de défense.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21066. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 6 janvier 1814.

Mon Cousin, faites connaître au duc de Bellune mon mécontentement de ce que de Colmar il a porté son corps sur les hauteurs de Saverne, dégarnissant ainsi toutes les Vosges et découvrant Épinal; qu'il était bien plus convenable que de Colmar il se rendît sur le col d'Épinal; que le col de Saverne se trouve gardé par la place de Phalsbourg, tandis que, par Épinal, Nancy se trouve entièrement découvert. S'il est toujours du côté de Saverne, donnez-lui ordre de filer sur Nancy.

Donnez ordre au prince de la Moskova de partir dans la journée pour se rendre à Nancy, et d'y prendre le commandement de la division de la jeune Garde et de toutes les troupes qui sont de ce côté, afin de garder Nancy, de reprendre Épinal, qui n'est occupé que par de la cavalerie, et de contenir l'ennemi de ce côté.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21067. — AU BARON DE LA BOUILLERIE, TRÉSORIER GÉNÉRAL DE LA COURONNE ET DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Paris, 6 janvier 1814.

Vous avez tiré huit millions du trésor pour la Garde; je vous autorise à en retirer quatre autres, ce qui fera douze. J'écris au grand maréchal en conséquence.

Vous pouvez donc, dans la journée de demain, payer le neuvième million sur la distribution qu'en fera le général Drouot.

Le ministre de la guerre vous remettra 12 millions d'ordonnances, et vous me remettrez un rapport sur la manière d'en faire effectuer le remboursement par le trésor.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21068. — NOTE POUR LE MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 7 janvier 1814.

J'avais désiré que le général Gérard commandât la réserve de Paris. Je ne sais où est ce général. Il faut donc me trouver un autre général de division et deux généraux de brigade qui soient à Paris et que je ferai partir avec la division de réserve pour prendre position à Nogent.

Cette division doit être ainsi composée :

1re brigade : un bataillon du 2e et un du 4e léger, commandés par un major; un bataillon du 12e et un du 15e léger, commandés par un major; deux bataillons du 29e léger, commandés par le colonel du régiment;

2e brigade : un bataillon du 32e de ligne et un du 58e, commandés par un major; un bataillon du 135e et un du 155e, commandés par un major;

3e brigade : trois bataillons du 113e, commandés par le colonel.

Total de la division, treize bataillons.

Il faut diriger de suite un général de division, un adjudant commandant, deux généraux de brigade (le colonel du 113e commandera la 3e brigade), un commandant d'artillerie, un officier du génie, un commissaire des guerres.

Quand les deux batteries d'artillerie seront-elles prêtes?

Il faut aussi attacher à la division une compagnie de sapeurs avec ses outils, une ambulance de quatre caissons.

Mon intention est de réunir cette division à Nogent et à Troyes, les deux premières brigades à Nogent et la troisième à Troyes.

Il faudrait faire partir le plus tôt possible les quatre bataillons qui sont le plus en état, quand même ils seraient de brigades différentes. Il faut commencer demain à faire tirer à poudre et après-demain à la cible, et cela par toute la division. Ils partiront d'ici avec quatre paquets de cartouches. Il serait donc nécessaire que les ordres soient donnés à Nogent pour préparer le logement et les vivres de ces troupes.

J'aurai besoin avec cette division d'un général de cavalerie et d'un millier de chevaux.

Donnez l'ordre au général Nansouty, à qui je l'ai dit verbalement, de se rendre à Versailles demain, pour passer la revue de la cavalerie et organiser un millier de chevaux.

Le général Gérard commandera les deux divisions.

Il faut désigner le général qui partira avec l'avant-garde.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21069. — AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 7 janvier 1814.

Monsieur le Comte Mollien, j'ai quelque inquiétude pour la solde. Je la vois monter à des sommes énormes : je crains qu'il n'y ait des abus. Des personnes me disent que depuis la suppression du directoire des revues et depuis que le trésor paye tout sans contrôle, en conséquence d'un décret qu'on m'a fait signer depuis quelque temps, les abus sont devenus énormes; que les inspecteurs, n'étant plus contrôlés que par les ministres, c'est-à-dire par les bureaux, ne font plus leur devoir, pour faire leur cour à tout le monde. Vous devez avoir à la trésorerie des personnes qui ont une opinion à cet égard; faites une enquête sérieuse sur cet objet, et faites-moi connaître l'opinion de la trésorerie. On est dans l'opinion que le mal est très-grand, au point qu'il peut en résulter la différence de 20 millions de francs pour l'État. Il faudrait à la tête des inspecteurs aux revues et du contrôle de la trésorerie des gens d'un grand caractère, qui ne s'éloignassent jamais des dispositions des lois et qui pussent ramener les inspecteurs qui s'éloigneraient de leur devoir. On prétend que cela a existé lors du directoire des revues et de l'espèce de contrôle qu'exerçait le trésor; qu'enfin, depuis qu'on a levé ces deux barrières, les abus ont fait de grands progrès.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

21070. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 janvier 1814.

Écrivez à tous les généraux qui commandent l'insurrection que tous les douaniers, gardes champêtres, gardes forestiers, gendarmes, et tous les militaires réformés ou pensionnés, sont sous leurs ordres et doivent être employés par eux selon les besoins; qu'ils se fassent donner, par le receveur des domaines, l'état des gardes forestiers, et, par le payeur du trésor, l'état des officiers réformés et retraités.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21071. — AU VICE-AMIRAL DUC DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Paris, 8 janvier 1814.

10,600 fusils existent encore dans les magasins de la marine ou à

bord des vaisseaux à Cherbourg, Lorient, Brest, Rochefort. Mon intention est que vous mettiez ces fusils à la disposition du ministre de la guerre, afin qu'ils soient expédiés de suite sur Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21072. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY, COMMANDANT SUPÉRIEUR DES 2e, 3e ET 4e DIVISIONS MILITAIRES, A METZ.

Paris, 8 janvier 1814.

Mon Cousin, je donne ordre que la 2e division de la jeune Garde, qui est à Luxembourg, se rende à Metz, et de là à Nancy. Cette division, en passant à Metz, y sera complétée à 4,000 hommes, et les hommes prendront chacun leurs quatre paquets de cartouches; elle devra avoir avec elle sa batterie de canons. De Nancy, cette division devra continuer sa route sur Langres, où le duc de Trévise se trouvera le 11 avec la vieille Garde, cavalerie et infanterie. Je donne ordre qu'on fasse partir de Paris 1,000 hommes pour Langres, où ils renforceront cette division. Le prince de la Moskova est parti pour Nancy. Il prendra le commandement de la jeune Garde qui se trouve de ce côté et organisera la défense des Vosges de manière à s'y maintenir. J'ignore encore ce que fait le duc de Bellune.

Je donne ordre que tous les dépôts de la Garde, de cavalerie et d'infanterie, autres que les bataillons de voltigeurs qui doivent se compléter à Metz, soient dirigés sur Paris, afin de désencombrer Metz.

Tout ce que vous avez dirigé sur Phalsbourg pour le 6e corps, il faut le diriger actuellement sur Sarrebruck, où est arrivé le 6e corps.

Comme on ne communique plus avec Mayence, tous les conscrits qui vous arrivent pour cette place, vous pouvez les donner au général Curial, qui les fera habiller et armer pour en compléter sa division; et, du moment que cette division sera portée à 6,000 hommes, il la dirigera également sur Nancy, pour garder les Vosges, sous les ordres du prince de la Moskova.

Il doit vous arriver à Metz beaucoup de détachements pour le 2e corps.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

21073. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 janvier 1814.

Est-il vrai qu'à Saint-Étienne il y ait 12,000 fusils qui ne sont

pas parfaits, mais qui pourraient servir? Je suppose que vous ne laissez de fusils nulle part, mais qu'à mesure qu'ils sont en état vous les dirigez sur Paris et sur les points où ils sont nécessaires.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21074. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 janvier 1814.

Il faudrait faire diriger sur Vincennes toute la partie du matériel de l'artillerie de campagne qui n'est pas attelée, et qu'on pourrait craindre de voir séparée de Paris, si l'ennemi dépassait Metz.

Il faut également faire sortir de Bayonne et réunir du côté d'Orléans toute l'artillerie de campagne qu'on pourrait tirer de Bayonne, de la Bretagne et du Poitou.

Faites-moi un rapport sur ces deux objets.

Faites aussi venir sur la Fère l'artillerie de campagne qui se trouverait inutile dans les places du Nord, afin qu'il y ait toujours à Paris et dans les environs des moyens de défense.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21075. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 janvier 1814.

Il faudrait diriger sur Lyon deux ou trois batteries de campagne pour servir aux troupes et aux gardes nationales. Faites-moi connaître d'où on pourrait les tirer. Il doit y en avoir à Grenoble et à Valence.

S'il est vrai que l'ennemi n'ait laissé que 600 hommes à Genève, il faudrait tâcher de rentrer dans cette place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21076. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 9 janvier 1814.

Adressez l'ordre au général Dejean, mon aide de camp, qui est à Nancy, de prendre le commandement de toutes les levées de la Lorraine et de les organiser.

Je vous ai écrit hier d'envoyer un officier général à Chaumont

pour y prendre le commandement de toutes les levées de la Haute-Marne. Je voudrais également nommer un officier pour les levées du département de la Marne, à Châlons. J'en voudrais nommer également pour chacun des départements qui sont entre Metz, Langres et Châlons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21077. — AU ROI JOSEPH, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1814.

Mon Frère, j'ai fait mettre à l'ordre du Palais que vous seriez désormais annoncé sous le titre de *Roi Joseph*, et la Reine sous celui de *Reine Julie*, avec les honneurs et de la manière usitée pour les princes français.

Je vous envoie une brochure que je reçois de Londres et que le gouvernement anglais fait répandre.

Je vous autorise à prendre l'uniforme des grenadiers de ma Garde comme celui que je porte. Je pense qu'il est convenable que vous ne portiez aucun Ordre étranger et que vous soyez seulement décoré de l'Ordre français.

Faites-moi passer l'état des personnes dont vous voulez composer votre maison ainsi que la maison de la Reine, et indiquez-moi le jour où vous voulez recevoir la cour et les autorités.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21078. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1814.

On m'assure que l'on pourrait trouver dans les Invalides 7 à 800 individus dont les blessures sont guéries et qui serviraient de bonne volonté. Si cela était, ce serait précieux pour former des sous-officiers. Ordonnez au maréchal Serurier de tenir secrètement un conseil où les chirurgiens seront appelés pour avoir leur avis.

On m'assure que, dans les vétérans qui sont à Paris, on pourrait trouver aussi bon nombre d'individus qui pourraient servir comme soldats et comme sous-officiers. Chargez le général Hulin de voir cela. Si cela était, je m'en servirais dans la formation de six nouveaux régiments de la jeune Garde que je vais mettre sur pied. Il me faudrait 540 sergents et 1,080 caporaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21079. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suppose que vous avez donné des ordres pour l'organisation des gardes nationales de Metz, Thionville et Sarrelouis, qui doivent aider à la défense de ces places. J'ai ordonné, par mon dernier décret, de former dans les 2e, 3e et 4e divisions douze bataillons. Ordonnez sans délai que quatre bataillons de la 2e division militaire se rendent à Luxembourg, deux de la 3e à Metz, deux de la 4e division à Metz, deux de la 4e à Thionville.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21080. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1814.

La division du général Dufour, qui est la première de la réserve qui se forme à Paris, est composée de treize bataillons.

Un bataillon du 32e de ligne, un du 58e, commandés par un major; un du 12e léger, un du 29e, commandés par le colonel du 29e, formant une brigade commandée par le général Jarry, sont partis le 9 pour Nogent-sur-Seine, où je suppose qu'ils arriveront le 12.

Un bataillon du 2e léger, un bataillon du 4e, commandés par un major, sont partis ce matin pour Nogent-sur-Seine. Donnez ordre que ces deux bataillons s'arrêtent à Meaux; et aussitôt que les bataillons du 135e et du 155e seront complétés à Paris, ils rejoindront également à Meaux. Il faut qu'un des généraux de brigade de la division Dufour se rende à Meaux pour en prendre le commandement.

Trois bataillons du 113e sont partis d'Orléans pour Troyes. Il faut également envoyer à Troyes un général de brigade pour en prendre le commandement.

Aussitôt que le 7e bataillon du 29e léger et le 7e du 15e léger, l'un à Beauvais et l'autre à Paris, seront prêts, ils se rendront à Nogent-sur-Seine.

Deux batteries de la ligne, une à cheval et une à pied, ce qui fait quatorze bouches à feu, sont parties de la Fère pour Nogent-sur-Seine.

Il est nécessaire que le général Dufour aille passer la revue de ses bataillons et que le général Gérard passe la revue de ceux qui sont à Paris, afin de nommer à toutes les places vacantes.

Voyez les commandants des dépôts qui sont à Paris, pour vous assurer qu'on a fourni à ces bataillons leur ambulance régimentaire. Voyez aussi le ministre de l'administration de la guerre pour qu'on fournisse à la division Dufour les quatre caissons nécessaires. Un officier du génie et un officier d'artillerie doivent être attachés à cette division et se rendre à Nogent-sur-Seine, où sera le quartier général de la division.

Ayez soin, 1° que cette division ait six caissons de cartouches; voyez le chef de bureau de l'artillerie pour savoir si elle les a;

2° Que tous les hommes aient chacun les quatre paquets de cartouches;

3° Enfin, qu'ils aient en outre des cartouches pour tirer à la cible. Mon intention est que, quelle que soit leur instruction, quand même ils en seraient encore à l'école de peloton, on les fasse tous les jours tirer à la cible.

Ayez soin que tous les majors et chefs de bataillon soient à leur poste. Assurez-vous que les majors sont bons. S'ils n'étaient pas bons, il faudrait les remplacer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21081. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1814.

Donnez ordre, par l'estafette d'aujourd'hui, au grand quartier général de se rendre à Châlons.

Donnez l'ordre au général Ruty de diriger également sur Châlons tout l'équipage d'artillerie non attelé, ainsi que le parc de l'armée.

Donnez le même ordre au commandant du génie; que la compagnie du train et tout ce qu'il y a du génie inutile dans la place se dirige sur Châlons.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21082. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A LANGRES.

Paris, 10 janvier 1814.

Mon Cousin, je vous envoie une lettre du commandant de Belfort. Tâchez de lui faire savoir par des paysans qu'il ait à tenir jusqu'à la dernière extrémité, et que tout se met en mouvement pour le secourir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21083. — AU MARÉCHAL MACDONALD, DUC DE TARENTE, COMMANDANT LE 11e CORPS, A GUELDRE.

Paris, 10 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Tarente, vous devez laisser des garnisons dans toutes les places, réunir à vous le général Sebastiani et votre cavalerie et vous porter sur la Meuse, manœuvrant sur Maestricht et Namur et sur le flanc droit de Blücher, qui paraît manœuvrer sur la Sarre.

Le duc de Raguse manœuvrera sur la place de Metz. Le duc de Bellune et le prince de la Moskova tiennent les débouchés des Vosges. Le duc de Trévise est sur Langres. L'Empereur réunit en avant de Paris une armée de plus de 100,000 hommes. De sorte que, si l'ennemi négligeait les places pour marcher sur Paris, ce qui n'est pas probable, votre corps, celui du duc de Raguse, celui du duc de Bellune, celui du prince de la Moskova et celui du duc de Trévise joindraient l'armée de réserve avant l'ennemi.

Mais vous sentez combien il est important d'arrêter ou au moins de retarder la marche de l'ennemi et de lui présenter toutes les chicanes possibles. Employez les gardes forestiers, les gardes champêtres, les gardes nationales, pour faire le plus de mal possible à l'ennemi.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21084. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre lettre d'aujourd'hui. Mon intention est de faire de Paris une place forte. Si l'ennemi effectue le projet qu'il annonce d'y venir, je veux l'y attendre, et dans aucun cas ne quitter Paris. Ces bases convenues, il est nécessaire d'établir aux Invalides et à l'École militaire de grands ateliers d'artifices, et de faire venir de tous les côtés mille pièces de canon de campagne, 300,000 coups de canon et 12 millions de cartouches. Il faut que tout cela soit prêt dans les premiers jours de février.

Dès demain faites choisir des salles aux Invalides et établissez un atelier pour faire 100,000 cartouches par jour. Faites établir aussi un atelier propre à confectionner un grand nombre de coups de canon par jour. Les menus objets, on les trouvera facilement à Paris; on y trouvera aussi du plomb; ce qui est nécessaire, c'est des boulets et de la poudre. J'ignore la quantité qu'il y en a à Vincennes; il faut aussi y établir un atelier d'égale force.

Il doit y avoir des boulets à la Fère, au Havre, à Essonne et dans les manufactures de Rouen; il y en a aussi sur les côtes. Qu'avant minuit vos estafettes partent, et que tout cela vienne en toute diligence.

L'artillerie se compose de douze batteries nécessaires pour la garde nationale qui défendrait la ville, ce qui fait quatre-vingts bouches à feu; de douze autres batteries pour les gardes nationales des environs, ce qui fait cent soixante bouches à feu; et enfin de six cents pièces de canon pour accroître l'équipage de l'armée que je reploierais sur Paris.

Je vois, par votre lettre du 11, que vous proposez de faire venir de Metz 600 voitures. Je suppose que vous avez donné des ordres pour cela; réitérez-les par estafette et par le télégraphe, et que tout cela vienne sur Vincennes.

Faites venir quatre-vingts bouches à feu qui sont à Bordeaux et 200 caissons; faites-les diriger sur Tours, et de Tours en droite ligne sur Paris, par des relais continus.

Les cinquante-deux bouches à feu et les 200 voitures à tirer du Poitou, de la Bretagne et de Cherbourg, faites-les venir en toute diligence, ainsi que les soixante bouches à feu à tirer de Brest et de Nantes. Voyez ce qu'on peut tirer des places du Nord sans affaiblir les équipages.

Il faut que vous me présentiez, indépendamment de l'artillerie attelée qui viendra à l'armée, au moins huit cents pièces de canon de tout calibre. Je vous répète que tout cela doit venir par relais continus. Vous ferez faire les harnais à Paris. Tous les bataillons d'équipages militaires et de l'artillerie doivent quitter la Moselle et les Ardennes et se rapprocher de Paris. Il doit y avoir encore à Bayonne des pièces inutiles de 4 et d'autres calibres. Faites venir en toute diligence les pièces de rechange inutiles à la manutention journalière de Liége, Saint-Étienne et Charleville. Accélérez tous les moyens pour faire arriver des armes à Paris : établissez-les aux Invalides ou à l'École militaire.

Il faut une centaine de pièces de canon pour Lyon. Faites-les-y diriger de Perpignan et de Toulouse, mon intention étant de faire à Lyon une place d'armes, d'y réunir un corps d'armée et de mettre cette ville tout à fait en état de défense.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21085. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 janvier 1814.

Vous devez faire reployer sur la Fère et Paris toutes les compagnies d'artillerie et cadres d'artillerie inutiles à la défense des places, afin que cela me serve ici.

Faites-moi un rapport là-dessus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21086. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 11 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, l'ennemi n'ayant laissé que 7 à 800 hommes dans Genève, il faut tâcher de rentrer dans cette place. Réitérez à ce sujet vos ordres au duc de Castiglione. Aussitôt qu'on sera rentré à Genève, tout le corps de réserve se réunira sur ce point. On désarmera la garde nationale et on emploiera ses armes. On prendra en otage tous ceux qui ont formé le gouvernement provisoire et on les enverra en France. Enfin l'on armera et l'on approvisionnera la ville. Le général Musnier y restera comme commandant et formera sa garnison de 5 à 6,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21087. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 11 janvier 1814.

Mon Cousin, réitérez l'ordre au duc de Valmy, ce soir par estafette et demain, dès qu'il fera jour, par le télégraphe, de faire partir la 2e division de la jeune Garde pour se rendre d'abord à Verdun. Écrivez-lui qu'il est impossible de laisser enfermer cette division dans une place; qu'il y a à Thionville des bataillons qui se forment avec des conscrits; qu'enfin les cadres de douze bataillons de la jeune Garde ne seraient d'aucun secours à cette place.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21088. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 12 janvier 1814.

Mon Cousin, envoyez un officier d'état-major parcourir toutes les places de Flandre, voir si elles sont approvisionnées, armées, et quelle garnison elles ont. Qu'il active partout les approvisionnements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21089. — NOTE
SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE.

Paris, 12 janvier 1814[1].

Il paraît que le général Bülow, avec une division de milices anglaises que commande le général Graham, et un corps de cavalerie que commande le général Winzingerode, se réunit sur Breda. Le but de ce corps serait d'envahir la Belgique ou de prendre Anvers; on ne suppose pas qu'il puisse avoir plus de 20,000 hommes.

Il paraît que le général Blücher, avec l'armée de Silésie, a débouché par Coblentz, s'est porté sur Luxembourg, a jeté des obus sur Sarrelouis, a passé la Sarre à Sarrebruck et marche sur Metz. Cette armée n'a jamais été de plus de 60,000 hommes; on ne pense pas que ce corps puisse être de plus de 40 ou 45,000 hommes, vu la nécessité d'observer Mayence et les pertes qu'il a faites. Ce corps serait composé des divisions Langeron, Sacken et York.

Un troisième corps a débouché par Bâle; il assiége Huningue, Belfort; il doit masquer Strasbourg, Schlestadt, Landau. Il paraît qu'il a jeté une garnison de 800 hommes à Genève. Il doit assiéger Besançon et contenir la Suisse.

Il paraît donc que l'ennemi chemine par trois attaques principales :

L'une, représentant son armée du Nord, qui était de 60,000 hommes, mais qui bloque Magdeburg, est opposée aux Danois et au prince d'Eckmühl, qui, ayant 30,000 hommes à Hambourg, ne peut en occuper moins de 40,000;

La deuxième attaque est formée par l'armée de Silésie, composée comme elle l'était, mais qui, diminuée par les combats et les maladies, l'est encore par le blocus de Mayence, et doit observer Luxembourg, Sarrelouis, Metz, ou, si elle passe les Ardennes, Mézières, Sedan;

La troisième attaque est faite par la grande armée commandée par

[1] Cette note, datée *janvier* 1814, est probablement du 12.

le prince de Schwarzenberg, composée des corps de Gyulai, Klenau, Liechtenstein, Colloredo, Wrede; et l'armée russe de Wittgenstein; les Prussiens que commandait le général Kleist, et qui étaient à cette armée, sont restés à Erfurt; les calculs les plus exagérés ne portent pas cette armée à plus de 100,000 hommes.

Supposant l'armée du général Bülow, compris le blocus de Berg-op-Zoom et Gorcum, à 20,000 hommes; l'armée du général Blücher, compris les blocus de Mayence, Luxembourg, Thionville, à 60,000; l'armée du prince Schwarzenberg à 100,000, nous aurions en présence 180,000 hommes.

Ce calcul doit être fort exagéré, car l'ennemi lui-même, dans sa plus grande emphase, ne le porte qu'à 200,000 hommes.

Si on ajoute à ces forces 25,000 hommes qu'il a dû laisser devant Magdeburg, 40,000 devant Hambourg, 12,000 devant Erfurt, 6,000 à Würzburg, 12,000 enfin vis-à-vis Glogau et Küstrin, total 95,000 hommes, cela ferait 100,000 hommes devant les places au delà du Rhin : l'ennemi aurait sous les armes 280 à 300,000 hommes, sans comprendre son armée d'Italie. On ne pense pas qu'il puisse avoir davantage. Les maladies ont fait plus de ravages dans son armée que dans la nôtre; eux-mêmes avouent que les batailles leur ont coûté beaucoup de monde.

On croit donc qu'en évaluant l'armée de Bülow à 20,000 hommes, celle de Blücher à 60,000, celle de Schwarzenberg à 100,000, on accorde la réalité.

L'armée de Bülow, si elle est de 20,000 hommes, devra en laisser 4,000 vis-à-vis Gorcum, indépendamment des milices hollandaises, 2,000 vis-à-vis Berg-op-Zoom et 2,000 dans Breda. Il est donc probable qu'il ne lui restera que 12 à 15,000 hommes, qui lui sont nécessaires pour observer Anvers. Il ne semble donc pas qu'on ait beaucoup à redouter celui-ci, si ce n'est des partis pour prêcher l'insurrection.

Si l'armée de Blücher est de 60,000 hommes, nombre probablement exagéré, elle ne peut avoir laissé moins de 20,000 hommes devant Mayence; Luxembourg, Sarrelouis, Thionville occuperont une dizaine de mille hommes.

L'armée du prince Schwarzenberg devra laisser au moins 10,000 hommes en Suisse, dont le peuple n'est pas très-bien disposé, 15,000 hommes devant Besançon et 20,000 devant les places depuis Huningue jusqu'à Landau, un corps devant Belfort et devant Auxonne. Ainsi il ne pourrait marcher sur Langres et sur Nancy avec plus de 50,000 hommes.

On suppose donc que les 25 ou 30,000 hommes disponibles du général Blücher se réunissent aux 50 ou 60,000 du prince de Schwarzenberg; il ne paraît pas qu'ils puissent marcher sur Paris avec plus de 80,000 hommes. Cette opération serait donc folle; mais il faut la supposer.

MOYENS DE LA FRANCE.

Nous avons à Walcheren 4,400 hommes; dans l'île de Cadzand, 1,000; dans les forts de Bath, Lillo et Liefkenshoek, 1,600; à Bergop-Zoom, 3,000; à Anvers, 12,000; dans les places ouvertes, 7,400; total, 29,400 hommes. (Savoir les marins et tout ce qu'on pourra se procurer du 1er corps).

Nous avons, en outre, dans les villes ouvertes, à Gand, 2,900 hommes; à Bruxelles, 2,200; à Tournay, 900; à Mons, 900; à Ath, 500; total, 7,400 hommes.

Le général Maison sera donc disponible pour couvrir la Belgique avec la division Roguet, la division Barrois et la division de cavalerie de la Garde, ce qui lui fera un corps mobile de 15,000 hommes, avec lequel il peut couvrir Bruxelles, et au pis-aller finir par aller couvrir nos places du Nord.

Nous avons dans les places du Nord, savoir : à Lille, 9,000 hommes; à Dunkerque, 800; à Bergues, 600; à Douai, 3,100; à Condé, 600; à Valenciennes, 2,200; à Maubeuge, 800; à Landrecies, 2,100; au Quesnoy, 600; à Cambrai, 2,600; à Bouchain, 600; à Arras, 2,700; à Gravelines, 1,500; à Calais, 700; à Saint-Omer, 2,200; à Bruges, 2,100; à Ostende, 900; à..... 600; total, 33,700 hommes.

Le général Maison pourra donc s'augmenter de beaucoup de troupes et être là supérieur à son ennemi.

Nous avons en outre, dans les places de la Meuse et de la Moselle, places ouvertes : à Wesel, 6,000; à Maestricht, 4,000; à Venlo, 1,200; à Juliers, 700; à Grave, 1,200; à Bois-le-Duc, 1,000; à Namur, 1,700; à Aix-la-Chapelle, 600; à Metz, 12,700; à Luxembourg, 3,000; à Sarrelouis, 2,700; à Longwy, 2,000; à Thionville, 1,800; à Bitche, 1,100.

Il y a donc dans les places de la Meuse, 16,400 hommes; entre Meuse et Moselle, 23,300; total, 39,700 hommes.

Le duc de Tarente, avec le 1er corps de cavalerie et tout ce qu'il peut réunir, peut se porter sur Liége et Charlemont, menacer le flanc droit du général Blücher, en gardant la Meuse. Ce maréchal,

avec le général Sebastiani, doit pouvoir réunir une dizaine de mille hommes avec quarante pièces de canon, et, si l'ennemi marchait sur Paris, il serait en mesure d'y arriver avant lui.

Le duc de Raguse doit avoir une quinzaine de mille hommes de toutes armes;

Le duc de Bellune, une douzaine de mille hommes de toutes armes;

Enfin le duc de Trévise, qui est à Langres, une douzaine de mille hommes de toutes armes.

Ces quatre corps, après avoir retardé l'ennemi, lui avoir disputé le terrain, si celui-ci marche décidément sur Paris, pourront arriver avant lui dans une position devant Paris, où ils seront joints par une soixantaine de mille hommes, soit de la Garde, soit autres, et nous pourrons avoir une centaine de mille hommes à Paris; on y joindrait 20,000 gardes nationales; enfin on aurait à Paris assez de fusils pour armer une trentaine de mille hommes.

On pourrait donc avoir vers la mi-février, en avant de Paris, une armée de 120,000 hommes, en laissant une garnison de 30,000 hommes dans la ville.

Le mouvement national produit en Normandie, Picardie, Champagne, dans l'Ile-de-France, donne des renforts considérables.

Si les affaires d'Espagne prenaient une tournure définitive d'ici à ce temps, nous aurions un poids immense dans la balance, qui ferait changer entièrement les affaires de face; alors une partie des quatre divisions de réserve formées à Lyon, dans le Midi, et une partie de la cavalerie de l'armée d'Espagne, pourraient renforcer l'armée de Paris et porter l'armée de Lyon à une trentaine de mille hommes.

En tout état de cause, il faut prendre les mesures convenables, et dans aucun cas n'admettre l'abandon de Paris.

Il faut donc faire venir entre Paris et la Loire tous les dépôts, afin de les compléter à Paris, tous les cadres des soldats du train d'équipages militaires, ainsi que le matériel d'artillerie non armé, afin d'avoir une immense supériorité d'artillerie sur l'ennemi.

Il faut compter sur soixante ou quatre-vingts pièces de canon pour défendre les barrières de Paris.

Il faut faire le relevé de la partie de la muraille de Paris qui n'est pas achevée, et commander en secret des palissades, chevaux de frise et barrières, qu'on placerait de manière à fermer l'enceinte.

Il faudrait faire reconnaître, par des officiers du génie discrets, toutes les hauteurs de Paris à occuper, ainsi que les ponts de la Seine et de la Marne, et étudier la position que devrait prendre l'armée. Par ce moyen, la garde nationale de Paris, avec soixante pièces de

canon, assurerait la ville; la garde nationale de Saint-Cloud et de Versailles, les ponts de Saint-Cloud et de Sèvres; la garde nationale de Meaux, les ponts de Meaux, Corbeil et autres.

Une armée de 120,000 hommes, qui s'accroîtrait tous les jours, couvrirait la capitale; peut-être serait-il convenable que le munitionnaire fît entrer secrètement dans Paris jusqu'à 60,000 sacs de farine.

RÉSUMÉ.

1° Ne jamais faire aucun préparatif pour abandonner Paris, et s'ensevelir sous ses ruines, s'il le faut.

2° Il faut faire venir par tous les moyens, et en poste, une grande quantité de fusils à Paris, les placer à l'École militaire, aux Invalides et à Vincennes.

3° Faire venir les cadres qui se trouvent dans les places fortes et les diriger sur Paris, pour les compléter avec la conscription de 1815 et tout ce qui arrivera, de manière qu'il ne reste dans les places qu'autant de cadres de bataillon qu'on aura de fois 800 hommes.

4° Diriger toute la conscription et tous les hommes qui étaient destinés pour les places de la Moselle et des Ardennes sur Paris, y établir de grands ateliers d'habillement, de gibernes, de sorte qu'on puisse y habiller une grande quantité de monde.

5° Réunir à Paris 80 ou 100,000 sacs de farine, de manière que la subsistance de l'armée et de la ville y soit assurée pendant quatre ou cinq mois.

6° Réunir à Paris un millier de pièces de canon, 2 ou 300,000 coups de canon, 8 à 10 millions de cartouches. Aussitôt que le comité de défense aura présenté un projet de défense pour Paris et que l'Empereur l'aura adopté, il n'y aura plus d'inconvénient à entasser le matériel à Paris.

7° Il y a à Metz 5 à 600 voitures d'artillerie : les faire diriger en toute hâte sur Paris; on pourrait en commander au Havre, à Cherbourg, et les faire venir à Paris.

8° Mettre en construction une cinquantaine d'affûts de siége pour pièces de 24 et de 16, et faire venir les pièces et les affûts pour pouvoir en garnir les hauteurs de Paris, en placer sur les redoutes et les ponts. Cela aurait un grand avantage, celui d'être utile et de produire un grand effet.

9° Connaître le nombre de toises de muraille qui ne sont pas terminées, et, comme la saison ne permet pas de l'achever en maçonnerie, on commanderait, à portée, une grande quantité de grosses palissades pour pouvoir en peu de jours les planter.

10° Faire également une grande quantité de palissades, afin de pouvoir construire des tambours sur toutes les portes, de manière qu'ils soient en saillie sur toute l'enceinte, vu que la saison ne permet pas des ouvrages en terre.

Il faudrait faire aussi des chevaux de frise qu'on pût porter où l'on voudrait, pour mettre les postes d'infanterie à l'abri de la cavalerie.

11° Faire venir en toute diligence, dans toutes les directions, 40 ou 50,000 outils; faire venir un grand nombre d'officiers des ponts et chaussées avec des piqueurs et tous les moyens de diriger des travaux pour faire de Paris une place forte et un arsenal. Les ateliers du canal de l'Ourcq doivent fournir beaucoup de ressources.

12° Il faut faire en petit le même mouvement à Lyon, déclarer qu'on ne laissera jamais entrer l'ennemi à Lyon, y former un comité de défense, faire venir une centaine de pièces de Toulouse et de Toulon et agir de la même manière.

13° Il faut réunir au comité le premier inspecteur d'artillerie et le sénateur Gassendi;

Que le comité appelle le chef du bureau de l'artillerie, le chef du bureau du mouvement des troupes, et M. Costaz, directeur des ponts et chaussées; que les reconnaissances et plans soient soumis à l'Empereur et que les dessins soient tout faits pour être mis à exécution, de manière qu'au 1er février nous soyons en mesure.

Aussitôt que le plan sera adopté, l'Empereur le fera connaître, pour donner l'impulsion à la nation, et que chacun soit convaincu qu'on fera tout ce qui est nécessaire pour la défense de Paris et de Lyon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21090. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814, six heures du matin.

Mon Cousin, je vous envoie par un page l'instruction à donner aux généraux. Je pense qu'il est important que vous l'envoyiez par une estafette extraordinaire au duc de Tarente, et que vous fassiez connaître à ce maréchal que, si Blücher se divisait et envoyait Saint-Priest ou tout autre sur la Belgique, alors il devrait s'attacher à le contenir et à faire échouer l'opération de ce corps.

Envoyez aussi une nouvelle copie de la situation des ennemis,

parce que vous verrez que dans votre minute il y avait bien des erreurs.

Je désire que cette estafette soit expédiée avant le lever.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21091. — INSTRUCTION GÉNÉRALE

POUR

LE CORPS D'ANVERS, LES DUCS DE TARENTE, DE RAGUSE ET DE BELLUNE, LE PRINCE DE LA MOSKOVA ET LE DUC DE TRÉVISE.

Paris, 13 janvier 1814.

L'ennemi opère par trois masses.

1. Il ne paraît pas que celle qui déboucherait par Breda, que commande le général Bülow, puisse opérer avec plus de 9 à 10,000 hommes. Le général Maison est en mesure de la contenir et de la battre.

2. Le général Blücher commande toute l'armée de Silésie, c'est-à-dire les corps de Langeron, York, Sacken, toute la division Saint-Priest, etc. Obligé de laisser 20 à 25,000 hommes sur Mayence et sur le Rhin, il ne peut pas opérer avec plus de 30,000 hommes. Il se porte sur la Sarre, et dès lors il a à masquer Sarrelouis. S'il passe la Sarre et qu'il se porte sur la Moselle, il devra masquer Luxembourg, Thionville, Marsal et Metz. Son corps sera à peine suffisant pour toutes ces opérations. Le duc de Raguse doit l'observer, le contenir, manœuvrer entre les places; et si, par une chance qui n'est pas présumable, ce maréchal était obligé de repasser la Moselle, il jetterait la division Durutte dans Metz et préviendrait toujours l'ennemi sur le grand chemin de Paris. Dans cette supposition, le duc de Tarente, qui réunit son corps sur la Meuse, observerait le flanc droit de l'ennemi, défendrait Liége et la Meuse et suivrait toujours le flanc droit de l'ennemi, de manière à ne pas cesser de couvrir les débouchés de Paris. Si, au contraire, Blücher, après avoir tâté la Sarre, se porte sur la basse Meuse pour menacer la Belgique, le duc de Tarente défendra la Meuse, et le duc de Raguse suivra le flanc gauche de l'ennemi pour observer ses mouvements, le contenir, le retarder et lui faire le plus de mal possible.

3. L'armée du prince Schwarzenberg, ayant besoin de 20,000 hommes pour son opération de Besançon, de 20,000 hommes pour contenir la Suisse, de 20 à 25,000 pour masquer les places d'Alsace, doit être contenue par le corps du duc de Trévise à Langres, par le corps du prince de la Moskova sur Nancy et Épinal et

par celui du duc de Bellune sur les Vosges. Ces trois maréchaux doivent correspondre entre eux; on doit se réemparer des gorges des Vosges, les barricader, y réunir les gardes nationales, les gardes champêtres, les gardes forestiers et les volontaires; et si enfin l'ennemi pénétrait en force dans l'intérieur, ces trois corps doivent lui barrer le chemin, couvrir toujours la route de la capitale en avant de laquelle l'Empereur réunit une armée de 100,000 hommes.

Telle est l'instruction générale sur les opérations.

Les maréchaux peuvent faire des proclamations pour repousser les invectives des généraux ennemis. Ils doivent faire connaître que 200,000 hommes de gardes nationales se sont formés en Bretagne, en Normandie, en Picardie et dans les environs de Paris, et qu'ils s'avancent sur Châlons, indépendamment d'une armée de réserve de ligne de plus de 100,000 hommes; que, la paix étant faite avec le roi Ferdinand et les insurgés d'Espagne, nos troupes d'Aragon et de Catalogne sont en pleine marche sur Lyon, et celles de Bayonne sur Paris; enfin, prédire aux ennemis que le territoire sacré qu'ils ont violé les consumera.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21092. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général de division Dufour de se porter avec la brigade Jarry à Arcis-sur-Aube, où il réunira également les deux batteries qui de la Fère doivent arriver à Nogent le 16 ou le 17.

Donnez ordre qu'il soit formé quatre régiments provisoires de cavalerie, un de cuirassiers, un de dragons, un de chevau-légers et un de hussards et de chasseurs, de tous les détachements qui doivent partir de Versailles et qui forment la brigade du général Delort.

En conséquence, il sera nommé un colonel et deux chefs d'escadrons de cuirassiers, un colonel et deux chefs d'escadrons de dragons, un colonel et deux chefs d'escadrons de chevau-légers, et un colonel et deux chefs d'escadrons de hussards ou de chasseurs, pour commander ces régiments provisoires.

Les 600 chevaux qui ont passé à la revue ce matin ou qui sont à Versailles commenceront à former le fond de ces quatre régiments. Les détachements que les dépôts de cavalerie qui sont du côté de Troyes pourront fournir ne devront pas venir jusqu'à Versailles, à

moins que ce ne soit nécessaire pour leur équipement, et pourront rejoindre directement la brigade Delort.

Donnez ordre que ces 600 chevaux partent demain de Paris et de Versailles pour arriver le 15 à Meaux, où il est nécessaire que le général Delort ait son quartier général, pour s'occuper de l'instruction et de la parfaite organisation de cette cavalerie.

Il sera attaché une batterie d'artillerie à cheval à la brigade Delort. Faites-moi connaître de quelle batterie on peut disposer pour cette destination. Vous ne lui ferez faire aucun mouvement qu'après me l'avoir soumis.

Remettez-moi l'état du mouvement de la division Dufour, ainsi que des batteries et du génie de cette division.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21093. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au prince Borghese de garder toujours à Alexandrie une division de 8,000 hommes, pour y former une réserve et être assuré dans toutes les circonstances de la conservation de cette place importante. Recommandez-lui aussi d'y faire entrer une grande quantité de vivres.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21094. — AU GÉNÉRAL NANSOUTY,

COMMANDANT LA CAVALERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814.

Le général Nansouty verra les bureaux de la guerre, et trouvera ci-jointe l'organisation qu'on m'avait soumise pour la formation de deux divisions de cavalerie qu'on devait former à Versailles. J'avais décidé que tout ce qui se trouve dans la 1re division militaire fût monté sans délai par les soins des départements, afin de profiter de tous les hommes qui seraient à Versailles. Je vois que, depuis, on a fait diriger sur Versailles 1,200 hommes à pied qui se trouvaient à Juliers, et prescrit de les répartir entre les différents régiments, sans songer à quels régiments ils appartenaient. Cette mesure me paraît très-vicieuse. Il y a dans ce moment déjà arrivés à Paris près de 600 chevaux; il faut les diriger, comme je l'ai ordonné, sur Meaux

et en former autant de régiments qu'il y a d'armes différentes : un de cuirassiers, un de dragons, un de chevau-légers, un de chasseurs et de hussards. Nommez des colonels et des chefs d'escadrons pour les commander, sans comprendre les 1,200 hommes de Juliers. Ces régiments sont portés pour avoir, avec leurs dépôts, 3,230 hommes. Il faudrait savoir si ces hommes sont des hommes disponibles et quels ordres le ministre de la guerre leur a donnés. Pour ces 3,230 hommes il n'y a que 1,043 chevaux. Il faut savoir si ces 1,043 chevaux sont disponibles, savoir si tout ce qui est porté dans la case des *chevaux aux dépôts* est disponible. On proposait de lever 3,400 chevaux; il faut savoir les mesures qu'on a prises pour lever ces 3,400 chevaux; je sais que les mesures ont été prises pour avoir le harnachement à Paris. Quand je serai instruit de tout ce qui a été fait et de ce qui est en mouvement, je verrai ce qu'il y aura à faire. Je ne vois pas d'inconvénient que les 1,200 hommes qui arrivent de Juliers soient montés à Versailles, si l'on a pris des mesures pour les remontes et le harnachement à Versailles. Mais il faut avoir l'état des officiers et sous-officiers qui sont dans ces 1,200 hommes et connaître à quels régiments ils appartiennent, ne voulant rien ôter à aucun régiment. Ils seront censés venir à Versailles comme on vient à un dépôt de remonte. Quand je saurai à quels régiments ils appartiennent, je statuerai sur ce qui doit être fait de ces 1,200 hommes. Mais, en opérant sur les 3,230 hommes, il faut connaître quels sont les cadres que chacun de ces régiments a à son dépôt, et pour cela il faut prendre connaissance de chaque régiment, de ce qu'il a conservé aux escadrons de guerre et de ce qu'il a envoyé au dépôt. Il faut avoir là des cadres définitifs de compagnie ou d'escadron, mon intention étant de leur faire joindre leurs régiments aussitôt que faire se pourra. Presque tous les dépôts de cavalerie étaient sur le Rhin, la Meuse, la Moselle, en Alsace et en Franche-Comté. Il faut faire un travail général. Partie de ces dépôts a été enfermée dans les places qui sont déjà bloquées; cela est sans remède. Partie a été dirigée sur d'autres lieux, partie est en Champagne, en Bourgogne et encore en Lorraine. Il faut me présenter un travail pour faire venir tous ces dépôts derrière Paris, ce qui conduira à un coup d'œil général sur toute notre cavalerie, régiment par régiment.

Le 2e corps de cavalerie a été formé à une seule division. J'ai donné le même ordre au 1er corps; je ne sais pas s'il a été exécuté. Il me paraîtrait donc nécessaire que le général Nansouty prît des renseignements et me fît un rapport général de la cavalerie. J'ai requis beaucoup de chevaux; on a fait des marchés pour d'autres :

il faut savoir où cela en est. Toutes les mesures qui ont été prises se trouvent contrariées par le mouvement des dépôts. Il est donc nécessaire de centraliser tout cela dans un point comme Versailles et de substituer à l'administration des corps une administration centrale à Paris.

Quant à l'armée d'Espagne, tous les dépôts sont dans le Midi; il n'y a rien à changer. Les régiments sont restés dans le Midi. Je vois, par l'état qu'on m'a remis, qu'on a tiré 3,900 hommes de ces différents dépôts pour Versailles; qu'on y a envoyé 1,124 hommes de ceux qui viennent de Juliers, ce qui est une mesure fausse. Il faut donc joindre ces 1,124 hommes aux 1,200 de la 1re division, ce qui fait 2,324 hommes qui arrivent de Juliers. Il faut connaître à quels régiments ils appartiennent, comme j'ai dit ci-dessus. Quels ordres a-t-on donnés aux 3,900 hommes des régiments d'Espagne? Sont-ils déjà en route pour Versailles? Y viennent-ils habillés?

Les chevaux existant aux dépôts étaient au nombre de 2,000; on en porte 3,000 à lever. Quelles mesures a-t-on prises? Enfin est-on sûr, aux dépôts d'Espagne, d'avoir des cadres complets, car la cavalerie sans cadres offre peu d'espérance? Il ne faut rien contremander de ce qu'on a fait, mais il faut que le général Nansouty prenne des renseignements bien positifs, pour m'en rendre compte. J'ai donné l'ordre que la moitié de la cavalerie de l'armée d'Espagne se rendît à Orléans. Peut-être serait-il avantageux de laisser, pour incorporer dans ce qui resterait en Espagne, ce qu'on tirerait des dépôts; je déciderai là-dessus aussitôt que j'aurai connaissance de cette opération.

Il y a à l'armée le 3e corps de cavalerie, dont les détachements qui le composent appartiennent à l'armée d'Espagne. Ces dépôts se divisent en deux : ceux qui font partie de régiments qui d'Espagne vont venir à Paris; ceux-là, on leur fera rejoindre leurs régiments, aussitôt que faire se pourra : d'autres appartiennent à des régiments qui restent à l'armée d'Espagne; il sera convenable de les incorporer définitivement dans le 3e corps, où il y a de bons cadres. Le général Nansouty prendra aussi connaissance de tous les colonels, majors et chefs d'escadrons, pour savoir s'ils existent, ainsi que de tous les cadres, compagnie par compagnie, et où existent ces cadres.

Pour les selles, une grande quantité de selles est à Charlemont. Je m'étais refusé à ce qu'on les fît venir à Versailles; mais dans la position actuelle c'est une mesure convenable, non-seulement pour ces harnachements ainsi que pour les bottes et habillements qui appartiennent à l'administration de la guerre, de venir à un dépôt central, à Versailles. Tout ce qui appartient aux corps suivra les dépôts en arrière de Paris, pour n'avoir plus à se déplacer.

Cuirassiers. (Cavalerie réunie à Versailles.) — Le 8e de cuirassiers doit avoir un escadron ou deux compagnies, 230 hommes; le 4e cuirassiers, 230, deux compagnies; le 7e, 300, deux compagnies; le 14e, 180, deux compagnies, et le 13e, 240, deux compagnies; ce qui fera cinq escadrons ou dix compagnies; ce qui ferait une belle brigade de cuirassiers ou un régiment provisoire de cuirassiers de 1,200 hommes. Il faut y nommer un colonel et deux chefs d'escadrons.

Le 8e de cuirassiers, les 4e et 7e qui sont déjà arrivés, se rendront à Meaux, où le colonel et un chef d'escadrons les rejoindront. L'autre chef d'escadrons se rendra à Versailles pour attendre le 13e et le 14e.

Dragons. — Le 5e dragons doit fournir quatre compagnies ou deux escadrons, 400 hommes. Ce régiment étant à Provins, il sera inutile de le faire venir à Versailles.

Le 17e dragons doit fournir quatre compagnies ou 500 hommes; le 4e dragons, deux compagnies ou 240 hommes; le 14e dragons, quatre compagnies ou 380 hommes. Ce régiment provisoire se réunira également à Meaux. Il faut lui nommer un colonel de dragons et deux chefs d'escadrons. Le colonel de dragons se rendra à Meaux, où le 5e de dragons se porte aujourd'hui.

Chevau-légers. — Le 1er chevau-légers doit fournir deux compagnies; le 2e, deux compagnies; le 5e, deux compagnies; le 9e, deux compagnies; le 3e, deux compagnies; le 4e, une compagnie; ce qui fera un régiment provisoire de chevau-légers. Nommer un colonel et deux chefs d'escadrons.

Chasseurs. — Le 3e de chasseurs était à Joinville et le 24e à Joigny; il serait inutile de les faire venir à Versailles. Il faudrait tirer des trois autres dépôts qui sont à Troyes de quoi compléter un régiment provisoire.

CAVALERIE VENANT D'ESPAGNE.

Dragons. — 12e dragons, deux escadrons ou quatre compagnies; 16e, deux escadrons ou quatre compagnies; 21e, un escadron ou deux compagnies; 26e, un escadron ou deux compagnies; 27e, un escadron ou deux compagnies; ce qui fait un régiment provisoire de dragons de l'armée d'Espagne, de quatorze compagnies.

Cavalerie légère. — 5e chasseurs, deux escadrons ou quatre compagnies; 13e, deux escadrons ou quatre compagnies; 22e, deux escadrons ou quatre compagnies; 10e, un escadron ou deux compagnies; 2e hussards, deux escadrons ou quatre compagnies; 12e, deux escadrons ou quatre compagnies, ce qui fait un régiment provisoire

de cavalerie légère. Désigner un colonel et deux chefs d'escadrons pour chacun de ces deux régiments provisoires de l'armée d'Espagne.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21095. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814.

Je vous envoie une note du conseiller d'État Costaz. Vous y verrez que la partie de Paris qui n'a pas de murailles se monte à 400 toises. Il faut donc, sous quelque prétexte, faire préparer sur-le-champ des corps d'arbres pour des palissades qu'on pourrait placer, lorsque le moment serait arrivé, en avant de la palanque actuelle, qui est faible. Il faut aussi commander la quantité de palissades nécessaires pour faire un tambour aux trente principales portes et pour condamner les autres. Enfin il faut préparer un bon nombre de chevaux de frise pour pouvoir les employer où il sera nécessaire. Tout cela doit se faire sans que les ouvriers se doutent de l'usage auquel on le destine.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21096. — A M. DE LA BESNARDIÈRE,

CHARGÉ DU PORTEFEUILLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1814.

Je vous envoie deux lettres[1], une du duc d'Otrante et une du vice-roi, pour être jointes aux pièces du portefeuille de Naples.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21097. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je donne ordre au major général d'envoyer le général Monthion à Châlons pour y former un dépôt d'état-major.

Donnez ordre que la levée en masse s'exécute dans les départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse.

Donnez ordre que les dix-huit bataillons de la réserve qui arrivent

[1] Ces lettres annonçaient la défection de Murat.

à Troyes en janvier et dans les quinze premiers jours de février accélèrent leur marche et brûlent les petites étapes.

Accélérez par tous les moyens l'arrivée des fusils et des munitions à Paris.

Envoyez une estafette extraordinaire au duc de Dalmatie et au duc d'Albufera.

Réitérez au duc de Dalmatie les ordres de faire partir la moitié de sa cavalerie, d'accélérer sa marche et de diriger en outre sur Paris 12,000 hommes de ses meilleures troupes par différents chemins et en poste. Faites-lui connaître que l'ennemi est sur la Moselle et à Vesoul. Vous ordonnerez également au duc de Dalmatie de se mettre lui-même en marche avec toute son armée, en ne laissant que ce qui sera nécessaire pour former rideau, et de se porter sur la Loire aussitôt que les premiers bruits qui nous sont parvenus de la ratification du traité de Valençay par les Espagnols seront pleinement confirmés.

Par l'estafette extraordinaire que vous expédierez au duc d'Albufera, donnez-lui ordre de diriger une division de 8 à 10,000 hommes de son armée, en poste, et les deux tiers de sa cavalerie sur Lyon, et de se préparer à se mettre lui-même en marche avec le reste de son armée, aussitôt qu'il aura la nouvelle que le traité a été ratifié en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21098. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 14 janvier 1814.

Dirigez mes chevaux sur Châlons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21099. — ORDRES AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 14 janvier 1814.

Envoyer une estafette au général Maison pour lui dire qu'il ait soin de jeter un coup d'œil attentif sur Ostende et Nieuport et d'en assurer les garnisons; que l'Empereur s'en rapporte à son zèle et à sa prudence pour faire tout ce que les circonstances pourront exiger.

Expédier l'ordre au général Curial, qui est à Metz, de se rendre à Châlons-sur-Marne, pour y prendre le commandement de toutes

les troupes qui s'y trouvent, soit de la Garde, soit de la ligne, artillerie, etc., d'activer l'instruction, de correspondre tous les jours avec moi.

Écrire au ministre de la guerre de désigner un officier pour commander la levée en masse dans les Ardennes; en désigner également un pour le département de la Marne.

Écrire au général sénateur Beurnonville, qui commande dans les Ardennes, pour la levée en masse.

Écrire demain au préfet de Châlons pour la levée en masse, pour qu'il ait à réunir les anciens militaires du département, former des corps francs et mettre tout en mouvement et en armes pour la défense du pays.

Indépendamment de la lettre que j'écrirai aux préfets, écrire au ministre de l'intérieur pour qu'il leur écrive directement.

Ordre au général qui commande les deux bataillons qui sont à Meaux d'en partir demain matin pour se rendre à Châlons-sur-Marne.

Lettre au ministre de la guerre pour lui faire connaître que l'intention de l'Empereur est qu'il donne l'ordre aux dix-huit bataillons de la réserve, qui doivent arriver dans le courant de janvier et février à Troyes, d'accélérer leur marche en brûlant les séjours.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21100. — ORDRES DICTÉS AU MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, 15 janvier 1814.

Le ministre de la guerre remettra un état de situation de l'armée de Lyon. Elle se compose d'une brigade de dix-huit bataillons, dite *Réserve de Genève*. Dans ces dix-huit bataillons l'Empereur a incorporé, de la levée des 300,000 hommes, 20,000 conscrits, qui étaient destinés pour Alexandrie.

Il faut donc remettre l'état de cette armée ainsi augmentée, et proposer de créer de nouveaux bataillons aux dépôts des corps qui se trouvent avoir trop d'hommes pour les cadres des bataillons existants. Ces 20,000 hommes d'augmentation dans ces dix-huit bataillons ont dû exiger, de la part de l'administration de la guerre, de nouvelles mesures pour l'habillement, et de la part du ministère de la guerre, de nouvelles mesures pour l'armement. Il faut connaître les mesures qu'a prises le ministre de l'administration de la guerre et savoir si Sa Majesté peut compter avoir ces bataillons habillés; dans le cas contraire, on prendrait des mesures à Lyon.

Sa Majesté avait ordonné que plusieurs bataillons de Marseille et

de Toulon se rendissent à Alexandrie pour accroître la réserve d'Alexandrie. Ces bataillons ne doivent pas être partis. Il faut leur envoyer par estafette l'ordre de partir en toute diligence pour Lyon, et accroître l'armée de Lyon de tous les bataillons que l'on peut tirer de la 8e division militaire, de la 7e ou de la 9e, quelque destination qu'aient pu avoir ces bataillons dans les projets de novembre et de décembre.

L'armée de Lyon sera donc composée, par aperçu (en remettre l'état exact), de dix-huit bataillons de la réserve de Genève; de dix ou douze autres bataillons qu'il paraîtrait nécessaire à l'Empereur de créer, afin qu'ils puissent contenir les 20,000 conscrits prélevés des 300,000 hommes et que Sa Majesté a donnés à ces corps; de cinq ou six bataillons qui étaient destinés à la Grande Armée ou à l'armée d'Alexandrie; de dix ou douze bataillons de la division de réserve de Nîmes. Cela formera une quarantaine de bataillons; ce qui, joint aux quinze ou vingt bataillons de gardes nationaux destinés à l'armée de Lyon par le décret du 6 janvier, à la division de 8 ou 9,000 hommes de l'armée de Catalogne et aux deux tiers de la cavalerie de cette armée, qui se rendent à Lyon, formera une armée de premier ordre, dont on remettra l'état à l'Empereur.

Le duc de Castiglione, les généraux Marchand, Dessaix, Poncet, Musnier, le général qui commande la division de Nîmes, seront les généraux employés à cette armée.

Le major général prendra au ministère de la guerre l'état de situation de la réserve de Bordeaux, de celle de Montpellier, de celle de Toulouse, de celle de Nîmes.

Le major général engagera le ministre de la guerre à expédier des ordres pour que, douze heures après leur réception, c'est-à-dire le 16 ou le 17, tous les conscrits habillés, armés, qui se trouvent à la division de Bordeaux, soient placés dans autant de bataillons qu'il y a de fois 600 hommes.

Ainsi, s'il y a déjà 4,000 conscrits, comme on le pense, on en complétera six bataillons bien habillés, bien armés, et on les mettra en marche sur Paris.

Si ces hommes n'étaient ni armés ni habillés, on les habillerait et armerait dans le plus bref délai, et, dès qu'il y aura un bataillon prêt, bien armé, bien habillé, il partira pour Paris; et successivement les autres bataillons.

Faire sentir au général l'Huillier l'importance de la promptitude de ce mouvement pour couvrir la capitale.

Il faut avoir les itinéraires de ces bataillons pour pouvoir changer leur route, si cela était nécessaire.

Il faut demander au général l'Huillier la situation des cadres, afin de connaître combien il y aura de cadres qui n'auront pas de conscrits.

Faire connaître le nombre de cadres que l'armée d'Espagne a dirigés sur Bordeaux; on croit que c'est dix. Bordeaux devait recevoir 10,000 hommes; cela compléterait donc tous les cadres. Mais le général d'Hastrel assure que le général l'Huillier ne recevra pas plus de 5,000 hommes; si cela était, il y aurait des cadres de reste. Il serait important de faire le travail ici et de le faire vérifier par les généraux sur les lieux, à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, afin de diriger sur Paris tous les cadres qui n'auront pas de conscrits.

On fera la même opération pour la division qui est à Nîmes, hormis qu'on la dirigera sur Lyon.

Il ne sera rien fait à la division qui est à Toulouse ni à celle qui est à Montpellier; on en demandera seulement la situation.

Indépendamment des ordres à envoyer par estafette à midi, il faudra cette nuit expédier un officier d'état-major avec une instruction détaillée et les états des quatre divisions de réserve de Bordeaux, de Toulouse, de Nîmes, de Montpellier.

Cet officier ira à Bordeaux, vérifiera la situation de la division de réserve et fera exécuter les mesures. Il rendra compte de la situation des choses. De là il se rendra à Nîmes pour la même opération. Il verra, en passant à Toulouse et à Montpellier, l'état de situation des divisions de réserve dans ces deux places. Il reviendra ensuite sur-le-champ à Paris.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21101. — AU PRINCE DE METTERNICH,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE [1].

Paris, 16 janvier 1814.

Prince, les retards qu'éprouve la négociation ne sont du fait ni de la France ni de l'Autriche, et ce sont néanmoins la France et l'Autriche qui en peuvent le plus souffrir. Les armées alliées ont déjà

[1] Cette lettre, qui fut adressée par le duc de Vicence au plénipotentiaire autrichien, à la date de Châtillon-sur-Seine 25 janvier, avait été dictée, à Paris, par l'Empereur, dès le 16 janvier.

envahi plusieurs de nos provinces. Si elles avancent, une bataille va devenir inévitable, et sûrement il entre dans la prévoyance de l'Autriche de calculer et de peser les résultats qu'aurait cette bataille, soit qu'elle fût perdue par les alliés, soit qu'elle le fût par la France.

Écrivant à un ministre aussi éclairé que vous l'êtes, Prince, je n'ai pas besoin de développer ces résultats. Je dois me borner à les faire entrevoir, sûr que leur ensemble ne saurait échapper à votre pénétration.

Les chances de la guerre sont journalières. A mesure que les alliés avancent, ils s'affaiblissent, pendant que les armées françaises se renforcent, et ils donnent, en s'avançant, un double courage à une nation pour qui désormais il est évident qu'elle a ses plus grands et ses plus chers intérêts à défendre. Or les conséquences d'une bataille perdue par les alliés ne pèseraient sur aucun d'eux autant que sur l'Autriche, puisqu'elle est en même temps la puissance principale et première entre les alliés et l'une des puissances centrales de l'Europe.

En supposant que la fortune continue d'être favorable aux alliés, il importe sans doute à l'Autriche de considérer avec attention quelle serait la situation de l'Europe le lendemain d'une bataille perdue par les Français au cœur de la France, et si un tel événement n'entraînerait pas des conséquences diamétralement opposées à cet équilibre que l'Autriche aspire à établir, et tout à la fois à sa politique et aux affections personnelles et de famille de l'empereur François.

Enfin l'Autriche proteste qu'elle veut la paix : mais n'est-ce pas se mettre en situation de ne pouvoir atteindre ou de dépasser ce but, que de continuer les hostilités, quand de part et d'autre on veut arriver à une fin ?

Toutes ces considérations m'ont conduit à penser que, dans la position actuelle des armées respectives et dans cette rigoureuse saison, une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux parties.

Elle pourrait être établie par une convention en forme ou par un simple échange de déclarations.

Elle pourrait être limitée à un temps fixe ou indéfini, avec la condition de ne la pouvoir faire cesser qu'en se prévenant tant de jours d'avance.

Cette suspension d'armes me semble dépendre plus particulièrement de l'Autriche, puisqu'elle a la direction principale des affaires militaires.

Et j'ai pensé que, dans l'une et l'autre chance, l'intérêt de l'Au-

triche était que les choses n'allassent pas plus loin et ne fussent pas poussées à l'extrême.

C'est surtout cette persuasion qui me porte à écrire aujourd'hui confidentiellement à Votre Excellence.

Si je m'étais trompé, si cette démarche absolument confidentielle devait rester sans effet, je dois prier Votre Excellence de la regarder comme non avenue.

Vous m'avez montré tant de confiance personnelle, et j'en ai moi-même une si grande dans la droiture de vos vues et dans les nobles sentiments qu'en toutes circonstances vous avez exprimés, que j'ose espérer qu'une lettre que cette confiance a dictée, si elle ne peut atteindre son but, restera entre Votre Excellence et moi.

D'après la minute. Archives des affaires étrangères.

21102. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 17 janvier 1814.

Mon Cousin, je viens de donner ordre au ministre de la guerre d'armer Troyes, Vitry, Soissons. Assurez-vous demain, avant la parade, que les dispositions nécessaires ont été prises, et du nom des officiers à envoyer dans ces places.

Ordonnez au général Monthion et au général Rogniat de mettre Châlons à l'abri d'un coup de main. S'il y a à Châlons des officiers du génie et d'artillerie dont on puisse disposer, que l'on en envoie sur-le-champ à Vitry pour accélérer et surveiller les travaux.

J'aurai demain parade à dix heures, et je ferai partir, après la parade, beaucoup de troupes pour Châlons.

Il est nécessaire que vous partiez demain soir pour vous rendre dans cette ville. Assurez-vous que les ordres que j'ai donnés pour l'approvisionnement de Châlons et pour l'établissement des ateliers de manutention sont exécutés. Envoyez, par l'estafette de ce soir, copie de mon ordre sur cet objet au général Rogniat et à l'intendant général Marchant. Il est nécessaire que ces ateliers et les magasins soient placés sur la rive gauche de la Marne. Quand j'ai parlé de Châlons, j'ai compris les fermes et les villages qui ne sont qu'à une lieue de cette place et qui seront jugés convenables à l'établissement de ces ateliers de manutention. Ordonnez que Châlons soit mis à l'abri d'un coup de main et en tel état que je puisse défendre cette place; faites abattre les arbres qui seront nécessaires pour former des palissades; qu'on n'épargne rien. S'il se trouve à Châlons un

officier du génie qu'on puisse envoyer à Soissons, qu'on le fasse partir sur-le-champ.

Faites reconnaître par des officiers d'état-major tous les ponts qui sont sur la Marne, depuis Vitry jusqu'à Charenton.

Ordonnez l'organisation de la garde nationale à Arcis-sur-Aube, afin qu'elle serve à la garde du pont.

Faites connaître aux différents généraux que vous vous rendez à Châlons et que mon quartier général ne tardera pas à y être transporté.

Recommandez au duc de Trévise, dans le cas où l'ennemi serait trop en force et qu'il ne pût pas tenir à Langres, de faire évacuer toutes les pièces qui sont dans cette place sur Vitry et sur Troyes, et de se rapprocher lui-même de Châlons, mais lentement et seulement autant que cela serait nécessaire.

Faites connaître au duc de Tarente que je vais porter mon quartier général sur Châlons.

J'ignore où est le général Ruty. Je suppose qu'il n'est pas loin de Châlons et qu'il aura transporté sur la rive gauche de la Marne tous les équipages du parc. Il est nécessaire de prendre de promptes mesures pour atteler toutes les pièces de canon qu'il amène. Il est très-important qu'il y ait cinq cents pièces à Châlons. Faites-moi connaître si tout le grand quartier général est à Châlons. Il est nécessaire que les généraux Ruty et Rogniat, l'intendant général Marchant et le payeur s'y rendent sur-le-champ, pour pouvoir donner tous les renseignements qui pourraient être demandés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21103. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 17 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général la Hamelinaye, qui doit commander la 2e division de la réserve, de partir demain pour se rendre à Troyes; il y trouvera le 3e bataillon du 122e, qui est fort de 700 hommes. Il recevra dans peu de jours un autre bataillon du 121e, et successivement d'autres bataillons.

Il prendra le commandement des troupes et fera mettre sur-le-champ la ville à l'abri d'un coup de main. Il formera et exercera la garde nationale.

Vous enverrez avec lui un officier du génie pour faire aux portes

les travaux nécessaires pour mettre la ville à l'abri des Cosaques et des troupes légères.

Il est nécessaire que vous fassiez venir en poste six pièces de canon avec leurs caissons; elles seront servies par des canonniers gardes nationaux qui seront formés à Troyes. Faites en sorte que ces pièces et un dépôt de 300,000 cartouches soient à Troyes avant le 24.

Vous nommerez un autre général, de ceux qui sont à Paris, pour aller prendre le commandement de Vitry. Vous lui donnerez un officier du génie et un officier d'artillerie. Il requerra les gardes nationales, les gardes forestiers, les gardes champêtres et les hommes de bonne volonté. Il fera couper, partout où il sera nécessaire, les arbres qui devront être convertis en palissades, pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main.

Dirigez six pièces de campagne sur Vitry, et ordonnez, pour les servir, la formation d'une compagnie d'artillerie de gardes nationales, qui sera composée de tous les anciens canonniers qu'on pourra réunir.

Faites partir dans la nuit un officier général pour commander à Soissons. Donnez-lui un officier du génie et un officier d'artillerie. Il aura les mêmes ordres pour mettre la place en état de défense.

Faites diriger du Nord huit ou dix pièces avec leurs caissons sur Soissons, et faites-y réunir un dépôt de 300,000 cartouches.

Il est important que ces deux points, qui doivent flanquer la droite et la gauche de l'armée, soient en bon état et à l'abri d'un coup de main.

Je fais partir de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie pour Châlons, où je compte porter incessamment mon quartier général.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21104. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Paris, 17 janvier 1814.

J'ai ordonné à un général de se rendre à Troyes. Un général se rendra également à Soissons, et un à Vitry. J'ai ordonné la mise en état de ces trois places. Vous écrirez aux préfets, sous-préfets et maires qu'ils doivent rester dans ces places et seconder par tous les moyens possibles l'organisation de la garde nationale urbaine, de celle des environs, et la mise en état de défense de ces trois places.

Je porte mon quartier général à Châlons.

Il est nécessaire que ces places soient à l'abri d'un coup de main. J'y envoie des cartouches et de l'artillerie. Il faut qu'on y forme trois compagnies d'artillerie, en appelant les officiers et soldats qui ont servi dans cette arme, pour servir les pièces urbaines.

Faites comprendre l'importance de cela aux préfets. Qu'ils prennent les mesures nécessaires; qu'ils ne se laissent arrêter par rien, et qu'on travaille avec la plus grande activité à faire ce qui est convenable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21105. — AU MARÉCHAL VICTOR, DUC DE BELLUNE,
COMMANDANT LE 2e CORPS, A VOID.

Paris, 17 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Bellune, l'Empereur désapprouve que vous ayez abandonné Nancy. Sa Majesté vous ordonne de ne pas quitter la Moselle sans vous battre. Elle trouve que vous avez fatigué vos troupes par de grandes marches, et que vous avez donné de l'audace à l'ennemi en évacuant sans raison. Cela oblige le duc de Raguse et le duc de Trévise à faire également un mouvement rétrograde; cela amène l'ennemi sur nous, et fait le plus grand tort à nos affaires.

On est surtout très-peiné de voir que vous ayez évacué Nancy devant de la cavalerie sans avoir attendu l'infanterie.

Le prince, vice-connétable, major général,
ALEXANDRE.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21106. — AU GÉNÉRAL DULAULOY,
COMMANDANT L'ARTILLERIE DE LA GARDE, A PARIS.

Paris, 17 janvier 1814.

Je vais porter mon quartier général à Châlons-sur-Marne.

Les deux batteries de la division du général Rottembourg partent demain. Donnez ordre que les batteries qui sont à la Fère se rendent en droite ligne à Châlons. Remettez-moi un état qui me fasse bien connaître la situation de l'artillerie. Vous m'avez envoyé un résumé qui fait connaître le lieu où sont les batteries, mais qui n'indique pas la quantité de pièces, de caissons, de rechanges, de chevaux, de soldats du train et de canonniers.

Je compte avoir à Châlons, 1° les deux batteries qui partent avec la division Rottembourg; 2° les deux batteries qui sont avec la 2e division; 3° les deux batteries qui sont avec la 1re division; 4° les deux

batteries à cheval qui viennent de Metz; 5° les trois batteries de la Fère.

Si celle du maréchal Mortier n'est pas partie, faites-la rester sur Châlons. Le maréchal Mortier, qui nous rejoindra, se trouvera avoir deux batteries de 12, trois à cheval, deux de vieille Garde.

Je dois avoir à Châlons, avant le 24 janvier, cent soixante bouches à feu.

Le reste de l'artillerie de la Garde sera une batterie d'artillerie à cheval et quatre batteries à pied, total cinq batteries ou trente bouches à feu, avec le général Roguet au nord.

J'aurai donc cent soixante-six pièces de canon à Châlons. Il est important que ces cent soixante-six pièces de canon aient un approvisionnement simple, mais qu'il y ait à Vincennes un double approvisionnement. Faites-moi connaître combien vous avez de cartouches. Présentez-moi un rapport sur tout cela.

Donnez ordre qu'à Châlons tout parque sur la rive gauche de la Marne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21107. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VÉRONE.

Paris, 17 janvier 1814.

Mon Fils, vous aurez su par les différentes pièces qui ont été publiées tous les efforts que j'ai faits pour avoir la paix. J'ai depuis envoyé mon ministre des relations extérieures à leurs avant-postes. Ils ont différé de le recevoir, et cependant ils marchent toujours.

Le duc d'Otrante vous aura instruit que le roi de Naples se met avec nos ennemis. Aussitôt que vous en aurez la nouvelle officielle, il me semble important que vous gagniez les Alpes avec toute votre armée. Le cas arrivant, vous laisseriez des Italiens pour la garnison de Mantoue et autres places, ayant soin d'emmener l'argenterie et les effets précieux de ma Maison, et les caisses.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

21108. — AU PRINCE CAMILLE BORGHESE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES DÉPARTEMENTS AU DELA DES ALPES, A TURIN.

Paris, 17 janvier 1814.

Mon Cousin, je vous ai déjà mandé de retenir en Piémont les troupes que vous avez, pour être assuré de la garnison d'Alexandrie.

Retenez aussi tous les conscrits qui n'auraient pas dépassé Plaisance et seraient destinés pour la Toscane et Rome; faites-les incorporer dans les bataillons qui sont à Alexandrie. Donnez le même ordre à Gênes, pour qu'on retienne tout ce qui longerait la Rivière pour aller en Toscane. Il est préférable à tout d'avoir une bonne réserve à Alexandrie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le marquis Gozzani di San-Giorgio.

21109. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 janvier 1814.

L'ordre que vous avez donné au général d'Aboville d'envoyer de l'artillerie à Soissons est bien; mais l'ordre que vous avez donné au général Ruty ne vaut rien; j'ai besoin de toute son artillerie de campagne : donnez-lui contre-ordre.

On a envoyé à Troyes des pièces de 4 sans boulets; c'est assez bête. L'officier d'artillerie qui a fait cela doit être sévèrement puni.

L'artillerie est mal guidée. On m'assure qu'on a laissé 150,000 coups de canon de campagne dans Mayence, de sorte qu'on en est aujourd'hui dépourvu. C'est la faute du général Ruty. En évacuant l'artillerie sur Metz, on devait évacuer les munitions. Il faut prendre des mesures pour faire venir en toute diligence à Paris des pièces et des munitions.

Vous ne m'avez pas rendu compte des mesures prises pour confectionner des cartouches à balles et à boulet. Il en faut au moins 150 à 200,000. Tous nos ports doivent être pleins de mitraille. Les boulets de 6 sont ceux dont se sert la marine; si la terre en manquait, la marine pourrait en fournir. Mais comment la Fère, Douai, Amiens, Abbeville en seraient-ils dépourvus? Faites-moi un rapport là-dessus. Il me faudra 300,000 coups de canon sous bien peu de temps; il me faudra aussi des cartouches. On me dit qu'il commence à en arriver à Vincennes.

En général, je ne vois pas qu'on ait l'activité qu'exigent les circonstances. Pour les ateliers d'armes, les ordres ne sont pas donnés convenablement à la situation des choses. Dans ce moment, le transport des fusils de Saint-Étienne à Auxonne est une absurdité. On m'assure qu'il y a à Charleville 26,000 fusils, et à Liége 150,000 bois de fusil qui pourraient être utilisés. Il faudrait avoir un comité d'artillerie comme le génie a un comité de défense, lequel prendrait

tous les jours connaissance des progrès de l'ennemi et de nos convois qui sont en route, et donnerait des ordres.

Les transports doivent se faire aussi par tous les moyens et de toutes les manières.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21110. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez au général Maison que je ne comprends point sa correspondance. Pourquoi ne vous a-t-il pas fait connaître l'ennemi qu'il a devant lui, et pourquoi a-t-il pris l'épouvante sans raison? Il ne rend aucun compte, de sorte que je ne sais que par la marine et la police les affaires du 11, du 12 et du 13, et le dernier état des choses. Demandez-lui les circonstances de tous ces combats, à quels régiments ennemis il a eu affaire, et comment tout s'est passé. Dites-lui que rien ne porte à penser qu'il y ait là des forces considérables; que, s'il avait réuni ses moyens sur Anvers, il aurait chassé l'ennemi au delà de Breda; qu'au lieu de cela il alarme la Belgique et enhardit l'ennemi par sa contenance timide.

Écrivez aussi à M. de Pontécoulant[1] que j'ai vu avec peine que, pendant son voyage à Anvers, il n'a fait qu'accréditer aussi beaucoup de mauvaises nouvelles; que sa contenance est de même trop timide; que, le général Maison étant revenu devant Anvers et le duc de Tarente étant sur la Meuse, il n'y avait aucune raison de craindre pour la Belgique; enfin que tout cela est d'une faiblesse déplorable.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21111. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 janvier 1814.

Je reçois votre lettre du 16. Vous dites que vous faites venir quarante-cinq compagnies d'artillerie, dont trente à pied et quinze à cheval. Je ne comprends rien à cette lettre. Toute cette artillerie doit rester au parc, à Châlons, pour servir les trois cents pièces de canon. En général, il me semble que l'artillerie saisit mal. La direction du

[1] Le sénateur Pontécoulant, commissaire extraordinaire en mission dans le Nord.

dépôt est sur Vincennes et Paris. Les compagnies qui viendraient des côtes de l'Océan ou de l'armée d'Espagne peuvent se diriger sur Paris; mais toutes celles qui viennent du côté de l'armée doivent rester à Châlons, au parc.

Il faut enfin m'organiser cent soixante pièces de la Garde et trois cent quarante de la ligne, de manière que j'aie cinq cents pièces à Châlons. Les pièces y sont. Les caissons, on en fait à Paris, il y en a sur les côtes, et je suppose que vous avez donné des ordres pour les faire venir. Les soldats du train doivent exister à Douai et autres lieux.

J'attends un rapport sur les mesures à prendre pour les chevaux. Trois cents pièces de canon avec un approvisionnement simple n'exigent pas plus de 1,200 voitures ou 6 ou 7,000 chevaux. Il faut aussi avoir un double approvisionnement dans des caisses non attelées, qu'on aurait à Vincennes et qu'on ferait arriver en poste et par relais pour remplacer nos consommations.

Si à Leipzig j'avais eu 30,000 coups de canon le 18 au soir, je serais aujourd'hui le maître du monde.

Pour trois cents pièces, il me faut 3 ou 400,000 coups de canon. Je ne sais pas si l'artillerie s'est sérieusement occupée de cela. Sur ces 300,000 coups, je suppose qu'il en existe 100,000 confectionnés dans les caissons entre la Garde et la ligne; c'est donc 200 à 250,000 coups qu'il faudrait se procurer. En supposant l'un portant l'autre à 3 livres de poudre, cela ferait 700,000 livres de poudre; Essonne et la marine doivent les fournir.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21112. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 18 janvier 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse qu'il tienne le plus de temps qu'il pourra sur Metz, et qu'il vous fasse connaître quelle est la force d'York et de Sacken. Beaucoup d'habitants et de militaires doivent les avoir vus passer et avoir des idées sur l'endroit où ils sont et sur leurs forces.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21113. — NOTES.

Paris, 18 janvier 1814.

Soissons. — Il y a aujourd'hui à Soissons 840 hommes de gardes nationales; à la fin de janvier il y en aura plus de 6,000. Qui est-ce qui les commandera? Les majors sont-ils à Soissons?

Il faudrait des fusils.

Il serait satisfaisant d'avoir à Soissons, le 28 janvier, 3,000 hommes armés, avec trois pièces de canon.

Il faut me faire connaître les généraux qui commandent la 1re et la 15e brigade, qui se rendent à Soissons.

Réitérer des ordres pour former une compagnie d'artillerie de gardes nationales et y envoyer du canon. Il faudrait que cela fût prêt le 24.

Meaux. — Il faudrait un général de brigade pour commander le camp de Meaux; il faut le désigner sur-le-champ.

Il y aura à Meaux, le 3 février, 3,000 hommes de gardes nationales.

Il faut former une compagnie d'artillerie pour cette brigade du Calvados, en prenant des officiers retirés en Normandie. Il faudra lui donner six pièces de canon.

Troyes. — Il y aura, le 6 février, à Troyes 6,000 hommes de gardes nationales; ce qui, avec les six pièces de canon ordonnées, ferait une force. Il faut désigner sur-le-champ un général de brigade pour commander ce corps. Il est important de désigner sur-le-champ des généraux et d'organiser des compagnies d'artillerie.

Il devra y avoir à Soissons une division de 14,000 hommes, qui sera commandée par un général de division, deux généraux de brigade, un adjudant commandant et huit majors.

Cette division aura une compagnie d'artillerie et six pièces de canon.

Il y aura, avant le 3 février, 8,000 hommes existants à Soissons, ce qui est assez satisfaisant.

Le total général des trois camps de Soissons, de Troyes et de Meaux sera de 25,000 hommes, ce qui supposerait toujours une ressource de 16 à 18,000 hommes, à qui il faudrait 16 à 18,000 fusils. Si on pouvait les armer avec des fusils de chasse, ce serait une chose utile.

Il est important que les généraux qui seront désignés soient capables d'animer ces troupes d'un bon esprit.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21114. — NOTES.

Paris, 18 janvier 1814.

1° Le 64e est à Besançon; il ne faut donc pas y compter.

2° Les 1er et 62e de ligne ont deux bataillons dans le Midi, à Toulouse et à Marseille; ces deux bataillons sont destinés pour l'armée d'Alexandrie, mais on pourrait les destiner pour la réserve de Lyon. Si Lyon est occupé par l'ennemi, il faut désigner le point où la réserve doit se réunir. Serait-ce à Grenoble, à Chambéry ou à Vienne, flanquant ainsi Genève, couvrant Grenoble et Avignon, et menaçant Genève et Lyon? Il faudrait alors que les généraux se tinssent à Chambéry et à Vienne, et qu'une division fût placée sur la route de Lyon à Paris.

3° Les quatre-vingts bouches à feu devront être dirigées sur Avignon, d'où elles auront leur retraite assurée sur Toulon.

La division de Nîmes pourrait venir sur Vienne; il faut promptement faire cette organisation.

Le vrai chemin pour rentrer à Lyon est de se tenir sur la route de Chambéry et de Vienne. Puisque la retraite de l'ennemi est sur la Suisse, en menaçant Bourg, l'ennemi ne peut pas tenir sur Lyon.

Enfin Grenoble et Chambéry, toutes les places du Dauphiné, les communications assurées avec Avignon, Marseille et Toulon, celles assurées avec Alexandrie, Gênes et Turin et avec l'armée d'Italie qui va se rapprocher des Alpes, forment un système.

Il faudrait cependant organiser une division sur la route de Paris, et faire garder Pont-Saint-Esprit.

4° Les gardes nationales se divisent naturellement en deux, celles des 7e et 8e divisions sur Grenoble, Chambéry et Vienne, et celles des 15e et 21e divisions sur les routes de Paris par Mâcon et Tarare.

Les deux premières forment 12,000 hommes, les deux secondes 16,000.

Envoyer d'abord les instructions au maréchal Augereau.

Il faut après cela faire cette division.

Le maréchal Augereau organisera les gardes nationales des 15e et 21e divisions sur Mâcon et Tarare; il organisera aussi une division de ligne.

Le général Marchand aura les gardes nationales des 7e et 8e divisions et la plus grande partie du reste.

Il est probable que le but du général Marchand et du maréchal Augereau sera de rentrer à Lyon, et qu'aussitôt qu'on aura 5 à 6,000 hommes on y rentrera; alors ces deux armées n'en feront qu'une.

Il faut envoyer un général d'artillerie au duc de Castiglione. C'est parce qu'il n'y avait pas de général d'artillerie qu'on a évacué Lyon. Il aurait fait venir de Toulon et de Besançon de l'artillerie en poste, et huit ou dix pièces de canon auraient donné une grande supériorité à notre infanterie. Il faut donc faire partir un général d'artillerie en poste et lui donner des instructions pour procurer de suite de l'artillerie au duc de Castiglione. Il faut me faire connaître d'où l'on peut la tirer; ce sera probablement de Toulouse. Il est bien important que quelques pièces viennent de suite en poste.

Il faut donner au duc de Castiglione et au général Marchand la plus grande latitude pour nommer aux emplois et organiser les bataillons.

L'Empereur ne s'oppose pas à ce que le prince Borghese fasse revenir sur Fenestrelle et Briançon tous les fusils dont il n'a pas besoin; cela serait même utile dans le cas de l'évacuation.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21115. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PARIS.

Paris, 19 janvier 1814.

Mon Cousin, on ne peut plus rien concevoir à la conduite du duc de Bellune. Arrivez aux avant-postes avant demain matin, 20; assurez la défense de la Meuse; donnez le commandement au meilleur général. Joignez-y la division de jeune Garde. Renvoyez le duc de Bellune; donnez le commandement de tout au duc de Raguse, et restez jusqu'à ce que le duc de Raguse ait pris toutes les mesures pour la défense de la Meuse et pour se battre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21116. — NOTES.

Paris, 19 janvier 1814[1].

L'ennemi n'a passé la Meuse qu'avec de la cavalerie; il faut l'attaquer et reprendre cette ligne. Si cela n'était pas possible, et que l'on dût se reployer, le duc de Raguse défendrait l'arrivée de l'ennemi sur Châlons en lui disputant la route de Verdun à Châlons.

Le duc de Bellune et le prince de la Moskova prendraient la position de Vitry-le-François, où ils se battraient.

[1] Date présumée.

Dans cette position, le duc de Raguse formerait la gauche, le duc de Bellune et le prince de la Moskova le centre, le duc de Trévise la droite.

Le général Dufour est à Arcis-sur-Aube avec quatre bataillons et seize pièces de canon.

Le duc de Trévise est à Chaumont avec les deux divisions de vieille Garde, la cavalerie de vieille Garde et la brigade du général Bourmont, composée de trois bataillons du 113e. Deux bataillons aux ordres du général Curial sont à Châlons; trois bataillons couchent le 19 à Meaux, se dirigeant sur Châlons.

La division de jeune Garde commandée par le général Rottembourg est également en marche, se dirigeant sur Châlons; tout cela avec un train d'artillerie de quarante pièces.

Le général de la Hamelinaye est à Troyes, où deux bataillons doivent déjà être rendus.

Tout le parc d'artillerie qui est attelé, ou qui peut l'être avec les chevaux que l'on attend, doit rester sur la rive gauche de la Marne. Tous les équipages militaires qui sont attelés doivent rester pour le service de l'armée.

Tous les dépôts de cavalerie doivent être dirigés entre Versailles et Rouen, d'après les ordres du ministre de la guerre, en ayant soin de ne pas suivre la route directe de Châlons à Paris.

Si les événements devenaient pressants, il faudrait envoyer demander si l'on peut compter sur les Polonais qui sont à Reims; alors on les ferait venir à Châlons.

Faire fermer les brèches de l'enceinte de la ville; la mettre à l'abri d'un coup de main; faire mettre des tambours aux portes; établir des batteries pour, en cas de besoin, se servir de la ville comme tête de pont.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21117. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A BAR-SUR-AUBE.

Paris, 19 janvier 1814.

Mon Cousin, la 2e division de jeune Garde a couché à Saint-Dizier; elle doit être aujourd'hui 19 à Châlons. Bourmont, qui commande trois bataillons du 113e et qui se trouve à Troyes, doit être en marche pour y arriver. Faites reconnaître les routes sur Arcis et sur Vitry. Le général Dufour a quatre bataillons et seize pièces à Arcis. Le prince de Neuchâtel part aujourd'hui, et l'Empereur ne tardera pas

à se rendre à Châlons. Envoyez des espions pour connaître la situation de l'ennemi.

On vous avait envoyé 1,000 fusils : que sont-ils devenus? Ne les prodiguez pas à des hommes qui ne voudraient pas en faire un bon usage. Il vaut mieux les envoyer à Troyes pour armer les gardes nationales qui arrivent du Poitou et de la Touraine.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21118. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous ai ordonné de former six brigades de cavalerie de réserve; deux, sous les ordres du général Pajol, doivent se réunir à Melun; et quatre, sous les ordres du général Bordesoulle, doivent se réunir à Meaux. Il paraît que tout cela n'est pas bien entendu, puisque je vois aujourd'hui se diriger sur Meaux des détachements qui devraient se diriger sur Melun.

Vous allez recevoir un décret que je viens de prendre pour désigner les régiments qui doivent concourir à la formation de chaque brigade. Envoyez-le sans délai aux généraux Nansouty, Bordesoulle et Pajol, ainsi qu'au général Roussel, à Versailles. Il résulte de ces dispositions qu'il y aura demain à Meaux le fonds de quatre brigades, ce qui fera un millier de chevaux, et à Melun le fonds de deux brigades, ce qui fera 600 chevaux.

Il est nécessaire que tous les détachements qui sont aujourd'hui à Meaux et qui appartiennent aux brigades de Melun, tel que celui du 5e de dragons, partent de Meaux demain de bonne heure pour se rendre à Melun. Il est nécessaire également qu'on dirige sur Melun une batterie d'artillerie à cheval, qui marchera avec cette cavalerie, afin qu'elle puisse surveiller tous les ponts de la Seine.

Il faut aussi que vous donniez ordre que le détachement du 22e de chasseurs, celui des 4e, 17e et 14e de dragons, qui sont ici à Paris, au lieu de se rendre à Meaux, se rendent à Melun; que vous nommiez un général de brigade qui sera rendu demain à Melun pour en prendre le commandement, et que vous désigniez deux colonels et quatre chefs d'escadrons pour y être employés. Enfin vous donnerez ordre au général Pajol de porter son quartier général à Melun et de prendre connaissance de tous les ponts sur la Seine, depuis Paris jusqu'à Troyes, ainsi que de ceux sur l'Aube.

Présentez-moi un projet de décret pour supprimer la selle des

chevau-légers. Cette selle est plus coûteuse, et tant de modèles différents compliquent l'administration sans nécessité; il n'y a aucune raison d'avoir pour la cavalerie légère trois modèles de selles différents. Donnez ordre au magasin général qu'on fournisse indistinctement aux chevau-légers, aux hussards et aux chasseurs des selles de ces différentes armes, de sorte qu'il n'en résulte aucun retard dans le départ des détachements.

Donnez ordre au général Roussel de faire prendre tous les chevaux que laisseraient les hommes qui entreraient aux hôpitaux et de les donner à des hommes des mêmes régiments, s'il est possible, ou à tous autres, afin d'avoir toujours le plus d'hommes montés et de n'avoir aucun embarras à Versailles.

Faites mettre dans *le Moniteur* de demain et dans tous les journaux que le général Roussel, qui est à la tête du grand dépôt de cavalerie de Versailles, reçoit tous les chevaux qui lui sont présentés et les paye comptant, savoir : les chevaux de cuirassiers, à tel prix; ceux de dragons, de cavalerie légère et d'éclaireurs, à tel prix; mettez-y la taille et l'âge requis. Donnez des facilités pour l'âge pendant tout le temps que les chevaux marquent, et ayez soin d'envoyer cet avis à tous les ordonnateurs, commissaires des guerres, commandants de département et officiers de gendarmerie, pour qu'ils le fassent connaître aux cultivateurs, et que partout ceux qui mènent des chevaux, soit de fournisseurs, soit de particuliers, sachent que les chevaux qu'ils conduiront à Versailles seront reçus et payés comptant, pourvu toutefois qu'ils aient les qualités requises.

Je désire que vous me fassiez faire au bureau du mouvement le relevé de ce que chaque dépôt pourra fournir, en cadres, hommes et chevaux, à chaque brigade. Si, en conséquence de cet état, il y a des mouvements d'hommes montés à faire faire, soumettez-en le projet à mon approbation.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21119. — AU COMTE DARU,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 janvier 1814.

Monsieur le Comte Daru, il paraît que le sieur de Nanteuil, administrateur des messageries, a en ce moment un assez grand nombre de chevaux de son établissement dont il peut disposer pour un autre service. Faites venir cet administrateur et passez avec lui un marché

pour qu'il se charge d'établir des relais de Paris à Châlons et retour. Ces relais seront employés au transport des troupes, munitions d'artillerie, vivres, blessés, malades, etc. Les chevaux n'iront qu'au double pas, et les voitures, ayant un mouvement continu, mettraient trente à trente-six heures à faire cette route.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

21120. — AU GÉNÉRAL MAISON,
COMMANDANT LE Ier CORPS, A LOUVAIN.

Paris, 20 janvier 1814.

Dans l'absence du prince de Neuchâtel, qui s'est porté aux avant-postes, Sa Majesté m'a chargé de la correspondance avec les généraux commandant les corps.

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté vos lettres des 12, 13, 15, 16 et 17 janvier. Sa Majesté a vu avec peine la belle occasion que vous avez manquée de remporter une victoire importante sur l'ennemi, de débloquer Gorcum et d'attirer à vous les 4,500 hommes qui sont dans cette place et qui désormais seront inutiles.

Vous avez disséminé vos troupes; si le général Roguet s'était trouvé le 11 à Hoogstraeten avec la brigade Aymard et toute sa division réunie, il n'est pas douteux qu'il eût battu l'ennemi complétement; et depuis, si, lorsque vous avez attiré à vous la division Barrois, le 14, vous aviez continué à pousser l'ennemi, vous l'auriez complétement battu et obligé à se replier sur Breda.

Sa Majesté n'approuve point le projet d'une ligne de vingt lieues; cela est bon pour la contrebande, mais ce système de guerre n'a jamais réussi.

Le projet de vous retirer sur Lille et d'abandonner toute la Belgique est d'autant plus funeste que les bataillons qui devaient composer votre armée ont été retenus dans les places. Vous avez de fausses idées sur les forces de l'ennemi dans le Nord. Le général Bülow n'a que 12,000 hommes. Il n'y a dans toute la Hollande, y compris les Anglais, que 25,000 hommes, dont 5,000 devant Berg-op-Zoom, 5,000 devant Gorcum, Deventer et Naarden, partie devant le Helder, partie en garnison dans Breda. Vous n'avez pas été attaqué par plus de 10,000 hommes; vous pouviez en réunir 20,000, écraser l'ennemi et remporter une victoire éclatante. Au lieu de cela, vous avez compromis des corps qui ne s'en sont tirés que par leur intrépidité.

Le duc de Tarente est à Maestricht et à Liége, observant l'avant-garde des troupes qui assiégent Mayence et qui s'étendent sur Trèves.

Vous n'avez donc d'autre parti, pour défendre Anvers et la Belgique, que de réunir toutes vos troupes sur Anvers, comme l'Empereur vous l'avait déjà fait dire par le major général, en tenant de fortes avant-gardes, l'une sur la route de Turnhout (Lier est trop en arrière), et l'autre sur la route de Hoogstraeten.

Dans cette situation, la Belgique ne court aucun danger, et vos troupes sont toujours réunies. Jamais l'ennemi ne se jettera sur la Belgique tant que vous pourrez vous placer entre lui et Breda, et que vous pourrez marcher sur Gorcum. Le corps de Bülow n'a qu'un but, celui de couvrir le siége de cette place importante. Cette position en avant d'Anvers, en occupant par des avant-gardes des postes à quatre ou cinq lieues en avant, est la seule qui assure la Belgique contre toutes les troupes qui viendraient par la ligne d'opération de Willemstad, Breda et Bois-le-Duc.

Quant aux troupes qui pourraient passer la Meuse entre les places de Grave, de Venlo ou de Juliers, elles sont loin de vous; vous n'avez du moins rien à en craindre. Avant de s'aventurer, elles viendront se réunir au général Bülow pour vous battre devant Anvers, vous jeter dans la ville et vous empêcher de tenir la campagne.

Dans le projet que vous avez discuté pour occuper une grande ligne, vous n'avez rien contre une manœuvre de flanc; et, si l'ennemi débouche par la Meuse sur votre droite, votre ligne sera tournée. Ce projet n'est point raisonnable. Il ne faut point abandonner la Belgique sans avoir livré bataille, et vous ne pouvez livrer bataille que devant Anvers, où vos forces seront réunies. Vous devez même faire concourir à votre plan la garnison de Berg-op-Zoom, qui organisera un corps mobile de 2,000 hommes avec deux pièces, pour marcher dans la direction de Tholen et Willemstad, et occuper ainsi le corps anglais.

L'intention de Sa Majesté est que vous rectifiiez sur-le-champ votre plan de campagne; que vous choisissiez à une ou deux lieues d'Anvers une bonne position, sur laquelle vous puissiez replier vos avant-gardes et vos corps isolés et livrer bataille.

Si enfin les forces de l'ennemi devenaient telles que vous crussiez ne pouvoir livrer bataille, vous n'aurez qu'une lieue de retraite à faire pour vous trouver sous les murs d'Anvers.

Vous pouvez réunir de 20 à 23,000 hommes, y compris la garnison d'Anvers et le détachement actif et mobile de la garnison de Berg-op-Zoom. L'ennemi, obligé d'observer Deventer, Gorcum, Naar-

den, Berg-op-Zoom, est loin de pouvoir vous opposer de pareilles forces.

Pour compléter ce projet, vous devez tenir des corps mobiles, infanterie et cavalerie, lancés fort loin sur votre droite, qui empêchent les partisans de pénétrer dans la Belgique; mais ces partis doivent être en observation et ne jamais passer la nuit où ils ont vu coucher le soleil.

Ce n'est que par un projet ferme, bien concerté, et de la décision, qu'on garde les provinces.

Les gardes nationales de la Belgique doivent mettre les villes à l'abri de quelques partis de Cosaques.

Faites rejoindre les bataillons destinés au 1er corps, car l'Empereur a besoin de la division Barrois pour couvrir Paris. Tout en vous disant de réunir vos forces sur Anvers, il serait cependant convenable de diriger la division Barrois sur Mons, si vous n'étiez pas trop pressé, comme tout porte à le penser, afin qu'on puisse, au besoin, la diriger sur Paris. Envoyez des officiers dans les places du Nord, pour faire rejoindre huit ou dix bataillons du 1er corps, qui remplaceront la division Barrois.

Levez des chevaux dans la Belgique, de gré ou de force, pour monter tous les hommes de cavalerie qui sont à pied.

Dans ce projet, vous ne devez vous séparer d'Anvers qu'autant que l'ennemi manœuvrerait devant vous avec 30 ou 40,000 hommes, ce qui en nécessiterait plus de 60,000 de son côté.

Général BERTRAND.

P. S. Vous sentez bien, mon Général, que cette lettre est dictée par l'Empereur.

D'après la minute. Bibliothèque impériale.

21121. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 22 janvier 1814.

Je reçois les lettres du duc de Dalmatie, du 15 et du 17, que vous m'avez envoyées. Je n'en comprends pas le contenu. Il ne parle que du mouvement de 4,000 hommes de cavalerie. Or, par ma lettre du 14 de ce mois, je vous ai dit qu'il devait mettre en mouvement, outre la moitié de sa cavalerie, un corps de 10 à 12,000 hommes d'infanterie, et le diriger en poste sur Paris. Ces troupes devraient déjà arriver. Faites-moi connaître la lettre que vous avez écrite au

duc de Dalmatie à cet égard. De même pour le duc d'Albufera : ce n'est pas seulement la moitié de sa cavalerie, mais, en outre, une division de 8 à 10,000 hommes d'infanterie qu'il a dû faire partir en poste sur-le-champ pour Lyon.

'après la minute. Archives de l'Empire.

21122. — AU GÉNÉRAL DROUOT,

AIDE-MAJOR DE LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 22 janvier 1814.

Monsieur le Général Drouot, j'ai ordonné la formation de six nouveaux régiments de la Garde sous les nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de voltigeurs et de tirailleurs. On ne formera d'abord, comme je l'ai ordonné, que les 14e, 15e et 16e. Ces régiments doivent recevoir tous les volontaires qui voudraient entrer dans la jeune Garde. Demandez à la secrétairerie d'État le décret que j'ai pris hier, et qui sera, d'ailleurs, aujourd'hui dans *le Moniteur;* et faites qu'à midi il y ait un bureau établi à l'École militaire pour recevoir les volontaires, et qu'il y ait aussi un officier de la Garde à chaque bureau de mairie à Paris pour recevoir également les volontaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21123. — ORDRE.

Paris, 22 janvier 1814.

Le général comte Bertrand se rendra chez le ministre directeur de l'administration de la guerre avec la lettre ci-jointe du major général. Il verra que nous n'avons rien à Châlons; que l'armée y mourrait de faim; qu'un même département doit fournir à l'armée et aux places. Il s'assurera que l'on a fait partir des farines, des bœufs, des fourrages et des avoines. L'argent des compagnies qui doivent nourrir l'armée existait à Châlons. On assure qu'il n'y a personne au quartier général.

Voir la mauvaise situation de la caisse de l'armée. Les deux millions de traites sur Arras ou Lille ne peuvent servir à grand'chose à l'armée.

D'après l'original non signé. Bibliothèque impériale.

21124. — AU GÉNÉRAL D'HASTREL,

DIRECTEUR DE LA CONSCRIPTION MILITAIRE, A PARIS.

Paris, 22 janvier 1814.

Il paraît que la division de réserve de Bordeaux n'avait au 20 janvier que 3,092 hommes pour dix bataillons; que les bataillons du 2e d'infanterie légère et du 36e de ligne sont partis et que la conscription des 300,000 hommes ne fournira pas suffisamment pour compléter les quatre divisions de Bordeaux, Toulouse, Nîmes et Montpellier. Il serait donc convenable de lever la conscription de 1815 dans les vingt-quatre départements du Languedoc, et de donner tout cela pour compléter les quarante bataillons de ces quatre divisions.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21125. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 23 janvier 1814.

Il serait convenable de former, avec les militaires de l'hôtel des Invalides, deux compagnies d'artillerie, en prenant non-seulement les canonniers, mais les Invalides les plus forts. Il faut former chaque compagnie de 120 hommes et mettre à la tête des officiers d'artillerie.

Si l'on peut, on formera quatre compagnies.

On leur donnera quatre batteries ou trente-deux pièces. Ces compagnies seront appelées *Compagnies d'artillerie de la garde nationale de Paris,* et seront chargées de sa défense. On les placera aux différentes barrières. Vous pourriez charger un des sénateurs qui sont à Paris de s'occuper de la formation de ces compagnies, soit Lespinasse, soit Lamartillière ou Gassendi; celui qui serait désigné portera le titre de *Commandant de l'artillerie de la garde nationale de Paris.*

Voyez combien on peut former de compagnies d'artillerie, et faites-moi un rapport là-dessus.

Chargez le général Chasseloup de l'organisation du génie de la garde nationale et de s'occuper de ce qui regarde la défense de Paris.

Faites-moi connaître quand les chevaux de frise, les barrières et les palissades que j'ai ordonnés seront placés.

Ces généraux, conjointement avec le duc de Conegliano et le général Hulin, seront chargés de la défense de Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21126. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 23 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, tenez la main à ce que les six bouches à feu et les cartouches que vous avez annoncées pour le général de la Hamelinaye, à Troyes, lui arrivent. Ces six bouches à feu doivent être servies par les canonniers de la garde nationale de Troyes.

Faites connaître à ce général qu'il doit de plus avoir une batterie de huit bouches à feu attelées, qui doit servir avec sa division et lui arriver le 24 ou le 25, en passant par Arcis-sur-Aube.

Faites-lui passer en poste 1,000 fusils, de manière qu'il les ait demain.

Il est très-important qu'il réunisse à Troyes de la gendarmerie et se mette en correspondance avec les troupes du général Veaux, qui sont à Auxerre et sur Joigny, afin de retarder la marche de l'ennemi. Faites-lui connaître que le général Bordesoulle sera arrivé demain 24 à Nogent-sur-Seine avec 1,000 chevaux et six pièces d'artillerie à cheval; qu'il corresponde avec lui; que les opérations vont commencer et que nous allons prendre l'offensive; qu'il est donc nécessaire qu'il se maintienne à Troyes, et qu'il fasse connaître au général Bordesoulle tout ce qu'il y a de nouveau à Bar-sur-Aube et à Auxerre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21127. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHALONS.

Paris, 23 janvier 1814.

Je reçois votre lettre du 21 au soir. Je serai le 25 au matin à Châlons.

Notre armée s'est renforcée à Lyon, et l'ennemi s'en est éloigné.

Des patrouilles ennemies sont entrées à Châtillon-sur-Seine, venant de Langres.

Le 24 doit arriver à Châlons le général Lefebvre-Desnoëttes avec 2,400 hommes à cheval de la Garde, y compris le 1er de lanciers, qui est arrivé à Reims le 23 et rejoindra le 24 le général Lefebvre-Desnoëttes à Châlons. Je donne ordre à ce général de prendre deux batteries à cheval de la Garde à Châlons. Il prendra sous ses ordres la division Rottembourg, de la jeune Garde, qui arrive à Châlons le 24, les bataillons du 2e et du 4e léger qui sont à Châlons, la brigade du général Belair qui y arrive le 24, composée des 15e, 135e et 155e,

et seize pièces de canon : ce qui fait cinq bataillons de la division Dufour.

Le général Lefebvre-Desnoëttes sera donc à Vitry le 25 avec 2,400 chevaux, 8,000 hommes d'infanterie et vingt-huit pièces de canon. Il prendra en outre avec lui soixante pièces de canon, appartenant à la Garde, qui doivent se trouver à Châlons, et entre autres les deux batteries de 12; ce qui portera alors son artillerie à quatre-vingt-huit pièces de canon.

Je serai à Vitry en même temps que le général Lefebvre-Desnoëttes.

Mon intention est que la 2e division de jeune Garde, qui est avec le duc de Raguse, vienne avec le prince de la Moskova; je vous en ai déjà donné l'ordre hier; de sorte que le prince de la Moskova aura deux divisions ou environ 16,000 hommes et trente-deux pièces de canon.

Le général Gérard est à Brienne avec sept bataillons ou environ 5,000 hommes et huit pièces de canon.

Le duc de Trévise est à Bar-sur-Aube avec 9,000 hommes de vieille Garde, 2,400 chevaux et soixante pièces de canon.

En réunissant donc les deux divisions du prince de la Moskova, la troupe du général Gérard, la division Rottembourg, le général Lefebvre-Desnoëttes, le duc de Trévise, je compte avoir une trentaine de mille hommes d'infanterie, 5,000 chevaux, cent quatre-vingt-huit bouches à feu. J'aurai de plus les 10,000 hommes, les 5,000 chevaux du duc de Bellune, les 14,000 hommes d'infanterie du duc de Raguse, ses 4,000 chevaux, ses soixante bouches à feu. Je me trouverai donc avec 50 à 60,000 hommes d'infanterie, 12 à 14,000 de cavalerie, trois cents bouches à feu, c'est-à-dire avec une armée de 80,000 hommes.

Il faut que tout cela ait ses cartouches et du pain, car dès le 26 je veux reprendre l'offensive et porter le désordre dans toutes les colonnes ennemies.

Faites-moi connaître au juste l'état de situation de tous les corps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21128. — INSTRUCTIONS POUR LE CAPITAINE CARAMAN, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 23 janvier 1814.

Caraman partira dans la journée pour se rendre à Châlons, où il m'attendra. Il portera la lettre ci-jointe au général Ruty, et, s'il y trouvait quelque chose d'obscur, il se le ferait expliquer par Gourgaud.

Le général Lefebvre-Desnoëttes arrive demain, 24, à Châlons avec la division Rottembourg, avec la brigade composée des trois bataillons des 135e et 155e, que commande le général de brigade Belair, enfin avec deux batteries à pied de la ligne et avec les deux batteries de la Garde de la division Rottembourg.

Le général Lefebvre prendra à Châlons le bataillon du 2e et celui du 4e d'infanterie légère, qu'il mettra sous les ordres du général Belair, si ces deux bataillons ne sont pas commandés par un général de brigade; et ce général se mettra en marche le 25 pour Vitry avec les 1,100 hommes de cavalerie qu'il mène avec lui, avec les 600 hommes de cavalerie que commande le général Dautancourt et qui sont à une journée en arrière (Caraman rencontrera ce régiment et l'engagera à accélérer sa route afin de pouvoir coucher le 25 entre Châlons et Vitry), avec le 1er de lanciers polonais de la Garde qui doit arriver le 22 à Reims. Caraman s'assurera que le général Belliard lui a envoyé l'ordre de se rendre à Châlons; de là, ce régiment continuera sa route pour se rendre à Vitry, sous les ordres du général Lefebvre-Desnoëttes, qui, par ce moyen, aura avec lui, le 25, à Vitry, 2,400 hommes de cavalerie, la division Rottembourg, qui est forte de neuf bataillons, et les cinq bataillons de la brigade du général Belair de la division Dufour; ce qui lui fera quinze bataillons d'infanterie, faisant à peu près 8 à 9,000 hommes, et 2,400 de cavalerie. Il aura l'artillerie suivante : deux batteries d'artillerie à cheval de la Garde, qu'il prendra à Châlons pour le service de sa cavalerie; deux batteries de la division Rottembourg, qui sont avec cette division; deux batteries de la ligne qui sont avec la brigade Belair; deux batteries de 12 de la Garde, que le général Lefebvre prendra à Châlons, et en général tout ce qu'il y a de l'artillerie de la Garde à Châlons; ce qui fera au moins soixante bouches à feu de la Garde et vingt-six de la ligne.

Le général Ruty doit avoir soixante et douze bouches à feu au parc, ayant tout ce qui est nécessaire pour servir; il les organisera de manière qu'elles puissent partir le 25 pour se rendre à Vitry; ce qui ferait cent cinquante-huit bouches à feu que le général Lefebvre aurait autour de Vitry.

Du reste, on évacuera de Châlons tout ce qui ne peut pas être attelé et ne peut pas servir, pour l'envoyer à Vincennes, où cela sera organisé.

Caraman verra le général Belliard, le général Lefebvre et le général Ruty, et leur communiquera ces instructions. Il dira à mon officier d'ordonnance Pailhou de se rendre à Vitry pour y voir la situation de la place, activer la construction des fours et la formation des maga-

sins. Caraman et Pailhou feront réunir à Châlons et à Vitry le plus de pain qu'il sera possible. Caraman s'informera en route où sont les convois de farine et de bœufs qui arrivent à Châlons. Il rencontrera en route 400 harnais qui sont partis depuis le 18; ils doivent arriver le 25. Il prendra des mesures au lieu où il les rencontrera pour qu'ils arrivent le 25. Le 21, il a été envoyé 400,000 cartouches à la Ferté-sous-Jouarre; le 22, il en a été envoyé 400,000 autres; aujourd'hui on en envoie encore 200,000; ce qui fera un million de cartouches. Les caissons vides ont dû partir de Châlons. Il faut activer ce mouvement afin que les cartouches arrivent le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

P. S. Dans les soixante et douze bouches à feu, il est nécessaire de conserver les deux batteries de 12, en les composant chacune de six pièces de 12 sans obusiers. Les autres batteries de division, soit à cheval, soit à pied, seront composées de quatre pièces de 6 et deux obusiers de 24.

D'après l'original comm. par M. le duc de Caraman.

21129. — AU CAPITAINE LAMEZAN,

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 23 janvier 1814.

Partez sur-le-champ pour vous rendre par le plus court chemin à Nogent-sur-Seine. Vous y arriverez demain de bonne heure. Faites-moi connaître si on a travaillé à une manutention, s'il y a des magasins, si les généraux Bordesoulle et Pajol sont arrivés avec leur cavalerie, où, quand on les attend. Expédiez-moi de Nogent une estafette avec tous les renseignements que vous aurez, et continuez votre route sur Arcis-sur-Aube et Brienne.

Vous trouverez à Brienne le général Gérard : dites-lui que je serai le 25 à midi à Vitry; qu'il se tienne prêt à partir; qu'il se procure du pain pour plusieurs jours; que, s'il a quelque nouvelle de l'ennemi, il me l'expédie à Châlons, où je serai à la pointe du jour le 25, ou à Vitry, où je serai le 25 à midi; mais qu'il ne compromette pas la nouvelle de mon arrivée, que j'ai à peu près 80,000 hommes dans ma main; que je voudrais, le 26, tomber sur le lieu où il y a de l'infanterie ennemie, pour écraser quelque corps.

Vous direz la même chose au duc de Trévise, que le 25 à la pointe du jour je serai à Châlons, et le 25 à midi à Vitry; qu'il soit prêt à partir; qu'il ait à se procurer pour quelques jours de vivres, mon in-

tention étant de réunir mes troupes et de marcher à l'ennemi. Voyez vous-même quels corps d'infanterie le maréchal a devant lui, et quelles nouvelles on a de l'ennemi. Il s'agit de tomber bien réunis sur quelque corps ennemi et de le détruire. Soyez arrivé à Vitry le 25 pour me donner des nouvelles. Ne vous compromettez pas. Dans le cas où il y aurait des Cosaques, allez à cheval de village en village et ne vous laissez pas prendre. Que le duc de Trévise fasse mettre des relais de chevaux de paysans de Bar-sur-Aube à Vitry s'il n'y a pas de relais de poste, afin que le 25 il puisse recevoir mes ordres pour le 26.

P. S. Si les généraux Bordesoulle et Pajol ne sont pas arrivés quand vous passerez à Nogent, laissez-y une lettre pour eux, pour qu'ils envoient un officier en toute diligence à Châlons et à Vitry pour me faire connaître qu'ils arrivent, avec combien de monde et s'ils ont leurs batteries. Recommandez bien au duc de Trévise, au général Gérard et aux autres généraux de tenir la nouvelle de mon arrivée très-secrète.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21130. — AU GÉNÉRAL COMTE RUTY,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE, A CHALONS.

Paris, 23 janvier 1814.

Le parc doit fournir, pour le complet des équipages de l'armée en Champagne, cent soixante et quatorze bouches à feu. Elles doivent exister en ce moment à votre parc; en outre, vous avez dû, d'après les ordres du ministre de la guerre en date du 21, envoyer à Vincennes soixante-quatre bouches à feu dont vingt-sept sans affûts. Vous avez dû aussi envoyer à la Ferté-sous-Jouarre 69 caissons vides pour s'y charger de cartouches d'infanterie, et 60 autres caissons à la Fère, pour s'y charger de munitions; de sorte que vous devez avoir 269 voitures et cent soixante-quatorze bouches à feu. Mais pour l'organisation complète de cent soixante-quatorze bouches à feu, il faut que les chevaux, les caissons, les canonniers attendus soient disponibles. Il me paraît donc convenable que vous envoyiez promptement à Vincennes toutes les bouches à feu et voitures inutiles que vous avez à votre parc, et que vous n'y conserviez que soixante et douze bouches à feu, que vous attellerez et approvisionnerez bien. Le général Neigre prendra des mesures pour organiser et approvisionner le plus promptement possible les cent deux bouches à feu

que vous allez renvoyer à Vincennes. Il y aura donc à l'armée quatre cents bouches à feu attelées et approvisionnées, savoir : la Garde, cent soixante-six ; les quatre batteries parties le 22 de Douai, trente-deux ; les quatre batteries de la réserve du général Gérard, vingt-huit ; les deux batteries à cheval des généraux Pajol et Bordesoulle, douze ; les batteries des corps d'armée, quatre-vingt-dix ; et enfin les soixante et douze que vous allez organiser au parc. Ces soixante et douze bouches à feu, ou douze batteries, forment un total de 288 voitures dont les attelages sont assurés, puisque vous avez, d'après votre situation du 20 janvier, 1,200 chevaux du train, et que vous allez en recevoir 1,000 de Laon. Vous avez envoyé, pour prendre ces derniers, 200 soldats du train, et le ministre donne l'ordre de faire partir avec ces chevaux 300 autres soldats du train qui sont au dépôt de Laon. Ainsi vos 60 caissons de la Fère reviendront attelés, et même une partie de ces chevaux vous ramèneront les munitions qui sont disponibles à la Fère. L'excédant de vos chevaux devra être employé à atteler les caissons d'infanterie que vous avez envoyés en chargement à la Ferté. Quant au personnel nécessaire pour ces soixante et douze bouches à feu de votre parc, voici quels sont vos moyens : vous avez sept compagnies d'artillerie à cheval, fortes de 303 hommes, et neuf compagnies d'artillerie à pied (y compris les quatre compagnies de pontonniers), fortes de 722 hommes. Mon intention est que vous complétiez les compagnies à cheval à 80 hommes et celles à pied à 70 hommes, en faisant passer les hommes d'une compagnie dans une autre ; de sorte qu'au lieu de seize compagnies que vous avez en ce moment vous n'en aurez plus que trois à cheval et dix à pied, que vous emploierez au service des douze batteries du parc. Les cadres qui, après ces revirements, deviendront disponibles seront renvoyés à Vincennes. Les corps d'armée ont plus de compagnies d'artillerie qu'il ne leur en faut, d'après le nombre de batteries qu'ils ont ; il faudra, aussitôt qu'il y aura possibilité, faire la même opération qu'au parc, c'est-à-dire compléter les compagnies nécessaires, une par batterie, à 70 hommes pour l'artillerie à pied et 80 pour l'artillerie à cheval, et renvoyer à Vincennes tous les cadres devenus disponibles. Ils seront complétés et employés au service des cent deux bouches à feu à organiser à Vincennes, pour compléter l'équipage de l'armée à cinq cents bouches à feu. Mon intention est que vous ne perdiez pas un moment pour débarrasser Châlons de toutes les voitures inutiles à l'organisation des douze batteries que je veux avoir au parc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21131. — AU GÉNÉRAL COMTE BELLIARD,

AIDE-MAJOR GÉNÉRAL, A CHALONS.

Paris, 23 janvier 1814.

Mon officier d'ordonnance Caraman, qui est parti il y a une heure, vous communiquera les dispositions que j'ai prises pour l'artillerie, et porte une lettre pour le général Ruty.

Le général Lefebvre-Desnoëttes et le général Rottembourg arrivent demain, 24, à Châlons, avec 1,800 hommes de cavalerie et 8,000 d'infanterie.

Le 1er régiment de lanciers polonais de ma Garde arrive demain 24 à Reims. Écrivez à ce régiment de presser sa marche sur Châlons. Envoyez à la rencontre du général Lefebvre pour qu'il fasse dire à la cavalerie qui vient derrière lui d'activer également sa marche.

Mon intention est de partir demain au soir et d'être le 25 à midi à Vitry, où le général Lefebvre-Desnoëttes, avec son infanterie, sa cavalerie, toute l'artillerie de la Garde, toute l'artillerie de la ligne attelée (la ligne doit avoir soixante et douze pièces), arrivera en même temps.

Je compte, le 26, prendre l'offensive.

Je suppose que le duc de Bellune se sera maintenu à Ligny ou à Saint-Dizier; que le prince de la Moskova, avec la 1re et la 2e division de jeune Garde, sera aux environs; que le général Gérard est à Brienne, et le duc de Trévise sur Bar-sur-Aube. Je réunirai toutes ces forces et je tomberai sur le premier corps ennemi qui sera à portée.

Tâchez qu'à mon arrivée à Châlons et à Vitry je trouve des renseignements qui me fassent connaître où il y a de l'infanterie ennemie, afin de pouvoir combiner mon mouvement et lui tomber dessus.

En général, le duc de Raguse doit se tenir prêt à remonter la Meuse.

Faites connaître au prince de Neuchâtel mon arrivée et la nécessité que je trouve le 25 à midi tous les renseignements possibles à Vitry. Tenez secrète la nouvelle de mon arrivée. Ne compromettez pas vos dépêches, pour qu'il n'y ait rien de pris et qu'on ne se doute pas que j'arrive. Vous pouvez écrire en chiffre, ou faire dire verbalement par un officier d'état-major ce qu'il importe que le prince de Neuchâtel sache. Tâchez qu'à mon arrivée vous puissiez me dire ce qui se passe à Soissons, s'il y est déjà arrivé quelques gardes nationales, quelques bataillons de la ligne et du canon. Faites faire du pain de toutes les manières possibles. Faites-en faire à Vitry et qu'on s'en procure partout pour quatre jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21132. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 24 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, deux divisions du duc de Dalmatie sont parties le 20 et viennent en poste. Elles peuvent être ici dans cinq ou six jours.

Il serait important que vous envoyiez sur la route un officier de gendarmerie avec des directions de vous aux différents préfets, pour tout préparer pour le transport de ces troupes. Écrivez également aux commissaires ordonnateurs pour qu'ils se rendent chez les préfets et sous-préfets, afin d'y prendre les dispositions convenables pour que ces troupes arrivent promptement. Le salut de la capitale en peut dépendre.

Remettez-moi un état à colonnes qui me fasse connaître la marche de cette colonne ainsi que la marche de la division de cavalerie, afin que je sache tous les jours où les prendre.

Je désire que le duc de Dalmatie attire à lui la division de Toulouse pour remplacer les 12,000 hommes qu'il a fait partir.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21133. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 24 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il faut faire placer une étape à Brie-Comte-Robert, afin qu'on puisse aller directement de Paris à Nogent-sur-Seine sans passer par Melun.

Donnez l'ordre au général Colbert de partir aujourd'hui, 1° avec 1,300 hommes de cavalerie de la Garde; 2° 900 hommes de cavalerie des dépôts de Versailles qui ont paru aujourd'hui à la parade; 3° un bataillon de vieille Garde (chasseurs et grenadiers) fort de 300 hommes; 4° deux bataillons de la division Rottembourg, forts de 1,200 hommes; 5° un bataillon du 5e d'infanterie légère.

Le général Charrière commandera ces quatre bataillons, sous les ordres du général Colbert. Celui-ci aura donc une colonne de 4 à 5,000 hommes. Il les mènera en règle, et le tout sera sous ses ordres. Il aura soin que les hommes (infanterie et cavalerie) soient pourvus de cartouches.

Il arrivera le 26 à Nogent-sur-Seine; il y trouvera le général

Pajol; il lui remettra toutes les troupes qui appartiennent à ses deux brigades. Le général Bordesoulle devant être à Arcis-sur-Aube, le général Colbert gardera sous ses ordres les troupes du général Bordesoulle. Il recevra, avant le 26, l'ordre de son mouvement pour le 27.

Le général Pajol, moyennant les 500 hommes qui partent aujourd'hui avec le général Colbert, se trouvera avoir à peu près 12 à 1500 chevaux et six pièces d'artillerie légère. Il a pour instruction de pousser des partis sur Troyes, et d'avoir la surveillance de tous les points depuis Nogent jusqu'à Corbeil. En attendant, il tiendra toutes ses troupes réunies à Nogent et à Pont-sur-Yonne, l'ennemi ne paraissant encore se diriger que sur la route de Troyes.

Mais il devient important de faire partir le 26 un millier d'hommes de cavalerie des dépôts de Versailles, sous les ordres d'un général de brigade qui se dirigerait sur Pont, ferait occuper les ponts de Montereau, de Nemours et de Melun. Il serait sous les ordres du général Pajol et se lierait avec lui.

Par ce moyen, les deux grandes routes de Troyes et d'Auxerre seraient couvertes; celle de Troyes le serait par le général de la Hamelinaye, qui, s'il était forcé, aurait ordre de se retirer, avec de l'infanterie et de l'artillerie, sur Pont et Nogent-sur-Seine.

Tout ce qui est à Auxerre et qui se reploierait sur les ponts de Moret et de Nemours aiderait à garder ces deux ponts.

La cavalerie d'Espagne, qui arrive à Orléans, devrait avoir ordre d'activer sa marche, si les circonstances devenaient urgentes; et d'Orléans elle se porterait sur Fontainebleau, et de là, selon les événements, sur Nogent.

Il arrive à Tours deux bataillons du 2e d'infanterie légère et du 36e de ligne, qui viennent de Bordeaux; il faudrait les diriger sur Orléans, et de là sur Fontainebleau.

Moyennant ce, toutes les avenues de Paris se trouveraient gardées.

Je pense que, indépendamment d'un général de brigade de cavalerie qui se rendrait à Pont, il faudrait nommer un général de division d'infanterie pour se rendre à Montereau et y prendre le commandement de toute la ligne entre Montereau et la Loire.

Donnez l'ordre au général de division Pacthod de partir aujourd'hui pour se rendre à Montereau. Il organisera les gardes nationales de Pont, Montereau et Fontainebleau.

Faites partir demain un général de brigade de cavalerie de Versailles et 200 à 300 chevaux qui iront prendre position à Pont et à Montereau. Ce général fera faire à la tête du pont de Pont un tambour en

palissades, pour que 50 hommes y puissent repousser des partis de cavalerie ennemie.

On réunira successivement à Montereau, Pont et Moret une brigade de cavalerie légère.

Il est nécessaire qu'il parte demain, et après-demain 26, de Versailles 1,000 chevaux, que le général distribuera sur les différents points. Au 1er février on fera partir un autre millier de chevaux. Tout cela sera sous les ordres du général Pajol, qui, dans le cas où l'ennemi se présenterait par la route de Sens, porterait son quartier général à Montereau, ayant sa gauche à Nogent-sur-Seine et sa droite à Moret et à Nemours. Le général Pacthod et le général de cavalerie que vous allez faire partir demain seraient sous ses ordres.

Il faudrait organiser une batterie d'artillerie légère, qu'on enverrait avec cette cavalerie pour la défense des ponts de Montereau, de Moret et de Nemours.

Les six pièces d'artillerie du général Pajol se porteront également sur les différents points qui seraient menacés.

Faites-moi connaître toutes les cohortes de gardes nationales qui arrivent d'au delà de la Loire, les bataillons qui arrivent de Bordeaux, enfin toutes les troupes qui arrivent de la Loire pour la réserve de Paris, afin de les diriger d'Orléans sur Montereau, Moret et Nemours, pour couvrir Fontainebleau.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21134. — INSTRUCTIONS POUR LE ROI JOSEPH.

Paris, 24 janvier 1814.

Le roi Joseph, en qualité de mon lieutenant général, commandera la garde nationale de Paris, comme je la commandais. Il transmettra ses ordres au maréchal duc de Conegliano, qui, en sa qualité de major général, les expédiera.

Le Roi commandera les troupes de la 1re division militaire et expédiera ses ordres au général Hulin, commandant cette division.

Il donnera ses ordres au général Ornano, commandant la Garde à cheval, la garde à pied et l'artillerie de la Garde. Ce général les fera exécuter.

Il est bon que les trois chefs de service militaire se rendent tous les jours chez le Roi.

Le maître des requêtes Allent, major du génie, sera placé à la tête du bureau du Roi et chargé de l'expédition de tous ses ordres.

Il suivra tous les détails de la correspondance de l'armée, tout ce qui est relatif à l'organisation de la garde nationale et à la défense de Paris et des environs.

Le Roi aura avec lui quatre aides de camp, les généraux Strolz, Lecapitaine, Espert et Tascher, et quatre officiers d'ordonnance, ceux-ci lieutenants ou capitaines, pour expédier et porter ses ordres. Il se servira d'ailleurs des huit capitaines adjoints de la garde nationale pour tout ce qui est relatif à l'expédition des ordres de la garde nationale.

Garde nationale. — La garde nationale de Paris est composée de douze légions. J'ai ordonné qu'il fût formé douze compagnies de canonniers, trois à l'École polytechnique, quatre ou six aux Invalides, et les trois ou quatre autres dans la garde nationale. Ces douze compagnies pourront servir chacune six pièces de canon, ce qui fait soixante et douze pièces de canon. Les batteries servies par l'École polytechnique seront les mieux soignées, parce qu'elles sont susceptibles d'aller à trois ou quatre lieues de Paris et de faire un service brillant. Il y a à l'École un colonel de la Garde qui organisera ces trois compagnies; je pense qu'elles doivent l'être dans la journée de demain, ainsi que les Invalides. Il faudra faire aller ces compagnies à Vincennes, où il y a un polygone, afin qu'elles tirent quelques coups de canon pour s'exercer. J'ai nommé le général Drouot commandant de l'artillerie de la garde nationale; c'est un officier d'une très-grande distinction. Le colonel Villantroys sera directeur général du parc. On trouvera des officiers d'artillerie retirés qu'on pourra employer selon les circonstances.

La grande difficulté pour la garde nationale est les armes; nous n'en avons pas. On essaye dans ce moment l'établissement d'un atelier pour la garde nationale. Elle doit s'armer de tous les fusils de chasse qu'on pourra trouver.

Le génie de la garde nationale sera commandé par le général Chasseloup.

J'ai ordonné qu'on fît des chevaux de frise et des palissades pour fermer les barrières de Paris. Il y a à Paris trente barrières principales; en y envoyant deux pièces de canon pour chacune, elles se trouveraient à l'abri de toute insulte de troupes légères. Sur ces trente barrières, il n'y en a guère qu'une partie qui puissent être exposées, Paris étant trop grand pour que l'ennemi puisse présenter des troupes légères à toutes les barrières, à moins qu'il n'ait des forces bien considérables.

Troupes de ligne. — J'ai donné l'ordre au ministre de la guerre,

et il faut le réitérer, que tous les généraux d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie qui ne sont pas employés en ce moment se rendent à Paris pour y recevoir du service selon les circonstances.

Trente cadres de bataillon se rendent de différents points sur Paris pour y être sous l'inspection du général Fririon, qui doit les faire habiller par le magasin général, les armer, et en former une réserve de trente bataillons qu'il complétera avec des conscrits de 1815.

Il y a aux environs de Paris plus de soixante 5es bataillons ou dépôts, qui offrent de grandes ressources en officiers, et successivement, à mesure que les hommes sortiront des hôpitaux ou rejoindront, ces dépôts auront un certain nombre d'hommes disponibles.

Cavalerie. — Il y a à Versailles un dépôt central où l'on doit monter 18,000 hommes; ce dépôt est sous le commandement du général Roussel. Jusqu'à cette heure le dépôt a fourni 1,000 hommes tous les trois ou quatre jours, il peut en fournir 2,000 d'ici au 1er février; de sorte que, dans les dix premiers jours de février, on pourra avoir 7 à 8,000 hommes à cheval; et comme la plus grande partie des dépôts de cavalerie vient autour de Versailles, cela fournira un grand nombre d'officiers à employer utilement avec cette cavalerie.

Artillerie. — De tous les points des côtes l'artillerie se dirige sur Paris, qui est le principal point qui doit fournir à l'armée. Quatre-vingt-dix ou cent pièces arrivent de Châlons, quatre-vingts arrivent de Bordeaux, d'autres de différents points. J'ai ordonné à la marine de former à Cherbourg quatre compagnies, composées de matelots-canonniers, qui viendront à Paris avec des officiers de marine.

Garde impériale. — Il y a à Paris les cadres de trente bataillons de la Garde, qui doivent recevoir 18,000 conscrits. J'ai ordonné qu'on tînt toujours à la caserne Eugène et à la caserne Napoléon quatre de ces bataillons, complétés à 400 hommes, lesquels feront le service de l'intérieur du Palais et formeront une réserve pour se porter partout où il sera nécessaire.

Quand les bataillons partiront pour l'armée, ils seront complétés à 600 hommes, mais de manière qu'il reste toujours quatre bataillons complets pour le service de Paris.

Il y a une compagnie de chasseurs et une compagnie de grenadiers faisant environ 300 hommes qui feront le service de l'intérieur du Palais.

Le général Charpentier, qui commande une division de ces trois bataillons, sera ici disponible à Paris avec deux généraux de

brigade. Le général Charpentier est un homme vigoureux à la guerre.

Cavalerie de la Garde. — Il y a à Paris de quoi organiser 3,000 hommes de cavalerie de la Garde. J'ai chargé le général Ornano des détails de l'organisation et de la surveillance de tous les dépôts. J'ai ordonné à Ornano de fournir tous les jours tous les hommes disponibles, de manière qu'ils puissent partir en une demi-heure de temps. Je suis certain que demain il y aura 500 hommes de montés, et qu'avant le 1er février il y aura plus de 1,200 hommes disponibles.

Artillerie de la Garde. — Le général d'Aboville commande l'artillerie de la Garde. J'ai ordonné qu'on complétât les vétérans de la Garde qui sont à l'École militaire, de manière qu'ils puissent servir huit pièces. Une batterie d'artillerie à cheval et une à pied, qui viennent d'Espagne, arrivent demain; j'ai ordonné qu'on les retînt et qu'on organisât chaque batterie. La Garde aurait donc vingt-deux pièces de canon prêtes à agir.

Le général Deriot a le commandement des dépôts de la Garde. J'ai donné le commandement général au général Ornano, de sorte qu'en cas d'alarme il arrive au Palais avec sa cavalerie, ayant toujours une avant-garde de 2,000 hommes d'infanterie, de 1,500 à 3,000 chevaux, selon le moment, et vingt-deux pièces de canon, pour se porter aux environs de Paris.

Il y a à Paris 100 gendarmes d'élite et 800 gendarmes de la Ville, ce qui fait 900 hommes d'élite à cheval. Il faut donc éviter de mettre en activité la garde nationale, ce qui causerait de l'embarras et serait pour les citoyens une fatigue inutile.

Par la réunion de ces moyens, le gouvernement est toujours le maître de Paris; car, en cas d'événement, on ferait faire le service du Palais par les cadres des trente bataillons de la Garde. Chaque cadre étant de 100 hommes, rien que ces cadres formeraient 3,000 hommes d'élite.

La Garde aura donc toujours en cavalerie, infanterie et artillerie, plus de 8 à 10,000 hommes à Paris. Il y aura toujours plus de 25 à 30 cadres de bataillon dans les environs de Paris, puisque les dépôts affluent sur Paris. En réunissant tout cela en compagnies d'officiers et en compagnies de sous-officiers dans des cas urgents, le gouvernement rallierait autour de lui plus de 30,000 hommes.

Il n'y a donc rien à Paris qui puisse contrarier la volonté du gouvernement.

Dans une circonstance urgente, ce sera une véritable ressource que de faire venir aux différentes barrières les 2 ou 300 hommes,

officiers, sous-officiers, soldats et tambours, qui composent chaque dépôt et qui sont placés, ou vont l'être, à trois ou quatre jours de Paris.

Situation de Paris dans le moment actuel. — L'armée est censée à Châlons, Vitry et Bar-sur-Aube.

L'ennemi n'a point l'air de menacer du côté de Soissons et des Ardennes.

Du côté des places du Nord, il n'a pas encore la Belgique.

Tout le mouvement de l'ennemi est sur Langres, Saint-Dizier et Dijon.

Le mouvement de l'ennemi par Saint-Dizier et Langres est contenu par l'armée; celui par Dijon n'est pas contenu.

Il y a de Dijon à Paris une route par Troyes et une route par Sens.

A Troyes il y a le général de la Hamelinaye avec trois ou quatre bataillons, douze pièces d'artillerie, et on y réunit une division de gardes nationales.

Par la route qui passe par Sens, le sénateur Ségur et le général Veaux se reploient avec assez peu de troupes. Le général Pajol, avec 1,500 hommes de cavalerie et une batterie d'artillerie légère, est à Nogent-sur-Seine. Il est chargé de garder les ponts de Nogent, de Montereau et de Melun. Ces 1,500 hommes doivent être augmentés tous les jours par ce que peut fournir le dépôt de Versailles. Il est donc de la plus grande importance que le ministre de l'administration de la guerre ne laisse pas ce dépôt manquer de selles ni d'effets de harnachement, car il peut fournir jusqu'à 2,000 hommes par jour.

J'ai ordonné de faire partir demain de Versailles un général de brigade avec tout ce qu'il y a de disponible au dépôt de cavalerie, pour se rendre à Pont-sur-Yonne, et après-demain on fera partir les hommes nécessaires pour compléter cette brigade à 1,000 hommes. La position de Pont couvre le pont de Montereau. Cette brigade occupera Montereau et Nemours. J'ai ordonné que le général de division Pacthod partît pour Montereau, organisât les gardes nationales de Montereau et des villes voisines, et qu'on fît un tambour en avant du pont de Pont.

Je ne suppose pas qu'il puisse arriver par cette route plus que quelques partis de cavalerie. J'ai ordonné au ministre de la guerre de réunir quelques bataillons de gardes nationales et de ligne qui arrivent d'au delà de la Loire, entre autres trois qui viennent de Bordeaux, pour les diriger d'Orléans sur Montereau et Fontainebleau.

Enfin, le général Pajol a l'ordre, si l'ennemi pénétrait par la route de Sens, de se porter sur Pont, Montereau et Moret.

Il est à espérer que le général Pajol, qui a déjà 1,500 chevaux, pourra en avoir 3 ou 4,000 d'ici au 1er février. 4,000 cavaliers de la division Treillard avec deux batteries d'artillerie légère arrivent à Orléans le 8 février. J'ai donné ordre que d'Orléans on les dirigeât sur Fontainebleau et Pont.

Deux divisions de 6,000 hommes d'infanterie de l'armée d'Espagne ont pris la poste le 20; on n'a pas encore leur itinéraire : on les poussera également d'Orléans sur Montereau, où ils seront à même de protéger Paris et de rejoindre l'armée.

Enfin il y aura toujours à Paris une réserve de 4 à 5,000 hommes de la Garde, qui pourront toujours se porter sur les points où des patrouilles ennemies auraient passé.

Il est probable que l'effet du mouvement que je vais faire fera replier tous les partis ennemis. L'ennemi, d'ailleurs, n'est entré que le 20 avec 6,000 hommes à Dijon.

Tous les soins des ministres de la guerre et de l'administration de la guerre doivent donc être d'organiser rapidement la cavalerie de Versailles.

J'ai fait remettre un million au général Roussel pour payer comptant tous les chevaux qu'on amène au dépôt. Le général Roussel étant un bon général de cavalerie, il sera bon de le mettre à la tête d'une division active. Lorsqu'il y aura 2,000 chevaux à Pont et Montereau, il faudra l'envoyer en prendre le commandement sous les ordres du général Pajol, et donner l'inspection du dépôt au général Préval.

Toutes ces mesures me paraissent suffisantes pour maintenir l'ennemi éloigné de Paris et assurer la tranquillité de la capitale.

Le Roi doit passer tous les jours des revues à dix heures du matin, ou, du moins, tous les deux ou trois jours. Il fera venir à ces revues tous les détachements de la cavalerie de Versailles qui partiront, toute la cavalerie de la Garde disponible, toutes les batteries qu'on organise et tous les bataillons, au fur et à mesure qu'ils se compléteront. Les conscrits arrivent à Paris à raison de 3 à 400 par jour. Il est probable que la levée de 1815, qui a lieu en ce moment, les fera arriver plus nombreux.

Tous les cadres de la Garde seront logés dans Paris, et par la circonstance que tout se centralise sur Paris, il se trouvera y avoir aux environs de Paris une quantité considérable d'officiers et sous-officiers de toutes armes.

Ainsi donc il y a deux routes de Paris à Dijon : celle de Troyes est gardée à Troyes par le général de la Hamelinaye avec trois bataillons et quatre pièces de canon, et à Sens par le général Veaux avec un millier d'hommes qui se retirent de Dijon.

Ce débouché est gardé en deuxième ligne par le général Pajol à Montereau et par une brigade de cavalerie qui commence à se former demain et qui va se porter sur les ponts de Montereau et de Moret.

Enfin, j'ai mandé au ministre de la guerre de faire arriver en toute diligence d'Orléans sur Montereau les troupes qui arrivent au delà de la Loire, et qui seront sous les ordres du général Pacthod. Ces troupes couvriront Fontainebleau, et le général Pacthod commanderait alors toute la ligne.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

21135. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHALONS-SUR-MARNE.

Châlons-sur-Marne, 26 janvier 1814, neuf heures du matin.

Mon Cousin, il est fâcheux que le duc de Bellune ait évacué Saint-Dizier; s'il y eût été de sa personne avec son corps d'armée réuni, il nous aurait conservé ce point important. J'avais donné, de Paris, l'ordre de garder ce point; or, ce n'est pas avec une arrière-garde qui est prête à partir qu'on garde une position.

Mon intention est d'attaquer demain; en conséquence, j'ai fait donner l'ordre au général Ricard de se porter sur Vitry. Recommandez au duc de Raguse de presser l'exécution de ce mouvement. J'ai donné ordre au général Lefebvre et à la division Rottembourg de se mettre en route aujourd'hui pour Vitry. Le prince de la Moskova doit prendre le commandement de la 1re et de la 2e division de jeune Garde. J'ai fait partir 600 hommes ce matin pour renforcer la 2e division de jeune Garde; cela doit porter ces divisions à 7,000 hommes. Allez reconnaître le terrain et prenez une position militaire en avant de Vitry, la plus rapprochée qu'il sera possible de Saint-Dizier, de manière que nous puissions toujours à volonté rétrograder sur Châlons ou passer la Marne à Vitry.

Vitry, ayant une enceinte, servira toujours de tête de pont. Faites travailler à réparer la coupure qu'a faite le débordement, afin qu'on puisse passer. Quelques chevalets et quelques madriers ne sont pas si difficiles à trouver, et Vitry doit offrir quelques ressources. D'ailleurs, vous n'aviez pas appelé la compagnie du génie qui est ici; je

lui donne l'ordre de se rendre à Vitry; mais comme elle vous arrivera tard, servez-vous des moyens que vous avez sous la main. J'ai donné ordre au duc de Trévise et au général Gérard de se porter sur Vitry.

Il faut avoir des renseignements sur ce que les ennemis ont à Saint-Dizier : qui les commande, dans quel nombre ils sont. S'il n'y a que 25 à 30,000 hommes, nous pourrons les battre, et si nous réussissons dans cette opération, cela changerait tout l'état des affaires. Si au contraire on les laissait se concentrer, nous n'aurions plus de chance pour nous. Donnez l'ordre au duc de Bellune de se porter avec tout son corps à la position militaire la plus rapprochée possible de Saint-Dizier, et que l'on se pelotonne de suite derrière lui, afin d'attaquer demain matin.

NAPOLÉON.

P. S. Je viens de dicter au général Bertrand, sur la position que doit prendre l'armée aujourd'hui, un ordre qui développe davantage ce que je vous dis dans cette lettre.

Faites prendre à Vitry 2 à 300,000 bouteilles de vin et d'eau-de-vie, afin qu'on en fasse la distribution à l'armée aujourd'hui et demain. S'il n'y a pas d'autre vin que du vin de Champagne en bouteilles, prenez-le toujours; il vaut mieux que nous le prenions que l'ennemi.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21136. — ORDRE.

Châlons-sur-Marne, 26 janvier 1814, neuf heures trois quarts.

L'Empereur ordonne que le duc de Bellune prenne sur-le-champ position le plus près possible de Saint-Dizier, à cheval sur la route de Saint-Dizier à Vitry, s'appuyant la droite à la Marne, près des postes.

Le duc de Raguse prendra position une demi-lieue ou une lieue en arrière du duc de Bellune, à cheval sur le grand chemin.

Le prince de la Moskova, avec la 1re et la 2e division de la jeune Garde, prendra position à une demi-lieue ou une lieue en arrière du duc de Raguse, à cheval sur la route.

Le général Lefebvre, avec sa cavalerie, et la division du général Rottembourg, prendront position en avant de Vitry et derrière le prince de la Moskova, à cheval sur la route.

Le quartier général impérial sera ce soir à un village derrière le duc de Bellune.

On annoncera à l'armée que l'intention de l'Empereur est d'attaquer demain l'ennemi.

Tous les bagages inutiles doivent être renvoyés entre Vitry et Châlons. L'inspection des armes doit être faite ; le soldat, pourvu de cartouches.

L'artillerie doit parquer avec les brigades en manœuvre de guerre.

Des mesures seront prises pour faire une distribution de pain et d'eau-de-vie; on les prendra à Vitry, ou en quelque lieu qu'on en trouve.

On travaillera à mettre en état la position de Vitry. Les huit pièces qui sont arrivées à Vitry seront placées sur les remparts, de manière que cela serve de réduit à la position. Les portes seront palissadées et les ponts de la Marne seront mis en état, afin d'assurer le passage du duc de Trévise et du général Gérard, qui doivent arriver à Vitry.

Des locaux seront préparés pour les ambulances.

On fera reconnaître la rivière de l'Ornain; on s'assurera du pont de la route, du pont de Vitry-le-Brûlé, et on en fera construire un troisième, cette position devant être la position de retraite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21137. — INSTRUCTION

POUR L'OFFICIER D'ORDONNANCE CARAMAN.

Vitry-le-François, 26 janvier 1814.

Caraman partira sur-le-champ; il ira reconnaître l'Ornain. Il verra si, dans sa situation actuelle, cette rivière a des gués; il reconnaîtra tous les ponts depuis la Marne jusqu'à Heiltz-l'Évêque, sur une branche, et jusqu'au Buisson, sur l'autre branche; de sorte que je puisse passer l'Ornain sur trois colonnes, ma gauche au Buisson, mon centre sur Vitry ou Changy, et ma droite sur la chaussée. Je suppose que l'Ornain, étant dans ce moment très-gros, n'offre aucun gué, et que cela sera une fort bonne ligne. Caraman prendra auprès des gens du pays des renseignements, de manière à prolonger jusqu'à Revigny les renseignements que procurera sa reconnaissance.

Il verra les maires, les forestiers; il enverra des hommes du pays se renseigner à Bar sur ce qu'il y a de nouveau, avec ordre de venir rendre compte au quartier général à Vitry; il promettra force récompenses et pourra même leur donner quelques napoléons; qu'il en envoie de chaque village où il passera.

Il est probable que l'ennemi étant à Saint-Dizier, il aura de la

cavalerie à Revigny; il faut savoir quelle espèce de troupes, et s'il y a du canon et de l'infanterie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Caraman.

21138. — AU MARÉCHAL VICTOR, DUC DE BELLUNE, COMMANDANT LE 2e CORPS, A THIÉBLEMONT.

Vitry-le-François, 26 janvier 1814, quatre heures après midi.

Je suis arrivé à Vitry. Je me rendrai à votre quartier général avant le jour.

Le major général vous aura envoyé l'ordre de l'armée. Tout est en colonne entre Vitry et votre avant-garde. Il est nécessaire que demain, à la pointe du jour, vous soyez en bataille. Je ne suppose pas que l'ennemi marche sur Vitry, le plan général de ses opérations paraissant être de se porter sur la route de Troyes. Cependant, s'il marchait sur Vitry, il ne pourrait être qu'avantageux de le laisser un peu déboucher, pour le rejeter ensuite dans Saint-Dizier.

Tâchez de savoir s'il a filé sur le pont de Saint-Dizier et ce qu'il fait.

Le colonel Bernard, mon aide de camp, qui a traversé tout le corps de Blücher, les a estimés n'être pas plus de 20 à 25,000 hommes. Ils n'ont que trente-six à quarante pièces de canon. Si l'on pouvait demain engager ce corps et le bien rosser, cela aurait une grande influence sur toutes les affaires; car l'ennemi est très-disséminé : 20,000 hommes sont devant Besançon; 15,000 dans la direction de Lyon; 15,000 à Dijon; 30,000 sont sur Chaumont; ils ont du monde devant Huningue, Strasbourg, Mayence; ils sont disséminés dans toutes les directions.

Comme la route est couverte d'artillerie, faites bien vos dispositions.

Faites faire un petit croquis de Saint-Dizier selon que vous l'avez reconnu, afin qu'à mon arrivée je puisse voir comment l'attaquer.

Nous pourrons écraser l'ennemi par une immense supériorité d'artillerie. Je pense faire jouer demain trois cents pièces.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21139. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Vitry-le-François, 27 janvier 1814, cinq heures du matin.

Monsieur le Duc de Feltre, vous avez dirigé en toute diligence sur Soissons plusieurs bataillons destinés aux corps d'armée et qui se

trouvaient dans les places du Nord; ces différents bataillons forment un corps de 4 à 5,000 hommes : il faut ordonner que ces bataillons continuent leur route pour Châlons.

Ma vieille Garde a eu une affaire le 24 à Bar-sur-Aube; elle a battu 34 à 36,000 hommes.

Depuis, le duc de Trévise s'est rapproché de Troyes.

L'estafette du 26 n'est pas encore arrivée, de manière que je n'ai pas encore de nouvelles depuis mon départ.

Je trouve partout de la bonne volonté. S'il y avait 50 à 60,000 armes à donner, on aurait du monde.

Il faut réorganiser le plus promptement possible nos sapeurs. Je n'ai absolument aucuns moyens du génie. Le général Lery n'est pas encore arrivé. Il faudrait m'envoyer ce colonel du génie que vous m'avez présenté comme venant d'Espagne et d'autres officiers du génie, car l'armée n'en a pas.

Activez le plus qu'il sera possible l'organisation de la cavalerie de Versailles, afin de réunir le plus de monde qu'on pourra sous les ordres du général Pajol.

La vieille Garde a tiré 10,000 coups le 24. Il faudrait pouvoir les remplacer le plus tôt possible. Dieu sait combien nous en tirerons aujourd'hui! Il faut donc envoyer le plus possible de munitions à Châlons.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21140. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, AU PONT DE LA GUILLOTIÈRE.

Vitry-le-François, 27 janvier 1814.

Mon Cousin, nous attaquons aujourd'hui Saint-Dizier, où il paraît que se trouve l'armée du général Blücher. Vous n'aurez reçu les ordres pour vous approcher de Vitry qu'hier au soir 26, et il paraît que vous n'aurez pu passer que par Troyes. J'aurais voulu vous voir passer par Rosay, votre mouvement par Troyes devant y attirer l'ennemi. Comme vous n'aurez pu partir que le 27, je suppose que cette lettre vous trouvera au pont de la Guillotière, que vous vouliez défendre; il paraît donc convenable que vous gardiez ce pont jusqu'à ce que nous connaissions l'issue de la journée d'aujourd'hui, puisque vous n'êtes plus tenu d'y concourir en rien. Si vous vous apercevez que l'ennemi recule devant vous, vous pourrez remarcher en avant pour reprendre votre position de Bar-sur-Aube, d'où notre jonction

sera plus facile par la route directe. Si, au contraire, cette lettre vous trouvait déjà sur Arcis, et que vous n'eussiez rien à craindre d'imminent pour Troyes, il faut continuer votre mouvement sur Vitry.

Le général Bordesoulle, avec un millier d'hommes de cavalerie, doit se trouver à Arcis-sur-Aube, où se rend le général Colbert. Il est important qu'ils vous gardent ce pont, par où vous pouvez communiquer avec nous. Selon ce qui se passera aujourd'hui et les nouvelles que nous apprendrons à Saint-Dizier, et ce que fera l'ennemi, nous prendrons un parti.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21141. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Dizier, 28 janvier 1814.

Dans la journée du 26 je suis arrivé à Vitry. Le 27 je me suis porté sur Saint-Dizier, que l'ennemi occupait; je l'en ai chassé. On lui a pris quelques pièces de canon, tué quelques hommes et fait quelques prisonniers. J'ai appris ici que Blücher avec 25,000 hommes s'était porté sur Brienne, où il arrive aujourd'hui. J'ai coupé la ligne d'opération et fait occuper Bar, et je pars aujourd'hui pour me porter en queue de Blücher. S'il tient, il serait possible qu'il y eût une affaire demain à Brienne.

Le duc de Trévise doit être sur Arcis-sur-Aube.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21142. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A MONTIÉRENDER.

Montiérender, 29 janvier 1814, quatre heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Bellune de mettre son artillerie sur-le-champ en mouvement, pour se porter sur Longeville et du côté de Maizières, afin d'avoir du temps pour faire filer l'armée. Il serait nécessaire de faire partir au jour son corps d'armée pour se diriger sur Maizières, afin d'avoir promptement des renseignements sur ce qui se passe à Troyes, à Brienne et du côté d'Arcis. En se mettant en mouvement à six heures et demie ou sept heures, le général Milhaud arrivera de très-bonne heure à Maizières, où commence la chaussée. Il est donc convenable de faire arriver le plus tôt possible l'artillerie dans cette position. Il est nécessaire que le duc de Bellune fasse reconnaître le lieu où se trouve au-

jourd'hui l'infanterie ennemie qui a passé par Éclaron et qui est évaluée à 3 ou 4,000 hommes. Cette infanterie a passé par Éclaron, Giffaumont, Bailly, Châtillon et Chavanges. Une fois qu'on aura reconnu la situation de cette infanterie, l'intention de l'Empereur est de manœuvrer pour l'envelopper.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21143. — AU GÉNÉRAL COMTE DUHESME,

COMMANDANT LA 3e DIVISION D'INFANTERIE (2e CORPS), A VASSY.

Montiérender, 29 janvier 1814.

Monsieur le Général Duhesme, j'ai donné ordre à la division Briche de partir à six heures du matin pour se rendre entre Sommevoire et Doulevant, pour intercepter la route de Joinville à Bar-sur-Aube et de Joinville à Brienne. Je suppose qu'elle doit y être déjà. Envoyez votre cavalerie et deux ou trois pièces, si vous en avez, pour appuyer cette division et communiquer avec elle. Portez-vous sur Doulevant pour appuyer cette reconnaissance, et emparez-vous entièrement de la route de Joinville à Bar et de Joinville à Brienne. Je donne ordre au duc de Raguse de se rendre à Vassy avec son corps. Je ne suppose pas qu'il y soit avant midi. Vous serez sous ses ordres. Comme il a 2,000 hommes de bonne cavalerie, il vous appuiera. Si vous quittez Vassy, vous pourrez y laisser un bon commandant et la garde nationale sous les armes. Envoyez la division Briche pour couvrir la communication avec Brienne. Je serai à dix heures à Maizières. La colonne qui a passé par Saint-Dizier a tout entière débouché sur l'Aube. Faites prévenir le duc de Raguse de tous vos mouvements, et envoyez-moi des nouvelles. Si j'ai besoin de vous, je vous enverrai des ordres du côté de Soulaines. Occupez en force, s'il n'y a pas d'inconvénient, des postes entre Brienne et Soulaines, afin que les communications soient faciles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21144. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE,

COMMANDANT LE 6e CORPS, A SAINT-DIZIER.

Montiérender, 29 janvier 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, le dégel continue à force. Nous nous en tirerons encore aujourd'hui; mais cette nuit il ne faut plus espérer rien faire passer par la traverse. Je vous ai donc fait donner l'ordre de vous porter à Vassy, d'où vous surveillerez votre arrière-garde, qui est à

Saint-Dizier; vous y réunirez toute votre artillerie et vous protégerez la route. En un clin d'œil vous pourriez de là vous porter sur Brienne si cela était nécessaire. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous passiez la journée à Vassy. Aussi bien je suis fort incertain de tout ce qui se passe. Le général Duhesme reçoit l'ordre de se porter sur Doulevant. Il se mettra en communication avec vous : il vous soutiendra, et vous le soutiendrez. Il sera sous vos ordres pendant le temps qu'il sera ainsi détaché. Vous pourrez le placer ce soir à Doulevant ou un peu plus près de Soulaines, afin de le rapprocher de Brienne et d'observer Bar-sur-Aube. Je pense que vous devez jeter toute votre cavalerie avec celle du général Duhesme sur Bar-sur-Aube, Joinville et Brienne.

Hier 28, on a entendu une forte canonnade sur Troyes. Cette présence de si grandes forces au débouché de Bar-sur-Aube imposera à l'ennemi. On m'assure d'ailleurs qu'il y a encore une colonne, des parcs et des bagages qui marchent sur la route de Joinville à Bar-sur-Aube.

En résumé, portez-vous le plus tôt possible à Vassy; prenez le commandement depuis Saint-Dizier, où est votre arrière-garde, jusque du côté de Brienne; faites observer Joinville et Bar-sur-Aube, et emparez-vous entièrement de la communication de l'ennemi. Le général Duhesme est sous vos ordres. En quelque lieu que vous trouve cette lettre, envoyez un aide de camp au galop au général Duhesme pour lui donner vos ordres. Ne quittez ni Saint-Dizier ni Doulevant sans ordre. Organisez la garde nationale de Doulevant, de Vassy et de Saint-Dizier, et mettez toutes les communes en armes.

Je me rends à Maizières, où je serai probablement à dix heures. De là je verrai ce qui se sera passé. Toute la colonne ennemie qui a déjà passé à Saint-Dizier a déjà filé sur l'Aube. A-t-elle été sur Arcis? A-t-elle passé l'Aube? C'est ce que je ne sais pas.

Ce matin, à six heures, la division Briche (de dragons) a eu ordre de se porter sur Doulevant. Je n'ai pas besoin de vous dire que, selon les circonstances, vous pouvez vous porter avec toutes vos troupes sur Doulevant ou ailleurs. Vous vous réglerez vous-même sur ce que vous apprendrez de l'ennemi. Dans tous les cas, laissez un officier pour commander militairement à Vassy et à Saint-Dizier, et surtout envoyez-moi des nouvelles.

Mettez un poste à Éclaron pour qu'il n'y passe plus aucune voiture et qu'elles remontent toutes à Vassy.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21145. — AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,

MINISTRE DES CULTES, A PARIS.

Brienne, 30 janvier 1814.

Monsieur le Comte Bigot, j'ai promis à la commune d'Éclaron, près Saint-Dizier, de faire reconstruire son clocher, qui a été brûlé par le feu du ciel. Présentez-moi un projet de décret pour faire cette dépense sur les fonds de réserve existant à la caisse d'amortissement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la baronne de Nougarède de Fayet.

21146. — ORDRES.

Brienne, 30 janvier 1814, neuf heures et demie du soir.

Le major général fera partir pour Troyes, dans la nuit, un postillon que doit lui donner le maître de poste et qui a la Légion d'honneur. Il portera une dépêche pour le duc de Trévise. Il doit arriver dans la nuit même à Troyes. Si le duc de Trévise n'y est plus, il donnera sa lettre au commandant de la place et fera connaître les nouvelles de ce pays-ci au préfet et au maire.

Voici la substance de la lettre que le major général écrira au duc de Trévise : « Le quartier général est à Brienne; nous occupons les ponts de Dienville, de Brienne-la-Vieille et de Lesmont. Nous avons, hier 29, battu l'ennemi; nous lui avons fait des prisonniers; nous l'avons chassé de Brienne, et nous le poursuivons sur Bar-sur-Aube. Donnez-nous de vos nouvelles, nous n'en avons pas depuis le 28. Poussez des partis pour communiquer avec nous, afin de pouvoir agir ensemble et de concert. Envoyez-nous l'état des troupes et des gardes nationales qui sont arrivées à Troyes. »

Le major général enverra copie de ces nouvelles par un officier, qui partira dans la nuit, du bataillon qui est à Lesmont; cet officier prendra des renseignements sur sa route.

On assure que le général Colbert est parti pour Châlons. Le major général lui enverra en toute diligence un courrier à Sommesous, pour qu'il se dirige sur-le-champ sur Brienne. Le major général écrira en outre au général Bordesoulle, à Arcis-sur-Aube, pour qu'il envoie à la rencontre du général Colbert et le fasse diriger sur Brienne.

Le major général donnera ordre aux gardes d'honneur qui sont ici de partir demain à la pointe du jour pour le pont de Lesmont, où le général Defrance prendra position et se mettra en communication avec Arcis-sur-Aube et Troyes.

Le major général fera connaître au postillon légionnaire, que le maître de poste de Brienne lui donnera, qu'il est nécessaire qu'il soit de retour le plus tôt possible demain 31, pour nous apporter des renseignements sur ce qui s'est passé et ce qui se passe à Troyes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21147. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

Mon Frère, vous m'écrivez que le général Ornano n'a pas d'argent. Le payeur m'a instruit que le douzième million avancé à la Garde par mon trésor a été distribué depuis mon départ de la manière suivante : 400,000 francs à la cavalerie, 250,000 aux grenadiers à pied, 250,000 aux chasseurs à pied, 70,000 à l'artillerie, 30,000 aux équipages. Le baron la Bouillerie, ayant reçu cette distribution, a dû la payer. Si, par un événement quelconque, cette distribution ne lui était pas parvenue, vous présenteriez cette lettre à la Bouillerie, qui payerait ce million, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Proposez-moi la distribution d'un treizième million, mais prévenez Ornano qu'il doit prendre garde à ses quartiers-maîtres; je crois qu'ils me volent.

NAPOLÉON.

P. S. Le treizième million vient d'être réparti par le général Drouot.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21148. — AU COMTE D'HAUTERIVE,

CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

Monsieur d'Hauterive, vous voudrez bien expédier sur-le-champ la dépêche que vous avez faite pour M. Durand et le décret que vous avez préparé pour rappeler tous les officiers français qui sont au service de Naples, en recommandant à M. Durand de ne les employer qu'à l'extrémité. Vous m'enverrez ce décret pour que je le signe. En attendant, vous pouvez en certifier conforme l'expédition.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

21149. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Rovigo, j'approuve fort ce qu'a fait le général Miollis de donner des passe-ports à l'ancien directeur Barras pour revenir en France; mais je désapprouve ce que vous avez fait pour l'empêcher de rentrer. Du moment que l'Italie est menacée, il est tout à fait convenable qu'il rentre dans l'intérieur pour n'être pas dans le cas d'être pris par l'ennemi. J'approuve donc qu'il se rende à Montpellier ou à Nice, comme vous le jugerez convenable. Il ne faut pas l'exposer à être pris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21150. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

J'ai eu une affaire fort chaude le 29 à Brienne. J'ai attaqué toute l'armée du maréchal Blücher et du général Sacken, forte de 30,000 hommes d'infanterie et de beaucoup de cavalerie. Je les ai attaqués avec 10,000 hommes au moment même où je venais de faire une forte marche. J'ai eu le bonheur de m'emparer, dès le commencement de l'affaire, du château qui domine tout. Comme l'attaque n'a commencé qu'une heure avant la nuit, on s'est battu toute la nuit. Blücher a été battu; on lui a fait 5 à 600 prisonniers, tué ou blessé 3 à 4,000 hommes, et il a été obligé de rappeler tous ses partis qui s'avançaient du côté de Paris, pour se replier sur Bar-sur-Aube. Hier, je l'ai reconduit dans cette direction pendant deux lieues, l'accompagnant par des salves de quarante pièces de canon. Notre perte est évaluée à 2,000 hommes. Les généraux Forestier et Baste, de la jeune Garde, ont été tués. Le général Lefebvre-Desnoëttes, qui commandait la cavalerie de la Garde, a été blessé d'un coup de baïonnette, en chargeant avec son intrépidité ordinaire. Le général Decous, de la jeune Garde, a été blessé. Si j'avais eu de vieilles troupes, il aurait été possible de mieux faire et d'enlever tous les parcs et bagages que j'ai vus défiler devant nous et que mon mouvement instantané a forcé Blücher de rappeler d'Arcis-sur-Aube. Si Brienne avait pu être occupé plus tôt, tout serait en notre pouvoir; mais dans les circonstances actuelles, et avec l'espèce de troupes qu'il faut manier, il faut se tenir heureux de ce qui est arrivé.

Nous avons pris position à deux lieues en avant de Brienne, la droite à l'Aube, la gauche au bois, nous maintenant entre l'Aube et la Marne; le duc de Trévise à Troyes et le duc de Tarente sur la Marne. Je prends pour pivot Arcis-sur-Aube. Mon quartier-général continuera jusqu'à nouvelle circonstance à rester à Brienne.

J'approuve que vous ayez rappelé ce général qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, m'a montré qu'il n'était qu'un imbécile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21151. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le général de la Hamelinaye m'a fait connaître qu'il a déjà 4,000 hommes à Troyes. Il serait bien important de compléter ses troupes.

Je désire fort savoir ce qu'il y a au camp de Montereau. Le duc de Trévise, voyant qu'Arcis-sur-Aube était évacué par Blücher, s'était porté sur Arcis, et en cela il a très-bien fait; mais je lui ai envoyé, depuis, l'ordre de revenir à Troyes, où il arrivera ce soir à six heures. Ainsi il y aura à Troyes la valeur d'une vingtaine de mille hommes.

Si la route de Sens n'est pas menacée, il serait bien important que le général Pajol appuyât de Nogent sur Troyes.

J'attends avec impatience les deux divisions de l'armée d'Espagne; ce qui, avec les quatre bataillons venus de Bordeaux, doit former 12,000 hommes. Quand arrivent-ils à Montereau? Ont-ils leurs généraux, leurs ambulances régimentaires, leurs chirurgiens, leurs ambulances de division, enfin leur artillerie? Comme ils viennent en poste, je suppose qu'ils n'ont aucuns chevaux. Ils auront amené leur personnel du train et des canonniers. Il est bien important de leur donner leurs quatre batteries. Quand les divisions de cavalerie de l'armée d'Espagne arriveront-elles à Montereau? Il y avait beaucoup de bataillons de la réserve qui devaient arriver à Troyes : où sont-ils?

J'attache de l'importance à compléter à 8,000 hommes la division Hamelinaye. Il devait y avoir à Troyes un rassemblement de gardes nationales, je crois dix ou douze bataillons : où cela en est-il? Quels sont les majors qui commandent ces bataillons? Quels sont les généraux de brigade et de division qui les commandent?

Je crois vous avoir mandé que tous les bataillons de gardes natio-

nales de la 1re division devaient se réunir à Melun et à Montereau : quand y seront-ils réunis? Quand ceux qui doivent venir à Meaux seront-ils réunis? Enfin quand seront-ils réunis à Soissons? Mon intention est que ceux de Soissons se rendent à Châlons, ceux de Meaux à Nogent-sur-Seine et ceux de Melun à Montereau; ceux de Troyes resteront à Troyes. Il ne faut ordonner aucun mouvement qu'au préalable ces bataillons ne soient armés et capables de quelque défense.

Je suppose qu'enfin, à Paris, les munitions et les fusils commencent à arriver.

Y a-t-il à Troyes 300,000 cartouches? Vous en sentez l'importance. Il y a déjà 4,000 hommes, il faut donc qu'il y ait des cartouches.

Faites voir, par le bureau du mouvement, ce qu'on peut tirer des différents dépôts, et dirigez tous les détachements sur Sézanne.

Les remontes de Versailles vont-elles?

Le duc de Tarente est à Châlons.

Vitry est en état de défense. Je pense qu'il y faudrait plus de six pièces. Le dégel rend à la place tous les moyens de défense que lui donnent ses fossés pleins d'eau : il faudrait donc y placer douze pièces. Envoyez-y un vieil officier du génie et un vieil officier d'artillerie pour y commander; vous en avez en retraite, envoyez-les là.

Les généraux Bordesoulle et Pajol me mandent qu'ils n'ont encore aucun colonel. Cela est bien important. Envoyez des colonels et des chefs d'escadrons, comme je vous l'ai mandé.

Le général Bordesoulle n'a que 1,200 hommes. Il serait urgent que tout ce qu'il y a à Montereau, appartenant à Bordesoulle, allât le rejoindre.

Je crois vous avoir autorisé à placer deux pièces de canon à Melun, deux à Montereau, deux à Nogent et deux à Montargis, s'ils voulaient s'en servir.

La solde ne se payant plus exactement, il est nécessaire que toutes les troupes qui sont à Troyes, Nogent, Châlons, etc., soient sur le pied de guerre. Causez de cela avec le ministre de l'administration de la guerre, qui donnera une décision.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21152. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814.

Il ne faut pas envoyer à Châlons plus de munitions qu'il n'en faut pour approvisionner les caissons qui sont attelés, puisqu'il est probable que désormais ma ligne d'opération sera directement sur Paris, par Arcis-sur-Aube et Nogent. La grande affaire est donc d'avoir une grande quantité de munitions à Paris, de remplacer tout ce que la vieille Garde a tiré à Bar-sur-Aube, et enfin de remplacer ce que nous avons tiré le 29 à Brienne.

Faites-moi connaître votre situation sous ce point de vue au 1er février.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21153. — AU GÉNÉRAL BARON GUYOT,
COMMANDANT LA 2e DIVISION DE CAVALERIE DE LA GARDE, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814.

J'ai reçu votre rapport de Brienne. J'ai appris que la vieille Garde a quitté hier Troyes. Je lui ai donné ordre d'y rentrer. Envoyez pour savoir si l'ennemi se rapproche de Troyes, et faites savoir au duc de Trévise que, s'il est nécessaire, toute l'armée ira à son secours. Communiquez avec lui, sinon avec des troupes, du moins avec des gens du pays.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21154. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,
MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814, neuf heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au duc de Tarente de laisser le 5e corps avec le 3e de cavalerie à Sainte-Menehould pour protéger Châlons, Vitry, et avoir l'œil sur tout ce qui se passe sur les Ardennes et Reims, et de se porter avec le 2e corps de cavalerie et le 11e corps d'abord sur Châlons. Il recevra ensuite des ordres pour sa direction ultérieure. Si Vitry était menacé, il serait autorisé à marcher dessus. Recommandez-lui de faire connaître tout ce que les ennemis ont du côté de Verdun et des Ardennes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21155. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814, midi.

Mon Cousin, les 300 Polonais qui sont à Vitry sous les ordres du comte Pac et les marins de la Garde ont dû recevoir l'ordre d'en partir; s'ils ne l'ont pas reçu, donnez-le-leur.

Donnez ordre que les deux bataillons du 9e et du 10e de voltigeurs qui sont à Châlons se dirigent sur Brienne.

Remettez-moi l'état de toutes les troupes qui se trouvent à Châlons et à Vitry, afin que je désigne celles qui doivent nous rejoindre. Il sera bon d'en former deux colonnes. Voyez le général d'artillerie pour qu'il profite de la marche de ces deux colonnes pour faire venir toutes les munitions et effets d'artillerie qui seraient à Vitry et à Châlons et dont il aurait besoin.

Donnez ordre que toutes les compagnies d'équipages militaires qui sont à Châlons et à Vitry soient chargées de pain et de farine et dirigées sur Brienne par la ligne. Le 6e corps doit avoir deux compagnies d'équipages, le 11e corps une, le 2e corps une, et le quartier général six.

Écrivez à l'intendant que j'ai demandé des effets de campement à Paris, mais que je n'ai pas donné l'ordre de les faire venir nulle part. Il faut qu'on les garde à Paris pour s'en servir au fur et à mesure qu'on en aura besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21156. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814, après midi.

Mon Cousin, donnez ordre qu'on continue avec la plus grande activité à mettre Châlons et Vitry en état de défense, surtout Vitry. La circonstance des glaces va passer, et des fossés pleins d'eau sont une bonne défense. Il faut établir aux portes des ponts-levis et des tambours en avant. Il faut faire établir un tambour sur la rive gauche de la Marne, afin qu'on soit maître des deux ponts qui sont en avant de Vitry. Enfin il ne faut rien épargner pour mettre cette place et les deux ponts en état de défense et à l'abri de tout événement.

Donnez ordre au général Bordesoulle de faire faire des tambours

et autres ouvrages nécessaires pour mettre Arcis-sur-Aube à l'abri d'un coup de main.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21157. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814, une heure après midi.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Raguse de porter son corps d'armée sur Lesmont et de laisser un corps d'arrière-garde à Maizières. Arrivé à Lesmont, il trouvera le pont établi. Il le fera consolider et jettera de la cavalerie et de l'infanterie sur la rive gauche, en poussant une avant-garde sur Piney. Réitérez au duc de Raguse l'ordre de ne rien laisser diriger par Montiérender; mais il faut que les malades, les convois, etc., se portent sur Châlons, par la rive gauche de la Marne. Mandez-lui que des reconnaissances envoyées jusqu'à Soulaines n'ont point rencontré l'ennemi; qu'il a pris l'alarme bien facilement; que nous avons battu l'ennemi à Brienne, et que nous sommes à mi-chemin de Bar-sur-Aube.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21158. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814.

Mon Cousin, renvoyez à Saint-Dizier l'inspecteur des forêts. Faites-lui connaître qu'il est possible que l'ennemi y soit, et qu'il prenne ses précautions en conséquence; qu'il fasse connaître à Saint-Dizier que nous avons battu l'ennemi à Brienne; qu'il était fort de plus de 30,000 hommes, et recommandez-lui surtout de faire en sorte de nous donner fréquemment des avis sur les forces que les ennemis pourraient montrer du côté de Saint-Dizier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21159. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814.

Mon Cousin, j'approuve que le grand quartier général se rende à Arcis-sur-Aube, ainsi que les grandes réserves d'artillerie et les parties

du magasin d'habillement qui sont à Châlons. J'approuve également que la ligne d'étape de Paris soit établie, comme vous le proposez dans votre rapport, ainsi que pour la ligne de Brienne à Vitry. Il faudra nommer un commandant à Margerie et y former un petit magasin de vivres. Quant à la ligne de Brienne à Châlons, il faudrait voir si l'on ne pourrait pas la diriger en droite ligne; je crois que cela se peut. D'Arcis-sur-Aube à Châlons, la première étape sera à Sommesous. Il est important d'avoir une route directe de Brienne à Châlons.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21160. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814, au soir.

Mon Frère, vous aurez vu par le bulletin les événements qui se sont passés. L'affaire de Brienne a été fort chaude. J'y ai perdu 3,000 hommes. L'ennemi y a perdu 4 à 5,000 hommes. J'ai poursuivi l'ennemi à mi-chemin de Bar-sur-Aube. J'ai fait réparer les ponts de l'Aube qui avaient été brûlés. Encore un moment, et le général Blücher et tout son état-major eussent été pris. Le neveu du chancelier de Hardenberg a été pris à côté d'eux. Ils étaient à pied et ne savaient pas que j'étais à l'armée. Depuis ce combat de Brienne nos armées sont en grande réputation chez les alliés. Ils ne croyaient plus à l'existence de nos armées.

J'ai lieu de croire, quoique je n'en aie pas la certitude, que le duc de Vicence est arrivé au quartier général des empereurs, à Chaumont. Cette affaire de Brienne, la position de nos armées et l'opinion qu'on en a pourraient accélérer la conclusion de la paix. Il est convenable que les journaux montrent Paris dans l'intention de se défendre, et beaucoup de troupes comme y arrivant de tous côtés.

J'ai donné l'ordre qu'on fît partir de Paris une colonne de 1,000 à 1,200 chevaux de la Garde, deux pièces de canon, trois ou quatre caissons d'infanterie et 3 à 4,000 hommes de la jeune Garde, ce qui ferait une colonne de 4 à 5,000 hommes. On y joindrait une compagnie d'équipages militaires de la Garde, s'il y en avait une de formée. Cette colonne se dirigera sur Nogent-sur-Seine, où elle attendra de nouveaux ordres.

Le duc de Trévise avait évacué Troyes pour se porter à Arcis-sur-Aube, mais je lui ai fait donner l'ordre de revenir à Troyes, et il y

est arrivé ce soir à sept heures. Il est bien important d'augmenter le plus tôt possible la division qui est à Troyes.

NAPOLÉON.

D'après l'expédition originale comm. par la famille du roi Joseph.

21161. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRIENNE.

Brienne, 31 janvier 1814, neuf heures du soir.

Faites connaître au duc de Tarente qu'York a débouché de Bar-sur-Aube sur Vitry, Saint-Dizier et Châlons; qu'il s'annonce comme ayant beaucoup de forces, mais qu'il n'a que 5 à 6,000 hommes de la landwehr prussienne; que nous en avons fait prisonniers une vingtaine dans une charge de cavalerie à Bar; qu'il tâche de marcher sur lui et de le battre, et qu'il protége Châlons et Vitry.

Faites-lui connaître que 20,000 hommes d'élite arrivent le 1er février à Montereau, et que nous avons battu ici Blücher, qui occupait le château de Brienne; que nous l'en avons chassé de vive force; que nous lui avons tué beaucoup de monde, et qu'il s'est retiré sur Bar-sur-Aube; que son armée se compose du corps de Blücher, du corps de Sacken et des meilleures troupes d'York; qu'elle a été repoussée par l'Empereur, qui commandait en personne, et qui l'a fait attaquer seulement par 10 à 12,000 hommes, au moment où l'ennemi arrivait à Brienne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21162. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Brienne, 31 janvier 1814, au soir.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai ordonné que les évacuations de blessés et de malades auraient lieu par Brienne, Dampierre et Sézanne. Donnez ordre que les étapes soient formées sur cette ligne. De Château-Thierry les malades seront dirigés sur Compiègne, Beauvais, Meaux, etc.

Voici les dispositions de la journée : Le général de la Hamelinaye a 4,000 hommes à Troyes et douze pièces de canon; il est important qu'il ait 300,000 cartouches. Il importe également que cette division Hamelinaye soit complétée; elle doit l'être par les gardes nationaux qui doivent d'abord se réunir à Montereau et qui étaient

destinés pour Troyes, et par le reste des bataillons qui devaient former le camp de Troyes.

Le duc de Trévise avait abandonné Troyes, ayant vu que Blücher menaçait Arcis; je lui ai donné ordre de retourner à Troyes; il y est arrivé ce soir, 31, à six heures. Je ne sais pas si ce maréchal a remplacé les deux mille coups de canon qu'il a tirés le 24 à Bar-sur-Aube. Faites diriger des munitions d'artillerie sur Nogent-sur-Seine pour y être à sa disposition.

J'ai ordonné que le général Defrance, avec 1,200 hommes de gardes d'honneur, et le général Gérard, avec douze bataillons et dix-huit bouches à feu, le général Morin, avec 600 hommes de la division Bordesoulle et quatre pièces d'artillerie légère, se rendissent à Piney. Le duc de Trévise aura donc dans la main la vieille Garde, cavalerie, infanterie et artillerie, c'est-à-dire 15,000 hommes, et le général Gérard, avec la division Hamelinaye, 12,000 hommes.

J'ai ordonné au général Pajol, si la route de Sens n'était pas sérieusement menacée, de diriger deux ou trois bataillons d'infanterie, soit gardes nationaux ou autres, trois pièces d'artillerie légère et 5 ou 600 chevaux, total, 3,000 hommes, sous les ordres d'un général de brigade, à Méry ou à Mesgrigny; le duc de Trévise pourrait les réunir en cas d'événement.

Il me tarde beaucoup de compléter la division Hamelinaye et d'augmenter les moyens du général Bordesoulle et du général Pajol, afin que le duc de Trévise ait, à Troyes, une quarantaine de mille hommes dans la main, ce qui le mettrait à l'abri de toute espèce d'événement. Faites-moi connaître tout ce que le camp de Montereau peut fournir promptement pour cet objet.

Je pense qu'il est fort important de renvoyer au général Bordesoulle tout ce qui lui appartient et qui aurait été momentanément dirigé sur la 3e brigade du général Pajol, formée à Versailles, et qui a dû se réunir à Pont et à Montereau, sur l'Yonne. Les trois bataillons partis de Bordeaux devraient être arrivés à Montereau. Le général Pajol, sous les ordres de qui ils sont, les pourrait prendre pour la colonne de Mesgrigny.

Il ne faut plus envoyer de vivres à Châlons; il y en a suffisamment, ainsi que des munitions et de l'artillerie. Je préfère que cela vienne sur Nogent, Arcis-sur-Aube et Sézanne.

Je désire avoir une route d'Arcis-sur-Aube à Paris, laquelle ne passe pas l'Aube : or, la route de Nogent passe l'Aube. Je désire qu'il y en ait une qui d'Arcis aille à Sézanne et de là à la Ferté-sous-Jouarre, par Château-Thierry. Faites reconnaître les routes par des

ingénieurs géographes, et faites envoyer des ingénieurs des ponts et chaussées pour réparer les ponts et améliorer cette route le plus qu'il sera possible.

Comme la navigation de Paris à Nogent-sur-Seine est, je crois, rapide et favorable, beaucoup de choses pourraient être embarquées de Paris pour Nogent, et pareillement de Nogent pour Paris.

Pour vous compléter le détail de la position de l'armée, je dois vous dire que la division Ricard occupe Dienville. Le duc de Bellune est en avant du village de la Rothière. Le duc de Raguse est à Soulaines. J'ai mon avant-garde à Maizières et le reste de mes troupes est à Brienne. J'ai sur l'Aube le pont de Dienville, celui de Brienne-la-Vieille, celui de Lesmont et celui d'Arcis. Le duc de Tarente couvre Châlons et Vitry, dont la possession nous assure un bon pont sur la Marne et un point d'appui qu'il est de la plus haute importance d'avoir.

Lorsque les deux divisions de l'armée d'Espagne seront arrivées à Montereau et que je pourrai les pousser sur Troyes, ainsi que le complément de la réserve, je regarderai les affaires à peu près comme assurées. Toutefois, le général Pajol doit toujours rester à Nogent ou à Montereau pour s'occuper de la partie la plus importante de ses fonctions, qui est d'éclairer Paris contre toute espèce de partis.

Nous avons ici beaucoup de cadres. En dirigeant donc tous les détachements de conscrits habillés et armés sur Nogent, et en m'en donnant avis, je pourrais les employer à compléter tous ces cadres et à améliorer beaucoup la situation de l'armée.

Le général York est revenu sur Saint-Dizier avec Wittgenstein.

La cavalerie légère du duc de Raguse a eu une échauffourée où elle a perdu une centaine d'hommes.

Tenez-moi bien au fait de la marche des divisions d'Espagne, de la division de cavalerie, des moyens que vous avez pris pour leur procurer de l'artillerie, et de la marche des bataillons de gardes nationales et de ligne sur les différents points.

Pressez le duc d'Albufera d'envoyer des troupes à Lyon; car, aussitôt que le duc de Castiglione aura dans la main 7 ou 8,000 hommes, il pourra rallier tout ce qui est dans le Dauphiné sur Genève: ce qui fera une forte diversion dans les flancs de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21163. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Brienne, 1er février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, vous recevrez un ordre du jour relatif aux communications de l'armée. C'est à Sézanne que le grand quartier général et le payeur doivent être établis; c'est sur Sézanne que vous devez diriger tous les officiers envoyés à l'armée, les convois d'artillerie, les convois d'habillements, tous les hommes isolés et enfin tous les convois de vivres qui partent de Paris.

Donnez ordre que tous les convois qui seraient en marche de Châlons, qu'ils soient à Épernay, à Château-Thierry ou à la Ferté, se dirigent sur Sézanne, tant les convois de vivres que ceux d'habillements et ceux d'artillerie. La ligne d'opération passant de Sézanne à la Ferté-sous-Jouarre, c'est à la Ferté-sous-Jouarre et à Meaux qu'on doit former des magasins centraux. Envoyez de Paris un ingénieur pour mettre Sézanne à l'abri de la cavalerie, si cela est possible. Faites partir du camp de Meaux un bataillon de garde nationale pour former la garnison de Sézanne. Envoyez un officier du pays pour organiser la garde nationale de la ville et celle des environs.

Donnez les ordres pour que des étapes soient établies sur la route de la Ferté-sous-Jouarre à Sézanne et sur la route d'Arcis. Voyez le ministre des finances pour que des postes soient sur-le-champ établies pour le service des estafettes et des courriers de l'armée, de la Ferté-sous-Jouarre, Sézanne et Arcis à Ramerupt, Dommartin et Rosnay; mon intention étant d'avoir une communication par la rive droite de l'Aube, indépendamment de celle de la rive gauche. Voyez le conseiller d'État Costaz pour qu'il envoie des ingénieurs des ponts et chaussées et fasse des fonds pour réparer les ponts et raccommoder les chemins autant que possible.

Faites étudier le pays par le comité de défense pour que, s'il y a des ruisseaux, on fasse deux débouchés au lieu d'un.

Voyez le ministre de l'intérieur pour que le sous-préfet de l'arrondissement dont Sézanne fait partie se rende à Sézanne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21164. — AU BARON MARCHANT,
INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, A BRIENNE.

Brienne, 1er février 1814.

L'ordre du jour que vous allez recevoir vous fera connaître que

mon intention est que le centre de l'administration soit établi à Sézanne. La route de l'armée doit être de Brienne et Arcis-sur-Aube, sur la rive droite, par Dommartin, Ramerupt et Sézanne, la Ferté-sous-Jouarre, Meaux et Paris. Tout ce qui est en route de Paris à Châlons, ou ce qui était destiné à Paris pour l'armée, doit se diriger sur Sézanne. La ligne des magasins sera donc désormais établie ainsi : Sézanne, magasin central; la Ferté-sous-Jouarre et Meaux, magasins de derrière; Arcis-sur-Aube, magasin avancé.

Les blessés et les malades doivent être dirigés sur Sézanne; de là on les dirigera sur Château-Thierry, Épernay et la Ferté-sous-Jouarre, d'où on les dirigera sur Soissons, Compiègne, etc.

Toutes les administrations doivent rester à Sézanne. Les magasins d'habillements qui viendraient pour l'armée doivent être dirigés sur Sézanne, de même que les dépôts d'équipages militaires et tout ce qui tient à l'armée.

Rien ne doit passer sur la rive gauche de l'Aube, par la route d'Arcis à Brienne, que d'après un ordre spécial de moi.

Les magasins de Vitry et de Châlons sont encombrés. Faites faire du pain dans ces deux villes et dirigez-le en droite ligne sur Brienne, de Châlons par la route des Romains, et de Vitry par Margerie.

Donnez ordre qu'on fasse du pain biscuité, qui puisse durer vingt jours, à Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry et Épernay; et que ces convois de pain soient dirigés sur Sézanne pour rejoindre l'armée. Je préfère au biscuit le pain biscuité, lequel est, je crois, plus facile à faire et moins coûteux.

Dirigez sur Brienne et Sézanne une partie des avoines inutiles à Châlons et à Vitry.

Entendez-vous avec le ministre de l'administration de la guerre pour l'organisation des hôpitaux à Sézanne, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre et dans la direction de la Picardie. Il ne faut pas que les malades passent à Paris, non plus que les blessés.

Des fours doivent être construits à Meaux et à la Ferté-sous-Jouarre; faites-en construire également six à Sézanne et six à Arcis.

Donnez-moi la note de ce que vous avez à Châlons d'effets d'habillement et dirigez-les sur Sézanne.

Demandez au ministre de l'administration de la guerre la note de ce qui est à Paris dans le magasin central; tout cela arriverait par Sézanne.

Laissez à Châlons et à Vitry ce qui est nécessaire pour les troupes qui s'y réunissent et pour la défense de ces deux places.

J'ai demandé qu'on établisse des postes de Sézanne à Brienne, et

de Sézanne à la Ferté-sous-Jouarre; j'ai demandé aussi que le sous-préfet de l'arrondissement dont Sézanne fait partie se rende à Sézanne; écrivez à cet égard au préfet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21165. — ORDRE.

Brienne, 1er février 1814.

Article premier. Tous les officiers du génie, toutes les compagnies de sapeurs, de mineurs et de marins de la Garde seront réunis au quartier général, ainsi que les pontonniers.

Art. 2. Chaque compagnie de sapeurs et de mineurs aura son caisson d'outils.

Art. 3. La compagnie du train sera complétée.

Art. 4. On complétera aux pontonniers ce qui leur est le plus nécessaire pour réparer un pont et en jeter un.

Art. 5. Il sera détaché des officiers du génie et des compagnies de sapeurs aux différentes divisions d'armée, selon les circonstances.

Art. 6. La place de Vitry sera mise dans le meilleur état de défense. Les généraux du génie et de l'artillerie se concerteront pour accroître l'armement, à mesure que les travaux amélioreront la place.

Art. 7. Troyes, Châlons et Arcis-sur-Aube seront mis à l'abri d'un coup de main.

Art. 8. Il sera également travaillé à mettre en état de défense tous les ponts d'ici à Nogent et de Nogent à Melun, le pont de Pont-sur-Yonne et tous les ponts sur le canal de Briare, depuis et y compris celui de Moret jusqu'à la Loire. Tout ce qui est relatif aux travaux, depuis Nogent jusqu'à la Loire, sera traité directement par le ministre de la guerre, qui chargera le général Chasseloup de la surveillance et direction de ces travaux, et lui donnera à cet effet les fonds nécessaires.

A défaut d'officiers du génie, on se servira d'ingénieurs des ponts et chaussées.

Art. 9. Le général Lery fera connaître les fonds dont il a besoin pour les travaux des places de Châlons, de Vitry, de Troyes et des autres fortifications de campagne.

Art. 10. Il sera établi deux tambours au pont de Lesmont, afin qu'un petit nombre d'hommes puissent tenir ce pont à l'abri de la cavalerie, et avoir le temps de le brûler, si les circonstances le requéraient.

Art. 11. Le général Lery fera reconnaître une position derrière la petite rivière de Voire, qui passe à Rosnay. On reconnaîtra tous les ponts qui sont sur cette rivière, afin de les brûler en cas d'événement. On ne garderait alors que le pont de Rosnay, qui sera couvert par une palanque. On pratiquera des chemins pour monter sur la hauteur.

Art. 12. Il sera reconnu un emplacement pour jeter un pont sur l'Aube, derrière l'embouchure de la Voire.

Art. 13. On reconnaîtra toutes les positions de cette ligne, depuis l'embouchure de la Voire, dans l'Aube, jusqu'à la Marne, du côté de Vitry.

Art. 14. Notre major général fera les dispositions nécessaires pour l'exécution du présent ordre.

Napoléon.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21166. — ORDRES.

Brienne-le-Château, 1er février 1814, neuf heures du soir.

Ordre d'évacuer tous les malades dans la nuit. On chargera les caissons des équipages militaires, les voitures vides du pays qui ont apporté des vivres, et enfin toutes les voitures ou charrettes qu'on pourra se procurer.

Ordre d'évacuer les farines et eaux-de-vie qui peuvent être à Brienne; elles doivent être parties avant une heure du matin.

Donner l'ordre qu'on distribue le pain et l'eau-de-vie pour deux jours à tout le monde.

Donner l'ordre au général Gérard, au duc de Bellune, au duc de Raguse, au général Grouchy, de faire évacuer sur-le-champ derrière Brienne tous les caissons, artillerie, bagages inutiles; de garder seulement l'artillerie nécessaire pour défendre et conserver leurs positions. Les prévenir qu'il est arrivé 100,000 rations de vivres; qu'on va en distribuer pour deux jours, et qu'ils doivent envoyer les prendre de suite; qu'ils doivent évacuer leurs ambulances sur Brienne, et de Brienne plus loin.

Ordre au général de l'artillerie de faire ramasser toutes les pièces de canon démontées et de les emmener. Cette opération doit être faite dans la nuit. S'il y avait de l'embarras, on peut les jeter dans l'eau ou dans une mare; on les retrouvera après.

Ordre à tous les généraux et maréchaux de prendre enfin toutes les mesures pour s'alléger le plus possible et pour pouvoir se porter

partout où on leur donnera l'ordre d'aller, avec la célérité convenable aux circonstances.

Dans l'ordre au général Grouchy, lui dire de renvoyer avec ses bagages, etc., tous les chevaux de train et tous les hommes à pied, et enfin tout ce qui lui est inutile.

Toutes les voitures du quartier général doivent être parties à deux heures du matin; passé cette heure, toutes les voitures qui seront rencontrées sur la route seront brûlées.

Les maréchaux, généraux, commandants de corps, doivent envoyer de suite un aide de camp et un officier d'état-major chez le major général pour faire connaître leur position et pour prendre des ordres de mouvement, qui leur seront expédiés avant deux heures du matin.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21167. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Piney, 2 février 1814.

Mon Frère, il paraît que les alliés ont désigné le 3 février pour l'ouverture du congrès à Châtillon; que lord Cathcart traitera pour l'Angleterre avec une douzaine d'Anglais, Stadion pour l'Autriche, Humboldt pour la Prusse et Razoumovsky pour la Russie. Il paraît que les alliés ont craint que l'arrivée du duc de Vicence à leur quartier général ne donnât lieu à pratiquer et fomenter les germes de désunion qui existent entre eux; ils ont préféré tenir le congrès loin du quartier général.

Je serai demain à Troyes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21168. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR, AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Piney, 2 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, je me rends à Troyes; j'y serai demain. J'ai donné ordre à M. la Besnardière de vous rejoindre.

Les troupes ennemies se comportent partout horriblement. Tous les habitants se réfugient dans les bois. On ne trouve plus de paysans dans les villages. L'ennemi mange tout, prend tous les chevaux, tous les bestiaux, tous les effets d'habillement, toutes les guenilles des paysans; ils battent tout le monde, hommes et femmes, et com-

mettent un grand nombre de viols. Ce tableau que je viens de voir par mes yeux doit facilement vous faire comprendre combien je désire promptement tirer mes peuples de cet état de misère et de souffrance, qui est véritablement horrible. Cela doit aussi donner fort à penser aux ennemis, car le Français n'est pas patient; il est naturellement brave, et je m'attends à les voir s'organiser d'eux-mêmes en bandes. Vous devez faire un tableau très-énergique de ces excès. Des bourgs de 2,000 âmes, comme Brienne, n'ont plus personne !

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21169. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Piney, 2 février 1814.

Je serai demain à Troyes. Il serait possible que l'armée de Blücher se portât entre la Marne et l'Aube, du côté de Vitry et de Châlons. De Troyes, selon les circonstances, j'opérerai pour retarder le mouvement de la colonne qu'on m'assure se diriger par Sens sur Paris, ou pour revenir manœuvrer sur Blücher et retarder sa marche.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21170. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PINEY.

Piney, 3 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Ricard de se rendre à Aubeterre, où il prendra position. Donnez ordre au général Grouchy de placer le 5e corps de cavalerie à Créney, éclairant les routes de Ramerupt, Arcis-sur-Aube, Coclois et Lesmont. Ce corps sera là sous les ordres du duc de Bellune. Le général Defrance se rendra à Saint-Parres-aux-Tertres et éclairera la route de Bar-sur-Aube; il sera sous les ordres du général Gérard. Toute la cavalerie de la Garde sera en réserve autour de Troyes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21171. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PINEY.

Piney, 3 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Trévise que le duc de Bellune a ordre de porter son quartier général à Pont-Hubert ou à Créney, où

il placera son corps : il éclairera la route de Coclois, Ramerupt et Lesmont ; que le général Gérard a ordre de se rendre à Saint-Parres-aux-Tertres : il gardera le chemin de Bar-sur-Aube ; qu'il est donc nécessaire qu'il retire tout ce qu'il a de la Garde à Créney, infanterie, cavalerie, artillerie ; que, quant à ce qu'il a au pont de la Guillotière, il en rendra compte à l'Empereur avant de rien ôter ; que les trois divisions de la jeune Garde se rendent à Troyes, où elles seront parquées dans les faubourgs ; que le quartier général se rend à Troyes ; qu'il est convenable que toute la vieille Garde soit réunie dans la ville ; que le parc d'artillerie, les caissons et toutes les ambulances soient parqués dans un village près Troyes, sur la grande route de Paris.

Donnez l'ordre que tous les malades qui sont dans les caissons des équipages militaires soient placés dans les hôpitaux de Troyes, et qu'on requière des charrettes du pays pour les transporter de là sur Nogent, où on les embarquera sur la Seine. Tous les malades qui viennent de Troyes sur des charrettes du pays ne feront que traverser la ville pour se rendre à Nogent ; mais il est convenable que tous les caissons des équipages militaires restent à Troyes pour le service des vivres et des subsistances de l'armée.

Donnez ordre au général Lery, commandant le génie de l'armée, de faire sur-le-champ construire trois ponts sur la Seine, à Troyes, de manière qu'on puisse passer de droite à gauche et d'une rive à l'autre sans trouver aucun défilé.

Donnez ordre au commandant de l'artillerie d'aller sur-le-champ reconnaître l'emplacement de tous les parcs sur la rive gauche de la Seine, dans un petit village près Troyes.

Donnez ordre au duc de Trévise de désigner un village sur la rive gauche de la Seine pour y réunir tous les dépôts de cavalerie, c'est-à-dire les hommes et les chevaux blessés et ce qui est hors de combat. Nommez un officier de cavalerie pour commander ce dépôt. Recommandez au général d'artillerie de réunir sur la rive gauche, au parc, tous les canonniers et les chevaux du train qui ont perdu leurs batteries.

Donnez ordre également que tous les blessés isolés qui rejoignent à pied soient mis aux hôpitaux et qu'aucun ne passe Troyes.

Donnez ordre également au duc de Trévise de placer des postes pour qu'aucun homme isolé ne passe.

Il faut que la gendarmerie mette aussi des postes en arrière de Troyes, fasse la police et réunisse tous les traîneurs.

Faites partir sans délai le commandant du quartier général avec la

gendarmerie du quartier général pour mettre l'ordre dans Troyes, et avec les maréchaux de logis pour tracer les logements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21172. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 3 février 1814.

Mon Cousin, le faubourg Saint-Jacques[1] sera occupé par les deux divisions du prince de la Moskova, qui conserveront leur artillerie.

Ordre au général Gérard de placer 5 ou 600 hommes de cavalerie avec cinq ou six pièces de canon au pont de la Guillotière.

On renverra les deux bataillons de fusiliers de la Garde; on renverra de même les 50 dragons de la Garde.

Donnez ordre au général Defrance de faire faire des patrouilles au delà du pont de la Guillotière, pour observer les mouvements de l'ennemi.

Donnez ordre au duc de Bellune de pousser des reconnaissances sur les routes qui vont à Arcis-sur-Aube; au pont de Lesmont et sur les autres routes intermédiaires, pour bien connaître les mouvements de l'ennemi.

NAPOLÉON.

P. S. La division Guyot, de la Garde, fournira 300 hommes pour placer à Aubeterre, à mi-chemin d'Arcis-sur-Aube.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21173. — AU GÉNÉRAL BARON PAJOL, COMMANDANT LA 2e DIVISION DE CAVALERIE DE RÉSERVE, A NOGENT-SUR-SEINE.

Troyes, 3 février 1814.

Monsieur le Général Pajol, il doit y avoir à Montereau quatre bataillons arrivant de Bordeaux, savoir : un du 2e léger, un du 10e, un du 36e et un quatrième. Faites diriger ces quatre bataillons en toute diligence sur Nogent-sur-Seine. Il doit y avoir plusieurs bataillons qui appartiennent à la réserve de Troyes, à Fontainebleau, Montargis, Pont ou Montereau : faites-les diriger en toute diligence sur Nogent. Il doit y avoir plusieurs bataillons de gardes nationales à Melun, à Montereau : si ces bataillons en valent la peine, sont armés et peuvent être de quelque service, réunissez-les également à Nogent. Une division de dragons venant d'Espagne et qui arrive le 8

[1] Un des faubourgs de Troyes.

a ordre également de venir sur Nogent. Cela me réunira donc en peu de jours sur ce point une armée importante.

J'ai ordonné qu'on formât à Versailles une troisième brigade de cavalerie pour Montereau; on ne m'a pas encore rendu compte du nombre d'hommes qui composent cette brigade. Envoyez-moi son état de situation.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21174. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A ARCIS-SUR-AUBE.

Troyes, 3 février 1814.

Monsieur le Duc de Raguse, j'ai donné l'ordre au général Ricard de se rendre à Aubeterre avec sa division, que j'ai augmentée de quatre bataillons, ce qui la portera à 4,000 hommes; il doit rester là pour s'y compléter et marcher ensuite sur Arcis ou sur Troyes, suivant le plan d'opération que je prendrai.

J'ai ordonné que les trois pièces de canon, les 300 chevaux et le bataillon du 113e, qui se trouvent à Aubeterre par les ordres du général Bordesoulle, retournent à Arcis-sur-Aube.

D'après votre rapport et ceux que j'avais, l'ennemi doit avoir couché hier sur la droite de la Voire. Se dirigera-t-il sur Arcis ou sur Vitry, ou rétrogradera-t-il lorsqu'il saura que j'ai marché différemment de ce qu'il pensait? Si l'ennemi marche en force sur Arcis, vous appellerez à vous le général Ricard, afin de conserver le pont pour que je puisse déboucher sur lui. Il serait donc important qu'on établît un tambour sur la rive droite, si on ne l'a pas encore fait; j'avais ordonné de le faire il y a plus de quinze jours.

J'attends à Nogent, dans deux jours, 15,000 hommes de l'armée d'Espagne, avec lesquels je vais faire ma jonction.

Le quartier général et le parc de l'armée sont à Sézanne. Si, par des événements quelconques, ils pouvaient se trouver compromis, vous les dirigeriez sur Nogent-sur-Seine. Le général Pajol commande à Nogent-sur-Seine.

Je suppose qu'à votre arrivée à Arcis vous m'aurez expédié quelqu'un et que j'aurai de vos nouvelles aujourd'hui dans la nuit.

Vous ne me dites pas de quels régiments sont les prisonniers que vous avez faits ni à quelle division autrichienne ils appartiennent, ni les renseignements qu'ils vous ont donnés sur ce qu'ils ont fait depuis huit jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21175. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A TROYES.

Troyes, 3 février 1814.

Prenez deux ou trois bataillons de la garnison, deux ou trois de la seconde division de jeune Garde et deux de vieille Garde; emmenez avec vous douze pièces de canon et 1,500 chevaux, de ceux qui sont le plus près, avec une trentaine de gendarmes, de ceux qui connaissent les localités, et tombez sur le parti ennemi qui est du côté de Bar-sur-Seine. Poussez-le le plus loin possible. Ou vous ferez des prisonniers, ou vous serez en présence d'un corps, et nous aurons des nouvelles. S'il y avait 10,000 ennemis, je partirais dans la nuit et j'irais les écraser.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21176. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 3 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous ai mandé de faire diriger tout ce qui vient d'Espagne sur Montereau-Faut-Yonne. Il aurait donc fallu que la 1re division, qui passe la Loire à Tours, vînt sur Orléans. Elle n'aurait été qu'à neuf jours de Montereau ou à onze de Nogent-sur-Seine, tandis qu'en passant par Paris je crois qu'elle perd un jour. Toutefois, si elle arrive le 4 à Paris, dirigez-la le 5 en poste sur Nogent-sur-Seine, où elle arrivera le 6.

Quant à la 2e division, qui arrivera le 5 ou le 6, elle passe par Orléans; elle gagnera six jours à se rendre en droite ligne à Nogent-sur-Seine; elle ira en poste jusqu'à Nogent.

Je vous ai mandé que la division de dragons qui arrivera le 6 ou le 7 à Paris doit aussi, après avoir passé la Loire, être dirigée en droite ligne sur Montereau, sans passer par Paris.

Quatre bataillons venant de Bordeaux, de la division de réserve, doivent déjà être arrivés à Montereau. Si cela est, faites-les diriger sur-le-champ sur Nogent-sur-Seine.

Il doit être arrivé aussi plusieurs bataillons appartenant à la division de Troyes, soit de ligne, soit de gardes nationales. J'ai donné ordre de les réunir sur Montereau. Dirigez-les sur Nogent. Instruisez-moi des dispositions que vous prendrez à cet égard, afin que je puisse donner des ordres en conséquence.

Le Roi a eu parade le 31 janvier. J'aurais voulu que vous m'eus-

siez envoyé en détail la situation de la cavalerie et de l'infanterie de la Garde et de la ligne qu'il y avait à cette parade. Je n'ai encore reçu aucun renseignement sur ce que fait le dépôt de Versailles. J'ai ordonné en partant qu'une nouvelle brigade fût dirigée de Versailles sur Montereau : de combien est-elle? Je suis absolument dans l'obscur sur tout cela. Vous ne m'envoyez plus de détails de la marche des troupes; cependant je n'en ai jamais eu plus besoin.

Une des raisons qui m'ont fait manœuvrer sur Troyes a été de me joindre aux troupes d'Espagne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21177. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE 4 FÉVRIER.

Troyes, 4 février 1814, quatre heures du matin.

Tous les parcs d'artillerie, les équipages militaires, les bagages se mettront en mouvement de suite et passeront sur la rive gauche de la Seine et se parqueront dans les villages, sur la route de Nogent, savoir : les parcs d'artillerie à la Chapelle-Saint-Luc, les équipages militaires aux Noës, les bagages de l'état-major général à Saint-Martin.

Le maréchal duc de Bellune occupera Créney par une avant-garde de cavalerie; il occupera en force Pont-Hubert et fera reconnaître depuis Pont-Hubert tous les ponts jusqu'à Villacerf.

Le général Gérard occupera le pont de la Guillotière, et, en cas qu'il fût tourné, il défendra le pont de Saint-Parres-aux-Tertres et tous les ponts sur la Seine depuis Saint-Parres jusqu'à la hauteur des Maisons-Blanches.

Le général la Hamelinaye défendra les portes de la ville et la tête des faubourgs.

Le maréchal duc de Trévise, avec les vingt bataillons de la vieille Garde, leur artillerie et les réserves, sera en bataille ce matin à huit heures, la gauche à la Seine, en avant du village de Sancey [1].

Les trois divisions de cavalerie de la Garde seront placées à huit heures du matin au même lieu que la vieille Garde.

Le maréchal duc de Reggio, avec la division Rottembourg, sera placé à huit heures du matin derrière la vieille Garde.

Le prince de la Moskova, avec les divisions Meunier et Curial, sera aussi placé à huit heures du matin derrière la vieille Garde.

Le maréchal duc de Trévise désignera sur le terrain les emplace-

[1] Aujourd'hui Saint-Julien.

ments que devra occuper chaque division, de manière que la 2e division de vieille Garde soit en première ligne, les divisions Rottembourg, Meunier et Curial en deuxième ligne, la première division de vieille Garde en troisième ligne ou réserve.

Le général Grouchy se portera aux Maisons-Blanches avec une division de dragons du 5e corps de cavalerie.

Le maréchal duc de Trévise, avec les bataillons de la garnison qui sont déjà en position, avec la 2e division de la vieille Garde, commencera l'attaque en s'emparant du pont vis-à-vis Clerey.

Les autres dispositions seront faites d'après ce que présentera l'ennemi.

Le duc de Bellune, le général Gérard auront soin d'envoyer leurs parcs, c'est-à-dire ce qui les embarrasserait, sur la rive gauche de la Seine, route de Nogent, où ils parqueront; mais ils conserveront avec eux toutes leurs pièces et leurs munitions.

Le prince de la Moskova, le duc de Reggio feront également évacuer les embarras de leurs parcs et leurs bagages sur la rive gauche de la Seine, route de Nogent, où tout cela parquera.

D'après l'original non signé comm. par M. le duc de Reggio.

21178. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Troyes, 4 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, le rapport du prince de Schwarzenberg est une folie. Il n'y a pas eu de bataille. La vieille Garde n'y était pas; la jeune Garde n'a pas donné. Il y a eu quelques pièces de canon qui nous ont été prises par des charges de cavalerie. Mais l'armée était en marche pour passer le pont de Lesmont lorsque cet événement est arrivé, et deux heures plus tard l'ennemi ne nous aurait pas trouvés. Il paraît que toute l'armée ennemie était là et qu'ils regardent cela comme une bataille; en ce cas, ces gens-là ne sont guère habiles. Ils n'ont pas eu affaire à plus de 15,000 des nôtres, et nous avons tenu le champ de bataille toute la journée.

La lettre que M. de Metternich vous a écrite est tout à fait ridicule; mais j'y reconnais ce que j'ai toujours vu depuis longtemps, c'est qu'il croit mener l'Europe et que tout le monde le mène. Il était bien naturel que, au moment où la négociation s'ouvrait, on restât quelques jours sans rien faire, sans même faire d'armistice pour cela.

Vous me demandez toujours des pouvoirs et des instructions, lors-

qu'il est encore douteux si l'ennemi veut négocier. Les conditions sont, à ce qu'il paraît, arrêtées d'avance entre les alliés. C'était hier le 3; vous ne me dites pas que les plénipotentiaires vous en aient dit un mot. Aussitôt qu'ils vous les auront communiquées, vous êtes le maître de les accepter ou d'en référer à moi dans les vingt-quatre heures.

Je ne conçois pas, en vérité, cette phrase que vous me renvoyez de M. Metternich. Qu'entendent-ils par des ajournements, quand vous êtes depuis un mois aux avant-postes?

M. la Besnardière, que j'ai vu hier au soir, doit vous avoir rejoint.

Le 2, un corps autrichien a été battu à Rosnay; on lui a fait 600 prisonniers et tué beaucoup de monde.

L'aide de camp du prince de Neuchâtel a été pris le 1er, au moment où il faisait le tour de nos avant-postes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21179. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Troyes, 5 février 1814, une heure du matin.

Monsieur le Duc de Vicence, le duc de Bassano vous envoie les pouvoirs tels que vous les avez minutés.

Je suis resté aujourd'hui à Troyes, croyant avoir des nouvelles du congrès et des conférences du 3. Il paraît que vous n'avez commencé que le 4. Si l'on veut la paix et que cela ne soit pas encore un masque pour prolonger avec unanimité les hostilités, il faut en finir promptement, et dès les premières conférences on devrait pouvoir arrêter les choses; car enfin, sous peu de jours, il y aura une affaire générale qui décidera tout. Je me rends à Nogent, à la rencontre de 20,000 hommes de l'armée d'Espagne qui arrivent demain et après-demain. Il deviendra nécessaire, après, d'avoir une affaire pour couvrir Paris. Il faut donc décider tout de suite les affaires. Comme les alliés ont déjà arrêté les bases, vous devez les avoir déjà, les accepter, si elles sont acceptables, et, dans le cas contraire, nous courrons les chances d'une bataille, et même de la perte de Paris et de tout ce qui s'ensuivra.

J'ai dit à la Besnardière tout ce que je pense sur l'état actuel de la France et de la nécessité de nous délivrer de ces hôtes qui mettent le pays à feu et au pillage.

Vous devez déjà savoir à quoi vous en tenir.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21180. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 5 février 1814, deux heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Ricard, qui est à Aubeterre, s'il n'est pas appelé à Arcis-sur-Aube par le duc de Raguse, de se rendre à Méry. Envoyez-lui cet ordre par la rive gauche, et par duplicata par la rive droite, mais en longeant la rivière.

Ajoutez à l'une et à l'autre lettre, en cas qu'elles soient surprises, qu'à Méry il fera sa jonction avec quatre divisions arrivant en poste de l'armée d'Espagne, et dont la tête doit commencer à arriver demain 6.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21181. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 5 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, ordonnez au duc de Raguse de se porter en toute diligence sur Nogent-sur-Seine, afin de garder le pont de cette ville, qui pourrait être menacé par la colonne qui a passé devant Arcis depuis hier.

Il prendra aussi le commandement d'une division de l'armée d'Espagne qui doit arriver demain 6 à Provins.

Il est nécessaire qu'il prenne sur la rive droite de la Seine une position qui commande ce débouché important. L'Empereur se porte en toute diligence à Nogent-sur-Seine; il sera ce soir à la hauteur de Méry. Il sera nécessaire qu'il fasse garder le pont de Méry jusqu'à ce que cette troupe puisse être relevée par les premières troupes de l'armée qui viendront d'ici, afin qu'aucun parti ne passe la Seine et n'inquiète la marche.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21182. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 5 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Bellune et au général Gérard de se placer derrière la Seine, après avoir coupé les ponts de Sainte-Marie et de Saint-Parres; ils laisseront du canon en batterie et des

bataillons en position pour maîtriser la rive jusqu'au moment où on donnera l'ordre d'évacuer la ville. Ces deux généraux réuniront leurs troupes au faubourg Saint-Jacques, afin de s'assurer que l'ennemi n'entreprendra rien de ce côté, et de s'opposer au rétablissement des ponts. Ils me feront connaître lorsqu'ils auront évacué toute la rive droite, et que les ponts auront été brûlés.

NAPOLÉON.

P. S. Quant au pont de Saint-Parres, qu'on ne peut pas faire sauter, le bien barricader et le défendre. Le duc appuiera le général Gérard dans la direction de ce pont.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21183. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 5 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre qu'à six heures du matin la vieille Garde prenne les armes, sorte de la ville et se place en colonne à la hauteur de la Chapelle-Saint-Luc, entre les deux chemins, la nouvelle et l'ancienne route de Paris, en ayant soin cependant de laisser ces routes libres.

Donnez ordre que les deux divisions qui sont sous les ordres du prince de la Moskova partent de leur position à six heures du matin et se portent derrière la ville, sur la droite de la vieille Garde, en faisant occuper par un bataillon et deux pièces de canon la hauteur de Montgueux.

Donnez ordre que la division qui est sous les ordres du duc de Reggio se mette en bataille entre la Chapelle-Saint-Luc et Saint-Martin, entre les deux chemins; elle partira de sa position à six heures du matin.

Le duc de Trévise partira également de sa position à six heures du matin et se placera près de Sancey ; il coupera le pont des Maisons-Blanches et laissera la division Briche avec deux pièces de canon, jusqu'à ce que la ville soit évacuée entièrement et que le duc de Bellune et le général Gérard aient filé. Les trois divisions de cavalerie de la Garde, avec leur artillerie, monteront à cheval à six heures du matin, resteront en bataille à leur position, à cheval sur cette route, aujourd'hui et demain.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21184. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 5 février 1814.

La division Leval, avec les généraux de brigade Pinoteau et Montfort, doit arriver demain 6 à Nogent-sur-Seine, avec dix bataillons formant 6,000 hommes et une compagnie d'artillerie. Ils y trouveront quatre batteries d'artillerie ou trente-deux pièces, que le général Sorbier y a destinées. Le 8 la 9e division, commandée par les généraux Boyer, Gauthier et Chassé, forte de dix bataillons, arrivera également à Nogent.

Voilà donc deux divisions ou 12,000 hommes et trente-deux bouches à feu que du 6 au 8 nous aurons réunis à Nogent.

La division de dragons du général Trelliard arrivera plus tard.

Je pense qu'il faut envoyer le maréchal duc de Reggio à Nogent pour prendre le commandement de ces deux divisions, qui forment un corps d'armée conformément à l'ordre du jour que je vous envoie.

Le 2e d'infanterie légère et le 36e de ligne partent de Paris le 6 février et arriveront le 10 à Nogent; le 10e léger arrive le 6 à Fontainebleau, et par conséquent le 8 ou le 9 à Nogent.

Vous donnerez les ordres suivants : le bataillon du 10e d'infanterie légère fera partie de la 7e division, où il sera réuni à son régiment, ce qui portera cette division à onze bataillons; le 2e léger sera réuni à la division Ricard, ce qui formera trois bataillons de ce régiment à cette division; le 36e, n'ayant rien à l'armée, si ce n'est au 1er corps qui est dans le Nord, fera partie de la division Lagrange. Donnez les ordres en conséquence.

2,000 hommes appartenant au 2e corps doivent arriver bientôt à Nogent. Je crois que ces troupes ont été à Vitry, d'où elles sont sorties.

Il y a à Montereau la division Pacthod, de 5,000 gardes nationaux; mais 3,000 ne sont pas armés : écrivez au ministre de la guerre pour qu'il envoie des armes. Écrivez au général Pacthod pour qu'il vous envoie la situation de cette division, afin qu'elle prenne rang à l'armée.

Il y a à Meaux une division de 6,000 hommes qui a besoin de 2,600 armes. Ce sont les généraux de brigade Guye, Bonté et Chanez qui commandent ces troupes à Meaux : écrivez au général Guye, qui paraît avoir le commandement, pour qu'il vous envoie l'état de cette division et qu'elle prenne rang dans l'armée; elle se compose de treize bataillons.

La division de Soissons est commandée par le général Rusca; elle doit avoir dix bataillons, et dans ce moment il y a déjà 4,000 hommes; mais ils ont besoin de 3,600 armes : écrivez au ministre qu'on envoie des armes au général Rusca, pour qu'il vous envoie l'état de sa division, afin qu'elle prenne rang dans l'armée. Il doit y avoir pour deux bataillons un major de la ligne qui les commande.

On pourrait charger le duc de Valmy de passer l'inspection de ces trois divisions et de prendre toutes les mesures pour leur prompt armement et équipement, afin de les utiliser.

Faites-moi un rapport sur la division Gérard. Il paraît que j'en ai ôté plusieurs bataillons pour la division Ricard. Il faut donc voir ce qui reste et si l'on en peut former une bonne division au lieu de deux.

Parmi les troupes qui sont en garnison à Troyes, il y en a qui manquent de beaucoup de choses dont on abonde à Paris; faites-en faire l'état, afin de les faire venir en poste.

Il arrive en outre à Nogent, le 6, deux bataillons de la Garde; le 7, 1,200 hommes à cheval de la Garde, plus 3,000 hommes d'infanterie de la Garde; le 8, il doit y arriver deux bataillons qui étaient à Châlons; ce qui ferait une division de la Garde de 1,200 chevaux, de 6,000 hommes d'infanterie et de deux pièces de canon. Cette division ne viendra me joindre que par mon ordre.

Ainsi il y aura à Nogent : deux divisions d'Espagne, 12,000 hommes et trente-deux bouches à feu; une division de la Garde, 6,000 hommes et deux bouches à feu; 1,200 chevaux du général Bordesoulle, 1,200 chevaux du général Pajol et douze bouches à feu; les bataillons des 2e, 10e et 36e et plusieurs bataillons de la réserve de Paris. Le maréchal que j'y envoie pourra donc réunir demain et après-demain 21,000 hommes d'infanterie, quarante-six bouches à feu et 2,400 chevaux; au total, une armée de 25,000 hommes.

C'est cette considération qui m'a porté à rester à Troyes; c'est aussi ce qui me porte à désirer que le grand quartier général, les administrations et les parcs se rendent à Nogent, puisqu'ils y seront sous la garde et l'escorte d'une armée aussi considérable.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21185. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 5 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il y a à Montereau 4,000 hommes de gardes nationales; y a-t-il des majors pour les commander? Il leur

manque 3,000 gibernes et 3,000 fusils; faites-les partir en poste, ainsi que les cartouches nécessaires. Ces troupes ne sont plus des gardes nationales, mais de véritables troupes de ligne, puisqu'elles se composent d'hommes qui ont déjà fait deux cents lieues pour venir couvrir la capitale. Il faut les armer et les mettre en état de servir. Vous ne m'envoyez pas de rapports là-dessus, cependant c'est de la plus haute importance.

Je vous dirai la même chose pour les gardes nationales de Meaux et de Soissons. Il est nécessaire que ces gardes nationales, au fur et à mesure qu'elles arrivent, aient des fusils, des cartouches et des gibernes. Chargez quelqu'un de suivre l'organisation de ces 20,000 hommes partis volontairement de chez eux et qui déserteront s'ils se voient méprisés. Lorsqu'ils auront des fusils et des gibernes et des majors pour les commander, on en tirera un grand parti.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21186. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,
MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Troyes, 6 février 1814, au matin.

Monsieur le Duc de Rovigo, je reçois votre lettre du 4 février. Ce qui est contenu dans votre lettre m'a paru tout à fait sans raison : c'est une preuve de plus combien les hommes se connaissent peu eux-mêmes, et comme ils ignorent de quelle manière ils sont envisagés. De tous les hommes existant en France, vous êtes le dernier qui pourrait être chargé de la mission pour laquelle, dans votre zèle, vous vous proposez. Souvenez-vous de ce peu de mots, et que cela vous serve toujours de règle pour votre conduite. Si vous vous en éloigniez jamais, vous éprouveriez de grands malheurs personnels.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21187. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 6 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous ai déjà écrit hier pour l'armement des bataillons de gardes nationales qui ont été mis en activité et qui sont aux camps de Meaux, de Montereau et de Soissons. Je suppose que vous leur avez envoyé en poste des fusils, des gibernes et des cartouches, et que les majors qui doivent les commander sont partis.

Comme vous avez à Paris un grand nombre de cadres, je crois qu'il serait convenable d'en détacher des officiers qui feraient dans les bataillons de gardes nationales les fonctions d'adjudants-majors. D'autres, quoique de la ligne, pourraient faire également leur service dans ces bataillons.

Vous m'avez fait connaître que l'artillerie avait une grande quantité de piques : il faut en donner aux gardes nationales qui se rassemblent dans les environs de Paris. Ce sera pour le troisième rang. Faites imprimer une instruction sur la manière de s'en servir. Il faut aussi envoyer des piques dans les départements; cela est préférable aux fourches, et d'ailleurs dans les villes on manque même de fourches. Cette partie va bien lentement, et je trouve que le comité qui a été établi pour s'en occuper ne s'ingénie en rien. Si vous avez beaucoup de ces piques, répandez-en dans les villages et bourgs des environs de Paris.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21188. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 6 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis surpris que le maréchal duc d'Albufera n'ait pas fait partir les troupes que j'ai demandées pour Lyon. Elles devraient déjà être arrivées; je n'en entends pas parler. Si ce maréchal avait pris sur lui de ne pas exécuter les ordres, il serait bien coupable.

Je vous ai écrit hier pour les gardes nationales de Meaux, de Soissons et de Montereau. Faites-leur passer des armes, des gibernes, des cartouches, en poste.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21189. — AU ROI JOSEPH,
LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 6 février 1814.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 5 février, à Troyes.

Le duc de Raguse est arrivé à Nogent avec son corps pour contenir l'ennemi. Je me déciderai à le reconnaître ce matin, à m'y porter avec l'armée et à quitter Troyes.

Dans des moments extraordinaires, il me semble que le seul

homme à laisser à Paris serait un commissaire impérial. Voyez sur qui le choix pourrait rouler. Concertez cela avec l'archichancelier et les ministres des finances, du trésor et de l'intérieur. Je suppose qu'il ne faudrait laisser aucun ministre. Mais j'espère que le cas n'arrivera pas.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21190. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 6 février 1814, trois heures après midi.

Mon Frère, je reçois votre courrier. Je serai demain de bonne heure à Nogent. Le duc de Raguse y est depuis le 5. Je suis donc en mesure de couvrir Paris. Faites-moi connaître la marche précise de toutes les troupes et de la 2e division d'Espagne, ainsi que les renseignements que vous avez sur la route de Châlons par Épernay et sur celle de Vitry par Sézanne. Il faudrait que le ministre de la guerre envoyât sur-le-champ des fusils et des cartouches à Montereau, à la Ferté et à Meaux, pour armer les gardes nationales. Je suis très-contrarié de ces dispositions, car je voulais attaquer demain sur Bar-sur-Seine pour battre l'empereur Alexandre, qui me paraît avoir fait de fausses dispositions; mais je sacrifie tout à la nécessité de couvrir Paris. Envoyez des officiers sur les deux routes que je viens de vous indiquer, afin que je sois bien instruit. Envoyez le duc de Valmy à Meaux, il correspondra avec moi sur Sézanne.

Dans tout événement imprévu, l'idée de mettre à la tête de Paris le roi Louis me paraît très-bonne.

Vous vous souvenez de tout ce que je vous ai dit pour les princesses. Au reste, par le parti que je prends, vous n'en serez pas là.

Faites ôter de Fontainebleau tout ce qui est meuble précieux, et surtout ce qui pourrait être trophée, sans cependant trop démeubler le château; mais il est inutile d'y laisser l'argenterie et tout ce qui peut se transporter promptement.

J'écris à la Bouillerie de tenir un million à votre disposition pour activer l'habillement et l'équipement des troupes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21191. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A NOGENT.

Troyes, 6 février 1814, trois heures et demie après midi.

Toute l'armée est en marche pour Nogent. Le quartier général sera ce soir aux Grès. J'arriverai peut-être de ma personne la nuit. Tâchez de ramasser le plus de pain qu'il sera possible. Prenez tous les renseignements que vous pourrez vous procurer sur la route de Nogent à Meaux. Envoyez un officier à Meaux pour savoir ce qui se passe, et faites préparer des vivres sur cette route. Envoyez à ma rencontre un officier avec des détails sur les divisions d'Espagne, les divisions de la Garde et les autres bataillons, ainsi que sur ce qui regarde le général Pajol.

J'ai des nouvelles de Sens d'aujourd'hui 6 à neuf heures du matin; il n'y avait rien de nouveau.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21192. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A SAINT-JULIEN.

Troyes, 6 février 1814, quatre heures après midi.

Je porte ce soir mon quartier général aux Grès, pour être demain de bonne heure à Nogent. Si vous pouvez le faire sans que l'ennemi s'en aperçoive, faites filer votre cavalerie et votre artillerie pour prendre position à Troyes, dans le faubourg du côté de Nogent. Laissez au pont 300 chevaux et, si vous le jugez nécessaire, deux pièces de canon avec un seul caisson. Ces 300 cavaliers entretiendront beaucoup de feux toute la nuit; ils se retireront au grand trot, à six heures du matin, laissant vingt-cinq des meilleurs coureurs, qui ne se retireront que lorsque l'ennemi s'apercevra de la retraite; ce qui ne doit être que vers les neuf ou dix heures du matin. Vous aurez le commandement de l'arrière-garde, qui sera composée de la 2e division de vieille Garde et de la division du général Gérard. Je donne ordre au général Gérard de repasser à la nuit dans le faubourg où vous vous trouverez vous-même. Il laissera un bataillon au pont de la Seine et deux pièces de canon, lesquels rejoindront demain matin. Je pense donc que, vers six heures du matin, vous pourrez vous mettre en marche de Troyes et venir coucher à six lieues de Nogent. J'ai placé une brigade de dragons sur l'ancienne route de Paris. Le major général vous donnera d'ailleurs une instruction plus détaillée.

Il est de la plus haute importance que l'ennemi ne s'aperçoive point de ce mouvement.

P. S. Prenez toutes les mesures pour que l'ennemi ne s'aperçoive de votre mouvement que demain vers les dix heures.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21193. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Frère, il résulte de l'état de situation de la Garde qui a été mis sous mes yeux que, telle qu'elle était au 5 de ce mois, 1° il y avait 700 hommes de vieille Garde à Paris, ce qui peut faire deux bataillons de vieille Garde, très-précieux pour servir de tête de colonne ou de réserve; 2° qu'il y avait 5,000 hommes de voltigeurs et tirailleurs. Sur ces 5,000 hommes, le général Ornano en a fait partir 1,000 aujourd'hui 7; il ne reste donc plus que 4,000 hommes. Mais le 6, le 7, le 8, le 9 et le 10 doivent donner au moins 6,000 hommes; je compte donc sur 10,000 hommes existant à Paris aux dépôts de la Garde le 10.

Il y a à Paris 20 ou 22 cadres de bataillon : cela formerait donc une vingtaine de bataillons à 500 hommes, et qui seraient successivement portés à deux divisions, chacune de 5,000 hommes. Les bataillons seraient portés, à mesure de l'arrivée des conscrits, au complet de 800 hommes. Il est convenable que, dans la journée de demain, les 6 ou 7,000 conscrits qui sont à Paris aux dépôts de la Garde soient répartis entre tous les cadres; il vaut mieux avoir beaucoup de compagnies de 60 hommes qu'un petit nombre de compagnies de 120 hommes. Je compte donc que demain au soir vous pourrez passer la revue de deux divisions formant quatre brigades, ayant vingt-deux ou vingt-quatre bataillons, formant, présents sous les armes, 5 ou 6,000 hommes, et qui s'augmenteront successivement tous les jours. La cavalerie a 1,200 hommes; l'artillerie a vingt-deux pièces de canon. L'habillement ne peut pas tarder; il y a à Paris une grande quantité de capotes, de gibernes et de shakos; il faut donner aux uns des capotes et aux autres des habits, parce que tous ces hommes seraient utilisés de suite; et, recevant chaque jour de 1,000 à 2,000 hommes, vous les répartiriez entre les vingt-quatre bataillons.

Il faut donner ordre au général Boyer de se rendre en poste pour prendre le commandement de la seconde division. Le général Charpentier en commandera une. Il y a des cadres à Lille et à Amiens : on pourrait, en cas de besoin, en faire venir en poste une partie à Paris. Je suis fondé à espérer que, du 10 au 12, vous aurez à Paris deux beaux bataillons de vieille Garde, deux escadrons de cavalerie, deux divisions d'infanterie et vingt-deux bouches à feu faisant un total de 22,000 hommes.

Donnez ordre que ces hommes tirent tous les jours à la cible, afin d'apprendre à se servir de leurs fusils.

Quant à la ligne, j'ignore absolument ce qu'elle peut fournir; mais je suis fondé à penser qu'elle doit pouvoir vous fournir une vingtaine de bataillons à 3 ou 400 hommes. Il faut partir du même principe : étant pressé et n'ayant point le temps d'instruire le soldat, il vaut mieux avoir deux compagnies de 50 hommes qu'une de 100 hommes. Si la ligne pouvait vous fournir vingt bataillons à 300 hommes, cela ferait une réserve de 6,000 hommes; vous en formeriez deux divisions, et vous leur donneriez quatre batteries servies par les marins de Cherbourg ou par les jeunes gens de l'École polytechnique. Vous auriez donc dans la main, le 10, quatre divisions, une soixantaine de pièces de canon, 2,000 hommes de cavalerie, formant une armée de plus de 30,000 hommes. Les gardes nationaux de Soissons, ceux de Meaux, doivent former 6,000 hommes. Vous auriez donc cinq divisions, une division de cavalerie et la valeur de 40,000 hommes, ce qui serait un grand résultat. Réunissez le général Hulin et Gérard, de la guerre, pour voir ce qu'il est possible de faire. Aussitôt que je serai assuré que cette réserve peut exister, je nommerai un maréchal pour la commander. En calculant la quantité de conscrits qui arrivent à la Garde, j'ai l'espérance que la ligne pourra me fournir autant que la Garde, c'est-à-dire vingt à trente bataillons de 3 à 500 hommes. Des capotes, des shakos, etc., existent à l'administration de la guerre, et on est bien malhabile si on ne fait pas 3 ou 4,000 capotes par jour; et en donnant, comme je vous l'ai déjà dit, aux uns des habits et aux autres des capotes, tout cela remplira le but. Écrivez-moi en détail là-dessus.

Tout ne se fait que par le chef, et, si vous n'entrez point dans tous ces détails, un tas d'hommes resteront inutiles aux dépôts, qui pourraient être employés à la défense de la capitale.

Je donne ordre au général Bordesoulle de retourner à Paris pour prendre le commandement de toute la cavalerie que vous pourrez former à Versailles.

Faites faire une copie de cette dépêche pour l'envoyer au ministre de la guerre.

Je vous répète qu'il vaut mieux avoir de petits bataillons, afin de pouvoir utiliser tous les cadres. J'ai ici à l'armée de très-petits bataillons qui me rendent tous les jours ce que me rendraient des bataillons plus nombreux. C'est bien assez, en général, que 140 hommes par compagnie; si ce sont des conscrits, c'est deux fois trop fort.

Je compte que votre réponse à cette dépêche me parviendra demain au soir, et que vous me ferez connaître positivement les ressources que vous avez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21194. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Frère, je vous ai écrit aujourd'hui pour une armée de réserve de 30 à 40,000 hommes qu'il serait possible de former en vidant le fond de tous les dépôts, et d'avoir disponible pour le 10 à Paris. Je pense qu'on peut également organiser pour cette réserve une centaine de pièces de canon.

Si l'on manque de chevaux, il faut faire un appel de 2,000 chevaux, que l'on aura bientôt trouvés à Paris. Si l'on manque de soldats du train, il faut que les particuliers envoient leurs chevaux avec les palefreniers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21195. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Frère, j'ai reçu vos deux lettres de ce matin à une heure. Je ne crois point que l'ennemi ait été à la Ferté-sous-Jouarre; je ne crois pas non plus qu'il ait été à Meaux : ce sont là de vaines alarmes. Le maréchal Macdonald m'a écrit de Châlons, le 5, qu'il couvrait les trois routes d'Épernay, de Montmirail et de Sézanne. Au moment même, je fais partir 20,000 hommes pour occuper Sézanne. Je m'y porterai dans la nuit, avec ce qui sera nécessaire pour battre et culbuter ce qui serait sur cette communication. Je me porterai de là rapidement sur la communication de Meaux. Je crois par mes manœuvres avoir obligé la grande armée à se porter

de devant Troyes sur Bar-sur-Aube, et avoir au moins trois marches sur elle.

La division Leval est arrivée à Provins.

Il faut me donner des détails militaires plus précis. Vous avez envoyé deux bataillons à Meaux, mais vous ne me dites pas lesquels. Je dois savoir cela pour ramasser les troupes. Comme vous m'envoyez un détachement de cavalerie, dites aussi de quel corps.

Je ne vous donne point d'ordres pour la Bouillerie; je ne crois pas que cela soit nécessaire. Toutefois il peut, en six heures de temps, charger tout ce qu'il a sur quinze voitures avec des chevaux que fourniront mes écuries, pour le transporter d'abord à Rambouillet; mais je ne pense point que les choses en soient encore là. Je ne crains point l'ennemi : je suis plein d'espérance dans l'événement.

Tenez ferme aux barrières de Paris; faites placer deux pièces de canon aux différentes barrières. Que la garde nationale, qui a des fusils et des fusils de chasse, y ait des postes. Surtout faites en sorte que le ministre de la guerre envoie des fusils à Montereau, à Meaux et à Soissons. On peut laisser à Soissons un bataillon de gardes nationaux et faire venir les autres à Meaux en poste.

Envoyez le duc de Valmy à Meaux pour correspondre avec moi et se mêler de tous ces détails.

Comme les nouvelles me doivent venir par vous, tenez-moi très au fait de tout. Ayez des observateurs sur les trois routes d'Épernay à Meaux, de la Ferté-sous-Jouarre à Montmirail et de Meaux à Sézanne. Indépendamment des officiers que doit y avoir le ministre de la guerre, que la police y ait aussi des agents secrets, car la connaissance des mouvements de l'ennemi est un des grands éléments d'une parfaite réussite.

Il doit y avoir à chaque barrière 50 hommes armés de fusils d'ordonnance, 100 hommes armés de fusils de chasse, et 100 hommes armés de piques; ce qui fera 250 hommes à chacune des principales barrières.

Vous devez former tous les jours une réserve de 4 ou 500 hommes armés de fusils d'ordonnance, du double de fusils de chasse et d'un tiers armés de piques; ce qui fera une réserve de 2,000 hommes pour se porter partout où il serait nécessaire, avec des batteries attelées de la Garde ou de l'École polytechnique.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21196. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Cousin, je suis arrivé à Nogent. Un corps de 20,000 hommes est parti pour manœuvrer sur les routes de Meaux à Vitry et de Meaux à Châlons. Je l'appuierai, si cela est nécessaire. La grande armée russe, commandée par l'empereur Alexandre, et en présence de laquelle je me suis trouvé à Troyes, a rétrogradé de deux marches ; ce qui m'a mis en mesure de me porter de ce côté-ci.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

21197. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 6. Je vois qu'au lieu de soutenir l'Impératrice vous la découragez. Pourquoi perdre ainsi la tête? Qu'est-ce que c'est que ces *Miserere* et ces prières de quarante heures à la chapelle? Est-ce qu'on devient fou à Paris? Le ministre de la police dit et fait des sottises, au lieu de s'instruire des mouvements de l'ennemi. Je ne conçois pas qu'il n'ait pas des agents dans toutes les parties de la France, pour l'informer parfaitement, par des courriers, de ce qu'il est important de savoir; parlez-lui-en. Ce serait un soin bien plus important.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

21198. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814.

Les quatre compagnies de canonniers dont j'ai ordonné l'organisation à Cherbourg sont-elles arrivées à Paris, ainsi que celles de Saint-Cyr?

Les trois compagnies dont j'ai ordonné l'organisation à l'École polytechnique sont-elles en état, de même que celles des Invalides? J'attache la plus grande importance à ce qu'il y ait le plus tôt possible des canons en batterie aux principales barrières, et à ce qu'on en ait de disponibles pour envoyer à Corbeil, à Choisy et au pont de

Melun. La présence seule de ces canons en imposera aux partis de cavalerie ennemie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21199. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Saint-Germain que je l'autorise à rejoindre le 2e corps de cavalerie; qu'il prenne le commandement de toute la cavalerie qui se trouve à Meaux, pour assurer les points importants de Meaux et de la Ferté-sous-Jouarre; que nous sommes en mouvement pour tomber sur les derrières de ce qui a débouché par les trois communications qui aboutissent à Meaux. Envoyez cette lettre au général Saint-Germain par un officier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21200. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Cousin, envoyez sur-le-champ un bon courrier à Coulommiers pour y faire connaître que le quartier général et le parc doivent se porter sur Rozoy et Nangis. Vous direz à l'ordonnateur qu'il fasse connaître que le duc de Raguse, avec 20,000 hommes, part de Nogent pour se porter à Sézanne; qu'il est donc nécessaire que les troupes qui couvrent Coulommiers se portent en avant dans la direction de Sézanne, avec les précautions convenables; qu'il y a à Provins un corps de 15,000 hommes qui viennent d'arriver de l'armée d'Espagne, et une division de 6,000 hommes de la Garde; qu'il envoie quelqu'un à Meaux pour savoir ce qui se passe et nous avoir promptement des nouvelles.

Ainsi, moyennant cette disposition, le quartier général se trouvera en arrière sur la ligne de Nogent à Paris.

Il est nécessaire que les quatre batteries de trente-deux pièces de canon destinées pour les deux divisions d'Espagne gagnent Provins le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21201. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Raguse de se rendre à Sézanne.

Donnez ordre au général Defrance de venir avec sa division de cavalerie passer, cette nuit, le pont de Nogent.

De Pont-sur-Seine, j'ai ordonné que le duc de Bellune tiendrait position avec le 5e corps sur les hauteurs de Saint-Hilaire, et qu'une brigade du général Milhaud serait à Saint-Martin-de-Bossenay; envoyez un officier, par la vieille route de Nogent à Troyes, porter directement cet ordre au général Milhaud.

Donnez ordre au général Pajol de se porter à Sens et à Pont-sur-Yonne.

Donnez ordre d'établir à Trainel et à Thorigny des relais pour les estafettes. Écrivez aux maires de ces deux villages d'organiser leurs gardes nationales, de faire leur levée en masse et de barricader leurs villages pour être à l'abri des incursions des partis.

Donnez ordre au général Leval de faire distribuer dans la journée quatre paquets de cartouches à chaque homme, de se procurer pour deux jours de pain, et d'être prêt à partir une heure après qu'il en recevra l'ordre.

Écrivez au duc de Tarente pour lui faire connaître que le duc de Raguse, avec 20,000 hommes, se porte sur Sézanne; que le parc et le grand quartier général vont à Nangis; que je n'ai pas de ses nouvelles depuis le 5 à deux heures du matin; que cependant j'ai besoin d'avoir de ses nouvelles fréquemment et en détail, afin de pouvoir tomber sur les partis ennemis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21202. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814.

Monsieur le Duc de Raguse, partez sur-le-champ pour vous porter sur Sézanne; arrivez de bonne heure. Portez-vous, avec votre avant-garde, composée de 2,000 chevaux, de six pièces d'artillerie légère et de 1,000 hommes d'infanterie, sur Sézanne. Le reste vous suivra de près. Comme vous avez l'initiative du mouvement, l'ennemi ne

sait pas ce que vous avez derrière. Les habitants doivent vous communiquer ce qu'il y a à Sézanne.

6,000 hommes de la cavalerie de la Garde vont se porter sur la route de Sézanne, et, si cela est nécessaire, demain, à la pointe du jour, j'y serai avec la vieille Garde à pied, 6,000 chevaux et autant de canons qu'il sera nécessaire. J'ai donné l'ordre au comte de Valmy de retourner de Coulommiers sur Sézanne avec ce qu'il a de forces.

Arrivé à Sézanne, envoyez une forte avant-garde sur la route de Vitry et de fortes reconnaissances sur Montmirail. Faites prévenir à la Ferté-sous-Jouarre, où il y a des troupes, et à Meaux de votre mouvement, et que vous arrivez avec 30,000 hommes.

Ordonnez à deux de vos aides de camp de laisser un cheval à mi-chemin de Nogent à Sézanne, avec un petit poste de cavalerie, pour que mes ordres et vos rapports puissent arriver rapidement. Il faut que mes ordres et vos rapports arrivent de Nogent à Sézanne en deux heures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21203. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814, trois heures après midi.

Mon Cousin, je reçois des nouvelles du duc de Tarente d'hier 6 à trois heures après midi. Il était à Épernay; il se battait continuellement contre l'ennemi. Son arrière-garde était à Cherville et à Champigneul sur Somme-Soude. Il n'avait pas pu occuper la communication de Montmirail ni celle de Sézanne. Hier le quartier général était à Coulommiers, où le comte de Valmy avait quelques troupes. La communication de Montmirail est donc la seule dont je n'ai pas de nouvelles. Arrivé à Sézanne, vous ne serez qu'à quatre lieues de Montmirail.

J'ai envoyé de fortes reconnaissances sur Saron par l'une et l'autre rive.

Parlez-moi dans votre dépêche de ce soir, que je désire bien recevoir avant minuit, de l'état des chemins.

Je compte, d'après les nouvelles que je recevrai, me mettre en marche à la pointe du jour, avec les 6,000 chevaux de la cavalerie de ma Garde et les 10,000 hommes d'infanterie de la vieille Garde. Mais, comme je ne peux pas faire un faux mouvement, il me faut les renseignements précis que vous m'enverrez de Sézanne.

La division Leval est à Provins, et je la dirigerai sur le point où je me porterai; ce qui fera une trentaine de mille hommes de nos meil-

leures troupes, indépendamment d'une réserve qui pourra filer demain, et d'un gros corps d'observation qui restera à Nogent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21204. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814, quatre heures après midi.

Mon Frère, je reçois des nouvelles du duc de Tarente du 6 à trois heures après midi. Son arrière-garde était encore entre Épernay et Châlons, à peu près à la hauteur de Cherville; mais il n'avait personne sur la route de Montmirail ni sur celle de Sézanne, n'ayant pas pu y envoyer de troupes. Dans deux heures j'occuperai la route de Sézanne. Le duc de Raguse est parti depuis midi pour marcher sur cette ville. De là nous verrons à marcher sur Montmirail. Comme de la Ferté-sous-Jouarre à Paris il n'y a que quatre heures pour un courrier, vous devez savoir promptement ce qui se passe sur la route de Montmirail. Pour peu qu'il y ait un bataillon à la Ferté-sous-Jouarre et quelques pièces de canon pour arrêter les troupes légères, elles n'arriveront pas jusqu'à Paris, et mon mouvement les enveloppera.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21205. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 7 février 1814, sept heures du soir.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 6, mais je crois l'avoir reçue après votre lettre du 7, à laquelle j'ai répondu. La situation des affaires n'en est pas où en est l'alarme. Je suis surpris que les ministres de la guerre et de la police n'aient pas trois fois par jour des nouvelles des routes qui les inquiètent; on perd la tête, et cela ne mène à rien de bon. Le duc de Tarente n'était pas le 4 à Épernay, puisqu'il était le 5 à Châlons; il était encore à une lieue de Châlons le 6 à trois heures après midi; je ne sache pas qu'aucun parti se soit présenté à la Ferté, puisque ses courriers ont passé par là. D'ailleurs, il paraît que le duc de Tarente n'a pas pu couvrir la route de Montmirail : c'est un malheur; mais, si on avait été instruit, on aurait pu envoyer 300 hommes à la Ferté-sous-Jouarre avec du canon, afin de remédier à tout.

Je vous ai écrit longuement sur les ressources de Paris. Je suppose qu'il y a des armes pour ces troupes, puisque le ministre de la guerre en a promis 60,000.

Je n'ai point encore de nouvelles du duc de Raguse; mais je vais tomber à bras raccourci sur l'ennemi dans la direction des communications de Meaux et de Châlons. L'alarme reviendra peut-être alors du côté de Sens : mais le général Pajol s'y organise. Je pense qu'il serait convenable de lui envoyer une batterie d'artillerie.

Aussitôt que j'aurai la réponse à l'instruction générale que j'ai donnée pour la formation des quatre divisions, je désignerai les emplacements sur les différentes routes.

L'Impératrice avait eu l'idée de se rendre à Sainte-Geneviève : je crains que cela ne fasse un mauvais effet et n'ait pas d'autre résultat. Faites donc cesser ces prières de quarante heures et ces *Miserere*. Si l'on nous faisait tant de singeries, nous aurions tous peur de la mort. Il y a longtemps que l'on dit que les prêtres et les médecins rendent la mort douloureuse. Le moment est difficile sans doute ; mais, depuis que je suis parti, je n'ai guère eu jusqu'à cette heure que des avantages. Le mauvais esprit des Talleyrand et des hommes qui ont voulu endormir la nation m'a empêché de la faire courir aux armes, et voici quel en est le résultat. Dans cette situation des choses, il faut montrer de la confiance et prendre des mesures hardies.

Il serait possible que des partis de cavalerie allassent actuellement du côté de Soissons. L'ennemi a une cavalerie immense dont il inonde la France. Quelques villes comme Châlon-sur-Saône ont résisté; Lyon même s'est mis à l'abri. Mais ceux qui sont à la tête de l'administration ont donné une fausse direction à l'esprit public.

Je suppose que le ministre de la guerre a donné des ordres positifs pour que Soissons se défende.

Je ne conçois pas pourquoi vos lettres pressées ne me sont pas envoyées par estafette extraordinaire, ce qui ferait au moins gagner trois heures sur les courriers. Cependant je trouve qu'il est quelquefois avantageux d'envoyer des courriers qui soient des hommes intelligents et sûrs, parce que moi-même je les interroge et que vous pouvez faire de même. Lorsqu'il y a des affaires pressées, dites à Lavalette d'envoyer vos lettres par estafette extraordinaire.

NAPOLÉON.

P. S. Tenez gaie l'Impératrice; elle se meurt de consomption.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21206. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 7 février 1814, neuf heures du soir.

Mon Cousin, écrivez au duc de Trévise que, quoique je n'aie pas de nouvelles de lui aujourd'hui, vous lui envoyez les mouvements pour demain; qu'on suppose qu'il a couché aux environs de Granges; qu'il tâche de venir demain jusqu'à Nogent-sur-Seine. Il laissera à Pont-sur-Seine le général Gérard avec sa division, pour faire l'arrière-garde, et il laissera sous ses ordres le 5e corps de cavalerie. Il amènera la 2e division de la vieille Garde, la division Defrance et tous les détachements qui lui appartiennent à Nogent.

Écrivez au duc de Bellune que la position à deux lieues en avant de Pont-sur-Seine, sur les hauteurs de Saint-Hilaire, sera occupée par le général Gérard, qui aura sous ses ordres le 5e corps; que le duc de Bellune doit donc se tenir prêt à partir pour Nogent aussitôt qu'il en recevra l'ordre, et probablement pour demain à la pointe du jour; donnez de même ordre au duc de Reggio de se rendre à Nogent; donnez communication au général Gérard de ce que vous écrivez au duc de Bellune; de manière que j'aie demain disponibles ici trois divisions de jeune Garde, les deux de la vieille Garde et les deux divisions du duc de Bellune; total, sept divisions.

Mandez au général Gérard d'envoyer son état de situation en infanterie, cavalerie et artillerie, en y comprenant le 5e corps, qui a douze pièces d'artillerie à cheval. Donnez ordre à la vieille Garde et aux deux divisions de la jeune Garde du prince de la Moskova, qui sont aujourd'hui aux portes de Nogent, d'être prêtes à partir à cinq heures du matin, si elles en reçoivent l'ordre. Il leur sera fait une distribution de pain et de riz.

Dites au duc de Trévise que je pars demain avec le duc de Raguse, une division d'Espagne et la vieille Garde, pour tomber sur les derrières de l'ennemi; qu'il parte donc d'aussi bonne heure qu'il pourra pour passer demain de bonne heure le pont de Nogent.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21207. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814, quatre heures du matin.

Mon Frère, l'ennemi n'a jamais été à Montmirail, par conséquent il ne peut pas avoir été à la Ferté-sous-Jouarre. Le 7, l'ennemi

n'avait pas encore dépassé Châlons. Le duc de Raguse est entré à Sézanne; ce qui ferme la troisième route. L'ennemi n'a jamais eu à Sézanne que quelques partis de cavalerie.

Je vous recommande de nouveau de m'envoyer l'état de toutes les troupes que vous avez envoyées sur Meaux, car les troupes isolées ne servent à rien. J'enverrai alors des ordres pour les réunir.

NAPOLÉON.

P. S. Faites mettre dans *le Moniteur,* article de *Châtillon-sur-Seine,* que le 6 les membres du congrès ont dîné chez lord Castlereagh; que l'on a remarqué qu'il règne les meilleures formes entre tous les ambassadeurs et surtout entre ceux de France et d'Angleterre, qui sont pleins d'attentions l'un pour l'autre.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21208. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A FONTAINE-DENIS.

Nogent, 8 février 1814, quatre heures du matin.

Je reçois vos deux lettres, dont une datée d'une heure après minuit. Il est fâcheux que vous ne soyez pas arrivé hier à Sézanne. Tâchez d'y être aujourd'hui de bonne heure. Coupez aujourd'hui la route de Montmirail, et envoyez-nous des nouvelles le plus tôt possible. Tous les renseignements que j'ai sont que rien n'a passé à Montmirail. Envoyez un officier à la Ferté pour donner des nouvelles au duc de Tarente et en avoir de lui. Je ne puis pas croire que l'ennemi marche sur la route d'Épernay. J'ai des nouvelles de Saron : il n'y avait là rien qu'une douzaine de Cosaques; le pont a été brûlé, et il ne serait pas facile de le rétablir. J'attendais de vos nouvelles de Sézanne pour partir. Je suppose que je ne tarderai pas à recevoir du duc de Tarente le rapport de ce qui s'est passé dans la journée du 7.

Ramassez beaucoup de pain, mais ne gardez pas tout pour vous. Vous avez trois fois plus qu'il ne vous faut, et nous mourons de faim.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21209. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814, onze heures du matin.

Mon Frère, je pense que c'est spécialement du côté de Sens et de Pont-sur-Yonne qu'il faut être attentif. Il paraît que c'est Wittgen

stein et York qui attaquent du côté de Châlons. J'aurai dans la journée des troupes sur la route de Montmirail.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21210. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814, onze heures du matin.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 7 à onze heures du soir; elle m'étonne beaucoup. J'ai lu la lettre du roi Louis. Je vous ai répondu sur l'éventualité de Paris; vous n'avez plus à y revenir. Cette fin-là touche à plus de gens qu'à nous. Quand cela arrivera, je ne serai plus; par conséquent, ce n'est pas pour moi que je parle. Je vous ai ordonné, pour l'Impératrice et le Roi de Rome, et notre famille, ce que les circonstances indiquent. Soyez bien certain que, si le cas arrivait, ce que je vous ai prédit arrivera infailliblement; je suis persuadé qu'elle-même a ce pressentiment.

Le roi Louis parle de la paix : c'est donner des conseils bien mal à propos. Du reste, je ne comprends rien à votre lettre. Je croyais m'être expliqué avec vous; mais vous ne vous souvenez jamais des choses, et vous êtes de l'opinion du premier homme qui vous parle et qui paraît refléter une opinion.

Je vous répète donc en deux mots que Paris ne sera jamais occupé de mon vivant.

J'ai droit à être aidé par les hommes qui m'entourent, par cela même que je les ai moi-même aidés.

Après cela, si, par des circonstances que je ne puis prévoir, je me portais sur la Loire, je ne laisserais pas l'Impératrice et mon fils loin de moi, parce que, dans tous les cas, il arriverait que l'un et l'autre seraient enlevés et conduits à Vienne. Cela arriverait bien davantage si je n'existais plus.

Je ne comprends pas comment, pendant ces menées auprès de votre personne, vous couvrez d'éloges si impolitiques les propositions de traîtres indignes de conseiller rien d'honorable. Ne les employez jamais, même dans le cas le plus favorable.

C'est la première fois, depuis que le monde existe, que j'entends dire qu'il faudrait une somme de 30,000 napoléons à l'Impératrice-Reine pour pouvoir vivre trois mois. D'ailleurs, nul n'est tenu à l'impossible; je ne peux plus payer aucun officier, et je n'ai plus personne.

J'avoue que votre lettre du 7 à onze heures du soir m'a fait mal, parce que je ne vois aucune tenue dans vos idées et que vous vous laissez aller aux bavardages et aux opinions d'un tas de personnes qui ne réfléchissent pas. Or je vous parlerai franchement. Si Talleyrand est pour quelque chose dans cette opinion de laisser l'Impératrice à Paris, dans le cas où nos forces l'évacueraient, c'est une trahison qu'ils doivent comploter. Je vous le répète, méfiez-vous de cet homme. Je le pratique depuis seize années; j'ai même eu de la faveur pour lui; mais c'est sûrement le plus grand ennemi de notre Maison, à présent que la fortune l'abandonne depuis quelque temps. Tenez-vous aux conseils que j'ai donnés. J'en sais plus que ces gens-là.

S'il arrivait bataille perdue et nouvelle de ma mort, vous en seriez instruit avant mes ministres. Faites partir l'Impératrice et le Roi de Rome pour Rambouillet; ordonnez au Sénat, au Conseil d'État et à toutes les troupes de se réunir sur la Loire; laissez à Paris ou le préfet, ou un commissaire impérial, ou un maire.

Je vous ai fait connaître que je pensais que Madame et la Reine de Westphalie, logée chez Madame, pourraient bien rester à Paris. Si la vice-reine est revenue à Paris, vous pourriez aussi l'y laisser. Mais ne laissez jamais tomber l'Impératrice et le Roi de Rome entre les mains de l'ennemi.

Soyez certain que, dès ce moment, l'Autriche serait désintéressée et qu'elle l'emmènerait à Vienne avec un bel apanage, et sous le prétexte de voir l'Impératrice heureuse; on ferait adopter aux Français tout ce que le régent d'Angleterre et la Russie pourraient leur suggérer. Tout notre parti se trouverait par là détruit par cette horrible ligue entre les républicains et les royalistes qui l'auraient tué, au lieu que, dans le cas opposé, l'esprit national et le grand nombre d'intéressés à la Révolution rendraient le résultat incalculable.

Au reste, il est possible que l'ennemi s'approchant de Paris, je le batte; alors tout cela n'aurait pas lieu. Il est possible aussi que je fasse la paix sous peu de jours. Mais il résulte toujours de cette lettre du 7 à onze heures du soir que vous n'avez pas de moyens de défense. Pour comprendre les choses que je vous conseille, je trouve toujours votre jugement faux. D'ailleurs l'intérêt même du pays est que l'Impératrice et le Roi de Rome ne restent pas à Paris, parce que l'intérêt du pays ne peut pas être séparé de leurs personnes, et que, depuis que le monde est monde, je n'ai jamais vu qu'un souverain se laissât prendre dans des villes ouvertes. Ce malheureux roi de Saxe eut le tort de se laisser prendre à Leipzig; il perdit ses États et fut fait prisonnier.

Dans les circonstances bien difficiles de la crise des événements, on fait ce qu'on doit et on laisse aller le reste. Or, si je vis, on doit m'obéir, et je ne doute pas qu'on s'y conforme; si je meurs, mon fils régnant et l'Impératrice régente doivent, pour l'honneur des Français, ne pas se laisser prendre, et se retirer au dernier village avec leurs derniers soldats. Souvenez-vous de ce que disait la femme de Philippe V. Que dirait-on, en effet, de l'Impératrice? Qu'elle a abandonné le trône de son fils et le nôtre. Et les alliés aimeraient mieux en finir en les conduisant prisonniers à Vienne. Je suis surpris que vous ne conceviez pas cela. Je vois que la peur fait tourner toutes les têtes à Paris.

L'Impératrice et le Roi de Rome à Vienne, ou entre les mains des ennemis, vous et ceux qui voudraient se défendre seraient rebelles.

Quant à mon opinion, je préférerais qu'on égorgeât mon fils plutôt que de le voir jamais élevé à Vienne, comme prince autrichien; et j'ai assez bonne opinion de l'Impératrice pour être aussi persuadé qu'elle est de cet avis, autant qu'une femme et une mère peuvent l'être.

Je n'ai jamais vu représenter *Andromaque* que je n'aie plaint le sort d'Astyanax survivant à sa maison, et que je n'aie regardé comme un bonheur pour lui de ne pas survivre à son père.

Vous ne connaissez pas la nation française : le résultat de ce qui se passerait dans ces grands événements est incalculable!

Quant à Louis, je crois qu'il doit vous suivre.

D'après l'expédition originale comm. par les héritiers du roi Joseph.

21211. — ORDRE.

Nogent, 8 février 1814.

Article premier. Il sera formé un 7e corps de la Grande Armée.

Art. 2. Ce corps sera composé de vingt-six bataillons venant d'Espagne et de Bordeaux, formant deux divisions de treize bataillons chacune, conformément à l'état joint au présent ordre.

Art. 3. La division Leval (7e) se réunira à Provins, et la division Boyer (9e) à Nangis.

Art. 4. Deux batteries à pied seront attachées à chacune des deux divisions.

Une batterie à cheval sera attachée au 7e corps d'armée.

Art. 5. Le maréchal duc de Reggio commandera le 7e corps d'armée.

Art. 6. Le général de brigade Gressot est nommé chef d'état-major du 7e corps.

Le général Sorbier, commandant l'artillerie, désignera un officier d'artillerie pour commander l'artillerie du 7e corps.

Art. 7. L'intendant général attachera au 7e corps une compagnie d'équipages complète, de 40 voitures.

Art. 8. La division des tirailleurs (5e division de la jeune Garde) et la 2e division de vieille Garde seront sous les ordres du duc de Trévise.

Napoléon.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21212. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814.

J'ai donné ordre au vice-roi, aussitôt que le roi de Naples aurait déclaré la guerre, de se porter sur les Alpes. Réitérez-lui cet ordre par le télégraphe, par estafette, et en triplicata par un officier. Vous lui ferez connaître qu'il ne doit laisser aucune garnison dans les places d'Italie, si ce n'est des troupes d'Italie, et qu'avec tout ce qui est français il doit venir sur Turin et Lyon, soit par Fenestrelle, soit par le mont Cenis; qu'aussitôt qu'il sera en Savoie il sera rejoint par tout ce que nous avons à Lyon.

Écrivez également à la Grande-Duchesse et au général Miollis que, du moment que le roi de Naples a déclaré la guerre, le grand-duché de Toscane et Rome ne sont plus tenables; qu'en conséquence ils remettent toutes les places au roi de Naples, en y mettant pour condition que tous les Français et employés se retireront sur les Alpes, le mont Cenis et Briançon, avec armes et artillerie.

Adressez au duc d'Otrante, s'il se trouve encore en Toscane, l'ordre d'aller vers le roi de Naples pour arranger cette convention. Les troupes et les employés se rejoindront dans la même direction.

Expliquez-vous bien : sous quelque prétexte que ce soit, aucune troupe de la France ne doit rester dans aucune place d'Italie, et tous doivent revenir en masse sur Chambéry, Lyon et Grenoble.

Vous écrirez au prince Borghese que, si la marche de l'ennemi obligeait à évacuer le Piémont, je pense que des garnisons sont inutiles à Casale et à Plaisance, qui sont de mauvaises places; qu'on pourrait mettre dans la citadelle de Turin quelques troupes piémontaises; et quant à Alexandrie, il suffirait d'y mettre 4,000 conscrits

français. Tout le reste rejoindrait le vice-roi. Ces 4,000 hommes seront suffisants à Alexandrie, tant que l'ennemi ne fera pas le siége; et en cas d'attaque, ils auront la citadelle où ils pourront se retirer.

J'ai déjà donné tous ces ordres; réitérez-les. Vous en donnerez communication au roi Joseph.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21213. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814.

J'ai ordonné au duc d'Albufera d'envoyer des troupes et toute la cavalerie à Lyon. Je ne puis qu'être vivement mécontent de ce qu'il a différé d'obéir à un ordre aussi pressant.

Je suppose que les bataillons de Nîmes sont en marche pour Lyon. Faites aussi mettre en marche pour Lyon les bataillons de Toulouse et ceux de Montpellier.

Laissez carte blanche au duc d'Albufera; qu'il démolisse Barcelone ou garde ce qui lui conviendra.

Quant au roi Ferdinand, nous n'entendons pas parler de ce que devient le traité. Il paraît qu'on a retenu San-Carlos quelque part. Dans cette situation de choses, si le roi Ferdinand veut aller à Barcelone, qu'il parte incognito. On lui remettra les places fortes moyennant le renvoi des garnisons françaises. Vous vous servirez du canal du comte Laforest pour cette affaire, et la correspondance passera par l'intermédiaire du conseiller d'État d'Hauterive, que vous ferez appeler chez vous.

Le duc d'Albufera a commis une grande faute en retardant l'exécution des premiers ordres; qu'il fasse ce qu'il veut, mais que des troupes arrivent sur Lyon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21214. — A. M. DAURE,
COMMISSAIRE ORDONNATEUR DE L'ARMÉE, A SÉZANNE.

Nogent, 8 février 1814.

L'armée meurt de faim; tous les rapports que vous faites qu'elle est nourrie sont controuvés. Douze hommes sont morts de faim, quoiqu'on ait mis tout à feu et à sang sur la route pour en tirer des subsistances. Cependant, si j'en crois vos rapports, l'armée est nourrie. Le duc de Bellune n'a rien; le général Gérard n'a rien; la cavalerie

de la Garde meurt de faim. C'est un double mal, mais qui devient sans remède, lorsqu'on se fait illusion et qu'on trompe l'autorité. Il eût été facile de distribuer une livre de riz à Troyes et de faire suivre de la viande. On ne peut prendre aucune mesure pour arrêter le mal, lorsque l'administration se trompe et trompe l'état-major général. Faites-moi connaître l'état du riz qui existe dans les différents corps d'armée; faites-moi connaître ce qui est arrivé ce soir; mais donnez-moi le rapport exactement et sans doubler ce qui existe. Faites-moi connaître ce qu'il y a à espérer des dépôts. Enfin, à défaut de pain, il faudrait distribuer de la farine à la troupe.

Envoyez au général Gérard, qui fait l'arrière-garde, une compagnie d'équipages chargée de foin avec de la farine; il pourra faire du pain à Pont-sur-Seine et dans les villages voisins, et nourrir ses troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21215. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 8 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Trévise de garder Nogent avec la 5e division de jeune Garde et la 2e de vieille Garde, et d'être prêt à partir demain ou aujourd'hui, selon les ordres qu'il recevrait, en procurant à sa troupe le pain et les vivres nécessaires.

Faites connaître au duc de Bellune qu'il a sous ses ordres les deux divisions du 2e corps, les deux du général Gérard, et les trois divisions de cavalerie du 5e corps; qu'il a derrière lui le duc de Trévise à Nogent, avec deux divisions de la Garde; que le général Pajol est à Sens et le duc de Reggio à Provins et Nangis, avec le 7e corps; que ce soir mon quartier général sera à Sézanne avec le 6e corps, la 1re division de la vieille Garde, et les deux divisions de la jeune Garde que commande le prince de la Moskova; que j'enverrai des ordres selon les circonstances; qu'à tout événement, s'il était sérieusement menacé dans sa position, sa retraite doit être sur Nogent; que j'ai ordonné qu'on construisît trois redoutes et qu'on barricadât la ville. S'il y était forcé, il pourrait passer sur la rive gauche, en faisant sauter le pont; mais que cette opération serait malheureuse, puisque déjà le pont de Bray a sauté, et que dès lors nous n'aurions plus aucun débouché pour en imposer à l'ennemi; qu'il faudrait donc se maintenir à l'arrière-garde, où il a été placé, et à Nogent.

Donnez ordre au duc de Reggio de se rendre à Provins; que de-

main je lui ferai passer des ordres selon les circonstances, soit pour se porter de Provins sur Sézanne, soit dans toute autre direction; mandez-lui que le général Allix est à Sens, et le général Pajol à Pont-sur-Yonne, chargé de la défense de Montereau, de Pont-sur-Yonne, de Sens, et des ponts sur le canal de Loing depuis Moret jusqu'à la Loire; qu'il faut qu'il envoie un officier au général Pajol pour être instruit de tout ce qui se passe et m'en informer exactement, parce que, si les événements devenaient pressants de ce côté, je le ferais manœuvrer avec son corps pour couvrir la Seine, Montereau et secourir Sens; qu'il envoie un officier à Bray pour savoir qui garde ce poste important et dans quelle situation se trouve ce point; qu'il envoie à la rencontre de tous les bataillons qui doivent former la 9e division pour les tenir à Nangis; qu'une brigade doit arriver aujourd'hui et une autre demain; qu'il se mette en correspondance avec le préfet de Seine-et-Marne pour être instruit de toutes les nouvelles que le préfet peut avoir de l'ennemi; que je lui donne pour chef d'état-major le général Gressot.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21216. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814, six heures du soir.

Mon Frère, faites remettre cette lettre en main propre à l'impératrice Joséphine. Je lui écris pour qu'elle écrive à Eugène. Vous lui direz qu'elle vous envoie sa lettre, que vous ferez partir par l'estafette.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21217. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 8 février 1814, six heures du soir.

Mon Frère, je viens d'écrire au ministre de la guerre relativement à l'évacuation de l'Italie et au roi Ferdinand. Vous ferez venir le ministre de la guerre chez vous; il vous donnera communication de mes lettres. Toute la correspondance avec M. de Laforest relativement aux affaires d'Espagne sera suivie par M. d'Hauterive, que vous ferez venir également chez vous.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21218. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814, trois heures du matin.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 8 février à midi, que m'apporte votre aide de camp. Vous me dites que le général Minot commande à la Ferté-sous-Jouarre une colonne composée du 6e bataillon du 86e, du 1er du 28e léger et du 4e du 70e, formant ensemble 2,000 hommes. Le ministre de la guerre compose cette colonne différemment; il la forme du 6e bataillon du 86e et des 1er et 2e des gardes nationales du Nord. D'où vient cette différence?

J'écris au ministre de la guerre qu'il ne faut compléter les bataillons qu'à 4 ou 500 hommes, puisque nous avons plus de cadres que de conscrits, et qu'il vaut mieux avoir six bataillons de 400 hommes que trois bataillons de 800 hommes. Je pense, en effet, que c'est d'un service double; c'est-à-dire que trois bataillons de 400 hommes composés de conscrits me rendront à peu près le même service que trois bataillons de 800.

Je suis étonné que Soissons n'ait pas suffisamment d'hommes pour se défendre; il doit y avoir six bataillons ou 4,000 hommes. Il était donc préférable d'y envoyer un millier de fusils plutôt que des troupes.

D'après un rapport du ministre de la guerre, il y aura demain 10 à Meaux une division de gardes nationales, forte de 8 à 9,000 hommes bien armés. Pressez le ministre de la guerre d'y envoyer des majors pour commander les régiments, des capitaines pour faire les fonctions d'adjudants-majors et des officiers pour faire le service dans les cadres. Cette division serait déjà de ressource. Il faudrait un général de division et deux généraux de brigade. Il faut y envoyer aussi des cartouches, pour que ces hommes puissent s'exercer en tirant tous les jours à la cible.

Les divisions de Soissons et de Montereau, qui s'accroissent tous les jours, seraient également d'un bon service. Paris devait fournir deux bataillons qui devaient se rendre à Montereau; ce régiment est-il parti?

Le duc de Raguse est arrivé hier de bonne heure sur la route de Montmirail à Champaubert, marchant sur Épernay; ma Garde à pied et à cheval est arrivée à Sézanne, le soutenant. J'attends des nouvelles à chaque instant pour m'y porter moi-même. Je regarde donc que la diversion en faveur du duc de Tarente est déjà faite et que l'ennemi va, de ce côté, se reployer sur Châlons.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21219. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814, onze heures du matin.

Mon Frère, j'ai eu ici tant d'affaires toute cette nuit que je n'ai pu partir pour Sézanne. Le duc de Raguse est arrivé à Champaubert. Le général Sacken, avec 15,000 hommes, était à Montmirail; son parc a passé le 8 à Champaubert arrivant de Châlons. Je le fais attaquer demain. Ce qui n'empêche pas que des partis de cavalerie ne se soient montrés du côté de Coulommiers et dans différentes directions. Ce sont des rôdeurs; cela ne signifie rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21220. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 9 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Pajol d'envoyer en toute diligence à Orléans un officier d'état-major pour faire partir les bataillons des gardes nationales qui seraient armés et capables de faire quelque service; il les dirigerait sur Montargis. Il doit y avoir actuellement à Orléans 12,000 hommes de gardes nationales; 5 ou 6,000 étaient déjà arrivés au 10 janvier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21221. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 9 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Grouchy de partir sur-le-champ avec la division Defrance pour se rapprocher ce soir autant que possible de Sézanne. Il laissera à Villenauxe 100 chevaux sous les ordres du duc de Trévise, pour l'éclairer. Donnez ordre au général Sorbier de lui remettre une batterie à cheval avec un approvisionnement complet. Comme j'ai envoyé directement l'ordre à Defrance, Grouchy le trouvera sûrement prêt à se mettre en route.

Donnez ordre au duc de Trévise de partir sur-le-champ de sa personne avec la 2e division de la vieille Garde, le bataillon de service et deux batteries de la Garde formant seize pièces. Il se rendra sur Sézanne et tâchera de coucher à Villenauxe ou plus loin, sans cependant marcher de nuit; demain, à la petite pointe du jour,

marchera sur Sézanne, où le quartier général sera ce soir. Il fera connaître à quelle heure il pourra y arriver. Je donne ordre à Defrance de lui laisser à Villenauxe 100 chevaux pour l'éclairer. Qu'il ait soin, avant de partir, de s'assurer que les hommes ont leurs cinq paquets de cartouches. Je suppose qu'avec ses deux batteries il mène des caissons. La division Rottembourg, qui est sous ses ordres, restera la nuit tout entière ici et partira demain pour Provins, escortant le parc de réserve de la Garde.

Donnez ordre au duc de Bellune de porter ce soir son quartier général à Nogent. Vous lui ferez connaître que la ville est gardée par la division de jeune Garde du général Rottembourg; mais qu'elle part demain matin pour se rendre à Provins avec le parc de réserve de la Garde. Vous lui ferez connaître qu'il est nécessaire qu'à la petite pointe du jour le 2e corps prenne position à Nogent, afin que le général Rottembourg puisse partir. Le général Gérard portera son quartier général à Pont-sur-Seine et prendra là position, en la concentrant et la prenant le plus militaire possible. En cas qu'il soit attaqué par des forces supérieures, il se reploiera sur Nogent. Vous ferez connaître au duc de Bellune que le quartier général sera ce soir à Sézanne, où nous avons l'espérance d'avoir enveloppé le corps de Sacken. Vous lui ferez connaître que le grand quartier général et le grand parc seront à Provins, où le duc de Reggio est avec le 7e corps, et que le général Pajol est à Pont-sur-Yonne et Sens, occupant en force Montereau. Vous lui ferez connaître aussi qu'il doit défendre les abords de Nogent, accélérer la confection des redoutes et des barricades; et que, si enfin il y était forcé, il passerait sur la rive droite en faisant sauter le pont, si cela était indispensable; mais que je regarde cela comme désavantageux, puisque cela mettrait l'ennemi en sûreté pour opérer sur Sens et nous empêcherait de prendre l'offensive. Il doit rester à Nogent le plus possible, puisque, de retour de mon expédition, je reviendrais sur l'ennemi qui se serait mis en position devant lui.

Le duc de Bellune correspondra avec le duc de Reggio, car celui-ci, si Montereau et Sens ne sont pas menacés, est autorisé à se porter à son secours, et vous lui ferez connaître que ce maréchal a 16 à 18,000 hommes de bonnes troupes venant d'Espagne.

Vous donnerez ordre au quartier général, au grand parc de l'armée, au parc de réserve de la Garde, à vos gros bagages et à ceux du quartier général de se rendre à Provins. Tout cela sera sous l'escorte de la division du général Rottembourg, lequel lui-même serait, en cas imprévu, sous les ordres du duc de Reggio.

Vous ferez connaître au duc de Reggio que le quartier général sera à Sézanne, où je me porte pour attaquer Sacken et l'armée de Silésie, sur les derrières desquels nous nous trouvons; que je laisse le duc de Bellune avec le 2e corps et avec la division Gérard et le 5e corps de cavalerie pour garder Nogent; que le duc de Reggio doit avoir des officiers à Nogent, à Bray, à Sens, pour savoir ce qui se passe; que je donne ordre au duc de Bellune de défendre Nogent et de ne passer sur la rive droite qu'en cas de nécessité absolue, vu que j'ai besoin du pont de Nogent pour me reporter sur l'ennemi et l'attaquer, si je réussis dans mon opération contre l'armée de Silésie.

Vous ferez connaître au duc de Reggio que le général Pajol est sous ses ordres ainsi que le général Allix; qu'un général de brigade de cavalerie avec 600 hommes, étant venu près de Bray, sera également sous ses ordres, ce qui lui donnera plus de 2,000 hommes de cavalerie; que je suppose que dans la journée d'aujourd'hui la division du général Leval sera bien organisée à Provins, et la division Boyer bien organisée à Nangis; que 6,000 hommes de bonne cavalerie viennent d'Espagne, arrivent sur Montereau, mais que je ne pense pas qu'ils y soient arrivés avant le 15; qu'il y a à Montereau une division de gardes nationales que je crois de 6,000 hommes et que je renforce tous les jours, qu'elle est aussi sous ses ordres; que le duc de Reggio est chargé de la garde de la Seine à une lieue au-dessous de Nogent; il s'entendra avec le duc de Bellune sur le point où commencera son commandement; que les ponts de Bray et de Montereau, Pont-sur-Yonne, Moret, Montargis, appartiennent au duc de Reggio; que de longue main on a préparé la défense de tous ces ponts; que la division Rottembourg, le grand parc, la réserve de la Garde, les bagages sont sous ses ordres, puisqu'ils sont tous à Provins; que, si je ne me trouvais pas assez en force pour attaquer l'ennemi, il serait possible que j'appelasse une de ses divisions sur Montmirail ou sur la Ferté-Gaucher, mais cela ne me paraît pas probable; il serait bon cependant qu'il envoyât un parti de cavalerie commandé par un officier intelligent, qui l'instruisît de ce qui se passe de ce côté. De deux choses l'une : ou le prince Schwarzenberg se portera sur Nogent, ou il se portera décidément sur Sens pour pénétrer à Paris en passant l'Yonne, le canal de Loing et la forêt de Fontainebleau; il est probable que ce général ne fera cette dernière opération qu'après avoir pris Nogent et rejeté le duc de Bellune sur la rive droite. Le duc de Reggio sera maître de venir au secours du duc de Bellune, s'il est nécessaire. Si, contre toute attente, toute l'armée ennemie se portait sur Sens, le duc de Reggio pourrait

prendre la position de Montereau au confluent des deux rivières, appuyé ainsi à l'Yonne et à la Seine; dans ce cas, le parc et les voitures rétrograderaient sur Nangis, Guignes et même Brie-Comte-Robert. Je ne serai jamais assez loin pour ne pas pouvoir accourir moi-même pour parer à ce mouvement de l'ennemi avec Defrance. Dans le cas où la marche décidée de l'ennemi, au mépris de Nogent, serait sur Pont-sur-Yonne, le duc de Reggio ferait bien garder la rive gauche de la Seine, et pourrait même appeler à lui le duc de Bellune si celui-ci avait passé sur la rive droite. Dans ce cas, on brûlerait tous les bateaux de charbon et autres qui sont sur la Seine.

Les ponts de Melun, de Corbeil et de Choisy sont occupés. Une centaine de pièces de canon sont au parc de réserve de la Garde et au parc de la ligne; le duc de Reggio, dans une circonstance importante, pourrait s'en servir.

Recommandez au duc de Reggio de déranger le moins possible les dispositions du général Pajol, qui a déjà organisé toute la défense de l'Yonne, du Loing et des ponts de la Seine, dans l'hypothèse qu'on ne serait attaqué que par des partis de cavalerie et même par des avant-gardes.

Mon intention, si je réussis contre l'armée de Silésie, est de me reporter sur Nogent, d'y centraliser mes troupes et de déboucher sur l'ennemi.

Le duc de Reggio, dans un cas pressant, donnerait de ses nouvelles au ministre de la guerre. Au fait, dans le cas où l'ennemi prendrait l'offensive sur Sens et sur l'Yonne, on ferait, de Paris, occuper les ponts de Corbeil et de Choisy.

Instruisez de toutes ces dispositions l'intendant. Donnez ordre que le général Sorbier soit avec le grand parc à Provins, afin de pourvoir à la réorganisation des approvisionnements et à la réunion de tout son service. L'ordonnateur Daure et les ambulances nécessaires se rendront ce soir à Sézanne. Réitérez les ordres pour que tous les magasins de vivres et d'artillerie soient sur la rive droite de la Seine à Nogent.

Recommandez à l'intendant d'augmenter les magasins de Provins et de Nangis. Il est convenable qu'il connaisse l'ensemble de toutes les dispositions.

Le général Blein, avec deux compagnies de sapeurs et la compagnie du train du génie, restera à Nogent pour augmenter les fortifications de la ville. Mon intention est de les augmenter progressivement, si l'ennemi m'en donne le temps, de manière à former là un camp

retranché inexpugnable. Il préparera tout ce qui est nécessaire pour faire sauter le pont. C'est ce général qui en sera responsable et qui mettra le feu au pont de sa propre main, au moment, où le duc de Bellune l'ordonnera.

Enfin, le général Lery, avec l'autre portion de sapeurs et les officiers du génie, se rendra ce soir, avec le duc de Trévise, à Villenauxe. Les sapeurs et les voitures suivront le mouvement du duc de Trévise. Les officiers supérieurs qui pourront aller jusqu'à Sézanne, iront.

L'ordonnateur de la Garde se rendra ce soir à Sézanne. Tous les caissons vides seront envoyés pour se remplir de pain dans la direction de Paris; et s'il y a des caissons chargés de pain et d'eau-de-vie, on les fera suivre, en ayant soin qu'ils soient bien attelés, car les chemins sont très-mauvais.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21222. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814.

Donnez donc des ordres pour qu'on ne monte au dépôt de Versailles aucun Hollandais ni aucun Belge. De 150 hommes du 11e de hussards presque tous Hollandais, 40 ont déserté à cheval.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21223. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre lettre du 7 février, par laquelle je vois que les deux bataillons de Paris sont armés; faites-les donc partir pour Montereau.

Je vois avec satisfaction, par ce compte, que les gardes nationales ont 20,000 fusils; ce qui fait 20,000 hommes disponibles.

Portez un grand soin à la formation de ces divisions, et envoyez-m'en l'état exact le plus tôt possible.

Autorisez-les à tirer à la cible, afin de s'exercer.

Il me semble que, par deux bataillons, il doit y avoir un major de la ligne, et qu'il faut former, sous les ordres d'un général de brigade, autant de brigades qu'il y a de fois quatre bataillons. Il faut beaucoup d'officiers avec des troupes neuves.

Attachez des canons à ces troupes.

Je suppose que Soissons est en état de défense.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21224. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai à Paris vingt-quatre cadres de bataillons de la Garde, je donne ordre que chaque bataillon soit porté d'abord à 280 hommes, et successivement à 400, à 600 et 800 hommes; qu'on en forme deux divisions composées de trois brigades chacune; chaque brigade composée de quatre bataillons.

Ces divisions seront commandées par les généraux Charpentier et Boyer. Je suppose que les généraux Delaborde et Dumoustier ne sont pas encore en état de servir; car alors c'est à eux que ce commandement reviendrait naturellement.

Mon intention étant qu'il y ait trois brigades par division et quatre bataillons par brigade, lorsque chaque bataillon sera porté à 280 hommes, ce qui doit être fait dès à présent, chaque brigade aura 1,120 hommes, chaque division 3,360. Lorsque chaque bataillon aura 400 hommes, chaque brigade aura 1,600 hommes, et chaque division 4,800. Lorsque les bataillons auront 600 hommes, les brigades en auront 2,400, les divisions 7,200.

Lorsque les bataillons auront 800 hommes, les brigades auront 3,200 hommes, et les divisions 9,600.

Il faut moins de 6,000 conscrits pour la première organisation, 9,600 pour la deuxième, 14,800 pour la troisième, 16,000 pour la quatrième : or on a plus de 6,000 conscrits dans ce moment : la première organisation peut donc être terminée. Donnez des ordres pour qu'elle soit formée sans délai et prête à se porter hors de Paris.

S'il manque des généraux de brigade, attachez à ces divisions quelques-uns des généraux qui se trouvent dans ce moment à Paris.

Il faut à ce corps d'armée une batterie à cheval et quatre batteries à pied; une à cheval et deux à pied existent, il en faut deux autres à pied : prenez-les dans les compagnies qui viennent d'Espagne. Chargez le général Ornano d'organiser sur-le-champ ces deux batteries, pour que ce corps de 12 à 16,000 hommes puisse se porter en avant de Paris, lorsqu'il sera nécessaire, avec trente-huit bouches à feu.

Il est nécessaire que vous organisiez sans délai trente batteries de six à huit pièces. Quatre seront servies par les compagnies de ma-

rine, seize par les compagnies qui viennent d'Espagne et les compagnies dont les cadres sont à Paris; l'École polytechnique, les Invalides serviront neuf batteries destinées pour le service de Paris; ce sera donc vingt-neuf batteries, dont cinq à cheval pour l'armée. Ce qui formera une réserve de deux cent vingt-deux pièces. Mon intention est que sur ce nombre il y ait dix batteries de 12.

Il faut s'occuper de la formation de cette réserve à Vincennes, puisque, en supposant les choses au pire, toutes les barrières de Paris seront occupées par la garde nationale; et les dépôts d'infanterie de la ligne, et l'armée, augmentée des réserves de la Garde, de trente à quarante bataillons du général Fririon et deux cents pièces, se trouveront en situation de faire échouer les attaques de l'ennemi et de le battre.

Le matériel existe, les canonniers existent, la formation du corps d'armée peut donc se faire rapidement.

Mais on pourra manquer de soldats du train et de chevaux : ne serait-il pas possible d'y suppléer par un marché? Il doit y avoir une grande quantité de messageries et de rouliers qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent employer leurs hommes et chevaux.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21225. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814.

Mon Frère, je reçois votre courrier du 8 à onze heures du soir. Le ministre de la police vous donne de faux renseignements. Je crois qu'il ne sait pas interroger; il dit que le sieur Bonne, officier supérieur, du corps des ingénieurs géographes, a vu l'ennemi à la Ferté-sous-Jouarre : envoyez-le chercher; il vous dira que ce n'est pas cela, mais qu'on lui a dit seulement que l'ennemi s'approchait; ce qui est bien différent. A Vieux-Maisons, c'est la même chose.

J'ai toujours reconnu que la police fait un mal affreux par son peu de jugement; elle alarme sans éclairer. Je lui avais donné une méthode d'interroger que j'avais fait imprimer, où toutes les questions sont prévues; ce qui mettrait à l'abri de pareilles erreurs; je désire que vous recommandiez à la police de donner à tous ses agents de ces imprimés pour les diriger dans leurs informations.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21226. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814.

Mon Frère, s'il n'y a pas de raison que j'ignore, la mesure de mettre huit pièces de la Garde à la disposition du général Hulin est mauvaise. Il ne manque pas de canons à Vincennes, et il ne manque pas à Paris de moyens de les atteler. Retenez donc les vingt-deux pièces de canon dans la main d'Ornano. La Garde a un esprit à part; il ne faut en rien distraire pour la ligne. Si vous ne donnez pas au général Hulin des pièces de la Garde, il verra à s'en organiser.

Il faut accoutumer la garde nationale à faire seule le service des barrières, parce que, quand on ôtera les troupes de ligne de Paris pour les porter en avant, la garde nationale se croira perdue. Vous pouvez mettre des corps de garde beaucoup moins considérables aux barrières qui ne sont point menacées.

Recommandez au ministre de la guerre de compléter toutes les compagnies de canonniers, d'en faire venir des cadres des dépôts et de les compléter en conscrits; je dois en avoir à Paris trente qui serviront plus de deux cents pièces de canon; ce qui est nécessaire.

Je partage votre opinion sur les prières de Sainte-Geneviève, je crois que cela n'aboutit à rien du tout; ce n'était qu'une dévotion particulière de l'Impératrice.

Ayez les vingt-deux pièces de la Garde, les 1,200 chevaux et les vingt-quatre bataillons de la Garde à 500 hommes, prêts à partir au premier moment. Mon intention est de les faire camper dans une position intermédiaire; ne mêlez donc pas cela avec la défense de Paris.

Envoyez à Compiègne un bataillon de la Garde de 2 à 300 hommes, qui se complétera à 500, avec deux pièces de canon, pour défendre le palais et la ville contre des incursions de partis ennemis.

Envoyez un autre bataillon de la Garde à Fontainebleau pour défendre également le palais et la ville contre des partis ennemis.

Les officiers que vous enverrez pour commander sur ces deux points organiseront la garde nationale de la ville pour qu'elle concoure avec eux à la garde des palais; ce que ces villes feront volontiers, puisque ces palais sont presque leur propriété.

Dites à Desmazis d'enlever de Compiègne et de Fontainebleau l'argenterie et tout ce qui pourrait être trophée. Il y a à Compiègne les portraits de tous mes ministres et des personnes de ma famille. Il faut qu'il fasse cette opération sans esclandre et sans bruit.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21227. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 9 février 1814, deux heures après midi.

Mon Frère, je pars pour me rendre à Sézanne, et j'espère demain attaquer l'armée de Silésie. J'ai ordonné au général Milhaud, que vous avez envoyé à la Ferté-sous-Jouarre, de pousser sur Montmirail, où Sacken se trouve avec une quinzaine de mille hommes. Je débouche sur lui par Sézanne et Champaubert. Si cette opération a un succès complet, la campagne peut se trouver décidée.

Voici les dispositions que j'ai faites, et qu'il importe que vous connaissiez. Je laisse à Nogent le duc de Bellune avec ses deux divisions, la division du général Gérard et le 5e corps de cavalerie du général Milhaud. Cela forme un corps d'infanterie, cavalerie, artillerie de 14 à 15,000 hommes; il a ordre de défendre les hauteurs de Pont-sur-Seine, la ville de Nogent, que j'ai fait barricader, et enfin, si toute l'armée de Schwarzenberg venait déboucher sur lui et qu'il ne pût défendre Nogent, de faire sauter le pont et de prendre position sur la rive droite.

Le grand parc, le quartier général de l'intendant et la plus grande partie de ma Maison prennent position à Provins, sous l'escorte de la division de jeune Garde du général Rottembourg.

Le duc de Reggio commande le 7e corps composé des vingt-six bataillons qui viennent d'Espagne et de Bordeaux. Une de ses divisions est à Provins; l'autre sera ce soir et demain à Nangis; il tient son quartier général à Provins. La division Rottembourg et tout le quartier général sont sous sa garde. La division de garde nationale qui est à Montereau et Sens, le général Pajol, la défense de la Seine à moitié chemin de Nogent à Bray, Bray, Pont-sur-Yonne, Sens, et en seconde ligne Moret, Nemours, Montargis, jusqu'à la Loire, sont sous les ordres du duc de Reggio. Je compte que les deux divisions d'Espagne, augmentées de tous les bataillons de Bordeaux, forment 12,000 hommes; Pajol doit avoir 2,000 hommes de cavalerie; les gardes nationales de Montereau doivent former 6,000 hommes; la division Rottembourg est de 4,000 hommes : le duc de Reggio a donc la valeur de 25,000 hommes dans les mains. Si l'armée de Schwarzenberg, qui est à Troyes, marche sur Sens et Pont-sur-Yonne, négligeant Nogent ou seulement le masquant, ou si, après l'avoir forcé, il jette le duc de Bellune sur la rive droite, dans toutes ces hypothèses, le duc de Reggio, soutenu du duc de Bellune, se portera, si le mouvement de l'ennemi est sérieux, sur l'Yonne, sur Montereau, où il réunira toutes ses troupes.

Prévenu que le grand mouvement offensif de l'ennemi est sur Fontainebleau, vous aurez le temps de garnir les ponts de Corbeil et de Choisy, et de faire marcher nos réserves sur Moret et le Loing.

Si je réussis en deux ou trois jours à écraser l'armée de Silésie, je déboucherai sur Nogent ou sur Montereau. Je pourrai, avec vos réserves, avoir 80,000 hommes et donner aux affaires une tournure inattendue.

Mon armée est donc divisée en trois corps :

Corps agissant sous mes ordres. — Il est composé de deux divisions de la vieille Garde, 8,000 hommes; de deux divisions de la jeune Garde, qui sont avec le prince de la Moskova, 6,000 hommes; du corps du duc de Raguse, 6,000 hommes; total, 20,000 hommes d'infanterie; de la cavalerie de la Garde, 6,000 hommes; du 1er corps de cavalerie, 2,000 hommes; de la cavalerie du général Defrance, 2,000 hommes; total, 10,000 hommes de cavalerie. J'ai donc sous mes ordres 30,000 hommes et environ cent vingt pièces de canon. On évalue les généraux York, Blücher et Sacken de 40 à 45,000 hommes. Mais le duc de Tarente doit occuper au moins 5,000 hommes : je serai donc 30,000 contre 40,000, proportion qui me fait espérer du succès.

Le point d'appui de mon corps est, ce soir, à Sézanne, et son mouvement sur les routes de Montmirail et de Château-Thierry.

Corps du centre. — Le duc de Bellune, comme j'ai dit, avec 14,000 hommes.

Corps de droite. — Le duc de Reggio, comme j'ai dit, avec 25,000 hommes.

La totalité de mes forces est ainsi de 60 à 70,000 hommes de toutes armes, y compris le génie et l'artillerie. Je compte que j'ai affaire à 45,000 hommes de l'armée de Silésie et à 150,000 hommes de Schwarzenberg, mais en y comprenant Bubna et les Cosaques; de sorte que, si j'obtiens un succès sur l'armée de Silésie, et que je la mette pour quelques jours hors de la lutte, je pourrai me retourner sur Schwarzenberg avec 70 à 80,000 hommes, y compris les renforts que vous m'enverrez de Paris, et je ne pense pas qu'il puisse m'opposer sur ce point plus de 110 à 120,000 hommes. Si je ne me trouve pas assez fort pour l'attaquer, au moins le serai-je assez pour le contenir parfaitement pendant quinze à vingt jours, ce qui donnera lieu à de nouvelles combinaisons.

Il est nécessaire qu'Allent porte cette lettre aux ministres de la guerre et de l'administration de la guerre, afin que chacun sache bien ce qu'il a à faire pour son service.

Comme demain j'attaquerai l'ennemi sur ses derrières, s'il poussait sur la Ferté et sur Meaux, il n'y aurait pas d'alarmes à en concevoir.

Je n'ai pas compté dans mes ressources la division de gardes nationales de Meaux, que je suppose devoir être bientôt de 8 à 10,000 hommes.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai ordonné à Saint-Germain, qui est à Meaux avec 800 hommes de cavalerie, de se porter sur la Ferté-sous-Jouarre. La division de gardes nationales armées pourrait s'y porter.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21228. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Sézanne, 10 février 1814, dix heures du matin.

Mon Frère, je reçois vos deux lettres du 9. Votre aide de camp et l'officier vous ont porté mes lettres d'hier.

Je suis arrivé ici hier au soir; je monte à cheval pour me porter à Champaubert. Je suis un peu contrarié par les chemins; ils sont affreux, il y a six pieds de boue.

On m'assure ce matin que l'ennemi commence son mouvement rétrograde de Montmirail sur Vauchamps.

Je ne conçois pas que le duc de Tarente fasse sa retraite avec tant de précipitation. Comme le plus court pour communiquer avec lui est de passer par Paris, mandez-lui qu'aujourd'hui 10, à quatre heures du matin, j'étais à Champaubert, sur les derrières de la colonne ennemie qui est à Montmirail.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21229. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Champaubert, 10 février 1814, dix heures du soir.

Mon Frère, j'ai attaqué aujourd'hui l'ennemi à Champaubert. Il était fort de douze régiments; il avait quarante pièces de canon. Le général en chef Olsoufief a été pris avec tous ses généraux, tous ses colonels, officiers, canons, caissons et bagages. On compte à cette heure 6,000 prisonniers, quarante canons, 200 voitures. Le reste a

été jeté dans un étang ou tué sur le champ de bataille. Ce corps est entièrement détruit.

On marche sur Montmirail, où nous serons ce soir à dix heures. J'y serai de ma personne demain matin avant le jour pour marcher sur Sacken avec 20,000 hommes..... [1]. Je talonne l'ennemi de très-près..... [2]. Le duc de Tarente, 8 à 10,000 hommes avec la garde nationale de Meaux et tout ce que vous pourrez détacher de Paris, seraient ..... [3] suffisants pour le contenir. J'ai les espérances les plus flatteuses que Sacken est perdu; et si la fortune nous seconde comme aujourd'hui, les affaires seront changées dans un clin d'œil; car c'est dans le corps de Sacken que consiste toute la force de l'armée russe, puisqu'il a dix divisions ou soixante régiments. Blücher est coupé de Sacken; il a avec lui deux divisions. Il est à huit lieues d'ici, sur le chemin de..... [4] contenu pendant ma marche. Je ne crois pas que nous ayons 200 hommes à regretter.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21230. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A ÉTOGES.

Champaubert, 11 février 1814, au matin.

Mon Cousin, tous les canons ou caissons pris à l'ennemi seront jetés dans un étang voisin ou dans des puits, sur procès-verbal qui en sera tenu par un officier d'artillerie, de manière qu'on puisse les retirer dans quelques jours. Par ce moyen, nous aurons cet embarras de moins et des attelages de plus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21231. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

De la ferme de l'Épine-au-Bois [5], entre Montmirail et Vieux-Maisons, 11 février 1814, huit heures du soir.

Mon Frère, Berthier vous a expédié un courrier sur le champ de bataille. J'ai, depuis, expédié le jeune Montesquiou. Il est huit heures, et, avant de dormir, je vous expédie ces deux mots pour vous faire connaître que la journée d'aujourd'hui a été décisive. L'armée ennemie de Silésie n'existe plus; je l'ai mise dans une com-

1 2 3 et 4 Des mots devenus illisibles par l'altération du papier.

5 Ferme de la Haute-Épine.

plète déroute. Nous avons pris tous ses canons, ses bagages et fait bien des milliers de prisonniers, peut-être plus de 7,000. Il nous en arrive à chaque instant. Il y a 5 à 6,000 ennemis sur le champ de bataille. Tout cela a été obtenu en engageant seulement la moitié de ma vieille Garde, qui a fait plus qu'on ne peut attendre des hommes. L'ennemi, à la débandade, s'est sauvé du côté de Château-Thierry. Je suppose que le duc de Tarente les aura suivis sur la Ferté-sous-Jouarre et de là sur Château-Thierry. Ces deux journées changent entièrement la situation des affaires. Sacken a été tué [1]. Beaucoup de leurs généraux sont pris, quelques-uns sont blessés et plusieurs sont restés sur le champ de bataille. Voilà donc dix divisions russes, formant soixante régiments, à peu près anéanties. Je crois qu'à la nuit nous avons eu affaire au corps d'York qui arrivait sur le champ de bataille; il a subi le sort des Russes. J'écris à l'Impératrice de faire tirer soixante coups de canon. Notre perte a été légère. Le général Michel, de la Garde, a été blessé au bras. Je ne crois pas avoir perdu plus de 1,000 hommes. Ma Garde à pied, mes dragons, mes grenadiers à cheval ont fait des miracles. J'espère demain être en communication avec la Ferté-sous-Jouarre. Je pense donc que ces deux journées feront disparaître tous les dangers de Paris, car cette armée de Silésie était la meilleure armée des alliés.

Donnez-moi des nouvelles de ce qui se passe du côté de Sens et de Montereau. Cela m'est nécessaire pour diriger mes opérations ultérieures.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21232. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, AU QUARTIER GÉNÉRAL.

Ferme de l'Épine-au-Bois, 12 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse que l'ennemi s'est retiré sur Château-Thierry; que nous l'avons repoussé de tous côtés.

Qu'il marche sur Vertus; de cette ville il se décidera à marcher sur Épernay ou sur Châlons.

Que fera l'ennemi? De Château-Thierry passera-t-il le pont pour se jeter sur Reims, ou voudra-t-il forcer la chaussée à Épernay pour arriver à Châlons? Dans tous les cas, sa position me paraît bien difficile.

La cavalerie du duc de Raguse doit faire un ravage affreux sur leurs derrières, vu que leur cavalerie est en avant et que ces gens-ci

[1] Les récits des prisonniers avaient fait croire, un moment, à la mort de ce général.

ne sont pas accoutumés à voir leurs derrières compromis. Que le duc de Raguse fasse des proclamations pour que partout on se lève et les arrête; qu'il fasse imprimer ces proclamations par la première imprimerie qu'il trouvera; qu'il annonce que soixante régiments russes ont été détruits; qu'on leur a pris 120 pièces de canon; que leur général en chef est tué ou blessé mortellement; qu'il est temps que le peuple français se lève pour tomber sur eux; que l'Empereur est à leur poursuite; qu'on arrête tous les Cosaques, tous les détachements; qu'on coupe les ponts devant eux et qu'on arrête les bagages; qu'on ne leur donne aucuns vivres.

Si le duc de Raguse va à Épernay et que l'ennemi y vienne, le maréchal a là une belle position à prendre pour le resserrer contre la Marne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21233. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Faubourg de Château-Thierry, 12 février 1814.

Mon Frère, je suis dans le faubourg de Château-Thierry. J'ai poursuivi l'arrière-garde de l'armée ennemie. Lui ayant coupé le chemin de Châlons, toute l'armée a été obligée de passer la Marne pour se jeter sur la route de Soissons. Je lui ai enlevé toute son arrière-garde composée de quatre bataillons russes, trois bataillons prussiens et trois pièces de canon; tout a été enlevé, même le général russe qui les commandait. On a fait aujourd'hui 2,000 prisonniers. Le duc de Raguse va se porter d'Étoges sur Épernay ou Châlons. Si le maréchal Macdonald, comme je l'avais espéré, avait agi sur la rive droite de la Marne, pas un homme n'aurait échappé. Cependant nous avons fait 8 à 10,000 prisonniers, dont cinq à six généraux, qui partent demain pour Paris. Nous lui avons pris presque toute son artillerie, tous ses bagages et tué énormément de monde. Cette armée, qui était forte de 35,000 hommes, ne l'est pas certainement de 12,000 aujourd'hui, l'ennemi se trouve dans une horrible confusion. Si je ne suis pas rappelé sur la Seine par les mouvements des Autrichiens, je prendrai les derrières. Pour de si grands résultats, je n'ai engagé que très-peu de troupes. Ma Garde à pied et à cheval s'est couverte de gloire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21234. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Ferme de Lumeront, 12 février 1814.

Monsieur le Duc de Rovigo, j'ai reçu votre lettre du 11 à cinq heures du matin; je suppose que c'est une erreur, et qu'elle devait être datée de cinq heures du soir, car vous n'avez pas pu savoir le 11 au matin la nouvelle de l'affaire du 10 au soir.

Vous aurez appris les résultats de la bataille de Montmirail et du combat de Château-Thierry. La meilleure armée de la Russie est détruite. Ma vieille Garde à pied et ma Garde à cheval ont fait des miracles; les dragons se sont distingués. Je n'ai presque eu d'engagés que 2,000 hommes de ma vieille Garde. Ce qu'ils ont fait ne peut se comparer qu'aux romans de chevalerie et aux hommes d'armes de ces temps où, par l'effet de leurs armures et l'adresse de leurs chevaux, un en battait trois ou quatre cents. L'ennemi doit être frappé d'une singulière terreur. Redoublez les mesures pour arrêter les traînards; qu'on ouvre des hôpitaux à Paris pour les malades, et qu'on veille à ce que cette multitude de gens de l'armée n'y soit pas inutilement.

Je voudrais des nouvelles plus précises de tout ce que fait l'armée autrichienne; le quartier général est toujours à Troyes; vous ne m'en dites rien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21235. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Ferme de Lumeront, 12 février 1814, au soir.

L'ennemi a passé la Marne à Château-Thierry et brûlé le pont; j'ai été obligé de m'arrêter. Je suis logé près du faubourg de Château-Thierry. J'ai enlevé aujourd'hui à l'ennemi toute son arrière-garde, composée de quatre bataillons russes, trois bataillons prussiens et trois pièces de canon. Tout a été pris, depuis le général jusqu'à la dernière voiture.

Le nombre de pièces que nous avons prises ne doit pas s'éloigner de soixante à quatre-vingts. Le nombre de voitures est immense; les prisonniers sont 8 à 10,000. Le corps de Sacken et d'York ne doit pas être aujourd'hui de 12,000 hommes.

Les prisonniers vont être envoyés à Paris. Je désire que vous les fassiez entrer avec un peu de pompe et de manière que le public en soit prévenu.

Je suppose que l'ennemi se porte sur Soissons pour gagner Reims. J'ai donné ordre que Soissons fût mis en état de défense; ainsi, j'espère qu'il tiendra. L'Aisne est débordé, et ce sera un obstacle de plus pour l'ennemi. Si le mouvement des Autrichiens sur la Seine ne me rappelle pas, j'espère avoir le dernier homme de cette armée.

Si le duc de Tarente s'était porté de la Ferté-sous-Jouarre sur la rive droite de la Marne, comme il devait le faire, pas un homme n'aurait échappé.

Le général Sacken a été mortellement blessé. Cette armée de Silésie était de beaucoup la meilleure armée de l'ennemi. On peut compter que les Russes ont soixante régiments d'anéantis. C'était là la consistance de leur armée, car le général Sacken avait sous ses ordres le corps de Langeron. La quantité de fusils qui se trouve sur le champ de bataille est énorme. Il faudrait envoyer de Paris des entrepreneurs et des individus chargés spécialement de les ramasser. On a pris des voitures chargées de fusils; on a recommandé à l'artillerie de les garder; mais les paysans en sont avides.

J'ai donné le combat de Champaubert, la bataille de Montmirail et le combat de Château-Thierry en engageant quelques bataillons de ma Garde et la cavalerie de ma Garde. Les dragons se sont couverts de gloire. La vieille Garde a de beaucoup surpassé tout ce que je pouvais attendre d'une troupe d'élite. C'était absolument la tête de Méduse!

Le général Sacken, à Montmirail, s'était joint au général York et espérait la victoire. Malheureusement, j'ai fait venir la division Leval qui n'arrive que ce soir à Vieux-Maisons et qui ne m'aura servi de rien.

Il paraît que le duc de Reggio n'a point encore la division du général Boyer; elle devait cependant arriver le 9, et il serait bien important qu'elle fût arrivée.

Il faut que l'artillerie fasse ramasser les pièces dispersées sur le champ de bataille.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21236. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Ferme de Lumeront, 13 février 1814, dix heures du matin.

Mon Frère, l'ennemi a attaqué, pendant toute la journée du 11, la ville de Nogent. Le duc de Bellune s'était porté sur la rive droite avec tout son monde et n'avait laissé dans la ville que 1,200 hom-

mes sous les ordres du général Bourmont. Ce Bourmont est le fameux chef de Chouans, dont je suis extrêmement content. L'ennemi a voulu entrer en colonne serrée : on l'a fusillé des maisons et des barricades. Bref, il a été repoussé à trois assauts consécutifs et a perdu, comme cela est croyable dans une pareille échauffourée, près de 2 à 3,000 hommes. Le général Bourmont a été blessé; mais, du reste, notre perte a été assez légère. Alors, de rage, l'ennemi a fait avancer des obusiers et a mis le feu dans la ville; ce qui n'a rien fait : le 12 on était prêt à recevoir l'ennemi de la même manière. On assure que le général Schwarzenberg, avec toute son armée, suivait ce mouvement.

Je n'ai pas de nouvelles de Montereau depuis le 11. Le général Pajol se trouvait à Fossard, près Montereau. J'ai donné ordre au duc de Reggio de se porter sur Montereau avec la division Rottembourg et la 9e division arrivant d'Espagne. Mais cette 9e division, qui devait arriver le 9, n'était pas arrivée le 10 au soir; le ministre de la guerre doit savoir ce qui en est. C'est sur Montereau que cette division doit être dirigée. J'ai appelé à moi la division Leval, et comme je n'en ai pas eu besoin, ce mouvement devient un faux mouvement.

Par l'état de situation que je reçois du général Ornano, je vois que la Garde a sous les armes 2,000 hommes de cavalerie et 8,000 d'infanterie, formant 10,000 hommes et vingt-deux pièces de canon. J'ai ordonné qu'on y joignît deux autres batteries, de manière à avoir trente-deux pièces. Le ministre de la guerre me fait des rapports et attend mon approbation pour exécuter mes ordres : ce n'est pas ainsi qu'il faut agir dans les circonstances actuelles; c'était bon quand j'étais à Paris. Il faut que sur-le-champ on mette à la disposition du général Ornano les deux compagnies d'artillerie venant d'Espagne, avec seize bouches à feu. Cela seul formera un joli corps de réserve. Faites-les marcher dans la direction de Fontainebleau. Les généraux Charpentier et Boyer doivent y aller. S'il manquait des généraux de brigade, il faut que le ministre de la guerre en désigne. Il ne faut pas cependant éloigner toutes ces troupes de Paris; mais, au lieu de leur faire prendre leurs cantonnements sur la route de Meaux et de la Villette, il faut les leur faire prendre sur Charenton, Villejuif, Essonne, et garder toujours une division à Paris.

Le ministre de la guerre m'a fait aussi un rapport sur la formation de deux divisions de réserve de la ligne. Je n'ai pas encore lu ce rapport avec attention. Le principal est d'exécuter, et de ne pas perdre de vue qu'avec des conscrits il vaut mieux n'avoir que des bataillons de 300 hommes que d'en avoir de plus nombreux.

Expédiez un courrier à Soissons pour avoir des nouvelles de l'ennemi, et que le commandant de cette ville y tienne jusqu'à extinction; car, si l'ennemi ne peut entrer à Soissons, il va se trouver bien embarrassé.

Je ne pense pas que le prince Schwarzenberg s'enfourne sur Fontainebleau tant que nous serons maîtres du pont de Nogent; les Autrichiens connaissent trop ma manière d'opérer et en ont trop longtemps porté des marques; et ils se doutent bien que, s'ils nous laissent maîtres du pont de Nogent, je déboucherai sur leurs derrières, comme je l'ai fait ici. Toutefois, si le mouvement de l'ennemi était prononcé et en grandes forces, je ferais dire au duc de Bellune de se porter de Nogent à Montereau pour appuyer le duc de Reggio. Il ferait sauter le pont de Nogent et laisserait vis-à-vis, sur la rive droite, les troupes nécessaires pour empêcher l'ennemi de rétablir le pont.

Je ne suis pas encore décidé sur le plan d'opération que je vais suivre aujourd'hui. Mais, avec le corps du duc de Bellune, le duc de Reggio et la réserve d'Ornano, je me porterai en toute diligence de ma personne sur Montereau, et j'aurai suffisamment de forces pour contenir Schwarzenberg.

Je tremble que ces coquins de Russes ne me mettent le feu à Fontainebleau en représailles.

J'espère, dans la journée, avoir rétabli le pont de la Marne à Château-Thierry. Je prendrai alors mon parti. Les nouvelles que j'ai reçues de Sens prouvent que le général Allix avait repoussé l'ennemi et tenait le 11 au soir; il avait contraint l'ennemi à ouvrir la tranchée.

Toute la cavalerie qui arrive d'Espagne doit se rendre, comme je l'ai ordonné, sur Montereau, sous les ordres du général Pajol et du duc de Reggio.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21237. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Ferme de Lumeront, 13 février 1814

Mon Frère, j'ai vu l'officier que vous m'avez envoyé. On dit que cet officier est un très-brave homme, mais il n'a pas l'instruction et l'esprit que doit avoir votre aide de camp. Il ne m'a dit que des bêtises de Nogent et de Provins. Il faut des hommes plus déliés, qui

aient plus de connaissances et plus d'esprit pour être employés comme aides de camp auprès de vous. Cet homme, qui était très-bon capitaine de grenadiers, serait peut-être très-bon à la tête de quelque bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21238. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A LA FERME DE LUMERONT.

Ferme de Lumeront, 13 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Ricard de se mettre en marche aussitôt la réception de ce présent ordre, pour aller se joindre au duc de Raguse. Faites connaître au duc de Raguse que l'ennemi s'est retiré sur Soissons; que je n'ai pas de nouvelles de son entrée à Vertus; que, s'il a marché sur Épernay, il serait important qu'il marchât sur Châlons; et, s'il n'a pas marché sur Épernay, qu'il marche droit sur Châlons.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21239. — A M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE, A FLORENCE.

Château-Thierry, 13 février 1814.

J'ai reçu vos différentes lettres. La conduite du roi de Naples est infâme, et celle de la reine n'a pas de nom. J'espère vivre encore assez pour venger moi et la France d'un tel outrage et d'une ingratitude aussi affreuse. Rendez-vous à Lyon ou à Marseille, selon l'endroit par où vous venez, et arrivez à Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21240. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A CHATILLON.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, le roi de Naples m'ayant déclaré la guerre, vous voudrez bien signifier à l'ambassadeur de Naples de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et le territoire de l'Empire dans le plus bref délai. Vous voudrez bien donner avis de cette déclaration à mes ministres, notamment au ministre de la marine, pour que tous mes bâtiments de guerre et corsaires courent sur les

bâtiments napolitains ; au ministre du commerce et au grand juge, pour le conseil des prises. Il sera nécessaire aussi que vous écriviez au comte d'Hauterive, à Paris, de préparer tous les documents relatifs à cette étrange guerre, l'usage étant que ces sortes de manifestes soient communiqués au Sénat et connus de la nation. Le grand juge aura aussi une déclaration à faire pour rappeler tous les Français qui sont au service de Naples, soit civils, soit militaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21241. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHATEAU-THIERRY.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Mon Cousin, vous trouverez ci-jointe une lettre du ministre de la guerre relative au mouvement de 600 chevaux polonais; ils sont, aujourd'hui 13, à Nangis. Donnez ordre qu'ils se rendent à Montereau, où ils seront sous les ordres du général Pajol. On leur fera connaître qu'aussitôt qu'ils joindront la Garde ils feront partie de la division où ils ont déjà un détachement de 300 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21242. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Mon Frère, le général Drouot m'annonce qu'il a distribué le quatorzième million.

Je reçois votre lettre du 12 à dix heures du matin.

Je vous envoie une lettre du duc de Trévise; vous pourrez en faire mettre l'extrait dans les petits journaux.

Tous les renseignements que j'ai ici prouvent de plus en plus le désastre de l'ennemi. Les habitants assurent que, de cette immense armée, il n'en est pas revenu 12,000.

Je n'entends plus parler de la formation de la 2e division de la ligne. Je vous ai mandé d'envoyer une division de la Garde d'abord sur Essonne; ce que vous avez envoyé à Fontainebleau comptera pour cette division.

Je vous ai expédié ce matin mon premier officier d'ordonnance Gourgaud.

Si Soissons tient, l'ennemi va se trouver bien embarrassé. Ils auraient voulu se retirer sur Reims; ils ont en vain cherché des chemins. Si le général Berruyer fait son devoir à Soissons, ils ne sauront que devenir. A tout hasard, expédiez à Berruyer un officier pour lui recommander de tenir.

Le pont de Château-Thierry n'est pas encore raccommodé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21243. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château-Thierry, 13 février 1814, deux heures après midi.

Mon Frère, le major général vous fera connaître les dispositions que j'ai faites pour la défense de Montereau; aussitôt qu'elles vous seront connues, adressez-les par estafette au duc de Reggio.

Il est nécessaire que vous fassiez partir de suite le général de division Charpentier, avec deux batteries d'artillerie à pied et une division de la Garde de douze bataillons; il peut arriver demain à Essonne. Il occupera Corbeil, la Ferté-Alais et tous les petits ponts sur l'Essonne. Il sera nécessaire de lui donner 1,000 chevaux de la Garde. L'autre division et les autres 1,000 chevaux se cantonneront à Charenton et Paris, et seront prêts à prendre poste sur l'Yerres, s'il était nécessaire. Je ne sais où en est l'organisation de la ligne. Si vous avez une division déjà organisée, dirigez-la sur Villeneuve-sur-Seine, et faites-moi connaître où en est la réserve de Paris.

Il est nécessaire que toutes ces divisions reçoivent l'artillerie convenable.

Il est probable que la nouvelle du désastre de Sacken et d'York arrêtera le mouvement de l'ennemi. Il faut que la police et la guerre envoient des agents pour être instruits de l'effet que cela a produit sur eux.

Dans ce moment j'ai ordonné que la partie disponible de la division des gardes nationales qui est à Meaux se porte sur Montereau, sous les ordres du duc de Tarente.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21244. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Le major général donnera l'ordre au duc de Valmy de mettre sous

les ordres du duc de Tarente la division de gardes nationales qui est à Meaux, armée et dans le cas de servir.

Donner l'ordre au duc de Tarente de se porter en toute diligence sur Montereau.

La division de gardes nationales arrivera demain 14 à Guignes; la division de Coulommiers arrivera le 14 à Nangis.

Donner l'ordre au général de cavalerie Saint-Germain, qui sera sous les ordres du duc de Tarente, de partir sur-le-champ de Vieux-Maisons et de se diriger sur Nangis par Coulommiers, pour se réunir au duc de Tarente. Le quartier général du duc de Tarente sera demain de bonne heure à Guignes; il enverra un officier d'état-major au général Pajol et au duc de Reggio pour savoir ce qui se passe. Il se portera, après-demain 15, à Montereau avec tout son corps réuni. Il aura ainsi 10,000 hommes d'infanterie, compris les gardes nationales, et 4,000 hommes de cavalerie. En cas que le duc de Tarente soit malade, le général Sebastiani prendra le commandement du tout.

Le duc de Reggio sera à Montereau avec la division Rottembourg, la 9e division d'Espagne, la division de gardes nationales du général Pacthod, la cavalerie des généraux Pajol, Bordesoulle, Roussel, et la division sous les ordres du comte de Valmy et formant 4,000 chevaux qui arrivent d'Espagne. Le duc de Reggio aura donc sous ses ordres 17,000 hommes d'infanterie et 8,000 hommes de cavalerie, y compris celle d'Espagne.

Le 15 on pourra donc avoir réuni à Montereau une armée composée de 27,000 hommes d'infanterie et 10 ou 12,000 de cavalerie.

Le duc de Bellune continuera à garder Nogent et placera ses troupes pour protéger toute la rive droite depuis Nogent jusqu'à Montereau. S'il avait quitté Nogent ou que le mouvement de l'ennemi fût davantage marqué sur l'Yonne, il se portera à Montereau, coupera le pont de Nogent en laissant sur la rive droite ce qui est nécessaire pour s'opposer au rétablissement du pont de Nogent.

Le quartier général et le parc de réserve se rendront demain à Guignes, et, si cela est nécessaire, ils repasseront l'Yerres et se rapprocheront de Brie-Comte-Robert.

Le général Ricard joindra le duc de Raguse sur le chemin de Châlons.

Le duc de Trévise, avec la division de cavalerie du général Colbert, se mettra à la suite de l'ennemi sur le chemin de Soissons.

La vieille Garde restera à Montmirail et Château-Thierry pour pouvoir se réunir à la Ferté-sous-Jouarre avec les deux divisions de

cavalerie de la Garde et les deux divisions de jeune Garde des généraux Curial et Meunier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21245. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHATEAU-THIERRY.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Defrance de passer le pont sur-le-champ avec sa division, et de poursuivre l'ennemi sous les ordres du duc de Trévise.

Faites connaître au duc de Trévise qu'il commande la 2e division de vieille Garde, une compagnie de sapeurs avec un officier du génie, et les divisions de cavalerie Colbert et Defrance.

Qu'il fasse une proclamation pour faire connaître aux habitants les avantages que nous avons obtenus, et que c'est le moment de se lever contre les ennemis, de les arrêter et de couper les ponts devant eux pour arrêter ou retarder leur mouvement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21246. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château-Thierry, 13 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le bataillon de 800 Polonais se rendra à Meaux et rejoindra le 11e corps.

Quant aux 200 canonniers, ils iront à Vincennes pour le service de l'artillerie de Paris et pour être employés selon les circonstances.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21247. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A FROMENTIÈRES.

Château-Thierry, 14 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, je ne reçois qu'aujourd'hui à trois heures du matin votre lettre d'hier, par laquelle vous me faites connaître que vous vous êtes retiré sur Fromentières. Le prince de la Moskova est parti sur-le-champ, et j'envoie l'ordre, à Vieux-Maisons, aux généraux Leval et Saint-Germain d'en partir avant le jour pour Montmirail.

J'envoie le même ordre aux généraux Friant et Curial, qui étaient restés du côté de Montmirail; ils ont l'ordre de marcher à votre rencontre. J'espère moi-même être à Montmirail avant sept heures du matin, et pouvoir avant midi attaquer l'ennemi et lui donner une bonne leçon.

Choisissez une bonne position qui couvre Montmirail. Il est convenable que l'ennemi ne se doute et ne s'aperçoive de rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Bibliothèque de la ville de Laon.

21248. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHATEAU-THIERRY.

Château-Thierry, 14 février 1814.

Le général Drouot donne ordre à la division Meunier de prendre sur-le-champ les armes et de se diriger de suite sur Montmirail. Il donnera l'ordre à la division Guyot et à la division Laferrière de partir à quatre heures pour Montmirail.

Il fera battre à trois heures et demie; les grenadiers prendront les armes avec les bataillons de la vieille Garde qui sont ici, pour être en route à quatre heures pour Montmirail.

Je me mettrai moi-même en route à leur tête pour Montmirail.

Il sera laissé ici, pour garder le pont, deux pièces de canon et un bataillon de la division Meunier et 150 chevaux de la division Defrance.

L'officier d'ordonnance Pailhou prendra un bon guide et partira en toute diligence pour Vieux-Maisons, où il arrivera à six heures du matin; il fera sur-le-champ mettre en marche toute la division Leval, ainsi que l'artillerie de la Garde qui se trouverait à Vieux-Maisons, et dirigera tout sur Montmirail. Si le général Saint-Germain n'était pas encore parti, il lui donnerait ordre de se rendre à Montmirail.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21249. — AU GÉNÉRAL COMTE LEVAL, COMMANDANT LA 7e DIVISION D'INFANTERIE, A VIEUX-MAISONS.

Château-Thierry, 14 février 1814, trois heures du matin.

Le major général vous a expédié vos ordres; mais je juge convenable de vous expédier en outre mon officier d'ordonnance Pailhou pour vous faire connaître qu'aussitôt la réception du présent ordre ce qui, j'espère, aura lieu avant six heures du matin, vous deve

vous mettre en marche sur-le-champ pour Montmirail, où je serai de ma personne avant le jour, afin de soutenir le duc de Raguse contre des forces qui ont débouché hier d'Étoges.

Si le général Saint-Germain, qui est à Vieux-Maisons, n'était pas encore parti pour se rendre à Montereau, il partira avec vous pour se rendre à Montmirail. La présentation de la présente lettre lui servira d'ordre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21250. — AU GÉNÉRAL COMTE FRIANT,

COMMANDANT LA 1re DIVISION DE LA VIEILLE GARDE, A CHATEAU-THIERRY.

Château-Thierry, 14 février 1814.

Je vous ai envoyé l'ordre par Drouot de prendre sur-le-champ les armes et de passer le défilé de Montmirail avec toute ma vieille Garde et la division Curial; d'envoyer prévenir le général Leval et le général Saint-Germain, à Vieux-Maisons, qu'ils doivent sur-le-champ marcher sur Montmirail et faire venir toute l'artillerie de la Garde qui est entre Vieux-Maisons et votre position pour lui faire repasser le défilé.

Je pars moi-même avec de la cavalerie et de l'infanterie pour Montmirail, où je serai avant le jour, mon intention étant de marcher dans la direction de Fromentières pour battre la colonne qui a débouché sur le duc de Raguse.

Le prince de la Moskova lui-même part pour me devancer.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21251. — AU MARÉCHAL KELLERMANN, DUC DE VALMY,

COMMANDANT SUPÉRIEUR DU CAMP DE MEAUX.

Château-Thierry, 14 février 1814.

Mon Cousin, le duc de Tarente doit être parti de Meaux avec son corps d'armée pour Montereau. Le duc de Reggio, le duc de Bellune s'y rendent également. J'ai rétabli hier le pont de Château-Thierry, et le duc de Trévise s'est mis à la poursuite de l'ennemi, qui fuit dans un épouvantable désordre par la traverse d'ici à Reims, c'est-à-dire par des chemins affreux; aussi est-il forcé de faire sauter et de brûler ses voitures.

J'avais laissé le duc de Raguse en position à Étoges; hier au soir 13, il a fait un mouvement rétrograde sur Fromentières, ayant vu déboucher sur lui une colonne qu'il évalue de 10 à 15,000 hom-

mes. Je me porte pour attaquer ce corps. On se battra aujourd'hui entre Montmirail et Champaubert. Je suppose que cette colonne est celle de Wittgenstein, qui bloquait les places d'Alsace et qu'on annonçait venir ici au secours. Il y aura donc aujourd'hui une affaire, et je suis plein de confiance de détruire encore cette colonne.

Envoyez un commandant de place à la Ferté-sous-Jouarre. Faites réorganiser les postes. Faites rétablir les ponts de Trilport et de la Ferté; faites-y établir provisoirement, s'il le faut, des ponts de bateaux. Enfin prenez des mesures pour que mes mouvements de ce côté n'éprouvent aucun obstacle.

Le duc de Trévise, qui suit l'ennemi du côté de Reims, pourra retirer de Soissons les gardes nationales qui s'y trouvent, pour renforcer son corps.

Envoyez des officiers à Montereau et à Melun pour savoir ce qui se passe, et ordonnez que les relais de Meaux à Montereau soient bien garnis, afin que je puisse rapidement me porter par cette route sur Montereau aussitôt que l'affaire d'aujourd'hui sera terminée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le duc de Valmy.

21252. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A OULCHY-LE-CHATEAU.

Château-Thierry, 14 février 1814.

Il est trois heures du matin, je pars pour me rendre à Montmirail et de là attaquer Blücher, qui a débouché avec 10,000 hommes sur le duc de Raguse, qui, le voyant en nombre supérieur, s'est replié sans se battre sur Fromentières; j'espère donc avoir aujourd'hui un événement très-heureux, car j'aurai réuni à neuf heures du matin 30,000 hommes. Je suppose que c'est Wittgenstein qu'on m'annonçait depuis longtemps venir du côté de Bar-sur-Aube.

Le général Defrance ne passe que dans ce moment; je lui ai ordonné de laisser 250 chevaux à Château-Thierry; j'y fais laisser également un bataillon de la division Meunier et deux pièces de canon pour garder le pont.

Tâchez d'organiser toutes les trois lieues des relais de chevaux de poste ou de paysans pour pouvoir communiquer promptement, et que vous puissiez être instruit des événements d'aujourd'hui. Il est probable que vous entendrez la canonnade aujourd'hui du côté de Fromentières.

Écrivez aussi directement par estafette à Paris quand il vous arri-

vera quelque chose de nouveau. Donnez de vos nouvelles à Laon et à Soissons.

Il y a à Soissons 4,000 hommes de gardes nationales ; vous pouvez appeler à vous ce qui est armé et en état aussitôt que vous vous trouverez en position pour couvrir cette place.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21253. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château-Thierry, 14 février 1814, trois heures du matin.

Mon Frère, il est trois heures du matin. Le duc de Trévise a passé hier le pont de Château-Thierry à cinq heures du soir, et s'est porté à la suite de l'ennemi, qui s'est embarrassé dans des chemins de traverse d'ici à Reims par Fère-en-Tardenois, où il a abandonné ce qui lui restait de ses voitures. Le duc de Raguse était à Étoges; hier il s'est reployé sur Fromentières, ayant vu déboucher sur lui Blücher avec une force qu'il estime supérieure à la sienne. Je pars au moment même; j'y serai à huit heures du matin, j'attaquerai l'ennemi; j'espère le bien battre dans la journée, et détruire encore ce corps-là. Il paraît que c'est Wittgenstein.

Comme il paraît que l'ennemi ne passe pas par Soissons, j'ai ordonné au duc de Trévise, aussitôt qu'il aura couvert cette ville, d'en retirer une partie des troupes et des gardes nationales qui s'y trouvent, pour renforcer son corps, en laissant cependant à Soissons quelques troupes pour le défendre. Que le ministre de la guerre donne des ordres pour que l'on continue de fortifier ce poste important.

J'ai reçu votre lettre du 13 sans date d'heure. Passez des revues de gardes nationaux; excitez-les à se mettre en état. Je pense que le ministre de l'intérieur ferait bien d'envoyer un conseiller d'État ou autre pour prendre connaissance des horreurs que l'ennemi a commises dans le pays qu'il évacue, et de la conduite des communes; il écrirait des dépêches, qui seraient insérées dans *le Moniteur,* pour faire connaître comment l'ennemi s'est conduit partout.

Le duc de Bellune me mande, en date d'hier 13 à midi, qu'il a pris position à Provins; qu'il a fait sauter le pont de Nogent; qu'il a été conduit à cette opération parce qu'il a appris que l'ennemi se renforçait sur Montereau et menaçait Paris du côté de Fontainebleau, et qu'il a voulu s'approcher de Montereau.

J'ai donné ordre au duc de Tarente de se porter sur Montereau

avec toutes ses forces, qui se montent à plus de 16,000 hommes, y compris les gardes nationales de Meaux. Le duc de Reggio doit y être avec la division du général Rottembourg et la division n° 9 d'Espagne, que le ministre de la guerre m'assure y être arrivée le 12.

La situation des troupes qui sont à Montereau est donc la suivante :

Le duc de Bellune, 10,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie avec quarante pièces de canon; le duc de Reggio, 15,000 hommes d'infanterie, y compris la division des gardes nationales de Montereau, 4,000 hommes de cavalerie du général Bordesoulle et du général Roussel, et cinquante pièces de canon; le duc de Tarente 12,000 hommes d'infanterie, 3,000 hommes de cavalerie et quarante pièces de canon. Voilà donc une force de 50 à 60,000 hommes, sans comprendre la réserve de Paris.

Si la journée d'aujourd'hui est heureuse, comme je l'espère, et si je parviens à me défaire de ce corps, que je suppose être celui de Wittgenstein qui venait du Rhin, je pourrai aller sur-le-champ de ma personne à Montereau, à moins que l'ennemi n'ait cessé ses mouvements offensifs.

Donnez ordre au ministre de l'intérieur de faire rétablir, sous vingt-quatre heures, le pont de Trilport et celui de la Ferté-sous-Jouarre. Si on ne peut pas rétablir ces ponts, qu'on fasse des ponts de bateaux de manière que je puisse passer. Que le ministre de la guerre envoie un commandant à la Ferté-sous-Jouarre avec un bataillon, et un autre à Meaux. Que le ministre de l'intérieur écrive au maire de Meaux que je ne suis pas content de la conduite des habitants; qu'il faut qu'ils se conduisent de manière que je n'aie pas d'exemples à faire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21254. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château-Thierry, 14 février 1814.

10 à 12,000 prisonniers sont partis hier de Montmirail pour se rendre à Paris. Je pense que le Roi pourrait les faire recevoir par la garde nationale sous les armes. Il ne faut pas les laisser séjourner à Paris; ils continueront leur route sur Tours. Vous aurez soin que les officiers et sous-officiers ne soient pas avec eux.

Je pars pour Montmirail pour attaquer un corps que je crois

celui de Wittgenstein et qui a débouché hier sur Étoges. Le duc de Raguse ne s'est pas battu et a fait un mouvement rétrograde d'une lieue. J'espère attaquer l'ennemi ce matin, et avec l'aide de Dieu avoir une belle journée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21255. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Montmirail, 14 février 1814, neuf heures du soir.

Mon Frère, il est neuf heures du soir; je vous écris un mot pour vous faire connaître l'heureuse issue de la bataille de Vauchamps. Le général Blücher, qui s'était séparé de son armée et dont le quartier général était à Vertus, avait été rejoint par le corps de Kleist, qui venait d'Allemagne et était fort de vingt-quatre bataillons, et par un nouveau corps russe de douze bataillons, ce qui faisait en tout trente-six bataillons ou 20,000 hommes. Il se porta le 13 sur Étoges et Champaubert. Le duc de Raguse, qui était instruit de ce mouvement, battit en retraite sans être engagé. Je suis parti aujourd'hui à trois heures du matin de Château-Thierry et suis arrivé à Montmirail au moment où l'ennemi était presque aux portes. J'ai fait marcher à l'ennemi, qui avait pris position au village de Vauchamps. Je l'ai battu, lui ai fait 8,000 prisonniers, pris trois pièces de canon et dix drapeaux, et je l'ai mené battant jusqu'aux portes d'Étoges. Sa perte en morts et blessés doit être de plus de 4,000 hommes. Je n'ai pas perdu 300 hommes tués ou blessés. Ce grand résultat tient à ce que l'ennemi n'avait pas de cavalerie et que moi j'en avais 6 à 8,000 hommes de très-bonne, avec lesquels je l'ai fait constamment envelopper et déborder; qu'il a dû mettre la plus grande partie de son artillerie en sûreté, de crainte de la perdre, et que toute la journée je l'ai écrasé par la mitraille de cent pièces de canon. Mes trois escadrons de service se sont couverts de gloire. Les ayant sous la main, je leur ai fait faire plusieurs charges, et ils ont fait 1,000 prisonniers.

Je crois vous avoir mandé hier que le duc de Trévise suivait vivement, par la traverse de Reims, les débris de Sacken et d'York.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21256. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Montmirail, 15 février 1814, trois heures du matin.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 14, que m'apporte le jeune Montesquiou.

Je partirai à la petite pointe du jour et je serai avec ma Garde de bonne heure à la Ferté-sous-Jouarre, d'où je continuerai de ma personne la route sur Meaux.

Je ne conçois pas la bêtise du duc de Reggio de ne pas avoir défendu le passage de Bray.

Je vois qu'hier 14 les ducs de Bellune, de Reggio et de Tarente ont dû se réunir entre Nangis et Guignes; je ne tarderai pas sans doute à apprendre ce qui se sera passé.

Dans la note que vous mettrez au *Moniteur* sur la bataille de Vauchamps, il faudra porter comme prisonniers le général de division russe Orousof, et un général de brigade de cette nation, qui ont été faits prisonniers. Leur corps ayant pris l'arrière-garde à la nuit, on les a chargés, mis en déroute; on leur a pris 1,200 prisonniers et quatre pièces de canon.

Il paraît que l'ennemi opère entièrement sur la rive droite de la Seine. La division de cavalerie d'Espagne aura pu ainsi se réunir à Fontainebleau; les ponts de Melun et de Montereau étant coupés, elle n'aura pour rejoindre d'autre ressource que le pont de Corbeil.

Il paraît qu'il y a encore un millier d'hommes de la garde nationale de Montereau qui ne sont pas armés et que tous manquent d'effets de campement; donnez ordre qu'on leur en donne.

Envoyez à la rencontre des 7 ou 8,000 prisonniers qui partent d'ici les gendarmes du général Radet, qui doivent arriver aujourd'hui à Paris.

Les paysans ont ramassé ici, sur le champ de bataille, plus de 40,000 fusils, que la rapidité du mouvement n'a pas permis de recueillir. Peut-être la garde nationale de Paris, en envoyant ici des commissaires auprès des paysans, pourrait-elle s'en procurer beaucoup.

NAPOLÉON.

P. S. L'ennemi paraissant opérer sur la rive droite de la Seine, et nous n'ayant que des partisans sur la rive gauche, il est important de renforcer le cordon qui couvre Paris sur la rive gauche.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21257. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTMIRAIL.

Montmirail, 15 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre à la division Leval et à la division de cavalerie Saint-Germain de partir à cinq heures du matin, avant le jour, pour faire une grande journée sur la route de la Ferté-sous-Jouarre. Vous direz à ces généraux de se réunir en route pour marcher ensemble. Faites-leur sentir tout ce que cela a d'important, puisqu'il est question de couvrir Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21258. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTMIRAIL.

Montmirail, 15 février 1814, quatre heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre à la division Meunier, de la jeune Garde, de partir à cinq heures avec son artillerie pour se diriger sur la Ferté-sous-Jouarre.

Donnez ordre à la vieille Garde de partir à six heures avec son artillerie pour la Ferté-sous-Jouarre.

Donnez ordre à la cavalerie de partir à sept heures également pour la Ferté-sous-Jouarre. Donnez ordre à l'artillerie du duc de Trévise, qui est ici, de suivre la vieille Garde. Chaque division de cavalerie aura avec elle ses batteries d'artillerie légère.

Donnez ordre au général Curial d'attendre les premières troupes du général Leval et de partir aussitôt après leur arrivée également pour la Ferté-sous-Jouarre.

Donnez ordre aux divisions Saint-Germain et Leval d'arriver de bonne heure à la Ferté-sous-Jouarre, afin de pouvoir s'y réunir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21259. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTMIRAIL.

Montmirail, 15 février 1814, quatre heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre qu'à la pointe du jour la colonne des prisonniers soit évacuée sur Paris.

Donnez ordre que tous les malades et blessés partent sur-le-champ pour se rendre à Paris.

Donnez ordre au général Dulauloy de faire mettre le feu aux caissons et aux affûts ennemis et de faire enterrer les pièces; cela doit être fait sur tous les champs de bataille de ces jours-ci; on doit tenir procès-verbal des lieux. Il est important que ce soit exécuté dans la matinée; que le général Dulauloy en charge spécialement plusieurs officiers d'artillerie et qu'il en fasse connaître le résultat.

Donnez-lui ordre de charger un officier d'artillerie de se rendre avec des paysans pour ramasser les fusils.

Donnez-lui ordre également de diriger l'artillerie qui se trouve à Château-Thierry sur la Ferté-sous-Jouarre. Le pont est refait. Que l'artillerie qui serait dans la traverse, entre Montmirail et Château-Thierry, se dirige sur la Ferté-sous-Jouarre, en prenant la chaussée de Montmirail ou celle de Château-Thierry, suivant le lieu dont elle serait le plus près.

Expédiez sur-le-champ un officier au duc de Trévise pour lui faire connaître le brillant succès que nous avons obtenu hier. Mandez-lui que je me porte sur Meaux pour marcher actuellement contre les Autrichiens qui ont passé la Seine à Bray et à Nogent.

Qu'il prenne sa ligne d'opération sur Meaux ou Paris, sans passer à Château-Thierry, puisque les détachements qui sont à Château-Thierry devront bientôt se retirer pour ne pas être compromis; qu'il prenne donc sa ligne d'opération par Soissons, Laon et Compiègne, et qu'il envoie des officiers pour que rien ne s'évacue plus sur la route de Château-Thierry.

Envoyez un officier qui portera à Meaux les nouvelles d'hier. De Meaux cet officier se rendra à Guignes, où il trouvera les ducs de Tarente, de Bellune et de Reggio; il leur donnera la nouvelle de ce qui s'est passé et leur fera connaître que je marche sur eux avec l'armée.

Qu'ils m'envoient des nouvelles à Meaux, où je serai aujourd'hui.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le baron du Jardin.

21260. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTMIRAIL.

Montmirail, 15 février 1814, au matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Grouchy de suivre de sa personne la division Saint-Germain et de se rendre sur-le-champ à

Montmirail; il aura le commandement des divisions Saint-Germain et Leval pour la marche. L'ennemi ayant passé la Seine, il est nécessaire de marcher militairement et ensemble.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21261. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTMIRAIL.

Montmirail, 15 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse que l'ennemi a passé à Nogent et à Bray, s'est porté sur Donnemarie et menace Nangis; que je me porte aujourd'hui sur la Ferté-sous-Jouarre; que le duc de Trévise est entre Soissons et Reims, suivant l'armée de Sacken; qu'il est nécessaire que le duc de Raguse fasse mine de poursuivre l'ennemi, afin de l'obliger à faire une marche rétrograde; et, comme il est supérieur en cavalerie, et que l'infanterie ennemie est désorganisée, je ne vois pas d'inconvénient à découvrir un peu sa position; que, lorsqu'il croira ne pouvoir plus la tenir, il pourra prendre la position de Montmirail et successivement celle de la Ferté, mais le plus lentement possible, afin qu'on ne me vienne pas bloquer sur Paris, et que j'aie le temps de me retourner.

Faites-lui connaître que j'ai détruit et mis hors de combat la meilleure armée de l'ennemi, que j'estime avoir été à peu près de 80,000 hommes; que je vais entreprendre actuellement l'armée du prince de Schwarzenberg, qui est de 120,000 hommes; que, si ce n'était qu'ils ont pris trop vivement l'offensive sur Paris, je me serais porté sur Châlons et Vitry; qu'aussitôt que je serai rassuré sur les dispositions de ceux-ci, et au moindre mouvement de retraite qu'ils feront, mon intention est de gagner sur-le-champ Vitry et l'Alsace; et, comme il est possible qu'ils soient décidés à un mouvement rétrograde par les événements majeurs qui viennent d'arriver et par l'effet moral qu'ils auront sur la France et sur Paris, aussitôt que j'en aurai connaissance, je désirerais retrouver encore le duc de Raguse à Étoges ou à Montmirail; que j'appuierais alors sur lui à pas précipités pour obliger l'ennemi à faire de grandes marches et à commencer sa déroute.

Mandez au duc de Raguse que, toutes les fois qu'il écrira, il écrive sa lettre comme si elle devait être lue par l'ennemi. Au surplus, il doit avoir le petit chiffre, ou un officier de confiance qui ferait part

des choses qu'on n'aurait pas pu écrire, car il est possible qu'il y ait des partis entre nous.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21262. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

La Ferté-sous-Jouarre, 15 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Grouchy, au général Saint-Germain et au général Leval, qu'il est indispensable qu'ils s'arrangent de manière à être demain à midi à Meaux, pour pouvoir être après-demain 17 à la bataille qui se donnera du côté de Guignes; qu'ils m'envoient un aide de camp à Guignes, où je vais porter mon quartier général, pour me faire connaître leur mouvement.

Écrivez au duc de Raguse qu'il y aura probablement une grande bataille le 17, le 18 ou le 19, du côté de Guignes, contre les Autrichiens; qu'il tienne à Étoges autant que la prudence peut le lui suggérer, et s'approche après cela de Montmirail.

Écrivez au duc de Trévise pour lui faire connaître l'état des choses; répétez-lui qu'il ne doit point prendre sa ligne d'opération par Château-Thierry, mais en droite ligne sur Paris; que je donne ordre au bataillon qui était au pont de Château-Thierry de revenir à Meaux et de rejoindre sa division. Donnez donc ordre à ce bataillon et aux deux pièces de canon, ainsi qu'à tout ce qu'il y aurait de l'armée à Château-Thierry, de revenir à Meaux et là rejoindre sa division.

Laissez-y les 150 hommes des gardes d'honneur, avec ordre, s'ils étaient poussés par des forces supérieures, d'en prévenir le duc de Raguse à Montmirail et de venir couvrir le point important de la Ferté-sous-Jouarre; qu'ils aient soin de donner avis de tout ce qui se passe.

Réitérez l'ordre au commandant d'armer les habitants de Château-Thierry, les armes ne manquent plus, d'armer les habitants des environs, et de se former ainsi une petite armée d'insurrection qui mette à l'abri de toute cavalerie ennemie. Il peut même prendre deux pièces ennemies, de celles qui restent sur le champ de bataille, et les organiser avec des canonniers du pays pour la défense du pays.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21263. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

La Ferté-sous-Jouarre, 15 février 1814.

Mon Cousin, expédiez un officier au duc de Reggio pour lui faire connaître que j'arrive à Meaux, la Garde à pied et à cheval y sera cette nuit; qu'il ne fasse pas livrer bataille demain; qu'il est probable que demain, à deux heures après midi, ma Garde arrivera par la route de la Houssaye et de Fontenay-Trésigny; qu'en passant la petite rivière d'Yerres, et en occupant les ponts qui conduisent à Brie-Comte-Robert, à Fontenay, et en coupant tous les autres intermédiaires, cette position doit être telle qu'elle doit obliger l'ennemi à employer trois journées pour se mettre en bataille; or nous serons prêts à le recevoir après-demain 17. Peut-être me rendrai-je de ma personne demain, par le chemin de la Houssaye, à Chaumes. L'Yerres doit, à l'heure qu'il est, être débordée, de sorte qu'elle ne doit plus être guéable.

Écrivez au général Charpentier d'envoyer l'état de situation de ses troupes et le lieu où elles sont placées, afin que j'en puisse disposer. Les parcs doivent être placés sur la route de Fontenay à Vincennes. Il doit y avoir une bonne route qui y conduit par Servon et qui vient près de la Queue-en-Brie, ou toute autre qu'on choisira. Il faudrait garder, en arrière de l'armée, toutes les batteries qui peuvent servir, telles que les batteries de la Garde, les batteries de la réserve de la ligne. Ces batteries pourraient être à une lieue en arrière de la ligne de l'armée. Le général Sorbier prendra à cet égard les ordres du duc de Reggio.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21264. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 15 février 1814, deux heures après midi.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 15 à cinq heures. Je suis très-surpris que vous n'ayez pas encore reçu à cette heure le courrier que le prince major général vous a expédié du champ de bataille, à deux heures après midi.

Je serai ce soir de bonne heure à Meaux avec ma Garde. Je ne sais si ma Garde à pied pourra s'y trouver, mais j'espère qu'elle dépassera ce soir la Ferté. Il sera donc difficile que la Garde à pied puisse être à Guignes avant demain après midi. Le parti de se retirer

derrière l'Yerres et d'éviter les engagements avec l'ennemi est le plus sage. Si la position derrière l'Yerres est telle que l'ennemi ne puisse pas attaquer l'armée demain, elle doit y rester. Si au contraire elle craignait d'être attaquée, l'armée pourrait se retirer sur Fontenay-Trésigny, chemin de Meaux, par où je viendrai, en laissant un corps léger pour couvrir la route de Brie-Comte-Robert.

Le grand parc dépasserait Brie-Comte-Robert et se porterait sur la route de Fontenay à Paris.

Au reste, je recevrai probablement d'ici à ce soir des nouvelles de l'armée, et je donnerai des ordres positifs. J'y serai cette nuit de ma personne. Je ne perdrai pas un moment pour vous instruire de mes intentions.

Je suppose que les barrières du côté du Jardin des plantes sont en état, et qu'on y a placé des corps de garde et du canon. Il faut aussi nommer un commandant pour Bicêtre et y jeter un bataillon et sept ou huit pièces de canon; c'est une vedette qui gardera toute cette route.

Si l'ennemi persiste dans son opération après les échecs qu'il a reçus, ce qui probablement entraînera sa ruine totale, il sera nécessaire de réunir toutes les forces en artillerie, infanterie et cavalerie, ce qui se fera par le pont de Corbeil ou de Choisy. Il faut que l'on garde les ponts de Choisy et de Corbeil, mais qu'on ne les détruise pas : ils me sont nécessaires pour manœuvrer sur les deux rives; car, aussitôt que l'ennemi se mettra en retraite de bonne volonté ou après une bataille, je passerai sur l'autre rive pour le poursuivre et le déborder, ce que je ne puis faire que par les ponts de Corbeil et de Choisy, puisqu'on a détruit les ponts de Melun et de Montereau.

P. S. L'Yerres est une rivière débordée et qui n'est pas guéable. Elle peut couvrir l'armée au moins trois jours. Le 17 je serai en mesure d'attaquer.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21265. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 15 février 1814, deux heures après midi.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai reçu votre lettre du 14.

La Seine devait offrir trois ou quatre jours d'obstacle à l'ennemi, à son passage à Bray et Nogent; il restera la petite rivière d'Yerres, qui, étant débordée en ce moment, ne doit pas être guéable et doit

donner le temps d'attendre. Qu'on se mette donc derrière cette rivière et qu'on coupe les ponts, hormis ceux qui mènent à Brie-Comte-Robert et à Fontenay-Trésigny, qui sont utiles à l'armée.

Comme il est possible que je retire les troupes de la Garde qui sont à Essonne, je pense qu'il faut soigner les barrières du Jardin des plantes, de Fontainebleau et d'Orléans.

Nommez sur-le-champ un commandant pour Bicêtre; faites-y conduire huit pièces de canon et jetez-y un bataillon.

Il y a à Paris 2,000 vétérans; s'ils sont encore bons à soutenir une canonnade et à faire fusillade, il n'y aurait pas d'inconvénient à les faire partir. Je suppose que la seule chose qui s'oppose à ce qu'ils soient soldats, c'est qu'ils ne peuvent faire de grandes marches. Ces 2,000 hommes, qui feraient quatre bataillons, ne laisseraient pas que d'être utiles; ils seraient relevés par la garde nationale. S'ils peuvent partir, faites remettre à chaque homme quatre paquets de cartouches. Donnez-leur une batterie de huit pièces et faites-les marcher sur Brie-Comte-Robert.

Je serai à cinq heures à Meaux. Écrivez-moi là.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21266. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il paraît que Bülow abandonne la Belgique et le Nord pour appuyer dans la direction de Paris. Le général Maison suit une fausse direction en rendant inutile toute l'armée et l'enfermant dans les places. Il faut qu'il se porte en avant et ramasse toutes ses garnisons, ce qui rappellera Bülow à la défense de la Hollande.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21267. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814, sept heures du soir.

Monsieur le Duc de Feltre, 8 à 10,000 prisonniers qui sont ici en partent demain pour Paris; il serait nécessaire que la garde nationale envoyât 5 à 600 hommes au-devant d'eux à Claye, afin que la gendarmerie qui les escorte puisse retourner à l'armée. Un pareil

nombre de prisonniers arrive aujourd'hui à la Ferté-sous-Jouarre et sera à Paris dans deux jours. Si la garde nationale pouvait également envoyer 5 ou 600 hommes jusqu'à Meaux pour prendre ceux-là, cela rendrait disponibles les troupes employées à l'escorte de ce convoi.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21268. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814, au soir.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre lettre du 14. Mon intention n'est pas de disséminer ma cavalerie; je n'approuve donc pas qu'on envoie 1,000 hommes de cavalerie sur Étampes et 1,000 sur Rambouillet. Concentrez toute ma cavalerie et tous mes moyens sur l'armée.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21269. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814, au soir.

Monsieur le Duc de Feltre, je n'ai pas besoin de pont sur la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, puisque j'ai le pont de Choisy. Je n'ai pas besoin non plus d'un pont sur la Marne : le pont de Charenton et le pont de Saint-Maur suffisent. Il faut seulement qu'à tout événement on garde ces ponts.

Je préférerais qu'on m'organisât à Paris un pont de pontons que je puisse porter sur les points de la Marne ou de la Seine que je voudrais; celui-là serait utile. On fait des bateaux à Paris; cela doit être fait en très-peu de jours.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives de l'Empire.

21270. — AU COMTE DARU, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814.

Monsieur le Comte Daru, je suis instruit que les blessés et les malades errent dans Paris, sans asile. Il doit y avoir des places aux hôpitaux civils, où il faut les mettre; et enfin, s'il est nécessaire,

vous pourrez facilement organiser des hôpitaux pour 6 ou 7,000 malades, en prenant les lits des casernes et même des fournitures de la Garde. Par ce moyen, la capitale n'aura pas sous les yeux le spectacle de cette négligence envers des blessés et des malades.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

21271. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MEAUX.

Meaux, 15 février 1814, au soir.

Donnez ordre sur-le-champ, par un officier de gendarmerie qui se rendra en courrier à Lagny et reviendra le plus promptement possible, au général Guye de partir demain avant le jour, avec ses bataillons de gardes nationaux, pour se porter sur Brie-Comte-Robert, où il arrivera demain de bonne heure. Ces bataillons seront joints au corps du duc de Trévise. On m'assure qu'il y a encore d'autres troupes dans le département : le commissaire des guerres doit le savoir, faites-lui-en faire le relevé. Il y en a, me dit-on, à Lizy : faites-les venir à Meaux; le point de Meaux est beaucoup plus important que celui de Lizy.

Il y a ici un général de brigade, Ronzier, qui sort du 95e et ne fait rien : envoyez-le au quartier général, pour être placé dans une brigade qui n'ait pas de général; qu'il parte cette nuit.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21272. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 15 février 1814, au soir.

Écrivez au duc de Castiglione que le voilà bien armé; que je lui ordonne, dans les circonstances actuelles, de se mettre en campagne pour battre Bubna et inquiéter le flanc de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21273. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Meaux, 16 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général Guye de se rendre sur-le-champ au quartier général, pour être employé selon son grade à l'armée.

Si vous avez des pontonniers et des ouvriers, envoyez-les en diligence, car j'aurai des obstacles de ponts et de rivières qu'il faudra lever le plus tôt possible.

Il est huit heures; je pars pour porter mon quartier général à Guignes.

Il faut mettre tout ce que Dombrowski peut avoir à Compiègne à la disposition du duc de Trévise, qui manœuvre entre Soissons et Reims, sur la droite de la Marne.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21274. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Meaux, 16 février 1814.

Mon Frère, il est huit heures; je pars pour me rendre à Guignes; j'attaquerai demain l'ennemi. Faites partir en diligence tout ce qui appartient à la vieille Garde à pied; on dit qu'elle a 800 hommes à Paris. Faites partir aussi ce qui appartient à la vieille Garde à cheval, pour réparer les pertes que la Garde a éprouvées.

Le duc de Trévise manœuvre entre Soissons et Reims.

N'envoyez pas de cavalerie à Rambouillet ni à Chartres, mais poussez tout sur Fontainebleau.

Aussitôt que j'aurai marché, tout cela se dissipera.

J'ai manqué hier un beau coup : 6,000 Bavarois étaient à deux lieues de moi, près de Montmirail, dans la traverse. L'ennemi manœuvre avec tant d'ignorance que j'espère avoir ces jours-ci quelques beaux résultats.

Sa Majesté, qui part pour Guignes, m'ordonne d'expédier cette lettre sans sa signature.

Le secrétaire du cabinet,
Baron FAIN.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21275. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A GUIGNES.

Guignes, 16 février 1814.

Mon Cousin, le directeur du parc est arrivé aujourd'hui à trois heures à Ozouer-la-Ferrière, près d'Armainvilliers, route de Fontenay à Vincennes. Envoyez-lui un officier d'artillerie qui se rendra en droite ligne par Coubert à Ozouer-la-Ferrière et lui portera l'ordre

de se diriger sur Ozouer-le-Voulgis, derrière l'Yerres, entre Guignes et Brie. Faites-lui connaître qu'il est nécessaire qu'il soit arrivé demain matin. Mon intention est de n'avoir plus aucun embarras à Brie, ni ailleurs, qu'au point indiqué, afin que, si je veux changer ma ligne d'opération, et, par exemple, passer la Seine à Melun, tout puisse me suivre. Il faut donc que l'intendant, le quartier général de l'administration, tout soit au quartier général indiqué.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21276. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Guignes, 16 février 1814, quatre heures après midi.

Mon Frère, je reçois votre lettre d'aujourd'hui à neuf heures du matin. Je suis arrivé ici à trois heures après midi. Je mets aussitôt l'armée en mouvement. On prend position ce soir, pour être demain à la pointe du jour à Nangis. Je fais également réoccuper Melun et raccommoder le pont. J'ai envoyé à Fontainebleau pour savoir ce qui s'y passe. Je suppose que, s'il y avait du nouveau de ce côté, vous l'auriez su promptement et m'en auriez instruit.

Envoyez toute la cavalerie disponible sur Brie-Comte-Robert pour nous rejoindre. Je fais revenir les parcs. Le préfet de Melun était parti; s'il est à Paris, faites-lui dire de revenir à Melun sur-le-champ.

Il y a beaucoup de gardes nationales dispersées çà et là; il faut que le ministre de la guerre en fasse le relevé, et que tout cela nous rejoigne pour nous renforcer.

Il n'y a pas d'inconvénient à placer dans la jeune Garde votre aide de camp Lecapitaine; faites-le partir sur-le-champ.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21277. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A GUIGNES.

Guignes, 16 février 1814, onze heures du soir.

Mon Cousin, la division de gardes nationales du général Pacthod est composée de 4,000 hommes qui existent actuellement, de 2,000 qui sont à Moret et à Nemours, et de 1,000 hommes qui ne sont pas encore armés et qui se trouvent à Brie-Comte-Robert; ce qui fait une forte division de 7,000 hommes. Il serait nécessaire d'en former trois brigades; il faudrait donc trois généraux de brigade; il y en a

un, présentez-m'en deux. Il y aurait besoin de deux batteries de seize bouches à feu. La division Leval vient de recevoir une batterie de huit bouches à feu; comme elle en est déjà pourvue, on attachera cette batterie à la division Pacthod. Le général d'artillerie en adjoindra une seconde, c'est-à-dire huit autres pièces qu'il tirera des réserves et qui rejoindront dans la journée de demain la division Pacthod. Cette division fera définitivement partie du 7e corps. On y réunira six caissons d'infanterie, et les voitures de cartouches d'infanterie qui sont à la suite de cette division serviront à alimenter le dépôt de Brie-Comte-Robert. Les voitures du commerce seront rendues au commerce ou serviront pour les transports ultérieurs.

Donnez ordre au général Pajol de bien s'assurer que le général Allix est rentré à Melun, et de vous en instruire de suite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21278. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A GUIGNES.

Guignes, 17 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, envoyez ordre, par un bon courrier qui arrivera à Corbeil avant six heures du matin, au général Charpentier, qui est à Essonne, de se mettre en marche sur-le-champ pour Fontainebleau. Il fera marcher devant lui le général Montbrun, avec toutes les forces que ce général commande, et il le soutiendra derrière avec la division de la Garde. Il laissera pourtant un bataillon et deux pièces de canon au pont de Corbeil. Vous lui ferez connaître que le général Allix est entré hier, à six heures du soir, à Melun, a réoccupé la ville et réparé le pont. Vous ajouterez que le général Charpentier, aussitôt qu'il sera arrivé sur la lisière de la forêt, devra envoyer un parti pour communiquer avec Melun, et un officier en poste qui vienne me faire connaître à quelle heure il espère arriver à Fontainebleau, la force de l'ennemi qui y est, et ce qu'il croit qu'il y a à Moret.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21279. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Guignes, 17 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Frère, le duc de Trévise était hier 16 à Villers-Cotterets. Il me mande que l'ennemi a évacué Soissons et a fait rentrer tous les

partis qu'il avait détachés du côté de Compiègne. L'effroi de la déroute qu'ils ont éprouvée est tel, que le duc de Trévise croit qu'ils gagnent en toute hâte les Ardennes. Ils ont filé sur Fismes. Ainsi vous voyez que vous êtes couvert de ce côté-là. Écrivez au ministre de la guerre de suivre les mouvements du duc de Trévise.

Le 14 au soir, à peu près vers huit heures, le duc de Raguse, ayant fait réattaquer le corps russe à Étoges, leur a fait beaucoup plus de mal qu'on ne l'a dit dans le bulletin, puisqu'il leur a pris neuf pièces de canon et couvert le champ de bataille de morts. Les ennemis sont extrêmement épouvantés et fatigués.

Réunissez tous les bataillons qui sont éparpillés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21280. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A GUIGNES.

Guignes, 17 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Tarente de partir à sept heures du matin et de venir se ranger en bataille à une lieue en avant de Guignes, pour soutenir le mouvement des autres corps qui se portent sur Nangis.

Donnez ordre au général Grouchy et au général Leval de venir à Guignes.

Donnez ordre à la Garde impériale à pied et à cheval de partir à sept heures du matin pour se rendre en avant de Guignes. Donnez le même ordre à la division de dragons venant d'Espagne, que commande le comte de Valmy; qu'elle parte au jour pour se porter à l'avant-garde.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21281. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A GUIGNES.

Guignes, 17 février 1814, six heures du matin.

Mon Cousin, envoyez sur-le-champ en toute diligence au général Charpentier pour lui faire connaître qu'il se rende à Fontainebleau, en passant par Melun. Qu'il se rende donc en droite ligne à Melun, où il se réunira au général Allix; il aura des renseignements positifs, et alors il fera sur Fontainebleau une marche plus assurée.

Donnez ordre au général Boyer, qui est à Charenton, d'en partir sur-le-champ pour se rendre à Corbeil et remplacer le général Char-

pentier; il occupera Essonne et les positions qu'occupait le général Charpentier.

Donnez ordre au général Ornano de compléter l'artillerie du général Charpentier à seize bouches à feu, et de faire partir à cet effet une batterie à cheval qui se rendra dans la journée à Melun.

Donnez ordre au général Ornano de compléter les deux batteries du général Boyer, qui se rend à Corbeil, à seize bouches à feu, et cela dans la journée.

Donnez ordre au duc de Padoue de porter son quartier général à Villeneuve-Saint-Georges, avec la 1re brigade de la réserve de Paris et huit bouches à feu.

Donnez ordre que la 2e brigade se réunisse demain à Charenton avec huit bouches à feu.

Écrivez au ministre de la guerre qu'il faut réunir les bataillons isolés qu'il a envoyés à Meaux, à Lagny, à Corbeil, etc., dans une seule masse, pour compléter la 1re et former la 2e division de réserve de Paris; qu'il est indispensable que le duc de Padoue soit aujourd'hui à Villeneuve-Saint-Georges et qu'il ait son artillerie, et que demain la brigade de Charenton y soit également avec son artillerie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21282. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Guignes, 17 février 1814, six heures du matin.

Mon Frère, Paris n'est plus menacé d'aucun côté, puisque le duc de Trévise est à Villers-Cotterets.

Je n'approuve pas que le ministre de la guerre envoie des bataillons à Meaux, Lagny et autres points; il faut conserver ces moyens pour former la 1re et la 2e division de la réserve de Paris. Je vois que la 1re brigade de la 1re division, sous les ordres du duc de Padoue, est organisée; je lui donne ordre de venir à Villeneuve-Saint-Georges. Veillez à ce qu'elle ait sur-le-champ ses huit bouches à feu. Il faut que le duc de Padoue porte son quartier général à Villeneuve-Saint-Georges aujourd'hui, et que sa brigade ait son artillerie, puisque dans la journée le duc de Padoue peut recevoir des ordres. Le duc de Padoue doit s'assurer que le soldat a ses quatre paquets de cartouches.

La 2e brigade doit être formée sur-le-champ et se réunir avec ses

huit bouches à feu à Charenton; je désire qu'elle y soit disponible demain.

Il y a à Corbeil un bataillon du 65e qui peut faire partie de cette division. On peut ramasser aussi d'autres bataillons qu'on a disséminés mal à propos.

Je donne l'ordre au général Charpentier de se porter sur Melun, et de là à Fontainebleau. Je donne ordre au général Boyer, qui est à Charenton, de venir le remplacer à Corbeil et à Essonne. Il est possible que demain je dispose de lui.

Organisez donc promptement la 2e division de réserve de Paris. Encore une fois, faites faire par le ministre de la guerre le relevé de tous les bataillons en détachements, et rappelez-les tous.

Faites partir une batterie d'artillerie à cheval pour rejoindre le général Charpentier; elle se dirigera sur Melun par la rive droite. Cette batterie pourrait fortement s'approcher de Melun aujourd'hui.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21283. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Guignes, 17 février 1814, au matin.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois l'état de situation du dépôt de Versailles au 14 février. J'y vois qu'il y a 11,000 hommes et 6,500 chevaux : pourquoi donc tout cela ne vient-il pas me rejoindre? Je remarque des régiments qui ont beaucoup de chevaux : le 3e de cuirassiers en a 200, le 12e en a 300, le 23e de dragons 200; le 25e de dragons en a 200; le 8e de chasseurs en a 400; le 7e de chevau-légers en a 500; le 2e de gardes d'honneur en a 600, le 3e en a 200; le 1er de chevau-légers 400. Je ne conçois pas ce qui peut empêcher tous ces hommes de venir grossir l'armée; est-ce le manque de selles? Il faudrait qu'il y eût bien de l'ineptie pour que dans les circonstances actuelles on se laissât manquer de selles à Paris; il y en avait d'ailleurs 17 à 18,000 qui arrivaient de la Meuse et que je sais être parties. En laissant le tiers pour les chevaux éclopés, il me reviendrait toujours 5,000 chevaux que je pourrais avoir de suite. Faites passer la revue de ces dépôts et levez tous les obstacles.

Les bataillons d'équipages militaires ont 1,000 hommes. Quelque important que ce soit ce service, l'artillerie doit passer avant tout. Le train d'artillerie a 500 hommes à Rambouillet. On m'assure que vous leur avez donné 1,000 conscrits, ce qui fait 1,500 hommes.

Vous devez avoir les harnais, le personnel et les pièces. Il ne manque donc que des chevaux pour avoir une grande quantité d'artillerie. Or, dans les circonstances actuelles, il ne doit pas être difficile d'avoir des chevaux, car la seule présence de l'ennemi pendant un jour peut ruiner les cultivateurs. Faites donc frapper des réquisitions et ayez sur-le-champ des chevaux.

Je vois, dans la même situation du général Hulin, que le 3e bataillon du 43e est fort de 450 hommes, le 2e du 70e de 500 hommes, celui du 121e de 300 hommes, celui du 135e de 300 hommes, etc. Faites réunir tous ces bataillons à Paris et formez la 2e division de réserve. Ceux des dépôts qui ne doivent plus former des bataillons, tels que le 32e, le 58e, peuvent donner leurs hommes aux autres cadres.

Je vous ai mandé que je n'approuvais pas qu'on formât de nouveaux bataillons; je vois que le 4e du 135e et celui du 155e sont de nouvelle formation : si cela est, défaites-les. Lorsqu'on a tant de vieux cadres à compléter, il est contraire au bien du service de créer de nouveaux bataillons; ce qui est plus facile à dire qu'à faire, ou du moins qu'à bien faire.

Pourquoi le régiment des gardes nationales de la Seine ne part-il donc pas?

Vous avez 800 sapeurs : organisez-nous quelques compagnies; nous en avons grand besoin.

Il faut donner plus d'impulsion à l'infanterie, à la cavalerie et à l'artillerie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21284. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nangis, 17 février 1814, trois heures après midi.

Mon Frère, j'avais ordonné que mille fusils fussent transportés cette nuit de Vincennes à Brie-Comte-Robert, pour armer les gardes nationaux; mais ces gardes nationaux ayant pu s'armer sur le champ de bataille, je pense que le ministre doit faire revenir ces fusils à Paris.

Toute la grande armée ennemie, autrichienne et russe, bavaroise et wurtembergeoise, repasse la Seine dans toutes les directions et avec la plus grande précipitation. Il est probable que cette nuit il n'y aura pas un seul homme de ce côté. Mais je perdrai un temps bien important, celui qu'il faudra pour faire rétablir le pont de Montereau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21285. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Nangis, 17 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, je vous ai donné carte blanche pour sauver Paris et éviter une bataille qui était la dernière espérance de la nation[1]. La bataille a eu lieu : la Providence a béni nos armes. J'ai fait 30 à 40,000 prisonniers; j'ai pris deux cents pièces de canon, un grand nombre de généraux et détruit plusieurs armées sans presque coup férir. J'ai entamé hier l'armée du prince Schwarzenberg, que j'espère détruire avant qu'elle ait repassé mes frontières.

Votre attitude doit être la même : vous devez tout faire pour la paix; mais mon intention est que vous ne signiez rien sans mon ordre, parce que seul je connais ma position. En général, je ne désire qu'une paix solide et honorable, et elle ne peut être telle que sur les bases proposées à Francfort.

Si les alliés eussent accepté vos propositions le 9, il n'y aurait pas eu de bataille; je n'aurais pas couru les chances de la fortune dans un moment où le moindre insuccès perdait la France; enfin je n'aurais pas connu le secret de leur faiblesse; il est juste qu'en retour j'aie les avantages des chances qui ont tourné pour moi. Je veux la paix; mais ce n'en serait pas une que celle qui imposerait à la France des conditions plus humiliantes que les bases de Francfort. Ma position est certainement plus avantageuse qu'à l'époque où les alliés étaient à Francfort : ils pouvaient me braver; je n'avais obtenu aucun avan-

[1] « Monsieur le Duc, je vous ai expédié un courrier avec une lettre de Sa Majesté et le nouveau plein pouvoir que vous avez demandé. Au moment où Sa Majesté va quitter cette ville, elle me charge de vous en expédier un second, et de vous faire connaître en propres termes que Sa Majesté vous donne carte blanche pour conduire les négociations à une heureuse fin, sauver la capitale et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation. Les conférences doivent avoir commencé hier. Sa Majesté n'a pas voulu attendre que vous lui eussiez donné connaissance des premières ouvertures, de crainte d'occasionner le moindre retard.

» Je suis donc chargé, Monsieur le Duc, de vous faire connaître que l'intention de l'Empereur est que vous vous regardiez comme investi de tous les pouvoirs nécessaires, dans ces circonstances importantes, pour prendre le parti le plus convenable, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi et de sauver la capitale.

» Sa Majesté désire que vous correspondiez le plus fréquemment possible avec elle, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour la direction de ses opérations militaires.

» Troyes, 5 février 1814.

» Le duc DE BASSANO. »

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

tage sur eux, et ils étaient loin de mon territoire. Aujourd'hui c'est bien différent : j'ai eu d'immenses avantages sur eux, et des avantages tels qu'une carrière militaire de vingt années et de quelque illustration n'en présente pas de pareils.

Je suis prêt à cesser les hostilités et à laisser les ennemis rentrer tranquillement chez eux, s'ils signent les préliminaires basés sur les propositions de Francfort.

La mauvaise foi de l'ennemi et la violation des engagements les plus sacrés mettent seules des délais entre nous; car nous sommes si près que, si l'ennemi vous laisse correspondre avec moi directement, en vingt-quatre heures on peut avoir réponse aux dépêches. D'ailleurs je vais me rapprocher davantage.

NAPOLÉON.

P. S. Comment arrive-t-il qu'aujourd'hui 18 je n'ai de dépêches de vous que du 14? Nous ne sommes cependant éloignés de vous que de quinze lieues.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21286. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, une heure du matin.

Mon Cousin, écrivez au duc de Reggio qu'il n'est pas extraordinaire qu'il y ait encore des ennemis aux villages de Saint-Loup et de Lizines, puisque l'ennemi paraît s'être retiré spécialement par Donnemarie et Bray; qu'il est indispensable que le comte de Valmy fasse partir 200 chevaux à quatre heures du matin, pour tâcher de savoir ce qui se passe à Provins et d'avoir des nouvelles de ce qu'il y a à Nogent, pour se former une idée complète de tous les mouvements de l'ennemi; que le général Pajol a dû arriver à huit heures du soir à Montereau; qu'un escadron de la Garde y a été à six heures du soir, à portée de pistolet, et qu'il paraissait y avoir peu de monde; que l'ennemi a tenu hier un moment à Villeneuve[1], que c'étaient spécialement des Bavarois et des Autrichiens; qu'on aurait pu les prendre tous, si on y avait mis un peu de vigueur; qu'ils se sont retirés dans une épouvantable déroute par Donnemarie et fort peu par Montereau; que, aussitôt que le comte de Valmy sera assuré qu'il y a peu de

[1] Villeneuve-les-Bordes, désigné à tort par les cartes de l'époque sous le nom de Villeneuve-le-Comte.

monde à Provins, je pense qu'il doit se diriger demain matin, à sept heures, sur Bray; que le duc de Tarente, qui est à Villeneuve, se dirigera sur Donnemarie; que le duc de Reggio doit s'y porter également; que je me porterai d'abord avec la réserve à Villeneuve; que d'ici à ce temps-là bien des choses seront éclaircies; que le duc de Reggio ne doit donc pas perdre un moment pour faire porter 200 chevaux sur Provins et bien savoir ce qui s'est passé de ce côté; qu'il peut se rendre sur Donnemarie par le chemin de Maison-Rouge et de Lizines.

Témoignez mon mécontentement au duc de Bellune de ce que je ne reçois pas de rapports de lui; il est une heure après minuit, et aucun rapport de lui ne m'est encore arrivé.

Témoignez à ce maréchal mon mécontentement du peu de vigueur de l'attaque de Villeneuve et de ce qu'il n'a pas exécuté mes ordres qui lui prescrivaient de se rendre à Montereau; que déjà une patrouille de la Garde s'en est approchée; qu'il fasse donc connaître pourquoi il n'a pas exécuté mon ordre, ce qui compromet le succès de la campagne. Faites-lui une lettre fort sèche.

Ajoutez que ses troupes se plaignent de ne pas le trouver et de n'avoir jamais d'ordre pendant les affaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21287. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au prince de la Moskova et au grand quartier général de partir aujourd'hui, à sept heures du matin, de Guignes pour se rendre à Nangis.

Écrivez au duc de Tarente pour savoir des nouvelles de Donnemarie et pour qu'il envoie un parti de 200 chevaux à quatre heures du matin, afin de savoir ce qui se passe; c'est dans cette direction qu'il devra marcher aujourd'hui. Je me rendrai à Villeneuve-les-Bordes pour le soutenir.

Il paraît que c'est sur Bray que s'est spécialement retiré l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M l'Empereur.

21288. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, préparez-moi les ordres suivants, que vous me remettrez à quatre heures du matin :

Ordre au duc de Tarente de partir à sept heures pour Donnemarie et pour suivre l'ennemi dans la direction de Donnemarie sur Bray.

Ordre aux deux divisions de cavalerie de la Garde impériale et à la vieille Garde de partir à sept heures du matin pour se rendre d'abord à Villeneuve.

Ordre au duc de Reggio de se porter sur Donnemarie par Maison-Rouge et Lizines avec le comte de Valmy, si l'ennemi n'a pas de grandes forces à Provins.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21289. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, envoyez au duc de Bellune un de vos aides de camp, qui aille vite lui donner l'ordre de porter sur-le-champ à Montereau les troupes qu'il a à Salins, et de les faire partir à cet effet à six heures du matin. Il y dirigera également tous les sapeurs et marins de la Garde, tout le génie et les batteries de 12, parce qu'il est de la plus grande urgence de raccommoder sur-le-champ le pont. Vous lui ferez connaître que Donnemarie est évacuée; que le duc de Tarente, qui est à Villeneuve, s'y portera de même à la pointe du jour, mais qu'il n'y trouvera personne, l'ennemi ayant pris la fuite dans toutes les directions; que je suis extrêmement mécontent qu'il ne soit pas arrivé hier au soir à Montereau, puisque j'aurais eu l'espérance d'avoir mon pont rétabli dans la nuit; toutefois il est important qu'il y soit de sa personne avec son infanterie avant six heures du matin, et qu'on travaille sans aucun retard à rétablir le pont.

Après avoir rétabli le pont sur la Seine, il faudra rétablir le pont sur l'Yonne.

Le général Bordesoulle, qui a couché à l'Écluse, y sera aussi de bonne heure.

Il est important que nous puissions nous jeter sur-le-champ sur l'autre rive, afin de poursuivre l'ennemi, qui a encore bien des colonnes en arrière.

Le général Charpentier et le général Allix, avec 10 ou 12,000 hommes, sont partis à deux heures de Melun pour Fontainebleau; s'ils entendent du canon de ce côté, ils ne doivent donc pas en être inquiets.

Le comte de Valmy est entré à Provins, où il n'y a personne; tout ce qu'il y avait se sauvait en toute hâte sur Nogent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21290. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, cinq heures du matin.

Écrivez au duc de Trévise qu'aussitôt qu'il pourra occuper Soissons il y fasse mettre un commandant, fasse armer la place de quarante bouches à feu et y mettre 2,000 hommes de garnison.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21291. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, cinq heures et demie du matin.

Mon Cousin, écrivez au général Grouchy que je pense que, aussitôt qu'il sera réuni au duc de Raguse, il doit marcher de concert contre Wrede et battre les Bavarois comme il faut, si toutefois les mouvements qui ont eu lieu de ce côté-ci n'ont pas porté les Bavarois à se retirer; qu'il est très-important de les battre pour empêcher un nouvel orage de se former sur notre gauche; que de ce côté-ci l'ennemi paraît vouloir repasser la Seine; que le général Grouchy présentera au duc de Raguse la présente lettre, qui lui servira d'instruction, et qu'on ne perde pas un moment à attendre de nouveaux ordres; que j'espère que Grouchy fera là comme à Vauchamps et enlèvera toute cette division bavaroise.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21292. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NANGIS.

Nangis, 18 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio et au comte de Valmy de se rendre à Provins; faites-leur connaître que le prince de la

Moskova se rend à Nangis avec les deux divisions de la jeune Garde; que je me rends à Villeneuve-les-Bordes; que le duc de Tarente se rend à Donnemarie; que le général Pajol et le duc de Bellune doivent être sur les hauteurs de Montereau; que l'ennemi est tellement déconcerté qu'il demande un armistice.

Que le duc de Reggio marche ferme et m'envoie des nouvelles.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21293. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nangis, 18 février 1814.

Mon Frère, le prince de Schwarzenberg vient enfin de nous donner signe de vie. Il vient d'envoyer un parlementaire pour demander une suspension d'armes. Il est difficile d'être lâche à ce point! Il avait constamment refusé, dans les termes les plus insultants, toute espèce de suspension d'armes, d'armistice, même de recevoir mes parlementaires après la capitulation de Danzig, celle de Dresde, chose horrible dont on trouverait peu d'exemples dans l'histoire. Ces misérables, au premier échec, tombent à genoux! Heureusement qu'on n'a pas laissé entrer l'aide de camp du prince de Schwarzenberg. Je n'ai reçu que sa lettre, à laquelle je répondrai à mon aise. Je n'accorderai aucun armistice qu'ils n'aient purgé mon territoire.

D'après les nouvelles que j'ai, tout a changé chez les alliés. L'empereur de Russie, qui, il y a peu de jours, avait rompu les négociations, parce qu'il voulait pour la France des conditions pires que les anciennes limites, désire les renouer, et j'ai l'espérance que j'arriverai promptement à une paix fondée sur les bases de Francfort, ce qui est le *minimum* de la paix que je puisse faire avec honneur.

Avant de commencer mes opérations, je leur ai fait offrir de signer, sous la condition des anciennes limites, pourvu qu'ils s'arrêtassent sur-le-champ. Cette démarche a été faite par le duc de Vicence le 8. Ils ont répondu négativement, en disant que même la signature des préliminaires n'arrêterait point les hostilités, lesquelles ne pouvaient être arrêtées que lorsque tous les articles de paix seraient signés. Cette inconcevable réponse a été punie, et hier 17 ils me demandent un armistice! Vous concevez que, me voyant à la veille d'une bataille dans laquelle j'étais décidé à vaincre ou à périr, et dans laquelle, si je cédais, ma capitale eût été prise, j'eusse consenti à tout pour éviter cette grande chance. Je devais ce sacrifice de mon amour-

propre à ma famille et à mon peuple. Mais, dès qu'ils ont refusé, que la chance de la bataille a eu lieu et que tout est rentré dans les chances d'une guerre ordinaire, où le résultat d'une bataille ne peut plus menacer ma capitale et que toutes les données possibles sont pour moi, je dois à l'intérêt de l'Empire et à ma gloire de négocier une véritable paix.

Si j'avais signé les anciennes limites, j'aurais couru aux armes deux ans après, et j'aurais dit à la nation que ce n'était point une paix que j'avais signée, mais une capitulation. Je ne pourrais le dire d'après le nouvel état de choses, puisque, la fortune étant revenue de mon côté, je suis maître de mes conditions.

L'ennemi est dans une position bien différente de celle où il se trouvait lors des bases de Francfort, et avec l'espèce de certitude qu'il ramènera bien peu de monde au delà des frontières. Sa cavalerie est excessivement fatiguée et à bas; son infanterie est lasse de ses mouvements et contre-mouvements; enfin il est entièrement découragé. J'espère donc pouvoir faire une paix telle que tout homme raisonnable peut la désirer, et mes désirs ne vont pas au delà des propositions de Francfort.

Dites sourdement que l'ennemi a demandé un armistice ou une suspension d'armes, ce qui était une chose absurde, puisque c'était m'ôter les avantages de mes manœuvres. Ajoutez que cela fait voir à quel point il est décontenancé. Que l'on n'imprime pas cela, mais qu'on le dise partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21294. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nangis, 18 février 1814.

Je désire qu'on organise à Paris vingt-huit batteries, dont six de 12, ou quarante-huit pièces; douze de 6, ou quatre-vingt-seize pièces; dix à cheval, ou soixante pièces. Vous avez le matériel, vous avez les caissons, puisqu'on m'assure qu'il y en a dans ce moment 500. Vous avez les affûts; vous avez le personnel, puisque vous avez 22 compagnies à pied et 10 à cheval. Il ne manque, à ce qu'il paraît, que des chevaux. En joignant à ces équipages 100 caissons d'infanterie, il faudrait avoir 3,000 chevaux. Faites-moi un rapport sur les chevaux disponibles, sur les mesures que vous avez prises pour en avoir et sur celles qui restent à prendre. Il faudrait que, sur

ces vingt-huit batteries, quatre batteries de réserve, six batteries de 6 et quatre batteries à cheval fussent prêtes, avec cinquante caissons d'infanterie et un approvisionnement complet, à pouvoir servir dans quatre ou cinq jours.

Toutes les pièces de 4 seront données à la garde nationale de Paris, et spécialement destinées à la défense de Paris avec la réserve de 12.

Vous avez à Paris deux compagnies de garde-côtes, quatre de canonniers marins, trois de l'École polytechnique, six des Invalides, en tout quinze compagnies, qui, à six bouches à feu par compagnie, serviraient quatre-vingt-dix bouches à feu.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous employiez, dans l'organisation de l'artillerie de la garde nationale de Paris, quelques officiers d'artillerie en activité, afin que la composition en soit meilleure.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21295. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VOLTA.

Nangis, 18 février 1814.

Mon Fils, j'ai reçu votre lettre du 9 février. J'ai vu avec plaisir les avantages que vous avez obtenus. S'ils avaient été un peu plus décisifs, et que l'ennemi se fût plus compromis, nous aurions pu garder l'Italie.

Tascher vous fera connaître la situation des choses [1]. J'ai détruit

[1] Extrait du rapport du comte Tascher de la Pagerie au vice-roi d'Italie.

« ..... Le 18 février, Sa Majesté me fit appeler; je fus introduit dans son cabinet, et elle me dit :

» Tascher, tu vas partir tout de suite pour retourner en Italie; tu ne t'arrêteras à Paris que pour voir ta femme, sans communiquer avec qui que ce soit. Tu diras à Eugène que j'ai été vainqueur, à Champaubert et à Montmirail, des meilleures troupes de la coalition; que Schwarzenberg m'a fait demander cette nuit, par un de ses aides de camp, un armistice, mais que je n'en suis pas dupe, car c'est pour me leurrer et gagner du temps. Tu lui diras que si les ordres donnés au maréchal Victor, pour se porter dès hier de Melun sur Montereau, avaient été ponctuellement exécutés, il en serait résulté la perte du corps bavarois et des Wurtembergeois pris au dépourvu par ce mouvement, et qu'alors, n'ayant plus devant lui que des Autrichiens, qui sont de mauvais soldats, il les aurait menés à coups de fouet de poste; mais que rien de ce qui avait été ordonné n'ayant été fait, il a fallu recourir à de nouvelles chances.

» Tu diras à Eugène que je lui donne ordre de garder l'Italie le plus longtemps qu'il pourra et de s'y défendre; qu'il ne s'occupe pas de l'armée napolitaine, composée de mauvais soldats, et du roi de Naples, qui est un fou, un

l'armée de Silésie, composée de Russes et de Prussiens. J'ai commencé hier à battre Schwarzenberg. J'ai, dans ces quatre jours, fait 30 à 40,000 prisonniers, pris une vingtaine de généraux, 5 à 600 officiers, 150 à 200 pièces de canon et une immense quantité de bagages. Je n'ai perdu presque personne. La cavalerie ennemie est à bas; leurs chevaux sont morts de fatigue; ils sont considérablement diminués. D'ailleurs ils se sont trop étendus. Il est donc possible, si la fortune continue à nous servir, que l'ennemi soit rejeté en grand désordre hors de nos frontières, et que nous puissions alors conserver l'Italie. Dans cette supposition, le roi de Naples changerait probablement de parti.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

21296. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Montereau, 18 février 1814, cinq heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre au général Pacthod de faire ramasser les fusils et les shakos qui se trouvent sur le champ de bataille, et de

ingrat; en cas qu'il soit obligé de céder du terrain, de ne laisser dans les places fortes qu'il sera obligé d'abandonner que juste le nombre de soldats italiens nécessaire pour en faire le service; de ne perdre du terrain que pied à pied, en le défendant; et qu'enfin, s'il était serré de trop près, de réunir tous ses moyens, de se retirer sous les murs de Milan, d'y livrer bataille; s'il est vaincu, d'opérer sa retraite sur les Alpes comme il pourra, de ne céder le terrain qu'à la dernière extrémité.

» Dis à Eugène que je suis content de lui; qu'il témoigne ma satisfaction à l'armée d'Italie; et que sur toute la ligne il fasse tirer une salve de cent coups de canon en réjouissance des victoires de Champaubert et de Montmirail.

» A Lyon, tu verras le préfet. Tu diras au maréchal Augereau, qui y commande, ayant près de 12,000 hommes de vieux soldats, y compris le 13e de cuirassiers et le 4e de hussards, d'y réunir les nouvelles levées, les gardes nationales et la gendarmerie, de marcher sur-le-champ, tête baissée, sur Mâcon et Chalon, sans s'occuper des mouvements de l'ennemi sur sa droite; qu'il n'aura à combattre que le corps du prince de Hesse-Hombourg, composé des troupes de nouvelle levée des petits princes allemands, commandées par des officiers de la noblesse allemande sans aucune expérience de la guerre; qu'il doit les vaincre et ne pas s'effrayer du nombre.

» A Turin, tu diras au prince Borghese de contremander l'évacuation de la Toscane, s'il en est encore temps; mais, dans le cas contraire, d'arrêter les troupes dans leurs mouvements, de défendre les différentes positions en avant de la ville de Gênes, de mettre cette ville dans un état imposant de défense, et de donner connaissance de ces dispositions au vice-roi..... »

D'après la copie comm. par M. le comte Tascher de la Pagerie.

faire prendre les capotes, les shakos et les gibernes des prisonniers pour bien équiper les gardes nationaux.

Donnez ordre au quartier général de se rendre à Montereau, même au quartier général administratif. Donnez le même ordre à tous les parcs. Donnez ordre que la route de l'armée soit par Paris, Melun et Montereau.

Donnez ordre au duc de Tarente de partir demain de bonne heure, afin de pouvoir passer le pont de Montereau à la pointe du jour; il ne laissera que deux escadrons de cavalerie en observation devant Bray. Je suppose que l'ennemi a coupé le pont de Bray.

Donnez ordre au duc de Reggio de partir demain matin de manière à passer le pont de Montereau de bonne heure; il laissera une arrière-garde, composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, qui restera à Provins pour masquer le mouvement et contenir l'ennemi. Il donnera ordre que la garde nationale s'arme.

Donnez ordre au prince de la Moskova de partir demain au jour pour se rendre à Montereau; il laissera une arrière-garde à Nangis, et ordonnera à la garde nationale de se former pour défendre le pays contre un parti.

Donnez ordre au général Allix et au général Charpentier de partir demain au jour pour se rendre à Fossard, où ils arriveront de bonne heure.

Donnez ordre au général Boyer, qui commande la division de la jeune Garde à Corbeil, de partir demain de bonne heure pour se rendre à Melun.

Donnez ordre à la brigade de réserve commandée par le général Lucotte, à Villeneuve-Saint-Georges, de partir de bonne heure pour se rendre à Corbeil et à Essonne.

Donnez ordre à la brigade de dragons venant d'Espagne de partir demain à la pointe du jour pour se rendre à Montereau.

Donnez ordre à tous les détachements de cavalerie qui pourraient se trouver à Essonne, à Corbeil et à Villeneuve-Saint-Georges, de se rendre demain à Montereau.

Donnez ordre que tous les blessés, dès qu'ils seront pansés, soient évacués demain par eau sur Paris.

Donnez ordre au général Pajol de se porter dans la nuit avec sa cavalerie sur Fossard, pour communiquer avec le général Charpentier, qui doit s'y rendre, envoyer à Moret et en faire rétablir le pont, dégager Nemours et jeter des partis sur Sens.

Donnez ordre au général Gérard de faire passer dans la nuit tout son corps; deux divisions passeront sur le chemin de Sens, et une

division sur le chemin de Bray. Il faut aussi qu'il fasse passer toute son artillerie et tout son approvisionnement, et qu'il fasse donner des cartouches à tous ses hommes.

Donnez ordre au général d'artillerie de faire distribuer des cartouches à tous les corps, et de faire venir une grande quantité de munitions de Paris. Donnez ordre au général du génie de vérifier si le pont de Moret est coupé, et de le faire rétablir.

Donnez ordre à l'ordonnateur de faire venir une grande quantité de pain, vu que nous aurons de la peine à en trouver dans la Champagne-Pouilleuse, en nous approchant de Troyes. Il faudrait faire donner à la troupe du pain pour quatre jours.

Demandez aux généraux Pajol et Gérard quels sont ceux auxquels je dois la conservation du pont de Montereau, en attendant que j'aie le temps de les récompenser tous.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21297. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château de Surville, vis-à-vis Montereau, 19 février 1814, trois heures du matin.

Mon Frère, j'ai culbuté hier deux divisions de la réserve du général autrichien Bianchi et les Wurtembergeois; ils ont perdu beaucoup de monde. On leur a pris plusieurs drapeaux et 3 ou 4,000 prisonniers. Mais ce qui est extrêmement précieux, c'est que j'ai eu le bonheur d'enlever le pont sans leur donner le temps de le couper.

J'ai renvoyé le duc de Bellune, dont je suis mécontent pour son excessive lenteur et négligence.

Je vois avec plaisir qu'il part du dépôt de Versailles 1,200 chevaux. Il faut ordonner qu'on retienne tout ce qui appartient au 1er corps de cavalerie, qui est avec le duc de Raguse, et que je destine à rester sur la route de Châlons. Tous ces hommes seront dirigés de Versailles ou d'Essonne sur Meaux. Par ce moyen, le corps du duc de Raguse sera renforcé d'autant.

Je crois que vous avez mal fait de laisser communiquer l'officier danois avec son ministre. Il fallait attendre mes ordres, et j'aurais été fort longtemps à les donner. Actuellement mon intention est qu'on ne le laisse pas partir sans ordre de moi. Il n'y a pas de raison pour qu'il parte d'ici à longtemps.

Il faut également diriger du côté de Compiègne, où est la division

du duc de Trévise, tout ce qui appartient aux gardes d'honneur et au 10e de hussards, afin de renforcer le corps du duc de Trévise.

NAPOLÉON.

P. S. Tout ce que la 2e division de vieille Garde a de disponible doit être envoyé au duc de Trévise. Faites former une colonne de 1,200 hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, de ce qui appartient à ce maréchal, et envoyez-la-lui.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21298. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Bordesoulle de venir passer la rivière ici.

Faites connaître au général Grouchy les événements qui viennent de se passer; qu'il est probable que l'ennemi retirera ce qu'il a du côté de Montmirail; qu'il est donc important qu'il nous rejoigne à Montereau.

Donnez ordre au général Charpentier de se porter à Fossard par Moret, où il fera raccommoder le pont.

Le général Allix se dirigera de Moret sur Nemours. Vous lui enverrez cet ordre par le général Gérard, qui le lui fera passer de Fossard par un courrier à Fontainebleau, et par une estafette que vous expédierez sur Melun et de Melun sur Fontainebleau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21299. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814, au matin.

Mon Cousin, réitérez l'ordre à la division de gardes nationales du général Pacthod de se compléter en fusils, gibernes et effets d'habillement, en prenant tout ce que les prisonniers peuvent lui fournir. Donnez ordre à cette division de passer sur-le-champ la Seine et de se porter sur la route de Bray au premier village, de manière à pouvoir soutenir la cavalerie du 5e corps.

Donnez ordre au 5e corps de cavalerie de passer la Seine et de se porter dans la direction de Bray.

Donnez ordre au général Pajol de réunir toute sa cavalerie et de se porter sur Pont-sur-Yonne. Il sera sous les ordres du général Gérard, qui commande le 2e corps et qui l'appuiera.

Donnez ordre à Gérard de réunir son corps et de se porter sur Pont-sur-Yonne, de tâcher de s'emparer du pont et de le faire réparer sur-le-champ. Il aura sous ses ordres la cavalerie du général Pajol.

J'ai donné ordre au général Allix de se rendre à Nemours. Vous lui manderez que, s'il apprend qu'il n'y ait plus rien à Nemours, il se dirige sur Pont-sur-Yonne pour retourner à Sens. Il se mettra sous les ordres du général Gérard.

Le duc de Tarente, arrivé à Montereau, passera le pont et se dirigera sur Bray.

Le général Charpentier, avec sa division, tiendra position à Fossard.

Le duc de Tarente, pour marcher sur Bray, aura sous ses ordres le 5e et le 3e corps de cavalerie.

Donnez ordre à la vieille Garde et aux réserves de la Garde de passer la Seine.

Donnez ordre à la 2e division de la Garde à cheval de passer également la Seine.

Faites-moi connaître si vous avez des nouvelles de l'arrivée à Melun du général Boyer de Rebeval avec la division de la jeune Garde.

Réitérez l'ordre au général Grouchy et au général Leval de revenir sur Montereau, puisque bientôt il y aura une affaire générale où il est important qu'ils se trouvent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21300. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, le général Boyer de Rebeval, avec la 2e division provisoire de la jeune Garde, a dû arriver hier au soir à Essonne et aujourd'hui à Melun. Donnez-lui ordre de diriger, aussitôt qu'elle sera arrivée, quatre bataillons et une batterie sur Fontainebleau. Donnez ordre au bataillon d'instruction de Fontainebleau de retourner à son poste.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21301. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Digeon [1] que je suis extrêmement mécontent de la manière dont il commande son artillerie; qu'hier, à trois heures après midi, toutes les pièces manquaient de munitions, non par suite des consommations, mais parce qu'il avait tenu son parc trop éloigné et n'avait pas fait approcher successivement les caissons, au fur et à mesure des besoins.

Dites-lui qu'un officier d'artillerie qui manque de munitions au milieu d'une bataille mérite la mort.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21302. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre que la brigade qui arrive d'Espagne et qui sera aujourd'hui ici passe non-seulement la Seine, mais l'Yonne, et soit sous les ordres du général Roussel, ainsi que tout ce qui reste de cavalerie au général Pajol.

Témoignez au général Pajol tout l'intérêt que je prends à ses blessures, et la satisfaction que j'ai de ses services, notamment de ceux qu'il m'a rendus dans la journée d'hier.

Mandez-lui que je l'autorise à se rendre à Paris pour quinze jours. Qu'il achève sa guérison; qu'aussitôt après il revienne à l'armée, où je lui donnerai un commandement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21303. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre aux généraux du génie et de l'artillerie de faire faire un pont de bateaux sur l'Yonne et un sur la Seine; celui de l'Yonne sera mis à la hauteur de Fossard; celui de la Seine près de Montereau, mais de manière à ne pas être obligé de passer dans la ville. Donnez ordre au génie de raccommoder sur-le-champ le pont de l'Yonne à Pont.

[1] Commandant l'artillerie du 6e corps.

Le 2e corps d'armée sera composé de trois divisions, la division Duhesme, la division Hamelinaye et la division Dufour. Il paraît que le général Dufour et le général Chataux sont l'un et l'autre absents : proposez-moi un général de division et un général de brigade pour commander cette troisième division. Quant à l'artillerie de ce corps d'armée, donnez-en le commandement au général Charbonnel. Écrivez au général Sorbier de s'occuper de l'organisation de cette artillerie, qui paraît mal organisée : 1° il n'y a point assez d'officiers supérieurs pour diriger les batteries; 2° il n'y a point assez de canonniers pour servir les pièces, de sorte que tout cela marche mal.

J'ai été très-mécontent du service de l'artillerie dans la journée d'hier; j'en excepte toujours la Garde; mais le service de l'artillerie de la ligne va tout à fait mal. La ligne tient ses réserves trop éloignées, ou du moins on n'a pas la précaution de faire approcher successivement les caissons : cela tient au peu d'officiers supérieurs qu'il y a et au peu de canonniers.

Que le général Sorbier me fasse un rapport sur l'organisation de l'artillerie du 2e corps, qui aura une batterie de 12 qu'il n'avait pas.

Il faut aussi faire venir des canonniers de Paris, de manière qu'il y ait le nombre d'hommes nécessaire pour le service des pièces, et aussi une compagnie d'artillerie pour suppléer au déficit et garder les parcs. Je suis alarmé de ce que le service de l'artillerie ne paraît point assuré. Il l'a été jusqu'à cette heure, parce que nous n'avons eu que des escarmouches; mais une grande bataille approche; on tirera 60 à 80,000 coups de canon. Je ne vois pas que les divisions aient suffisamment de cartouches; elles en manquent sans cesse. Il faut en faire venir une grande quantité ici et à Nemours et avec le nombre de caissons que comporte l'ordonnance à chaque division.

Il y a beaucoup de personnel d'artillerie de trop au corps du duc de Tarente, qui se trouve composé de la réunion de deux corps d'armée; le 5e étant supprimé, et le général Foucher commandant l'artillerie du 11e, le général Charbonnel devient disponible; beaucoup d'officiers supérieurs doivent aussi se retrouver disponibles.

Il convient que l'état-major de l'artillerie serve avec plus d'activité sur le champ de bataille; c'est au général d'artillerie et aux états-majors à disposer l'artillerie et à la faire évacuer, à pourvoir aux consommations, à rectifier les mauvais emplacements que prennent les officiers des compagnies, enfin à lui faire faire le service qu'elle avait toujours fait avec tant de distinction et qu'elle doit faire encore de même.

Donnez ordre au général du génie de faire un projet pour palissa-

der sur-le-champ la ville de Montereau, de manière que le pont, sur toutes les issues, soit à l'abri des troupes légères, en me supposant maître de la rive droite.

Il serait nécessaire également d'ordonner aux ponts et chaussées d'établir sur-le-champ un deuxième pont à côté du pont de Moret, en l'établissant de manière qu'on ne passe pas par la ville.

Si j'avais une bataille du côté de Bray ou de Nogent, et que je me misse en retraite, il est probable que je prendrais ma retraite sur Fontainebleau. J'aurais alors deux ponts sur l'Yonne, le pont de Montereau et le nouveau pont que j'ordonne que l'on construise sur l'Yonne à la hauteur de Fossard. Il nous faudrait également deux ponts sur le petit canal de Loing, celui de Moret et un autre à côté.

Le palissadement de Montereau peut se faire facilement, puisqu'il y a des bois autour de Montereau; d'ailleurs on en ferait venir de la forêt de Fontainebleau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21304. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SURVILLE.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, j'accorde cent décorations de la Légion d'honneur aux dragons du général Trelliard. Le comte de Valmy réunira les colonels et me présentera le travail. J'accorde un même nombre au 5e corps de cavalerie du général Milhaud. J'accorde cinquante décorations au 1er corps de cavalerie et cinquante au 2e corps de cavalerie, pour leur belle conduite à la bataille de Vauchamps. J'en accorde cinq cents aux trois divisions de cavalerie de la Garde, cinquante à l'artillerie, trois cents à la division Friant, deux cents à la division de vieille Garde du duc de Trévise. J'en ai accordé, je crois, au 6e corps. J'en accorde deux cents au 2e corps, y compris la division Gérard. Je crois n'avoir oublié personne. Écrivez que ces propositions se fassent sur procès-verbal, que tout se passe en règle et qu'on ne présente que les plus méritants.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21305. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, j'ai oublié le général Pajol dans la distribution des

décorations de la Légion d'honneur; j'en accorde cinquante à son corps. Qu'il m'envoie sur-le-champ l'état de proposition.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21306. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Cousin, les 105 hommes du corps du général Bordesoulle, les 103 hommes du général Pajol et les 250 du colonel Ordener, appartenant au 1er corps de cavalerie, se réuniront à Nogent; on y ajoutera tout ce qui pourra arriver du dépôt de Versailles. Le général Belliard me fera connaître l'officier qui commandera ce détachement. Ils resteront à Nogent, et je donnerai des ordres pour leur destination.

Les 300 hommes des corps Bordesoulle et Ordener, appartenant au 2e corps, seront réunis à Nogent sous les ordres du général Bordesoulle; ils y resteront, et on y réunira aussi tous les détachements qui pourront arriver.

Le général Bordesoulle sera attaché au 1er corps; ce corps aura deux divisions, une de cavalerie légère et une de grosse cavalerie.

Le 4e corps aura de même deux divisions, une de cavalerie légère et l'autre de grosse cavalerie.

Les 11 ou 1200 hommes du 3e corps et de cavalerie légère, appartenant à des régiments qui sont en Espagne, formeront une division de cavalerie légère pour le corps du général Kellermann. On ne fera aucun changement aux régiments; les choses doivent rester dans l'état où elles se trouvent pour éviter toute confusion.

Les 417 hommes des corps de Pajol et Ordener iront rejoindre de suite le 5e corps à Saint-Martin; les 1,000 hommes du 3e corps et du corps du général Pajol, appartenant au corps venant d'Espagne, le rejoindront de suite à Pont-sur-Yonne; le général Belliard donnera de suite les ordres nécessaires à cet égard.

Le corps d'Espagne se composera de trois divisions : une de cavalerie légère, fournie par le 3e corps, qui est dissous; cette division sera commandée par le général Jacquinot; une de grosse cavalerie, formée par les 4e, 14e, 16e, 17e et 27e régiments de dragons, aux ordres du général Trelliard; une autre de grosse cavalerie, formée des 21e, 26e, 5e et 12e dragons, commandée par le général Roussel.

Ma cavalerie sera composée ainsi qu'il suit :

1er corps : une division de cavalerie légère, sous les ordres du

général Merlin; une division de grosse cavalerie, aux ordres du général Bordesoulle.

2e corps : une division de cavalerie légère, aux ordres du général Berckheim; une division de grosse cavalerie, sous les ordres du géneral Saint-Germain.

5e corps : ce corps aura trois divisions et restera organisé tel qu'il est.

Le corps d'Espagne, qui prendra la dénomination de 6e corps, aura trois divisions : une de cavalerie légère, aux ordres du général Jacquinot; une de grosse cavalerie, sous le commandement du général Trelliard, et une deuxième de grosse cavalerie, sous les ordres du général Roussel.

Il faut remarquer que le général Roussel est sur Sens avec les 21e et 26e régiments de dragons; on y enverra la brigade Sparre lorsqu'elle arrivera; on y dirigera de même tous les détachements qui pourront nous venir appartenant aux quatre régiments composant la division Roussel.

J'aurai donc dix divisions, savoir : quatre de cavalerie légère et six de grosse cavalerie.

Il me faudrait aussi dix batteries d'artillerie légère, une pour chaque division. Si on ne peut pas le faire pour le moment, on en donnera d'abord aux six divisions de grosse cavalerie, et nous verrons ensuite pour la cavalerie légère.

Le général Belliard me proposera un projet pour tout cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21307. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,

AIDE-MAJOR DE LA GARDE IMPÉRIALE, A MONTEREAU.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon intention est de ramasser tous les gendarmes à pied de l'armée; les deux bataillons d'Espagne font 800 hommes; mais il y en avait avec le général Pajol et à d'autres corps. Il y a aussi des douaniers. Voyez à réunir tout cela pour augmenter la réserve de ma vieille Garde. J'ai déjà dix-huit bataillons; avec les sapeurs et les marins, ce sera dix-neuf; ce qui, avec le secours des tirailleurs dont j'ai ordonné la formation, fera, je crois, près de 9,000 hommes. Il faudrait encore renforcer cela par un bon bataillon de douaniers, s'il est possible, ou par un bataillon de gendarmes à pied.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21308. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, vous m'écrivez que vous ne pouvez pas former la 2e brigade de la réserve de Paris. Je ne partage pas votre opinion à cet égard, puisque je vois que le 32e a, à son dépôt, 700 hommes; le 58e, 700; le 61e, 300; le 88e, 500; le 155e, 1,100; le 153e, 1,200; le 2e léger, 600; le 4e, 400; le 12e, 600; le 15e, 300, etc. Or tous ces régiments n'ont pas de bataillons complets à fournir, et n'ont que cinq bataillons. Vous pouvez donc prendre là-dessus de quoi compléter, à 400 hommes, huit ou dix bataillons. En agissant ainsi, je pense que, demain 20, cette 2e brigade peut être formée et se porter à Charenton. Ayez soin qu'elle ait sa batterie.

Je manque de canonniers; il serait nécessaire de m'en envoyer deux compagnies complètes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21309. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814, au soir.

Monsieur le Duc de Feltre, faites réoccuper Soissons; faites-y travailler aux fortifications; nommez-y un bon commandant, et mettez-y une garnison de gardes nationales, une compagnie d'artillerie et d'abord une vingtaine de pièces.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21310. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général Maison de réunir des détachements de toutes les garnisons de Flandre et de marcher sur Anvers; de réunir également sous ses ordres la garnison d'Anvers et de reprendre l'offensive. Dites-lui qu'il n'a pas justifié la confiance qu'il m'avait inspirée, mais que je suspends encore mon jugement; que ce n'est pas en s'enfermant dans des places qu'on agit; qu'il peut réunir 15 à 18,000 hommes et avec cela rejeter l'ennemi

en Hollande, au lieu que des forces mortes dans des places laissent l'ennemi maître de toute la Belgique.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21311. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, dirigez sur Montereau les 700 chevaux du général Wattier.

Otez-en tout ce qui appartient au 1er corps de cavalerie, que commande le général Doumerc, qui est avec le duc de Raguse, et dirigez-le sur Meaux. Otez-en aussi tout ce qui appartient aux gardes d'honneur et au 10e de hussards, et envoyez-le également au duc de Trévise, sur Villers-Cotterets.

Faites venir à Paris les 600 officiers démissionnaires de Naples. Faites-moi connaître le grade qu'ils avaient au service de France, celui qu'ils ont eu depuis au service de Naples, pendant combien de temps ils ont eu ce grade, et faites-leur connaître que mon intention est de les traiter favorablement. Il faut mettre dans la jeune Garde tous ceux qui en sont susceptibles. Remettez-en l'état au général Drouot. Annoncez-leur ma satisfaction de leurs sentiments, et l'intention où je suis de les traiter en conséquence.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21312. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

La plainte que vous faites, de ne pas connaître les événements de l'armée en même temps que tout le monde, est très-juste. J'ordonne au major général de faire passer par votre canal tous les courriers envoyés soit à l'Impératrice, soit au roi Joseph, afin que vous leur portiez vous-même les dépêches; cela doit être ainsi. De votre côté, prenez des mesures pour que, dans le cas où vous seriez absent, ces dépêches n'en soient pas moins portées sans retard. Le ministre de la guerre doit être le premier instruit des événements militaires. Il arrive cependant quelquefois que, écrivant de ma main à l'Impératrice, je lui dis de faire tirer le canon; mais je lui écrirai que c'est à vous qu'elle doit adresser directement son ordre par lettre close.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

21313. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Je reçois votre réponse à ma lettre relative au départ des princes d'Espagne, que je croyais avoir eu lieu. Je vois que je me suis trompé. Vous ne devez pas trouver bien extraordinaire que, dans un moment comme celui-ci et au milieu de tant d'occupations, je saisisse quelquefois de travers.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21314. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Donnez ordre au duc de Castiglione de sortir de Lyon et de réunir toutes ses troupes pour marcher sur Genève et sur le canton de Vaud; donnez le même ordre au général Marchand et au général Dessaix.

Dites au duc de Castiglione d'oublier ses cinquante-six ans et de se souvenir des beaux jours de Castiglione.

D'après la copie comm. par M. Planat de la Faye.

21315. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Château de Surville, 19 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, je vois par vos lettres du 17, que m'apporte le sieur de Rumigny, et dont j'avais reçu les duplicata douze heures auparavant par les avant-postes, que vous êtes dans une position et pour ainsi dire dans une zone qui vous empêche de connaître la véritable position de mes affaires. Tout est faux dans ce qu'on vous dit. Les Autrichiens ont été battus en Italie, et, bien loin d'être à Meaux, je serai bientôt à Châtillon. Dans cette situation, je dois vous réitérer mes ordres de ne rien faire sans m'avoir rendu compte et sans que je vous aie fait connaître mes intentions. Je vous considère comme en chartre privée, ne sachant rien de mes affaires, et influencé par des impostures.

Aussitôt que je serai à Troyes, je vous enverrai le contre-projet que vous aurez à donner. Je rends grâce au ciel d'avoir cette note; car il n'y aura pas un Français dont elle ne fasse bouillir le sang d'indignation. C'est pour cela que je veux faire moi-même mon *ulti-*

matum. Je préférerais cent fois la perte de Paris au déshonneur et à l'anéantissement de la France.

Je suis mécontent que vous n'ayez pas fait connaître dans une note que la France, pour être aussi forte qu'elle l'était en 1788, doit avoir ses limites naturelles en compensation du partage de la Pologne, de la destruction du clergé d'Allemagne et des grandes acquisitions faites par l'Angleterre en Asie. Dites que vous attendez des ordres de votre gouvernement, et qu'il est tout simple qu'on vous les fasse attendre, puisqu'on force vos courriers à faire des détours de soixante et douze heures, et qu'il vous en manque déjà trois. J'ai ordonné l'arrestation des courriers anglais. Je suis si ému de l'infâme proposition que vous m'envoyez, que je me crois déshonoré, rien que de m'être mis dans le cas qu'on vous l'ait proposée. Je vous ferai connaître de Troyes ou de Châtillon mes intentions; mais je crois que j'aurais mieux aimé perdre Paris que de voir faire de telles propositions au peuple français. Vous parlez toujours des Bourbons : je préférerais voir les Bourbons en France avec des conditions raisonnables aux infâmes propositions que vous m'envoyez! Je vous réitère l'ordre de déclarer au protocole que les limites naturelles ne donnent à la France que le même pouvoir qu'avait Louis XVI.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21316. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814.

Les journaux sont rédigés sans esprit. Est-il convenable, dans le moment actuel, d'aller dire que j'avais peu de monde, que je n'ai vaincu que parce que j'ai surpris l'ennemi, et que nous étions un contre trois? Il faut, en vérité, que vous ayez perdu la tête à Paris pour dire de pareilles choses, lorsque moi je dis partout que j'ai 300,000 hommes, lorsque l'ennemi le croit, et qu'il faut le dire jusqu'à satiété. J'avais formé un bureau pour diriger les journaux; ce bureau ne voit donc pas ces articles? Voilà comme, à coups de plume, vous détruisez tout le bien qui résulte de la victoire! Vous pourriez bien vous-même lire ces choses-là, savoir qu'il n'est pas ici question d'une vaine gloriole, et qu'un des premiers principes de la guerre est d'exagérer ses forces et non pas de les diminuer. Mais comment faire comprendre cela à des poëtes qui cherchent à me flatter et à flatter l'amour-propre national, au lieu de chercher à bien faire?

Il me semble que ces objets ne sont pas au-dessous de vous, et que, si vous vouliez y donner quelque attention, de pareils articles, qui ne sont pas simplement des bêtises, mais des bêtises funestes, ne seraient jamais imprimés. Au moins, si on ne voulait pas dire que nos forces sont immenses, fallait-il ne rien dire du tout.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21317. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A VOLTA.

Château de Surville, 19 février 1814.

Mon Fils, il est nécessaire que la vice-reine se rende sans délai à Paris pour y faire ses couches, mon intention étant que, dans aucun cas, elle ne reste dans le pays occupé par l'ennemi : faites-la donc partir sur-le-champ.

Je vous ai expédié Tascher ; il vous fera connaître les événements qui ont eu lieu avant son départ[1]. Depuis, j'ai battu Wittgenstein au combat de Nangis ; je lui ai fait 4,000 prisonniers russes et pris du canon et des drapeaux ; et surtout j'ai enlevé à l'ennemi les ponts de Montereau, sans qu'il ait pu les brûler.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

21318. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château de Surville, 19 février 1814, neuf heures du soir.

Mon Frère, il nous a fallu toute la journée pour passer cet horrible défilé de Montereau.

Je viens de faire jeter un pont sur la Seine et un pont sur l'Yonne. Le général Roussel avec sa cavalerie et le général Gérard avec le 2e corps sont arrivés à Pont-sur-Yonne. Le général Allix s'est rendu sur Nemours ; le général Charpentier est arrivé à Montereau. Je suppose que le général Boyer de Rebeval sera ce soir, avec la division de la Garde, à Melun, et qu'il aura une brigade à Fontainebleau. Mon avant-garde est à Bray. L'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient à Bray. Aussitôt qu'ils ont su que j'avais forcé le pont de Montereau, ils ont fui en toute hâte. La terreur est dans l'armée ennemie.

Les trois souverains ont été quelques jours à Pont-sur-Yonne, chez Madame. Ils comptaient arriver demain à Fontainebleau et sous très-peu de jours à Paris. Tout ce qui arrive leur paraît incon-

[1] Voir la pièce no 21295.

cevable. Nous avons aujourd'hui de la neige et un temps assez dur. J'envoie à l'Impératrice une notice pour *le Moniteur*[1]; mais vous pouvez faire mettre dans *le Moniteur* et dans les petits journaux, sous la rubrique de Provins, un article sur la précipitation avec laquelle les souverains ont quitté Bray. Les Autrichiens ont garanti mon palais de Fontainebleau du pillage des Cosaques. On a pris plusieurs convois de bagages et de voitures qui filaient sur Bray. On a pris quelques centaines de Cosaques dans la forêt de Fontainebleau. Demain mes avant-postes seront à Bray.

Tâchez de prendre des mesures pour activer les fournitures de chevaux d'artillerie. Il faut que l'on confectionne aussi des munitions d'artillerie avec plus d'activité. On n'a encore que 40,000 coups de canon à Vincennes. Qu'est-ce que cela? si je donne une grande bataille, j'en consommerai 80 à 100,000.

Le duc de Raguse est à Montmirail; le duc de Trévise, à Villers-Cotterets; le général Grouchy est encore aujourd'hui à la Ferté-sous-Jouarre avec 6 ou 7,000 hommes. Le duc de Castiglione doit avoir aujourd'hui 15,000 hommes de troupes; je compte qu'il va se mettre en marche. Dites au ministre de lui écrire encore. Il peut faire bien du mal à l'ennemi.

Je ne puis pas être plus content que je ne le suis de l'esprit public que montrent les campagnes et les villes et de celui qui anime tout le monde.

Je regrette beaucoup la blessure du général Chataux; c'était un officier d'espérance. On me disait ce matin qu'il en mourrait, mais ce soir on m'assure qu'il n'en mourra pas.

Je ne suis pas content du général Maison; il ne montre pas les talents que je lui supposais. Je lui fais donner ordre de ramasser les garnisons des places de Flandre, pour se porter sur Anvers et rentrer en campagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21319. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Château de Surville, 20 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Frère, je n'approuve pas qu'on mette à Paris plus de 12,000 blessés ou malades. On doit facilement pouvoir en répartir 12,000 autres entre Versailles, Rouen, Évreux, Saint-Germain, Chartres et

[1] Bulletin du combat de Montereau; voir *le Moniteur* du 21 février.

autres villes dans cette direction. Il y aurait de l'inconvénient à mettre trop de malades dans une grande ville. Si la fièvre d'hôpital gagnait, la population de Paris pourrait périr. Il ne faut pas mettre de malades dans les abattoirs.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21320. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 20 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Cousin, il paraît par les dépêches que le général Grouchy a couché cette nuit entre Rozoy et la Ferté-Gaucher; donnez-lui ordre de se diriger sur Bray, où le pont est déjà réparé.

Écrivez au duc de Raguse que, puisqu'il a abandonné la route de Montmirail, je pense qu'il devrait se porter à Sézanne, pour se trouver sur la route de Vitry; qu'il serait alors en position de se porter sur Arcis-sur-Aube ou de retourner sur Montmirail pour couvrir la route de Châlons; qu'il est nécessaire qu'il ait des partis de cavalerie et d'infanterie à Montmirail; que Winzingerode, qui avait occupé Soissons avec 5 à 6,000 hommes de troupes, l'avait évacué le 16, pour se porter sur Reims et probablement sur Châlons; qu'étant opposé à ces corps, il faut que le duc de Raguse en suive les mouvements; que l'ennemi, battu à Montereau, a évacué Bray et Nogent et se porte en toute hâte sur Troyes.

Quelle est son intention? Veut-il livrer bataille à Troyes et rappeler Blücher, qui, de Châlons, par Arcis-sur-Aube, pourrait être en trois ou quatre jours à Troyes? Alors il faut qu'il passe par Arcis, et le duc de Raguse ne pourra pas ignorer son mouvement. Ou bien l'ennemi veut-il s'éloigner davantage pour se concentrer et se rapprocher de ses renforts? Une raison qui peut le déterminer à tenir à Troyes, ce serait le désir de couvrir le congrès de Châtillon-sur-Seine; mais cette considération pourtant ne serait que de second ordre. Ajoutez que nous avons rétabli le pont de Bray; qu'il est probable que dans la journée nous aurons rétabli le pont de Nogent; qu'une de nos colonnes est déjà arrivée à Sens.

Au résumé, les instructions du duc de Raguse sont donc, 1° de couvrir Paris sur les routes de Châlons et Vitry; 2° de se réunir à l'armée sur l'Aube et Troyes en même temps que Blücher, si Blücher se réunissait à l'armée alliée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21321. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 20 février 1814, cinq heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Nansouty de diriger les deux divisions de cavalerie de la Garde sur Bray, et le général Milhaud avec le 5e corps de cavalerie sur Nogent et à la suite de l'ennemi sur Trainel.

Il serait important d'occuper Nogent et de travailler sur-le-champ au rétablissement du pont.

Donnez ordre au duc de Tarente de partir aujourd'hui, à sept heures précises, pour se rendre à Bray, et de là sur Nogent. Faites-lui connaître qu'étant suivi par beaucoup d'autres troupes, s'il ne partait pas à sept heures précises, il serait retardé par beaucoup d'embarras et risquerait de voir ses colonnes coupées et recoupées.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21322. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 20 février 1814, six heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au prince de la Moskova de partir avec ses deux divisions pour se diriger sur Bray.

Donnez ordre à la vieille Garde à pied de partir à neuf heures pour se diriger sur Bray. Toutes les batteries de réserve de la Garde suivront. Le quartier général administratif restera aujourd'hui à Montereau. Le quartier général se rendra à Bray.

Donnez ordre au général Charpentier de partir à neuf heures de Fossard pour se rendre à Bray.

Donnez ordre au général Boyer de Rebeval de partir avec sa division, dans la journée, de Melun et de Fontainebleau pour se rendre aujourd'hui à Montereau. Il laissera un bataillon et deux pièces de canon à Fontainebleau jusqu'à ce que le bataillon d'instruction soit arrivé.

Donnez ordre à la brigade du général Lucotte, de la réserve de Paris, de se rendre à Melun.

Donnez ordre à la 2e brigade du duc de Padoue de se rendre à Essonne. Enfin donnez ordre aux différents régiments de cavalerie qui sont en route de Paris de se rendre par le plus court chemin sur Bray.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21323. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A MONTEREAU.

Château de Surville, 20 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Gérard qu'il se rende à Sens; qu'il y fasse venir le général Allix, auquel vous en donnerez l'ordre, et qu'il rappelle le préfet et tous les gendarmes. Le général Allix exercera les fonctions de commandant de la 18e division militaire, donnera des commissions de partisans et créera des compagnies franches pour tomber sur les derrières de l'ennemi. Il devra retourner aussitôt que possible à Auxerre.

Donnez ordre au général Gérard de requérir à Sens et à Pont-sur-Yonne les chevaux et les charretiers nécessaires pour parfaitement atteler son artillerie. Vous ferez connaître au général Gérard que le général Roussel est sous ses ordres; que sa division est composée de deux régiments de dragons et de deux autres qui arriveront demain et après-demain à Montereau, ce qui fera une superbe division de 2,000 chevaux. Le général Gérard devra se mettre sur-le-champ en communication avec Nogent, où je me rends.

Autorisez le général Gérard à faire des proclamations à toute la Bourgogne pour faire connaître aux habitants les défaites de l'ennemi, les indignités qu'il commet, la nécessité que le peuple se lève pour tomber dessus. Il annoncera que l'ennemi en veut même à l'indépendance et à l'existence nationale; que chaque Français doit imiter l'exemple de l'Empereur, qui n'épargne rien pour sauver l'une et l'autre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21324. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Montereau, 20 février 1814.

Mon Frère, le duc de Bassano vous enverra copie des propositions des alliés. Vous verrez par là combien vos sermons sont hors de saison, et que je n'ai pas besoin d'être prêché pour signer une paix honorable, si elle était possible.

Il vous enverra également une lettre interceptée du duc d'Angoulême. Vous consulterez pour savoir si l'impression de cette lettre serait d'un bon effet en Belgique.

Adieu, mon ami, adieu. NAPOLÉON.

P. S. Les empereurs avaient fait marquer leurs quartiers à Fon-

tainebleau pour le 18; mais le même jour ils ont quitté Bray en toute hâte pour Troyes, où les armées alliées se retirent[1].

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21325. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Montereau, 20 février 1814.

Je vous envoie quatre drapeaux : un autrichien, deux prussiens, un russe; deux doivent être arrivés avec les prisonniers, ce qui fait six. Il y en a quatre autres russes qu'on ne trouve pas; mais il y en avait dix bien comptés. Vous pouvez les présenter à l'Impératrice. Mon officier d'ordonnance Mortemart, qui les porte, vous accompagnera; mais ce sera vous qui parlerez. Ensuite on les portera aux Invalides. On va chercher les quatre drapeaux russes qui manquent; mais, si on ne les trouve pas à temps, vous les remplacerez par quatre autres drapeaux russes pour y suppléer.

Vous ferez mettre dans les gazettes que vous présentez un drapeau autrichien, quatre prussiens et cinq russes, en tout dix drapeaux pris sur les trois grandes puissances de l'Europe. Il me semble convenable qu'il y ait une revue de la garde nationale, devant laquelle passeront ces drapeaux avec la musique. Vous direz que ces drapeaux ont été pris à la bataille de Montmirail, à la bataille de Vauchamps et au combat de Montereau.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21326. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT-SUR-SEINE.

Nogent-sur-Seine, 20 février 1814, au soir.

Mon Cousin, je vais expédier une estafette à Paris. Écrivez au maire de Provins qu'on envoie du pain, des bestiaux et de l'eau-de-vie.

Donnez ordre au directeur de l'estafette de faire établir au faubourg de Nogent une poste aux chevaux pour les voitures et les estafettes. Enfin nommez un officier pour commander à Provins, comme vous en avez nommé pour commander à Nangis et à Brie-Comte-Robert.

Donnez ordre que les brigades de gendarmerie se réorganisent dans tous ces pays. Il est convenable que le commandant que vous

[1] Cette lettre est écrite en entier de la main de l'Empereur.

nommerez pour Provins s'y rende sur-le-champ. Il y a ici un petit bateau où un cheval et une douzaine d'hommes peuvent passer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21327. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 20 février 1814, six heures du soir.

Mon Frère, je viens d'arriver à Nogent. L'ennemi, après Montereau, se reploya sur Troyes avec la plus grande partie de l'armée. Il a joui d'un rare bonheur, qui est que la grande gelée lui a permis d'aller à travers champs; sans quoi, la moitié de ses bagages et de son artillerie aurait été prise. Il gèle si fort que nous en sommes incommodés. L'ennemi a commis à Montereau, à Bray, à Nogent, des horreurs qui n'ont pas de nom; il faudrait que cela fût connu à Paris.

L'empereur d'Autriche n'a pas quitté Troyes.

L'empereur de Russie, de Bray, avait fait marquer son logement à Fontainebleau, lorsque le 18 il s'est sauvé à travers champs.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21328. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814, au matin.

Mon Frère, vous devez être sans inquiétude sur Orléans et Montargis. Le mouvement que je fais attirera l'ennemi en toute hâte, et leurs corps se trouveront heureux de pouvoir se replier promptement.

Il me paraîtrait d'un bon effet que la Régente écrivît à la ville d'Orléans à peu près en ces termes :

« J'apprends que la ville d'Orléans est menacée par 1,500 coureurs de l'armée ennemie. Quoi! la ville d'Orléans, qui contient 40,000 habitants, peut avoir crainte de 1,500 cavaliers! Où donc est l'énergie française? Formez votre garde nationale; organisez-vous une compagnie de canonniers; tirez de vos écuries les attelages nécessaires. J'ordonne au ministre de la guerre de vous fournir douze pièces de canon et quatre obusiers, afin que vous soyez en mesure de défendre votre ville et vos propriétés. L'ennemi qui nous menace est implacable; il ravage nos campagnes et pille nos villes. Il n'a

tenu aucune de ses promesses. Aux armes donc, habitants d'Orléans, et que, dans votre conduite, je reconnaisse l'opinion que j'ai de vous et de l'énergie de la nation française! »

De pareilles lettres, multipliées, et signées par l'Impératrice, feraient plus d'effet que si elles étaient signées par moi. Cette lettre serait envoyée avec une lettre du ministre de l'intérieur, qui l'accompagnerait. Le corps municipal se réunira pour la recevoir, et, après l'avoir entendue, prendra une délibération pour organiser la garde nationale, former des compagnies de canonniers, réunir des attelages et se mettre en état de défense. Il enverra une députation à l'Impératrice pour rendre compte des mesures qu'il aura prises.

Le duc de Trévise a occupé le 19 Soissons. Il faut que le ministre de l'intérieur écrive dans cette ville qu'on y forme la garde nationale et que cette ville soit mise en état de défense.

Je pense que l'Impératrice pourrait écrire à Lille, à Valenciennes, à Cambrai et autres grosses villes de la frontière du Nord, à peu près dans le même sens que je viens d'indiquer pour la ville d'Orléans, et en variant les expressions selon les circonstances et les exemples que ces villes ont déjà donnés de leur zèle dans les dernières guerres. Il serait bon que ces lettres de l'Impératrice fussent toutes écrites de sa main.

Je pense également qu'une proclamation que l'Impératrice ferait, comme Régente, à la Belgique, serait utile. Cette proclamation pourrait être rédigée en forme de lettre adressée au maire de Bruxelles, au maire de Gand, au maire de Bruges, de Mons, etc. L'Impératrice leur ferait connaître les succès que j'ai obtenus; que les Anglais voudraient les détacher de la France et les soumettre au joug d'un prince ennemi, de tout temps, de leur pays et de leur religion; et bientôt l'ennemi sera convaincu qu'il ne sera signé aucune paix que l'intégrité des limites naturelles de la France ne soit reconnue par les alliés. Ces lettres, envoyées aux différents maires, pourraient varier dans leur expression, afin d'en faire autant de proclamations différentes.

Faites écrire à Montargis et à Nemours pour qu'on y organise la garde nationale. Que le ministre de la guerre envoie partout des piques. Faites aussi organiser la garde nationale de Beauvais, et surtout veillez à ce que cela fasse grand bruit dans les gazettes.

Les ennemis ont partout commis des horreurs. Il faut que le ministre de l'intérieur envoie des auditeurs, qui sachent bien écrire, dans les villes qui ont été au pouvoir de l'ennemi, et que partout ils rédigent procès-verbal des atrocités qui ont été commises. Ces procès-

verbaux seront insérés au *Moniteur*. Je désire aussi que les villes de Nogent, de Provins, de Nangis, de Bray, Montereau, Sens, Épernay, Château-Thierry, Reims, Soissons, etc., écrivent des lettres à la municipalité de Paris, pour lui faire connaître tout ce qu'elles ont souffert, et que ces lettres soient placardées partout, car enfin, il ne faut pas le dissimuler et vous devez le dire, les Russes voulaient piller et brûler Paris; il est donc du devoir du gouvernement de le faire bien connaître aux habitants. Je pense même qu'il serait bien que des députations de ces villes vinssent lire leurs adresses au conseil général de Paris. Il ne peut être que d'un bon effet que de partout on dise aux Parisiens : « C'est à vous qu'on en voulait, c'est vous que l'on voulait piller. »

Faites mettre dans les journaux un extrait de tout ce qui est relatif à la belle conduite de ce brave amiral Ver Huell, et faites connaître que nous tenons toujours l'escadre et la clef de la Hollande. Parlez-en au ministre de la marine.

Le duc de Tarente a aujourd'hui son quartier général à Saint-Martin, Rosnay et Romilly. Ses avant-postes sont à Châtres et Méry. Le général Gérard est à Sens et ses avant-postes à Villeneuve-l'Archevêque. Mon quartier général restera aujourd'hui à Nogent. Le pont a été tellement détruit que j'aurai beaucoup de peine à le rétablir; j'ai fait établir un pont de bateaux. La route de l'armée sera désormais de Nangis sur Nogent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21329. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Monsieur le Duc de Rovigo, il y a bien peu de ressources à la police. Elle sert bien mal. Au lieu des bêtises dont chaque jour on remplit les petits journaux, pourquoi n'avez-vous pas des commissaires qui parcourent les pays d'où nous avons chassé les ennemis et recueillent les détails des crimes qu'ils y ont commis? Il n'y aurait rien de plus fort pour animer les esprits que le récit de ces détails. Dans ce moment il nous faut des choses réelles et sérieuses, et non pas de l'esprit en prose et en vers. Les cheveux me dressent sur la tête des crimes commis par les ennemis, et la police ne pense pas à recueillir un seul de ces faits. En vérité, jamais je n'ai été plus mal servi! Il est des habitants connus dans les communes et dont les ré-

cits exciteraient[1] la croyance. Des juges de paix, des maires, des curés, des chanoines, des évêques, des employés, des anciens seigneurs qui écriraient ce qu'ils nous disent : voilà ce qu'il faut publier. Or, pour avoir leurs lettres, il faudrait les leur demander. Il ne faut pour tout cela ni esprit ni littérature. Des femmes de soixante ans, des jeunes filles de douze ans ont été violées par trente et quarante soldats. On a pillé, volé, saccagé et brûlé partout. On a porté le feu à la mairie dans les communes. Des soldats et des officiers russes ont dit partout sur leur passage qu'ils voulaient aller à Paris, mettre la ville en cendres après avoir enlevé tout ce qu'ils y trouveraient. Ce n'est pas en faisant un tableau général que l'on persuadera; on fait des tableaux comme on veut avec de l'encre et du papier; mais ce n'est qu'en racontant simplement les faits avec détail que l'on persuadera. Le prince de.... s'est couvert de boue. Il a volé et pillé partout où il a passé. Pourquoi ne pas citer ce fait? Il est impossible que les bourgeois de Paris et les hommes du gouvernement ne reçoivent pas des lettres de toutes les parties d'où les ennemis ont été contraints de se retirer. Ne peut-on pas recueillir ces lettres et les imprimer? C'est alors, après que tous les détails particuliers auront été signalés, que des articles bien faits seront d'un bon résultat. Ce seront des tableaux faits sur des éléments dont tout le monde connaîtra la vérité. Les préfets sont en général des hommes connus et estimés; ils devraient écrire au ministre de l'intérieur, et celui-ci ferait imprimer leurs lettres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21330. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814, sept heures et demie du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Tarente de porter son quartier général à Saint-Martin-de-Bossenay et de réunir tout son corps d'armée entre Saint-Martin et les hauteurs de Marigny et de Saint-Flavy. Il aura sur sa gauche le duc de Reggio, qui aura son quartier général à Romilly et son avant-garde à Châtres.

Donnez ordre au duc de Reggio de porter son quartier général à Romilly et sa cavalerie et son avant-garde sur Châtres. Il doit y avoir à Méry une colonne de 4,000 ennemis qui viennent de Sézanne. Le duc de Reggio s'informera s'ils sont arrivés, et fera occuper Méry

[1] Ou *excéderaient*.

aussitôt qu'il pourra. Prévenez-le qu'il a sur sa droite le duc de Tarente, qui porte son quartier général à Saint-Martin-de-Bossenay.

NAPOLÉON.

P. S. Le duc de Tarente aura sous ses ordres le 5e corps de cavalerie; le duc de Reggio, la cavalerie du comte de Valmy.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21331. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, il sera établi dans la journée un pont de bateaux à Nogent. Il sera pris sur-le-champ des mesures pour rétablir l'ancien pont, de manière qu'il soit rétabli dans la journée de demain. On travaillera sans délai aux barricades de Nogent et à la construction des quatre redoutes, telles que j'ai ordonné de les faire. On travaillera également à la construction des fours et à l'établissement d'un dépôt d'artillerie et d'un magasin de vivres au faubourg de Nogent, sur la rive droite. Donnez des ordres en conséquence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21332. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, présentez à ma signature l'organisation de la cavalerie, telle que je l'ai faite hier avec le général Belliard. Instruisez le comte de Valmy de la formation de sa cavalerie; il sera sous les ordres du duc de Reggio. Le 5e corps de cavalerie sera sous les ordres du duc de Tarente.

Donnez ordre au prince de la Moskova d'approcher de Nogent avec ses deux divisions, et de prendre position à la Motte-Tilly.

Donnez ordre à la vieille Garde à pied de venir se cantonner à Nogent.

Donnez ordre au général Charpentier de venir à Villiers-sur-Seine et de faire occuper Trainel.

Donnez ordre aux deux divisions de cavalerie de la Garde de se rendre à Pont-sur-Seine, où elles se cantonneront en colonnes sur Pont, Saint-Hilaire et Crancey.

Donnez ordre au parc de réserve de la Garde de se rendre à Nogent; au grand parc de l'armée d'arriver demain à Nogent; au grand quartier général de l'armée d'arriver aujourd'hui ou demain à Nogent.

La division de gardes nationales du général Pacthod se rapprochera le plus possible de Saint-Hilaire pour être réunie au corps du duc de Reggio.

Donnez ordre au général Milhaud de jeter des partis sur Sens, afin de communiquer avec le général Roussel.

Donnez ordre au général Bordesoulle, qui est resté à Montereau avec la cavalerie appartenant au 1er et au 2e corps d'armée, de partir aujourd'hui de Montereau pour se rendre à Bray, de manière à arriver demain à Nogent.

Faites-moi connaître si le général Boyer de Rebeval est arrivé à Montereau avec la division de jeune Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21333. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Boyer de réunir toute sa division le plus tôt possible à Montereau. Il peut rappeler tout ce qu'il a à Fontainebleau. Il fera connaître quand il pourra partir de Montereau pour se rendre à Bray. Donnez ordre à la brigade du général Lucotte, qui doit être à Melun, de se rendre à Montereau. Donnez ordre au duc de Padoue, avec sa seconde brigade, de se rendre à Melun. Donnez ordre que ceux des gardes nationales qui viennent de Soissons et sont à Compiègne se rendent à Meaux pour être habillés, pour y être aux ordres du duc de Raguse. Prévenez ce maréchal de ces dispositions.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21334. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Gérard que j'ai mon quartier général à Nogent, et que la division Roussel va être jointe par la brigade de dragons qui arrive d'Orléans. Envoyez-lui l'itinéraire que

suivra cette brigade, afin qu'il fasse pousser des reconnaissances à sa rencontre. Faites-lui connaître qu'il est nécessaire qu'il se porte sur Villeneuve-l'Archevêque. Le duc de Reggio étant à Saint-Hilaire et occupant Romilly, le duc de Tarente étant à Saint-Martin-de-Bossenay et occupant les hauteurs de Saint-Flavy, il faut qu'il arrive à Villeneuve-l'Archevêque en faisant occuper Marcilly par sa cavalerie. Donnez ordre au duc de Tarente d'occuper Avon-la-Pèze. Nous marcherons sur Troyes par les trois routes lorsque le duc de Reggio sera aux Grès, le duc de Tarente au Pavillon et lui à Villeneuve et la Grange-aux-Rez. Il est bien important que ses deux brigades de dragons l'aient rejoint avant que nous soyons à Troyes, où il serait possible que l'ennemi eût le projet de nous attendre. Je compte être sur Troyes le 23 et livrer bataille le 24.

J'ai ordonné qu'on envoyât au général Gérard une compagnie d'artillerie de Paris; elle a dû partir ce matin. Écrivez à ce général qu'il fasse donner des ordres à Montereau pour que cette compagnie vienne en toute diligence. Il nous faut beaucoup de canons. Écrivez-lui qu'il nous donne des nouvelles de Sens et de Montargis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21335. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, faites connaître mes mouvements au duc de Raguse. Je suppose qu'il se trouve à Sézanne. Il doit placer de la cavalerie à mi-chemin de Sézanne à Nogent, pour que ses communications soient assurées.

Écrivez-lui que je vais marcher sur Troyes. Qu'il surveille Arcis-sur-Aube. Il peut s'y porter, s'il le juge nécessaire; mais qu'il marche sur la rive droite de l'Aube. Par cette position toutefois, son but étant d'être opposé à Blücher et à York, il doit avant tout couvrir Paris, avec le duc de Trévise, par les routes de Reims, Château-Thierry, Montmirail. Si Blücher se réunissait à l'armée ennemie qui est près de Troyes, il pourrait me rejoindre. Je compte être sur Troyes le 23.

Le duc de Trévise étant à Soissons, et l'ennemi paraissant vouloir marcher sur Châlons par Reims, il est important qu'il communique avec le duc de Reggio et appuie à Château-Thierry. J'ai laissé à Château-Thierry un général avec 400 gardes d'honneur pour assurer le chemin.

Écrivez au duc de Raguse que la position de Fère-Champenoise me paraît préférable à Sézanne, attendu que le chemin jusqu'à Bergères est moins long et qu'en même temps elle est plus rapprochée d'Arcis.

J'ai ordonné que 800 chevaux commandés par le général Bordesoulle et qui appartiennent au 1er corps de cavalerie, se rendent sur Anglure, où ils seront demain 22. Le duc de Raguse leur donnera ses ordres selon les circonstances.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21336. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, rendez-moi compte de la situation de mon parc du génie. Les ponts existant à Montereau, il ne doit y rester personne. Il ne doit également rester personne à Bray. Mon intention est de laisser peu de monde à Nogent. Le général Lery me fera la proposition de ce qui doit rester. Le surplus sera prêt demain à partir, pour suivre le quartier général.

Il y aura des ponts à faire sur la Seine, soit à Méry, soit à Troyes, et je ne puis pas me passer de la masse de mon parc du génie. Rendez-moi compte de ce qui existe, de ce qu'on laisse à Nogent et de ce qui pourra partir demain à la suite de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21337. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le duc de Raguse a six pièces de 12 et seulement un caisson par pièce : il est nécessaire que vous fassiez partir pour Meaux douze caissons de 12. Il n'a que sept caissons d'infanterie : faites partir sept autres caissons d'infanterie pour Meaux. Ces deux envois sont très-importants. Il a besoin d'une compagnie de réserve pour suppléer au déficit des différentes compagnies : envoyez-lui une compagnie de garde-côtes.

Le duc de Trévise n'a que treize pièces de canon de la Garde, parce que les chemins étaient si mauvais qu'on n'a pas pu lui en donner davantage : donnez ordre qu'il lui soit fourni une batterie

d'artillerie à cheval de la ligne, qui s'organisera sur-le-champ à Paris, et une batterie d'artillerie à pied; ce qui fera quatorze bouches à feu, avec six caissons d'infanterie. Faites partir ce convoi pour Meaux, où il sera à la disposition de ce maréchal. Cette artillerie sera escortée par les deux compagnies et par tout ce qu'il y aura à Paris de disponible des régiments de la 2e division de la jeune Garde, ainsi que de la division Colbert, et par tout ce qui est au dépôt de Versailles de la division Defrance; ce qui ferait un millier d'hommes.

Écrivez au duc de Trévise qu'il paraît évident que l'ennemi, parti de Soissons, se dirige sur Reims et Châlons; qu'il veut donc opérer sur les routes de Château-Thierry et de Montmirail. Je pense qu'il est indispensable que le duc de Trévise se porte sur Château-Thierry pour couvrir la Ferté-sous-Jouarre et se lier avec le duc de Raguse, qui est à Sézanne. Instruisez de cela, par courrier, le duc de Raguse.

Toutefois le duc de Trévise laissera à Soissons une centaine de chevaux, un bon commandant et une garnison. Je suppose qu'il y a déjà six pièces d'arrivées; si elles ne le sont pas, envoyez-les en poste avec une compagnie de garde-côtes. Par là cette ville se trouvera à l'abri de toute insulte. La prise de Soissons a été un malheur de guerre dû à la mort du général Rusca. Je vous ai mandé de faire faire une enquête sur la conduite du général Berruyer et du général Verdun, qui paraît s'être sauvé.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21338. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je vois avec peine qu'on ne fait partir du dépôt de Versailles que 600 chevaux tous les trois jours; il faudrait arranger les choses de manière qu'il en parte 600 tous les jours. Les moments sont pressants; aucun obstacle ne doit vous arrêter. On ne manque pas d'argent, puisqu'il y a 1,500,000 francs à la disposition de ce dépôt chez M. de la Bouillerie, et qu'il y a 10,000 cavaliers et 7,000 chevaux dans le dépôt. Pour rendre l'opération plus facile, il me semble nécessaire de ranger les régiments par escadrons provisoires et par corps, en y comprenant le 1er, le 2e, le 5e et le 6e corps.

Quand ma Garde pourra-t-elle m'envoyer 1,000 chevaux?

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21339. — AU VICE-AMIRAL DUC DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Monsieur le Duc Decrès, je désirerais que mes deux frégates *la Perle* et *l'Oder*, qui sont à Dunkerque, en sortissent pour se rendre à Cherbourg ou dans tout autre port. Si cela n'est pas possible, il faut laisser les équipages à Dunkerque, vu que, si cette place était insultée par l'ennemi, ils pourraient concourir à sa défense comme canonniers. J'approuve fort que vous évacuiez tout ce qui est à Boulogne sur Calais, Dunkerque, le Havre et Cherbourg. Faites en sorte que, si l'ennemi faisait une excursion sur Boulogne, il n'y trouve rien. Faites donc évacuer cette quantité de canons que vous y avez. Rendez les casernes à la guerre, et mettez un terme à l'existence de cette flottille dont il ne doit plus être question désormais, puisque, si le temps revenait de faire une expédition contre l'Angleterre, ce serait de l'Escaut et de Cherbourg qu'on pourrait sortir. Enfin rendez Boulogne à toute son insignifiance, de sorte que cette ville se défende du moins par l'inutilité qu'il y aurait pour l'ennemi à s'en emparer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

21340. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Il est difficile d'être plus mécontent que je ne le suis de vos préfets. Ils se sauvent à l'envi, sans nécessité. Celui de l'Aube s'est couvert de boue. Ordonnez-lui de se rendre sur-le-champ dans le premier village de son département, qui est encore entre nos mains.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21341. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Donnez ordre au préfet du département de l'Yonne de retourner à Sens. Prescrivez à tous les préfets de rester dans les derniers villages de leurs départements occupés par nos troupes, et de suivre les troupes aussitôt qu'elles avancent dans le département.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21342. — AU COMTE DARU,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814.

Monsieur le Comte Daru, je n'entends point parler de vous. Il paraît que votre administration sommeille et dort. Vous devriez avoir 60,000 shakos, 30,000 gibernes, 30,000 habillements. Si cela est ainsi, pourquoi ne m'envoyez-vous pas ce qui est nécessaire pour couvrir ces malheureux gardes nationaux? Expédiez-moi sur Nogent 6,000 shakos, 12,000 paires de souliers, 6,000 gibernes, 6,000 sacs garnis, 6,000 capotes et 6,000 vestes à manches. Par ce moyen je pourrai habiller convenablement 6,000 gardes nationaux. Que tout cela parte par un seul convoi, sous une escorte et avec un commissaire des guerres ou un garde-magasin qui en réponde. Cela peut partir demain 22, et être le 24 à Nogent.

J'ordonne que les gardes nationaux qui étaient à Soissons se rendent à Meaux. Faites-les également habiller.

Envoyez l'état de situation exact de tout ce que vous avez.

Envoyez-nous du pain, des bœufs et de l'eau-de-vie par la Seine et par des convois qui se dirigeront par terre sur Nogent. Depuis Nogent jusqu'à Troyes, c'est un désert. Je suppose que nous ne trouverons rien à Troyes, car le pays a été bien ravagé.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

21343. — AU MARÉCHAL AUGEREAU, DUC DE CASTIGLIONE,

COMMANDANT L'ARMÉE DE LYON.

Nogent, 21 février 1814.

Mon Cousin, le ministre de la guerre m'a mis sous les yeux la lettre que vous lui avez écrite le 16. Cette lettre m'a vivement peiné. Quoi! six heures après avoir reçu les premières troupes venant d'Espagne, vous n'étiez pas déjà en campagne! Six heures de repos leur suffisaient. J'ai remporté le combat de Nangis avec la brigade de dragons venant d'Espagne, qui de Bayonne n'avait pas encore débridé. Les six bataillons de la division de Nîmes manquent, dites-vous, d'habillement et d'équipement, et sont sans instruction : quelle pauvre raison me donnez-vous là, Augereau! J'ai détruit 80,000 ennemis avec des bataillons composés de conscrits, n'ayant pas de gibernes et étant mal habillés! Les gardes nationales, dites-vous, sont pitoyables : j'en ai ici 4,000 venant d'Angers et de Bretagne, en chapeaux ronds, sans gibernes, avec des sabots, mais

ayant de bons fusils; j'en ai tiré un bon parti. Il n'y a pas d'argent, continuez-vous : et d'où espérez-vous tirer de l'argent? Vous ne pourrez en avoir que quand nous aurons arraché nos recettes des mains de l'ennemi. Vous manquez d'attelages : prenez-en partout. Vous n'avez pas de magasins : ceci est par trop ridicule. Je vous ordonne de partir douze heures après la réception de la présente lettre pour vous mettre en campagne. Si vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, gardez le commandement; si vos soixante ans pèsent sur vous, quittez-le et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. La patrie est menacée et en danger; elle ne peut être sauvée que par l'audace et la bonne volonté, et non par de vaines temporisations. Vous devez avoir un noyau de plus de 6,000 hommes de troupes d'élite : je n'en ai pas tant, et j'ai pourtant détruit trois armées, fait 40,000 prisonniers, pris deux cents pièces de canon et sauvé trois fois la capitale. L'ennemi fuit de tous côtés sur Troyes. Soyez le premier aux balles. Il n'est plus question d'agir comme dans les derniers temps, mais il faut reprendre ses bottes et sa résolution de 93! Quand les Français verront votre panache aux avant-postes et qu'ils vous verront vous exposer le premier aux coups de fusil, vous en ferez ce que vous voudrez!

NAPOLÉON.

P. S. Réunissez tout ce qui est à Grenoble et dans la 7e division, et tâchez d'entrer dans le pays de Vaud.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse de Sainte-Aldegonde.

21344. — A FRANÇOIS Ier, EMPEREUR D'AUTRICHE,

A VENDEUVRE.

Quartier général de Nogent-sur-Seine, 21 février 1814.

Monsieur mon Frère et très-cher Beau-Père, j'ai tout fait pour éviter la bataille qui a eu lieu. La fortune m'a souri : j'ai détruit l'armée russe et prussienne, commandée par le général Blücher, et, depuis, l'armée prussienne, commandée par le général Kleist. Dans cette situation des choses, et quels que soient les préjugés que l'on ait à votre quartier général, mon armée est plus nombreuse en infanterie, cavalerie et artillerie, que l'armée de Votre Majesté; et, si l'assurance de ce fait était nécessaire à ses déterminations, je n'ai pas de difficulté de le faire voir à un homme d'un jugement sain, tel que le prince de Schwarzenberg, le comte Bubna ou le prince de Metternich. Je crois devoir écrire à Votre Majesté, parce que cette lutte

entre une armée française et une armée principalement autrichienne me paraît contraire à ses intérêts comme aux miens. Si la fortune trahit mes espérances, la situation de Votre Majesté n'en sera que plus embarrassante. Si je bats son armée, comment se retirera-t-elle de la France, dont la population est exaspérée au plus haut degré par les crimes de toute espèce auxquels les Cosaques et les Russes se sont livrés?

Dans cet état de choses, je propose à Votre Majesté de signer la paix, sans délai, sur les bases qu'elle-même a posées à Francfort, et que moi et la nation française nous avons adoptées comme notre *ultimatum*. Je dis plus, ces bases seules peuvent rétablir l'équilibre de l'Europe. Si on était parvenu à imposer d'autres conditions à la France, la paix aurait été de peu de durée.

Les plénipotentiaires des alliés à Châtillon ont présenté une note dont la connaissance porterait en France l'exaltation et l'indignation au plus haut point : c'est la réalisation du rêve de Burke, qui voulait faire disparaître la France de la carte de l'Europe. Il n'est pas un Français qui ne préférât la mort à subir des conditions qui nous rendraient esclaves de l'Angleterre et rayeraient la France du nombre des puissances. Elles ne peuvent être dans la volonté de Votre Majesté, et certes elles ne sont pas dans l'intérêt de sa monarchie. Que l'Angleterre veuille détruire Anvers et mettre un obstacle éternel au rétablissement de la marine française!... Mais vous, Sire, vous, quel est votre intérêt à l'anéantissement de la marine de la France? Votre Majesté, par les bases qu'elle a posées à Francfort, devient puissance maritime : veut-elle que son pavillon soit outragé, violé par l'Angleterre, comme il l'a été constamment? Quel intérêt pourrait avoir Votre Majesté à mettre les Belges sous le joug d'un prince protestant, dont un fils montera sur le trône d'Angleterre?

Toutefois, ces espérances, ces projets sont au-dessus de la puissance de la coalition. La bataille qui aura lieu contre l'armée de Votre Majesté fût-elle perdue, j'ai des ressources pour en livrer deux autres avant qu'elle soit à Paris; et, Paris fût-il pris, le reste de la France ne supporterait jamais le joug qu'on lui propose dans ce traité que la politique de l'Angleterre paraît avoir inspiré. Les convulsions de la nation quadrupleraient son énergie et ses forces.

Jamais je ne céderai Anvers et la Belgique. Une paix fondée sur les bases de Francfort peut seule être sincère et mettre la France dans le cas de s'employer uniquement au rétablissement de sa marine et à la renaissance de son commerce. Si Votre Majesté persiste à subordonner ses propres intérêts à la politique de l'Angleterre et au

ressentiment de la Russie, et qu'on ne veuille poser les armes qu'aux conditions affreuses proposées au congrès, le génie de la France et la Providence seront pour nous.

Cette soif de vengeance de l'empereur Alexandre n'est pas fondée. Avant d'entrer à Moscou, je lui ai offert la paix; à Moscou, j'ai tout fait pour étouffer l'incendie que ses ordres avaient allumé.

Au reste, 200,000 hommes sont en armes à Paris; ils ont appris, par ce que les Russes ont fait, combien leurs promesses étaient fallacieuses; ils savent quel sort leur serait destiné.

Je demande à Votre Majesté d'éviter les chances d'une bataille; je lui demande la paix, une prompte paix, fondée sur la proclamation que le prince Schwarzenberg a publiée, sur la déclaration des puissances alliées du 1er décembre, insérée dans le *Journal de Francfort,* et sur les bases qui ont été offertes par le prince Metternich, le comte Nesselrode et lord Aberdeen au baron de Saint-Aignan, bases que j'ai acceptées et que j'accepte encore, quoique la position des alliés soit bien différente de ce qu'elle était alors, et qu'aujourd'hui, pour tout homme impartial, les chances soient pour moi.

Me sera-t-il permis de dire à Votre Majesté que, malgré tout ce qu'elle a fait contre moi depuis l'envahissement de mon territoire, et le peu de souvenir qu'elle a gardé des liens qui nous unissent et des rapports que nos États sont appelés à maintenir entre eux pour leur intérêt, je lui conserve les mêmes sentiments, et ne puis voir avec indifférence que, si elle refuse la paix, ce refus entraînera le malheur de sa vie et bien des maux pour tous les peuples, tandis que d'un mot elle peut tout arrêter, tout concilier, et rendre au monde, et surtout au monde européen, une tranquillité durable? Si j'avais pu être assez lâche pour accepter les conditions des ministres anglais et russes, elle aurait dû m'en détourner, parce qu'elle sait que ce qui avilit et dégrade trente millions d'hommes ne saurait être durable.

Votre Majesté peut d'un mot terminer la guerre, assurer le bonheur de ses peuples et de l'Europe, se mettre à l'abri de l'inconstance de la fortune, et finir les maux d'une nation en proie, non pas à des maux ordinaires, mais aux crimes de Tartares du désert, qui méritent à peine le nom d'hommes.

Je suppose que Votre Majesté ne peut me demander pourquoi je m'adresse à elle. Je ne puis m'adresser aux Anglais, dont la politique est dans la destruction de ma marine; à l'empereur Alexandre, puisque la passion et la vengeance animent tous ses sentiments. Je ne puis donc m'adresser qu'à Votre Majesté, naguère mon allié, et qui, d'après la force de son armée et la grandeur de son empire, est con-

sidérée comme la puissance principale dans la coalition; enfin à Votre Majesté, qui, quels que soient ses sentiments du moment, a dans ses veines du sang français.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement de S. M. l'empereur d'Autriche.

21345. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 21 février 1814, neuf heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre à la brigade Lucotte de se rendre à Bray, et au duc de Padoue de se rendre à Montereau.

Donnez ordre au général Boyer de Rebeval, qui commande la 2e division provisoire de la jeune Garde, de se rendre à Nogent. Il fera connaître le jour où il arrivera dans cette ville et marchera de manière à ne pas fatiguer sa troupe.

Donnez ordre au général Charpentier de porter demain son quartier général à Pont-sur-Seine. Il occupera Pont-sur-Seine, Saint-Hilaire et Crancey.

Le général Bordesoulle se portera, avec ce qui appartient au 1er corps de cavalerie, à Anglure et Plancy, et se mettra en correspondance avec le duc de Raguse, dont il prendra les ordres.

Donnez ordre au général Grouchy et au général Leval de passer le pont de Nogent et de faire une marche dans la direction des Granges.

La division Pacthod rejoindra le duc de Reggio.

Le prince de la Moskova se rendra aux Granges.

Le duc de Tarente portera son quartier général à Échemines, et son avant-garde au Pavillon.

Le général Gérard portera son quartier général à Villemaur, et approchera ses avant-postes autant que possible de Troyes. Il se mettra en correspondance avec le duc de Tarente, qui est au Pavillon, par Prunay-le-Sec, que fera occuper le duc de Tarente, et par Faux-Villecerf, que fera occuper le général Gérard.

Les deux divisions de cavalerie de la Garde, ainsi que la vieille Garde à pied et le quartier général, se rendront entre les Granges et les Grès.

Les batteries de réserve de la Garde suivront la Garde à pied.

Le parc du génie suivra les batteries de réserve de la Garde.

Le duc de Reggio portera son quartier général aux Grès et occupera par ses avant-postes la Malmaison. Il correspondra avec le duc de Tarente à Échemines.

Le grand parc de l'armée se rendra aux Granges.

Le quartier impérial administratif se rendra avec le général Charpentier à Pont-sur-Seine.

Il faut que je sache, 1° si le duc de Reggio a occupé Méry; 2° quelle est la partie des pontonniers et des sapeurs avec leurs outils qui pourra partir demain avec le quartier général; 3° quelle est la situation de nos convois de vivres, et où ils sont. Rendez-moi compte de tout cela à minuit. Vous pouvez expédier tous les ordres, hormis ceux pour le duc de Reggio, pour le duc de Tarente et pour le quartier général, qui ne peuvent être expédiés que lorsque je serai certain que le pain est assuré, car nous allons être dans un désert.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21346. — AU COMTE DARU,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 21 février 1814, au soir.

Monsieur le Comte Daru, je vois par votre état du 16 février que vous avez dans les magasins de Paris 13,000 capotes, 16,000 habits, 15,000 gilets, 20,000 pantalons, 30,000 bonnets de police, 80,000 caleçons, 100,000 shakos, 30,000 gibernes, 18,000 chemises, 40,000 paires de souliers, 40,000 paires de bas et 4,000 havre-sacs. Vous avez donc la quantité nécessaire pour fournir à l'équipement des gardes nationales qui se rendent aux camps de Meaux et de Soissons, et les 6,000 assortiments que je vous ai demandés pour ici.

Ces confections vont bien mal.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

21347. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 22 février 1814, au matin.

Mon Cousin, donnez ordre au préfet de Seine-et-Marne de se rendre à Provins et d'y demeurer. Chargez-le de prendre des mesures pour que l'armée reçoive par jour 40,000 rations de pain, 80,000 rations de viande et 100,000 rations d'eau-de-vie. Faites-lui connaître l'urgence des circonstances.

Écrivez au comte Daru d'envoyer de Paris tous les jours à l'armée 60,000 rations de pain biscuité, 60,000 rations de riz, 60,000 ra-

tions de viande, 60,000 rations d'eau-de-vie. Chargez-le de faire partir demain pour Nogent 3,000 quintaux de farine, 500,000 rations d'eau-de-vie et 1,000 bœufs, et de tenir toujours ce magasin complet à Nogent.

Réitérez les ordres pour que les fours qui ont été commencés sur la rive droite, à Nogent, soient terminés en quarante-huit heures ; que le génie fasse un marché pour cela avec l'ingénieur des ponts et chaussées et les ouvriers de la ville.

Enfin donnez ordre au préfet de l'Aube de se rendre à Nogent.

Je vous ai mandé d'avoir un commandant à Provins et à Nangis. Écrivez à ces commandants de veiller au passage des convois et à ce qu'on fournisse la plus grande quantité de vivres possible.

Il est nécessaire que l'intendant Marchant soit toujours au quartier général, afin de pouvoir prendre les ordres et de suivre les mouvements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21348. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 22 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Padoue de réunir aussitôt que possible sa division à Nogent-sur-Seine, sans toutefois faire de marches forcées.

Il donnera des ordres pour l'organisation des gardes nationales de Bray et de Montereau. Celle de Montereau étant armée, elle pourra être employée à la garde du pont.

Donnez ordre au général Boyer de Rebeval, qui commande la 2e division des voltigeurs de la Garde, et qui doit être à Nogent aujourd'hui, de continuer demain sa route pour se rendre aux Granges.

Faites-moi connaître le dernier ordre que vous avez donné au général Allix. Il est nécessaire qu'il se rende sur-le-champ à Auxerre, pour s'occuper de la réorganisation de la force publique dans le département de l'Yonne, de la rentrée des contributions et de la levée de la conscription.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S M. l'Empereur.

21349. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A NOGENT.

Nogent, 22 février 1814.

Mon Cousin, faites-moi connaître quelles sont les mesures qui ont été prises par la municipalité de Nogent pour faire du pain. Le sous-préfet doit être ici. Il faut que cette sous-préfecture fournisse par jour 20,000 rations de pain. Assurez-vous si les mesures ont été prises pour la construction des fours que j'ai ordonnés.

Faites connaître au génie qu'il est de la plus haute importance que le grand pont de Nogent soit parfaitement rétabli le 25, à neuf heures du matin, de sorte qu'à cette époque on puisse passer dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21350. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 22 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, écrivez de nouveau au général Maison qu'il se laisse abuser par les faux rapports que les ennemis répandent sur leurs forces; il devrait savoir que c'est une des ruses qu'ils emploient, et qu'ils sont loin d'être aussi nombreux qu'ils le disent; qu'il doit battre la campagne, soit comme partisan, soit à la tête de ses troupes. Je lui ai donné une grande marque de confiance en l'élevant au grade de général en chef: est-ce en se conduisant de la sorte qu'il devrait s'en rendre digne? est-ce en s'enfermant dans Lille, en y donnant et recevant des repas, qu'il croit répondre à ce que j'attendais de lui? Écrivez-lui ferme et fort, et que, douze heures après la réception de votre lettre, son quartier général soit à plusieurs lieues en avant de sa position actuelle. S'il marchait sur Anvers, et qu'il réunît à ses forces tout ce qui se trouve dans les petites garnisons des places de la Flandre, il ramasserait très-facilement une armée de 15,000 hommes, avec laquelle il pourrait se porter sur les derrières de l'ennemi et le ferait trembler.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21351. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 22 février 1814.

Écrivez au duc de Castiglione que je vois avec peine par ses lettres

qu'il a disséminé ses troupes. Il faut, au contraire, les réunir pour marcher de l'avant et culbuter ce ridicule Bubna, qui avec ses mauvais soldats ne soutiendra pas son approche. Écrivez au comte de Saint-Vallier, pour qu'il lui parle dans ce sens et lui fasse sentir la nécessité de se porter avec hardiesse sur l'ennemi.

Réitérez au prince Borghese l'ordre de faire filer, sous peine de désobéissance, tous les fusils sur Briançon et sur Chambéry, une division de 6,000 hommes et de douze pièces d'artillerie, qui seront sous les ordres du général Marchand et du duc de Castiglione.

Écrivez au général Ganteaume que ses craintes sont puériles et ridicules; que j'ai bien assez de m'occuper des choses réelles sans qu'il soit besoin de m'étourdir de projets imaginaires. Les Anglais seraient fous s'ils voulaient penser à attaquer Toulon. D'ailleurs Toulon n'est pas si facile à prendre. Mandez-lui qu'il calme son imagination, sans quoi sa mission serait plus funeste qu'utile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21352. — AU COMTE DARU,

MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Nogent, 22 février 1814.

Monsieur le Comte Daru, il est nécessaire que vous fassiez diriger sur-le-champ sur Nogent 3,000 quintaux de farine, 1,000 bœufs et 500,000 rations d'eau-de-vie, et que vous teniez ce magasin toujours complet. Envoyez-y une quantité proportionnée de riz. Faites en sorte que ce convoi parte demain 23, et soit rendu promptement à Nogent. Je donne des ordres pour que les fours soient construits à cette époque. Si j'étais obligé de rétrograder de Troyes sur Nogent, et que ces magasins ne fussent pas formés, l'armée mourrait de faim et tout serait perdu. Toutes ces farines existent à Paris; ainsi il n'y a pas d'obstacle. Faites-en partir la moitié par eau et l'autre moitié par terre. Il est nécessaire que vous fassiez partir de Paris tous les jours 60,000 rations de pain biscuité, soit pour la Garde, soit pour la ligne, et que vous preniez des mesures avec le préfet de Seine-et-Marne pour que des vivres nous arrivent par Melun et par Meaux. Nous sommes en danger de ne savoir comment vivre, car tout le pays d'ici à Troyes a été ravagé et le terroir est d'ailleurs peu fertile.

Écrivez au préfet de Melun de se tenir à Provins, afin d'être plus à portée de nous faire tenir tout ce dont nous avons besoin. Il a un

beau département, qui offre de grandes ressources, puisqu'il comprend la Brie, qui est restée intacte.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le comte Daru.

21353. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Châtres près Méry, 23 février 1814, au matin.

Écrivez au duc de Dalmatie qu'avec de belles troupes il doit battre lord Wellington, mais que dans les circonstances actuelles il faut avoir un peu plus de décision et de vigueur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21354. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Châtres, 23 février 1814, au matin.

Écrivez de nouveau au duc de Castiglione que je ne suis pas satisfait de ses dispositions; qu'il a divisé ses troupes au lieu de les réunir; qu'il va chercher tous les points où l'ennemi a des forces, au lieu de frapper au cœur. Réitérez-lui l'ordre de réunir sa troupe en une seule colonne, et de marcher soit sur le pays de Vaud, soit sur le Jura et la Franche-Comté, en poussant devant lui le corps de Bubna; ce corps n'est pas fait pour lui résister, et un succès de ce côté sera décisif pour le reste des affaires; qu'il est fâcheux que le général Musnier se soit battu n'ayant pas toutes ses forces réunies.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21355. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHATRES.

Châtres, 23 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Padoue qu'il ne doit pas fatiguer ses troupes à moins d'ordres précis et de mouvements de guerre; qu'il a donc eu tort de les faire marcher précipitamment; qu'il est ridicule de dire que ses troupes n'ont pas d'instruction; que nous n'avons pas d'autres troupes, et que cependant nous battons l'ennemi; qu'il doit faire tirer son monde à la cible; que, s'ils ont une paire de souliers aux pieds et une dans le sac, ils ne sont pas malheureux; qu'il ne s'agit pas de se plaindre, mais de remédier à tout; même

observation pour les canonniers; que les cadres sont bons; que le reste se formera.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21356. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Châtres, 23 février 1814, deux heures après midi.

Mon Frère, j'ai reçu vos lettres du 22. Je vois avec peine que vous vous faites toujours des tableaux. La plupart des faits que contient votre lettre ne sont pas exacts. L'ennemi n'est pas à Amiens; le duc de Dalmatie n'a pas commencé sa retraite; que le comte d'Artois soit à Bâle, c'est une très-vieille nouvelle; qu'il y ait 300 révoltés dans le Comtat, ce n'est pas sûr, et c'est d'ailleurs de peu de conséquence. Au surplus, il y a remède à tout avec du courage, de la patience et du sang-froid; il n'y en a pas quand on réunit tous les faits pour en former des tableaux et qu'on se bouleverse l'imagination. Cette manière de voir n'est propre qu'à faire naître le découragement et le désespoir.

Mon avant-garde doit être en ce moment à Troyes, où je serai moi-même dans deux heures. Les alliés se retirent à Vendeuvre. Le prince de Schwarzenberg vient de renouveler la demande d'un armistice. J'ai autorisé la réunion de commissaires pour voir si l'on peut s'entendre. Ils paraissent craindre une bataille générale et ses suites. Winzingerode, Sacken, York et Blücher ont passé l'Aube et vont tous se réunir sur Vendeuvre. Marmont n'a donc plus personne devant lui.

Je ne me dissimule pas que les circonstances ne soient très-fortes. Ne croyez pas que j'ignore rien. Mais les ministres ont en général peu de tête. Les adresses placardées des différentes communes envahies par l'ennemi seront du plus grand effet. Il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil général de la commune de Paris reçoive les députations, les écoute. Que ces adresses soient pleines de faits, et qu'aussitôt après on les placarde. Les habitants de Paris verront que le pillage, le vol et l'incendie les menacent.

Quant à l'idée de doubler la garde nationale, du moment que cela vous paraît mauvais, j'y renonce. Si j'avais écouté les ministres, je n'aurais pas formé de garde nationale et je me serais méfié de Paris.

Si l'on use avec adresse à Paris de ces relations des communes envahies, cela sera, je le répète, du plus grand effet. Le résultat en

sera incalculable. Quand une ville dira toutes les belles promesses qu'on lui a faites en arrivant, et ensuite tout ce qu'a fait l'ennemi, l'indignation s'emparera des esprits. Donnez la plus grande activité à ces communications des pays occupés par l'ennemi avec Paris. Des placards peuvent être faits dans ce sens : « Les députés de Sens ont été admis à la séance du conseil général de la commune et lui ont présenté le procès-verbal suivant, etc. » On mettra également ce procès-verbal dans les journaux. Le résultat de tout cela sera que la peur dira aux Parisiens ce qu'ils doivent faire.

Je suis mal servi dans le Nord. Le général Maison est un homme qui a l'esprit étroit et peu d'énergie. Faites-lui renouveler l'ordre par le ministre de la guerre de sortir des places et d'attaquer l'ennemi en tombant séparément sur ses quartiers.

Il faut que le duc de Trévise revienne à Château-Thierry, pour se rapprocher et me rendre disponible le duc de Raguse.

J'ai fait écrire au duc de Castiglione. Je dis à l'Impératrice de parler à sa femme. Je pense que vous devez lui parler aussi et lui faire parler par les dames du Palais. Il faut qu'il marche ; qu'il fasse comme moi et se fasse honneur. L'ennemi brûle [1] partout et paraît ne plus songer à Paris. Le prince Liechtenstein, aide de camp du prince de Schwarzenberg, avec qui je viens de causer longtemps, m'a laissé entrevoir qu'ils étaient fort effrayés de ce mouvement du duc de Castiglione. Je vous enverrai de Troyes la lettre que j'ai écrite à l'empereur d'Autriche.

Voilà donc les armées ennemies rejetées à peu près sur Langres. Comme je vous l'avais prédit, Montargis et Orléans sont dégagés. Les Cosaques se sauvent en toute hâte et dans toutes les directions.

J'écris à Borghese de diriger 6,000 hommes de sa division sur Chambéry ; faites-lui réitérer cet ordre par le ministre de la guerre. Faites-lui réitérer également par le ministre de la guerre l'ordre au duc de Dalmatie de ne pas abandonner le territoire sans livrer bataille.

Sa Majesté montant à cheval pour se rendre à Troyes, m'a ordonné d'expédier cette lettre sans signature.

Le secrétaire du cabinet,
Baron Fain.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

[1] Recule?

21357. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, AUX NOES.

Bourg des Noës, à Troyes, 24 février 1814, six heures et demie du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Gérard d'entrer sur-le-champ en ville avec son corps d'armée, et au corps de cavalerie du général Saint-Germain d'entrer en ville et d'être sous les ordres du général Gérard. Il se rendra sur-le-champ d'abord au pont de la Guillotière et poussera ses postes jusqu'à Lusigny. Il fera passer la Seine à tout son corps d'armée, infanterie, cavalerie et artillerie, et ne se mêlera en rien de la ville; il portera son quartier général au delà de la Guillotière.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21358. — AU COMTE DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Bourg des Noës, à Troyes, 24 février 1814.

J'ai reçu votre lettre. Si les Français étaient aussi méprisables que vous le supposez, je rougirais de honte. Vous et le ministre de la police vous ne connaissez pas plus la France que je ne connais la Chine. Mon intention est que les communications des communes aient lieu avec Paris, comme je l'ai ordonné. Les députés causeront là comme dans un grand café. Ils diront tout ce qui s'est passé chez eux. Cela se passera sans apparat. Ce sont des faubourgs et des petites villes qui viennent dire à la grande ville ce qu'ils ont souffert et les malheurs qu'on lui réserve.

J'approuve que la garde nationale ne soit pas doublée. Mon intention est que le contingent des gardes nationales qui ont éprouvé des pertes à Soissons soit complété; mais ils ne doivent pas être habillés aux frais de leur département. Ils recevront leur habillement des magasins de Paris. Prenez des mesures pour faire revenir les gardes nationaux qui ont déserté.

Vous découragez le Roi par des peintures et des tableaux exagérés que son caractère est déjà trop porté à se faire. Tous les faits isolés se détruisent les uns après les autres, et jamais il ne faut en faire un tableau. Orléans était menacé hier, aujourd'hui Platof est tourné et va arriver nez à nez avec mes troupes à Bar-sur-Seine, d'où peut-être il aura peine à échapper. Ainsi, d'un moment à l'autre, toutes les alarmes disparaîtront.

Écrivez en Bourgogne pour qu'on y lève la conscription de 1815 et qu'on l'envoie à Paris.

Je vais entrer à Troyes. Une heure après mon entrée, si le préfet n'y est pas, je le destitue. Je suis fâché que ce soit un Caffarelli, mais il s'est lâchement comporté.

J'ai chargé le général Vincent de commander les gardes nationales de Château-Thierry et de tous les environs. Il faut qu'il nomme partout leurs officiers.

Ayez soin que toutes les relations des députés des communes soient imprimées et placardées. On peut employer cette forme : « Tel jour est arrivée à Paris une députation de.... composée de MM. tel et tel, qui ont demandé à parler à la commune de Paris. Le préfet ayant réuni les maires et le conseil municipal, les députés ont dit ce qui suit. » On ajoutera à leurs discours ce qu'ils auront dit dans la conversation. Ayez bien soin que cela soit mis dans les petits journaux, et que cela soit également placardé dans les grandes villes comme Rouen, Bordeaux, etc. Le préfet répondra des choses qui puissent être lues par l'ennemi : par exemple, que la population redouble d'énergie; que la connaissance qu'elle a des intentions de l'ennemi porte tous les habitants à courir aux armes; que jamais ils ne laisseront entrer l'ennemi dans la ville commune, etc.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21359. — INSTRUCTIONS POUR LE GÉNÉRAL FLAHAULT, AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR.

Bourg des Noës, à Troyes, 24 février 1814.

Flahault se rendra à Lusigny avec des pouvoirs du major général pour négocier, conclure et signer un armistice entre les deux armées.

Il est bien entendu que, pendant la durée des conférences, il n'y aura pas d'armistice, de sorte que les troupes françaises et alliées pourront se battre et aller où elles voudront. Ce ne sera que du moment de la signature et de l'échange des ratifications que l'armistice aura lieu. Ceci est important, car je n'entends pas être lié par ces pourparlers.

Dans l'état actuel de mes affaires, où un plan général se développe, je ne puis accorder d'armistice qu'autant que je serai certain de la paix. Je ne puis être certain de la paix qu'autant qu'on aura consenti à admettre les bases proposées à Francfort par le prince de Metternich, en présence du comte Nesselrode et de lord Aberdeen.

Le général Flahault a lu *le Moniteur* supprimé; ainsi il connaît ces bases. Le premier article est celui-là.

Le général Flahault doit s'appuyer sur la lettre par laquelle le prince de Schwarzenberg demande un armistice en disant que la paix doit être conclue, sur la réponse du prince de Neuchâtel, et sur la lettre du prince de Schwarzenberg qui réitère la demande d'un armistice. Le général Flahault sera muni de cette correspondance.

Le préambule devra être rédigé à peu près en ces termes :

« Les hautes parties contractantes, ayant réuni leurs plénipotentiaires au congrès de Châtillon-sur-Seine pour traiter de la paix sur les bases proposées à Francfort, ont résolu, pour faciliter ladite négociation et épargner aux peuples la prolongation des maux de la guerre, de conclure une suspension d'armes, et ont nommé à cet effet les sieurs tels et tels pour commissaires. »

Cet article souffrira des difficultés. Le général Flahault dira que sans cet article il n'y a rien à faire; que ce n'est pas dans un moment où une organisation secrète sur les derrières est au moment d'agir et où différentes armées pèsent sur leurs flancs, qu'on peut nous arrêter, si on ne veut pas avoir la paix : or on ne peut avoir de paix que sur les bases de Francfort.

Le général Flahault n'entrera dans aucune discussion que cet article ne soit d'abord arrêté. Ces messieurs pourront envoyer chercher des pouvoirs, s'ils n'en ont pas.

Le général Flahault n'ouvrira pas même la bouche tant que ce ne sera pas fait.

Cela une fois fait, le général Flahault proposera une suspension d'armes d'après laquelle les alliés évacueront les 18e, 19e et 7e divisions militaires, ainsi que le département de l'Aube, et se concentreront en Franche-Comté, en Alsace et en Lorraine; ils évacueront toute la Belgique, et leur ligne sera la Meuse depuis son embouchure jusqu'à sa source, et, depuis là, une ligne qui passera entre Vesoul et Langres et qui viendra mourir par la Franche-Comté sur la Suisse.

Pendant tout le temps que durera la suspension d'armes, les places seront approvisionnées.

Les places du Nord devant être dégagées, leur approvisionnement est donc hors de question.

Quant aux places de la Meuse, nous pourrons y pourvoir par la rive qui nous sera rendue.

Restent donc les places de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté. Des commissaires français seront chargés d'y faire entrer des vivres.

Genève, étant de la 7e division, sera évacuée.

Le général Flahault doit avoir un langage honnête, mais ferme : « Nous connaissons les forces de l'ennemi, pourra-t-il dire, mais on ne connaît pas assez les nôtres. Tous les jours nous recevons de Paris 10,000 hommes habillés et armés, dont 2,000 hommes de cavalerie; notre armée est de 300,000 hommes. La vieille Garde, qui est composée d'hommes qui n'ont pas moins de seize ans de service, est triplée et forme trois divisions, chacune de seize bataillons; tous les hommes qui ont servi dans la Garde et ont été congédiés y ont été rappelés, ce qui a augmenté la Garde et l'a portée à 30,000 hommes. Il est vrai que nous avons près de 50,000 hommes qui ne sont pas habillés : mais la plupart des effets d'habillement vont arriver, on les attend à chaque instant; mais ces hommes ont de bons fusils et servent assez bien. Enfin les horreurs que les Cosaques ont commises et qui n'ont pas de nom ont excité au dernier point toute la population en France, et tout le monde est sous les armes. Aussi croyons-nous que toutes les chances sont pour nous, et n'est-ce que la résolution où nous sommes de faire la paix, à la condition qu'on traitera sur les bases de Francfort, qui peut nous porter à une suspension d'armes. »

Quant aux prisonniers, il faut dire que jusqu'à cette heure nous en avons fait 50,000, que nous avons pris quatre-vingts pièces de canon et 800 voitures.

Quand tous ces articles auront passé, le général Flahault y ajoutera, que les capitulations de Dresde et de Danzig ayant été faites selon toutes les lois de la guerre, elles seront ratifiées, et qu'en conséquence les garnisons seront ramenées sur le Rhin pour être échangées, conformément auxdites capitulations, contre un pareil nombre d'alliés.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

21360. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Bourg des Noës, à Troyes, 24 février 1814, sept heures du matin.

Mon Frère, je suis entré à Troyes. L'armée ennemie m'assiége de parlementaires pour demander une suspension d'armes; on va peut-être en négocier une ce matin, mais ce ne pourra être qu'autant que les négociations de Châtillon seront suivies sur les bases de Francfort. J'ai eu plusieurs affaires de cavalerie. J'ai fait 2,000 prisonniers et pris huit pièces de canon. J'écris à l'Impératrice de faire tirer 30 coups de canon, tant pour ces petits événements que pour

la délivrance de la capitale de la Champagne. Je serais entré hier au soir à Troyes; mais il aurait fallu sacrifier la ville, l'ennemi voulant la tenir pour déblayer ses embarras. Si j'avais eu vingt nacelles pour passer la Seine où j'aurais voulu, il n'y aurait plus d'armée autrichienne. Quoi qu'il en soit, la terreur est dans les rangs ennemis. Il y a peu de jours, ils croyaient que je n'avais pas d'armée; aujourd'hui il n'est rien où leur imagination s'arrête : 3 ou 400,000 hommes ne leur suffisent pas. Ils croyaient naguère que je n'avais que des recrues; ils disent aujourd'hui que j'ai réuni tous mes vétérans et que je ne leur oppose que des armées d'élite, que l'armée française est meilleure que jamais, etc. Voilà ce que c'est que la terreur. Il est nécessaire que les journaux de Paris soient dans le sens de leurs craintes. Les journaux ne sont pas l'histoire, pas plus que les bulletins ne sont l'histoire. On doit toujours faire croire à son ennemi qu'on a des forces immenses.

Je n'approuve pas les observations qui ont été faites sur les communications des communes avec Paris. Mon intention est qu'elles aient lieu comme je l'ai ordonné. Le ministre de l'intérieur est un trembleur. Il a une idée folle des hommes. Lui et le ministre de la police n'ont pas plus d'idée de la France que je n'en ai de la Chine. Il faut, lorsque les députés des communes feront leurs récits, que le préfet laisse venir tous les notables, pour les entendre. Ceci n'est pas un spectacle d'apparat ni d'imposture. L'ennemi a commis tant d'horreurs que toute la France en sera indignée. Ici, sur les lieux, les plus modérés n'en parlent qu'avec fureur. Si les Français étaient aussi méprisables qu'ils le sont dans l'opinion du ministre de l'intérieur, je rougirais moi-même d'être Français!

Quant à l'idée de doubler la garde nationale, je me rends à vos observations, d'autant plus que je ne vois aucune nécessité à cette mesure.

L'Empereur montant à cheval pour entrer à Troyes, m'ordonne de faire partir cette lettre sans signature.

Le secrétaire du cabinet,
Baron Fain.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21361. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 24 février 1814, onze heures du matin.

Donnez ordre au duc de Reggio d'appuyer le mouvement du général Gérard. Écrivez au général Gérard de se rendre ce soir à

Vendeuvre, s'il est possible, avec son corps d'armée, la division de cavalerie Saint-Germain, la division de la Garde du général Laferrière et la division du général Trelliard; qu'il sera appuyé par le duc de Reggio, qui marchera derrière lui avec ses quatre divisions.

Donnez ordre au prince de la Moskova de passer la ville et de se porter au delà de la Guillotière pour appuyer le duc de Reggio et le général Gérard, si cela est nécessaire.

Le duc de Tarente se portera à Bar-sur-Seine avec le 5e corps de cavalerie.

La division Roussel restera en réserve à la Maison-Blanche pour pouvoir se porter où il sera nécessaire.

Donnez ordre au général Pierre Boyer, qui est à Méry, qu'aussitôt qu'il n'y aura plus d'ennemis vis-à-vis de lui, il se dirige sur Troyes.

Donnez ordre au duc de Bellune de se rendre à Troyes à petites journées. La 2e division provisoire de la Garde, commandée par le général Boyer de Rebeval, suivra.

Donnez ordre au duc de Padoue de se porter avec sa division à Méry.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21362. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 24 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse qu'il doit donner ordre à tous les détachements de cavalerie qui viennent pour son corps, et qui sont à Meaux et sur la route de Châlons, de venir le rejoindre; que Bordesoulle n'a pas pu être le 23 du côté d'Anglure, mais que je suis certain qu'il y est aujourd'hui 24; qu'il est vrai que tout ce que l'ennemi avait à Châlons a passé l'Aube et est venu se joindre à l'armée de Schwarzenberg; que nous sommes à Troyes et que nous marchons sur Vendeuvre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21363. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Troyes, 24 février 1814.

La police est si nulle en France, que vous n'avez pas même pensé

à faire réimprimer les bulletins[1] en petit format, pour les envoyer par toute la France, par tous les moyens. En vérité, il est difficile d'être plus inerte qu'on ne l'est à Paris. Les bulletins tirés à 40,000 exemplaires et envoyés par toutes les voies devraient être dans toutes les mains. Vous dormez à Paris et dites des bêtises.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21364. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 25 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre à la division Roussel de dépasser Troyes et d'aller passer la nuit à Pont-Sainte-Marie. Il se mettra en communication avec le prince de la Moskova, qui est à Aubeterre, et enverra une reconnaissance du côté de Piney. Écrivez au général Roussel qu'en passant il vienne me voir, et vous donne des renseignements sur les deux régiments de sa division qui doivent arriver le 24 à Montereau, venant d'Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21365. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 25 février 1814.

Écrivez au duc de Dalmatie qu'il faut laisser le moins de monde possible à Bayonne; que les places fortes ne sont rien quand on a la mer, c'est-à-dire des boulets, des bombes, de la poudre autant qu'on veut; qu'il ne faut donc pas s'en séparer; que je lui ordonne de reprendre sur-le-champ l'offensive en tombant sur une des ailes de l'ennemi; que n'eût-il que 20,000 hommes, en saisissant le moment avec hardiesse, il doit prendre l'avantage sur l'armée anglaise; qu'il a suffisamment de talents pour entendre ce que je veux dire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

[1] Ces *Bulletins* sont insérés au *Moniteur*, sous le titre de *Nouvelles de l'armée*, dans les numéros du 29 janvier et des 1er, 3, 6, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 21 et 24 février 1814.

21366. — AU COMTE MOLÉ,

GRAND JUGE, MINISTRE DE LA JUSTICE, A PARIS.

Troyes, 25 février 1814.

Les rapports que vous m'envoyez ont l'inconvénient de n'être que de mauvais rapports de police, dont il ne faut jamais s'occuper : ce sont des rapsodies que le préfet de police ne me met plus sous les yeux depuis longtemps. Il faut s'attacher aux faits, et non m'envoyer des tableaux, qui sont faits selon que celui qui les trace a digéré. Cela n'est pas même bon dans les rapports de police, et à plus forte raison ne convient pas dans ceux du grand juge. Il faut des faits; ce sont les faits que je désire connaître.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21367. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 25 février 1814, quatre heures après midi.

Mon Frère, mes troupes sont entrées à Bar-sur-Seine et à Vendeuvre. Il paraît que l'ennemi se retire dans la direction de Langres. Le général Blücher, après avoir passé l'Aube et s'être porté sur Méry, l'a repassée hier 24 et s'est reporté sur Anglure avec à peu près 8 à 10,000 hommes, reste du corps qu'il commandait. Le duc de Raguse l'a reconnu hier 24, mais ne s'est pas trouvé assez fort pour l'attaquer. Le duc de Padoue est actuellement à Nogent-sur-Seine: le duc de Bellune est à Méry. Aussitôt que je verrai ce que Blücher veut faire, je tâcherai de tomber sur ses derrières et de l'isoler.

J'écris au ministre de la guerre que le général Maison ne sait ce qu'il fait; qu'il doit sortir de ses places, réunir toutes ses garnisons, se grossir de toute la garnison d'Anvers et tomber sur les derrières de l'ennemi. J'écris au ministre de la guerre de faire parvenir le même ordre au commandant de Metz. Il faudrait tâcher de faire parvenir aussi un ordre semblable à Mayence, où le commandant se laisse bloquer par de la canaille.

Les commissaires pour l'armistice sont toujours en séance à Lusigny.

On dit que le prince royal de Suède est à Cologne. Est-ce que vous ne pourriez pas, de votre chef, lui envoyer quelqu'un qui lui fît sentir la folie de sa conduite et le porter à changer? Essayez-le, mais sans que j'y sois pour rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21368. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 25 février 1814, quatre heures et demie après midi.

Mon Cousin, donnez ordre qu'une compagnie de sapeurs et une de pontonniers partent avec leurs outils et aillent coucher ce soir, avec la division Roussel, à Pont-Sainte-Marie, afin d'en partir avant le jour, pour rejoindre, si elle en reçoit l'ordre, le prince de la Moskova et rétablir le pont d'Arcis-sur-Aube. Ayez soin qu'on y envoie un bon officier du génie. Si on avait l'officier qui a déjà été à Arcis, il faudrait l'envoyer de préférence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21369. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 25 février 1814, quatre heures et demie après midi.

Mandez au duc de Bellune que, le 24, le duc de Raguse a reconnu Blücher, qui était avec 8 ou 9,000 hommes sur les hauteurs d'Anglure; que le prince de la Moskova s'est porté aujourd'hui à Aubeterre, et se rendra probablement demain de bonne heure à Arcis; qu'il est nécessaire que lui, duc de Raguse, puisse se réunir à Arcis avec le prince de la Moskova; qu'il fasse donc établir le pont de Méry et organiser les moyens de passage, afin qu'il puisse envoyer la brigade de la division Boyer et la cavalerie qu'il aura; qu'il paraît que, dans la position des choses, il est important d'occuper en grande force Arcis et de s'y bien organiser; que l'établissement du pont de Méry est nécessaire. Mandez-lui aussi que nous sommes entrés à Bar-sur-Seine et à Vendeuvre, où nous avons fait quelques milliers de prisonniers.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21370. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, sept heures et demie du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Reggio de se porter sur Bar-sur-Aube. Donnez ordre au comte de Valmy de rejoindre et de prendre l'avant-garde sur Bar-sur-Aube.

NAPOLÉON.

P. S. Recommandez au comte de Valmy de nous donner beau-

coup de nouvelles, en l'absence du général Grouchy, qui commandera non-seulement son corps, mais aussi celui du général Saint-Germain.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21371. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Roussel de se rendre à Arcis-sur-Aube pour y être à la disposition du prince de la Moskova.

NAPOLÉON.

P. S. La compagnie de pontonniers restera ici. La compagnie de sapeurs seule ira, vu que cela paraît suffisant; elle sera attachée au prince de la Moskova.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21372. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au duc de Tarente que nous sommes entrés à Vendeuvre; que le duc de Reggio et le général Gérard marchent sur Bar-sur-Aube; que je désire qu'il s'approche le plus possible de Châtillon-sur-Seine; qu'il ne doit pas y faire entrer son infanterie, mais seulement de la cavalerie; qu'il y nommera un commandant de la garde nationale et y réorganisera la garde nationale pour garder le congrès. Après cela il se rapprochera de la Ferté-sur-Aube, sans laisser aucune troupe de ligne à Châtillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21373. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, deux heures et demie après midi.

Mon Cousin, mandez au prince de la Moskova qu'on a entendu une canonnade près de Sézanne dans la journée du 24 et du 25; qu'on dit que Blücher est toujours du côté de Beaudement, envoyant des patrouilles à Saint-Just; qu'il est important que le prince de la

Moskova passe l'Aube à Arcis, pour éclairer ce que fait Blücher et tomber sur ses derrières; que la division du général Roussel doit l'avoir rejoint.

Instruisez le général Roussel que le 26 la brigade Sparre arrive à Nogent, et pourra le rejoindre demain 27 à Arcis-sur-Aube.

Instruisez le prince de la Moskova que le duc de Bellune est concentré à Méry et le duc de Padoue à Nogent; que le duc de Trévise est à Château-Thierry.

Recommandez que les relais de poste d'ici à Arcis soient rétablis.

Cette dépêche au prince de la Moskova est très-pressée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21374. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814.

Un nommé ..... a été envoyé par le ministre de la police pour écrire la campagne. Donnez ordre que cet individu retourne à Paris. Écrivez au ministre que je suis surpris de ce qu'il envoie ainsi des agents sans ma permission; que j'ai besoin d'autre chose que d'hommes qui écrivent les événements de la campagne, et qu'il pourrait mieux employer son argent qu'à des bêtises comme cela.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21375. — AU COMTE DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Monsieur le Comte Montalivet, je ne puis être plus mécontent que je le suis du peu que l'on fait pour l'esprit public.

Ce n'est pas par des vers, des odes qu'on peut parvenir à l'animer, mais bien par des faits et des détails simples et vrais. C'est une chose bien simple à comprendre. Je ne veux pas qu'on fasse des articles à Paris; je ne veux pas que l'on trompe le public, mais seulement qu'on mette la conduite des ennemis sous les yeux de tous. Ces articles ne sont pas seulement bons pour Paris, mais pour Amiens, Lille, Arras et tout l'Empire. Le ministre des cultes doit demander des lettres aux évêques, aux chanoines, aux curés; le ministre de l'intérieur, aux préfets, aux maires; le ministre des finances, à ceux de ses employés qui sont restés pendant le séjour de l'ennemi; l'administration des

postes, aux directeurs des postes, aux maîtres des postes; le grand juge, aux procureurs impériaux, aux juges, aux juges de paix, aux notaires, etc. Qu'on leur demande ce qu'ils savent, ce qu'ils ont vu; qu'on se garde d'en faire des tableaux, mais qu'on imprime ces lettres à mesure qu'on les recevra. Il faut que les villes qui ont été occupées par les ennemis envoient des députés à Paris pour y faire le récit de ce qu'ils ont vu et appris, de ce qui s'est passé chez eux; il faut qu'il y ait là des écrivains pour recueillir ce qu'ils diront. Il faut en général désigner tous les noms. L'ensemble de tous ces faits produira la rage et l'indignation. C'est alors que chacun sentira la nécessité de courir à sa défense plutôt que de voir sa femme ou sa fille violée, que d'être accablé de coups de bâton, que d'être pillé, volé et accablé de tous les genres d'outrages. Mais je ne suis plus obéi. Vous avez tous plus d'esprit que moi, et sans cesse on m'oppose de la résistance en m'objectant des *mais*, des *si*, des *car*. Maintenant le moment est presque manqué; il aurait fallu publier ces articles sur-le-champ. Qu'on nomme tout le monde indistinctement. Qu'on cite le prince de Wurtemberg, qui s'est si mal conduit; qu'on lève tous les masques; qu'on cite même ce que les souverains ont dit. Je ne puis écrire à tous mes ministres, cette lettre doit leur être commune. La France serait déjà tout entière sous les armes sans la pusillanimité des ministres, qui craignent toujours de mettre en avant l'administration. La police doit tous les jours ramasser des quantités de lettres écrites de toutes les parties de la France, des lettres écrites par des bourgeois, des anciens seigneurs, des hommes d'affaires : qu'elle les fasse imprimer, qu'on mette tous les noms, et qu'on ne cache rien au public.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

21376. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Dans un journal du 25, je trouve un bon article : c'est une lettre d'une mère de famille de Bray. Mais il fallait nommer cette femme, car, à défaut de son nom, je crois que c'est une lettre que le rédacteur a imaginée. Mais pourquoi donc ne pas citer cinq cent mille traits de cette espèce? Maîtres de postes, procureurs généraux, juges, maires, notaires, tout cela est indigné et tout cela écrit. C'est à la police de les réunir et de les publier. Je lis dans le *Journal de*

Paris un article d'Auxy-le-Château : cet article ne veut rien dire. Pourquoi donc avez-vous la tête si dure? pourquoi ne vouloir pas me comprendre? Ce n'est pas des extraits de lettres qu'il faut imprimer, mais des lettres tout entières avec le nom de la personne qui écrit et celui de la personne à qui la lettre est adressée. Quel est le nom du général dont il est fait mention dans cet article, et pourquoi ne l'avoir pas cité? J'ai écrit au ministre de l'intérieur sur tout cela. Il vous communiquera ma lettre. Toutes les fois qu'on se bornera à des extraits, à faire des tableaux, le public n'y croira pas. Mais, quand on se contentera de choses dites simplement, on le persuadera. S'il y a des fautes de français, laissez-les; qu'on voie que c'est la vérité tout entière et toute nue que l'on donne au public. Tâchez de ramasser des lettres dans ce que l'on appelle le faubourg Saint-Germain. L'homme d'affaires de Labriffe, qui est à Arcis-sur-Aube, aura sans doute écrit et mandé des nouvelles de ce qu'il aura vu; recueillez-en qui soient adressées à des personnes de ma Maison comme à d'autres qui n'en sont pas. Lorsque vous aurez recueilli trois ou quatre cents lettres, que vous les aurez publiées avec les noms, cela fera un bon effet, car alors tout le monde pourra s'assurer que ces lettres sont vraies. Des gens du faubourg Saint-Germain questionneront ceux des autres faubourgs, et on y croira. On aura par là produit un immense bien.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21377. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, faites mettre dans *le Moniteur* la lettre du duc de Castiglione du 21. Écrivez-lui que j'applaudis à ces petits succès, mais qu'il faut réunir 25,000 hommes, artillerie, cavalerie, infanterie, gardes nationales, etc.; que je pense qu'il peut ainsi réunir 25,000 hommes; que j'ai ordonné au prince Borghese de diriger sur Chambéry une division de 10,000 hommes; qu'il marche avec toutes ses forces droit à l'ennemi, culbute Bubna, reprenne Genève et menace toutes les communications de l'ennemi avec la Franche-Comté, et fasse lever le siége de Besançon. Envoyez-lui un officier pour lui faire connaître l'importance de cette mesure.

Il est nécessaire que le duc de Castiglione organise deux batteries d'artillerie à cheval, ce qui fera douze pièces, et quatre batteries d'artillerie à pied, ce qui fera trente-deux pièces; total, quarante-quatre

pièces. Qu'il lève des chevaux à Lyon et dans les départements des 7e, 8e et 19e divisions. Il me paraît qu'il a déjà 800 chevaux; c'est la moitié de ce qu'il lui faut.

Je vois que ce maréchal a sept compagnies d'artillerie à pied; ce qui, avec les quatre compagnies de marine, fait onze compagnies; plus deux compagnies d'artillerie à cheval; c'est beaucoup trop. Il pourra jeter dans Genève les quatre compagnies de marine, qui sont excellentes pour défendre la ville et pour réoccuper les petits forts et tenir à la disposition de l'armée trois ou quatre compagnies d'artillerie à pied.

Faites connaître au duc de Castiglione que nos troupes sont à Bar-sur-Seine, à Bar-sur-Aube; que, d'un autre côté, elles sont entrées à Auxerre; que nous allons entrer à Châtillon-sur-Seine; que deux plans d'opérations se présentent pour le duc de Castiglione, qu'on lui en laisse le choix : l'un de se porter sur les derrières de l'ennemi, l'autre de faire sa jonction avec nous par Dijon; que, dans tous les cas, il est nécessaire d'occuper Genève et de remettre cette place en état de défense. Il en faudra désarmer les habitants et mettre leurs fusils entre les mains de nos soldats de ligne ou de nos gardes nationaux français.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21378. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Écrivez au duc de Castiglione qu'il est ridicule qu'il croie ne pouvoir pas compter pour la campagne sur les troupes de Nîmes. Faites-lui connaître que j'ai à mon armée beaucoup de monde en habits de paysans et beaucoup de troupes de ligne qui ne sont sous les drapeaux que depuis soixante et treize jours; que, si jeune que soit l'infanterie française, elle est toujours plus brave que l'infanterie wurtembergeoise, autrichienne et bavaroise.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21379. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Si j'avais eu un équipage de pont de dix pontons, la guerre serait finie et l'armée du prince Schwarzenberg n'existerait plus; je lui

aurais enlevé 8 à 10,000 voitures et pris son armée en détail. Mais, faute de bateaux, je n'ai pas pu passer la Seine où il aurait fallu que je la passasse et à volonté. Il est ridicule de me dire que Paris n'offrait pas les bateaux nécessaires pour faire un pont sur la haute Seine. Je n'avais pas besoin de cinquante bateaux, mais seulement de vingt. Par les mesures que vous avez prises, la guerre sera finie quand les bateaux arriveront, tandis qu'on devait les faire partir dès le lendemain de la réception de ma lettre. Tout cela est de l'ineptie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21380. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, Blücher a passé l'Aube; il se dirige du côté de Sézanne; quelques coups de canon ont été tirés hier avec le duc de Raguse. Envoyez un officier au duc de Raguse pour savoir ce qu'il fait; il peut être soutenu par le duc de Trévise.

Le prince de la Moskova a passé ce matin l'Aube à Arcis, pour tomber sur les derrières de Blücher.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21381. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le général Allix a dû vous informer de son entrée à Auxerre. Nous avons communiqué avec Châtillon-sur-Seine; la garnison autrichienne en est partie. Je donne le commandement de la ville au maire, et je le charge d'organiser la garde nationale, qui y fera le service, mon intention étant de n'y point envoyer de troupes de ligne.

Les départements qui ont été envahis par l'ennemi sont pleins de zèle. Si on avait des fusils, on les ferait facilement marcher en masse. Je viens de prendre un décret pour qu'il soit levé 3,000 hommes dans chacun des départements de l'Aube, de l'Yonne et de Seine-et-Marne. Ces hommes se réuniront à Meaux, à Troyes et à Auxerre. Vous enverrez dans chacune de ces villes six cadres de bataillon. Chaque cadre sera complété à 500 hommes. Les départements fourniront le plus d'hommes armés qu'il sera possible. Ces hommes seront appelés *gardes nationaux des contingents de la levée*

en masse, et ils ne seront tenus de servir qu'aussi longtemps que l'ennemi sera en deçà du Rhin.

Vous ne devez pas être en peine de fournir les dix-huit cadres de bataillon. Si vous n'avez pas à Paris ce qui est nécessaire, le duc de Raguse peut très-bien fournir six cadres pour Meaux et le duc de Tarente six cadres pour Auxerre ; vous n'en auriez plus que six à diriger sur Troyes. Nous aurons là de bonnes troupes. Rien n'était plus mal imaginé que nos gardes nationaux avec des cadres détestables, tandis que nous avons des cadres qui n'ont pas de soldats.

Mandez aux préfets qu'il convient qu'ils ouvrent des souscriptions volontaires pour aider à l'habillement. Ces souscriptions peuvent être faites soit par les départements, soit par les communes, soit par les particuliers.

Écrivez aussi pour que ces mesures soient étendues aux départements de la Drôme, de l'Isère, du Mont-Blanc, de la Côte-d'Or et à tous les départements, au fur et à mesure qu'ils sont évacués par l'ennemi. Nous avons en France beaucoup de cadres, lesquels, par ce moyen, pourront être remplis.

Il faudrait essayer si les 2,000 gardes nationaux qui sont à Meaux pourraient entrer dans le corps du duc de Raguse de la même manière et aux mêmes conditions.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21382. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814.

Mon Frère, il paraît que les alliés n'ont pas encore ratifié le traité du roi de Naples. Je désire que vous expédiiez quelqu'un des vôtres qui se rende en toute diligence auprès du Roi ; que vous lui écriviez avec franchise sur l'iniquité de sa conduite, en lui offrant d'être son intermédiaire pour le faire revenir ; qu'il n'a que ce parti à prendre, sans quoi il est perdu, soit par la France, soit par les alliés. Je n'ai pas besoin de rappeler ici tout ce que vous pourrez dire. Les Anglais mêmes ne le reconnaissent pas comme roi. Il est encore à temps de sauver l'Italie et de replacer le vice-roi sur l'Adige. Écrivez aussi à la Reine sur son ingratitude, que rien ne peut justifier et qui révolte même les alliés. Écrivez-leur qu'une bataille n'ayant pas encore eu lieu entre les troupes françaises et napolitaines, tout peut encore s'arranger ; mais qu'il n'y a pas un moment à perdre. Comme le

sénateur Fouché est encore dans ces cantons, vous pouvez lui écrire de s'entremêler de ces affaires avec la personne que vous envoyez.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21383. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Troyes, 26 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, j'ai reçu vos dépêches du 24 février, qui ne me sont arrivées qu'aujourd'hui 26. Un autre courrier arrive avec vos dépêches du 25 au soir; mais celles-ci ne sont pas encore déchiffrées.

Je ne veux pas perdre un moment pour vous faire connaître que vous pouvez donner les plus fortes assurances que non-seulement lord Castlereagh sera respecté, mais encore tous les Anglais et étrangers, quels qu'ils soient, qui seraient munis d'un sauf-conduit de sa part; que ses communications avec Calais n'éprouveront aucun empêchement; que, si elles ont éprouvé quelques retards jusqu'ici, ce n'a été que par représailles; que j'ai ordonné que la garde nationale de Châtillon ferait le service de la ville, et qu'aucune troupe n'entrera à Châtillon, à moins que les membres du congrès ne le demandent; que notre manière de faire n'est en rien semblable à celle des Russes et des Autrichiens, que tout ce qui vient sous le nom sacré de la paix a droit à nos yeux aux plus grands respects et aux plus grands égards; et que, quand même les négociations viendraient à manquer, si lord Castlereagh jugeait plus convenable de revenir de sa personne par Calais pour gagner quelque vingt-quatre heures et arriver plus tôt pour l'ouverture du parlement, il en serait le maître; vous pouvez lui en donner toute assurance.

Je ne veux pas même envoyer un commandant à Châtillon. Je fais écrire par le duc de Tarente au maire que je lui donne le gouvernement de la ville, et que je désire qu'il envoie le nom de la personne qui peut commander la garde nationale, afin que je la brevète.

Dites aussi à M. de Stadion que les communications de leur quartier général avec Châtillon n'éprouveront aucun obstacle, et que leurs courriers passeront sans aucun détour, même au milieu d'une bataille, sauf à prendre, dans ce cas extraordinaire, les précautions que prescriront les usages de la guerre. Faites-leur sentir, dans le billet que vous leur écrirez, que nos courriers ont quelquefois mis huit jours pour nous arriver.

Tâchez de profiter de cette circonstance pour aborder la négociation. Vous devez avoir reçu, à l'heure qu'il est, la copie de ma lettre à l'empereur d'Autriche[1]; c'est une pièce secrète qui ne doit pas être connue; mais vous avez reçu aussi copie de la lettre du prince de Neuchâtel au prince de Schwarzenberg[2]; celle-ci peut être considérée comme pièce ministérielle.

[1] Pièce n° 21344.

[2] « AU PRINCE DE SCHWARZENBERG, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE AUTRICHIENNE.

» Mon Prince, j'ai reçu votre lettre du 17. On a trompé Votre Altesse. Non-seulement la paix n'a pu être signée le 16, mais toute la négociation retrograde; de sorte qu'au lieu de présenter les conditions proposées à Francfort par le prince de Metternich, le comte de Nesselrode et lord Aberdeen, que l'Empereur a acceptées et que la nation française a unanimement adoptées comme son ultimatum, on propose à l'Empereur des conditions déshonorantes et d'effacer la France du nombre des puissances maritimes. Cela n'est point conforme à la proclamation que vous avez faite en entrant en France ni à la déclaration des puissances alliées, et moins encore aux intérêts de votre monarchie. Mais ces questions, mon Prince, ne regardent ni vous ni moi.

» J'envoie à Votre Altesse une lettre de Sa Majesté pour l'empereur votre maître : je vous prie, mon Prince, de faire en sorte que S. M. l'empereur d'Autriche la reçoive directement. Ce prince peut, d'un mot, tout terminer. Militaires blanchis sous le harnais, personne ne sait mieux que nous ce que l'on peut attendre de l'inconstance de la fortune. Je sais que l'Empereur dit dans sa lettre que son armée est plus nombreuse en infanterie, cavalerie et artillerie que la vôtre. Cette assertion vous paraîtra singulière, mais elle est extrêmement vraie, même quand vous mettriez en ligne de compte les restes des armées d'York, de Kleist et de Blücher, sur un champ de bataille que vous auriez choisi. Indépendamment de cela, Prince, les atrocités de tout genre commises par les Cosaques et les Russes ont porté l'exaltation de Paris et de la France à l'excès. 200,000 hommes et cinq cents pièces de canon sont sous la capitale; les hauteurs et les portes sont retranchées, et plus de 8,000 anciens officiers de ligne dirigent cette population armée. Finissons donc cette lutte, mon Prince; rendons un calme durable à l'Europe : Votre Altesse peut y contribuer. Elle pensera que tout ce qui avilirait trente millions d'hommes, qui n'ont jamais passé pour des lâches, serait de peu de durée si la paix qui se fera n'était pas fondée sur les bases de Francfort. Est-ce pour assouvir la vengeance mal calculée de la Russie et la politique égoïste de Londres que vous devez verser encore le plus pur de votre sang? N'avez-vous pas assez gagné, lorsqu'en une campagne vous avez acquis l'Allemagne, l'Illyrie, les provinces vénitiennes, les provinces polonaises, et réorganisé la Prusse? Ne pensez-vous pas qu'il ne peut être dans l'intérêt bien entendu de l'Autriche de vouloir plus? En continuant la guerre, n'y aurait-il pas de chances pour qu'elle eût moins? N'êtes-vous pas moins forts sur la Seine que quand vous étiez sur la rive droite du Rhin? Quelle que soit, au reste, la résolution de votre souverain, elle ne peut rien changer à la haute estime et à l'attachement que je vous porte, ainsi qu'au parti que nous avons pris de mourir plutôt que de voir la paix faite sur d'autres bases que celles de

Si l'on veut finir, on peut finir bien vite, épargner bien des malheurs et peut-être un revirement de choses qui serait très-funeste aux alliés. Les bases de Francfort, voilà ce que j'ai accepté et ce que la nation a approuvé.

En parlant à lord Aberdeen, dites que, dans aucun cas, nous ne céderons ni Anvers, ni la Belgique.

Enfin tâchez de faire marcher la négociation.

Flahault est toujours à Lusigny, où l'on discute les limites de l'armistice. L'ennemi a proposé une ligne; nous en proposons une autre; il est douteux qu'on s'arrange.

Nos troupes sont à Bar-sur-Aube.

Blücher s'est porté du côté de Sézanne; le prince de la Moskova passe l'Aube à Arcis pour tomber sur ses derrières.

Laissez croire que mon quartier général est à Vendeuvre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21384. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, cinq heures après midi.

Mon Cousin, envoyez un officier en toute diligence au prince de la Moskova, pour lui porter copie des renseignements qu'envoie le

Francfort. Ce sentiment n'est pas seulement celui de l'Empereur, mais c'est celui de son armée et de toute la nation.

» Ce serait de ma part une jactance déplacée, si je parlais à Votre Altesse d'éviter une bataille contre une armée nombreuse et exaspérée, dont tous les soldats sont résolus à vaincre ou à mourir; mais je me permets de vous rappeler que, par les conditions de Francfort, l'Autriche se trouve avoir beaucoup plus que ce que vous m'avez dit vous-même qu'elle désirait. Votre position est belle : ne serait-il pas sage de la conserver en renonçant à une continuation d'hostilités qui vous soumet aux chances de la guerre?

» Je dois, mon Prince, vous entretenir d'un objet particulier. On met obstacle à nos communications directes avec Châtillon. Il est des courriers qui ont été perdus; il en est qui ont été près de six jours pour arriver, soit en allant, soit en revenant. Quelle importance peut-on trouver à ces entraves? Qu'est-ce que peut voir un courrier? Du canon et des troupes. Mais lorsque vous êtes dans notre pays, comment ne saurions-nous pas où vous êtes et ce que vous êtes? C'est donc s'écarter sans motifs du droit des gens et retarder la marche des négociations.

» Le prince vice-connétable,
major général des armées françaises,
» ALEXANDRE.

» Nogent, 22 février 1814. »

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

maire de Saint-Georges, et lui faire comprendre l'importance qu'il se porte sur la rive droite de l'Aube pour menacer les ponts de l'ennemi, et, s'il les a déjà levés, le suivre de manière à arrêter son mouvement et à dégager le duc de Raguse.

Le duc de Padoue pourra passer le pont de Nogent et opérer avec le général Bordesoulle également sur la rive droite.

Le duc de Bellune se portera par Méry sur les ponts de l'ennemi, en communiquant par sa droite avec le prince de la Moskova.

Donnez les ordres en conséquence au général Bordesoulle, au duc de Padoue, au duc de Bellune.

Le maréchal prince de la Moskova sera chargé d'imprimer à tout cela la direction convenable. Donnez-lui pour instruction générale que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne faut pas laisser établir Blücher à Sézanne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21385. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 26 février 1814, six heures du soir.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 25 à neuf heures du soir. Le commandant autrichien et la garnison de Châtillon-sur-Seine ont quitté cette ville. J'ai ordonné que la garde nationale de Châtillon ferait le service, n'ayant pas voulu y mettre des troupes de ligne, puisque ce serait deux bataillons employés inutilement sur ce point, et, de plus, deux bataillons de grenadiers pour l'honneur dû au congrès. En attendant, voilà le congrès dans nos mains; ce qui prouve bien que tous les calculs de l'ennemi sont déroutés. Lord Castlereagh a demandé s'il serait en sûreté, vu qu'il n'avait pas le caractère d'ambassadeur; comme de raison, cela ne fait pas une question : tout ce qui appartient au congrès, directement ou indirectement, est sous le droit des gens.

Nos troupes doivent être entrées ce soir à Bar-sur-Aube. On a entendu hier le canon du côté de Sézanne. Il paraît que Blücher, qui a été blessé légèrement au combat de Méry, manœuvre de ce côté. Le prince de la Moskova a passé l'Aube à Arcis pour tomber sur ses derrières.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21386. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 26 février 1814, huit heures du soir.

Mon Cousin, faites connaître au duc de Tarente que j'approuve les mesures qu'il a prises pour l'emplacement des troupes aujourd'hui; que je désire que demain il porte, s'il est possible, son quartier général à la Ferté-sur-Aube ou à Clairvaux, afin de se trouver près de Bar-sur-Aube. Il n'enverra aucunes troupes à Châtillon, mon intention étant que la garde nationale y fasse le service. Il fera organiser la garde nationale de Mussy-sur-Seine, de Bar-sur-Seine et des villes environnantes, afin qu'il soit à l'abri des partis de Cosaques. Dans sa position de Clairvaux, le duc de Tarente sera près de Bar-sur-Aube, pour soutenir le duc de Reggio et le général Gérard, et nous aurons par ce moyen des forces imposantes.

Écrivez au maire de Châtillon-sur-Seine que je lui confie le commandement de la ville; qu'il y organise une cohorte urbaine; que 200 hommes au moins s'y habillent, afin de fournir un petit corps de garde et une sentinelle à chaque plénipotentiaire. On pourrait aussi former à Châtillon une compagnie de 12 ou 13 chasseurs à cheval pris dans l'arrondissement. Ces chasseurs feraient le service de la gendarmerie et seraient aussi employés comme ordonnances à Châtillon.

Mandez au duc de Raguse que le prince de la Moskova a passé aujourd'hui à Arcis et qu'il marche sur les derrières de Blücher; qu'il peut, s'il est nécessaire, se faire soutenir par le duc de Trévise. Faites-lui connaître que nous sommes entrés à Châtillon-sur-Seine et que j'y ai ordonné la formation d'une cohorte urbaine pour garder le congrès; que nos troupes sont entrées à Bar-sur-Aube et à Clairvaux; que le duc de Castiglione est entré à Màcon, Châlon, Chambéry, Bourg-en-Bresse et Genève.

Écrivez la même chose au général Bordesoulle. Le duc de Padoue a ordre de se réunir à lui pour le soutenir; qu'il soutienne le duc de Raguse lorsqu'il attaquera l'ennemi.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21387. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, écrivez au prince de la Moskova qu'il doit avoir reçu une compagnie de sapeurs; que j'approuve fort le parti qu'il a pris

de se diriger sur Plancy; que le duc de Bellune marche également sur Plancy, et qu'il y sera en même temps que lui, partant de Méry; que, maître des deux rives, le pont de l'Aube sera bientôt rétabli; que le duc de Bellune a deux divisions formant 10,000 hommes et trente pièces de canon; qu'ainsi il sera en force pour se mettre à la suite de Blücher et se mettre sur son flanc.

Le duc de Padoue et le général Bordesoulle ont dû partir de Nogent et marcher sur Villenauxe, et suivre le flanc gauche de Blücher; que tout porte à penser que Blücher aura déjà levé les ponts sur l'Aube et se dirigera sur Sézanne pour être à cheval sur la route de Vitry.

Instruisez-le qu'on est entré à Châtillon-sur-Seine; que nous sommes entrés également à Bar-sur-Aube, Clairvaux et la Ferté-sur-Aube. Qu'il nous envoie fréquemment des nouvelles, afin que j'aie des données pour prendre un parti.

Il paraît bien évident que, lorsque Blücher n'aura plus les ponts sur l'Aube et qu'il verra un corps entre lui et Vitry, il renoncera à toutes ses opérations, si toutefois il en a eu d'autres que de regagner Châlons.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21388. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, trois heures et demie du matin

Envoyez au duc de Bellune, par un officier qui arrive avant sept heures, l'ordre de se diriger sur Plancy, sur lequel marche le prince de la Moskova, par la rive droite. Il sera facile, en peu d'heures, de rétablir le pont de l'Aube, et il fera passer son infanterie sur la rive droite pour se mettre à la suite de Blücher, lui enlever tous les ponts sur l'Aube et le suivre en queue et en flanc. Il appuiera constamment le prince de la Moskova. Il laissera deux pièces de canon et un millier d'hommes pour garder le pont de Méry.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21389. — AU GÉNÉRAL COMTE DE FLAHAULT, COMMISSAIRE POUR L'ARMISTICE, A LUSIGNY.

Troyes, 27 février 1814, sept heures du matin.

Monsieur le Comte Flahault, vous ne m'avez pas donné de vos nouvelles hier. Faites-moi connaître où vous en êtes. Je suppose que

les commissaires de l'ennemi se seront rapprochés de votre ligne. Vous ne devez, dans aucun cas, leur céder des pays que nous occupons, tels que Bourg, Mâcon, Chambéry, Chalon-sur-Saône; ces messieurs le comprendront facilement. Quel effet cela ferait-il aux yeux des habitants qui se verraient abandonnés! Cependant, si les difficultés tenaient à ce qu'ils gardassent Langres et Chaumont, comme ils les occupent, vous devriez y consentir.

Tâchez de conclure : c'est le seul acheminement à la paix. Je vous ai fait connaître que vous pourriez les laisser faire passer la ligne du Brabant de manière qu'ils gardent Breda et tout le Brabant hollandais.

Enfin, si, en concluant quelque chose, vous êtes obligé de vous éloigner de la ligne indiquée, faites-le valoir auprès de l'aide de camp de l'empereur d'Autriche, et tâchez d'en tirer la promesse positive, ou à peu près, que son maître veut la paix sur les bases de Francfort.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte de Flahault.

21390. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, sept heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au prince de la Moskova que le 25, à six heures du soir, le duc de Raguse était à la Ferté-Gaucher; que l'ennemi était vis-à-vis de lui; qu'il paraît que, le 26 à midi, l'ennemi est entré à la Ferté-Gaucher, et que le duc de Raguse s'est retiré sur Rebais, où il a dû se joindre au duc de Trévise; qu'il n'y a donc pas un moment à perdre pour se mettre à la suite de l'ennemi; que le duc de Padoue et le général Bordesoulle, qui sont à Nogent, sont sous ses ordres; qu'il doit instruire de sa marche le duc de Raguse par des courriers qui gagneront Meaux; que son mouvement sur Sézanne, avec des forces aussi considérables, arrêtera la marche de l'ennemi; qu'il fasse écrire partout aux paysans, pour que cela vienne à l'ennemi, que je suis là avec toute la Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21391. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse et adressez votre courrier

par Provins, Nangis, Meaux et la Ferté-sous-Jouarre. Il doit être sur la Ferté ou sur la route de Coulommiers. Écrivez-lui que je marche sur les derrières de l'ennemi pour couper l'armée de Blücher; que mes troupes sont déjà à Plancy, et que nous serons demain sur la route de Vitry. Il faut qu'il se réunisse au duc de Trévise, et qu'ils marchent ensemble à l'ennemi. Le courrier reviendra par Provins et nous rejoindra sur la route de Vitry, où nous serons probablement demain.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21392. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, huit heures et demie du matin.

Mon Cousin, écrivez sur-le-champ au duc de Padoue, par un bon courrier qui remettra sa lettre à Nogent, que je serai de bonne heure aujourd'hui à Arcis; que le prince de la Moskova a marché hier sur Plancy; que de son côté il se joigne au général Bordesoulle et marche sur Villenauxe, si, comme je le suppose, l'ennemi a relevé ses ponts de Saron et de Beaudement.

Si, au contraire, l'ennemi était en force à Conflans, Saron et Beaudement, il faudrait que le duc de Padoue remontât l'Aube, ayant sa droite à la rivière, et marchât sur les postes ennemis. Le général Bordesoulle éclairerait également sa route dans cette direction, et par ce moyen nous nous rejoindrons demain.

Écrivez au général Bordesoulle la même chose qu'au duc de Padoue; qu'ils marchent ensemble.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21393. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814, neuf heures du matin.

Donnez ordre au général Nansouty de se rendre à Arcis-sur-Aube avec les 2e et 3e divisions de cavalerie de la vieille Garde; au général Friant de se rendre à Arcis-sur-Aube avec la division de la vieille Garde; au général Dulauloy de s'y rendre également avec deux batteries de 12 et quatre batteries d'artillerie à cheval, ce qui fera six batteries avec la vieille Garde, ou quarante bouches à feu.

Donnez ordre au général du génie de faire partir sur-le-champ une

partie de ses pontonniers, sapeurs et officiers du génie pour Arcis-sur-Aube, pour suivre le mouvement de la vieille Garde.

Mon quartier général sera aujourd'hui à Arcis-sur-Aube. Faites connaître au général Macdonald le mouvement que je fais sur Arcis-sur-Aube, et que Blücher, York et Winzingerode et autres marchent sur la Ferté-Gaucher. Je vais tomber sur leurs derrières. Faites-lui connaître que mon intention est qu'il fasse partir sur-le-champ 500 chevaux et l'une de ses brigades d'infanterie avec un bon général pour prendre position à Troyes, pour y garder les parcs et le grand quartier général. Il n'est pas besoin qu'il y envoie d'artillerie; il y en a assez à Troyes.

Faites connaître au général Sorbier qu'il restera à Troyes pour y prendre le commandement de la ville et veiller à la défense des parcs; qu'il établira des postes et du canon à tous les ponts, à toutes les portes; que je donne ordre au duc de Tarente d'envoyer ici 500 chevaux et une brigade d'infanterie. Toutes ces troupes seront sous ses ordres.

Faites connaître au duc de Tarente que, comme le plus ancien, il aura le commandement des troupes du corps du duc de Reggio et du général Gérard, de la cavalerie du comte de Valmy et du général Milhaud; qu'il prenne une bonne position en arrière, sur l'Aube, en occupant Bar-sur-Aube par une bonne arrière-garde; qu'il soit prêt à faire sauter le pont de Dolancourt; mais il ne faut pas le faire sauter sans nécessité, pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi; que l'ennemi a tout préparé pour faire sauter le pont de Dienville; qu'il n'aura qu'à présenter quelque cavalerie pour décider l'ennemi à le faire sauter; qu'il faut qu'il fasse toutes les dispositions pour faire croire que je suis sur la ligne; que, dans le cas où il serait en présence de l'ennemi, il y fasse crier : *Vive l'Empereur!* qu'il corresponde tous les jours avec moi par Troyes; qu'il ne fasse rien qui puisse donner à croire à l'ennemi qu'il est sur la défensive, car j'espère être de retour sous trois jours.

Faites connaître au général Sorbier qu'aussitôt qu'il aura les 500 hommes de cavalerie il fasse observer le pont de Lesmont et celui de Dienville, ainsi que la route d'ici à Arcis-sur-Aube.

Écrivez la même chose au duc de Reggio. Recommandez-lui surtout de garder le plus profond silence sur mon mouvement; qu'on fasse faire mon logement en arrière de Bar; qu'on répande le bruit de mon arrivée parmi les soldats et les habitants pour demain.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21394. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A TROYES.

Troyes, 27 février 1814.

Mon Cousin, au lieu de laisser ici le général Sorbier comme commandant supérieur, vous y laisserez le général Sebastiani, qui prendra toutes les mesures pour assurer la sûreté de la ville. Le général Sorbier devra se rendre à Bar-sur-Aube, où il prendra le commandement de toute l'artillerie qui se trouve là, savoir : celle du corps du duc de Reggio, celle du général Gérard, celle du duc de Tarente et celle de la cavalerie. Le général Sorbier aura en même temps l'œil sur les parcs de réserve qui sont ici.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21395. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Troyes, 27 février 1814, onze heures du matin.

Mon Frère, je me rends à Arcis-sur-Aube pour manœuvrer sur les corps qui s'avancent sur la Ferté-Gaucher. La plus grande partie de l'armée reste à Bar-sur-Aube.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21396. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Troyes, 27 février 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il paraît que le 26, à quatre heures après midi, l'ennemi est entré à la Ferté-Gaucher. Je suppose donc qu'aujourd'hui 27 le duc de Raguse est à Rebais, où il aura été joint par le duc de Trévise. Le prince de la Moskova et le duc de Bellune étaient hier au soir 26 à Plancy. Le général Bordesoulle et le duc de Padoue avaient l'ordre de partir de Nogent pour se réunir sur la droite de l'Aube, avec le prince de la Moskova et le duc de Bellune.

Je serai de ma personne, à midi, à Arcis-sur-Aube, et je couperai à l'ennemi le chemin de Vitry.

Je laisse le duc de Reggio, le duc de Tarente, le général Gérard, la cavalerie du comte de Valmy et celle du général Milhaud à Bar-sur-Aube et à Clairvaux.

J'espère que j'aurai le temps de faire mon opération avant que l'ennemi s'en aperçoive et marche en avant.

Instruisez le duc de Raguse et le duc de Trévise de ces différents mouvements, et dirigez sur le duc de Raguse les 600 Polonais et toute la cavalerie qui partirait de Paris.

Aujourd'hui 27, le général Ornano doit avoir un millier de chevaux de la Garde; vous devez avoir beaucoup de batteries et 8 à 10,000 hommes : il serait convenable de diriger tout cela sur Meaux.

Instruisez le Roi de ces dispositions.

J'avais ordonné que tout ce qui était à Orléans se rendît à Sens; cependant je vois que vous avez appelé ces troupes sur Paris : d'après les derniers mouvements, il faut laisser subsister votre ordre.

Ordonnez au duc d'Albufera d'envoyer en poste une nouvelle division de 10,000 hommes à Lyon.

Réitérez au prince Borghese l'ordre d'envoyer du Piémont une division sur Chambéry.

Poussez le duc de Castiglione, car son mouvement effraye et contient les Autrichiens.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21397. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Troyes, 27 février 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, je pars pour me rendre à Arcis-sur-Aube, vu que Blücher, York, Winzingerode et d'autres renforts se portent sur la Ferté-Gaucher. Je vais tomber sur leurs derrières. Je laisse le duc de Tarente à Bar-sur-Aube et Clairvaux, avec le duc de Reggio, le général Gérard et la majeure partie de mon armée.

Il est convenable que vous disiez que je suis à Bar-sur-Aube, et que vous dirigiez tous les courriers qui me sont adressés sur Bar-sur-Aube et Vendeuvre; car il est de la plus haute importance que l'ennemi ne doute pas que je ne sois entre Bar-sur-Aube et Vendeuvre.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21398. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Arcis-sur-Aube, 27 février 1814, cinq heures après midi.

Mon Frère, je suis à Arcis. Je vais coucher à Herbisse. Je serai demain, à neuf heures du matin, à Fère-Champenoise; de là, selon les événements, je marcherai sur Sézanne et la Ferté-Gaucher.

Je me trouverai ainsi sur les derrières de toute l'armée ennemie. Prévenez-en le duc de Raguse, qui a dû être aujourd'hui 27 entre la Ferté-Gaucher et la Ferté-sous-Jouarre. Le duc de Trévise me mande qu'il a dû être réuni avec lui hier au soir 26. Qu'ils manœuvrent en conséquence pour talonner l'ennemi et l'empêcher de se tourner tout entier contre moi. Comme votre courrier pourrait être pris, écrivez en chiffre et envoyez un officier intelligent qui saura de mémoire ce qu'on doit faire. J'espère que mon courrier vous arrivera demain avant trois heures du matin, et que le duc de Raguse recevra votre lettre avant neuf heures.

La grande armée autrichienne continue à se retirer sur Langres. Je n'ai fait rien revenir de ce qui était sur Bar-sur-Aube.

J'ai reçu des gravures du Roi de Rome. Je désire que vous fassiez substituer à l'inscription : *Dieu veille sur mon père et sur la France,* celle-ci : *Je prie Dieu pour mon père et pour la France.* Cela est plus simple. Je désire aussi que vous fassiez faire des exemplaires où le Roi soit en habit de garde national.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21399. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A HERBISSE.

Herbisse, 28 février 1814, deux heures du matin.

Écrivez au général Flahault que je ne puis que lui répéter ce que je lui ai dit hier : que je crois un armistice, surtout pour arriver à la paix, nécessaire; qu'aussitôt que les plénipotentiaires auront reçu leurs instructions ils doivent conclure.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21400. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A HERBISSE.

Herbisse, 28 février 1814.

Mon Cousin, écrivez au prince de la Moskova :

« Un agent que j'avais envoyé à Fère-Champenoise assure qu'il y a 7 à 800 hommes de cavalerie éclopés ou Cosaques dans cette ville. Faites partir la partie de la division Roussel qui est à Gourgançon, le plus tôt possible, pour se rendre à Œuvy, et que, là réunie, la division Roussel se porte sur Fère-Champenoise. Ils emmèneront quelques pièces de canon. Faites soutenir cette reconnaissance par deux batail-

lons. Il faudrait tâcher d'entrer à Fère-Champenoise à la petite pointe du jour, pour prendre tout ce qui est là et avoir des renseignements. J'ai ordonné que 2 ou 300 hommes de cavalerie partent de Semoine pour se rendre sur-le-champ à OEuvy, où ils prendront les ordres du général Roussel. Recommandez au général Roussel de mettre de la vigueur et de l'adresse dans cette petite expédition, qui peut être fort utile et nous donner beaucoup de renseignements. Comme vos postes étaient de bonne heure à OEuvy, si j'apprenais par vos rapports qu'il y eût plus de monde que je ne crois, j'enverrais de ce côté une plus grande quantité de cavalerie. On aura là des renseignements précieux sur les mouvements de l'ennemi. »

Il est probable que je me porterai avec toute la cavalerie de ma Garde à Fère-Champenoise et que je marcherai avec cette cavalerie de la Fère sur Sézanne, par la chaussée.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21401. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A HERBISSE.

Herbisse, 28 février 1814.

Mon Cousin, donnez ordre que la brigade de cavalerie du général Sparre se dirige sur Sézanne par Salon et Pleurs. Vous lui recommanderez de prendre le trot pour gagner la tête de la colonne.

Vous préviendrez le duc de Bellune que, si sa cavalerie n'est pas suffisante, une brigade de cavalerie, qui vient d'Espagne, arrive par cette route.

Prévenez-le également que je me rends à Fère-Champenoise et de là à Sézanne; qu'ainsi je serai à Linthes quand il sera à Pleurs; que c'est donc sur cette route qu'il me fasse passer des nouvelles.

La route de l'armée doit être la route que prend la vieille Garde. Personne ne doit prendre la route de la Fère.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21402. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Sézanne, 28 février 1814, trois heures après midi.

Mon Frère, le prince de la Moskova est dans ce moment à mi-chemin de la Ferté-Gaucher, où nous serons demain de bonne heure. On a chassé de Fère-Champenoise une division de Cosaques et de troupes légères commandée par Tettenborn. Il est nécessaire que le

duc de Raguse soit informé de ces nouvelles. Écrivez-lui. Si l'ennemi est en position à la Ferté-Gaucher, nous l'attaquerons demain. Il faut donc que les deux maréchaux agissent en conséquence.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21403. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 1er mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis arrivé aujourd'hui, à deux heures après midi, à Jouarre. L'ennemi a repassé la rive droite de la Marne, mais je suis arrivé à temps pour faire canonner son arrière-garde et lui enlever 3 ou 400 hommes et quelques voitures de bagages. Je verrai ce qu'on pourra faire demain. Je ne sais pas encore la direction que l'ennemi a prise.

Faites-moi passer l'état détaillé de ce que la Garde, ainsi que la ligne, a envoyé au duc de Trévise en infanterie, cavalerie et artillerie.

Vous avez reçu le décret par lequel je lève des gardes nationaux, à compte sur la levée en masse. J'en ai demandé 3,000 dans l'Aube, 3,000 dans l'Yonne et autant dans Seine-et-Marne : c'est donc dix-huit cadres de bataillon qu'il faut que vous envoyiez.

Faites-en lever autant dans le Loiret, à Chartres et dans les autres départements où l'ennemi a été. Dans ces départements, on est prêt à tout; on demanderait le double d'hommes qu'on les aurait sur-le-champ.

Vous aurez donc besoin de beaucoup de cadres; ce qui me porte à désirer que vous ordonniez au duc de Raguse d'incorporer dans ses anciens cadres tous les nouveaux bataillons que vous lui avez envoyés, en vous renvoyant les cadres des bataillons. Il en sera ainsi de tout ce que vous aurez envoyé à Lagny et à Saint-Maur. Vous me rendrez compte de cette opération. Cela vous donnera quelques bataillons disponibles. Le duc de Raguse peut aussi fournir six cadres pour la levée de Meaux, et le duc de Tarente six pour la levée de Troyes. Pour l'Orléanais et Chartres, il faudrait y envoyer six cadres de Paris. Faites-moi connaître vos ressources là-dessus.

Ces gardes nationaux de la levée en masse sont une chose très-importante et qui n'offrira aucune difficulté; car, je vous le répète, on aurait 50,000 hommes dans le département de l'Aube, si on les voulait.

Concertez-vous avec le ministre de l'intérieur pour, outre cela, organiser des gardes nationales sédentaires.

Étendez la mesure de la levée en masse aux départements de l'Yonne, de la 7e division et de la Bourgogne, au fur et à mesure que l'ennemi en est chassé. Vous sentez qu'il vous suffit d'abord d'avoir deux ou trois cadres par chaque département, et successivement on les complétera.

Je ne doute pas que la même mesure ne puisse s'opérer dans l'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais; car, partout où l'ennemi a été, on peut faire ce qu'on veut. Les gardes nationales ne sont bonnes que lorsque les cadres sont de troupes de ligne et sont pleins; quand ils n'en sont pas, c'est pitié que les gardes nationaux, car sans officiers et sans cadres on n'a réellement rien de bon.

Si les gardes nationaux de Meaux voulaient s'incorporer, aux mêmes conditions, dans le corps du duc de Raguse, il faudrait les y incorporer.

Écrivez la même chose au duc de Reggio et au duc de Tarente, que tous les gardes nationaux qui voudraient s'incorporer dans leurs corps, ils les y incorporent, avec la condition qu'ils seront licenciés le jour où notre territoire sera affranchi.

Quant aux fusils, il y en a en Piémont; j'ai ordonné au prince Borghese d'en envoyer 10,000. Je lui ai aussi ordonné d'envoyer une division de 7 ou 8,000 hommes à Chambéry. Le prince de Lucques a amené 3,000 hommes à Gênes. Le prince Borghese a mal compris mon ordre; il a cru qu'il devait envoyer la division au vice-roi; faites-lui connaître mes intentions : c'est sur Chambéry qu'il faut envoyer ces forces; le vice-roi a suffisamment de troupes. Après les succès que j'ai obtenus, le roi de Naples ne bougera pas.

Ordonnez qu'on traite pour la garnison de Rome.

Il faut faire venir toutes ces garnisons à Chambéry.

Quant à la Catalogne, écrivez au duc d'Albufera qu'il traite avec les Espagnols pour rendre toutes les places, à condition qu'ils rendront toutes les troupes. Il ne traitera pas cependant pour Figuières. Cette opération est très-importante, car elle nous donnera beaucoup de vieilles troupes.

Je suppose que vous avez réitéré les ordres pour que le duc d'Albufera envoie encore une division à Lyon.

Réitérez l'ordre au général Maison d'agir avec plus d'activité et de résolution, d'avoir un corps volant de 4 ou 5,000 hommes, de réunir successivement toutes les garnisons et de tomber sur les derrières de l'ennemi.

Envoyez l'ordre au commandant de Metz de sortir, de réunir toutes les garnisons et de tomber sur les derrières de l'ennemi.

Envoyez le même ordre à Mayence : les paysans y entrent comme ils veulent.

Concertez-vous avec le ministre de la police pour envoyer, par duplicata et triplicata, ces ordres aux différents commandants de place. Il faut que toutes les garnisons se réunissent, car l'ennemi laisse très-peu de monde devant les places.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21404. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Jouarre, 1er mars 1814, huit heures du soir.

Mon Frère, je reçois vos trois lettres du 28 à neuf heures du matin, à midi et à une heure.

Je n'ai pas encore communiqué avec le duc de Raguse et ne sais rien de ce qui s'est passé hier.

Je suis arrivé à Jouarre et me suis emparé de la Ferté-sous-Jouarre, en même temps que j'ai fait lever les ponts que l'ennemi avait sur la Marne. J'ai pris quelques bagages et fait 3 ou 400 prisonniers. Toute l'armée ennemie s'est jetée sur la rive droite de la Marne.

D'après un rapport de Préval, je vois que les Polonais partent demain 2 ; dirigez-les sur la Ferté-sous-Jouarre.

Faites donner ordre que toute la cavalerie qui a été dirigée sur le duc de Raguse et qui n'appartient pas à son commandement, c'est-à-dire au 1er corps de cavalerie, soit dirigée sur Meaux. De là, je les dirigerai sur leurs corps ; car la grande affaire est de réunir tous les détachements de cavalerie.

Envoyez-moi l'état des troupes que vous avez à Saint-Maur et à Lagny.

Indépendamment des 600 Polonais qui arrivent, il y a 1,200 Polonais qui doivent être prêts, ce sont les Cosaques ; je désire qu'ils partent promptement. Le général Pac m'a fait signer un décret pour que 150,000 francs, qui étaient dans la caisse du général Dombrowski, fussent mis à la disposition de ce régiment. Écrivez au général Préval pour qu'il surveille cette opération, et que ces hommes m'arrivent sans retard.

J'ai laissé le duc de Tarente, le duc de Reggio et le général Gérard sur l'Aube, entre Bar-sur-Aube et Vendeuvre. J'ai laissé également le général Sebastiani comme gouverneur à Troyes. Envoyez un officier s'informer de ce qui se passe de ce côté.

Il me semble que le général Ornano ne met pas l'activité convenable pour réorganiser la cavalerie de ma Garde. Il a 2,200 hommes non disponibles et 1,400 chevaux. Pourquoi n'a-t-il pas 2,200 chevaux? Pourquoi a-t-il un aussi grand nombre d'hommes non disponibles? Qu'il se donne plus de mouvement, car je porte un grand intérêt à tenir à un complet très-élevé la cavalerie de ma Garde, qui, par les marches forcées, perd beaucoup de monde.

Toutes les conversations qui me reviennent des officiers de l'armée de Blücher blâmaient son opération et le traitaient de fou.

L'estafette qui a dû partir hier matin de Paris avec mes journaux ne m'est pas encore arrivée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21405. — ORDRES.

Jouarre, 1er mars 1814, au soir.

Le major général nommera un commandant pour la Ferté-sous-Jouarre. Le génie, les sapeurs et les marins de la Garde s'y rendront dans la nuit. Le général Lery s'y rendra également et fera rétablir le pont.

Le major général enverra un officier d'état-major au village de Bois-Baudry, pour ordonner que rien ne vienne sous Jouarre, mais que toutes les voitures et toutes les troupes se rendent sur Moras, en suivant la chaussée; le major général donnera spécialement cet ordre au génie et à l'artillerie, afin que tout ce qui n'est pas engagé ne prenne pas la traverse et se dirige sur la Ferté-sous-Jouarre par Moras. Cet officier donnera ordre que personne ne se presse et qu'on prenne position partout où on se trouve, pour arriver tous demain par Moras. Cet officier, indépendamment des ordres qui seront envoyés aux commandants des corps, sera autorisé à dire aux troupes qu'il rencontrera en route que chacun prendra position.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21406. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A JOUARRE.

Jouarre, 2 mars 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre aux troupes du prince de la Moskova et du duc de Padoue de se réunir à la Ferté-sous-Jouarre. Donnez ordre à la batterie de réserve de la Garde et à tous les équipages de

filer sur la Ferté-sous-Jouarre. Envoyez à Meaux pour qu'on fasse du pain, et à Paris pour qu'on dirige des convois sur Meaux.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21407. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, je reçois votre lettre du 27. Vous trouverez ci-jointe l'esquisse de la déclaration que vous devez faire. Vous pouvez l'adoucir, en changer les termes, mais conservez le fond.

NAPOLÉON.

PROJET DE NOTE.

Le soussigné a reçu de son gouvernement l'ordre de déclarer que la Note qui a été remise par les plénipotentiaires des alliés, n'étant pas une proposition, mais une capitulation, et contenant des choses contre la dignité et l'honneur de la France, ne pouvait pas servir de base à la négociation; que la vraie base de toute discussion était dans les propositions remises à Francfort par M. de Metternich, lord Aberdeen, M. de Nesselrode et au nom du chancelier Hardenberg, et qui, par l'acceptation de la France, se trouvent avoir la force d'une affaire conclue. Le soussigné a reçu ordre de joindre ici copie de ces propositions. Il est toutefois chargé de renouveler la déclaration que, dans aucun cas, la France ne renoncera à ses limites naturelles, comprises, comme l'ont très-bien établi le prince de Metternich, le comte Nesselrode et lord Aberdeen, entre le Rhin, l'Océan, les Alpes et les Pyrénées, les alliés convenant que la France doit conserver le rang qu'elle avait parmi les puissances avant la Révolution; les accroissements qu'elle a obtenus depuis sont beaucoup moins que l'équivalent de ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont acquis par le partage de la Pologne, la sécularisation des évêchés d'Allemagne et la réunion de Venise à l'Autriche, et les acquisitions faites par l'Angleterre de l'île de Malte, d'une portion des colonies hollandaises et de toute l'immense presqu'île de l'Inde.

L'Angleterre ne fait à la France aucune cession en lui donnant Pondichéry et les comptoirs des Indes, sans lui donner l'île de France et la Réunion. Sans elles, la France ne retirerait aucun avantage de ces comptoirs, et elle y renoncerait. L'Angleterre conservant la possession des Saintes, celle de la Guadeloupe serait onéreuse

pour la France. L'Angleterre garde Tabago. Ainsi, au lieu de ces restitutions que l'Angleterre a annoncé avec tant d'éclat vouloir faire à la paix générale, elle devait dire qu'elle ne restituera que la Martinique, petite île d'une importance secondaire pour la France, surtout depuis que le sucre est devenu pour elle une production indigène. Ce ne sont pas là les restitutions qu'elle a faites à la paix d'Amiens.

Toutes les puissances d'Europe devant être indépendantes, toutes, savoir l'Espagne, la Suède, le Danemark, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, la Suisse, etc., doivent être représentées au congrès, à moins que ces puissances ne préfèrent, pour éviter des délais, donner leurs pleins pouvoirs aux ministres d'Autriche, de Russie, de Prusse ou d'Angleterre. Mais la France ne saurait reconnaître l'espèce de suprématie qui résulterait de toute autre manière de procéder, au profit des quatre puissances alliées sur les autres puissances de l'Europe, et qui exclurait la France du système européen. Ce ne serait donc que comme leurs délégués que les plénipotentiaires des quatre puissances pourraient représenter des puissances indépendantes, ce qui est conforme au principe des bases de Francfort, auquel la France a adhéré : qu'aucune puissance ne s'arrogera de suprématie directe ou indirecte sur les autres.

Personne ne veut plus la paix que la France, puisque personne, par la réunion de toutes les puissances contre elle, n'en a plus besoin. Mais le soussigné est chargé de déclarer que, quels que soient les maux qui pèsent sur la nation française et l'urgence des circonstances, rien ne la portera à faire quelque chose qui dégrade son caractère national et puisse la faire déchoir du rang qu'elle a occupé dans le monde depuis tant de siècles.

Lorsque l'Europe, après avoir vu les bases de Francfort, d'abord énoncées dans la Note des ministres des puissances alliées, puis dans la déclaration que les cours alliées ont publiée à Francfort, enfin dans les proclamations du prince de Schwarzenberg, et, de plus, acceptées par la France, connaîtra la capitulation déshonorante que les plénipotentiaires ont ensuite offerte à la nation française, elle jugera que ce n'est pas pour établir l'équilibre européen et donner une paix solide au monde que les puissances se sont coalisées, mais pour déshonorer ou détruire une nation de trente millions d'habitants.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21408. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814, au matin.

Mon Frère, je désire qu'au reçu de la présente vous réunissiez, sous la présidence de la Régente, les grands dignitaires, mes ministres, mes ministres d'État et le président de mon conseil d'État, et que vous leur fassiez donner lecture de la Note des alliés contenant leurs propositions, de la lettre que j'ai écrite à l'empereur d'Autriche [1], de la lettre du prince de Schwarzenberg au major général, de la réponse du major général au prince de Schwarzenberg [2], de l'autre lettre du prince de Schwarzenberg et du projet de Note que je viens de dicter pour que le duc de Vicence la remette au congrès, enfin des différentes pièces qui font connaître l'état de la négociation de l'armistice, afin que les conseillers naturels de mon gouvernement connaissent l'état de la question. Le duc de Cadore tiendra procès-verbal de tout ce que dira chacun. Je ne demande pas un avis en forme, mais je suis bien aise de connaître les différentes sensations des individus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21409. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Vous me dites qu'il y a 12,000 gardes nationaux à Lyon, lesquels ne sont pas équipés; mais sont-ils armés? C'est l'important, car alors on pourrait s'en servir. Qu'on y mette des officiers des troupes de ligne, et une masse comme celle-là sera bien respectable. On en formera autant de brigades qu'il y a de fois 2,000 hommes, et autant de divisions qu'il y a de fois 4,000 hommes; ce qui ferait trois divisions ayant chacune une batterie de canons. Ayez soin qu'il y ait des majors et des généraux de brigade pour les commander. Faites connaître que je me bats avec des gardes nationaux de la Bretagne qui sont en sabots.

Écrivez au prince d'Essling que nous sommes dans des circonstances extraordinaires; qu'il ne faut pas se faire des peurs sans motifs; que, si l'ennemi fait une expédition, c'est à Gênes qu'il débarquera et non à Toulon. Consultez-vous avec les ministres de la

[1] Pièce n° 21344. — [2] Pièce n° 21383.

marine, de l'intérieur et de la police pour voir s'il ne serait pas mieux de rappeler Ganteaume.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21410. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, envoyez plusieurs agents, par le Danemark et l'Allemagne, au prince d'Eckmühl, pour lui faire connaître combien il est malheureux qu'avec une armée comme la sienne il se laisse bloquer par des forces inférieures et ne fasse rien pour la patrie. Qu'importe Hambourg quand la guerre est aux portes de Paris et que les armées qu'il devrait tenir autour de lui viennent augmenter ici le nombre de nos ennemis? Donnez-lui ordre de sortir de la place, de tomber sur les détachements ennemis, de les détruire entièrement, car ils ne sont pas la moitié de ce qu'il a, et qu'il oblige ainsi l'ennemi de reporter des forces considérables contre lui.

Envoyez jusqu'à trente agents. Le Danemark offre beaucoup de facilités pour cela, et une place de commerce comme Hambourg a beaucoup d'aboutissants à Paris.

Écrivez la même chose au général Lemarois; qu'il tâche de faire sa jonction avec le prince d'Eckmühl, et oblige l'ennemi à tenir des forces considérables contre lui.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21411. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Écrivez au duc de Dalmatie qu'avec des troupes comme les siennes il doit battre l'ennemi, pour peu qu'il montre de l'audace et qu'il marche lui-même à la tête de ses troupes. Qu'il sache bien que nous sommes dans un temps où il faut plus de résolution et de vigueur que dans les temps ordinaires. S'il manœuvre avec activité et donne l'exemple d'être le premier au lieu du péril, il doit, avec les troupes qu'il a, battre le double des troupes de l'ennemi.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21412. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Envoyez ordre à Borghese de faire partir pour Chambéry autant d'artillerie attelée qu'il pourra et une division d'infanterie, en se contentant de conserver 7 à 8,000 hommes pour garder Alexandrie et la citadelle de Turin, y compris ce qui revient de l'armée de Florence. Calculez ce qu'il peut envoyer. Il est bien important que cela arrive promptement à Chambéry. Indépendamment de l'estafette et du télégraphe dont vous vous servirez pour transmettre ces ordres, envoyez un officier pour veiller à leur exécution. Aussitôt que Borghese aura réuni 2,000 hommes au bas du mont Cenis, qu'il les fasse passer et qu'ils se rendent à Chambéry, où ils prendront les ordres des généraux Marchand et Dessaix. Prévenez le duc de Castiglione de ces dispositions.

Réitérez l'ordre au général Maison, et donnez-en avis à Carnot, de réunir les forces des garnisons y compris celles d'Anvers, et de tenir la campagne. L'ennemi néglige mes forces mortes et mes places pour Paris.

Écrivez par tous les moyens à Mayence pour que le général Morand sorte, batte la canaille qui est devant lui, se joigne à la garnison de Landau, et tienne la campagne sur les derrières de l'ennemi.

Donnez le même ordre au général de Strasbourg.

Ordonnez également au gouverneur de Metz de prendre les deux tiers des garnisons de Metz, de Verdun, de Thionville, de Longwy, etc. En tombant successivement sur les corps chargés du blocus, on fera voir à l'ennemi que ses communications sont menacées, et il sera obligé de songer aux places.

Envoyez aux gouverneurs un grand nombre de bulletins qui fassent connaître partout les succès obtenus.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21413. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suppose que votre équipage de pont partira cette nuit de Paris, et arrivera demain 3 à Meaux. Que de choses j'aurais faites si j'avais eu cet équipage! Me voilà arrêté ici

depuis bien des heures par la difficulté de réparer le pont de la Ferté-sous-Jouarre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21414. — AU VICE-AMIRAL DUC DECRÈS,

MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Duc Decrès, j'ai reçu votre lettre du 27 février. J'ai vu avec plaisir la belle conduite des trois vaisseaux [1]. Mon intention est de donner à ces trois équipages quarante décorations de la Légion, dont vingt-cinq pour *le Romulus*. Témoignez ma satisfaction aux officiers qui les commandaient.

Les journaux anglais parlent de très-riches prises faites par nos frégates sorties de Nantes; il paraît qu'une de ces prises a été reprise à son arrivée en France.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

21415. — AU GÉNÉRAL COMTE HULIN,

COMMANDANT LA 1re DIVISION MILITAIRE, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Général Hulin, je reçois votre bulletin du 1er mars. Je vois que vous avez 17,000 hommes; vous en portez vous-même 6,400 comme disponibles. Vous avez beaucoup de cadres de bataillon : complétez-les donc pour former la 2e division de réserve. Ces 6,400 hommes disponibles seraient bien mieux placés, encadrés dans cette division, que sur vos états à Paris. Les circonstances veulent plus d'activité. Faites-moi connaître quand j'aurai douze bataillons et deux batteries sous les ordres d'un bon général de division et de deux généraux de brigade, pour la 2e division de réserve.

Je vois que vous avez 1,100 chevaux prêts à partir : pourquoi ne partent-ils pas? On dirait que vous dormez à Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

[1] Les vaisseaux *le Romulus, le Sceptre, le Trident*, les frégates *l'Adrienne, la Médée, la Dryade*, formant une division sous les ordres du contre-amiral Cosmao, furent attaqués, le 13 février 1814, près du cap Benat, par une escadre anglaise forte de quinze vaisseaux, dont neuf à trois ponts. La division française eut 180 hommes tués ou blessés, mais elle ne fut pas entamée et réussit à rentrer dans la rade de Toulon.

21416. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A LIZY-SUR-OURCQ.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

L'officier des gardes d'honneur que vous m'avez envoyé m'a rendu compte de votre dernière affaire. Je désire en avoir une relation détaillée.

Il y a ici un millier d'hommes appartenant à votre division d'infanterie; mon intention est qu'ils vous rejoignent. Envoyez-moi la situation de toutes vos troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, et de tout ce qu'on vous a envoyé de la Garde, et qui est parti de Paris depuis ce matin; on m'assure qu'on vous a envoyé 6 à 7,000 hommes. Je suppose donc que vous avez actuellement 4 à 5,000 hommes de cavalerie, dix-sept à vingt canons et 8 à 9,000 hommes d'infanterie; ce qui vous fera un corps de 15,000 hommes.

Je désire également que le duc de Raguse m'envoie l'état exact de ce qu'il a.

Le pont de la Ferté-sous-Jouarre sera terminé aujourd'hui, dans deux heures d'ici. Je ferai passer beaucoup de troupes toute la nuit. Je ne déciderai mon mouvement que d'après les nouvelles que je recevrai. Je suppose qu'ils filent sur la Ferté-Milon.

Communiquez cette lettre au duc de Raguse.

Entre vous et le duc de Raguse, vous devez avoir près de 25,000 hommes, toutes armes comprises, dont quatre-vingts pièces de canon.

Aussitôt que je serai rassuré sur le mouvement offensif contre vous, mon intention est de pousser sur mes places, en marchant dans la direction de Châlons (car ils ne bloquent aucune place, de sorte que la garnison de Metz fait des sorties jusque près de Nancy), et tous ces renforts grossiraient singulièrement mon armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21417. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814, six heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Bellune de partir demain matin, à la petite pointe du jour, pour se porter par Vieux-Maisons à Château-Thierry. Prévenez-le que nous nous y portons par l'autre rive. Recommandez-lui, s'il arrive avant nous, de faire sur-le-

champ travailler à réparer le pont. Il laissera à la Ferté-Gaucher une arrière-garde, qui, avec les habitants, défendra la ville contre les Cosaques de Tettenborn, qui sont les seuls qui l'ont suivi.

Donnez ordre au général Grouchy de faire passer la cavalerie légère du général Wattier ce soir à huit heures, et avant, si le pont est terminé avant. Ce général se mettra à la suite de l'ennemi dans la direction de Crouy, de la Ferté-Milon et de Jaignes. Vous lui ferez connaître que des marches de nuit sont surtout avantageuses quand on a le pays pour soi; qu'on doit donc en profiter pour tenter d'enlever les postes de l'ennemi, puisque nous pouvons avoir des intelligences avec les habitants, qui lui diront le nombre d'hommes que l'ennemi a, et le conduiront sur ses derrières, où il a beaucoup de bagages et des pièces embourbées.

Donnez ordre que le général Roussel reploie tous ses postes ce soir à huit heures et passe sur-le-champ pour porter ce soir son quartier général à Montreuil; ses batteries d'artillerie légère passeront avec lui.

Tout le corps du prince de la Moskova passera à deux heures du matin et prendra position de l'autre côté dans la ville, de manière à pouvoir se mettre en marche au jour, n'ayant plus de défilé de pont à passer.

Vous ferez passer, immédiatement après, toutes les batteries de la Garde qui sont ici, et qui parqueront de l'autre côté du pont.

Le duc de Padoue se mettra en marche de manière à pouvoir passer le pont à cinq heures du matin.

La Garde à pied et à cheval partira au jour de Jouarre, pour passer les ponts à sept heures du matin.

Prévenez le duc de Raguse et le duc de Trévise que cette nuit nous passons la Marne. Qu'ils tâchent de correspondre avec le général Wattier, qui commande la cavalerie légère, en marchant dans la direction de Crouy et de la Ferté-Milon. Mandez-leur qu'ils doivent à la pointe du jour passer l'Ourcq pour pousser l'ennemi; que demain je serai de ma personne à Montreuil pour me diriger à la suite de l'ennemi, ou pour prendre tout de suite ma direction sur Château-Thierry et Châlons, selon les nouvelles que je recevrai d'eux et ce que j'apprendrai.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21418. — AU MARÉCHAL MORTIER, DUC DE TRÉVISE, COMMANDANT LA VIEILLE GARDE, A LIZY-SUR-OURCQ.

La Ferté sous-Jouarre, 2 mars 1814, sept heures du soir.

Je vous ai écrit, il y a deux heures, par un officier des gardes d'honneur que vous m'aviez envoyé. J'ai reçu les détails de votre combat du 28; je vous en témoigne ma satisfaction.

Notre pont sera fini à neuf heures du soir. A minuit, 6,000 hommes de cavalerie auront passé et seront aux trousses de l'ennemi. Les gens du pays me disent que tous leurs bagages sont embarrassés dans les marécages de Cocherel et de Cocherel à Crouy; que l'armée ennemie est dans un tel état que les hommes pleurent et jettent leurs armes de désespoir.

Vous pouvez compter qu'à la pointe du jour vous entendrez le bruit de leurs pièces. Quand même vous ne seriez pas aux prises, aussitôt que vous entendrez le canon, faites-nous entendre le vôtre pour signal. Aussitôt que vous verrez le moment arrivé, marchez ferme. Je serai en tête avec toute la vieille Garde. Je suppose qu'on vous a assuré les moyens de passer l'Ourcq, s'il le faut, pour aller plus vite. J'espère que nous aurons demain une belle journée.

Communiquez ma lettre au duc de Raguse. Le général Bordesoulle a dû le rejoindre; il est parti ce matin de Coulommiers pour Meaux. Que le duc de Raguse lui envoie des ordres, si jamais il était resté à Meaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21419. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Mon Cousin, envoyez ordre au duc de Reggio de se concerter avec le duc de Tarente, pour se préparer à exécuter les dispositions suivantes.

Le duc de Reggio, avec tout le quartier général, le parc et les batteries de réserve, partira de Troyes douze heures après en avoir reçu l'ordre, et se portera sur Arcis. S'il le juge plus prudent ou convenable, il pourra faire cette marche de nuit, afin de la dérober à la connaissance de l'ennemi.

Le duc de Tarente occupera la Guillotière et Troyes, mettra de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie à la Maison-Blanche, et observera la Seine. On évacuera de suite tous les malades et les blessés de Troyes sur Nogent et de là sur Paris.

L'un et l'autre maréchal seront prévenus que je me déciderai demain pour me porter sur Châlons et me mettre en communication avec Verdun et Metz, en menaçant les derrières de l'armée autrichienne et en la séparant de l'armée de Blücher, qui se dirige en ce moment sur Soissons et Reims.

On ne fera que les manœuvres préparatoires, telles que l'évacuation des malades, le transport des parcs et le transport du pont..... sur Arcis pour le duc de Reggio, et sur la Guillotière pour le duc de Tarente.

Selon les circonstances de la journée de demain, je déciderai à donner l'ordre pour être arrivé le 5 ou la nuit du 5 au 6.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21420. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814, au soir.

Mon Frère, je n'ai encore rien reçu de Paris à la Ferté, par Meaux. Je vous avais cependant expédié hier au soir un courrier par la route directe. Recommandez à Lavallette de bien faire réorganiser les postes. Le pont de la Ferté sera rétabli ce soir. A minuit, je serai à la poursuite de l'ennemi. On le dit très-embarrassé dans les boues. Il est possible que nous en ayons un très-bon résultat.

J'ai fait donner l'ordre par le ministre de la guerre au prince Borghese d'envoyer 6 à 8,000 hommes avec de l'artillerie attelée sur Chambéry : réitérez-lui mon ordre; voyez un peu les ministres de la guerre et de l'intérieur.

Je pense qu'il faut rappeler Ganteaume; il est trop pessimiste. La garde nationale de Toulon seule rendrait ce qu'il craint improbable; à plus forte raison 8 à 10,000 hommes de l'escadre qui s'y réuniraient.

Faites réitérer les ordres pour que tout ce qui est disponible dans les 7e et 8e divisions se rende à Lyon. C'est là que les troupes sont nécessaires.

J'ai demandé qu'on m'envoyât jour et nuit l'équipage de pont qu'on m'annonce être parti de Paris aujourd'hui; c'est mon plus grand besoin, car l'armée de Schwarzenberg eût été détruite, si j'avais eu un équipage de pont à Méry, et ce matin j'aurais détruit Blücher, si j'en avais eu un.

Je me prépare à porter la guerre en Lorraine, où je rallierai toutes les troupes qui sont dans mes places de la Meuse et du Rhin.

Il y a beaucoup d'hommes à Paris; je vois dans l'état de Hulin qu'il y en a 6,400 de disponibles. On ne les fait pas partir; il faut plus d'activité. Il est nécessaire de former au plus tôt la 4e division provisoire de la Garde, de remonter 2,000 chevaux et de former la 4e division de ligne, afin que vous ayez toujours des troupes dans la main à Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par les héritiers du roi Joseph.

21421. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, grâce à l'adresse et à l'activité des marins de ma Garde, le pont de la Ferté sera fini dans une heure. Si j'avais eu un équipage de pont à Méry, l'armée de Schwarzenberg eût été détruite. Si j'en avais eu un ce matin, l'armée de Blücher eût été perdue.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21422. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 3 mars 1814.

Mon Frère, depuis dix heures du matin la cavalerie passe. Notre cavalerie doit être maintenant sur les parcs; moi-même je me porte à Montreuil. Une de nos colonnes s'est portée sur Château-Thierry pour y réparer le pont.

Je n'ai pas eu cette nuit de nouvelles du duc de Raguse. Je pense que nous ne tarderons pas à communiquer. Il était hier au soir du côté de Gesvres et de Crouy.

L'ennemi était hier au soir vis-à-vis de Mareuil.

NAPOLÉON.

P. S. Envoyez des officiers à Troyes pour savoir ce qui se passe.

D'après l'original comm. par les héritiers du roi Joseph.

21423. — AU PRINCE CAMBACÉRÈS,
ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 3 mars 1814.

Mon Cousin, je vois qu'à Paris vous avez de l'esprit tout plein pour avoir des sujets de peur. Il n'y a pas de remède à cela. Il suffit de penser qu'aujourd'hui la capitale n'est plus réellement compromise. Cela est beaucoup avec le mauvais esprit de tout ce qui tient à l'administration, depuis le prince de Bénévent jusqu'à je ne sais qui; ce sont eux qui ont propagé depuis novembre un si mauvais esprit dans l'opinion.

Vous verrez, par les communications que fera le Roi, combien ces messieurs sont modérés; tout comme leurs soldats qui pillent, égorgent et brûlent tout!

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le duc de Cambacérès.

21424. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

La Ferté-sous-Jouarre, 3 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, faites connaître au général Maison qu'un mouvement hardi, par lequel il se porterait sur Anvers avec tout ce qu'il a de disponible et réunirait toutes les troupes de la garnison d'Anvers, hormis 3,000 marins qu'il laisserait dans la ville, dégagerait Bruxelles et inquiéterait fortement l'ennemi sur ses communications. Les troupes auxquelles il a affaire ne sont que de la canaille. Qu'il se mette en campagne, puisque l'ennemi, dédaignant toutes les places et les garnisons, prend sa ligne d'opération par Avesnes sur Paris : il n'est donc pas question de rester dans les places, mais d'agir sur sa ligne d'opération.

Donnez ordre que tout ce qu'on placarde à Paris, sur les horreurs que l'ennemi commet, soit placardé de même à Lille, à Valenciennes et dans les places de Flandre, afin qu'on sache à qui l'on a affaire.

Envoyez un officier au général Maison pour lui faire comprendre combien je trouve ridicules son inertie et son peu d'activité dans un moment aussi important.

Puisque l'ennemi se dissémine et ne voit que Paris, le général Maison pourrait même dégager Gorcum, et en réunir la garnison à ses troupes en abandonnant la place.

L'ennemi est partout, mais il n'est en force nulle part. Il ne faut pas croire à des bruits qui sont pleins d'exagération.

NAPOLÉON.

P. S. Je vois avec peine que le général Maison dissémine ses troupes, lui d'un côté, Castex de l'autre, etc. Qu'est-ce que tout cela? Qu'il réunisse ses troupes et tombe successivement sur tous les partis de l'ennemi.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21425. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Bézu-Saint-Germain, 4 mars 1814.

Mon Frère, la nouvelle du préfet de Melun est fausse. Chargez le comte de Lavallette de punir les agents de son administration qui répandent ainsi des bruits controuvés. Le fait est que Bar-sur-Aube n'était pas une position où l'on pût tenir. Il fallait marcher en avant ou se retirer. D'après le mouvement que j'ai fait sur la Marne, il a fallu se retirer. Nous avons eu une affaire où nous avons perdu 7 ou 800 hommes; mais l'ennemi a perdu le double, et nous n'avons évacué la ville que pendant la nuit.

Il y a à Paris près de 3,000 hommes disponibles; mais le général Hulin ne met aucune activité à compléter les cadres. Il faut en charger un général qui s'en occupe spécialement. Vous auriez dû avoir la 2e division de réserve prête, elle aurait dû pouvoir marcher sur Meaux, au secours du duc de Raguse. Encore une fois, tous ces hommes existent éparpillés dans les 5es bataillons qui sont dans la 1re division militaire.

Dites au ministre de la marine de répondre à l'amiral Ver Huell de tenir jusqu'à la dernière extrémité; qu'il n'y a pas de comparaison entre la perte de deux frégates et de 5 ou 600 hommes et l'avantage de tenir pendant cinq ou six mois la Hollande comme bloquée par la position du fort Lasalle [1].

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21426. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Bézu-Saint-Germain, 4 mars 1814.

J'ai passé hier matin la Marne à la Ferté-sous-Jouarre; je me suis

[1] La fin de cette lettre manque.

rendu à Château-Thierry; j'ai poussé mon avant-garde jusqu'au village de Rocourt, et je suis venu coucher à Bézu-Saint-Germain.

L'ennemi s'est porté par Neuilly sur Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville. On croit qu'il s'est retiré sur Reims par Noyant, n'espérant plus pouvoir s'y porter par Fère-en-Tardenois et Fismes.

Vous m'envoyez des lettres de Marmont qui ne disent rien; l'excessive vanité de ce maréchal ressort dans toutes ses lettres : il est toujours méconnu de tout le monde; il a tout fait, tout conseillé; il est fâcheux qu'avec quelques talents il ne puisse pas se débarrasser de cette sottise, ou du moins se contenir de manière que cela ne lui échappe que rarement.

Il est nécessaire que toutes les bonnes nouvelles que vous pourriez recevoir du duc de Castiglione, vous les fassiez mettre dans *le Moniteur,* au fur et à mesure qu'elles vous arrivent.

P. S. J'ai nommé le général Berckheim pour commander une division de cavalerie au 1er corps; il n'a qu'à s'y rendre.

Confiez au général Souham le commandement de la 2e division de réserve qu'on forme à Paris, et qui doit être complétée actuellement. J'ai donné ordre que tout ce qui reste de mon équipage, du côté de Troyes, se dirige sur Meaux.

Je crois vous avoir mandé que tous les magasins d'artillerie que vous avez formés à Provins et à Brie-Comte-Robert devaient être dirigés sur Meaux. Le parc mobile et les batteries de réserve doivent aussi prendre cette direction.

Envoyez de Paris des ingénieurs des ponts et chaussées et des ouvriers pour raccommoder le pont de Nogent.

Blücher paraît extrêmement embarrassé et change à chaque instant de direction. J'ai l'espérance que cela nous conduira à un résultat. Mon intention est alors de porter la guerre du côté de mes places fortes, en manœuvrant sur les derrières de Schwarzenberg, qui sera obligé de faire volte-face, quand il verra ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs et sa ligne d'opération menacés par moi et par le duc de Castiglione.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21427. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Fismes, 4 mars 1814.

Mon Frère, je suis arrivé à Fismes. L'ennemi a été poussé dans toutes les directions; on lui a ramassé 2,000 prisonniers et pris

4 ou 500 voitures de bagages et caissons. Le duc de Raguse doit être à Soissons, et mes coureurs sont sur Reims. L'ennemi paraît se diriger sur Laon et Avesnes. Il est dans le plus grand désarroi et a perdu immensément en hommes, chevaux et charrois.

Envoyez un de vos officiers à Troyes auprès des ducs de Tarente et de Reggio, pour leur faire connaître qu'il est possible que je manœuvre par Vitry, Saint-Dizier et Joinville sur les derrières de l'ennemi, ce qui le fera disparaître et l'obligera de quitter la Seine pour aller en diligence garder ses derrières. Ce mouvement aura l'avantage de débloquer mes places, d'où je retirerai de nombreuses garnisons et de grands renforts.

J'écris au ministre de la guerre, parlez-lui-en, que je suis mécontent du général Maison, qui fait des bêtises. Que le ministre de la guerre lui demande de ma part s'il a peur de mourir; qu'il lui donne l'ordre de réunir les garnisons des places, celle d'Anvers, une partie de celle d'Ostende, et de tomber sur les derrières de l'ennemi. Il est de fait que j'ai là plus de monde que n'en a l'ennemi, mais, par l'inexpérience et le défaut d'audace du général Maison, toutes ces forces sont inactives. Que le ministre de la guerre lui défende de ma part d'entrer dans aucune place forte; qu'il réunisse tout à lui et marche ou sur Anvers, sur les derrières de l'ennemi, ou sur le derrière de sa ligne d'opération qui est par Avesnes et Mons. Ce général, qui s'était distingué, n'a pas répondu à la confiance et à l'espérance qu'il avait inspirées. Cependant, je veux bien suspendre encore mon jugement. Le ministre de la guerre lui écrira qu'il faut plus d'activité, d'audace et d'intrépidité qu'il n'en montre.

Le ministre doit écrire aussi au duc de Castiglione qu'il marche; qu'avec les troupes qu'il a il battra le double des troupes ennemies, s'il est le premier au feu et s'il reste constamment sous les coups de fusil.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21428. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fismes, 4 mars 1814.

Je reçois votre lettre du 3 mars, où je vois que le duc de Dalmatie s'est laissé forcer. Faites-moi connaître combien de troupes il a sous ses ordres. Je ne conçois rien à de pareils résultats. Réunissez le général Dejean et le duc de Conegliano, et rédigez-lui des instruc-

tions pour une marche de flanc qui couvre la Garonne, et reporte la guerre par Tarbes sur Pau et le long des Pyrénées. Les Anglais ne s'avanceront pas tant qu'ils pourront être coupés. Je ne conçois pas comment, avec des troupes comme celles-là, le duc de Dalmatie peut être battu. Écrivez-lui fortement et ferme. C'est déjà une très-grande faute que de se laisser attaquer.

Écrivez à ce maréchal qu'il a montré peu de la vigueur qu'on doit exiger de lui dans les circonstances actuelles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21429. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 4 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez à Soissons pour faire connaître au général Moreau, qui y commande, que je suis arrivé à Fismes, et de me donner des nouvelles du duc de Raguse et du duc de Trévise, qui ont dû pousser sur Soissons. Il me fera connaître aussi ce qu'il sait des mouvements de l'ennemi.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21430. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 4 mars 1814.

Mon Cousin, témoignez mon mécontentement au général Roussel de ce qu'il n'a pas pris le convoi qu'il avait devant lui, et a arrêté son mouvement au moment de la victoire. S'il avait poussé l'ennemi comme il l'aurait dû, tout le convoi aurait été pris. Je suis d'autant plus mécontent qu'il n'avait pas 800 hommes devant lui, et que je lui avais donné l'ordre, par son aide de camp, de poursuivre l'ennemi sans relâche, à moins qu'on ne lui opposât des forces trop supérieures. Faites connaître au général Roussel que le peu d'activité qu'il a montré dans cette circonstance m'a d'autant plus affligé que cela m'empêche d'avoir la communication par le grand chemin avec Soissons. Si notre cavalerie était fatiguée, celle de l'ennemi l'était bien davantage, et après tout notre cavalerie n'a pas fait autre chose que n'a fait aujourd'hui l'infanterie.

Le général Wattier a suivi le général Bordesoulle, tandis qu'il avait des ordres du général Roussel et du général Grouchy, sous le commandement desquels il est : suspendez-le de ses fonctions et

faites-le traduire au quartier général par-devant une commission d'enquête.

Témoignez mon mécontentement au général Bordesoulle de ce qu'il s'avise de donner des ordres à des généraux qui ne sont pas sous son commandement et bouleverse ainsi le service; dites-lui que j'espère que cela n'arrivera plus.

Nommez un général pour prendre le commandement de la brigade Wattier, et faites en sorte qu'elle rejoigne sur-le-champ la division Roussel.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21431. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fismes, 5 mars 1814, au matin.

Monsieur le Duc de Feltre, les 600 Polonais du général Pac viennent d'arriver; ils sont superbes. Prenez des mesures efficaces pour que les 200 hommes qu'il y a encore soient habillés, équipés, armés et envoyés sur-le-champ. Il y a, outre cela, 1,200 Cosaques polonais : recommandez au général Préval de prendre des mesures convenables pour les équiper et les envoyer sur-le-champ.

Envoyez-nous également une compagnie d'artillerie à cheval avec son matériel; elle sera attachée aux Polonais, et tous ces Polonais seront attachés à ma Garde.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21432. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, le général Pac se rendra à Maizy, avec mon officier d'ordonnance Grezet; ses 600 chevaux, une compagnie de sapeurs, une compagnie de 50 hommes, canonniers et ouvriers d'artillerie, que fournira le général Dulauloy, enfin avec deux pièces d'artillerie légère de la Garde. Il requerra sur-le-champ les ouvriers et charpentiers des environs et fera travailler aussitôt à l'établissement d'un pont sur chevalets. Le général Pac me fera connaître le plus tôt possible si je puis espérer d'avoir ce pont, parce que dès ce moment j'y porterai l'armée.

Il y a à Berry-au-Bac un pont de pierre. Un détachement de 50

dragons de la Garde a passé la nuit à Roucy. Le général Pac leur enverra l'ordre à Roucy de se porter sur-le-champ à Berry-au-Bac pour garder le pont. L'officier de dragons réunira tous les hommes armés des environs. Le général Pac le fera soutenir par 100 hommes ou par 200 hommes, selon le besoin.

A Berry passe la route de Laon à Reims. Il est probable que sur cette route il y a des bagages et des traînards à ramasser. C'est aussi cette raison qui me fait penser que l'ennemi n'aura pas détruit ce pont, puisqu'il lui était nécessaire pour sa communication de Reims à Laon. S'il était nécessaire, le général Pac y enverrait une de ses deux pièces.

Aussitôt qu'il sera assuré que le pont de Berry existe, et s'il était difficile d'établir un pont à Maizy, le général Pac se porterait sur Berry.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21433. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Bellune de se rendre à Fismes avec ses deux divisions; qu'il fasse connaître l'heure à laquelle il arrivera. Demandez-lui des renseignements sur les Cosaques qui étaient entre Fère et Dormans. Écrivez également à ce sujet au maire de Fère-en-Tardenois.

Donnez ordre au duc de Padoue de prendre position à Fère-en-Tardenois, et de vous faire connaître l'heure à laquelle il arrivera aujourd'hui.

Donnez ordre au prince de la Moskova de se porter sur Maizy. Il aura sous ses ordres le général Pac avec 800 Polonais. Il fera marcher en avant une compagnie de sapeurs, afin d'établir à Maizy un pont sur chevalets pour passer l'Aisne.

Il soutiendra, s'il est nécessaire, le poste de cavalerie que j'ai au pont de Berry-au-Bac.

Il est nécessaire que ce pont de chevalets soit fait dans la journée, et que le prince de la Moskova arrive le plus tôt possible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21434. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, neuf heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Trévise de se porter sur Braisne, où il arrivera le plus tôt possible; il fera établir sur-le-champ à Pont-Arcy un pont de chevalets; il prendra à cet effet les compagnies de sapeurs du duc de Raguse.

Le général Pac, avec 1,000 Polonais à cheval, se trouve à Maizy, où je fais jeter un pont de chevalets.

Faites connaître au duc de Raguse que les agents que j'ai envoyés cette nuit à Soissons ont été jusqu'aux portes de la ville, et ont vu, de l'autre côté de l'Aisne, de grands feux; que mon intention est de passer l'Aisne à Berry, où j'ai un pont de pierre, à Maizy, où je fais jeter un pont de chevalets, et à Pont-Arcy, où le duc de Trévise a l'ordre d'établir aussi un pont de chevalets.

Je pense que lui, avec son corps, doit barrer la route de Château-Thierry, en se tenant dans la position de Busancy et Hartennes; il se porterait sur Soissons si l'ennemi évacuait la ville. Il se portera sur Braisne aussitôt que le pont d'Arcy sera terminé.

Nous devons être entrés ce matin à Reims.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21435. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, dix heures du matin.

Envoyez sur-le-champ un officier au maréchal Ney à Maizy, pour le prévenir que nous sommes entrés à cinq heures du matin à Reims; que nous avons pris 1,200 hommes, 100 officiers, dont plusieurs colonels; qu'un parc de dix-huit pièces de canon s'est dirigé sur Laon par le pont de Berry-au-Bac; qu'il serait très-important d'envoyer le plus tôt possible de la cavalerie de Pac pour couper cette route à Berry, où elle doit faire des prises importantes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21436. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, onze heures du matin.

Mon Cousin, la division Exelmans se rendra sur-le-champ à Berry-

au-Bac. Le prince de la Moskova, avec le général Pac, s'y rendra également. La vieille Garde à pied s'y rendra sur-le-champ, ainsi que toutes les batteries de réserve. Le quartier général y sera ce soir. Le général Roussel s'y rendra. Le duc de Trévise, qui arrive à Braisne, se rendra également à Berry-au-Bac.

Le duc de Raguse, s'il n'est pas entré à Soissons, se rendra cette nuit à Braisne. Vous lui ferez connaître que nous nous sommes emparés de Reims, où nous avons fait 2,000 prisonniers et pris 200 officiers, 3,000 hommes aux hôpitaux et beaucoup de bagages ; que je vais marcher demain sur Laon par Berry-au-Bac, où il y a un pont de pierre.

Le général Curial aura ordre de marcher toute la journée pour arriver demain à Berry-au-Bac. Le duc de Bellune y arrivera le plus tôt possible. Il fera connaître où il couchera ce soir.

Même ordre pour le duc de Padoue.

Même ordre pour tout le parc du génie.

Enfin toute l'armée se réunira à Berry-au-Bac.

Recommandez au duc de Trévise que nous ayons demain, de bonne heure, sa cavalerie à Berry-au-Bac, pour former notre avant-garde, afin de marcher sur Laon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21437. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FISMES.

Fismes, 5 mars 1814, onze heures du matin.

Mon Cousin, envoyez sur-le-champ ordre au général Corbineau de prendre le gouvernement de la ville de Reims. Il organisera les gardes nationales et défendra la ville. Lorsque la division Laferrière partira, il gardera avec lui 100 chevaux. Il fera connaître le nombre d'hommes qui se trouvent dans la ville, armés soit de fusils de chasse, soit d'autres fusils. Il aura plein pouvoir pour l'organisation de la garde nationale. Il réunira tous les gardes forestiers et tous les anciens militaires, et défendra la ville envers et contre tous. Envoyez ordre au général Laferrière de rester à Reims la journée, de faire venir sa batterie de canon et d'aider à l'organisation de la ville, sous les ordres du général Corbineau, qui en est nommé gouverneur. Il enverra de gros partis et deux pièces de canon au pont de Berry-au-Bac, pour conserver ce pont. On doit ramasser les armes des hommes qui sont aux hôpitaux et des prisonniers qu'on a faits, pour armer la

garde nationale de Reims. Le général Corbineau fera sur-le-champ une proclamation pour faire connaître aux habitants de la ville de Reims qu'ils doivent réparer la tache qui pèse sur eux pour s'être rendus à 150 malheureux Cosaques.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21438. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Fismes, 5 mars 1814, onze heures du matin.

Mon Frère, faites mettre la note suivante dans *le Moniteur :*

« S. M. l'Empereur et Roi avait le 5 son quartier général à Berry-au-Bac sur l'Aisne. L'armée ennemie de Blücher, Sacken, York, Winzingerode et Bülow était en retraite; sans la trahison du commandant de Soissons, qui a livré ses portes, elle était perdue. Le général Corbineau est entré le 5 à Reims, à quatre heures du matin. Nous avons battu l'ennemi aux combats de Lizy-sur-Ourcq et de May [1]. Le résultat des diverses affaires est de 4,000 prisonniers, 600 voitures de bagages, plusieurs pièces de canon et la délivrance de la ville de Reims. »

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21439. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Fismes, 5 mars 1814.

Mon Frère, je croyais que le duc de Raguse avait été hier à Soissons; mais le général qui commandait dans cette place a eu l'infamie de l'évacuer sans tirer un coup de fusil. Il s'est retiré avec tout son monde avec les honneurs de la guerre et quatre pièces de canon; il est à Villers-Cotterets. Je donne ordre au ministre de la guerre de le faire arrêter, juger par un conseil de guerre et passer par les armes. Il faut qu'il soit fusillé au milieu de la place de Grève et qu'on donne beaucoup d'éclat à cette exécution [2]. Il faut faire imprimer la sentence avec un bon considérant. On nommera cinq généraux pour le juger. Cette affaire nous fait un tort incalculable. J'aurais été aujour-

[1] May-en-Multien.

[2] Le général Moreau (Jean-Claude), qui avait rendu Soissons, fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort, mais cette sentence ne fut pas exécutée; voir sur la reddition de Soissons la lettre nº 21451.

d'hui à Laon, et il n'y a pas de doute que l'armée ennemie était perdue et tombait en dissolution. Actuellement, il faut que je manœuvre et perde beaucoup de temps à faire des ponts. Veillez à ce qu'on fasse enfin un exemple.

NAPOLÉON.

P. S. J'ai fait attaquer Reims à trois heures du matin. Nous y avons fait 2,000 prisonniers et plus de 100 officiers, dont plusieurs colonels, et pris beaucoup de bagages. J'écris à la Régente de faire tirer le canon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21440. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fismes, 5 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie le rapport d'un homme qui m'arrive aujourd'hui des Ardennes.

Envoyez ordre qu'on laisse toutes les places des Ardennes aux gardes nationales, et que toutes les garnisons se réunissent à Mézières et de là se dirigent sur l'armée, qui sera à Laon.

Je fais donner l'ordre, comme vous le pensez bien, par mille et une voies différentes; mais trouvez aussi à Paris des moyens sûrs de le faire parvenir.

Faites publier un extrait de ces nouvelles dans les journaux.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21441. — DÉCRET.

Fismes, 5 mars 1814.

Considérant que les peuples des villes et des campagnes, indignés des horreurs que commettent sur eux les ennemis et spécialement les Russes et les Cosaques, courent aux armes, par un juste sentiment de l'honneur national, pour arrêter des partis de l'ennemi, enlever ses convois et lui faire le plus de mal possible, mais que dans plusieurs lieux ils ont été détournés par le maire ou par d'autres magistrats,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Tous les maires, fonctionnaires publics et habitants qui, au lieu d'exciter l'élan patriotique du peuple, le refroidissent ou dissuadent les citoyens d'une légitime défense, seront considérés comme traîtres et traités comme tels.

Art. 2. Nos ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Napoléon.

Extrait du *Moniteur* du 7 mars 1814.

21442. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BERRY-AU-BAC.

Berry-au-Bac, 5 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Durutte de sortir de Metz avec toute sa garnison, et de se réunir aux garnisons de Verdun, de Longwy, de Thionville et de Luxembourg, en laissant seulement à Luxembourg 5 à 600 hommes pour garder les portes; de former ainsi un camp volant et de tomber sur les corps que l'ennemi aurait laissés devant les places. Faites une douzaine d'expéditions de cet ordre et envoyez-les par plusieurs voies. Vous pouvez en envoyer six au général Corbineau avec ordre de les expédier directement par des hommes du pays. Faites la même chose pour le général Janssens, qui commande à Mézières. Donnez-leur ordre de réunir toutes les garnisons des Ardennes, de laisser peu de monde dans les places, et de former ainsi un camp volant pour tomber sur les derrières de l'ennemi.

Napoléon.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21443. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BERRY-AU-BAC.

Berry-au-Bac, 5 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre à Drouot de faire partir deux cadres de la jeune Garde et le cadre du 122e pour se rendre à Reims, où ils seront complétés par un appel de 2,400 hommes armés, qui seront pris sur les gardes nationales de la levée en masse de l'arrondissement de Reims. Chargez le général Corbineau de suppléer à l'armement de ces gardes nationaux avec les fusils ennemis qu'il a trouvés à Reims. Envoyez un officier, capitaine ou chef de bataillon, comme commandant de la place de Reims, sous les ordres du général Corbineau, qui en est gouverneur. Aussitôt que la gendarmerie de la Marne sera arrivée à Reims, les 50 gendarmes que vous y avez envoyés rejoindront le quartier général. Mandez au général Corbineau qu'indépendamment de ces 2,400 gardes nationaux, qui seront ainsi troupes de ligne, il doit lever à Reims au moins 2,400 hommes

de gardes nationales; que je l'autorise à en nommer les officiers, qu'il choisira parmi les hommes sûrs et solides; qu'ainsi il aura 4,800 hommes pour défendre la ville; qu'il doit faire palissader toutes les portes, raccommoder les brèches, et enfin mettre la ville à l'abri d'un coup de main; qu'il doit aussi organiser une compagnie de canonniers gardes nationaux; qu'aussitôt qu'elle sera formée je lui ferai envoyer de Paris huit pièces de canon, ce qui, avec la batterie qu'il a, fera seize pièces de canon. Il serait nécessaire d'envoyer à Reims un commissaire des guerres et d'y former un hôpital.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21444. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Berry-au-Bac, 5 mars 1814, au soir.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis arrivé ici à quatre heures après midi. Le corps de Winzingerode voulait nous empêcher de passer; mais, quand il a vu l'infanterie, il n'a plus laissé que des Cosaques et des Baskirs. Nous avons passé au pas de charge le beau pont que nous avons ici sur l'Aisne. Nous avons pris quelques hommes et deux pièces de canon. Nous avons pris le prince Gagarine, qui commandait leur arrière-garde. Voilà un petit remède au grand mal que m'a fait la trahison du commandant de Soissons.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21445. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Berry-au-Bac, 5 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il y a 12,000 gardes nationaux à Lyon : il faut faire faire à Lyon 12,000 blouses (ce qui les habillera sur-le-champ) et leur donner des gibernes de buffleterie noire et des sacs de peau de mouton. Parlez-en au ministre de l'administration de la guerre.

Il faut envoyer une partie de ces gardes nationaux à Briançon, au fort Barraux et autres places des Alpes, et en retirer tout à fait les troupes de ligne qui s'y trouvent.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21446. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Berry-au-Bac, 5 mars 1814.

Monsieur le Comte de Montalivet, je désirerais que vous réunissiez les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre pour arrêter les principes suivants : les compagnies de grenadiers et de chasseurs des gardes nationales seront habillées de l'uniforme même des gardes nationales. Toutes les autres compagnies seront habillées de l'habit gaulois ou blouses bleues, et auront des shakos et des gibernes en buffleterie noire. Par ce moyen, chaque ouvrier, chaque bourgeois met sa blouse et se trouve en uniforme. Les blouses servent d'ailleurs de capotes.

Il sera nécessaire que vous arrêtiez les distinctions que doivent avoir les chefs de bataillon et autres officiers et sous-officiers; ces distinctions consisteront en une broderie sur la blouse.

Ce vêtement me paraît si commode, que peut-être un jour je l'adopterai pour les troupes de ligne; mais cela me paraît être éminemment bon pour les gardes nationales, puisque cet uniforme couvre absolument toute espèce d'habit bourgeois qu'on peut avoir dessous. Je suppose que cela coûtera fort peu. Les compagnies de grenadiers et de chasseurs auraient également des blouses, au lieu de capotes, par-dessus l'uniforme ordinaire.

Cette lettre est commune aux ministres de la guerre et de l'administration de la guerre. Cela me paraît une chose économique, prompte et utile. C'est excellent pour tous les bataillons des levées en masse. Les officiers des troupes de ligne où sont incorporées les levées en masse porteraient ces blouses avec les distinctions, pour leur servir de capotes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21447. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A BERRY-AU-BAC.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre à la cavalerie du duc de Trévise, qui est à Braisne, de venir nous rejoindre. Envoyez un courrier, qui fera le plus de diligence possible, porter aux ducs de Trévise et de Raguse l'ordre de venir sur-le-champ ici, s'ils ne sont pas entrés à Soissons. S'ils sont entrés à Soissons, les ducs de Trévise et de Raguse mar-

cheront jusqu'à trois lieues de Soissons (mon quartier général sera ce soir à Corbeny), afin d'arriver tous ensemble à Laon.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21448. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BERRY-AU-BAC.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

Mon Cousin, si la maladie du duc de Tarente ne lui permet pas de garder le commandement, il doit le donner au duc de Reggio, et, dans ce cas, le général Sebastiani commandera le corps du duc de Tarente. Faites connaître au duc de Tarente les succès que nous avons obtenus; que j'espère qu'il tiendra à Troyes, qui est une bonne position; que dans aucun cas il ne doit quitter la Seine, où il doit tenir jusqu'au 12 au moins; que je vais aujourd'hui à Laon chasser les corps du prince de Suède et de Blücher, auxquels tous les jours nous faisons beaucoup de mal; que je fais sortir de mes places des Ardennes et de la Moselle deux fortes divisions de troupes; que l'ennemi ne les bloque pas, et que je compte me jeter sur le flanc droit de leur grande armée par Saint-Dizier et Joinville, dans le temps que le duc de Castiglione se jettera sur leur flanc gauche par Bourg, Lons-le-Saulnier, qu'il occupe déjà, et Besançon, dont il a fait lever le siége; que l'ennemi n'est nulle part aussi fort qu'il le dit; que la garnison de Mayence tient la campagne et s'est réunie à celle de Landau; que l'ennemi ne bloque aucune de nos places; que c'est un coup de main qu'il a voulu faire sur Paris et qu'il a manqué.

Envoyez la copie de cette lettre au duc de Reggio.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21449. — AU ROI JOSEPH, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814, midi.

Mon Frère, si le duc de Tarente est malade, il faut qu'il remette commandement au duc de Reggio et que le général Sebastiani prenne le commandement du 11e corps. On m'assure que dans ce moment ils ont évacué Troyes. Je ne puis croire à cette ineptie. Il n'y a pas de plus belle position que celle de Troyes, où l'ennemi est obligé de manœuvrer sur les deux rives. Je vais pousser aujourd'hui l'ennemi sur Laon. Après cela, je marcherai par Châlons sur Arcis.

Il est indispensable qu'on tienne cinq ou six jours la position de la Seine à Nogent, Bray et Montereau.

On ne peut pas être plus mal secondé que je le suis; j'ai laissé à Troyes une belle armée, une belle cavalerie, mais il y manque l'âme. Certainement cette armée, en bataille rangée, est plus forte que tout ce que le prince de Schwarzenberg peut lui opposer. Voyez le ministre de la guerre. Le pire de tout, c'est un commandant malade. Le ministre de la guerre donnera le commandement au duc de Reggio et le corps du duc de Tarente au général Sebastiani.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21450. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

Le duc de Bassano vous aura envoyé un décret relatif aux 6,000 hommes de la levée en masse de la Marne et aux 6,000 hommes de la levée en masse de l'Aisne.

J'ai envoyé à Reims un cadre de bataillon du 122e, qui était ici, et deux cadres de la jeune Garde.

Je donne ordre également qu'on envoie un cadre de la jeune Garde à Château-Thierry; j'en ferai laisser un à Laon; il faudrait que vous envoyassiez sur-le-champ les autres.

Soissons va être repris; faites repartir sur-le-champ les canonniers qui en formaient la garnison, ainsi que les pièces qu'on en a retirées.

J'ai envoyé un officier du génie pour mettre cette place en état. Envoyez-y pour commandant, non une ganache et un homme usé comme Moreau, mais un jeune homme, chef de bataillon ou colonel, qui ait sa fortune militaire à faire.

Le bataillon de la Vistule, joint aux deux bataillons de la levée en masse du département de Soissons, et les deux compagnies de canonniers sont suffisants pour garder cette place.

Vous aurez soin de prendre les mêmes mesures pour la Fère aussitôt que la Fère sera réoccupée.

Vous croyez vous autres à Paris que la France est perdue; mais, quand on voit les dispositions des paysans et du peuple, on est loin de partager cette idée. On ne saurait être plus satisfait que je le suis de tous les paysans, qui ne demandent que vengeance et à courir aux armes.

J'attends avec impatience le travail de la distribution des cadres entre tous les départements.

Si le duc de Tarente est malade, le duc de Reggio prendra le commandement et le général Sebastiani commandera le 11e corps.

L'armée du prince royal de Suède, réunie à l'armée de Blücher, bat en retraite sur Laon : je les suis. Je verrai ensuite à manœuvrer sur Châlons, Vitry et Joinville, et à couper l'armée autrichienne; ce qui la rappellera bien vite sur ses communications.

Faites, comme je vous l'ai dit, un très-bon choix pour Soissons. Envoyez aussi quelques barils de poudre et tout ce qui est nécessaire pour faire sauter le pont en cas d'événement. Que le commandant ait ordre de requérir ce qui est nécessaire pour faire 20,000 sacs à terre et des gabions pour couvrir les canonniers. Soissons est un poste de la plus haute importance pour les ennemis qui veulent marcher sur Paris.

J'espère que le duc de Tarente tiendra à Troyes; c'est une excellente position; et, si on veut se battre, l'ennemi n'est pas dans le cas de la forcer. Mais enfin, si l'ennemi prenait la ligne de la Seine, le duc de Tarente doit garder sa position. Le pays n'offre plus aucune ressource, et il faudra dix jours à l'ennemi pour y amener ses magasins. D'ailleurs, travaillée comme elle l'est par l'armée de Lyon, et comme elle le sera par les mouvements que je vais faire, il est certain que l'armée autrichienne ne s'avancera point.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21451. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

La relation du général Moreau ne le justifie point. Ce n'était pas à lui à raisonner; puisqu'on lui avait donné l'ordre de tenir à Soissons, il devait tenir. Il était trop évident que Soissons n'était pas une place forte, mais seulement un poste militaire, gardant le pont de l'Aisne, où il devait tenir jusqu'à la dernière extrémité, comme on doit tenir gardant un défilé, jusqu'à extinction. Pourquoi n'avait-on pas fait sauter le pont de l'Aisne? Son excuse ne peut être admise; il fallait soixante livres de poudre pour faire sauter ce pont, c'est-à-dire la valeur de vingt gargousses. Ayant tout le temps nécessaire, il pouvait le couper. J'avais ordonné qu'on le coupât et qu'on en établît un provisoire pour maintenir la communication; j'avais ordonné qu'on brûlât les faubourgs et surtout les auberges, qui nuisaient à la défense, comme il résultait du rapport du général Verdun, qui se justifiait de l'évacuation de la ville après la mort du général Rusca. Comment le

conseil de défense n'a-t-il pas vu, par les propositions qu'on lui a accordées, que l'ennemi était dans une situation extraordinaire, et qu'il attachait une importance de circonstance à la possession de Soissons? Enfin la question se réduit à ceci : Si le conseil de défense avait su que l'Empereur était à six lieues de Soissons et que de la défense de ce pont dépendait le salut de l'ennemi, auraient-ils pu le garder jusqu'à quatre heures du soir? S'ils disent oui, ils se trouvent jugés, un poste n'étant qu'une machine de guerre qui doit jouer tout son jeu. Comment est-il possible que de Soissons ils n'aient pas entendu le canon le 2, et comment est-il possible, n'ayant été cernés que le 2, qu'ils n'aient pas su le mouvement de l'Empereur et le mouvement rétrograde de Blücher? Ils savaient aussi que Blücher était engagé entre Meaux et Soissons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21452. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Berry-au-Bac, 6 mars 1814.

L'armée qui est à Troyes n'a éprouvé aucun échec. Le combat de Bar-sur-Aube est une affaire ordinaire, où l'ennemi a perdu plus que nous. Il n'y a pas eu d'affaire à Vendeuvre. On s'exagère donc la situation de ces affaires à Paris. L'ennemi a perdu immensément de monde; les paysans lui en tuent beaucoup; il a beaucoup de malades et en général un grand dégoût. Il ne bloque aucune de nos places.

Les détails qui nous sont parvenus de Mézières, de Mayence et des autres garnisons sont bons à publier dans les journaux.

C'est un hourra qu'ils ont voulu faire sur Paris, mais qui n'a pas réussi et qui va tourner à leur perte.

Pour Dieu! recommandez au général Maison d'entrer en campagne. Faites parvenir aussi des ordres reitérés au général Durutte à Metz, au général Morand à Mayence, et aux différents généraux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21453. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CORBENY.

Corbeny, 7 mars 1814, quatre heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Padoue, aussitôt qu'il aura fait son pain et ses vivres à Roucy, de se rendre à Berry-au-Bac.

Donnez ordre au général Colbert, au général Roussel de partir à

la pointe du jour, pour venir prendre position en arrière de Corbeny.

Écrivez au prince de la Moskova que tous les renseignements que j'ai portent à penser que l'ennemi se serait retiré sur l'Ange-Gardien; qu'il serait bien important qu'il le fît suivre, pour savoir s'il se retire sur Laon ou sur Soissons; que toutes les probabilités sont qu'il se retire sur Laon; que mon intention est d'y arriver aujourd'hui, aussitôt que j'en serai assuré, avec toute l'armée, tout le monde étant ici réuni entre ici et Berry-au-Bac. Dites-lui que, d'après les renseignements reçus, tout me porte à penser que nous pourrons encore faire de la bonne besogne; que l'ennemi est déconcerté; que l'armée de Winzingerode, que commande aujourd'hui Voronzof, avait pour but de se retirer à Laon par Corbeny et s'est trouvée dérangée de cette route; qu'en arrivant aujourd'hui de bonne heure à Laon, nous pourrons entamer la retraite à ce qui ne serait pas encore passé.

Si l'ennemi occupe encore aujourd'hui sa position, l'intention de l'Empereur est de l'attaquer vigoureusement.

Écrivez au duc de Raguse qu'il est nécessaire qu'il laisse quelque chose pour couvrir Fismes, qui est notre communication; qu'il laisse donc une partie de sa cavalerie sur Braisne et prenne des mesures convenables pour couvrir Fismes.

NAPOLÉON.

P. S. Si le duc de Raguse peut jeter un pont à Maizy, cela abrégerait de deux ou trois heures sa marche pour nous rejoindre ici.

Ordre au général Defrance de se porter avec sa division à moitié chemin de Berry-au-Bac à Reims, d'envoyer des patrouilles jusqu'à Reims, et de se porter lui-même, avec toute sa cavalerie, dans cette ville, si cela était nécessaire. Ordre de commencer son mouvement dès la pointe du jour.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21454. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

L'Ange-Gardien, 8 mars 1814, onze heures du matin.

J'ai battu, hier 7, Winzingerode, Langeron, Voronzof, réunis avec les débris de Sacken. Je leur ai fait 2,000 prisonniers, pris du canon et les ai poussés jusqu'à l'Ange-Gardien, depuis Craonne. Cette bataille de Craonne est glorieuse. Le duc de Bellune et le général Grouchy ont été blessés. J'ai 7 ou 800 hommes blessés ou tués. La perte de l'ennemi est de 5 à 6,000 hommes.

Mon avant-garde est sur Laon. Faites tout adresser par Soissons.

Donnez ces nouvelles au duc de Tarente et à Oudinot. Je n'ai pas de vos nouvelles depuis le 6. Je me porte bien, quoiqu'il fasse un peu froid.

Je vous embrasse, vous et votre femme.

NAPOLÉON.

P. S. Faites mettre l'analyse de cette lettre comme nouvelle dans *le Moniteur*.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21455. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRAYE.

Braye, 8 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Corbineau pour lui témoigner ma satisfaction. Qu'il prenne des mesures pour organiser le peuple de Reims et lui donner pour officiers les anciens serviteurs qui sont dans la ville. Qu'il fasse afficher la nouvelle de la victoire que nous avons remportée hier sur Voronzof, Winzingerode et Langeron; c'est ce qui restait de l'armée russe; que nous les avons menés battant, sous la mitraille de cent pièces de canon, depuis Craonne jusqu'à l'Ange-Gardien.

Écrivez au duc de Raguse de se porter à Corbeny; de prendre sous ses ordres le duc de Padoue et sa cavalerie (celle de Bordesoulle); de nettoyer mes derrières et de se diriger sur Laon; mais, ayant pour but avant tout de bien maintenir mes communications, de se mettre en correspondance avec Reims, où commande le général Corbineau; que nous sommes à l'Ange-Gardien; que je suppose que dans la journée nous serons dans Soissons; que j'attends cette nouvelle pour prendre ma marche sur Laon; qu'en attendant il doit y pousser une avant-garde, avec les précautions convenables.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21456. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A BRAYE.

Braye, 8 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez aux ducs de Tarente et de Reggio qu'hier nous avons battu les corps d'York, de Voronzof, et le restant du corps de Langeron venu de Mayence; que nous leur avons pris quel-

ques pièces de canon, et que nous les avons poursuivis depuis Craonne jusqu'à l'Ange-Gardien; que, pendant l'espace de cinq lieues, ils ont été sous la mitraille de quatre-vingts pièces de canon; que notre perte n'a été que de 5 à 600 hommes tués ou blessés; que nous aurions pris ce corps, qui était dans un épouvantable désordre, mais qu'il n'y avait pas moyen à la cavalerie de le déborder, parce que l'affaire se passait sur un plateau qui se prolongeait entre deux ravins.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21457. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHAVIGNON.

Chavignon, 8 mars 1814, neuf heures du soir.

Mon Cousin, le chef d'escadron Gourgaud, avec deux bataillons de la vieille Garde, 300 Polonais, chasseurs et dragons de la Garde, deux pièces de canon, et une compagnie de sapeurs, partira à onze heures du soir pour se rendre à Chivy, tourner la position de l'ennemi, et de là sur Laon. Il attaquera d'une heure à deux. Le prince de la Moskova sera prêt à minuit pour déboucher et prendre position à Chivy. Le général Belliard, avec la cavalerie Roussel, Colbert et Laferrière, sera à cheval sur la route, à une heure, pour déboucher de suite au grand trot sur Laon, tourner la ville, couper les divers chemins et faire un hourra dans la ville pour prendre tout ce qu'il y a. Il laissera deux batteries à cheval et plusieurs escadrons dans la plaine avant d'arriver à Laon, pour pouvoir se retirer dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21458. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A CHAVIGNON.

Chavignon, 8 mars 1814, dix heures du soir.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse qu'il doit arriver ce soir, ou qu'il arrivera demain, une division venant des places des Ardennes et forte de 4,000 hommes; que cette division est destinée à faire partie de son corps d'armée; qu'il se mette sur-le-champ en communication avec elle par des hommes du pays; que cette division n'a pas de cavalerie; qu'hier il n'y avait personne à Rethel; que l'ennemi ne bloque aucune place; que la garnison de Verdun va à Bar-sur-Ornain; que la garnison de Metz va jusqu'à Nancy; que j'ai ordonné

également que le général Durutte réunît les trois quarts des troupes qui sont dans les places de la 3e division; cela formera une division de 12,000 hommes et complétera parfaitement son corps d'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21459. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO,

MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Chavignon, 10 mars 1814.

Écrivez à l'officier de gendarmerie qui est auprès du Pape de le conduire, par la route d'Asti, Tortone et Plaisance, à Parme, d'où il le remettra aux avant-postes napolitains.

L'officier de gendarmerie dira au Saint-Père que, sur la demande qu'il a faite de retourner à son siége, j'y ai consenti, et que j'ai donné ordre qu'on le transportât aux avant-postes napolitains.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21460. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Chavignon, 10 mars 1814.

Mon Frère, j'ai reçu votre lettre du 9. L'armée que j'ai battue à Craonne était l'armée russe, commandée par Sacken réuni à Winzingerode. Ils ont considérablement perdu et se sont retirés à Laon, où ils se sont réunis aux corps de Bülow, d'York et de Kleist, qui forment l'armée prussienne. La position de Laon leur étant extrêmement favorable, je me suis contenté hier de les observer et de les reconnaître. Cette armée est plus dangereuse pour Paris que celle de Schwarzenberg. Toutefois je vais me rapprocher de Soissons pour être plus près de Paris; mais, jusqu'à ce que j'aie pu engager cette armée dans une affaire qui la compromette de nouveau, il est difficile que je me porte ailleurs.

L'armée de Schwarzenberg est diminuée par les détachements qu'elle a faits sur ses derrières, et paraît craindre de se compromettre en passant la Seine.

Le duc de Raguse, qui marchait de Berry-au-Bac sur Laon, est arrivé près de cette ville. Il avait constamment poussé l'ennemi; mais à la nuit, comme il prenait position, il y a eu un hourra de l'ennemi qui a mis du désordre dans son infanterie; ses soldats ont perdu la tête, et il a été obligé de se replier de plusieurs lieues, un

peu en désordre, en abandonnant plusieurs pièces de canon. Ceci n'est qu'un accident de guerre, mais très-fâcheux dans un moment où j'avais besoin de bonheur. C'est ce qui m'a déterminé à ne pas attaquer aujourd'hui, car j'avais déjà pris mes dispositions pour engager vigoureusement l'ennemi, quelle que fût la supériorité de son nombre.

Je pense qu'il vous faut réunir les ministres pour aviser aux moyens de lever 30,000 hommes dans toute cette population qui se réfugie à Paris et dans tous les ouvriers qui se trouvent sans ouvrage. Cette levée se ferait sous le titre de la *levée en masse des gardes nationales*. Puisque vous avez des fusils, cela doit être facile. Tous les ouvriers qui ne savent que faire seront très-bien placés. Cette mesure me paraît indispensable. La garde nationale doit y concourir, puisque, par là, les propriétaires n'auront plus à craindre la révolte des prolétaires, et les feront au contraire concourir à la défense de la ville. Voyez ce qu'il est possible de faire là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21461. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Chavignon, 11 mars 1814.

Mon Frère, j'ai reconnu la position de l'ennemi à Laon. Elle était trop forte pour pouvoir être attaquée sans beaucoup de pertes. J'ai donc pris le parti de revenir sur Soissons. Il est probable que l'ennemi aurait évacué Laon dans la crainte d'y être attaqué, sans l'échauffourée du duc de Raguse, qui s'est comporté comme un sous-lieutenant. L'ennemi a fait des pertes énormes; il a attaqué hier cinq fois le village de Clacy et a toujours été repoussé.

La jeune Garde fond comme la neige. La vieille Garde se soutient. Ma Garde à cheval aussi fond beaucoup. Il est indispensable que le général Ornano prenne tous les moyens pour remonter tous les dragons et chasseurs, et d'abord les vieux soldats.

On trouvera les deux millions que vous me demandez pour Préval; donnez ordre qu'on les lui fournisse, et que quelques travaux nécessaires à Paris, comme ateliers de charité, soient organisés.

Je pense que quelques redoutes sur les hauteurs seraient utiles, surtout comme effet moral. Il faut donner vos ordres pour qu'on commence des redoutes à Montmartre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21462. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 11 mars 1814, quatre heures du soir.

Mon Cousin, faites connaître au duc de Trévise que mon intention est qu'il commande tout ce qui est sur la rive droite; savoir : la 2e division de vieille Garde, la division de jeune Garde qui est avec lui, et qui sont à Crouy ; la division Roussel, les divisions Charpentier et Boyer, qui sont à Cuffies, et les Polonais du comte Pac.

Il est nécessaire que le général Charpentier ait une avant-garde sur Clamecy, d'infanterie et de cavalerie, avec deux pièces de canon; qu'il ait des postes sur Leury, et un autre sur le mont de Cuffies; et qu'il observe bien le chemin de la Fère.

Le général Roussel aura une avant-garde sur les hauteurs de Crouy et à la ferme de la Perrière, de manière à éclairer tout le chemin jusqu'à Laffaux et à l'Ange-Gardien. On peut barricader la ferme de la Perrière, de manière à en faire un bon poste. On barricadera également le village de Crouy.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21463. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 11 mars 1814.

Donnez ordre au prince de la Moskova, au lieu de venir occuper Saint-Médard, d'occuper le faubourg de Saint-Vaast, sur la rive droite de l'Aisne; Saint-Médard sera occupé par la cavalerie du général Colbert.

Donnez ordre à la division Exelmans, la 3e de la Garde, de venir occuper le faubourg de Compiègne dit *Saint-Christophe*. Donnez ordre à l'autre division de la Garde, la 2e division, de venir occuper le faubourg de Reims dit *Saint-Crépin*. Donnez ordre à la vieille Garde d'entrer en ville, et de se loger chez l'habitant. Donnez ordre au général Belliard de venir en ville.

Le général Colbert seul restera à Saint-Paul, occupera Saint-Médard et poussera des partis sur Bucy-le-Long.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21464. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814, cinq heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Colbert de passer aujourd'hui, à sept heures du matin, le pont de l'Aisne avec son artillerie, sa cavalerie et son infanterie. Il passera sur le pont de pierre et prendra position au faubourg de Reims. Il fera connaître lorsqu'il sera arrivé à ce faubourg.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21465. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814, six heures du matin.

Mon Cousin, prévenez le duc de Trévise qu'on a fait mettre trente pièces de canon sur les remparts de la tête de pont de Soissons et huit pièces de 12 sur la rive gauche, aux deux saillants de l'Aisne, qui peuvent croiser leurs boulets en avant de Saint-Paul; que deux batteries sont également sur la rive gauche, à droite et à gauche du pont, pour suivre la rive gauche et balayer toute la plaine. Faites-lui connaître que le général Colbert doit quitter à sept heures du matin Saint-Paul, pour passer sur la rive gauche, et que tous les parcs de réserve ont eu ordre de passer sur cette rive, afin qu'il y ait moins d'embarras sur l'autre rive.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21466. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au commandant de Fismes que je suppose qu'avec ses deux bataillons il est à l'abri des Cosaques; qu'il fasse barricader la ville et appelle auprès de lui les gardes nationales des environs; qu'il écrive par des agents du pays au maire de Fère-en-Tardenois, pour que ce maire le tienne exactement instruit de tous les mouvements de l'ennemi sur la Marne; qu'il se fasse également écrire par d'autres maires. Mandez également à ce commandant d'écrire à Reims, par des gens du pays, s'il y a quelques Cosaques sur la route.

Écrivez au duc de Raguse que je n'ai aucune idée de ce qu'est aujourd'hui son corps; que, s'il n'a pu encore m'envoyer l'état de ses pertes, il devait du moins m'envoyer l'appel du soir, pour que je puisse juger de sa situation dans ce premier moment. Recommandez-lui d'expédier, par des gens du pays, l'ordre au général Janssens, qui est à Rethel, de venir le joindre. Dites-lui que le général Janssens peut passer l'Aisne à Berry-au-Bac ou à Neufchâtel; qu'avec les facilités qu'il trouvera dans les gens du pays, et l'occupation que l'ennemi a contre nous, ce général doit parvenir facilement à nous joindre; que cette jonction est d'une haute importance. Expédiez de votre côté un homme de Soissons à Rethel pour donner le même ordre et les mêmes instructions au général Janssens; recommandez-lui de marcher vite et d'éviter l'ennemi, ce qui lui sera facile avec l'aide des gens du pays. Il serait heureux qu'il pût entrer dans Reims.

Écrivez au général Corbineau de lui adresser de Reims à Rethel le même ordre et les mêmes instructions.

Par ces trois voies, faites passer l'ordre au général Durutte de réunir tout ce qu'il a de disponible à Metz et Verdun, infanterie, cavalerie et artillerie, et d'y joindre les trois quarts de ce qu'il a à Luxembourg, Thionville et Longwy; de prendre des chevaux partout pour s'organiser quatre bonnes batteries d'artillerie, et de manœuvrer avec ces forces pour venir nous rejoindre, soit par Reims, soit sur Soissons, soit où nous serons; qu'avec l'aide des gens du pays il lui sera facile de prendre une route qui ne le compromette pas et de savoir où nous sommes; que l'ennemi, étant partout tenu en échec, n'a nulle part, hormis le point où sont les armées, de forces capables de lui tenir tête.

Chargez-le de transmettre l'ordre au général Broussier, commandant à Strasbourg, de prendre toutes les troupes de ligne qui sont à Strasbourg et Kehl, en remplaçant à Kehl les troupes de ligne par des gardes nationales; de faire lever le siége de toutes les petites places telles que Schlestadt, Landau, etc., et de se réunir avec les garnisons pour former un corps d'armée actif, en ne laissant dans ces places que juste ce qu'il faut pour les défendre avec les gardes nationales.

Ces puissantes diversions inquiéteront l'ennemi et dégageront d'autant l'armée qui défend Paris.

Écrivez, tant au général Janssens qu'au général Durutte et au général Broussier, qu'ils doivent faire remplir au complet tous leurs cadres et surtout leurs 5es bataillons, par un appel des gardes nationales de la levée en masse.

Recommandez au général qui commande à Strasbourg, s'il peut faire insurger les montagnes des Vosges, d'y envoyer des fusils.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21467. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Soissons, 12 mars 1814.

J'ai vu avec peine que vous ayez parlé à ma femme des Bourbons et de l'opposition que pourrait y faire[1] l'empereur d'Autriche. Je vous prie d'éviter ces conversations. Je ne veux pas être protégé par ma femme. Cette idée la gâterait et nous brouillerait. Et à quoi bon lui tenir de pareils discours? Laissez-la vivre comme elle vit; ne lui parlez que de ce qu'il faut qu'elle sache pour signer, et surtout évitez les discours qui la feraient penser que je consens à être protégé par elle ou par son père. Jamais, depuis quatre ans, le mot de Bourbon ni de l'Autriche n'est sorti de ma bouche. D'ailleurs tout cela ne peut que troubler son repos et gâter son excellent caractère.

Vous m'écrivez toujours comme si la paix dépendait de moi; cependant je vous ai envoyé les pièces. Si les Parisiens veulent voir les Cosaques, ils s'en repentiront, mais encore faut-il leur dire la vérité.

Je n'ai jamais cherché les applaudissements des Parisiens. Je ne suis pas un caractère d'opéra. D'ailleurs il faut être plus pratique que vous ne l'êtes pour connaître l'esprit de cette ville, qui n'a rien de commun avec les passions[2] de 3 ou 4,000 personnes qui font beaucoup de bruit. Il est tout simple, et c'est plus expéditif, de déclarer que l'on ne peut pas faire une levée d'hommes que d'essayer de la faire.

L'empereur d'Autriche ne peut rien, parce qu'il est faible et mené par Metternich, qui est acheté par l'Angleterre : voilà le secret de tout.

Je vous embrasse[3].

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21468. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,

MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Soissons, 12 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, la convention du duc d'Otrante est

[1] et [2] Mot douteux. — [3] Cette lettre est entièrement de la main de Napoléon.

ridicule, en ce qu'elle fait revenir mes garnisons par mer, c'est-à-dire en les mettant entre les mains des Anglais. Écrivez pour qu'elles reviennent en toute hâte, et par terre, sur Gênes.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21469. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Soissons, 12 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis surpris que rien n'ait encore été fait pour honorer la mémoire du général Reynier, qui a eu une carrière si distinguée. Faites mettre dans *le Moniteur* l'oraison funèbre qu'a prononcée le pasteur Marron et que je suppose être bien faite. Faites faire aussi au ministère de la guerre une notice; qu'on jette quelques fleurs sur la tombe d'un homme qui a bien servi, qui était honnête homme, et dont la mort est une perte pour la France et pour moi. Aussitôt que sa femme m'aura annoncé sa mort, je lui ferai une réponse qui pourra être également imprimée.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21470. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Soissons, 12 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, j'approuve que le corps franc du colonel Simon reste dans les environs de Meaux et batte tout le pays entre Meaux, Sézanne et Arcis-sur-Aube. Avec de l'intelligence, il doit, dans toutes les opérations qu'il tentera, se grossir des paysans armés. Autorisez-le à requérir les habitants, à faire sonner le tocsin et à faire des proclamations.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21471. — AU VICE-AMIRAL DUC DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE, A PARIS.

Soissons, 12 mars 1812.

Monsieur le Duc Decrès, il serait bien important que l'escadre de Rochefort trouvât l'occasion de sortir et de se rendre soit à Toulon, soit à Brest, soit à Cherbourg.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse Decrès.

21472. — A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MANTOUE.

Soissons, 12 mars 1814.

Mon Fils, je reçois une lettre de vous [1] et une de la vice-reine qui sont de l'extravagance; il faut que vous ayez perdu la tête. C'est par dignité d'homme que j'ai désiré que la vice-reine vînt faire ses couches à Paris, et je la connais trop susceptible pour penser qu'elle puisse se résoudre à se trouver dans cet état au milieu des Autrichiens. Sur la demande de la reine Hortense, j'aurais pu vous en écrire plus tôt; mais alors Paris était menacé. Du moment que cette ville ne l'est plus, il n'y aurait rien de plus simple aujourd'hui, que de venir faire ses couches au milieu de sa famille et dans le lieu où il y a le moins de sujets d'inquiétude. Il faut que vous soyez fou pour supposer que ceci se rapporte à de la politique. Je ne change jamais ni de style ni de ton, et je vous ai écrit comme je vous ai toujours écrit.

Il est fâcheux pour le siècle où nous vivons que votre réponse au roi de Bavière vous ait valu l'estime de toute l'Europe; quant à moi, je ne vous ai pas fait compliment, parce que vous n'avez fait que votre devoir et que c'est une chose simple. Toutefois vous en avez déjà la récompense, même dans l'opinion de l'ennemi, de qui le mépris pour votre voisin est au dernier degré.

Je vous écris une lettre en chiffre pour vous faire connaître mes intentions.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1 LETTRE DU PRINCE EUGÈNE A L'EMPEREUR.

« Sire, j'ai reçu ce matin les ordres de Votre Majesté, en date du 19, concernant le départ de la vice-reine de Milan. J'ai été profondément affligé de voir, par la forme de cet ordre, que Votre Majesté s'était méprise sur mes véritables intentions, en pensant que j'eusse jamais eu celle de laisser la vice-reine dans des lieux qu'auraient occupés les ennemis de Votre Majesté, à moins d'un obstacle physique. Je croyais, par toute ma conduite, avoir mérité que Votre Majesté ne mît plus mes sentiments en doute.

» La santé de ma femme a été très-mauvaise depuis trois mois; les derniers événements, en redoublant ses inquiétudes, avaient encore aggravé son mal. Je vais lui communiquer les intentions de Votre Majesté, et, dès que sa santé le lui permettra, elles seront remplies. Je le répète, Sire, elles ne pouvaient nous chagriner que par les motifs injustes qui vous les auraient suggérées, et qui sont étrangers, j'ose le dire, à votre cœur paternel.

» EUGÈNE NAPOLÉON.

» Volta, 27 février 1814, au soir. »

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

21473. — A LA PRINCESSE AUGUSTE,

VICE-REINE DU ROYAUME D'ITALIE, A MILAN.

Soissons, 12 mars 1814.

Ma Fille, j'ai reçu votre lettre. Comme je connais la sensibilité de votre cœur et la vivacité de votre esprit, je ne suis pas étonné de la manière dont vous avez été frappée. J'ai pensé qu'avec votre caractère vous feriez de mauvaises couches dans un pays qui est le théâtre de la guerre et au milieu d'ennemis, et que le meilleur parti à prendre pour votre sécurité était de venir à Paris. Je ne vous l'ai pas mandé plus tôt, parce que Paris était alors en danger, et je ne voyais rien à gagner à vous placer au milieu des alarmes de Paris, au lieu de celles de Milan. Mais, aussitôt que le danger de Paris a été passé, j'ai cru que ce voyage avait toutes sortes d'avantages pour votre état. Reconnaissez votre injustice, et c'est votre cœur que je charge de vous punir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Planat de la Faye.

21474. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814, cinq heures du soir.

Mon Cousin, donnez ordre au bataillon du 9e de tirailleurs qui est à Compiègne de partir demain de bonne heure pour se rendre à Soissons.

Donnez ordre au général qui commande les escadrons réunis, et qui est au Châtelet, de partir demain à la pointe du jour pour se rendre à Soissons, il laissera seulement quelques partis pour observer les barques jusqu'à Compiègne.

Au lieu de donner l'ordre au général Charpentier de se porter à Sermoise, donnez-lui l'ordre de se porter à la tête du pont de Soissons, et de faire son mouvement à la nuit, de manière à n'être pas vu de l'ennemi. Il laissera quelques partis de cavalerie dans les lieux où il se trouve.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21475. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814, six heures du soir.

Mon Cousin, faites exécuter les dispositions suivantes.

Les divisions Colbert et Letort, sous les ordres du général Sebastiani, avec deux batteries d'artillerie à cheval, partiront sur-le-champ pour se rendre à Braisne. La division Exelmans partira ce soir également pour se rendre entre Sermoise et Braisne.

Le prince de la Moskova partira avec la brigade Boyer (Pierre), augmentée du 122e et du régiment de la Vistule. Il mènera les douze bouches à feu de la division Boyer. Si cette division n'a pas les douze bouches à feu et quatre caissons de cartouches d'infanterie, il mènera une batterie de la division Meunier. Il laissera la division Meunier à Soissons, sous les ordres du duc de Trévise. Le prince de la Moskova ira ce soir aussi loin que possible, pour arriver de bonne heure à Reims demain. Le service de la place sera fait par le bataillon de l'Aisne.

Vous donnerez ordre au duc de Trévise de prendre sous son commandement, 1° la division Charpentier; 2° la division Boyer (de Rebeval); 3° la division Curial; 4° ses deux divisions et la division Meunier; 5° la cavalerie du général Roussel; 6° la cavalerie polonaise du général Pac; 7° enfin la brigade des escadrons réunis; tout cela sous les ordres du général Trelliard; ce qui lui fera cinq divisions, formant la valeur de 8 à 9,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie. Il recevra des instructions sur ce qu'il doit faire.

Donnez ordre au général Friant de partir avec la vieille Garde, ses deux batteries d'artillerie, deux batteries de 12 et les batteries à cheval de la réserve de la Garde, à deux heures du matin, pour arriver demain de bonne heure à Reims. Le général Friant mènera avec lui les sapeurs et les marins de la Garde, avec des officiers du génie de la Garde, le général Blein; et il y joindra deux compagnies de pontonniers et deux compagnies de sapeurs, avec les outils nécessaires et un équipage de pont de six bateaux. Toute l'artillerie devra ce soir parquer sur la route de Reims, ainsi que les voitures d'équipages militaires qui suivront le général Friant. Ils parqueront à une lieue de Soissons, sur la route de Reims, de manière que demain matin le général Friant trouve tout cela en colonne sur la route et n'ait aucun embarras. Il laissera ici tous les hommes écloppés.

Donnez ordre à l'équipage de pont, au parc d'artillerie et au reste du parc du génie, hormis deux compagnies de sapeurs qui seront laissées au duc de Trévise, de partir demain à cinq heures du matin pour se rendre à Fismes. Les pontonniers, canonniers et ouvriers du parc formeront une escorte; il y sera joint toutefois deux bataillons de la jeune Garde formant 1,000 hommes, que le général Drouot désignera, en attendant celui du 15e qui est reposé.

Vous donnerez ordre au général Neigre de compléter les approvisionnements de Soissons dans la nuit, et de laisser un chef de bataillon d'artillerie pour y commander.

La garnison de Soissons sera composée, 1° de deux bataillons de jeune Garde que désignera le duc de Trévise; 2° du bataillon de l'Aisne; 3° de 60 écloppés de la vieille Garde et de 3 ou 400 écloppés de la jeune Garde, que le duc de Trévise y laisserait dans le cas où il serait obligé d'abandonner Soissons. De sorte qu'il y restera avec l'artillerie environ 1,500 hommes.

Les hommes écloppés de la Garde seront mis dans les cadres du bataillon de la Garde qui reste ici.

Le général Neigre me rendra compte ce soir de tout l'armement et de l'approvisionnement qu'il laissera ici.

Donnez ordre au duc de Raguse, par un courrier extraordinaire, de partir demain, à six heures du matin, pour se rendre à Reims. Vous lui ferez connaître que je m'y porte par la route de Fismes. Le duc de Raguse mènera avec lui la division Defrance. Il laissera un corps d'observation au pont de Berry-au-Bac et des postes de cavalerie aux différentes positions où il en avait aujourd'hui.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21476. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SOISSONS.

Soissons, 12 mars 1814, huit heures du soir.

Mon Cousin, envoyez sur-le-champ un courrier au duc de Raguse pour lui faire connaître que le général Sebastiani, avec 2,000 chevaux, couche ce soir à Braisne; que le prince de la Moskova couchera près de Braisne avec son corps; qu'à minuit je pars avec la vieille Garde; qu'il est nécessaire qu'il se tienne prêt à partir avec la division Defrance, le 1er corps de cavalerie et toute son infanterie pour former notre avant-garde, mon intention étant d'attaquer demain Saint-Priest devant Reims, de le battre et de reprendre la ville; il faut qu'il laisse les postes de cavalerie qu'il a placés à Vailly et le long de la rivière, et qu'il continue à tenir également un poste de cavalerie à Berry-au-Bac; nous aurons ainsi dans la main une trentaine de mille hommes, dont 7 ou 8,000 de cavalerie et plus de cent pièces de canon; qu'il fasse toutes ses dispositions pour pouvoir partir demain, à la petite pointe du jour; il est bien important qu'il laisse un corps d'observation à Berry-au-Bac, et qu'il envoie des

paysans pour nous instruire s'il débouchait quelque chose de l'autre côté; que j'espère que nous pourrons attaquer demain à deux ou trois heures après midi; que je serai demain à Fismes, probablement de bonne heure; qu'il n'ébruite pas trop sa marche par des coureurs, il vaut mieux arriver en masse.

Il serait bien important de pouvoir prendre quelques coureurs ennemis en leur tendant une embuscade, afin d'avoir des nouvelles de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21477. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Soissons, 13 mars 1814.

Mon Frère, avant de commencer les travaux des fortifications de Paris, il faut connaître le plan; celui qui m'a été présenté m'a paru bien compliqué; il faut des choses très-simples.

Partout j'ai des plaintes du peuple contre les maires et les bourgeois, qui les empêchent de se défendre. Je vois la même chose à Paris. Le peuple a de l'énergie et de l'honneur. Je crains bien que ce ne soient certains chefs qui ne veulent pas se battre, et qui seront tout sots, après l'événement, de ce qui leur sera arrivé à eux-mêmes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21478. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

Mon Frère, je suis arrivé hier à Reims, que le général en chef Saint-Priest avait occupé avec trois divisions russes et une nouvelle division prussienne qui venait du blocus de Stettin. Je les ai battues; j'ai repris la ville, vingt pièces de canon, beaucoup de bagages et de caissons, et fait 5,000 prisonniers. Le général Saint-Priest a été blessé mortellement; on l'a amputé d'une cuisse. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Saint-Priest a été blessé par le même pointeur qui a tué le général Moreau; c'est le cas de dire : ô Providence! ô Providence!

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21479. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le général Janssens, avec 4,000 hommes tirés des places des Ardennes, me rejoint ce soir à Reims.

J'ai donné ordre au général Durutte de me rejoindre avec les deux tiers des garnisons de Luxembourg, de Thionville, de Longwy, et avec toutes les troupes de ligne de Metz. J'espère que cela me fera plus de 10,000 hommes.

Je suis informé d'un autre côté que beaucoup de troupes autrichiennes se dirigent sur Chaumont et Langres.

J'ai la nouvelle qu'il existe 30,000 fusils à Strasbourg et 25,000 à Mézières. Il faudrait aviser aux moyens de faire venir les fusils qui sont à Mézières.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21480. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

En passant à Château-Thierry, j'ai vu un vieux château ruiné : je vous prie d'envoyer un officier du génie reconnaître cette masure, et voir s'il serait possible d'y placer trois ou quatre pièces de canon et 3 ou 400 hommes à l'abri d'un coup de main; ce qui me donnerait la sûreté de ce pont sur la Marne. La position m'en a paru superbe; mais je n'en ai pu faire le tour et je n'y suis pas monté. Si l'idée de mettre en état ce poste à Château-Thierry était praticable, on pourrait y placer un dépôt de munitions qui serait de trois jours plus près de nous.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21481. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

L'équipage de pont que vous m'avez envoyé est très-précieux, mais il est lourd; et pour de petites rivières comme l'Aisne, l'Oise et la Marne, il serait bien nécessaire d'en faire un aussi léger que possible. Il faudrait de petits bateaux, faits en partie avec de grosse toile imperméable : cela ferait un équipage extrêmement léger et dès

lors très-commode. Un équipage de quinze bateaux de cette espèce me serait du plus grand avantage.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21482. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre au général Lefebvre-Desnoëttes de partir avec 1,500 chevaux de la Garde et 2,500 hommes d'infanterie de la Garde, une batterie à pied et une batterie à cheval que vous lui fournirez à compte sur les vingt-huit batteries. Cette colonne de 4 à 5,000 hommes et de quatorze bouches à feu se mettra en marche le 16 pour être le 17 à Meaux. Elle prendra sous son escorte le reste de mes équipages et de ceux du quartier général qui sont à Meaux, ainsi que les batteries de réserve et le parc que j'avais laissés à Troyes, et que je crois actuellement à Meaux ou à Guignes. Si ces batteries étaient à Guignes, vous leur donneriez ordre de se rendre à Meaux, pour que le 17 le général Lefebvre pût les prendre et les emmener avec lui. Le 17, le général Lefebvre recevra en route des ordres pour sa destination. S'il n'en recevait pas, il continuerait sa marche sur Château-Thierry. Vous placerez dans sa colonne les 1,200 Polonais qui appartiennent au général Pac et qui doivent faire partie d'une division de la Garde. S'il n'y en avait qu'une partie de prêts, vous ne feriez partir que cette partie. S'il n'y en avait pas, cela ne devrait pas arrêter le départ du général Lefebvre.

Recommandez bien que chaque cavalier ait ses quatre fers, et qu'en outre il porte une provision de fers pour la Garde; enfin que les hommes de l'infanterie aient leurs capotes et soient bien habillés.

Le duc de Bellune avait laissé un régiment de la jeune Garde à Méry, et de plus beaucoup d'hommes non habillés à Méry, Nogent, etc. Donnez ordre au duc de Tarente de réunir tout cela et de les envoyer à Meaux. Le général Lefebvre prendra avec lui tout ce qui est habillé et laissera à Meaux tout ce qui n'a pas de capotes, afin que le général Ornano leur en envoie de suite.

On m'apprend que j'ai à Meaux, à Lagny et environs différents détachements de la Garde : il faut les réunir; ce qui portera la colonne du général Lefebvre-Desnoëttes à 7 ou 8,000 hommes.

Je voudrais faire partir le 18 une colonne de 12 à 1500 chevaux du dépôt de Versailles, une batterie d'artillerie à cheval, 5 à 6,000 hommes de la ligne, savoir : 1° tout ce qui appartient à la division

Boyer (Pierre) et vient d'Espagne, en hommes isolés et rentrés; 2° tout ce qui appartient au corps du duc de Raguse, tels que canonniers de marine; 3° tout ce qui appartient au régiment de la Vistule, et enfin 4 ou 5,000 gardes nationaux armés et habillés; cette colonne serait ainsi forte de 5 ou 6,000 hommes. Vous pourriez en confier le commandement au général Decaen, qui se porterait sur la Ferté-sous-Jouarre. Vous lui remettriez aussi une batterie à pied. Il pourrait escorter des caissons de munitions et tout ce que vous auriez à nous envoyer.

Si vous jugiez plus convenable d'employer le général Decaen sur les frontières des Pyrénées, je pense qu'il serait utile de faire venir le duc d'Albufera à Lyon, car je crains bien que le duc de Castiglione n'ait ni l'activité ni les moyens nécessaires, son armée étant augmentée comme elle l'est. Il est vrai que le duc de Castiglione serait également propre pour commander dans les Pyrénées, où il est connu. Faites-moi connaître votre opinion sur ce qu'il y a à faire à cet égard.

Faites recruter dans les prisonniers de guerre quelques véritables Polonais, pour maintenir au complet le régiment de la Vistule, qui est un excellent régiment.

Il doi y avoir quelque amélioration dans les équipages militaires. Si l'on pouvait fournir quelques compagnies, placez-les dans la colonne du général Decaen.

Faites-moi connaître comment sera formée cette division et si elle peut partir le 18.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21483. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 14 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au prince de la Moskova de marcher sur Châlons avec son corps et la division Defrance. La division Defrance réunira à cet effet tous ses détachements. Prévenez le prince de la Moskova que j'espère que le général Janssens arrivera aujourd'hui; il a 4,000 hommes, ce qui augmentera son corps.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21484. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 14 mars 1814, une heure après midi.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse de tenir, dans la direction de Maizy et d'Arcy, de forts postes de cavalerie, qui se lient avec les postes que le duc de Trévise tiendra vis-à-vis Vailly et jusqu'à Pont-Arcy.

Donnez ordre au poste d'observation qui est à Sermoise de se rendre aujourd'hui à Fismes. Ce corps d'observation, le duc de Trévise le remplacera par un autre corps, afin de maintenir libre la communication de l'armée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21485. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 14 mars 1814.

Mon Cousin, envoyez les rapports du colonel Planzeaux et du maire de Fismes au duc de Raguse, afin que ce maréchal fasse chasser l'ennemi de Roucy et veille sur la colonne qui voudrait passer la rivière en marchant sur son pont. Donnez le même ordre au duc de Trévise.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21486. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 14 mars 1814, deux heures après midi.

Mon Cousin, donnez ordre aux lanciers du général Pac de s'arrêter à un village à deux lieues d'ici sur la route d'Épernay.

Donnez ordre au général Colbert de se porter au même village avec sa division, et alors les lanciers de Pac seront de sa division.

Donnez ordre qu'un bataillon de la jeune Garde qui est ici se rende sous les ordres du général Colbert au même village.

Donnez ordre qu'une compagnie de sapeurs se rende aussi au même village.

Faites connaître au général Colbert que mon intention est qu'il ouvre mes communications avec Épernay; je suppose que de simples partis sont suffisants et que l'ennemi se retire de ces positions. Il fera

sur-le-champ rétablir le pont d'Épernay. Il écrira au général Vincent, qui est à Château-Thierry, de se porter à Épernay, et dès lors ma ligne d'opération sera sur Épernay.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21487. — AU COMTE DE MONTALIVET,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A PARIS.

Reims, 14 mars 1814.

Monsieur le Comte de Montalivet, présentez-moi un projet de décret pour former à Paris douze bataillons, chacun de 1,000 hommes; ce qui fera une levée de 12,000 hommes. Les cadres seront fournis par la ligne et par la jeune Garde et les hommes par les municipalités. Faites-moi connaître la proportion des municipalités entre elles pour une répartition par population. Ces 12,000 hommes feront le contingent de Paris dans la levée en masse; ils seront habillés de blouses, équipés et armés, conformément à mon décret précédent.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21488. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 15 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Janssens de se porter, avec son escadron de 170 hommes et ses quatre bataillons formant 2,500 hommes, et ses huit pièces de canon, ce soir aux Petites-Loges, où il demandera des ordres au prince de la Moskova, pour suivre demain son chemin sur Châlons.

Donnez ordre au général Dulauloy de faire partir une batterie à cheval de la ligne, qui sera escortée par la division Janssens et qui ira rejoindre les gardes d'honneur du général Defrance, auxquels elle restera attachée.

Faites connaître au prince de la Moskova qu'il aura donc sous ses ordres la division des gardes d'honneur du général Defrance, ayant six pièces de canon, et la division Janssens, forte de deux brigades de 5,000 hommes et de vingt pièces de canon; ce qui lui fera plus de 6,000 hommes et vingt-six pièces de canon.

Faites-lui savoir qu'Épernay est occupé par nous.

Écrivez au général Vincent de se rendre avec ses gardes d'honneur et tous les isolés à Épernay; de faire travailler sur-le-champ à faire

des tambours au pont; de lever la garde nationale d'Épernay et des environs, et de l'organiser. Recommandez-lui de voir s'il est possible de laisser dans le château de Château-Thierry quelques pièces de canon et quelques centaines d'hommes à l'abri de l'attaque des troupes légères et qui puissent ainsi garder le pont.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21489. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 15 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre que la 14e batterie de la jeune Garde, qui a été prise à Reims, y soit reformée et composée de la manière suivante : quatre pièces prussiennes prises à Reims, deux obusiers français repris également à Reims; total, six bouches à feu. Cette batterie ne sera que de six bouches à feu. Les hommes seront rhabillés sur-le-champ à Reims, ainsi que les soldats du train; on passera à cet effet des marchés et l'on réorganisera les attelages. Il restera, des pièces prises à l'ennemi, deux obusiers prussiens, deux obusiers russes et quatre pièces de canon, en tout huit pièces. Deux de ces pièces seront mises en batterie à chaque porte; on organisera une compagnie de gardes nationales pour les servir, et on leur procurera 150 coups par pièce, non dans des caissons, mais dans des caisses qui seront déposées près des corps de garde. Par ce moyen, il y aura à Reims quatorze bouches à feu, dont six attelées appartenant à la Garde et huit en position pour la défense des portes.

Donnez ordre au général Lery de faire sur-le-champ rétablir les traverses devant les quatre portes et de rétablir les palissades, afin que la ville soit à l'abri d'un coup de main. Il laissera un officier du génie et vingt sapeurs pour diriger ces travaux.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21490. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 15 mars 1814.

Réitérez l'ordre au général Durutte de venir me rejoindre avec le général de division Rogniat, le général de brigade Beurmann et un autre général de brigade. Il amènera avec lui 6,000 hommes de la garnison de Metz, 800 de Verdun, 400 de Montmédy, 2,000 de

Luxembourg, 900 de Sarrelouis, 1,200 de Longwy, 700 de Thionville; total, 12,000 hommes.

Le général Durutte aura soin d'avoir avec lui 10 à 12 caissons d'infanterie et ses quatorze pièces avec un approvisionnement complet. Il tirera des places tous les généraux de brigade inutiles, afin d'organiser ses divisions en quatre brigades. Il manœuvrera sans autres instructions que de venir nous joindre. L'ennemi n'est en force que sur le point où est son armée, et, en ayant les gens du pays pour soi, il sera facile au général Durutte de se rendre d'abord sur Verdun, pour de là venir soit sur Reims, soit sur Châlons, selon mon mouvement.

Le 100e et plusieurs autres régiments n'ont que leur 5e bataillon à Metz, mais le général Durutte formera un 6e ou un 7e bataillon, en prenant les officiers et sous-officiers qui seraient à Metz, même en retraite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21491. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 15 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Morand, à Mayence, de laisser le commandement de la place au général Guilleminot. Il laissera à Mayence la division de ce général, c'est-à-dire la 13e, la 2e brigade de la 32e division d'infanterie, ce qui fera 5,000 hommes, et toutes les compagnies d'artillerie qu'il a; ce qui, joint au fonds de la garnison de Mayence, fera plus de 8 à 9,000 hommes. Le général Morand partira avec la 2e division forte de 4,000 hommes, la 51e division forte de 3,000 hommes, la division de gardes d'honneur forte de 1,000 hommes, tous les chevaux du train (hormis 300 nécessaires à la place) et autant d'artillerie de campagne qu'il pourra en atteler, de manière toutefois qu'il reste 800 canonniers dans Mayence; ce qui lui formera un corps d'à peu près 9 à 10,000 hommes.

Donnez ordre au général Merle, à Maestricht, de retirer de Wesel quatre bataillons formant 2,000 hommes; de retirer de Maestricht quatre bataillons faisant 2,000 hommes, 500 chevaux ou hommes de cavalerie non montés, qu'il montera par tous les moyens possibles, et une compagnie d'artillerie avec huit pièces de canon, qu'il attellera par les moyens du pays; de retirer de Juliers quatre bataillons, qu'il complétera à 2,000 hommes; de retirer de Venlo le 2e bataillon du

8e de ligne, qu'il complétera à 600 hommes; de retirer de Grave un bataillon du 11e, qu'il complétera à 500 hommes, ce qui lui formera une division de douze ou treize bataillons, 8,000 hommes et deux batteries de seize bouches à feu.

Le général Morand manœuvrera pour faire lever le siége de toutes les places d'Alsace, et il se jettera dans les Vosges et la haute Alsace, en prenant avec lui une certaine quantité de fusils pour armer tous les paysans en proclamant l'insurrection. En cas d'événement, il aura toujours son appui sur la place de Metz. Aussitôt qu'il saura qu'il y a possibilité, il se joindra à nous.

Le général Merle manœuvrera pour faire lever le siége des places de la Meuse et se réunir au général Maison. Ce qui restera dans les garnisons des places sera à poste fixe.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21492. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 15 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Broussier, à Strasbourg, de laisser le commandement de la place au général Bonnard, et de réunir le 3e bataillon du 39e et le 3e du 133e, qui sont à Landau, complétés ensemble à 900 hommes; le 2e bataillon du 15e, le 4e du 57e, le 1er et le 4e du 128e, un bataillon composé de deux compagnies du 18e, de deux du 152e, de deux du 17e léger, et complété à 900 hommes, ce qui fera 3,800 hommes de la garnison de Strasbourg; le 4e bataillon du 48e, trois compagnies du 5e bataillon du 10e léger, ce qui fera 1,400 hommes de la garnison de Schlestadt; enfin le 3e bataillon du 6e léger qui est à Phalsbourg; total, 6,700 hommes d'infanterie.

Donnez-lui ordre d'employer dans ces divisions les généraux Schramm et Dermoncourt; d'organiser à Strasbourg une batterie à pied de huit pièces et une à cheval de six pièces, ce qui fera quatorze pièces pour sa division. Il se servira des 300 chevaux de trait qui se trouvent à Strasbourg et fera servir ses pièces par l'artillerie et les pontonniers qu'il y a dans cette place.

Il réunira les 200 hommes du 19e de dragons, du 7e de chasseurs et du 8e de hussards, ainsi que les 200 hommes du 16e de chasseurs qui est à Neuf-Brisach.

Il aura donc sous ses ordres 6,700 hommes d'infanterie, quatorze bouches à feu et près de 500 hommes de cavalerie.

Donnez-lui pour instruction de tâcher avec cette division de venir nous joindre, en se jetant de Phalsbourg sur Metz, Verdun ou toute autre direction, mais en évitant les gros corps ennemis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21493. — ORDRE.

Reims, 15 mars 1814.

Les trois divisions de cavalerie de la Garde seront ainsi organisées :

1re division, général Colbert : les Polonais de Pac, 600 hommes; le 2e de lanciers, 180; six pièces d'artillerie légère polonaise; total, 780 hommes; cette division sera augmentée de 200 hommes du 2e de lanciers et de 1,200 Polonais de Pac, qui sont en route.

2e division, général Exelmans : le 1er régiment de lanciers polonais, 600 hommes; éclaireurs polonais, 200; dragons, 500; 2e d'éclaireurs, 200; total, 1,500 hommes.

3e division, général Letort, en attendant le général Lefebvre-Desnoëttes : chasseurs de la Garde, 800 hommes; grenadiers, 800; 1er d'éclaireurs, 200; total, 1,800 hommes.

Ce sont dès aujourd'hui 4,280 hommes. Les 1,500 qui partent demain les porteront à 5,780, et, quand les 1,200 Polonais seront arrivés, on aura plus de 6,000 chevaux.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21494. — AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT LE 6e CORPS, A CORMICY.

Reims, 15 mars 1814.

Mon Cousin, le duc de Trévise mande, en date d'aujourd'hui à dix heures du matin : « L'ennemi est en pleine retraite; il semble se retirer sur Laon. J'ai jeté de la cavalerie sur tous les points pour éclairer sa marche, qui se fait en bon ordre. Il n'y a plus personne à Bucy-le-Long. »

Envoyez des paysans et tâchez de savoir si l'ennemi est toujours en grande force à Craonne. Combinez ce rapport avec les changements qui se sont opérés dans la journée sur toute votre ligne. Il doit vous être facile d'avoir des nouvelles par les paysans qui bordent l'Aisne.

Je vous ai envoyé 3 ou 4,000 hommes qui appartiennent à votre corps. Il en vient aussi un millier de Paris pour vos différents bataillons. Un bataillon du 70e, qui est à Soissons, arrivera demain et

vous sera également envoyé. J'ai donné ordre que tout ce qui est à Verdun et dans les places de la Moselle, et appartient à votre corps, vous soit envoyé.

Essayez de recruter quelques hommes dans les villages, en écrivant aux différents maires des environs de vous fournir tant d'hommes, et en envoyant des officiers et des sergents dans les villages pour recruter. Beaucoup de paysans qui sont ruinés ne demandent pas mieux aujourd'hui que de servir; et peut-être en les stimulant pourrait-on obtenir quelques succès. Au reste, essayez.

Faites passer un gros parti de cavalerie par le pont de Berry, pour savoir ce qui passe de ce côté.

NAPOLÉON.

P. S. Une batterie de quatre pièces de 12 part pour vous rejoindre. Envoyez-moi l'état de situation de votre artillerie. Il serait nécessaire d'avoir une batterie de huit bouches à feu pour chacune de vos divisions, ce qui ferait vingt-quatre; une batterie à cheval pour le 1er corps de cavalerie, une batterie à cheval pour votre corps, et quatre batteries de réserve; ce qui vous ferait soixante et douze bouches à feu avec approvisionnement complet, et 12 caissons d'infanterie; faites-moi connaître si votre artillerie approche de ce nombre.

300 hommes destinés pour le 1er corps de cavalerie arrivent ici ce soir et partiront demain pour vous rejoindre. Tous ces renforts devraient porter le 2e corps de cavalerie à plus de 2,500 hommes; faites-moi connaître positivement sa force.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21495. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 15 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le comte Collin de Sussy m'avait promis quatre bataillons, chacun de 600 douaniers, formant ensemble 2,400 douaniers, pour marcher à la suite de la Garde. Chacun de ces bataillons devait être composé de quatre compagnies. Pressez l'exécution de cette promesse, et faites partir ces bataillons pour me rejoindre.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21496. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 15 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis instruit qu'il y a encore beaucoup de troupes disséminées. On m'assure qu'il y a 600 hommes de ligne à Moulins; que font-ils là? Il faut que le bureau du mouvement relève tous les détachements et les ramasse.

En effet, j'ouvre le dernier livret des divisions militaires, et je vois qu'il y a dans l'Allier 600 hommes du 5e bataillon du 16e léger, 178 hommes du 144e et 175 du 4e de dragons. Donnez ordre que le 5e bataillon du 16e léger verse tout ce qu'il a de disponible dans un cadre de bataillon qu'on forme à Paris. Faites-y mettre également les 178 hommes du 144e. Enfin faites monter à Moulins, par tous les moyens possibles, les 175 hommes du 4e de dragons. Le 121e à Orléans, le 122e à Blois, ont des hommes disponibles. Aussitôt qu'il y aura 50 hommes d'armés et d'équipés dans un dépôt, on doit les attirer à Paris pour former la 3e division de réserve, qui doit s'y composer de douze bataillons. Si le bureau du mouvement faisait une pareille revue dans les corps qui sont en Picardie, en Normandie et en Bretagne, etc., vous auriez promptement complété ces douze bataillons.

Employez également tous les moyens pour monter tous les hommes à pied de la cavalerie. Le bureau du mouvement ne devrait pas avoir besoin d'être excité à ce travail; c'est à lui à prendre tous les moyens possibles pour accroître nos forces. Le 4e de cuirassiers à Caen a 150 hommes à pied : il faut les monter sur-le-champ et les faire venir à l'armée. Le 4e de ligne, à Évreux, a 300 hommes, le 48e en a 200 à Abbeville, le 72e en a 250, etc., le 7e de cuirassiers a 200 hommes à Rouen : que font-ils là? Même observation pour le 6e de chasseurs, qui a 200 hommes et 100 chevaux ; pour le 10e de hussards, qui a 300 hommes, etc. Faites monter ces hommes sur-le-champ, activez les remontes par tous les moyens. Faites réunir à Paris tous les détachements que les 5es bataillons pourront fournir.

80 hommes perdus ici, 80 hommes perdus là, dans un état militaire comme le nôtre où il y a deux cents dépôts, font bientôt 12,000 hommes de perdus dans l'inactivité.

On pourrait désigner les 5es bataillons pour recevoir la levée en masse dans les départements où ils se trouvent.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21497. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Reims, 16 mars 1814.

Mon Frère, conformément aux instructions verbales que je vous ai données et à l'esprit de toutes mes lettres, vous ne devez pas permettre que, dans aucun cas, l'Impératrice et le Roi de Rome tombent entre les mains de l'ennemi. Je vais manœuvrer de manière qu'il serait possible que vous fussiez plusieurs jours sans avoir de mes nouvelles. Si l'ennemi s'avançait sur Paris avec des forces telles que toute résistance devînt impossible, faites partir dans la direction de la Loire la Régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, les officiers du Sénat, les présidents du Conseil d'État, les grands officiers de la Couronne, le baron de la Bouillerie et le trésor. Ne quittez pas mon fils, et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine plutôt que dans les mains des ennemis de la France. Le sort d'Astyanax prisonnier des Grecs m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'histoire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21498. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 16 mars 1814.

Mon Cousin, chargez le prince de la Moskova de faire une proclamation aux habitants de la Lorraine, de l'Alsace et des Vosges : qu'il leur parle de nos succès; que le moment va bientôt arriver où je me porterai de leur côté, qu'ils se tiennents prêts; qu'ils sonnent le tocsin aussitôt que le canon leur apprendra notre approche, qu'ils tombent sur les derrières de l'ennemi et se montrent dignes de ce qu'ils ont toujours été.

Donnez ordre au prince de la Moskova de faire arrêter sur-le-champ le nommé Turpin, qui a fait les fonctions de préfet, et de l'envoyer au grand prévôt, au grand quartier général.

Mandez au prince de la Moskova de se lier par des reconnaissances avec Épernay, où nous sommes, d'envoyer quelques partis sur Arcis-sur-Aube, et surtout des agents et des gens du pays pour savoir ce qui s'y fait.

Mandez-lui que mon intention est que son artillerie soit composée de la manière suivante : une batterie d'artillerie légère, seize à dix-

huit pièces à pied et quatre pièces de 12; total, vingt-six pièces et huit caissons d'infanterie; qu'il fasse connaître s'il a tout cela.

Réitérez-lui l'ordre d'écrire à Verdun pour que la garnison sorte, et qu'on transmette à Metz pareil ordre; qu'il fasse savoir que tout ce qui est à Metz et les trois quarts des garnisons des autres places doivent venir nous rejoindre; que je compte que le général Durutte formera ainsi un corps de 12,000 hommes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21499. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Reims, 16 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, il faudrait un général commandant la Dordogne, où il serait sous les ordres du duc de Dalmatie. Il faut réunir là les gardes nationales des départements voisins et tout ce qu'on pourra tirer de Rochefort. Il doit être facile d'y envoyer trois ou quatre batteries, quelques centaines de chevaux et quelques bataillons qui disputeront toujours la rivière. Je vous ai déjà demandé l'état de situation du duc de Dalmatie après la bataille. Où sont les 10,000 hommes de Catalogne qui se rendent à Lyon? Il serait nécessaire d'en diriger une partie sur la Dordogne, pour reprendre Bordeaux ou couvrir le Poitou et Rochefort. Ordonnez la mise en état de défense de Rochefort, et faites mettre beaucoup de canon de la marine sur les remparts.

Si vous pensiez que le duc d'Albufera fût meilleur que le duc de Dalmatie, je remplacerais volontiers l'un par l'autre, ne serait-ce que pour faire finir beaucoup de vagues soupçons qui ne m'inquiètent pas, mais qui tourmentent l'opinion. Le duc d'Albufera aurait l'avantage d'arriver avec une très-bonne réputation.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21500. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 17 mars 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez l'ordre au général de division Berckheim de se porter sur Épernay avec la brigade qui, dans ce moment, est sur le chemin de Neufchâtel; il enverra à la seconde brigade l'ordre de le suivre également dans la même direction. Il sera nécessaire que la brigade qui est en avant ne passe pas par la ville et la tourne.

Donnez ordre au général Sebastiani de se porter avec les 2e et 3e divisions de la Garde sur la route d'Épernay; il ne passera pas non plus par la ville.

Donnez ordre à la vieille Garde de se tenir prête à partir, ainsi qu'au parc, à l'équipage de pont et aux batteries de réserve.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21501. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A REIMS.

Reims, 17 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au prince de la Moskova que je me rends à Épernay, que le duc de Trévise se rend à Reims, que le duc de Raguse est à Berry-au-Bac, et qu'il reste de l'infanterie et de la cavalerie à Soissons. Dites-lui de m'adresser des nouvelles à Épernay; qu'il est possible que, suivant les circonstances, je me porte sur Châlons; qu'il doit se tenir prêt à partir soit pour Vitry, soit pour Arcis-sur-Aube ou pour Épernay.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21502. — AU GÉNÉRAL BARON COLBERT,

COMMANDANT LA 1re DIVISION DE CAVALERIE DE LA GARDE, A REIMS.

Reims, 17 mars 1814.

Portez-vous en diligence à Épernay, et de là poussez une reconnaissance sur Vertus et sur Champaubert, pour savoir ce qui se fait sur la route de Montmirail, du côté de Sézanne et d'Arcis-sur-Aube. Rendez-vous-y vous-même, afin d'interroger les paysans.

Vous recevrez demain 800 Polonais du général Pac, qui viennent avec le général Lefebvre.

Je serai ce soir à Épernay, où je désire recevoir votre rapport.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21503. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Reims, 17 mars 1814, midi.

Mon Frère, j'ai vu l'officier, attaché à la reine, que vous m'avez envoyé. Parmi de bonnes choses, il en dit beaucoup qui sont fausses. Si vous êtes sûr de ce serviteur, je crois qu'il serait important de le

renvoyer une seconde fois et d'en envoyer encore d'autres, cela n'eût-il que l'avantage de nous procurer des renseignements sur ce qui se passe dans ces provinces.

Le duc de Bassano a écrit au comte d'Hauterive de vous remettre copie de la déclaration qu'ont faite les alliés à Châtillon, qu'ils voulaient à eux quatre traiter pour toutes les autres puissances. Vous pourrez faire communiquer cette pièce confidentiellement au prince royal, en l'engageant à faire ses efforts pour avoir un ministre au congrès; car enfin la Suède ne peut pas avoir intérêt à ce que ce quatuorvirat s'empare de toute l'Europe, et doit, selon l'usage de tous les temps, veiller elle-même à ses affaires. Avant d'envoyer cet individu, soyez bien assuré que ce n'est pas un traître, et recommandez-lui la plus profonde discrétion.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21504. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Reims, 17 mars 1814, midi.

Mon Frère, d'après les nouvelles que j'ai que l'ennemi se remue du côté de Nogent, je me suis porté ce soir à Épernay. Le duc de Trévise viendra ce soir à Reims. Il a dû se passer hier des événements militaires à Nogent; je manœuvrerai selon les nouvelles que je recevrai. Ce mouvement d'aujourd'hui m'aura mis à même de gagner une journée.

Voyez la Régente et faites appeler le prince archichancelier et le ministre de la guerre. Faites-vous rendre compte du lieu où sont les 10,000 hommes du duc d'Albufera, et faites-en venir une partie, environ 5 ou 6,000 hommes, en poste sur la Dordogne. On y réunirait tout ce qu'on pourrait tirer de Rochefort et des dépôts de cavalerie au delà de la Loire, de sorte que, le duc de Dalmatie venant à reprendre l'offensive et rappelant à lui Wellington, nos troupes puissent rentrer dans Bordeaux. Comme il est question là de révolution, il y faudrait un homme sûr pour commander. Vous pourrez donc envoyer au duc d'Albufera l'ordre d'y venir lui-même et donner le commandement des Pyrénées orientales au général Decaen. L'armée du duc d'Albufera s'appellera *Armée de la Garonne*. Il faudrait avoir soin d'y employer deux généraux de division et quatre généraux de brigade parfaitement sûrs. Quant au matériel d'artillerie nécessaire, je crois qu'il y a à Tours de quoi promptement

organiser quatre ou cinq batteries. Vous ferez aussi appeler le ministre de la marine pour mettre Rochefort en état de défense, en désarmant les vaisseaux, si cela est nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21505. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'EMPEREUR AU CONGRÈS DE CHATILLON.

Reims, 17 mars 1814.

Monsieur le Duc de Vicence, j'ai reçu vos lettres du 13. Je charge le duc de Bassano d'y répondre avec détail. Je vous donne directement l'autorisation de faire les concessions qui seraient indispensables pour maintenir l'activité des négociations et arriver enfin à connaître l'ultimatum des alliés; bien entendu que le traité aurait pour résultat l'évacuation de notre territoire et le renvoi de part et d'autre de tous les prisonniers.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

21506. — NOTE DICTÉE AU COLONEL BARON ATTHALIN, SOUS-DIRECTEUR DU CABINET TOPOGRAPHIQUE DE L'EMPEREUR.

Reims, 17 mars 1814.

Il y a trois partis à prendre :

1° Le premier est d'aller à Arcis-sur-Aube, treize lieues; on y serait demain 18.

On peut passer le 19 l'Aube, et être dans la nuit du 19 au 20 sur Méry ou sur Troyes.

Il est probable que l'ennemi saura après-demain que je couche demain à Fère-Champenoise : dès ce moment la diversion est faite. La diversion serait donc faite dans la journée du 19.

Le prince de la Moskova sera à Arcis-sur-Aube en même temps que moi. Nous passons l'Aube, et le 20 nous sommes à Troyes. J'ai un équipage de ponts et j'en jette où je veux.

Je crois le quartier général à Troyes.

Ce projet est le plus hardi, les résultats en sont incalculables.

2° Se rendre à Sézanne et de Sézanne à Provins.

D'abord ce sont les plus mauvais chemins. Il y a d'ici à Sézanne neuf lieues, de Sézanne à Provins neuf lieues; total, dix-huit lieues.

La cavalerie pourrait être demain 18 à Sézanne, s'il n'y a point de cavalerie ennemie. Elle serait obligée d'attendre l'artillerie. Le 19 le

prince de la Moskova ne pourrait y être, et serait obligé de venir passer ici.

De Sézanne à Meaux par Coulommiers et la Ferté-Gaucher, quinze lieues. Une fois à Sézanne, on pourrait aller à Meaux. On y serait en deux jours de bonne route. Il y aurait donc d'ici à Meaux par Sézanne vingt-quatre lieues.

On serait maître aussi d'y aller d'ici, en passant par Fère-Champenoise, sept lieues; de Fère-Champenoise à Sézanne, quatre lieues; de Sézanne à Meaux, quinze lieues.

Il y aurait d'ici à Meaux, en passant par Fère-Champenoise, vingt-sept lieues au lieu de vingt-quatre, c'est-à-dire trois lieues de plus.

3° Enfin le troisième projet serait d'aller droit sur Meaux par le grand chemin. Il y a d'ici à Meaux vingt et une lieues. On y serait le 20 de bonne heure. On pourrait même joindre l'armée le 20 et attaquer l'ennemi le 21.

Ces trois projets ont tous les trois leur caractère.

Le premier est le plus hardi, donne une grande épouvante à l'ennemi et donne des résultats inattendus.

Le deuxième a l'inconvénient d'être toujours dans les traverses, mais enfin il coupe l'ennemi sur la rive droite de la Seine.

Le troisième est le plus sûr, parce qu'il mène à tire-d'aile sur Paris; mais c'est aussi celui qui, n'étant d'aucun effet moral, laisse tout entière la chance d'une grande bataille. Or, si l'ennemi a 70 à 80,000 hommes, cette bataille sera une furieuse chance, au lieu que, marchant sur Troyes et venant sur les derrières pendant que le duc de Tarente marche en retraite et lui dispute toutes les positions, il peut y avoir de plus grandes chances.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. Laurent Althalin.

21507. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Épernay, 17 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, j'arrive à Épernay. Demain avant le jour je me mettrai en marche pour me rendre à Arcis-sur-Aube. J'y serai après-demain à midi. De là, selon les circonstances, je me porterai à Méry ou sur Troyes, pour tomber sur les derrières de l'ennemi. Le duc de Tarente doit donc disputer le terrain pied à pied. L'ennemi connaîtra mon mouvement, lequel, dès demain, à dix heures du soir, influera sur toutes ses opérations.

Je vous ai mandé ce matin que le duc de Raguse est à Berry-au-Bac, le duc de Trévise à Reims et le général Charpentier à Soissons.

Le général Vincent restera à Épernay pour veiller aux levées en masse; il a quelques détachements de cavalerie.

Blücher, qui a beaucoup souffert, ne pourra vraisemblablement pas se mettre en marche avant deux jours; et comme alors il aura l'Aisne à passer, les ducs de Raguse et de Trévise seront là pour lui disputer le terrain. Ce mouvement que je vais faire doit occasionner de grands embarras sur les derrières de l'ennemi et inquiéter son quartier général, s'il est demeuré à Troyes.

J'ai donné ordre qu'une division de 12,000 hommes, que je fais réunir à Metz, se rende à Châlons. Il serait très-heureux que cet ordre pût parvenir.

Expédiez-moi vos courriers par la Ferté-sous-Jouarre et de là sur Arcis-sur-Aube par Épernay et par Montmirail, et jusqu'à ce que j'aie rétabli mes communications par Nogent. Chiffrez ce qui serait important.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21508. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Épernay, 17 mars 1814, soir.

Mon Frère, je suis arrivé ce soir à Épernay. Je me mettrai en marche demain, avant le jour, pour me rendre sur Arcis-sur-Aube, où je serai le 19 à midi. J'y jetterai trois ponts, et, selon les circonstances, je me porterai sur Méry ou sur Troyes pour tomber sur les derrières de l'ennemi. Il faut donc que le duc de Tarente dispute le terrain pied à pied. Dès demain, à dix heures du soir, l'effet de mes dispositions aura lieu, car l'ennemi connaîtra mon mouvement, et, dès ce moment, cela influera sur toute son opération.

Le duc de Raguse est resté à Berry-au-Bac; le duc de Trévise est à Reims; le général Charpentier est à Soissons. J'ai mandé au ministre de la guerre d'envoyer un général de brigade à Compiègne. Je laisse à Épernay le général de brigade Vincent, qui est chargé de toutes les levées en masse et qui a quelques détachements de cavalerie. Je ne suppose pas que Blücher, qui a beaucoup souffert, puisse se mettre en mouvement avant deux jours. Il aura alors l'Aisne à passer, et le duc de Raguse ainsi que le duc de Trévise lui disputeront le terrain.

Je m'attends à de grands résultats de mon mouvement, qui va jeter un grand désordre et une grande confusion sur les derrières de l'ennemi et sur son quartier général, s'il est encore à Troyes.

Il faudra m'expédier les courriers par la Ferté-sous-Jouarre, et de là, sur Arcis-sur-Aube, par Épernay ou par Montmirail. Il faut recommander aux ministres de la guerre et de la police de ne rien dire d'inutile et de chiffrer ce qui serait important, jusqu'à ce qu'enfin j'aie rétabli les communications par Nogent. Envoyez un officier à Compiègne, à Soissons, à Reims et à Épernay. J'ai donné ordre à une division de 12,000 hommes, que je fais réunir à Metz, de se rendre à Châlons. Je ne sais pas si cet ordre lui parviendra. Ce serait un grand bonheur.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21509. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 17 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Trévise la même chose qu'au duc de Raguse. Faites connaître au duc de Raguse qu'il serait important d'envoyer ordre sur ordre à la division Durutte, composée de toutes les garnisons de la Meuse, de le rejoindre sur Reims, Rethel ou Châlons. Qu'il envoie cet ordre de toutes les manières.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21510. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 17 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Sebastiani d'envoyer le général Colbert ce soir à Vertus, avec sa division. Demain à sept heures du matin, le général Colbert partira de Vertus pour se rendre sur Fère-Champenoise et Semoine, et fera en sorte d'avoir des nouvelles de Sézanne et Arcis. Il est nécessaire qu'il envoie pour cela des paysans intelligents. Faites-lui connaître que mon quartier général sera demain à Semoine. Il faudra donc qu'il puisse aller demain jusqu'à Herbisse.

Donnez ordre au général Sebastiani de cantonner ses deux divisions de gardes à cheval dans les villages, sur le chemin d'Epernay à Vertus. Cette cavalerie sera à cheval demain à six heures du matin

et se dirigera sur Fère-Champenoise et Semoine; chaque division aura son artillerie. Le général Sebastiani donnera ordre au général Berckheim, qui arrive ce soir avec une de ses brigades, de s'arrêter dans les faubourgs d'Épernay, et de partir demain lorsque la Garde à pied et les parcs de réserve auront filé, afin de les protéger et fermer la marche. Le général Berckheim enverra ordre à sa deuxième brigade de continuer sa route, de passer le pont d'Épernay et de faire demain autant de chemin qu'elle pourra, afin de nous rattraper après-demain.

Donnez ordre à la vieille Garde de battre demain la grenadière à cinq heures et de partir à cinq heures et demie précises dans la direction de Fère-Champenoise.

Donnez ordre à l'équipage de pont et au parc du génie de partir demain à quatre heures du matin, en suivant la même direction. Il faut que le parc du génie aille coucher demain à Semoine avec l'équipage de pont.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21511. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 17 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au duc de Trévise de nommer un major pour commander la place de Reims, la garde nationale et les batteries qui s'y trouvent, et de faire partir demain le général Corbineau pour venir me rejoindre. Pour marcher avec plus de sûreté, ce général gagnera la tête de la brigade des escadrons réunis du général Berckheim.

Recommandez au duc de Trévise de porter tous ses soins à l'organisation de la garde nationale et de la levée en masse, et de se procurer quelques chevaux pour atteler la batterie que j'ai laissée.

Si Blücher prenait l'offensive dans la direction de Reims, de manière que cette ville se trouvât sous les pas de l'ennemi et que lui et le duc de Raguse ne fussent pas en état de la défendre, alors ils retireraient avec eux la garnison et les pièces de canon et emmèneraient les gardes nationaux de la levée en masse avec eux.

Mandez la même chose au duc de Raguse.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21512. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 17 mars 1814, six heures et demie du soir.

Mon Cousin, écrivez au duc de Raguse qu'arrivé ici j'ai appris que l'ennemi avait passé sur ses ponts à Pont-sur-Seine et marchait sur Provins; que je me suis résolu à marcher sur Troyes; que mon quartier général sera demain à Semoine et après-demain à Arcis; que je laisse à Épernay le général Vincent; que je désire que le duc de Raguse ait la direction de son corps et celui du duc de Trévise, qui dans ce moment est à Reims avec deux divisions et la cavalerie du général Roussel, et qui a la division Charpentier à Soissons; que le ministre de la guerre a dû envoyer un général de brigade avec quelques troupes à Compiègne; que je désire qu'il fasse faire le plus de mouvements possible de cavalerie pour imposer à Blücher et gagner du temps; que, si Blücher passait l'Aisne, il doit lui disputer le terrain et couvrir la route de Paris; qu'il est probable que mon mouvement va obliger l'ennemi à repasser la Seine, ce qui arrêtera Blücher et me rendra disponible le duc de Tarente, que je lui enverrai alors; que, pour les choses importantes, il faut écrire en chiffre par Épernay, et par des hommes intelligents qui sachent passer ailleurs que par les grandes routes.

NAPOLÉON.

P. S. Le prince de Neuchâtel ajoutera que le duc de Raguse ne laisse passer personne sur le pont de Berry-au-Bac, sous quelque prétexte que ce soit. Qu'il prépare tout ce qu'il faut pour détruire ce pont en cas d'événement.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21513. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Épernay, 18 mars 1814.

Mon Frère, je n'ai pas reçu de lettres de Paris d'hier. Je suppose que l'estafette a continué à faire le détour par Soissons. Toute mon armée est en mouvement pour aller coucher aujourd'hui au delà de Fère-Champenoise et de là se porter sur Arcis et sur les ponts de l'ennemi. Je suis en communication avec mes garnisons de Verdun et de Metz. J'attends une division de 12,000 hommes, que je retire de toutes ces places.

Il paraît que l'ennemi s'est éloigné de Noyon, ce qui dégage Compiègne. On s'est parfaitement comporté dans cette commune.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21514. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 18 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez sur-le-champ au général Duvignau, qui se trouve à Clermont-en-Argonne, qu'il est nécessaire qu'il vienne le plus tôt possible, avec 8 ou 900 hommes de la garnison de Verdun et tout ce qu'il a, et une batterie d'artillerie, prendre position à Châlons. Il prendra le commandement de Châlons; il y commandera la garde nationale et la levée en masse et conservera ce point important. Il sera là en communication avec Reims, où est le duc de Trévise, et avec Épernay, où est le général Vincent.

Chargez le général Duvignau de transmettre de nouveau au général Durutte, à Metz, l'ordre de réunir toutes les garnisons et de s'approcher de la Marne pour être en communication avec nous.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21515. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A ÉPERNAY.

Épernay, 18 mars 1814.

Mon Cousin, donnez ordre que le premier et le deuxième convoi d'artillerie qui arrivent aujourd'hui à Meaux, et qui sont escortés par le 8e régiment de marche et par le 6e bataillon du 86e, fort de 500 hommes, partent demain pour se rendre à la Ferté-sous-Jouarre, où ils seront joints par le 3e bataillon du 40e de ligne, fort de 600 hommes. Vous donnerez ordre également qu'un bataillon de gardes nationales de la Seine-Inférieure, un de l'Eure et un de l'Oise, formant ensemble 1,200 hommes, se joignent à cette escorte, ce qui fera cinq bataillons ou près de 2,000 hommes. Il sera nécessaire qu'on y attache, à Meaux, une batterie d'artillerie, ce qui fera une colonne composée de 1,000 hommes du 86e et du 40e, et de 1,200 hommes de gardes nationales de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de l'Oise, formant 2,200 hommes d'infanterie, de 400 hommes de cavalerie du 8e régiment de marche et de huit pièces de canon. Il est nécessaire qu'un colonel intelligent prenne le commandement de cette

colonne, qui se rendra demain à la Ferté-sous-Jouarre, et de là continuera son mouvement sur Montmirail pour venir nous rejoindre.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21516. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Épernay, 18 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, ordonnez le complément du 2e bataillon du 50e par 150 hommes qui sont à ce régiment et par 500 qui sont au 113e à Orléans, ce qui le complétera à plus de 600 hommes. Donnez ordre qu'on complète le 3e bataillon du 69e, qui a 80 hommes, en y mettant 500 hommes du 153e. Donnez ordre qu'on complète le 4e bataillon du 155e; ce qui vous fera de suite quatre bataillons pour la 3e division.

Faites passer la revue de tous les dépôts pour savoir pourquoi il y a si peu d'hommes disponibles. Comment se fait-il que le 27e qui a 700 hommes, le 32e qui en a 700, le 58e qui en a 640, le 153e qui en a 1,300, le 29e léger qui en a 1,300, etc., aient si peu d'hommes disponibles? Tout cela ne se conçoit pas et a besoin d'être remué. Il y a à Paris près de 20,000 hommes dans les dépôts. Si le général Fririon en passait une inspection rigoureuse, et si tout cela était remué, vous formeriez promptement une belle division.

Le mouvement de l'ennemi ayant toujours été sur Paris, au point de négliger même les places fortes, qu'il n'a pas bloquées, c'est sur Paris que j'ai fait venir tous les conscrits; c'est sur Paris qu'il faut faire venir tous les moyens d'armement.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21517. — AU GÉNÉRAL SAVARY, DUC DE ROVIGO, MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE, A PARIS.

Épernay, 18 mars 1814.

Les habitants de Compiègne et environs se sont très-bien comportés; faites-en faire le récit, afin que cela serve d'exemple, et faites connaître le succès qu'ils ont eu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21518. — ORDRE.

Fère-Champenoise, 18 mars 1814.

Tout l'équipage du génie et des ponts parquera ce soir entre Fère-Champenoise et Corroy, le plus près possible de Corroy. Il devra partir à une heure du matin, afin de pouvoir arriver à Plancy et Boulages avant sept heures du matin. Toute l'artillerie de réserve devra y être également pour les soutenir.

On tiendra prêt, sur des haquets, de quoi jeter deux ponts à Boulages et à Méry, voulant jeter ces ponts sur la Seine demain, au plus tard à onze heures. Le général Dulauloy et le général Lery feront toutes leurs dispositions et calculs.

Il me faudrait quatre ponts sur l'Aube et deux ponts sur la Seine. S'il n'était pas possible d'avoir ces six ponts, je me contenterais de deux ponts sur l'Aube, vu que le génie raccommoderait sur-le-champ les ponts de Plancy et de Boulages, de sorte qu'on pourrait dans la journée relever les deux ponts de bateaux. Il est donc important que ce soir le génie et l'équipage de pont soient bien placés et puissent partir à une heure du matin.

S'il y avait moyen de faire un appel de chevaux dans les villages voisins, on le ferait pour que les parcs puissent aller plus vite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21519. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FÈRE-CHAMPENOISE.

Fère-Champenoise, 18 mars 1814.

Mon Cousin, la vieille Garde à pied restera aujourd'hui à Fère-Champenoise, ainsi que le quartier général. Le parc du génie et l'équipage de pont, le parc de réserve et les batteries de réserve prendront position à Fère-Champenoise, sur la route de Corroy.

Le général Berckheim se portera ce soir à Corroy avec toute sa division et poussera des postes sur Plancy, Boulages et Anglure, pour avoir des nouvelles.

Je ne donne pas d'ordre aux trois divisions du général Sebastiani, parce qu'il se bat et que j'attends d'avoir des nouvelles. Faites-lui connaître que le quartier général reste ce soir à Fère-Champenoise; que le prince de la Moskova doit être arrivé à Mailly : il faut qu'il y envoie sur-le-champ un gros parti, pour communiquer avec lui et lui faire connaître que le quartier général est à Fère-Champenoise et les avant-postes à Semoine, Gourgançon et Corroy.

La vieille Garde se tiendra prête à partir à deux heures du matin. L'équipage de pont se tiendra aussi prêt à partir à la même heure, ainsi que toute la cavalerie, voulant arriver demain à huit heures du matin à Plancy et à Boulages, et jeter sur-le-champ deux ponts à Plancy et deux ponts à Boulages.

Le général du génie se concertera avec le général Dulauloy pour jeter à la fois ces quatre ponts.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21520. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FÈRE-CHAMPENOISE.

Fère-Champenoise, 19 mars 1814, au matin.

Mon Cousin, l'équipage de pont a reçu l'ordre de passer par Corroy et Faux-Fresnay avec le parc du génie, la première brigade du général Berckheim et la brigade Curely. Arrivé à l'intersection des routes, une partie de l'équipage se rendra à Boulages et y jettera un pont, et l'autre se rendra à Plancy et y jettera un pont. Les six pièces d'artillerie légère du général Curely serviront à protéger le pont de Boulages. Le génie enverra également des sapeurs pour rétablir, s'il est possible, le pont de Boulages, ainsi que le pont de Plancy. On aura sur haquets de quoi rétablir le pont du côté de Méry. La brigade Curely se rendra tout entière sur Boulages, à l'exception d'un parti de 25 hommes qui se rendra sur Plancy, s'éclairera sur Anglure et passera du monde au gué pour reconnaître Méry et savoir tout ce qui se passe de ce côté. Vous enverrez ces ordres par un de vos aides de camp, qui viendra me retrouver sur la route de Salon, où je marche avec la Garde.

Envoyez par un aide de camp ordre au général Sebastiani de diriger sur-le-champ la division Colbert avec une batterie d'artillerie légère sur Plancy, afin de favoriser la jetée du pont. Tout le reste de la cavalerie de la Garde doit se diriger sur Plancy, par Salon. La 3e division viendra à Salon, où elle attendra l'Empereur. Aussitôt que le général Colbert sera arrivé à Plancy, il favorisera la jetée du pont avec son artillerie, et fera passer du monde au gué, afin d'éclairer ce qui se passe du côté de Méry. Vous lui ferez connaître que le général Curely est à Boulages.

Donnez ordre à la seconde brigade du général Berckheim de partir avec la Garde à pied pour se diriger sur Salon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21521. — AU ROI JOSEPH,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Plancy, 20 mars 1814, six heures du matin.

Mon Frère, j'ai passé hier l'Aube à Plancy; je me suis porté aussitôt sur Méry. J'ai fait attaquer la ville et m'en suis emparé à sept heures du soir. Ma cavalerie avait passé la Seine au gué, tourné le pont de Méry et intercepté la route de Nogent à Troyes. Les chasseurs de la Garde ont enlevé beaucoup de bagages et un bel équipage de pont. L'empereur Alexandre était venu le 18 à Arcis. Il n'y était resté qu'une heure; nous nous trouvions à peu près nez à nez. Il est retourné à Troyes, que leur grand quartier général a aussitôt évacué. Nous ramassons des prisonniers, l'ennemi fuit dans toutes les directions. L'ennemi a commencé à battre en retraite le 17 au matin, aussitôt qu'il a su que j'avais repris Châlons et que je marchais sur ses derrières.

Faites mettre dans *le Moniteur* la note ci-jointe.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

NOTE.

L'armée ennemie, qui avait passé la Seine à Pont et à Nogent, ayant appris que l'Empereur, maître de Reims et de Châlons, marchait sur ses derrières, a commencé sa retraite le 17, et le 19 elle a relevé les ponts qu'elle avait jetés à Pont, à Nogent et à Arcis-sur-Aube. L'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient avec la colonne qui d'Arcis-sur-Aube marchait sur Villenauxe; il s'en est peu fallu que cette colonne n'ait été coupée. A l'approche de l'armée française débouchant d'Épernay par Fère-Champenoise, l'empereur de Russie s'est retiré en toute hâte sur Troyes, d'où le quartier général des empereurs est reparti sur Bar-sur-Aube.

Extrait du *Moniteur* du 21 mars 1814.

21522. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM,

MAJOR GÉNÉRAL, A PLANCY.

Plancy, 20 mars 1814, huit heures et demie du matin.

Mon Cousin, écrivez sur-le-champ au duc de Raguse et au duc de Trévise, pour leur faire connaître que nous avons forcé hier le passage de l'Aube et celui de la Seine; que nous étions hier à sept heures du soir maîtres de Méry; que nous avions coupé la route de

Nogent à Troyes, sur laquelle nous avions enlevé beaucoup de bagages et les équipages de pont de l'ennemi; que l'ennemi avait levé en toute hâte, le 19, ses ponts sur la Seine et battait en retraite sur Bar-sur-Aube; que l'empereur de Russie était venu à Arcis-sur-Aube avec le prince Schwarzenberg; que le corps du duc de Tarente et toute la cavalerie me rejoignent aujourd'hui à Arcis; qu'il n'est pas possible que Blücher fasse aucun mouvement offensif; que, si cependant il en faisait un, les ducs de Trévise et de Raguse devraient se retirer sur Châlons et Épernay, afin que nous soyons tous groupés, et couvrir la route de Paris par quelques partis de cavalerie; mais que, dans la position actuelle des choses, il faudrait que Blücher fût fou pour tenter aucun mouvement sérieux.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21523. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PLANCY.

Plancy, 20 mars 1814, neuf heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Defrance de partir avec sa division et avec la brigade de cuirassiers du général Mouriez et de se porter vis-à-vis Arcis, sur la rive droite de l'Aube. Il enverra prendre les ordres du prince de la Moskova, qui se rend à Arcis par la rive gauche, et aidera au rétablissement du pont. Après cela, il poussera des partis sur les routes de Châlons, de Vitry et de Brienne, pour savoir ce que fait l'ennemi. Il me donnera des nouvelles toutes les heures de ce qu'il fait et de ce qu'il a fait.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21524. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PLANCY.

Plancy, 20 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au général Vincent qu'il doit rester à Épernay, vu que, l'ennemi ayant évacué tout le pays entre l'Aube et la Seine, évacué Troyes et Arcis-sur-Aube, je vais marcher de manière à déborder le général Blücher; enfin que, s'il était obligé de se reployer, il se reploierait sur nous.

Écrivez au duc de Raguse que, l'ennemi ayant évacué Provins, Nogent et Troyes, et se dirigeant sur Bar-sur-Aube et sur Brienne, je vois avec peine qu'il se soit retiré sur Fismes au lieu de se retirer sur Reims, et de là sur Châlons et Épernay; qu'il ait sur-le-champ

à prendre cette communication; que sans cela Blücher va se réunir à Schwarzenberg, et tout cela tomber sur lui; que je vais peut-être manœuvrer moi-même sur Vitry.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21525. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A PLANCY.

Plancy, 20 mars 1814, à midi.

Mon Cousin, écrivez la lettre suivante au duc de Reggio :

« Vous devez être à Anglure. Continuez votre mouvement, sans cependant trop fatiguer vos troupes, pour vous porter sur Arcis-sur-Aube. Envoyez votre cavalerie en avant. »

Écrivez sur-le-champ au duc de Tarente de diriger tout sur Arcis, même le général Gérard, même les gardes nationales; de ne laisser à Nogent et Bray que la division Souham, formant une division de réserve de Paris; que tout le reste vienne sur Arcis par la rive droite de la Seine et de l'Aube; qu'il approche son quartier général le plus qu'il sera possible dans cette direction; qu'il amène tout avec lui; qu'il donne l'ordre au général Allix de se porter sur Sens, et au général Souham de se porter sur Bray et Nogent; que l'Empereur va porter son quartier général sur Vitry.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21526. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Plancy, 20 mars 1814.

Mon mouvement a parfaitement réussi. Aussitôt que l'ennemi a su que j'étais à Châlons, il s'est mis en retraite; il a battu en retraite toute la journée du 17 et la journée du 18. Le 19, l'ennemi a marché avec l'empereur Alexandre sur Villenauxe; il s'en est peu fallu que je n'écharpasse ce corps, mais il s'est retiré à temps sur Arcis. J'ai sur-le-champ, négligeant Arcis, passé l'Aube à Plancy. J'ai de là passé la Seine à Méry, que j'ai enlevé hier à six heures du soir, l'ennemi le disputant beaucoup. J'ai fait placer ma cavalerie sur la route de Nogent à Troyes; elle est arrivée à Châtres, a trouvé des bagages, des prisonniers et surtout un très-bel équipage de pont; c'est justement ce qui nous manquait, car celui que vous nous avez envoyé est affreux et intransportable.

J'ai envoyé ordre au duc de Tarente de venir avec tout son corps et le duc de Reggio me rejoindre à Arcis.

Je suppose que vous vous servirez de Souham pour garder les ponts de Montereau et de Nogent. Faites faire des fortifications de campagne en avant de Nogent, comme tête de pont; quand on occupe Nogent comme débouché, cela tient l'ennemi en respect; autrement il peut passer la rivière où il veut.

Je vous ai recommandé d'avoir quelques troupes pour Compiègne.

J'ai donné ordre aux ducs de Raguse et de Trévise, que j'ai laissés à Reims et en avant, de se reployer sur Châlons ou sur Épernay si Blücher reprenait l'offensive, ce qui aujourd'hui me paraîtrait absurde.

Je vais marcher sur Brienne. Je négligerai Troyes, et je me porterai en toute hâte sur mes places.

La ligne de l'armée me paraîtrait devoir être par Sézanne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21527. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Plancy, 20 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je suis informé que beaucoup de conscrits qui doivent entrer dans la Garde restent à Courbevoie plus de temps qu'il ne faudrait. Faites-les sur-le-champ incorporer dans les corps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21528. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Plancy, 20 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, je pars pour me rendre sur Vitry et tâcher d'enlever cette place, où l'ennemi a 4,000 hommes de garnison et vingt pièces de canon.

Je donne ordre au duc de Tarente, au duc de Reggio, au général Gérard, au général Pacthod, de se rendre avec tout leur monde sur Arcis, toujours par la rive droite de la Seine et de l'Aube. Le général Souham gardera Nogent, Bray, Montereau et Moret. Le général Allix se portera sur Sens. Je donne ordre aux ducs de Raguse et de

Trévise de se porter sur Châlons par Reims ou par Épernay. La route de l'armée doit être par Sézanne.

L'Empereur montant à cheval pour se rendre à Arcis-sur-Aube, m'ordonne d'expédier cette lettre sans sa signature.

Le secrétaire du cabinet,
Baron FAIN.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21529. — AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Sézanne, 22 mars 1814.

Monsieur le Duc de Feltre, le convoi de 80 voitures qui devait partir aujourd'hui de Sézanne, pour se rendre à Arcis-sur-Aube, reçoit ordre de séjourner aujourd'hui à Sézanne. Faites-y joindre le 9e régiment de marche, qui est arrivé, avant-hier 20, à Meaux. Faites-y joindre également tous les détachements isolés qui se rendent à l'armée. Envoyez un général de quelque importance pour commander toutes ces troupes, qui vont devenir nombreuses.

Mes avant-postes sont sur Vitry; on dit la ville bien fortifiée et préparée à se défendre. En ce cas, je ferai jeter un pont à Frignicourt et je marcherai sur Saint-Dizier.

Toute l'armée ennemie est à Arcis. Il est probable qu'elle marchera par Brienne.

Les ducs de Raguse et de Trévise ont ordre de se porter du côté de Châlons.

NAPOLÉON.

P. S. Ayez l'œil sur la division qui se forme à Sézanne, afin qu'elle puisse rétrograder, si elle était compromise par quelque mouvement de l'ennemi.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21530. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FRIGNICOURT.

Frignicourt, 22 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Tarente que je viens de passer la Marne; que je fais construire deux ponts, mais que cela n'est pas nécessaire, parce qu'il y a ici un gué qui n'a que deux pieds d'eau, où la cavalerie et l'artillerie peuvent très-facilement passer. Écrivez

au prince de la Moskova de rester ici pour masquer Vitry et garder le passage, et que je me rends à Saint-Dizier.

Donnez ordre à l'artillerie de faire filer tous les parcs, tous les bagages, les batteries de réserve; que tout cela vienne au lieu où je coucherai ce soir, entre celui-ci et Saint-Dizier.

Donnez ordre au général Friant de partir avec le quartier général, la 3e division de vieille Garde à cheval et la division de jeune Garde du général Henrion, pour se diriger sur Saint-Dizier, afin de gagner du chemin d'ici à ce soir.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21531. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, AU CHATEAU DU PLESSIS, PRÈS ORCONTE.

Château du Plessis, 23 mars 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, envoyez un gendarme déguisé à Metz; envoyez-en un à Nancy et un à Bar, avec des lettres aux maires. Vous leur ferez connaître que nous arrivons sur les derrières de l'ennemi; que le moment est venu de se lever en masse, de sonner le tocsin, d'arrêter partout les commandants de place, commissaires de guerre ennemis; de tomber sur les convois; de saisir les magasins et les réserves de l'ennemi; qu'ils fassent publier sur-le-champ cet ordre dans toutes les communes des 2e et 4e divisions militaires. Écrivez au commandant de Metz de réunir ses garnisons et de venir à notre rencontre sur la Meuse.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21532. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, AU CHATEAU DU PLESSIS.

Château du Plessis, 23 mars 1814, trois heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au général Saint-Germain la lettre suivante:

« Je vous ai donné ordre hier de vous rendre à Saint-Dizier : vous ne m'avez pas rendu compte de votre arrivée dans cette ville; j'apprends indirectement, au contraire, que vous êtes resté à Perthes. Je ne puis pas penser que cela soit; votre ordre était formel, et ce serait une désobéissance de votre part. Je vous avais également envoyé ordre de pousser un parti sur Bar-sur-Ornain : vous ne m'avez pas rendu compte de l'exécution de cet ordre; si vous vous êtes réservé de faire cela aujourd'hui, vous sentez que ce n'est pas la même chose:

vingt-quatre heures apportent bien du changement dans la situation militaire. »

Écrivez au général Saint-Germain que, s'il ne s'est pas rendu à Saint-Dizier hier soir, comme le portait son ordre, il ait à s'y rendre aujourd'hui de bonne heure et fasse bien éclairer ce que fait l'ennemi du côté de Montiérender, parce que c'est de ce côté que l'ennemi pourrait venir.

Écrivez au général Defrance pour savoir également pourquoi il n'a pas donné de ses nouvelles; que ce n'est qu'indirectement que nous apprenons qu'il s'est rendu à Saint-Dizier et a fait 500 prisonniers, mais que nous n'avons aucun rapport de lui; que nous devrions recevoir de lui trois rapports au moins dans la journée; qu'il faut aujourd'hui bien garder les ponts de Saint-Dizier et bien éclairer ce que l'ennemi fait dans la direction de Vassy et de Montiérender; que, s'il apprend par les habitants qu'il y a quelque coup à faire, il le fasse.

Donnez ordre au général Henrion, qui commande une division de jeune Garde, de partir aujourd'hui de devant Vitry, à cinq heures du matin, pour venir me rejoindre.

Faites connaître au général Sorbier qu'il est nécessaire que, deux fois par jour, il rende compte des mouvements du parc; que nous ne savons pas encore à quelle heure le parc a passé le gué hier, ni où il est dans ce moment; qu'il doit envoyer à l'état-major un officier qui y reste toute la nuit pour recevoir les ordres qu'on aurait à lui transmettre, et qu'il doit se conformer avec exactitude à cette disposition.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21533. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, AU CHATEAU DU PLESSIS.

Château du Plessis, 23 mars 1814.

Mon Cousin, écrivez au duc de Tarente pour lui faire connaître que nous avons pris un équipage de pont de 80 pontons et un parc de 400 voitures, entre Saint-Dizier et Joinville, et fait 2,000 prisonniers qui les escortaient.

Écrivez au prince de la Moskova qu'il est convenable qu'il envoie le 10e de hussards sur la route des Romains, de Châlons à Brienne, du côté de Corbeil.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21534. — AU MARÉCHAL NEY, PRINCE DE LA MOSKOVA, COMMANDANT LA JEUNE GARDE, A FRIGNICOURT.

Château du Plessis, 23 mars 1814, dix heures du matin.

Le propriétaire de la maison où je suis, qui loge à Vitry le commandant de la place, m'assure que la ville est en mauvais état de défense, que le commandant n'imagine pas pouvoir s'y défendre, et qu'un simulacre d'attaque la ferait indubitablement se rendre. Je pense que vous devez ranger en bataille la division Lefol sur deux lignes de hauteur, avec toute votre artillerie. Vous devez faire le meilleur usage possible des deux divisions de Milhaud. Vous devez faire occuper un faubourg, faire avancer des pièces de canon; et, comme l'ennemi n'a qu'un certain nombre de canons sur un bastion, vous pouvez en mettre un plus grand nombre contre lui. Les batteries de 12 du duc de Tarente doivent arriver à chaque instant. Il faut commencer une vive canonnade, s'emparer de deux ou trois faubourgs et sommer la ville. J'ai lieu d'espérer que cela produira de l'effet.

Ayant reçu avis que l'empereur Alexandre a couché à Montiérender, je me rends à Saint-Dizier, parce que je suppose que c'est sur ce point qu'il veut nous attaquer et nous couper le chemin; d'autant plus que les pertes considérables qu'il a faites avant-hier et les coureurs que nous avons déjà à Joinville l'attireront probablement sur ce point.

Aussitôt que la division de cavalerie du général Sebastiani sera arrivée, renvoyez-moi celle du général Milhaud.

J'ai ordonné au général Milhaud d'envoyer une division de cavalerie avec une batterie de canons sur Châlons, où l'ennemi n'a que 400 hommes.

Tâchez d'écrire à Macdonald qu'il envoie le plus tôt possible, soit Gérard, soit Reggio, vous relever au gué, afin que vous puissiez revenir à Saint-Dizier, car mon opinion est que, si l'ennemi veut s'opposer à mon mouvement, c'est sur Saint-Dizier qu'il se portera demain.

Des obus jetés sur les bastions seraient d'un bon effet sur une garnison démoralisée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21535. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SAINT-DIZIER.

Saint-Dizier, 23 mars 1814, une heure après midi.

Mon Cousin, je viens de donner des ordres pour que la cavalerie légère du général Saint-Germain se rende à Bar-sur-Ornain et à Saint-Mihiel, et ouvre nos communications avec Verdun et Metz. Envoyez un officier intelligent qui marchera avec cette colonne et portera les ordres à Verdun de venir avec ce qu'il y a de disponible en infanterie et cavalerie, pour garder le pont de Saint-Mihiel et maintenir les communications avec nous, regardant comme non avenu l'ordre d'aller à Châlons, qui doit être occupé par le duc de Raguse.

Chargez-le d'envoyer un officier intelligent à Metz, pour que la garnison vienne en force occuper Pont-à-Mousson et chasser partout l'ennemi, qui est à Nancy, en se mettant en communication avec nous. Donnez à cet effet des ordres par duplicata et triplicata.

Donnez ordre au général Defrance de partir sur-le-champ pour porter son quartier général à Void, garder le pont de Void sur la Meuse, tâcher de s'emparer de Toul, faire insurger les départements de la Meuse et de la Moselle, en faisant partout sonner le tocsin, arrêter les commandants, les convois de l'ennemi, ses coureurs, et réorganiser l'administration du pays. Il requerra les levées en masse des gardes nationales, pour aider à garder les ponts, et établir des tambours qui mettent à l'abri de la cavalerie ennemie.

Écrivez au général Piré de faire connaître, de municipalité en municipalité, à Chaumont et à Neufchâteau, notre arrivée, et qu'il donne ordre au district de Neufchâteau de se lever en masse.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21536. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SAINT-DIZIER.

Saint-Dizier, 23 mars 1814, quatre heures après midi.

Mon Cousin, donnez ordre au général Saint-Germain de porter son quartier général à deux ou trois lieues sur la route de Joinville, pour soutenir le général Piré, qui sera sous ses ordres. Il emmènera ses cuirassiers et son artillerie. Prévenez le général Piré de cette disposition. Faites-lui connaître combien il est important qu'il pousse des partis sur Doulevent, route de Bar-sur-Aube et Brienne, et sur Chaumont. Vous lui ferez connaître que le général Defrance se porte

à Void et que 1,000 chevaux de cavalerie légère se portent sur Saint-Mihiel.

Faites connaître au général Defrance qu'il est important de s'emparer de Vaucouleurs, où l'ennemi avait beaucoup de caissons.

L'armée ennemie, d'Arcis-sur-Aube, s'était appuyée sur Lesmont; j'attends d'avoir des nouvelles de son mouvement par le général Piré, de Joinville. Il peut, si cela était nécessaire, demander au général Saint-Germain de l'appuyer. Qu'il envoie des paysans sur Brienne, Chaumont et Bar-sur-Aube, pour connaître les mouvements de l'ennemi.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21537. — AU BARON DE LA BOUILLERIE,

TRÉSORIER DE LA COURONNE ET DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE, A PARIS.

Saint-Dizier, 23 mars 1814.

Je réponds à votre rapport du 17 mars.

J'approuve que, sur les quatre millions qui étaient à ma disposition, vous ayez disposé d'un million pour le 17e million de la Garde.

Aussitôt que les fonds domaniaux seront épuisés, il ne faudra plus rien payer sur le domaine extraordinaire.

Il ne faut plus payer l'impératrice Joséphine que par à-compte, à raison de 15,000 francs par mois. Il ne faut plus également payer désormais que par à-compte les traitements qui sont au-dessus de 3,000 francs par an. Je suppose que déjà vous ne payez plus rien pour les travaux des bâtiments, du mobilier, etc. Le budget, tel qu'il a été arrêté, ne peut plus servir de règle dans les circonstances actuelles pour le courant des dépenses. Dans ce moment, c'est le cas de ne rien faire et de ne rien payer. Causez-en avec le duc de Cadore et avec Desmazis.

Envoyez-moi en chiffre un projet pour la dépense de la Maison par mois. Le trésor ne payant plus rien et le portefeuille ne rendant probablement plus rien, il faut faire en sorte que les payements réels, en y comprenant les consommations, ne dépassent pas 5 à 600,000 francs par mois. Faites ce travail avec le duc de Cadore. Je ne comprends pas dans cette limite de crédit tout ce que vous pouvez vous procurer de ressources, soit par la rentrée des coupes de bois, soit par les recouvrements qui pourront être effectués sur le portefeuille. Mais il faut faire votre travail de manière qu'il ne faille pas tirer du trésor de réserve plus de 500,000 francs par mois.

Vous me rendez compte que vous avez en caisse 800,000 francs. Je vous autorise à tirer du trésor de réserve 2 millions; total, 2,800,000 francs. Sur cette somme vous affecterez, 1° pour le dépôt de Versailles, 1,500,000 francs, ce qui portera le crédit de ce dépôt à 3,500,000 francs; 2° un million pour le 18e million de la Garde. Il restera 300,000 francs pour votre service. Faites-moi connaître l'état positif de vos recettes et le projet de dépense pour le service sur la nouvelle base que je viens de vous indiquer. Je vous autoriserai donc alors à tirer tous les mois 500,000 francs, et ce à compter d'avril.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21538. — NOTE DICTÉE AU DUC DE BASSANO.

Saint-Dizier, 23 mars 1814.

Il y a quatre partis à prendre :

1° Partir d'ici à deux heures du matin, être à Vitry à huit heures et attaquer l'ennemi.

2° Partir demain de bonne heure et se porter par Bar-sur-Ornain sur Saint-Mihiel, de manière à avoir demain le pont de Saint-Mihiel : dès ce moment j'ai ma communication assurée sur Verdun et j'ai passé la Meuse; j'irais de là à Pont-à-Mousson, ce qui me donnerait ma communication avec Metz; je serais renforcé de 12,000 hommes que je puis tirer des places; j'aurais chassé au delà des Vosges le corps qui est à Nancy, et je donnerais une bataille ayant pour ligne d'opération Metz.

3° Se porter demain sur Joinville et Chaumont, d'où je prendrais ma ligne sur Bar-sur-Aube et Troyes.

4° Aller sur Brienne ou Bar-sur-Aube; on passerait par Vassy et l'on serait demain très-près de Bar-sur-Aube.

Le plus raisonnable de ces projets paraît être celui qui s'appuie à Metz et à mes places fortes, et qui approche la guerre des frontières. En effet, de Saint-Dizier à Metz, par Bar-sur-Ornain et Pont-à-Mousson, il y a vingt-neuf lieues de poste; à Nancy, par la même route, il y a trente lieues; par la route directe de Saint-Dizier à Nancy, par Toul et Void, il n'y a que vingt-deux lieues.

D'après la copie. Archives de l'Empire.

21539. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SAINT-DIZIER.

Saint-Dizier, 23 mars 1814, onze heures et demie du soir.

Mon Cousin, donnez ordre au parc de réserve de la Garde, au grand parc de l'armée, au parc du génie, à tous les équipages militaires, d'atteler et de partir à quatre heures du matin; de passer le pont et de prendre la grande route de Vassy. Vous les ferez précéder par la division Henrion de la jeune Garde, qui battra à quatre heures pour partir à quatre heures et demie, et formera ainsi l'avant-garde. Le général Lefebvre-Desnoëttes les fera précéder par 100 chevaux.

Donnez ordre à la vieille Garde de battre la grenadière à cinq heures et de partir à cinq heures et demie.

Donnez ordre à la division Lefebvre-Desnoëttes de partir à six heures et demie.

Recommandez au directeur du parc de laisser à la queue de tout le parc un bataillon de ceux qui sont destinés à la défense du parc.

Le quartier général et toutes les voitures partiront après la vieille Garde.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21540. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, AIDE-MAJOR DE LA GARDE IMPÉRIALE, A DOULEVANT.

Doulevant, 24 mars 1814, cinq heures du soir.

Le général Henrion se portera au village de Blumercy, le général Lefebvre-Desnoëttes se portera aux villages de Villiers et Arnancourt; les chasseurs seront placés à Villiers, et les grenadiers à cheval et les éclaireurs à Arnancourt, où le général Lefebvre-Desnoëttes aura son quartier général. Le parc sera à Dommartin ainsi que celui du génie, et les batteries de réserve de la Garde à la Forge; la vieille Garde à Doulevant.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21541. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A DOULEVANT.

Doulevant, 25 mars 1814, trois heures et demie du matin.

Mon Cousin, envoyez par un courrier, qui passera par Vassy, l'ordre au prince de la Moskova de ne pas bouger aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il en ait reçu l'ordre. Donnez le même ordre pour le duc

de Tarente. Vous leur ferez connaître que nous sommes entrés à Bar-sur-Aube, Chaumont et Troyes; que l'empereur d'Autriche, avec tout ce qu'il avait à Chaumont et à Bar-sur-Aube, s'est retiré en toute hâte à Châtillon-sur-Seine; que nous sommes également maîtres de Brienne, et que ce n'est que dans quatre ou cinq heures d'ici que j'aurai des idées claires sur ce que fait l'ennemi; qu'il est donc nécessaire que personne ne bouge.

Faites connaître au duc de Tarente qu'il est nécessaire qu'il fasse occuper Joinville par 500 chevaux et deux pièces de canon; que nous attendons des nouvelles de ce qu'il aura devant lui aujourd'hui, à la pointe du jour.

Écrivez au général Maurin, qui est à Éclaron, de se porter, par Montiérender, sur Brienne, où l'ennemi n'a pas de monde, et d'éclairer les villages de Chavanges, de Droyes, de Giffaumont et de Margerie, ainsi que les ponts de Lesmont et de Rosnay, pour savoir définitivement ce que fait l'ennemi. Prévenez le prince de la Moskova du mouvement que fait le général Maurin sur Brienne.

Le général Saint-Germain est à Nully.

Donnez ordre au général Piré de se rendre sur Chaumont et de pousser quelques partis sur Langres, afin de me donner des renseignements sur la facilité qu'il y aurait de s'emparer de cette ville, qu'on assure que l'ennemi a fortifiée.

Donnez ordre au général Defrance d'envoyer un parti sur Joinville, pour s'assurer si ce poste important est gardé par de la cavalerie du duc de Tarente. Le reste de la troupe se reposera.

La cavalerie du général Sebastiani attendra des ordres.

Envoyez sur-le-champ un commissaire des guerres à Bar-sur-Aube pour faire des vivres. Envoyez-en également à Chaumont.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21542. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A DOULEVANT.

Doulevant, 25 mars 1814, quatre heures du matin.

Mon Cousin, envoyez 25 gendarmes et un commissaire des guerres ainsi qu'un commandant de place à Bar-sur-Aube. Envoyez-y aussi un directeur des postes pour l'estafette de Bar-sur-Aube à Troyes. Envoyez-y un officier d'état-major qui cherchera à arriver jusqu'à Troyes, et de là à Nogent et à Paris, pour donner des nouvelles de nous, et nous en donner de toutes les postes sur tout ce qu'il apprendra de l'ennemi. Il nous écrira de Bar-sur-Aube, de Ven-

deuvre, de Lusigny, de la Guillottière, de Troyes, de Châtres et de Nogent, en nous expédiant des estafettes pour nous faire connaître ce qu'il apprendrait de l'ennemi. Écrivez au maire de Troyes d'envoyer des agents du côté de Châtillon, de Bar-sur-Seine et d'Arcis, pour porter la nouvelle que nous sommes maîtres de Chaumont, de Bar-sur-Aube, de Joinville, de Saint-Dizier et de Brienne; que l'empereur d'Autriche, qui était à Bar-sur-Aube, s'est retiré sur Châtillon-sur-Seine en toute hâte. Vous préviendrez le prince de la Moskova du mouvement que je fais faire au général Maurin avec sa cavalerie sur Brienne.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21543. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A DOULEVANT.

Doulevant, 25 mars 1814, huit heures du matin.

Mon Cousin, donnez ordre au général Henrion de partir avec sa troupe pour se rendre à Bar-sur-Aube, pour bien garder cette ville et le pont de Dolancourt.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21544. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SAINT-DIZIER.

Saint-Dizier, 27 mars 1814, huit heures et demie du matin.

Donnez ordre :

Au général Milhaud de partir de la position où il se trouve pour réunir son corps à Perthes;

Au général Girardin de prendre 100 hommes du général Saint-Germain, qui est à Perthes, de se porter sur Orconte pour avoir tous les renseignements du propriétaire du château, et envoyer également au maire de Larzicourt pour avoir des nouvelles;

Au duc de Tarente de se tenir prêt à partir pour Vitry, aussitôt qu'il aura la nouvelle qu'il n'y reste plus que la garnison, comme cela paraît probable, l'intention de l'Empereur étant de s'y porter avec son corps, la vieille Garde et soixante pièces de 12 pour enlever cette place.

D'après l'original non signé comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21545. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A SAINT-DIZIER.

Saint-Dizier, 27 mars 1814, dix heures du matin.

Mon Cousin, écrivez au général Maurin que le chef d'escadrons qui a été dirigé sur Brienne a mal fait son devoir. Il avait l'ordre de rester à Brienne, il devait y rester; il avait aussi l'ordre de réunir les paysans, il ne l'a point fait; avec cela, formant noyau, il était plus fort que les partis ennemis. Il s'est fait une fausse idée de sa mission en croyant qu'il devait garder le pont de Lesmont, et a manqué de tête et de vigueur. Il est fâcheux que le général Maurin n'ait pas fait un bon choix, car, si cet officier avait eu de la tête et de la vigueur, il aurait rendu d'importants services. Faites-moi un rapport sur cet officier. Faites connaître au général Maurin qu'il n'a pas lui-même rempli le but de la mission que je lui avais donnée : il n'a su que venir se jeter dans l'armée, tandis que je l'avais détaché pour observer l'ennemi. Qu'il se porte sur Giffaumont et Chantecoq, afin de connaître les mouvements de l'ennemi sur la rive gauche de la Marne, pour marcher sur Vitry. Qu'il éclaire la rive gauche. Qu'il renvoie à Brienne un chef d'escadrons intelligent et vigoureux, avec 100 chevaux, en partisans; il réunira les habitants qui sont dans les bois et s'en formera un corps de 5 ou 600 hommes, avec lesquels il tombera sur les partis ennemis. Ordonnez aussi à ce général de commander dans tous les villages du pain, qu'on dirigera sur Saint-Dizier; il demandera aussi des bœufs et des vaches. Donnez-lui l'ordre d'envoyer des gens du pays dans toutes les directions pour avoir des nouvelles, et de nous donner fréquemment des nouvelles de l'ennemi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21546. — AU GÉNÉRAL CAULAINCOURT, DUC DE VICENCE, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A LA COUR-DE-FRANCE.

La Cour-de-France, 31 mars 1814[1].

Nous ordonnons au duc de Vicence, notre grand écuyer et notre ministre des relations extérieures, de se rendre près des souverains alliés et du général en chef de leurs armées, pour leur recommander nos fidèles sujets de la capitale.

[1] Du 27 au 30 mars, pas de lettres : Napoléon accourt en toute hâte pour défendre Paris. C'est à la Cour-de-France, où il arrive le 30 à dix heures du soir, qu'il reçoit la nouvelle de la reddition de Paris.

Nous l'investissons, par la présente, de tout pouvoir pour négocier et conclure la paix, promettant de ratifier tout ce qu'il fera pour le bien de notre service.

Au besoin, nous l'investissons aussi des pouvoirs militaires, pour être l'administrateur et le commissaire de cette bonne ville près du général en chef des alliés.

Ordonnons en conséquence à toute autorité de reconnaître le duc de Vicence en ladite qualité, et de le seconder en tout ce qu'il fera pour le bien de notre service et de notre peuple.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Archives des affaires étrangères.

21547. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 31 mars 1814.

Mon Cousin, le duc de Raguse formera l'avant-garde et réunira toutes ses troupes à Essonne. Mandez-lui de diriger toutes les poudres par Orléans et d'envoyer sur Fontainebleau tous les vivres qui sont à Corbeil dans les magasins.

Le corps du duc de Trévise se réunira entre Essonne et Fontainebleau.

Le point de pivot de l'armée sera Orléans. Tous les dépôts de cavalerie et d'infanterie, d'équipages militaires et d'artillerie qui sont sortis de Paris se dirigeront sur ce point. Le ministère et le gouvernement se réuniront à Orléans. Les prisonniers seront dirigés sur Orléans. Mandez au ministre de la guerre que c'est sur Orléans que toute la cour doit se diriger, sous l'escorte de 7 ou 8,000 gardes nationaux, qui doivent actuellement exister à Tours, et de tous les chevaux qu'on a pu faire partir de Versailles pour escorter l'Impératrice.

Mandez au général Préval qu'il peut continuer à Orléans son opération, et que, s'il croyait avoir plus de facilité à Saumur, il pourrait y placer le grand dépôt de cavalerie.

Faites-moi connaître où se trouvent le quartier général, l'intendant et le payeur, afin que je puisse les rapprocher et les placer entre Fontainebleau et Orléans.

Écrivez au préfet d'Orléans pour lui annoncer la malheureuse nouvelle de l'occupation de Paris par l'ennemi, que mon arrivée aurait empêchée si on avait retardé de trois heures. Prévenez-le de la réunion qui va avoir lieu à Orléans, et recommandez-lui de faire rassembler et préparer des vivres pour les troupes.

Retenez ici le préfet de Seine-et-Marne, afin qu'il nous procure tout ce qui est nécessaire en vivres, etc., et qu'il nous fasse arriver des nouvelles.

Prévenez de ces dispositions les ministres de la guerre et de l'intérieur. Recommandez au ministre de l'intérieur de mettre un bon sous-préfet à Sens, un bon préfet à Troyes, et de mettre partout en vigueur la mesure de la levée en masse pour remplir les cadres des bataillons.

Expédiez un courrier ce soir à Tours pour annoncer ces différentes dispositions au roi Joseph et aux ministres, qui en feront part, dans des circulaires, à tous les départements. Retenez le général Hulin au quartier général; il y sera chargé du commandement de la 1re division et de suivre la correspondance avec Paris, de manière à nous tenir au courant de ce qui se fait dans cette ville.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21548. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 31 mars 1814.

Mon Cousin, il arrive de Paris une légion de gendarmerie de la ville de Paris, qui doit avoir 4 ou 500 chevaux; je désire qu'elle fasse partie de la 3e division de la vieille Garde à cheval, que commande le général Lefebvre-Desnoëttes. Il arrive aussi des Polonais-Cosaques et autres : je désire qu'ils soient réunis à la division du général Colbert. Il y a des gendarmes à pied de Catalogne et d'autres endroits : je désire qu'ils soient réunis aux gendarmes qui servent avec la Garde à pied; s'il y en a 400, on en fera un nouveau bataillon. Il y a aussi des gendarmes de Paris qui sont à pied : ils formeront de même un petit bataillon à la suite de la vieille Garde.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le cabinet de S. M. l'Empereur.

21549. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 1er avril 1814, au soir.

Mon Cousin, donnez ordre au général Souham de partir demain de bonne heure avec sa division, de manière que je puisse en passer la revue dans la cour du Cheval blanc, entre neuf et dix heures du matin. Il continuera de là sa route pour se rendre à Essonne.

Donnez ordre au général Vincent de rejoindre sa division auprès du général Defrance.

Donnez ordre au général Defrance de partir demain pour se rendre à Fontenay-le-Vicomte et éclairer la rivière d'Essonne depuis la Ferté-Alais, en jetant des partis sur Arpajon. Il sera sous les ordres du duc de Raguse.

Écrivez au duc de Trévise de porter son quartier général à Mennecy.

Réitérez l'ordre au général d'artillerie pour que demain, à cinq heures du matin, les ducs de Raguse et de Trévise aient au moins, à eux deux, soixante pièces de canon. Je crois que, pour remplir ce but, il faut que le parc fournisse une trentaine de pièces.

Donnez ordre que les régiments provisoires soient dissous et que chaque détachement rejoigne son régiment. Ceux qui appartiendraient à la division Trelliard et au 5e corps attendront dans le lieu où ils se trouvent l'arrivée de ces corps, qui seront demain ou au plus tard après-demain sur Essonne.

Donnez ordre au général Sebastiani de partir demain de bonne heure avec la brigade Piré et les divisions de la Garde, de manière que je puisse demain, à dix ou onze heures, en passer la revue dans la cour du Cheval blanc. Il aura soin que les détachements du général Guyot et du général Ornano les aient rejoints auparavant.

Donnez ordre au général Ornano de prendre le commandement de la division que commande aujourd'hui le général Colbert.

Le général Piré, après que je l'aurai passé en revue, se cantonnera du côté de Montceaux, à une lieue derrière Essonne. Il prendra les ordres du duc de Raguse, si ce maréchal était attaqué.

La 3e division de la Garde se cantonnera à Saint-Sauveur et Pringy. Les 1re et 2e divisions se cantonneront dans les villages du côté d'Auvernaux, de Perthes, de Champceuil et de Nainville.

Le général Sebastiani portera son quartier général à Pringy, et prendra ses mesures pour avoir bien ses trois divisions dans la main et pouvoir les porter sur la ligne de la rivière d'Essonne, s'il était nécessaire.

Donnez ordre aux deux bataillons de vétérans de la Garde de rejoindre le duc de Raguse; ils partiront à cet effet demain à cinq heures du matin.

Faites faire dans la nuit le relevé de tous les dépôts et détachements qui sont ici. Réitérez les ordres pour que tout ce qui appartiendrait à la gendarmerie à pied rejoigne la gendarmerie qui est avec la vieille Garde. S'il y a 400 hommes, on en formera un bataillon.

Il faut charger de ce soin le général Friant. Toute la gendarmerie à cheval formera un régiment, auquel 100 gendarmes d'élite seront ajoutés, pour le porter à 400 hommes. Ce régiment fera partie de la 3e division de cavalerie de la Garde, que commande le général Lefebvre-Desnoëttes. Tâchez de le rendre le plus fort possible, et nommez un colonel ou un général pour le commander, afin qu'il puisse se battre en ligne.

Donnez des ordres pour que toutes les voitures de pain qui sont à la suite de la Garde soient déchargées à Essonne, et celles qui seraient plus près de Fontainebleau à Fontainebleau, pour que toutes servent à évacuer les magasins de farine de Corbeil sur Fontainebleau, dans un lieu qui sera déterminé.

Je verrai demain, à l'heure qu'il sera prêt, le régiment de gendarmerie à cheval qui va être réuni à la 3e division de la Garde à cheval et le bataillon de la gendarmerie à pied qui va être réuni à la Garde à pied.

Le bataillon d'instruction qui est à Fontainebleau fera partie de la division du général Henrion. Ce général, la vieille Garde avec l'artillerie et les batteries de réserve prendront position demain au débouché de la forêt. Le corps du prince de la Moskova prendra position une lieue en avant.

Je verrai dans la cour du Cheval blanc les cuirassiers Saint-Germain, à l'heure qu'ils arriveront. Il est nécessaire qu'ils rallient tous leurs détachements dans la journée de demain. Ce corps continuera sa marche pour prendre position au village de Saint-Germain et de Soisy [1].

Enfin envoyez un officier à Melun pour savoir jusqu'où ont été les reconnaissances du général qui est dans cette ville.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

21550. — ALLOCUTION A LA VIEILLE GARDE [2].

3 avril 1814.

Officiers, sous-officiers et soldats de la vieille Garde! L'ennemi nous a dérobé trois marches. Il est entré dans Paris. J'ai fait offrir à

[1] Saint-Germain-sur-École, Soisy-sur-École.

[2] Cette allocution fut prononcée à Fontainebleau, dans la cour du Cheval blanc, le 3 avril, et non le 4, ainsi que l'ont supposé la plupart des historiens. Des différentes versions qui ont été données de cette allocution célèbre, la Commission a préféré celle du général Pelet; ce général, qui commandait alors une brigade de la vieille Garde, transcrivit sur-le-champ les paroles de l'Empereur.

l'empereur Alexandre une paix achetée par de grands sacrifices : la France avec ses anciennes limites, en renonçant à nos conquêtes, en perdant tout ce que nous avons gagné depuis la Révolution. Non-seulement il a refusé; il a fait plus encore : par les suggestions perfides de ces émigrés auxquels j'ai accordé la vie, et que j'ai comblés de bienfaits, il les autorise à porter la cocarde blanche, et bientôt il voudra la substituer à notre cocarde nationale. Dans peu de jours, j'irai l'attaquer à Paris. Je compte sur vous. . .

(On garde le silence. L'Empereur reprend.)

Ai-je raison?

Tout à coup partit un tonnerre de cris : « Vive l'Empereur ! vive l'Empereur ! A Paris ! à Paris ! » On s'était tu, parce que l'on croyait inutile de répondre.

Nous irons leur prouver que la nation française sait être maîtresse chez elle; que, si nous l'avons été longtemps chez les autres, nous le serons toujours chez nous, et qu'enfin nous sommes capables de défendre notre cocarde, notre indépendance et l'intégrité de notre territoire ! Communiquez ces sentiments à vos soldats.

D'après le texte comm. par M. le général baron Pelet.

21551. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 3 avril 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Friant, qui aura sous ses ordres le général Henrion et toutes les batteries de réserve de la Garde, de prendre position ce soir entre Pringy et Tilly. Voyez le grand maréchal pour que mon quartier général soit placé dans celui de ces deux endroits qui sera le plus convenable, ou entre ces deux endroits.

Tout le quartier général y sera rendu ce soir.

P. S. Le parc général restera à Fontainebleau.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

21552. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 3 avril 1814, au matin.

Mon Cousin, donnez ordre au 2e corps, commandé par le général Gérard, de venir prendre position ce soir à Pringy et Boissise-le-Roi.

Donnez ordre aux 11e et 7e corps d'armée de prendre position ce soir, l'un à Chailly et Villiers-en-Bière, et l'autre à Fontainebleau : cela dépendra de celui qui arrivera le premier; le dernier restera à Fontainebleau.

Donnez ordre aux 5e et 6e corps de cavalerie de venir prendre position sur la petite rivière de l'École, depuis Saint-Germain jusqu'à Boissise. Chargez le général Belliard du détail de l'emplacement, afin que cette cavalerie ne soit pas mêlée avec la Garde, soit à pied, soit à cheval. S'il y avait de la Garde en deçà de la petite rivière de l'École, sur cette ligne ou même dans les villages au delà qui touchent cette rivière, vous me proposeriez les ordres à donner à cette partie de la Garde pour qu'elle se porte en avant du côté de Paris.

Vous me ferez connaître celui des deux, du 7e ou du 11e corps, qui restera ce soir à Fontainebleau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21553. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 4 avril 1814.

Mon Cousin, envoyez l'ordre au duc de Raguse, au duc de Trévise, au duc de Reggio, au duc de Conegliano, aux généraux Belliard, Gérard, Sorbier, Dulauloy, Friant, Sebastiani, Trelliard, Milhaud, Lery, Saint-Germain, Defrance, Lefebvre-Desnoëttes, Ornano et Exelmans, de se rendre au palais ce soir à dix heures, et de prendre des mesures pour être de retour à leur poste avant le jour.

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

21554. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 4 avril 1814.

Écrivez au général Defrance :

« Rendez-vous sur-le-champ à la Ferté-Alais. Vous pousserez des partis sur Étampes et sur Malesherbes. Vous tiendrez à Malesherbes une de vos brigades à demeure. »

Donnez ordre à la division Lefebvre-Desnoëttes de se porter à Fontainebleau avec sa division.

Donnez ordre au duc de Reggio de laisser 500 hommes à Moret,

avec deux pièces de canon, et de placer le reste de son corps entre Fontainebleau et Nemours.

Le 2e corps enverra une de ses divisions à Ury et la Chapelle-la-Reine, route de Fontainebleau à Malesherbes.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

21555. — DÉCLARATION DU 4 AVRIL.

Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie, pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'Impératrice et du maintien des lois de l'Empire[1].

Fait en notre palais de Fontainebleau, le 4 avril 1814.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

21556. — AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 5 avril 1814.

Mon Cousin, donnez ordre au général Trelliard, qui est du côté de Nemours, de se porter demain du côté de Pithiviers. Vous lui ferez connaître que nous marchons par Malesherbes sur Pithiviers. Il se rallierait donc à nous si nous avions à nous battre.

Donnez ordre au général Friant de partir demain, à six heures du matin, avec la division de la vieille Garde, celle du général Henrion

[1] Cette déclaration, ou abdication conditionnelle, fut remise au duc de Vicence et aux maréchaux Ney et Macdonald, chargés par l'Empereur de se rendre à Paris pour négocier avec les souverains alliés la reconnaissance de Napoléon II. Napoléon fit quelques changements à la première rédaction, tout entière de sa main. On reproduit ici cette première rédaction d'après le *fac-simile* qui en a été communiqué par M. le comte de l'Escalopier.

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, et l'Empereur ne pouvant essentiellement, sans trahir son serment, abandonner aucun des départements qui étaient réunis lorsqu'il est monté sur le trône, l'Empereur Napoléon déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie, pour le bien de la patrie et conserver les droits du Roi son fils, de la régence de l'Impératrice, et les droits et constitutions de l'Empire français, auxquels il ne devra être fait aucun changement jusqu'à la paix définitive et pendant que les armées étrangères seront sur notre territoire. »

et celle du général Rottembourg (la 5e de la jeune Garde), et de se diriger sur Malesherbes.

Vous donnerez ordre au général Ornano de prendre le commandement des 1re et 2e divisions de cavalerie de la Garde. Ces deux divisions, ainsi que la 3e, qui est sous les ordres du général Lefebvre-Desnoëttes, ayant leur artillerie, marcheront sur Malesherbes.

Donnez ordre au général Gérard de faire partir demain avant le jour la brigade qu'il a à Ury, pour aller s'assurer du pont de Malesherbes, et de partir avec la seconde brigade, aussitôt que la Garde aura défilé, pour aller rejoindre sa division à Malesherbes.

Vous donnerez ordre au général Lefol de partir demain à la pointe du jour pour se rendre à Malesherbes. Donnez le même ordre au général Molitor, commandant le 11e corps.

Donnez ordre au général Defrance d'appuyer sur Malesherbes.

Donnez ordre au général Milhaud de partir demain à la pointe du jour pour appuyer sur Malesherbes. Il vous fera connaître la route qu'il prendra. Vous donnerez le même ordre au général Piré, qui rejoindra le général Milhaud.

Donnez ordre au général Saint-Germain d'appuyer également avec sa grosse cavalerie sur Malesherbes.

La cavalerie légère du général Maurin, qui est vis-à-vis Melun, y restera en observation et sera sous les ordres du duc de Trévise.

Instruire le duc de Trévise du mouvement que je fais. Il se mettra en marche demain, ayant sous ses ordres les dragons du général Roussel et la brigade de cavalerie légère du général Maurin, et il se dirigera sur Fontainebleau, pour pouvoir suivre après-demain notre mouvement.

Donnez ordre au duc de Reggio de partir demain, vers dix heures du matin, pour suivre le mouvement.

Le grand parc marchera immédiatement après la vieille Garde.

Par ce moyen, nous resterons maîtres de Fontainebleau encore toute la journée de demain, et notre tête sera à Pithiviers [1].

D'après l'original non signé. Dépôt de la guerre.

21557. — A L'ARMÉE [2].

Fontainebleau, 5 avril 1814.

L'Empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoi-

[1] Ces ordres ne purent pas être exécutés par suite de la défection du 6e corps, que commandait le maréchal duc de Raguse.

[2] L'Empereur adressa cette proclamation à l'armée en apprenant la défection

gne, et principalement parce qu'elle reconnaît que la France est en lui, et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général; son honneur est sa religion. Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux alliés. L'Empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la merci d'un sujet.

Le Sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que c'est l'Empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la Révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le Sénat se fonde sur les articles de la Constitution pour la renverser. Il ne rougit pas de faire des reproches à l'Empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'État, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'Empereur d'avoir changé les actes dans leur publication : le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices; un signe était un ordre pour le Sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'Empereur a toujours été accessible aux remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, la justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'Empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries. Le Sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre les gouvernements étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein. Si longtemps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir. Si l'Empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient l'en priver; il l'a toujours considérée comme un fardeau, et, lorsqu'il l'accepta, c'était dans la conviction que lui seul était à même de la porter dignement.

Le bonheur de la France paraissait être dans la destinée de l'Empereur. Aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourrait le persuader de rester plus longtemps sur le trône. S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il

du 6e corps. Dans la matinée du 5 avril, l'Empereur ignorait encore quelles avaient été les vraies dispositions de la population de Paris à l'approche des armées coalisées.

fait volontiers ce dernier sacrifice à la France. Il a, en conséquence, envoyé le prince de la Moskova et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris pour entamer la négociation. L'armée peut être certaine que l'honneur de l'Empereur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France.

Extrait du *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain.

21558. — ACTE D'ABDICATION.

Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril 1814.

NAPOLÉON.

Extrait du *Bulletin des lois*.

21559. — AU GÉNÉRAL CORBINEAU,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 13 avril 1814.

Monsieur le Général Corbineau, je ne veux pas m'éloigner de vous sans vous témoigner la satisfaction que j'ai toujours eue de vos bons services. Vous soutiendrez la bonne opinion que j'ai conçue de vous, en servant le nouveau souverain de la France avec la même fidélité et le même dévouement que vous m'avez montrés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse N. de Champagny, née Corbineau.

21560. — A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,

AU CHATEAU DE RAMBOUILLET.

Fontainebleau, ..., huit heures du soir[1].

Ma bonne Louise, j'ai reçu ta lettre; j'y vois toutes tes peines, ce qui accroît les miennes. Je vois avec plaisir que Corvisart t'encourage, je lui en sais un gré infini; il justifie par cette noble conduite toute l'opinion que j'avais de lui, dis-le-lui de ma part. Qu'il m'envoie un petit bulletin, fréquemment, de ton état. Tâche d'aller de suite aux eaux d'Aix, que l'on m'a dit que Corvisart t'avait conseil-

[1] Présumée du 19 avril.

lées. Porte-toi bien, conserve ta santé pour. . . . .[1] et pour ton fils, qui a besoin de tes soins.

Je vais partir pour l'île d'Elbe, d'où je t'écrirai. Je ferai tout aussi pour te recevoir.

Écris-moi souvent, adresse tes lettres au vice-roi, et à ton oncle, si, comme on le dit, il est fait grand-duc de Toscane.

Adieu, ma bonne Louise-Marie.

D'après la copie comm. par M. le baron Corvisart.

21561. — ADIEUX A LA GARDE.

Fontainebleau, 20 avril 1814.

Soldats de ma Vieille Garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue. Mais la guerre était interminable; c'eût été la guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie; je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux! Ne plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire; je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble! Adieu, mes enfants! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; que j'embrasse au moins votre drapeau!. . . . .

A ces mots, le général Petit, saisissant l'aigle, s'avance. Napoléon reçoit le général dans ses bras et baise le drapeau. Le silence que cette grande scène inspire n'est interrompu que par les sanglots des soldats. Napoléon, dont l'émotion est visible, fait un effort et reprend d'une voix ferme :

Adieu encore une fois, mes vieux compagnons! Que ce dernier baiser passe dans vos cœurs!

Extrait du *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain.

21562. — A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE[2].

Fontainebleau, 20 avril 1814, neuf heures du matin.

Ma bonne amie, je pars pour coucher ce soir à Briare. Je partirai

[1] Lacune sur la copie.

[2] Cette lettre, tout entière de la main de l'Empereur, fut confiée par lui à

demain matin pour ne plus m'arrêter qu'à Saint-Tropez. Beausset[1], qui te remettra cette lettre, te donnera de mes nouvelles et te dira que je me porte bien et que j'espère que ta santé se soutiendra et que tu pourras venir me rejoindre. Montesquiou, qui est parti à deux heures du matin, doit être arrivé. Je n'ai point de tes nouvelles d'hier, mais j'espère que le préfet du palais me rejoindra ce soir et m'en donnera. Adieu, ma bonne Louise. Tu peux toujours compter sur le courage, le calme et l'amitié de ton époux.

NAPOLÉON.

Un baiser au petit Roi.

D'après l'original comm. par M. Charavay.

21563. — AU GÉNÉRAL COMTE DALESME,
COMMANDANT L'ILE D'ELBE.

Fréjus, 27 avril 1814.

Monsieur le Général Dalesme, les circonstances m'ayant porté à renoncer au trône de France, sacrifiant ainsi mes droits au bien et aux intérêts de la patrie, je me suis réservé la souveraineté et propriété de l'île d'Elbe et des forts de Porto-Ferrajo et Porto-Longone; ce qui a été consenti par toutes les puissances. Je vous envoie donc le général Drouot pour que vous lui fassiez sans délai la remise de ladite île, des magasins de guerre et de bouche, et des propriétés qui appartenaient à mon domaine impérial. Veuillez faire connaître ce nouvel état de choses aux habitants, et le choix que j'ai fait de leur île pour mon séjour en considération de la douceur de leurs mœurs et de la bonté de leur climat. Ils seront l'objet constant de mon plus vif intérêt.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

21564. — AU BARON CORVISART,
PREMIER MÉDECIN DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Fréjus, 28 avril 1814.

Monsieur le Baron Corvisart, j'ai reçu votre lettre du 22 avril. J'ai vu avec plaisir la bonne conduite que vous avez tenue dans ces derniers temps, où tant d'autres se sont mal conduits. Je vous en sais

M. de Beausset, l'un des préfets du palais, pour être remise à l'Impératrice. Mais M. de Beausset ne put rejoindre Marie-Louise et garda cette lettre; elle s'est trouvée depuis dans la collection d'autographes de M. de la Jarriette.

[1] Ce nom est effacé dans l'original.

gré, et cela confirme l'opinion que j'avais conçue de votre caractère. Donnez-moi des nouvelles de Marie-Louise, et ne doutez jamais des sentiments que je vous porte.

Ne vous livrez pas à des idées mélancoliques; j'espère que vous vivrez encore pour rendre des services et pour vos amis.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. le baron Corvisart.

21565. — A M. AUNE, AU CHATEAU DU LUC (VAR).

Au Bouillidou, 29 avril 1814.

Vos procédés, Monsieur Aune, à l'égard de ma sœur[1], vos attentions dans un moment de crise pour celui qui a voulu faire de la France le premier pays du monde, mais qui n'y a pas réussi, sont autant de titres qui vous donnent droit à ma reconnaissance.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par M. Antoine Aune.

[1] La princesse Pauline Borghese, malade au château du Luc.

SÉJOUR A L'ILE D'ELBE.

21566. — ORDRES AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 7 mai 1814.

Il faut savoir chez le sous-préfet quel est le gouvernement civil du pays.

Faire arborer dimanche le pavillon de l'île dans toutes les communes, et en faire une espèce de fête.

On fera venir demain le commissaire de marine, le capitaine du port, le commandant de la marine française. On désignera les bateaux appartenant à l'île, les felouques, etc., on dressera un procès-verbal de leur prise de possession; à la date de demain, ils seront à mon compte. Le commissaire de marine et le commandant du port, que je confirmerai, feront un projet d'organisation de la marine. S'il n'y a pas de difficultés, on conservera une des deux goëlettes, mais je n'y tiens pas. On prendra note des officiers de marine qui voudront rester à mon service; on embarquera sur les deux goëlettes ceux qui ne le voudront pas, ainsi que les employés qui doivent retourner en France.

L'arboration du drapeau n'est qu'une première formalité; mais il faudra concerter avec le commissaire de marine et le capitaine du port ce qu'il y a à faire; les nouveaux papiers à donner aux bâtiments, les imprimer, les expédier.

Le procès-verbal de l'arboration du pavillon doit être annoncé, je pense, par le gouverneur de l'île à Naples, à Rome, à la Toscane, à Gênes, par une circulaire.

On réunira demain au conseil le sous-préfet, le commissaire de marine, le directeur de l'enregistrement, ou celui qui le remplace, le commissaire des guerres, le directeur des contributions et les personnes qui peuvent donner des lumières et me faire connaître l'administration du pays, les douanes, les droits réunis, l'administration sanitaire et maritime.

On me présentera un projet pour conserver ce qu'il est utile de conserver.

Trouver dans la ville un homme, auquel on puisse avoir confiance,

qui sera chargé du magasin des vivres de siége et autres. On pourra lui confier également les effets d'habillement et tout ce qui appartient au gouvernement; de sorte qu'on supprimera une foule de places inutiles dans un petit pays et qui tenaient de la grande organisation de la France.

Faire le décompte de ce qui est dû, afin de faire payer la marine, l'artillerie, la solde de la Garde qui arrive, jusqu'au moment où elle a quitté le service de la France.

Il faudra faire payer par le Gouvernement français l'habillement du bataillon de l'île. A cet effet, il faut convoquer la réunion dudit bataillon pour lundi, pour que je le voie et le passe en revue. Faire des décrets de nomination jusqu'à ce qu'on puisse avoir des parchemins pour faire des brevets.

Je verrai lundi la situation de ce bataillon, ses masses, etc. Il formera ma principale ressource.

Dimanche, je connaîtrai quels sont les Français qui veulent rester avec moi. Il faut qu'ils prennent des engagements. Il en est dans des grades élevés que je n'accepterai pas. Ces Français formeront le 2e bataillon; la Garde, le 3e.

Il est urgent de prendre un ordre de service tel que la garde nationale reste tranquille et rentre chez elle à compter de dimanche.

Voir le sous-inspecteur aux revues. Il faut voir le bataillon français et supprimer plusieurs choses inutiles, surtout pour un bataillon qui ne doit pas sortir de l'île.

L'organisation de la gendarmerie est une chose très-importante. Il faut que les brigadiers et officiers aillent à leur poste.

Le sous-préfet a connaissance d'un magasin de blé appartenant à la grande-duchesse de Toscane. Partie a été vendue, partie existe encore. Les fonds ont été versés entre les mains du payeur. C'est une réclamation à faire et qui appartient à la Couronne. Régler cela; constater ce qui existe et en parler au sous-préfet.

Affaires militaires. — La question est simple. Ma Garde forme un premier chapitre. J'attends l'opinion du grand maréchal pour savoir si je dois faire venir des Polonais. L'opinion du général Dalesme est que je ferai bien de les faire venir; que cela ne me coûtera pas plus cher qu'ailleurs.

Après la Garde arrive ce qui restera du bataillon français et étranger. En former un seul bataillon d'autant de compagnies qu'il y aura de fois 100 hommes, et que je compléterai par la suite à quatre compagnies.

Vient ensuite le bataillon franc de l'île, que je voudrais bien com-

pléter. Le réunir à Porto-Ferrajo; j'en passerai la revue et le soignerai bien.

Il faut quelques brigades de gendarmes à pied, et un petit corps de marine pour le service de mes petits bâtiments et de mes canots.

Une chose importante, c'est de licencier les canonniers garde-côtes; il paraît qu'il en existe trois ou quatre compagnies; cela doit être fort cher, et c'est désormais inutile. Ce n'est que dans le conseil qu'on me présentera ce qui existe, et que je verrai sur-le-champ ce que je puis supprimer.

Je crois qu'on a désarmé les batteries de côte; s'en assurer.

Il faudrait connaître le nombre de tours qui existent dans l'île, compris celles de la Pianosa et de Palmajola, car, les tours étant des fortifications permanentes, il faudrait pourvoir aux moyens de les garder toutes.

D'après le Registre de correspondance et d'ordres écrits sous la dictée de l'Empereur. Bibliothèque du Louvre [1].

21567. — NOTES.

.....[2].

Me présenter un projet de décret pour nommer M. Lapi directeur des domaines dans l'île, savoir : la forêt de Giove, les deux forêts près Volteraja, la terre de Saint-Martin, et toutes les terres labourables et cultivables qui environnent les salines et autres portions de terre qui m'appartiennent et auxquelles j'ai droit dans l'île, enfin tout ce qui est relatif au domaine de la Pianosa. Le détail de ces domaines sera dans l'instruction.

Le décret aura deux titres : 1° nomination; 2° que toutes les actions qui devront être faites devant les tribunaux contre nous seront faites contre lui, et que tous les actes que nous aurons à faire seront faits par lui.

A Giove, M. Lapi établira le nombre de gardes nécessaire pour maintenir la propriété. Également pour les autres forêts. Proposer tous les moyens de les améliorer et de les exploiter pour les rendre utiles au trésor.

Pour les terres qui environnent les salines, les reconnaître, en prendre possession, reconnaître les travaux, soit pour les mettre en luzerne, soit pour y planter des arbres, soit pour en faire des jardins.

Enfin, les autres biens qui appartiennent à l'Empereur dans l'île,

[1] Ce registre a été tenu par M. Rathery, secrétaire de l'Empereur.

[2] Ces notes, sans date, sont des premiers jours de l'arrivée de l'Empereur à l'île d'Elbe.

les reconnaître, les faire administrer, chercher toutes les prétentions fondées, et rentrer en possession de ce qui serait vague ou aurait été usurpé.

Lui remettre un état qu'a remis l'intendant.

Pour la Pianosa, le charger de tous les détails d'administration pour cette île, qui, n'ayant aucun propriétaire particulier, appartient tout entière à l'Empereur. Il faut donc s'occuper d'un projet qui conserve les droits du trésor et l'indemnise des avances et frais d'administration de cette île, favorise la population et la réhabitation du pays.

Quant à Saint-Martin, l'Empereur n'étant pas décidé si l'acquisition s'en doit faire au nom de la princesse Pauline ou du prince, il en fera l'achat sur un simple reçu des fonds avancés qui resteront entre les mains du grand maréchal.

Les frais d'acquisition de l'Empereur ne comprendront point de droits d'enregistrement.

M. Lapi présentera à la nomination de l'Empereur le nombre des gardes qui auront soin de la maison, de la cave, des fruits, et qui empêcheront qu'il ne soit rien distrait, soit des fruits, soit des machines, et qui veilleront à ce que les chèvres n'endommagent pas le domaine.

Quant aux autres détails d'administration, c'est à lui à les établir, de manière à bien conserver les intérêts de l'Empereur.

Dans une note à part, lui dire que le bois, les fruits, le vin qu'on fournira à la maison, ce sera en forme d'achat, et cela pour que les formalités ordinaires de la maison soient remplies, comme si c'était un achat réel. Le grand maréchal réglera toutes les semaines et tous les mois, de sorte que cela entre dans les dépenses de la maison comme cela figurera dans les recettes des domaines. Une feuille de salade, une grappe de raisin doit être mentionnée. Le vin ne sera employé pour la maison qu'autant qu'il sera jugé bon pour cela.

Il est créé une place d'ingénieur des ponts et chaussées dans l'île. Cet ingénieur sera chargé de la construction et de la réparation des ponts, des chemins, du desséchement des marais et spécialement de tous les travaux salins. Il recevra un traitement de 1,800 francs, qui sera porté sur le budget des salines.

M. Allori est nommé garde des citernes de Porto-Ferrajo. Il est spécialement chargé de la surveillance de tous les travaux pour les

citernes, et rendra un compte journalier à l'officier du génie, qui remettra toutes les semaines au gouverneur un état de la situation des citernes, de la quantité d'eau dont elles auront diminué dans la semaine et de ce qui reste. Le gouverneur remettra ce compte à l'Empereur. La première colonne de l'état indiquera ce que chaque citerne peut contenir.

Ordonner que, des deux citernes de l'Étoile, une reste à la disposition du général Cambronne et de la garnison, que l'autre soit fermée et les clefs remises au capitaine Deschamps. Celle-ci étant fermée, l'eau peut facilement venir dans mon jardin, et je la réserve pour mon usage.

Les travaux qui doivent être faits à l'abreuvoir de la Concia seront suspendus. Les chevaux iront dorénavant boire à un des deux puits qui sont à la caserne du Ponticello. On défendra positivement qu'on touche aux citernes.

Il sera établi un tonneau près de ces puits avec une petite pompe. Les tonneaux qui doivent laver les rues de Porto-Ferrajo prendront l'eau dans ces mêmes puits, au lieu de prendre de l'eau de mer.

L'intendant donnera l'ordre et prendra des mesures pour que le lin soit placé dans les eaux où il doit l'être, de manière à ne pas empester les eaux courantes qui sont nécessaires aux hommes et aux animaux. Il donnera spécialement des ordres pour les eaux de la Concia, et fera, dans les vingt-quatre heures, ôter les lins. Des patrouilles de garde avancée auront lieu pour veiller à l'exécution de ce règlement.

Témoigner mon mécontentement à l'intendant sur la malpropreté des rues. Le sieur Corsi, chargé de cette entreprise, fait mal le service ou ne le fait pas du tout. L'intendant se rendra auprès du corps municipal pour nommer un autre entrepreneur, si celui-ci ne fait pas mieux.

Présenter une ordonnance qui remplisse le but suivant :

Chaque propriétaire de maison est tenu, dans l'espace de deux mois, de creuser et d'avoir des latrines, lesquelles seront vidées et transportées dans la nuit du côté des salines, dans un endroit qui sera choisi de manière que cela ne nuise point aux promenades.

Il sera payé un impôt, à la promulgation du présent règlement, par chaque propriétaire de maison, qui sera réglé par semestre et sera appelé *impôt de propreté*. Le produit en sera ajouté à celui qui

est déjà affecté à la propreté des rues. Ne seront exempts de cet impôt que ceux qui auront établi des latrines. Cet impôt sera doublé d'ici à trois mois pour ceux qui n'auraient pas établi leurs latrines.

L'entrepreneur sera tenu d'avoir deux tonneaux sur deux charrettes, qui seront conduites par des hommes qui parcourront les rues et les nettoieront.

Enfin il faut mettre des amendes et prendre des mesures efficaces pour rendre les rues saines et propres.

Le grand maréchal donnera des ordres pour que demain on peigne toutes les portes et fenêtres de l'appartement d'en haut. Si l'on craignait que cela ne donnât de l'odeur à mon appartement, on les ôterait.

Présenter un projet pour que la rue des cuisines soit très-propre et qu'on n'y voie rien, même momentanément.

Creuser un conduit souterrain qui coulera dans les eaux de la mare de la caserne de Saint-François, de manière qu'il ne coule rien dans la rue.

Il faut paver jusqu'au moulin, cette rue étant la principale avenue de ma maison.

Le mur du jardin de la caserne Saint-François sera démoli. On laissera un mur de deux ou trois pieds pour garde-fou.

La promenade dite *Allée du gouverneur* sera bien arrangée et plantée cet hiver, et cela sera fait de manière qu'elle débouche dans la rue sur une largeur de 20 à 24 pieds, et que le reste soit muré.

Faire une récapitulation de tous les jardins pour être répartis entre tous les officiers. Le jardin de l'hôpital était autrefois le jardin du gouverneur ; on rétablira la grille du côté de l'Allée du gouverneur, et on le rendra à sa destination. Il y a également un jardin dans la même direction qui m'appartient, et dont jouit un employé de l'hôpital.

Faire un rapport sur les travaux à faire pour que les voitures puissent, de la rue de Ventini, aller devant le palais.

Faire abattre le mur de la maison de M. Lapi, de manière qu'il ne lui reste que trois pieds de hauteur, ce qui dégagera l'entrée de l'escalier. On pourra même acheter ce morceau de terrain, si on le juge nécessaire.

Un octroi sur le blé est une mesure inusitée et contre les principes, surtout dans un pays où le pain est si cher. L'octroi ne se paye que sur les denrées consommées dans la ville; son titre est : *Octroi de consommation*. Si on le faisait payer sur tout ce qui entre dans la ville,

ce serait un impôt sur toute l'île, qui a besoin du port de Porto-Ferrajo pour son commerce. On peut donc payer l'octroi, mais pour la partie seulement consommée dans la ville.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21568. — ORDRES.

Porto-Ferrajo, 10 mai 1814.

Laisser subsister de la garnison ce qui existe, jusqu'au 15, pour toutes les troupes françaises; pour les troupes à mon service, les soldes seront mises sur le pied ordinaire et comme je verrai à le faire.

Je garde le capitaine en second et les deux gardes qui veulent rester.

Il vaquera une place de garde, qu'on donnera à un homme du pays auquel on aurait ôté sa place.

On gardera la compagnie d'artillerie jusqu'à ce que l'artillerie de France arrive.

Cadres des 35e et 2e *léger*. — Cela fera près de 400 hommes. On les tiendra prêts à partir d'ici à demain. On placera sur la goëlette autant d'hommes qu'on pourra; on s'entendra avec le colonel Campbell[1] pour les faire partir. On fera le service avec le bataillon français, que je verrai lundi. Ainsi cela peut partir mardi. S'il y a difficulté pour le départ, les caserner à Piombino.

Pour le 35e, voir de quel pays ils sont; voir le général Dalesme. Je ne veux que de bons officiers, parce que ma Garde est une pépinière où j'en trouverai tant que j'en voudrai.

Royal étranger. — J'accepterai tous les soldats et sergents; quant aux officiers, faire une note comme pour les autres.

Gendarmes et Vétérans. — Ils doivent se décider; j'accepterai ceux qui voudront rester. Je garderai les deux adjudants de place qui voudront rester.

ORGANISATION MILITAIRE.

Gouverneur, le général Drouot.

Commandant de Porto-Ferrajo, le général Cambronne.

Trois adjudants de place pour Porto-Ferrajo.

Un commandant du grade de chef de bataillon pour Porto-Longone.

Le général Drouot et le général Cambronne prendront des aides de camp parmi les officiers du bataillon de la Garde, de manière que cela ne forme pas une dépense.

Trois officiers du génie, dont un capitaine et deux lieutenants; un commandant d'artillerie faisant fonctions de directeur, ayant la comp-

[1] Commissaire anglais.

tabilité de l'artillerie; un officier d'artillerie en résidence à Porto-Longone; deux garde-magasins à Porto-Ferrajo; un garde-magasin à Porto-Longone; un garde-magasin du génie.

Combien faut-il de portiers du génie?

Le garde-magasin du génie, ayant peu de matériel, pourrait avoir la comptabilité de la marine.

L'état-major se composera ainsi : un général de brigade, un chef de bataillon, quatre adjudants, deux officiers d'artillerie, trois officiers du génie, trois garde-magasins d'artillerie, un garde-magasin du génie, un nombre déterminé de portiers du génie, ce qui fera un total de . . . . . individus.

Faire connaître ce que cela coûtera.

Gendarmerie. — Un lieutenant, trois brigadiers à pied, une brigade commandée par un maréchal des logis, deux brigades commandées par des brigadiers, tout ce monde à pied, et chaque brigade composée de cinq gendarmes; ce qui fera 19 hommes. S'il reste ce nombre, c'est bien; s'il ne reste pas, je les choisirai dans la Garde; ce seront des hommes sûrs; cela diminuera d'autant les soldats de la Garde. Je ne veux pas de gendarmes à cheval.

Une brigade à Porto-Ferrajo, une à Porto-Longone et à Rio, une à Marciana et Campo.

On aura tous les jours par la gendarmerie le rapport de ce qui se passera.

Bataillon franc. — Il y aura un bataillon de l'île d'Elbe; ce bataillon sera commandé par un chef de bataillon, un adjudant-major, tirés de la Garde, qui compteront dans la Garde et dont la dépense ne sera pas portée dans le bataillon.

Ce bataillon sera composé de quatre compagnies, chaque compagnie de trois officiers, un sergent-major, trois sergents, six caporaux, quatre-vingt-sept soldats, un tambour; total, 404 hommes.

Ces 404 hommes ne seront payés que de la manière suivante : le capitaine 60 francs, le lieutenant 50 francs, le sous-lieutenant 40 francs.

Ce bataillon sera divisé sur les quatre localités de l'île. Il y aura tous les jours des services qui se feront par semaine ou par quinze jours : un officier, un sergent, deux caporaux, vingt soldats. Les tambours seront toujours de service et constamment payés. Je ne payerai donc réellement que 100 hommes.

La compagnie se réunira tous les dimanches aux chefs-lieux pour l'exercice. Les armes seront aux chefs-lieux sous la garde de la partie qui sera de service.

En cas d'alerte dans l'île, le capitaine réunira sa compagnie au poste qu'il doit défendre, un à Porto-Ferrajo, un à Porto-Longone, les deux autres aux points qui seront déterminés.

On déterminera où chaque compagnie fera son service.

Ils feront les fonctions de canonniers pour les tours et les batteries de garde-côtes.

A chaque événement qui aurait lieu dans l'île, l'officier enverrait son rapport au chef de bataillon. Il serait dit qu'ils prêteront main-forte à la gendarmerie.

Faire connaître ce que coûtera ce bataillon.

En cas de descente, une compagnie à Porto-Longone; les trois autres, à Porto-Ferrajo.

Les hommes de ce bataillon pourront être mariés.

Ceux du 1er bataillon ne pourraient pas l'être[1].

La garde et les Polonais. — La Garde, 400 hommes. Les Polonais, 1 colonel et 80 hommes à cheval.

RÉCAPITULATION.

1er bataillon	404 hommes.
Bataillon de l'île	400
Garde	400
Polonais	80
Gendarmerie	19
Vétérans	20
Canonniers	100
Marins	100
TOTAL	1,523

Voir ce que cela coûtera.

Bien entendu que les marins des bâtiments, en cas de siége, feront le service de canonniers.

100 hommes de la Garde et 100 hommes du bataillon de l'île feront aussi le service de canonniers.

Les étrangers seront admis dans le 1er bataillon.

Si le budget n'est pas trop haut, on me proposera d'organiser une bonne compagnie d'artillerie composée d'hommes du pays, non mariés, et d'étrangers.

CASERNEMENT.

J'aurai, logés à Porto-Ferrajo : 20 hommes de la compagnie fran-

[1] Sur ce 1er bataillon, encore en projet, voir à la page 375.

che, 400 du 1er bataillon, 300 de la Garde, 100 canonniers de la Garde; total, 820 hommes.

Il faut tâcher de loger la gendarmerie dans des bâtiments militaires, ce qui éviterait un gros loyer.

Je n'aurai pas plus de 900 hommes ici.

Mon intention serait que la marine, telle que je l'ai organisée, les troupes, le matériel du génie, de l'artillerie de marine, que tout cela me coûtât moins d'un million.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Un commissaire, faisant fonctions d'inspecteur aux revues.

Un garde-magasin, qui aura le titre de garde-magasin de l'administration de la guerre, qui aura soin des effets de campement, des effets d'hôpitaux et des effets d'habillement.

Il n'y aura point d'administration de corps. Il n'y aura qu'une administration centrale, qui habillera tout le monde. Le corps n'aura que le linge et la chaussure. Ce sera sous la direction du garde-magasin. Il y aura un atelier d'habillement.

Un second garde-magasin, avec le titre de garde-magasin de la Garde, sera chargé des vivres, pain, légumes, eau-de-vie, vin, etc.

HOPITAL.

L'hôpital sera sous la direction de mon médecin, de mon pharmacien, de mon chirurgien. Il y aura en outre un médecin, un chirurgien et un pharmacien particuliers. Il n'y aura dans l'île qu'un seul hôpital; celui de Porto-Longone sera supprimé. Porto-Longone sera occupé par une garnison qui changera tous les mois et sera détachée de Porto-Ferrajo. Selon ce projet, cette administration ne consiste qu'en trois individus et trois officiers de santé.

Faire une place de secrétaire du gouvernement, qui serait une espèce de chef de bureau pour toute l'administration de la guerre. On verrait le nombre de commis qui seraient nécessaires. Le plus possible, prendre des gens du pays.

Les vivres de terre, de mer, des hôpitaux, seraient réunis. La même manutention fournirait à ma maison, aux troupes de terre, de mer et à l'hôpital.

Les garde-côtes, supprimés.

Il n'y aura plus d'entreprise, de frais de logement. J'achèterai les

effets de casernement qu'on voudra vendre. Le général Drouot verra cela.

Quant aux effets d'hôpital, j'en ai suffisamment pour 300 hommes. Le surplus pourra être licité, à moins qu'on ne puisse les acheter à bon marché.

M. Peyrusse fera les fonctions de payeur et de receveur pour la guerre et l'intérieur.

Le bataillon qu'on appellera 1er bataillon de chasseurs sera composé de quatre compagnies. Chaque compagnie de 100 hommes, officiers compris, ce qui fera un total : officiers, 14; sous-officiers, 24; caporaux et soldats, 364; total, 402.

Ce bataillon sera composé d'habitants de l'île.

Faire connaître ce qu'il coûterait.

Les hommes seront casernés, habillés, et ne s'absenteront jamais. On y mettra tous les officiers étrangers que je garderai.

Ce bataillon doit être traité d'une manière particulière.

Chef de bataillon, 2,400 francs; comme il sera pris dans la Garde, cela fera exception; capitaine, 1,800 francs; lieutenant, 1,200 francs; sous-lieutenant, 900 francs; soldats, 30 centimes; caporaux et tambours à proportion. Ils seront logés.

Chef de bataillon, trois rations; capitaine, deux; lieutenant, une. La ration sera composée de vingt-quatre onces de pain, deux onces de légumes ou une once de riz; deux fois par semaine, une demi-livre de viande, cinq fois du thon ou poisson.

Cela n'est qu'un projet; le discuter pour comparer la dépense avec la solde actuelle.

J'aimerais mieux donner quatre sous au lieu de cinq et fournir de quoi bien nourrir le soldat.

Il faut que le soldat ait toujours deux sous de poche.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21569. — AU BARON MENEVAL,

SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE.

Porto-Ferrajo, 12 mai 1814.

Mon cher Meneval, l'Empereur envoie à Parme, pour le service de l'Impératrice, un détachement de 50 chevau-légers polonais et une centaine de chevaux d'attelage; je leur ai fait donner de l'argent pour leur route jusqu'à Parme. J'écris à M. le maire de Parme pour pour-

voir au logement et à la nourriture des chevaux et de la troupe, jusqu'à ce que l'Impératrice ait pu donner des ordres à ce sujet.

Nous attendons impatiemment de vos nouvelles.

L'Empereur se porte à merveille[1].

BERTRAND.

D'après l'original comm. par M. le baron Meneval.

21570. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 22 mai 1814.

Mon intention est de tenir toute ma Garde réunie à Porto-Ferrajo. Elle ne peut pas fournir plus de 100 hommes de service par jour, sans y comprendre l'artillerie et la cavalerie. Donc elle peut fournir 25 factionnaires; la place en exige 35; reste 10 à fournir par le bataillon franc. Ce bataillon devrait donc avoir 40 hommes de service ou 200 hommes casernés à Porto-Ferrajo.

Les Polonais seront considérés comme canonniers à cheval; en conséquence, Drouot présentera une instruction pour la manœuvre. La principale raison qui m'a fait désirer avoir de la cavalerie, c'est pour me porter promptement sur les batteries.

Indépendamment du service, l'infanterie de la Garde fournira une corvée pour l'artillerie. Cette corvée pourra être de 100 hommes. Une partie de cette corvée sera employée à la manœuvre du canon. Il en sera de même du bataillon franc.

Il deviendra nécessaire de fournir une escouade de sapeurs et marins, pour aider le génie dans ses travaux et avoir une connaissance des mines. Les 100 marins que j'entretiens iront à la manœuvre des affûts de côte et de place, de manière qu'ils puissent servir de canonniers.

Il faudra prendre dans l'île quatre jeunes gens bien nés, pour leur faire faire le service d'aspirants d'artillerie. On leur donnera des instructions de mathématiques et de manœuvres. Ils seront joints à

[1] « Lettre dictée par l'Empereur au général Bertrand. » (Note du baron Meneval.)

L'Empereur, depuis l'abdication, donnait ainsi de ses nouvelles à l'Impératrice par des lettres dictées au baron Fain d'abord, puis au général Bertrand, et que ceux-ci adressaient au baron Meneval. Il ne paraît pas que l'Impératrice Marie-Louise ait pu directement correspondre avec l'Empereur pendant le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe. Voir toutefois ci-après la lettre du 9 août 1814, page 408, ainsi que les lettres du 20 août, page 413, et du 28 août, page 419.

la compagnie d'artillerie et auront la paye de sergent. Il y aura deux aspirants pour le génie.

Drouot présentera un projet d'armement. Mon principe est celui-ci : laisser peu de pièces sur de bons affûts; en laisser sur des affûts marins, ce qui a l'avantage d'épargner les affûts.

Je pense que l'arsenal devrait être tout entier à la Porte-Neuve. Avoir là les forges et les ateliers de menuisiers. Il serait à la fois arsenal d'artillerie et de marine. On lui donnera tous les souterrains de la Porte-Neuve. On fera un polygone pour le tir des bombes et des obus. On établira une salle d'artifice; on aura soin de former des artificiers.

La batterie de la marine de Marciana a deux pièces qu'il faut y laisser. Il faut aussi deux pièces dans la tour de Marciana, deux dans la tour de Campo, deux à la batterie du cap Saint-André.

ILE DE LA PIANOSA.

Il faut à la Pianosa deux batteries de deux pièces chacune. Je voudrais y établir deux pièces sur le lieu où le garde place le drapeau. Ce rocher étant escarpé de tous les côtés, il faudrait que le colonel Vincent pût y aller, pour faire connaître comment on peut en fermer la gorge. Il semble qu'un fossé et une petite caserne défensive pour dix canonniers rempliront ce but. Je voudrais deux autres pièces sur le rocher qui forme un îlot. Il y a une caverne pour servir de logement; je crois qu'il y a peu de chose à faire. Moyennant ce, 20 hommes et quatre pièces donneraient une sûreté suffisante à la Pianosa. On destinera à Porto-Longone quatre pièces en fer, d'un calibre supérieur, pour la Pianosa.

Drouot réunira les officiers du 1er bataillon de chasseurs, pour qu'ils concertent les moyens de se recruter spécialement de Corses. Il ne faudra point y admettre des habitants du pays, à moins que ce ne soient des hommes qui aient servi en France.

MARINE.

Drouot réunira le commissaire de marine, le capitaine du port, le commandant des bâtiments, pour aviser aux moyens de former les équipages.

M. Taillade fera les fonctions de commandant de la marine; s'il est nécessaire, on lui donnera un grade de plus, afin qu'il rende compte de tout.

Il sera caserné sur la goëlette qui fera fonctions d'amiral, et qui devra être placée au milieu du port; elle ne laissera entrer ni sortir aucun bâtiment sans le héler.

MM. Taillade, Richon et le capitaine du port présenteront un projet d'organisation.

Mes ordres seront adressés au commandant.

Aucun bâtiment un peu considérable ne se présentera sans qu'on le reconnaisse, afin qu'on ait le temps de se mettre sous les armes, s'il arrivait de force.

Dans la formation, les bâtiments ne sont pas parfaitement armés; le gouverneur fera suppléer par des hommes fournis par la garnison.

Si la felouque de la douane est bonne, il faut la prendre.

Mon intention est d'avoir toujours un bâtiment à Porto-Longone et à Campo et un à Porto-Ferrajo, indépendamment de la goëlette.

Demander aux officiers de marine un projet de bâtiment.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21571. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 25 mai 1814.

Faire prendre ce soir et dans la journée de demain le service de Porto-Longone et celui de Porto-Ferrajo. Il y a deux choses dans la reprise d'un service : celle en écritures se fait en une heure; la deuxième, concernant la vérification des magasins, regarde les garde-magasins et dure autant de temps que cela est nécessaire. Il n'est pas question de savoir ce qu'il doit y avoir; il faut donc faire établir entre les deux commissaires ce qu'il y a, et en charger le nouveau garde. Faire la même chose à Porto-Ferrajo, afin que je puisse faire ce que je voudrai des farines et de tout. Faire de même pour l'hôpital.

MARINE.

Faire un décret qui nomme M. Taillade lieutenant de vaisseau et commandant de la marine.

Faire un règlement pour le service de l'île d'Elbe. Il faut compléter l'armement de la goëlette; autant que possible, elle se tiendra amarrée au milieu de la chaîne. Elle tirera le canon de retraite et prêtera main-forte au capitaine du port. Le bâtiment sera toujours en état de tenir la mer et aura toujours à bord un mois de vivres. Il appareillera pour exercer les équipages toutes les fois que le commandant le jugera nécessaire, et pour reconnaître les bâtiments qui approchent de l'île.

Les deux autres bâtiments seront sous ses ordres; un sera toujours entre la Pianosa, Porte-Longone, Campo, et l'autre sera à Porto-

Ferrajo. Le commandant aura des correspondances au fanal, et fera raisonner tous les bâtiments qui arrivent. Il aura soin d'éclairer les avenues du port, de manière que le gouverneur soit prévenu de l'arrivée des bâtiments avant qu'ils soient à portée de canon.

Faire prendre les deux bâtiments des mines; ils seront mouillés à côté de l'amiral pour l'éclairer.

Le commandant de la marine devra toujours avoir des comptes de tous les points de l'île. Indépendamment de cela, le capitaine du port rendra compte tous les jours de ce qui sera aperçu.

Je préfère construire de petits bâtiments à Marciana. S'il y a des bois à l'arsenal, on les fournira. Le commandant de la marine s'informera s'il y a le bois, le fer et les canons. Si cela existe, on en parlera dans le marché. Le marché pour le bâtiment sera fait en règle par le commandant de la marine, le commissaire de marine et le constructeur. Il sera approuvé par moi.

On passera aussi un marché pour que les canots aient tout ce qui leur est nécessaire, coussins, tapis, boussole, et une tente. Ils devront avoir des caisses où l'on tiendra de l'eau et du vin pour deux jours. Les canotiers auront la clef de ces caisses.

Toutes les fois que je sortirai, on n'arborera point de pavillon si je sors incognito : personne ne fera attention ; si on sort en cérémonie, on mettra le pavillon.

Il faut que les trois canots soient toujours en état. On fera arranger les voiles pour le canot anglais, qui s'appellera le canot *Usher*.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21572. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 3 juin 1814.

Monsieur le Général Drouot, j'ai vu le rapport par lequel vous m'annoncez que vous avez fait vendre trois cents sacs de farine de l'approvisionnement de Porto-Longone à divers prix, depuis 1,100 francs jusqu'à 1,580 francs, ce qui est très-inférieur à leur valeur. J'ai donc une perte notable pour mes finances. La valeur intrinsèque, dans ce moment-ci, d'un sac de farine est au moins de 26 francs. J'y perds donc plus de 30 à 40 pour cent. Ceci n'aurait pas eu lieu si le garde-magasin, qui a une prime de conservation, avait eu soin de mettre en consommation les farines avariées et de les remplacer par de bonnes farines. La prime de conservation n'est accordée qu'à ce titre. Faites-moi un rapport et dites-moi pourquoi je donne une

prime de conservation, et s'il n'y a pas lieu à une reprise sur le garde-magasin ou le commissaire des guerres pour la perte que j'ai éprouvée.

Vous me demandez l'autorisation de vendre des farines qui menacent de s'avarier à Porto-Ferrajo. Notre consommation étant de près de trois cents sacs par mois, il faudrait tâcher de consommer celles qui courent le plus de danger. En juin, juillet et août, on consommera neuf cents sacs de farine. Ce n'est donc que dans le cas où il serait impossible qu'elles arrivassent à ce terme qu'il faudrait les mettre en vente, puisqu'il est prouvé que cela occasionne toujours une perte de 30 à 40 pour 100.

La consommation de la mine étant de quatre cents sacs par mois, s'il était des farines qui fussent en état de se conserver jusqu'à la fin de juin, je désire que vous les cédiez à la mine, qui les prendrait au prix où elle les compte aux ouvriers, c'est-à-dire à 22 francs le sac.

Je vois qu'une partie de la viande salée doit être jetée à l'eau. C'est la faute du conservateur, qui aurait dû la changer de sel. Mon intention est de ne plus avoir dorénavant de viande salée. Il faut donc me présenter les moyens les plus avantageux de s'en défaire, soit en la fournissant à la troupe, soit en la vendant.

Faites-moi connaître la valeur des eaux-de-vie que j'ai en magasin. Je n'attache aucune importance à avoir de l'eau-de-vie en magasin, ou du moins je veux n'en avoir qu'une très-petite quantité. Quelle est la quantité que j'en ai? Perd-elle, se conserve-t-elle? Mon intention est que ma maison se fournisse d'eau-de-vie et d'huile sur mes magasins; mais, à cet effet, vous devez en faire fournir, sur la demande du grand maréchal, la quantité qu'il faut pour six mois.

Enfin faites-moi un rapport général des magasins au 1er juin, et dites-moi quelle est la quantité de farine comparée à notre consommation présumée, et jusqu'où cela peut nous conduire. Faites-moi connaître également quelle est la quantité de blé qui se trouve dans les magasins de la régie, autre que l'approvisionnement de siége; enfin la quantité de blé ou de farine qui se trouve dans les magasins de la Comédie.

Mon intention est d'avoir des approvisionnements de siége en blé, farine, biscuit, riz et huile. Quant à l'approvisionnement de siége pour la viande, je désire l'avoir en bestiaux sur pied, qui seraient nourris dans l'île. On commencerait les salaisons en cas de siége, et on ne manquerait pas ici de sel. Je n'ai pas besoin non plus d'un approvisionnement de siége en vin et eau-de-vie. On pourrait, en

vingt-quatre heures, trouver ici autant de vin qu'on en voudrait. Le bois et l'huile doivent être conservés.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21573. — NOTES POUR LE GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 5 juin 1814.

Comment se sont fournis les vivres de la marine pendant le mois de mai? Est-il dû quelque chose pour ce service? Comment convient-il de les fournir désormais?

Il y a trois manières de les fournir :

1° Un marché avec un entrepreneur qui fournirait tout, moyennant un prix fixe pour la ration journalière et les rations de campagne.

2° Accorder tant par ration à chaque capitaine et les laisser se procurer les vivres, comme cela se fait en Hollande; comme la plupart sont de petits paysans, ils font faire cela avec économie par leurs femmes, et l'administration n'a qu'à constater qu'ils ont les vivres pour un mois à leur bord, et le nombre des parties prenantes qu'il y a eu tous les jours.

3° Le troisième parti est d'opérer par régie. Dans ce cas, il ne faut pas en charger la marine, mais le directeur des vivres de terre, afin de n'avoir pas plusieurs administrations. Le pain serait fourni à Porto-Ferrajo et à Porto-Longone par les soins du commissaire des guerres; et pour tout ce qui leur revient, le commissaire des guerres en passerait un marché pour les choses qu'il n'a pas.

Un conseil de marine, composé du commandant, du commissaire de marine, du commissaire des guerres et du capitaine du port, donnera son avis sur la meilleure manière.

C'est un mauvais principe ici de recourir aux mercuriales; il ne peut y en avoir ici, puisqu'on se fournit de beaucoup de choses chez l'étranger. Le vin ne peut valoir cinq sous la bouteille, si on fait les achats en temps opportun. Le pain ne peut valoir cinq sous la livre, etc.

Nous avons beaucoup de biscuit, de pain, de viande salée dont nous avons besoin de nous défaire.

Faire connaître, dans le procès-verbal de cette séance, la quantité de vivres qui existe à bord.

Le marché avec Carnavali ne paraît pas clair. Doit-il fournir les canons, les boulets, les munitions de guerre, les câbles et combien,

les voiles et combien, les ancres, les rechanges pour les manœuvres? Il faut que tout cela soit expliqué.

Je pense qu'il faut présenter un projet d'après les bases suivantes :

Il y aura un directoire d'habillement composé d'un capitaine de la Garde, d'un capitaine du bataillon franc, d'un capitaine du bataillon de chasseurs. Ce directoire sera chargé d'administrer la masse d'habillement; elle sera de tant pour la Garde, tant pour le bataillon franc, tant pour le bataillon de chasseurs.

Il y aura un maître tailleur et un maître cordonnier.

Les magasins seront communs. Le capitaine de la Garde présidera le conseil. Le commissaire des guerres aura la surveillance sur toutes les dépenses.

Je veux avoir des effets de casernement pour 1,500 hommes. J'ai déjà des matelas, des couvertures, des draps pour ce nombre. J'ai des paillasses, des lits, des tréteaux pour une partie de ce nombre. Faire dresser l'état de ce qui existe et de ce qu'il faut, avec le prix de ce que cela coûtera.

J'accorderai à l'hôpital le pain, la viande, le riz, l'huile des magasins, et je mettrai à la disposition du conseil d'administration de l'hôpital 10 sous pour l'achat des œufs, des pruneaux et autres menus détails, ainsi que pour l'achat du vin et pour le blanchissage. Les médicaments seront fournis de la pharmacie. Dans trois mois, on me rendra compte si ces 10 sous suffisent ou sont de trop.

1,000 quintaux métriques de farine font 1,666 sacs ou de quoi approvisionner la mine de Rio pour quatre mois. Cette farine sera mise demain à la disposition du directeur de la mine, qui la fera embarquer et conduire à la mine, la manipulera et la vendra aux ouvriers; ce qui, ajouté aux 800 sacs qu'il a, assurera l'approvisionnement de la mine pour six mois.

Les 3 ou 400 autres quintaux qui existeront ici et à Porto-Longone seront donnés en conservation au garde-magasin, qui sera tenu de les rendre toujours en bon état : 1° en les renouvelant successivement, et d'abord en mettant en consommation les farines plus anciennes; 2° en vendant successivement les farines qui sont dans le cas de s'avarier, et en les remplaçant par de nouvelles.

Toutefois il ne pourra jamais y avoir hors des magasins pour être vendu que le cinquième de ce qu'il y a en magasin. Ce cinquième devra être remplacé par des blés ou de la farine avant qu'on puisse l'enlever.

L'entretien du riz entrera dans le même système.

Établir également une prime de conservation pour l'huile et le vinaigre.

Faire mettre sur-le-champ en vente la viande salée.

Le général Drouot peut autoriser le commissaire des guerres à faire, dans tout état de cause, la dépense pour les besoins des magasins.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21574. — ORDRES
POUR LA PRISE DE POSSESSION DE LA PIANOSA.

Porto-Ferrajo, 6 juin 1814.

Le général Drouot donnera l'ordre à *la Caroline* de partir aujourd'hui pour se rendre à Porto-Longone avec mes deux canots. Il donnera le même ordre à une des deux felouques de Rio, *la Mouche* ou *l'Abeille*.

Il donnera l'ordre que demain quatre pièces de 12 ou de 18 avec leurs affûts, une chèvre, cent boulets, des gargousses, de la poudre soient embarqués sur *la Caroline* et sur *l'Abeille;* que le commandant de la Pianosa s'embarque dessus avec les 10 canonniers qui sont à Porto-Longone, qui seront aidés dans les manœuvres par les marins.

Quand ils passeront à la hauteur de Campo, le lieutenant Pisani partira avec 20 hommes de sa compagnie; le député de la Santé partira avec Pisani. Arrivés à la Pianosa, le commandant fera placer deux pièces de canon de 18 sur l'îlot, et deux autres sur la pointe où le député de la Santé arborait son pavillon. Les matelots, les canonniers et l'infanterie aideront à cette importante opération.

Le lieutenant du génie partira demain matin de Porto-Longone. Il se procurera là un maître-ouvrier et quelques maçons. Il lui sera remis une somme de 1,500 francs pour pourvoir aux dépenses. Il prendra dans les papiers du génie le plan de la Pianosa, et viendra me l'apporter pour que je voie s'il comprend bien les lieux où doivent être placées les batteries.

Les batteries placées, il restera un sous-officier, trois canonniers du détachement de Porto-Longone, et Pisani avec 20 hommes de sa

compagnie; il restera de plus un lieutenant et 10 hommes du bataillon de chasseurs, ce qui fait 33 hommes de garnison. Il sera embarqué quatre tentes avec des couvertures pour 30 ou 40 hommes.

Aussitôt que le commandant sera arrivé dans l'île, *l'Abeille* et *la Caroline* resteront jusqu'à nouvel ordre. *L'Abeille* sera tirée à terre et servira de logement au commandant. *La Caroline* servira pour les communications avec l'île.

Il faut que dans quarante-huit heures les quatre pièces soient placées et en état de protéger les bâtiments. On tiendra sur l'îlot seulement un canonnier et 4 hommes, qui se relayeront toutes les vingt-quatre heures. Le reste de la garnison sera placé dans un corps de garde casematé qui sera établi à l'isthme, à la batterie où le garde de Santé établira son pavillon. On commencera d'abord à creuser les fossés et à faire la contrescarpe de cet isthme, de manière qu'elle aura 7 ou 8 pieds de hauteur. Cette contrescarpe une fois faite, ce qui doit être l'objet de quelques jours, la petite île doit être en état de défense. On portera aussi de Porto-Longone une pièce de 3 ou de 6 pour placer à cet isthme.

La contrescarpe faite, on fera l'escarpe, qui servira d'un des murs de la caserne, qui doit contenir au moins 30 ou 40 hommes; on aura soin que cela puisse être couvert par un chemin couvert et un glacis qu'on établira devant.

Comme il y a des grottes qui peuvent servir à la garnison, le commandant aura soin d'en faire nettoyer une ou deux, en commençant par y faire faire du feu pour brûler les insectes.

L'officier du génie payera tous les travailleurs. Les hommes qui seront là, n'ayant rien à faire, pourront travailler.

Le prêtre de Campo qui a été avec moi à la Pianosa sera nommé curé de la paroisse. Il emportera avec lui ses instruments d'église pour pouvoir dire la messe en plein champ jusqu'à ce qu'on ait établi une église.

Le député de la Santé sera tenu d'y faire construire une petite maison pour lui et sa famille. Le village sera établi, sur les dessins qui seront faits et envoyés à mon approbation, sur l'emplacement de l'ancienne tour, en laissant la place nécessaire pour les quais.

Le commandant aura les ordres suivants : 1° faire tuer toutes les chèvres qui seront dans l'île; 2° prohiber la chasse dans l'île; 3° empêcher de couper aucun bois; il fera recueillir pour les besoins de la garnison tous les bois morts et secs qui y sont en grande quantité; 4° diriger et surveiller tous les travaux.

On nettoiera les puits qui fournissent de l'eau, et on creusera dans

les lieux les plus humides pour savoir à quelle distance on trouvera de l'eau et de quelle nature elle est.

Quant aux vivres, il sera donné aux 30 ou 40 hommes qui composeront la garnison les vivres de marine par l'agent comptable de *la Caroline*, et ce pendant le premier mois et jusqu'à ce qu'on soit établi.

Il sera en outre embarqué à Porto-Longone 10 quintaux de biscuit, 1,000 rations de viande salée, de la meilleure, 1,000 rations d'eau-de-vie, 1,000 rations de riz; ce qui sera comme approvisionnement de siége. La garde en sera confiée au sous-officier d'artillerie, et on ne pourra y toucher que dans le cas où on serait bloqué.

L'officier du génie aura soin de faire embarquer une centaine d'outils.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21575. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 10 juin 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, mon intention est de nommer le maire de Porto-Longone commandant de mon palais à Porto-Longone. Il fera les fonctions de commandant, de concierge, de conservateur du garde-meuble et de surveillant des jardins. Il lui sera accordé un traitement de 600 francs. Il sera placé un portier pour la garde du palais et de tout ce qui m'appartient. Ce portier sera choisi dans le pays. Il lui sera donné 200 francs. Il sera également placé un jardinier.

Envoyez un architecte avec une instruction sur tous les travaux à faire à Porto-Longone.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21576. — NOTES POUR LE GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 10 juin 1814.

Le directeur du génie tiendra un chapitre particulier des dépenses de la Pianosa, savoir : les dépenses de construction et les dépenses de transport de matériaux du génie. J'ai déjà accordé au commandant du génie 1,500 francs; on mettra également à sa disposition 500 francs; ce qui portera le crédit pour la Pianosa à 2,000 francs.

Ce commandant payera le transport des tuiles, des briques et du bois, que j'ai ordonné, de Porto-Longone à la Pianosa.

Il y aura au budget un chapitre pour les dépenses de Porto-Ferrajo. Le génie sera chargé des dépenses qui pourraient être nécessaires à l'entretien des fortifications. Je n'ai pas connaissance qu'il y ait aucune dépense pour cet objet.

Il y aura un chapitre pour les dépenses de Porto-Longone. C'est sur ce chapitre que seront portées les dépenses de démolition des trois bâtiments qui sont à Porto-Longone, et dont on aura soin de conserver les matériaux. Enfin c'est sur ce chapitre que sera faite la dépense pour le chemin de Porto-Longone à la Marine et le chemin du côté de Barberousse. Mon intention est que dès demain ce chemin soit tracé. Le général Drouot connaît mes intentions à cet égard. Que ce chemin soit fait la semaine prochaine. Vous mettrez sur le chapitre de Porto-Longone 600 francs à la disposition du génie pour commencer les travaux, jusqu'à ce que le devis soit fait.

Faites connaître au commandant du génie que mon intention est de planter au mois de novembre, autant que possible, des arbres à Porto-Longone et à Porto-Ferrajo. A cet effet, les mûriers seront fournis par mon jardinier; mais les fossés et la manipulation seront faits au compte du génie. Il sera nécessaire de commencer les fossés au mois de juillet, époque à laquelle les paysans sont sans occupation.

Mon intention est d'en planter, 1° le long de l'Allée du gouverneur depuis ma maison jusqu'à l'hôpital; 2° autour de la place de l'hôpital; 3° une double allée autour de la place Ponticelli; 4° une double allée en dehors de Ponticelli jusqu'à la Marine; 5° une double allée au bastion de Saint-Joseph; 6° autour de la place de Porto-Ferrajo, et sur tout le terrain qui appartient aux fortifications.

A Porto-Longone, mon intention est d'en placer sur tous les emplacements de fortifications qui appartiennent au génie.

La route de Porto-Ferrajo jusqu'à la limite du territoire de Porto-Longone sera élargie et perfectionnée. Écrivez au maire qu'il ait à commencer les travaux, et qu'il y mette un atelier de 25 hommes par jour. La journée de ces hommes sera fixée par le maire, et l'avance en sera faite par la caisse municipale.

Comme il est possible que j'aille mercredi ou jeudi à Porto-Longone, je désire que mes voitures y passent facilement et sans risque.

Il sera ouvert un crédit pour les ponts et chaussées. Les fonds seront à la disposition du sieur Lombardi. J'ai déjà accordé 1,500 francs pour la route de Marciana.

Recommander de faire le devis et de tracer la route de la Marine

de Campo. Je désire que mes voitures puissent y passer dans une quinzaine de jours.

Les travaux de mes bâtiments, des casernes et des citernes seront sous la direction de mon architecte. Le génie ne sera chargé des réparations que pour les fortifications proprement dites.

Présenter un projet de règlement pour établir la comptabilité, soit de mes palais, soit des casernes.

Je désire qu'on débarrasse les rues de la ville de tous les débris qui les encombrent. L'architecte sera chargé de cela. Il fera un marché pour réparer le pavé des rues, enlever tous les décombres, piquer tous les pavés, en sorte que les rues que je parcours pour aller soit à la porte de Terre, soit à la porte de Mer, à l'église ou à la municipalité, ne soient pas glissantes et qu'il n'y ait pas de danger.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21577. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 16 juin 1814.

Je vous envoie plusieurs lettres de la Pianosa. Je ne conçois pas d'où viennent toutes ces plaintes. J'ai ordonné que la garnison aurait des vivres de marine; elle doit donc avoir de la viande, du biscuit, du riz et de l'eau-de-vie ou du vin. J'ai ordonné de faire partir sur *la Caroline* les vivres nécessaires pour approvisionner le bâtiment pour quinze jours et pour que la garnison ait un approvisionnement de réserve pour vingt jours. Faites-moi connaître si mes ordres ont été exécutés à Porto-Longone. Il paraît que les plaintes ont principalement pour objet le défaut de vin : répondez au commandant Gottmann qu'il a dû le faire remplacer par de l'eau-de-vie ou du vinaigre; que toutefois j'ai donné l'ordre d'embarquer le vin nécessaire pour compléter la ration jusqu'au 1er juillet, et qu'il vous rende compte de l'eau-de-vie qui lui a été donnée. Les plaintes ont aussi pour objet le défaut de viande fraîche, et, dans cette saison, ces plaintes sont fondées. Donnez l'ordre à l'entrepreneur de faire embarquer dans la journée, sur *la Mouche,* 1,600 rations de vin et une vingtaine de moutons sur pied; avec cela on donnera les vivres de marine en viande fraîche et en vin à la garnison et aux équipages qui ont dû souffrir.

Vous donnerez l'ordre que cinq jours par semaine la garnison de la Pianosa ait de la viande fraîche, et seulement deux jours de la viande

salée. Il est nécessaire que, pendant le mois de juillet, les vivres de marine soient fournis à la garnison par la terre. Le commissaire des guerres pourvoira à cela; il fera un marché et correspondra avec le commandant. Vous ferez connaître ces dispositions au commandant de la Pianosa, au commissaire des guerres et au commandant de la marine.

Vous donnerez l'ordre qu'on embarque pour la Pianosa deux vaches, qui seront achetées à Campo et embarquées sur un des petits bâtiments de Campo; qu'on y envoie également une trentaine de poules avec des coqs, et quelques truies. Donnez l'ordre au commissaire des guerres d'envoyer un officier de santé, avec une petite pharmacie des objets les plus nécessaires; il sera embarqué sur *la Mouche*. Qu'on embarque également quatre portes avec leurs serrures, de celles qui sont en magasin et qui proviennent des démolitions. *La Mouche* a oublié d'emporter le sablier pour mesurer les heures; qu'on en fasse partir un. L'officier du génie qui est à la Pianosa demande quatre pistolets, quatre masses en fer et quatre pics à tête; donnez des ordres pour qu'on lui envoie cela avec 10 quintaux de poudre. Faites également embarquer deux seaux, une marmite et une corde de 80 pieds.

Réitérez les ordres pour qu'aussitôt que les pièces seront en batterie il ne reste que trois canonniers, auxquels on donnera l'assurance d'être relevés tous les dix ou quinze jours.

J'avais donné ordre qu'on envoyât de Porto-Longone des briques et des tuiles provenant de démolition. Réitérez cet ordre, et demandez qu'on vous rende compte si cela est parti. Donnez l'ordre qu'on embarque demain trois tentes, dix couvertures, vingt paires de draps et vingt paillasses remplies, et qu'on retienne au bâtiment de Porto-Longone la valeur des objets qu'il a perdus en route. Il sera nécessaire que le commissaire des guerres envoie à la Pianosa un garde-magasin, qui sera chargé des approvisionnements de siége et des effets du génie et de l'artillerie, et des vaches et autres animaux qu'on pourrait y envoyer.

Écrivez à l'officier du génie que j'attends le plan du village, pour savoir où doit être l'église, la maison du commandant, le magasin, une petite manutention et autres logements.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21578. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 17 juin 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, la salle de spectacle devant être démolie un jour, mon intention est de n'y rien faire qui puisse beaucoup augmenter les dépenses. Cette salle ne peut être détruite que lorsqu'on augmentera la maison, ce qui n'aura pas lieu cette année; je veux alors en profiter en y faisant le moins de dépense possible. A cet effet, vous ordonnerez qu'on y établisse un plafond de toile; qu'on y fasse six fenêtres, de manière que les jalousies venues de Piombino puissent servir; que de la porte de la galerie on aille, par une allée d'orangers, à la porte actuelle de la salle, en descendant insensiblement; qu'on abatte le tambour qui est à la porte; qu'à l'extrémité de la salle qui touche à mon jardin on fasse une salle de bains, comme l'avait proposé d'abord l'architecte; cela couvrira l'irrégularité de l'angle obtus. Il restera 13 toises de longueur à la salle : 5 toises seront occupées par le théâtre, qui sera élevé sur des chevalets à 3 pieds de hauteur, de manière à être de niveau avec le jardin. J'y entrerai par une porte-fenêtre ; ce sera ma salle à manger; les huit autres toises serviront de salle à manger pour la maison. On y placera un billard. La salle à manger sera séparée par une cloison qui pourra se reployer.

Cette salle, dans l'état habituel, servira donc de salle de spectacle, de salle de bains, de salle à manger pour moi et pour la maison; elle pourvoira ainsi à tous mes besoins, sans exiger une dépense de plus de 15 à 1600 francs. Elle sera peinte toute semblable, pour le cas où l'on en ferait une salle pour une fête. L'important, ce seraient les lustres pour l'éclairer, et quelques tables de marbre pouvant servir de buffets. Le corridor, qui offre plusieurs chambres de 8 pieds de large, servirait pour contenir tout ce qui est nécessaire au service des tables, et éviterait le transport des effets de la cuisine à la salle à manger.

Tout cela pouvant être fait promptement, donnez l'ordre à l'architecte qu'elle soit prête à la fin de la semaine prochaine.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21579. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 20 juin 1814.

Je ne vois point d'impossibilité à fournir du pain à la Pianosa jusqu'à ce qu'elle puisse en faire. Donnez l'ordre au commandant du génie de faire un petit four dans l'intérieur du mamelon où sont les pièces de 10. Aussitôt que ce four sera fait, on enverra la farine nécessaire; on y enverra de la farine blutée, parce qu'ils n'auraient pas les moyens de la bluter. Elle sera fournie pour dix jours, des magasins de Porto-Longone. Il est impossible de donner les quinze centimes et les vivres de campagne, cela est contre toutes les règles. Si la garnison travaille, il n'y a pas d'inconvénient à la payer. Je ne vois pas non plus de difficulté à ce que la garde du magasin soit confiée au député de la Santé. Quant au sieur Redon, c'est un homme qu'on ne connaît pas, et je ne pense pas qu'on puisse lui confier aucun travail de comptabilité. J'accorde au député de la Santé une ration de vivres telle qu'on la donne à la garnison. Recommandez au commandant Gottmann de distribuer le lait, et tout ce qu'il pourra se procurer de sa basse-cour, aux officiers et soldats. Donnez l'ordre qu'on ne renvoie ici aucuns effets d'artillerie, qu'on les garde dans les magasins, et qu'on n'en dispose pas sans ordre. Recommandez de former un corps de garde dans l'îlot, et qu'il y ait des vivres pour sept ou huit jours.

J'attache beaucoup d'importance à savoir si l'assertion du lieutenant Pisani est vraie. Il est donc indispensable qu'on fasse creuser deux ou trois puits dans les lieux où l'on croit qu'il y a de l'eau, mais à quelque distance les uns des autres; aussitôt que l'expérience prouvera qu'il y a de l'eau, on donnera les ordres nécessaires pour creuser de beaux puits.

Recommandez au commandant qu'aucun pêcheur napolitain ou autre ne pêche le corail sans une permission de lui et de M. Richon; on interdira de pêcher à ceux qui ne l'auraient pas. Les pêcheurs ne devront pas relâcher au cap Saint-André, mais prendre station à la Pianosa. Leur permission sera renouvelée tous les mois, et le commandant est autorisé à prendre, pour chacune, trois francs, qui seront versés dans la caisse des travaux de l'île. *La Caroline* et *l'Abeille* croiseront et s'assureront que les pêcheurs ont des permissions. Ils devront venir après la pêche arranger leur corail à Porto-Ferrajo et le vendre là.

Annoncez au commandant que d'un moment à l'autre je me

rendrai avec le brick à la Pianosa. Il est nécessaire que je trouve tous les dessins faits et l'île reconnue. Je porterai mes tentes; me faire connaître les lieux où elles pourront être placées.

Je suppose que tous les dimanches le curé dit la messe, soit dans une grotte, en plein air ou sur *l'Abeille*.

Le commandant est autorisé à établir pour lui un potager de quelques saccates de terre.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21580. — NOTE POUR LE GRAND MARÉCHAL.

Porto-Ferrajo, 21 juin 1814.

Il faudra nommer des commissaires pour désigner ce qui convient à mon service dans la prise anglaise. Ces marchandises seront achetées sur estimation, conformément à l'usage.

J'ai besoin, pour ma toilette, de toile de coton pour me faire des vestes, des culottes et des pantalons.

Pour la maison, il faut de quoi faire des rideaux de percale et de mousseline pour appartements et lits, et du drap vert pour faire plusieurs tapis pour mon bureau et les appartements, et pour la livrée des valets de pied et des gens de l'écurie.

Pour l'habillement de la Garde, du drap bleu s'il y en a, et du drap vert pour le bataillon de chasseurs et le bataillon franc de l'île.

Du coton blanc pour le compte de la Garde, pour leur faire des pantalons blancs, ou du nankin.

Aux marins, de quoi leur faire des vestes légères en coutil ou en nankin.

Voilà ce qui me paraît nécessaire. S'il y avait d'autres objets qui paraissent convenir à la maison, vous les feriez comprendre dans la distribution.

Un des membres du directoire de l'habillement peut être chargé de tout cela avec le commissaire des guerres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21581. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 24 juin 1814.

Je vous envoie le budget des domaines, qui se monte à 338,000 francs. J'ai supposé la mine à 30,000 francs de déficit, parce qu'il y a un mois qui n'a pas été relevé. J'ai porté les approvisionnements

de siége à 60,000 francs. Il a été fait une vente à Porto-Ferrajo et une autre à Porto-Longone; il y a d'ailleurs d'autres ventes à faire encore. Les farines qui ont été cédées à la Mine doivent être portées comme vendues, puisqu'elle doit les rembourser. La madrague est portée pour 28,000 francs, dont le quart est 7,000 francs. Le compte est juste; mais les salines sont portées pour une recette de 6,160 francs avant le 11 avril : il me semble que cela est trop considérable et n'est pas dans une juste proportion.

Il ne reste donc plus, pour compléter les comptes, que le budget de la guerre, que le général Drouot doit remettre demain.

NAPOLÉON.

BUDGET DES RECETTES DES DOMAINES DE L'ILE D'ELBE POUR L'ANNÉE 1814.

	RECETTES		
	A OPÉRER POUR L'ANNÉE.	OPÉRÉES AU 11 AVRIL.	RESTANT A OPÉRER.
CHAPITRE Ier.			
Mines.	360,000f 00c	120,000f 00c	240,000f 00c
CHAPITRE II.			
Salines.	20,000 00	6,166 65	13,833 35
CHAPITRE III.			
Pêche du thon.	28,000 00	7,885 54	20,114 46
CHAPITRE IV.			
Vente de farines appartenant à la princesse Élisa.	»	»	4,472 00
Vente d'approvisionnements de siége.	»	»	60,000 00
TOTAUX.	408,000 00	134,052 19	338,419 81

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21582. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 24 juin 1814.

Je vous envoie le budget des recettes et des dépenses de l'île.

Le budget des recettes s'élève à 121,000 francs, parce que j'ai compris, comme de raison, le solde de 1813 et ce qui a été trouvé dans les caisses, et que j'ai porté le chapitre VI à 30,000 francs. Les

dépenses se montent à 110,000 francs. Il y a donc un excédant de recette de 11,000 francs.

J'ai supposé qu'il pourrait y avoir du déficit sur plusieurs chapitres de recette.

Vous verrez que, dans la dépense, j'ai porté le secrétaire de l'intendance à 1,800 francs, les routes pour 10,000 francs et le lazaret pour 10,000 francs.

J'ai déjà accordé 1,500 francs pour la route de Marciana. J'ai fait des dépenses pour la route de Porto-Longone jusqu'à la Marine.

Les travaux de la Marine à la citadelle doivent être faits sur les fonds du génie.

J'ai ordonné qu'on fît la route de Procchio à Campo; la moitié de la dépense sera supportée par moi, et l'autre moitié par la commune. Les dépenses de la route de Porto-Longone seront liquidées et réduites à un prix raisonnable, et j'en ferai la moitié.

Donnez des ordres pour qu'on fasse la route de Procchio à Marciana par Poggio, et sans passer par la Marine; le projet de cette route doit exister dans les papiers de l'intendance. Je ferai la moitié de la dépense, et les communes de Marciana et de Poggio feront l'autre moitié. Je voudrais que l'on y travaillât avec activité, pour que les voitures pussent y passer dans la première quinzaine de juillet. Vous verrez que j'ai mis une somme de 2,000 francs pour cette route.

Donnez des ordres pour qu'on travaille aussi à la route de Porto-Longone à Rio; le projet doit en exister dans les bureaux de l'intendance. Je ferai la moitié de la dépense, et les communes l'autre.

Quant au lazaret, j'ai désigné le magasin des salines, et vous avez dû donner des ordres pour que le sel soit transporté dans la Linguella. Faites commencer les travaux pour le logement des gardes, les magasins, et une bonne fermeture. Il faut quelque chose qui parle à l'œil. On devra pratiquer un escalier pour arriver au haut du plateau où seront les magasins pour purger les marchandises. Il est important qu'une commission d'employés de la Santé soit nommée, et qu'on n'épargne rien pour que ce lazaret ait un air qui impose. Une haute muraille qui forme l'enceinte et se voie de très-loin ferait un très-bon effet. Il sera probablement nécessaire de prendre le magasin de M. Senno. Il faut que la commune traite avec lui et lui donne quelque propriété en échange. Cela est pressant; s'en occuper sans délai.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION DE L'ILE D'ELBE.

EXERCICE 1814.

CHAPITRE Ier. — INTENDANCE.		
Traitement de l'intendant	3,000f	8,400f
Frais de bureau de l'intendant	3,600	
Secrétaire de l'intendance	1,800	
CHAPITRE II. — TRIBUNAUX.		
Traitement des juges du tribunal de première instance	18,000	32,050
Justices de paix, deux anciennes à 1,750 francs	3,500	
Justices de paix, trois nouvelles à 850 francs	2,550	
Conciergerie et prisons	6,000	
Frais de justice criminelle, témoins, etc.	2,000	
CHAPITRE III.		
Frais de bureau du receveur impérial		2,500
CHAPITRE IV. — ENRÉGISTREMENT.		
Un receveur-vérificateur à Porto-Ferrajo	1,200	2,400
Un receveur à Porto-Longone	600	
Un receveur à Marciana	600	
CHAPITRE V. — POSTES.		
Un directeur, traitement, 2,400 francs; frais de bureau, 600 francs	3,000	10,420
Un contrôleur	800	
Barque de courrier	4,320	
Piétons et autres dépenses	2,000	
Un distributeur à Porto-Longone	300	
CHAPITRE VI. — CLERGÉ.		
Traitement du grand vicaire	6,000	9,300
Traitement du curé de Porto-Ferrajo	1,500	
Traitement des nouveaux ecclésiastiques à payer	1,800	
CHAPITRE VII. — PENSIONS CIVILES.		
Aux religieux et religieuses		12,000
CHAPITRE VIII. — ENFANTS TROUVÉS.		
Mois de nourrices et frais divers		8,500
CHAPITRE IX. — TRAVAUX PUBLICS.		
Routes, chemins, ponts et chaussées	10,000	20,000
Lazaret	10,000	
CHAPITRE X. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Dépenses imprévues		4,430
TOTAL		110,000

BUDGET DES RECETTES A OPÉRER DANS L'ILE D'ELBE.

EXERCICE 1814.

	RECETTES		
	A OPÉRER POUR L'ANNÉE.	OPÉRÉES AU 11 AVRIL.	RESTANT A OPÉRER.
CHAPITRE Ier.			
Solde de 1813.	4,700f 00c	»	»
Sur les centimes de 1813. . . .	4,300 00	»	»
TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . .	9,000 00	»	9,000f 00c
CHAPITRE II.			
Trouvé dans la caisse du receveur général.	3,401f 00c	»	»
Recette des poudres.	146 00	»	»
TOTAL DU CHAPITRE II. . . .	3,547 00	»	3,547 00
CHAPITRE III.			
Contribution foncière.	21,366f 82c	»	21,366 82
CHAPITRE IV.			
Enregistrement et timbre. . . .	18,000 00	3,945 99	14,054 01
CHAPITRE V.			
Droits sur les bâtiments étrangers.	14,000 00	»	14,000 00
CHAPITRE VI.			
Droits de congé et des invalides.	30,000 00	»	30,000 00
CHAPITRE VII.			
Postes.	10,000 00	1,291 66	8,708 34
CHAPITRE VIII.			
10 p. 100 sur le produit net de l'octroi.	4,800 00	858 06	3,941 94
5 p. 100 sur les revenus communaux pour la compagnie de réserve.	3,805 03	618 48	3,186 55
Enfants trouvés.	7,371 08	744 35	6,626 73
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . .	15,976 11	2,220 89	13,755 22
CHAPITRE IX.			
Recettes imprévues.	»	»	»

RÉCAPITULATION.

	RECETTES		
	A OPÉRER POUR L'ANNÉE.	OPÉRÉES AU 11 AVRIL.	RESTANT A OPÉRER.
Chapitre Ier.	9,000f 00c	»	9,000f 00c
Chapitre II.	3,547 00	»	3,547 00
Chapitre III	21,366 82	»	21,366 82
Chapitre IV.	18,000 00	3,945 99	14,054 01
Chapitre V.	14,000 00	»	14,000 00
Chapitre VI	30,000 00	»	30,000 00
Chapitre VII	10,000 00	1,291 66	8,708 34
Chapitre VIII.	15,976 11	2,220 89	13,755 22
TOTAL.	121,889 93	7,458 54	114,431 39

Arrêté le présent budget de recettes à opérer dans l'île d'Elbe, du 12 avril au 31 décembre 1814, à la somme de 114,431 fr. 39 cent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général Henry Bertrand.

21583. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ILE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 24 juin 1814.

Je vous envoie le projet de la route de Porto-Longone par le bastion de Zunica; je l'ai approuvé; cela formera pour les voitures une deuxième sortie de Porto-Longone dans la campagne. J'ai déjà approuvé le premier projet de la route de la Marine à Porto-Longone. Faites-moi connaître les fonds qui seront nécessaires pour ces deux dépenses et quand il y aura une route de faite. Il faudrait faire l'une après l'autre, de manière que de dimanche en huit les voitures puissent aller, par une autre route, de la Marine à la citadelle.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21584. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 30 juin 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie le plan de la maison de Porto-Longone; j'ai fait la distribution autant qu'on peut le faire sur un plan. Il n'y a place au premier étage que pour trois appartements : un grand appartement de huit pièces, un de six pièces pour l'Impératrice et l'autre de trois pièces. Je pense qu'au rez-de-chaussée

on peut en faire quatre. Il faut faire une autre distribution et qu'on y puisse faire au moins huit ou dix appartements qui logent toute la maison, en conservant un bel appartement pour le grand maréchal, un salon et une salle de billard pour la maison. Il y a un emplacement pour les cuisines, offices et magasins. Je désire que vous me présentiez la distribution définitive. Il sera nécessaire pour cela que vous alliez avec le plan à Porto-Longone. Vous y verrez, en même temps, les dépenses qui ont été faites, et vous arrêterez le budget pour la mise en état avec celui qui en est chargé.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21585. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 3 juillet 1814.

Je vous renvoie les papiers et plans que m'a apportés l'officier d'ordonnance Pérès. Je pense qu'il est nécessaire qu'ils soient entre les mains de l'officier du génie et dans son bureau, afin qu'on sache où les trouver. Chargez le commandant du génie de correspondre avec l'officier du génie qui est à la Pianosa, et faites-lui demander pourquoi il n'a pas placé, comme le demandait le sieur Gottmann, le four dans l'enceinte du fort et dans une grotte, où il eût été plus avantageusement. Faites-lui envoyer les objets qu'il demande.

Recommandez-lui de déblayer les puits, de reconnaître tous ceux qui sont dans l'île et de les faire mettre en état. Il serait convenable qu'il mît tous les puits sur les cartes, en leur donnant un nom ou un numéro, afin qu'on puisse les reconnaître.

Demandez-lui un projet pour mettre dans le meilleur état possible la fontaine qui est au bord de la mer et qui donne la meilleure eau. Il est nécessaire qu'on y fasse un beau chemin et un bassin pour recueillir toute l'eau, de manière qu'il ne s'en perde point.

Je suppose qu'il a gardé des copies des quatre plans qu'il a envoyés; dans le cas contraire, faites-en faire des copies et envoyez-les-lui; il est nécessaire d'être instruit de cela, afin qu'allant à la Pianosa on sache si l'on doit porter les plans.

Vous ferez faire à l'officier du génie les observations suivantes. Il n'y a pas besoin de redoute au fort de la Scala; il suffit de placer les deux pièces de canon de manière qu'elles voient partout, et d'avoir une barrière pour fermer le chemin qui conduit à la grotte. Il est également inutile de construire un four; il suffit d'assainir la grotte,

d'y établir une bonne porte et deux petits réduits, pour mettre dans l'un du biscuit et dans l'autre quelques barils de poudre. L'extrémité de la batterie de la Teglia doit présenter l'extrémité d'un ovale, et l'on devra placer les deux pièces de canon de manière qu'elles puissent battre dans toutes les directions. Le mortier pourra être placé 10 toises en arrière, et les petites pièces de 5 battront la terre vis-à-vis le pont-levis. Il est nécessaire de projeter l'établissement d'une petite batterie au point T, où l'officier du génie place la maison du député de la Santé. Cette batterie sera établie de manière à battre le bas de la batterie de la Teglia, dont elle serait éloignée de 100 toises, et le pied de la batterie de la Scala, dont elle serait éloignée de 250 toises. C'est dans cet endroit que l'on devra placer les deux premières pièces de canon qu'on aura ; mais on n'enverra ces deux canons que quand les tours des batteries de la Teglia et de la Scala seront établies et les travaux plus avancés.

Vous lui ferez connaître que, dans le projet, le chemin de ronde F ne peut être bien placé que du côté de terre ; du côté de la mer, on ferait un quai qui permette de débarquer facilement. Ce serait la place naturelle des magasins et autres entrepôts du commerce de l'île.

La presqu'île où est situé le village, n'ayant que 60 toises de long sur 50 toises de large, est sans doute un petit emplacement, mais suffisant pour les premiers temps. Si la population devenait plus considérable, il n'y a pas de doute qu'il faudrait s'étendre jusqu'au Fornajo, à 100 toises, et alors l'isthme serait compris entre la cale de la Chasse et San-Giovanni, ce qui ferait un isthme de 150 toises. Il faudrait projeter l'enceinte sur le Fornajo ; on établirait alors un fort qui serait à 60 toises et protégerait toute l'enceinte. Il est donc préférable d'occuper le Fornajo plutôt que Guardiola, qui, dans ce projet, serait dans l'intérieur de la ville. Quoiqu'il ne soit pas probable qu'on ait besoin de s'agrandir, cependant il est bon d'en faire le projet, afin de coordonner tout ensemble.

Écrivez au commandant Gottmann que ses permissions me paraissent mal faites. Qu'il mette seulement : Permis de pêcher le corail sur les côtes de la Pianosa, et la somme qui a été perçue ; mais qu'il ne mette pas la défense d'aller au cap Saint-André. Il peut faire mention de l'obligation de relâche à la Pianosa et d'aller à Porto-Ferrajo à la fin de la pêche.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21586. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 3 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous envoie le budget de la ville. Ce n'est pas celui de 1815 que j'ai demandé, mais celui de 1814. On me proposera le budget de 1815 dans le courant de novembre. Alors on aura des données plus fixes sur les recettes et les dépenses; il est inutile de le faire six mois d'avance. Le budget de 1814 a été arrêté; je désire donc qu'une colonne contienne le budget tel qu'il a été arrêté, et qu'une autre contienne les changements nécessités par les circonstances.

TITRE PREMIER. — DES HOSPICES.

Les hospices paraissent avoir été portés au budget pour une somme de 4,200 fr. Si cela est ainsi, il y aura une économie considérable à faire. Il faut arrêter le compte de ce qu'a coûté l'hôpital jusqu'au 1er juillet; et, pour les six derniers mois, comme je l'ai réuni à l'hôpital militaire, il sera suffisant de porter une somme pour neuf lits évalués à 1 franc 50 centimes par jour, en supposant toutefois qu'il y aura neuf lits. Et, s'il y en avait moins, ce serait une bonification. Mais on doit établir en principe qu'il y aura neuf lits pour les malades de la ville, pour lesquels on donnera chaque jour 1 franc 50 centimes. Il est probable que les neuf lits ne seront pas remplis; peut-être même cela n'ira-t-il pas jusqu'à six. Voilà donc une économie sur le budget.

TITRE II.

Ce titre est relatif aux dettes. Ce que propose l'intendant me paraît fort raisonnable. La commune se trouvera par ce moyen libérée des intérêts des six derniers mois; et, comme ils ont été portés, voilà encore un objet de bonification au budget de 1814.

Le budget de 1814, pour les recettes extraordinaires, doit compter les fonds déposés à la caisse de service, et la commune doit charger quelqu'un de ses intérêts à Paris pour le recouvrement de cette somme. Je crois que la Garde a un homme d'affaires, qu'on pourra lui désigner, si elle n'en a pas déjà un. Toutefois il ne me paraît pas convenable d'effacer cette somme, puisqu'on ne peut pas mettre en doute qu'elle ne soit remboursée. C'est donc 20,178 francs qu'il faut laisser figurer au budget.

La recette de 1814 pour les octrois peut être bien évaluée; mais il faut connaître la recette brute. Les dépenses doivent être peu considérables pour la ville, qui est murée et qui a peu d'issues.

On propose dans le projet de budget de 1815 une augmentation de 600 francs pour les dépenses de l'administration : si cela est nécessaire, il faut les porter pour les six derniers mois de 1814.

Même observation pour l'agent de police qu'on veut établir à Porto-Ferrajo, pour le nettoyage des rues, pour l'éclairage, le bureau de bienfaisance et les fontaines publiques.

Enfin ce budget a besoin d'être retouché.

Je vois dans le projet de budget de 1815 qu'il y a des fonds de réserve pour la construction d'un nouveau cimetière ; cet objet est urgent.

Il y a dans la dépense plusieurs objets que j'ai supprimés, tels que ceux-ci : le dixième du produit des propriétés foncières, le centième pour l'hôtel des invalides.

Il faudrait augmenter un peu l'instruction publique. Revoir si, sur les 3,900 francs portés pour les nouvelles rues et les 10,000 francs pour la rue de la porte de Mer, il n'y aurait rien à retrancher.

Je vois également 2,600 francs pour meubles et linge de l'hospice civil ; d'après le nouvel ordre de choses, cela devient inutile.

La perception des frais d'octroi doit être simplifiée ; il est inutile que les fonds passent par un receveur des droits réunis pour arriver dans la caisse de la ville ; cela était bon dans le système de la France, parce que cela tenait à notre ensemble ; ce qui était nécessaire dans une grande organisation, lorsque le Gouvernement voulait diriger de Paris, devient inutile à présent.

Je désire que le budget de 1814, avec ces modifications, me soit soumis mercredi prochain.

Les deux choses qui me semblent le plus utiles à la ville, c'est de faire venir des eaux et de planter des arbres pour avoir des promenades aux portes de la ville. Quelques acquisitions de terrains deviendront peut-être nécessaires pour cet objet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21587. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 6 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je désire faire partir le brick *l'Inconstant* pour se rendre à Gênes. Comme il sera ici demain, il pourra partir après-demain. Faites-moi l'état des commissions que nous pouvons avoir à Gênes et de ce qu'il pourra apporter. Si à Gênes il trouve la comtesse Bertrand, il la ramènera de suite ; s'il ne la trouve

pas, après avoir attendu huit jours, il viendra à Carrare, prendra nos commissions, et de là opérera son retour ici.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21588. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 11 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, demandez au cardinal Fesch qu'il vous fasse connaître qui on pourrait nommer consul à Cività-Vecchia. Ce port, Livourne et Gênes sont les points les plus importants.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21589. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 14 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, il y a ici un petit bateau d'Ajaccio, ou une gondole, de 2 ou 3 tonneaux, qui réclame un supplément de traitement pour le nolis des passagers qu'elle a amenés. Faites-lui donner 100 francs sur les dépenses extraordinaires; faites-lui donner aussi du biscuit, du riz et de la viande salée pour sept hommes pendant quinze jours, et faites-lui dire par le capitaine du port que, moyennant ce, ils n'auront plus rien à prétendre. Chargez le capitaine du port de traiter avec eux et de les prendre pour son compte, pour la pêche du corail autour de la Pianosa. Cela aura l'avantage de tenir ces gens sur ces côtes, de faire bien connaître la valeur de la pêche du corail et de faire connaître en même temps ce qui s'y passe. Cela pourra d'ailleurs attirer d'autres bateaux d'Ajaccio sur cette côte.

Vous pourrez faire donner au capitaine du port, pour eux, du biscuit, de la viande salée des magasins militaires, et tout ce dont ils pourraient avoir besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21590. — NOTE POUR LE GRAND MARÉCHAL.

Porto-Ferrajo, 17 juillet 1814.

Écrire à mon frère Lucien que j'ai reçu sa lettre du 11 juin; que j'ai été sensible aux sentiments qu'il m'exprime; qu'il ne doit pas

être étonné de ne pas recevoir de réponse de moi, parce que je n'écris à personne. Je n'ai pas même écrit à Madame.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21591. — NOTE POUR LE GRAND MARÉCHAL.

Porto-Ferrajo, 17 juillet 1814.

Je pense qu'il serait nécessaire que tous les livres demandés à Livourne fussent reliés. Ordonnez, si cela est possible, qu'on mette un N sur chacun.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21592. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 19 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vois que les fonds de la route de l'Agone sont épuisés par celle de Saint-Martin. Comme cette route est une de celles qui me sont le plus utiles, il est indispensable de la faire, et je pense qu'il faut y appliquer les fonds destinés à celles de Marciana et de Rio. Faites-moi un rapport là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21593. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 23 juillet 1814.

Le sieur Charvet n'a pas de registre pour les meubles; il n'a pas même l'état des meubles venus de Piombino, ni les lieux où ils se trouvent aujourd'hui. Faites-lui connaître que je désire que, mardi prochain 26 du courant, l'état de mes meubles soit porté sur un registre parafé par vous, avec l'indication des endroits où ils se trouvent. Il y aura des colonnes pour placer tous les mouvements qui auront lieu pendant le mois, comme cela se faisait au garde-meuble.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21594. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 24 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie l'état estimatif des

travaux à faire à Porto-Ferrajo. Je vois qu'on demande 6,000 francs pour l'élévation du palais, mais qu'entend-on par élévation du palais? Est-ce l'élévation de la maison au niveau des deux pavillons, ou l'élévation des deux pavillons pour y faire des entre-sols? Mon intention est qu'on comprenne seulement l'élévation de la maison au niveau des deux pavillons; cela ne peut pas coûter 6,000 francs. Mon intention est de faire faire ce travail à prix fait. On peut ajourner tout ce qui est relatif à la communication souterraine avec la salle à manger. Quant aux voûtes sous le pavillon des officiers, je désire qu'elles soient faites à prix fait; en faire faire le toisé au prix de l'entrepreneur et voir à combien cela reviendrait. J'ai ordonné de faire en bois la barrière pour la place, ce sera une économie. Il n'y a pas besoin de grilles en fer pour le jardin.

Je ne comprends pas ce qu'on entend par les travaux du jardin, compris la plantation de la place de la caserne de Saint-François et l'allée pour monter au fort de l'Étoile.

Ajourner la construction de la chaussée semblable à celle faite dans la rue de la Toppa. Il suffit d'en faire une très-petite partie qui a été défaite près de l'hôpital. Le piquement de la rue de la porte de Terre a été fait par l'officier du génie. Enfin je désire avoir le détail de l'article de 15,000 francs. Faites refaire l'état et présentez-le-moi avec les modifications que j'ai indiquées.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21595. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 24 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, donnez l'ordre à *l'Abeille* de partir cette nuit, si le temps est convenable, pour se rendre à Cività-Vecchia. Elle portera des lettres pour le consul de Naples et le cardinal Fesch.

Écrivez au cardinal que nous apprenons que Madame n'est pas partie sur la frégate *le Curaçao;* que vous envoyez un aviso prendre ses bagages et avoir de ses nouvelles; que, si elle vient à Piombino, comme on dit qu'elle en a le projet, elle n'aura que deux lieues de traversée. Dites-lui que mon brick est à Gênes, d'où il doit revenir dans peu de temps, et que, si on sait où Madame doit s'embarquer, on le lui enverra.

Recommandez au cardinal de répondre sur-le-champ, afin que

l'Abeille puisse apporter la réponse et se charger de tous les domestiques et effets de Madame, à Cività-Vecchia.

Vous recommanderez à *l'Abeille* de ne pas rester plus de deux ou trois jours à Cività-Vecchia, et vous lui donnerez pour instruction de prendre tous les renseignements qu'elle pourra se procurer sur le voyage de Madame et de la princesse Pauline.

NAPOLÉON.

P. S. Que, si elle était à Piombino, une belle embarcation ira la prendre.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21596. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 24 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, le devis pour la Madone de Marciana se divise en deux, 300 francs pour la maçonnerie et 490 francs pour fournitures de fenêtres, portes et ferrures. Il y manque des jalousies et des tringles pour rideaux. J'accorde 300 francs pour la maçonnerie. Prendre au magasin du génie et à Saint-Martin les portes, fenêtres, jalousies, serrures et ferrures dont on aura besoin. Tout ce qui est relatif à la sacristie et au rez-de-chaussée sera ajourné. Faites donc choisir tout ce que les magasins peuvent fournir et envoyez cela demain matin à Marciana par terre. Il faudrait que tout fût terminé lundi prochain. Écrivez au maire et au curé de Marciana pour mettre ce bâtiment à la disposition de l'architecte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21597. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 27 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je me décide à aller le 1er août à Marciana. Il est nécessaire que pendant mon absence on élève ma maison, afin que, l'Impératrice venant, son logement soit prêt. Il y aura donc à faire les travaux suivants : peindre les portes, les fenêtres et châssis, blanchir et arranger la façade à l'intérieur, mettre en couleur tous les pavés, faire faire le plafond de la galerie, élever le bâtiment du milieu, et faire faire les plafonds à toutes les pièces d'en haut. Faites faire le devis de tout cela demain, et qu'on arrête

définitivement le plan, de manière que tout soit terminé le 15 août. Pendant mon absence, on élèvera le pignon de la salle de spectacle sur le jardin et on pavera en marbre le devant de la maison.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21598. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 28 juillet 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, j'entretiens trois bâtiments qui ont chacun 16 matelots, et un brick qui en a 60. Cet état de marine est nécessité par le besoin d'avoir un bâtiment qui surveille les côtes de l'île et en éloigne les corsaires algériens.

Je pense qu'il serait nécessaire d'avoir deux bâtiments de 50 à 100 tonneaux qui puissent servir à faire les évacuations de Porto-Longone à Porto-Ferrajo, et qu'on enverrait à Gênes, à Cività-Vecchia ou à Livourne, pour rapporter tout ce dont nous pourrions avoir besoin. Cela mettrait en outre à ma disposition une centaine de matelots qui pourraient, en cas d'événement, armer le brick et une grande chaloupe, et m'être même très-utiles dans l'état ordinaire. Je désire donc que vous ayez une conférence avec le commissaire de marine et le capitaine du port, pour savoir quelle espèce de bâtiment serait le plus convenable pour mon projet, et si on en trouverait à acheter dans l'île. Il ne serait pas nécessaire qu'ils fussent neufs; il les faudrait seulement en bon état. Aussitôt que j'aurais ces bâtiments, j'y verserais l'équipage de *la Mouche* et de *l'Abeille,* et je les emploierais à l'évacuation de l'artillerie de Porto-Longone. Je crois cet objet assez pressant.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21599. — NOTE POUR LE GÉNÉRAL BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, .. août 1814[1].

Comme je ne suis pas encore assez bien logé pour donner des fêtes, j'attendrai l'arrivée de l'Impératrice ou de la princesse Pauline, qui doit avoir lieu dans les premiers jours de septembre, pour faire tirer les feux d'artifice. Je désire que la commune fasse les frais d'un bal qu'elle donnera sur la place publique, où l'on construira une salle en bois, et que les officiers de la Garde impériale et ceux du

[1] Sans date du jour.

bataillon franc y soient invités. Aux environs de cette salle, on établira des orchestres pour faire danser les soldats, et on aura soin de disposer quelques barriques de vin pour qu'ils puissent boire. Je désire aussi que la commune marie deux jeunes gens et qu'elle les dote. Le grand maréchal et les autorités assisteront à ce mariage, qui se célébrera à la grand'messe.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21600. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 4 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie le devis des travaux à faire à Saint-Martin, avec les plans, afin que vous l'approuviez dans la journée, pour qu'on puisse y travailler dès demain. Toutefois il manque à ceci un plan de terrasse ou place. Il me semble que ce n'est que par ces plans qu'on peut voir s'il convient de faire des voûtes, puisqu'il est des cas où les voûtes sont moins coûteuses que des remblais. Le plan de cette terrasse serait donc indispensable.

Je vois à l'*article* 1er du devis que la maçonnerie doit être faite avec des moellons de Sa Majesté. Mais c'est à l'entrepreneur à les tailler, s'il n'y en a pas assez; et je consens seulement à lui donner ce qu'il y a de fait. Il est bien entendu que je ne dois fournir que les grosses poutres pour la charpente et les plafonds. Tout le reste, tel que les chevrons, planches, lattes, etc., sera fourni par l'entrepreneur.

Article 5 : je désire que vous lisiez cela avec attention. Je veux de bonnes serrures en cuivre, telles qu'on en a dans les bonnes maisons. Je veux également des espagnolettes à toutes les fenêtres, et les jalousies selon l'usage du continent, et des loquets à toutes les portes; rien de tout cela n'est dit dans l'article 5 du marché.

Observez également que les déblais doivent être faits au compte de l'entrepreneur. Je ne veux être chargé de rien, et c'est pour cela que je fais un marché.

Article 7 : il est dit que les bois de charpente seront fournis par moi, tandis que je ne veux fournir que les grosses poutres, et mes voitures ne doivent transporter que cela.

Voyez s'il n'y aurait pas d'autres observations à faire sur ce marché, et approuvez-le avec les émargements.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21601. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 4 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie la proposition que vous me faites d'acheter le demi-chebec qui vient de Livourne. Chargez l'enseigne de vaisseau Richon, qui commande *l'Abeille,* de se rendre à bord de ce bâtiment, de le visiter en détail, et de venir me faire son rapport, ce soir à neuf heures. Est-ce un bâtiment de bon service, peut-il porter 80 tonneaux, combien tire-t-il d'eau, pourrait-on y placer deux pièces de 6 sans ralentir sa marche, a-t-il ses agrès en bon état et ses rechanges, pour combien d'eau a-t-il de tonneaux, serait-il propre au transport des blés et autres marchandises que je me propose de faire venir de la Romagne, vaut-il les 8,000 francs que demande le propriétaire, et trouverait-on à Livourne ou à Gênes un bâtiment de cette espèce à meilleur marché? Si l'opinion du sieur Richon est favorable, je le chargerai du commandement de ce bâtiment [1].

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21602. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 4 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie la lettre du cardinal Fesch. Je pense qu'il est de la plus grande importance de lui ouvrir un crédit à Rome, pour qu'il puisse faire les achats de blé dont nous avons le plus grand besoin, puisque nous n'en avons ici que pour la fin de janvier, et que la mine de Rio va en manquer incessamment.

Faites-moi connaître ce que le blé nous coûtera à Rome. Celui de la Marenne serait moins cher, mais il n'est pas aussi bon.

Il faudrait aussi régler notre correspondance. Il est évident que les lettres que nous écrivons n'aboutissent à rien, puisqu'elles sont retenues à la poste. Dorénavant, la correspondance avec Livourne ne devra plus se faire par la poste de Piombino, mais par des occasions sûres. Celle de Gênes devra également se faire par des occasions. Quant à notre correspondance avec le cardinal, il serait nécessaire

[1] On voit dans le *Registre d'ordres de l'île d'Elbe* que le demi-chebec *l'Étoile*, de 83 tonneaux, a été acheté au prix de 8,822 francs.

d'avoir à Cività-Vecchia un homme sûr, auquel on enverrait nos lettres et qui recevrait celles du cardinal.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21603. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 6 août 1814.

Le chapelain de la Madone m'a demandé à être confirmé dans son emploi. Soumettez-moi un rapport sur cela. Il serait plus naturel de lui donner le revenu de cette chapelle que de laisser ce revenu aux ermites, qui ne sont que ridicules. Le chapelain serait obligé de dire une messe tous les jours, et cela aurait au moins un but de religion. Il en est de même pour les ermites de Porto-Longone.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21604. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 9 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, le colonel Laczinski, qui part aujourd'hui à deux heures pour se rendre à Livourne, ira de là à Aix, où il portera une lettre de moi à l'Impératrice. Écrivez à Meneval pour lui faire connaître que j'attends l'Impératrice à la fin d'août; que je désire qu'elle fasse venir mon fils, et qu'il est singulier que je ne reçoive pas de ses nouvelles, ce qui vient de ce qu'on retient les lettres; que cette mesure ridicule a lieu probablement par les ordres de quelque ministre subalterne, et ne peut pas venir de son père; toutefois que personne n'a de droit sur l'Impératrice et son fils.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21605. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 9 août 1814.

Donnez l'ordre au commissaire de marine de se rendre vendredi à bord du brick et de faire une revue d'armement. Il formera les matricules des matelots et fixera la paye de chacun, suivant sa qualité. Il tiendra la main à ce que les équipages ne dépassent pas le nombre fixé.

Le brick doit avoir 60 hommes d'équipage, y compris les officiers et sans comprendre la garnison; *la Caroline* doit avoir 16 hommes d'équipage, y compris le commandant; *l'Abeille, la Mouche,* 8 hommes chacune, y compris le commandant; et *l'Étoile,* 14 hommes, sans le commandant; total, 106 hommes.

Les 18 matelots de la Garde seront casernés à la tour de la Mortella, lorsqu'elle sera en bon état. Ils seront chargés de sa garde.

En attendant, ils seront casernés dans les magasins de la porte près de la Santé. Faire reconnaître ces magasins et faire donner les fournitures nécessaires.

Ces matelots et mon canotier, auxquels on joindra un mousse, feront le service de mes trois canots, qui seront tous les jours parés et armés de 10 hommes pour le mien, 6 hommes pour le deuxième et 4 hommes pour *le Hochard.* Tout le matériel sera sous la garde de mon canotier. Les matelots fourniront aux chaloupes un poste de 4 hommes, avec un factionnaire devant la caserne.

Vous donnerez des ordres pour qu'on fasse tous les jours trois appels; le premier à cinq heures du matin, le deuxième à midi, et le troisième à cinq heures du soir.

Mon canot et *le Hochard* n'iront jamais que pour moi, à moins d'un mouvement pressé. Le troisième pourra être de service, soit pour le grand maréchal, le gouverneur ou pour la maison, sous les ordres du capitaine Baillon.

Il serait nécessaire aussi que tous les marins allassent tous les jours à l'exercice du canon de côte, de siége, ainsi qu'à celui du mortier, afin d'augmenter le nombre de nos canonniers.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21606. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 9 août 1814.

Vous pouvez accorder au garde de la Santé, à la Pianosa, 5 centimes pour frais de manutention de pain, avec la condition qu'on les lui payera toujours pour 50 rations au minimum; 50 rations à 5 centimes font 2 francs 50 centimes. Il n'a besoin de chauffer le four que tous les quatre jours, et le bois se trouve sur les lieux. Il ne s'agit donc que de donner tous les quatre jours une gratification à l'homme qui apportera le bois, et d'avoir une femme pour faire le pain, qui, n'étant employée que tous les quatre jours, pourra faire autre chose. Cela ne peut donc pas coûter à l'entrepreneur plus de

52 sous. Il sera obligé de bluter la farine et de donner au garde le son pour la nourriture des animaux. Si cela ne lui convient pas, vous ferez connaître à l'officier du génie qu'il sera chargé de la fabrication du pain et de payer les personnes qui y seront employées. Vous mettrez à sa disposition une masse de 5 centimes par ration, pour subvenir à cette dépense.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21607. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 9 août 1814.

Un grand nombre d'officiers réformés arrive, et il est probable qu'il en arrivera encore beaucoup. Il m'est difficile de refuser du pain à des officiers qui m'ont servi longtemps. On pourrait peut-être en former une compagnie de gardes d'honneur, commandée par un général ou un colonel; les lieutenants et sous-officiers seraient des chefs de bataillon ou d'anciens capitaines. Cette compagnie fournirait tous les jours un poste de 8 hommes, qui serait placé à une des issues du palais, ce qui soulagerait d'autant la Garde. Présentez-moi un projet sur leur uniforme et sur ce qu'il coûterait, et quelles masses il faudrait leur accorder. Ils auraient une ration et 50 francs par mois. On donnerait davantage aux officiers, mais toujours en proportion. Il faudrait une bonne caserne pour loger cette compagnie. Combien y aurait-il maintenant d'officiers à la suite qui pourraient entrer dans cette compagnie? Dans quelle caserne pourrait-on les mettre? On les exercerait à la manœuvre du canon.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21608. — DÉCISION.

Porto-Ferrajo, 12 août 1814.

Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté la note que m'a adressée le colonel Campbell [1]; il paraîtrait qu'il a reçu quelque autorisation pour nommer un consul ici; cependant cela n'a point un caractère officiel. Je pense néanmoins qu'on pourrait autoriser M. Ricci à remplir les fonc-

Il faut ne lui faire aucune réponse.

NAPOLÉON.

[1] Commissaire anglais.

tions de vice-consul anglais, vis-à-vis les bâtiments anglais qui arriveront ici.

Le grand maréchal,

BERTRAND.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21609. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 14 août 1814.

En 1815, les magasins se trouvant épuisés, on sera obligé d'acheter la farine. Il pourra être convenable de faire un marché pour la ration qui serait fournie à compter du 1er janvier, avec l'obligation d'avoir à cette époque, dans les magasins de Porto-Ferrajo, de la farine pour toute l'année. On accorderait alors une avance des deux tiers de la dépense aussitôt que cette condition serait remplie. Il me semble qu'il y aurait beaucoup d'avantages à opérer de cette manière, si on trouvait un marché raisonnable.

Je désire que vous me fassiez un aperçu du budget de 1815, en m'indiquant ce qu'on pourrait réduire pour qu'il ne dépasse pas 900,000 francs. A cette occasion, il faudra que vous me fassiez connaître le nombre d'hommes nécessaire pour la garde de Porto-Ferrajo, de Porto-Longone et des différentes batteries de l'île, afin d'établir l'état en conséquence.

Faites-vous remettre exactement l'état de la marine, parce qu'on nourrit et qu'on paye plus d'hommes que n'en comporte le budget.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21610. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ILE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 18 août 1814.

Il y a près de Porto-Ferrajo, autour des salines, des terrains que je destine à faire des jardins pour la Garde, si elle veut les cultiver; je destine au même objet le terrain près de Ponticello, qui a été autrefois un cimetière. A cet effet, il est nécessaire que les hommes de la Garde qui veulent cultiver ces terrains se fassent inscrire chez le chef de bataillon. On en fera six sociétés de 10 hommes; j'accorderai à chacune un arpent de terrain, qu'elles mettront en légumes et qui leur seront utiles.

NAPOLÉON.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21611. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 20 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je ne puis avoir fini ma correspondance que ce soir à cinq heures. Le brick ne peut donc partir que vers sept ou huit heures.

Donnez les instructions suivantes au capitaine de la Garde qui part sur le brick. Il saisira toutes les occasions pour écrire à Meneval et à Mme Brignole[1] pour donner de mes nouvelles, dire que Madame Mère est ici, et que j'attends l'Impératrice dans le courant de septembre. Il pourra s'adresser à la maison Brignole et à des maisons de commerce qui auront des correspondances à Genève. Je désire que, pendant son séjour à Gênes, il écrive quatre fois par des voies différentes.

Il fera écrire à Parme au piqueur que j'ai là et au commandant des Polonais, pour réitérer l'ordre de vendre mes chevaux. Si le comte Marescalchi est à Parme, il lui écrira; s'il n'y est pas, il s'informera pour savoir où il est, et qui le remplace.

Faites donner un congé d'un mois au capitaine Hureau, qui a sa femme auprès de l'Impératrice; il s'embarquera ce soir sur le brick; faites-le venir et donnez-lui des instructions pour qu'il se rende à Aix, et partout où serait l'Impératrice. Il s'arrangera de manière à n'être pas retenu. Il faut qu'il arrive à Aix, et qu'il se trouve chez sa femme ou chez Meneval sans qu'on puisse s'en douter. Il prendra avant des informations sur l'espèce de surveillance qu'on exerce. Je le recevrai à quatre heures, et je lui donnerai des instructions et des lettres. Il reviendra s'embarquer à Gênes.

Ainsi vous donnerez l'ordre au brick de ne partir que ce soir et de prendre à son bord cet officier. Il embarquera 20 hommes de garnison, pris dans le bataillon franc ou le bataillon de chasseurs. Il rapportera, 1° tous les effets d'habillement que le capitaine Loubers aura à faire embarquer, 2° tous les effets que lui donnera le sieur Gatelli, et enfin tous les meubles qui seront venus de Paris, soit pour Madame, soit pour la princesse Pauline. Il ne restera là que huit jours; je compte qu'il sera ici du 1er au 10 septembre.

Ajoutez aux commissions que vous avez données celles contenues dans la note ci-jointe, et écrivez au sieur Gatelli de faire venir la famille génoise qui doit être chargée de la basse-cour et de la vacherie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

[1] La comtesse de Brignole, ancienne dame du Palais.

21612. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 20 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, donnez une lettre de vous pour Meneval au capitaine Loubers, qui l'enverra sous le couvert d'un négociant, et une autre au capitaine Hureau, qui la portera lui-même, et toutes deux dans le même sens que celle que vous avez déjà écrite.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21613. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 20 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, écrivez au jardinier de Florence qui est venu ici, pour qu'il envoie 500 mûriers; mon jardinier n'en a pas mis dans sa liste.

Donnez l'ordre au maire de Porto-Ferrajo de faire commencer mardi les trous, partout où il doit y avoir des arbres. Mon intention est qu'on en mette sur la route, depuis la porte des Ponticelli jusqu'au pont de la Concia, sur la place de l'Annunciata, sur le port le long du mur, et une double rangée tout autour des Ponticelli, de manière à joindre les deux mers, et sur les différentes places de la ville.

Chargez l'officier du génie et un membre de la municipalité de faire un projet sur ces différentes promenades. Ils régleront le prix de chaque trou et le nombre d'hommes nécessaire.

Tous ces arbres, devant être des mûriers, deviendront une branche de revenu pour la ville, qui pourra vendre les feuilles.

Ce moment-ci est favorable pour faire faire ces travaux, puisque jusqu'à l'époque des vendanges les paysans n'ont rien à faire. Il faudrait même que le sieur Lombardi profitât de cette saison pour faire la route de Porto-Longone.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21614. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 20 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, j'ai demandé un rapport sur le règlement du lazaret; c'est le moment de l'établir. J'ai également

demandé un état de tous les biens ecclésiastiques et de tout ce qui appartient aux mainmortes et aux ermites.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21615. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 23 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je suis arrivé à neuf heures; il en est cinq, et je pars pour la chasse. On ne sent pas la chaleur ici, et le climat est tout à fait différent de celui de Porto-Ferrajo. Je me trouve très-bien établi.

Il me manque deux volets pour les fenêtres de ma chambre à coucher, la troisième fenêtre en a; tâchez de me les envoyer demain. Envoyez-moi également deux lanternes, pour mettre à la porte de ma tente, et un fanal. Il y a ici trois lits de fer; j'ordonne qu'on en descende un à Marciana pour Madame. Il y a quinze matelas avec les couvertures et draps; c'est justement ce qui m'est nécessaire. Madame pourra venir à Marciana, si elle le désire; elle sera bien dans la maison de l'adjoint. Elle pourra partir jeudi prochain, à cinq heures du matin; mon grand canot partira demain avec l'officier d'ordonnance Bernotti pour la prendre. Je garderai *le Hochard*. Si *la Caroline* est de retour, vous la ferez partir une heure avant Madame, avec ses gens; si elle n'est pas de retour, vous ferez partir mon deuxième canot.

Faites partir demain un de ses valets de chambre, un valet de pied et une femme de chambre, un cuisinier et Cipriani, pour apprêter sa maison et son déjeuner.

Dans la maison de l'adjoint, Madame aura une chambre pour elle, une pour ses dames, une pour ses femmes et une pour ses valets de chambre. Si le sieur Colonna vient avec Madame, il sera logé en ville. Il m'a paru que dans cette maison il y avait tous les gros meubles nécessaires. Je fais descendre pour ses appartements une commode. Il y a suffisamment de linge pour nous deux.

Le chef d'escadron Roul me sera attaché comme officier d'ordonnance. Il aura 200 francs d'appointements par mois, jusqu'à ce que je l'aie définitivement établi. Il accompagnera Madame, ainsi que le chambellan Ventini.

Je crois qu'il y a assez d'effets de cuisine pour Madame et pour moi; je donne l'ordre qu'on en descende; il y a aussi assez de bougies

et de lumières. Ses deux valets de chambre, deux valets de pied, un cuisinier et Cipriani me paraissent suffire pour sa maison. La cuisine pourra être établie dans la même maison.

Envoyez trois rideaux pour la chambre de Madame; les tringles y sont. Envoyez-nous aussi des feux, pincettes, pelles, etc. Je crois que c'est avec raison qu'on dit qu'il faut faire ici du feu le soir.

NAPOLÉON.

P. S. Le valet de chambre tapissier a des rideaux de reste; il va les porter chez Madame.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21616. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 23 août 1814.

Je vous envoie un projet d'organisation de l'île de la Pianosa fait par M. Lapi; je vous prie de le discuter avec lui. Il propose de changer le nom de l'île; vous lui ferez comprendre que cela ne vaut rien. La plupart de ses dispositions me paraissent inutiles. Avant d'organiser une municipalité, il faut des habitants. Le principal maintenant, c'est de pourvoir à la manière dont on doit cultiver l'île cette année, parce que le temps arrive où il faut semer.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21617. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 24 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, l'officier d'ordonnance Pérès est arrivé ce matin à six heures. Le capitaine Baillon a fait descendre aujourd'hui à Marciana tout ce qui était nécessaire pour Madame. J'envoie Bernotti avec mon canot, mais je crois vous avoir mandé que Madame ne doit venir que dans le cas où cela lui ferait beaucoup de plaisir.

J'ai arrêté ce qui est relatif au budget de la Pianosa; il est donc nécessaire que l'officier du génie y retourne sans délai.

Vous trouverez ci-jointe une lettre du sieur Lapi, dont je ne comprends pas bien le contenu. Mon intention est de payer comptant les biens du sieur Martin dont je dois prendre possession sur-le-champ; mais il est des vignes, des terres, etc., dont je ne dois jouir qu'après

la récolte, et que je ne dois payer que dans ce temps, puisque sans cela il faudrait un nouvel acte de prise de possession. Faites approuver par le conseil le projet de contrat des nouvelles acquisitions, ainsi que celui des anciennes, afin de voir s'il est en règle et s'il n'y a aucune nullité.

J'ai su par Bringuer que la maison où je veux établir des remises et qui est estimée plus de 2,000 francs est hors de service; allez la voir avec le sieur Lapi, et, si cette maison est effectivement en mauvais état, je préférerais acheter les vignes qui en dépendent et pour ne pas faire l'acquisition d'une maison qui ne pourrait pas me servir. Assemblez un conseil de maison, et aussitôt qu'il aura donné son avis sur le contrat, et qu'il se sera assuré qu'il n'y a plus d'hypothèques, vous m'en rendrez compte, pour que je donne les fonds nécessaires pour le payement.

Je ne compte pas rester ici plus de quatre ou cinq jours. Tâchez que je trouve mon cabinet et ma chambre à coucher terminés, ainsi que la façade de la maison du côté du jardin, au moins le haut. Discutez le nouveau projet de l'architecte, qui veut conserver la salle entière. Si on adopte ce projet, on pourrait laisser l'escalier qui existe.

J'ai pensé qu'il serait convenable de remettre la fête de Porto-Longone au 8 septembre; c'est fête au mont la Sera, où tout le monde se rend. Faites une pointe sur Porto-Longone pour voir si mon appartement sera habitable pendant quelques jours. J'y porterais mes lits de fer; mais il ne faut pas faire de nouvelles dépenses.

Comme le sieur Ventini sera nécessaire pour le conseil, il peut rester à Porto-Ferrajo; les sieurs Bernotti et Colonna suffiront à Madame pour l'accompagner.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21618. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 26 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, j'approuve une dépense de 450 francs pour une route qui ira à la basse-cour et à la briqueterie de Saint-Martin. Je voudrais savoir ce que coûterait la route de l'Agone pour aller seulement jusque sur la hauteur; cela ne forme pas plus d'un tiers de la route. J'autoriserai alors cette dépense. Il serait convenable qu'il y eût le moins de zigzags possible; les tournants sont toujours difficiles pour les voitures.

La route de Marciana à Poggio n'a presque rien de fait. Donnez l'ordre à l'intendant de donner 20 sous par jour à quarante ouvriers pour faire cette route sur un mètre de large et de manière qu'elle soit commode pour les gens à pied et les voitures. Ce sera une dépense de 200 francs environ, qui seront pris sur les 2,000 francs qui sont à la commune.

Marciana étant un lieu unique dans l'île pour la fraîcheur et pour l'eau, je désire qu'on fasse le projet d'une bonne route qui conduise à la Marine de Marciana. Cette route serait très-avantageuse aux deux villages pour leurs communications, et on pourrait alors terminer la route de Procchio à Marciana, qui est déjà tracée, et faire faire le devis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21619. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 26 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je crois vous avoir mandé d'écrire à la princesse Pauline de ne pas amener de maître de piano, mais seulement un bon chanteur et une bonne chanteuse, vu que nous avons ici un bon violon et un bon pianiste.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21620. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 26 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je crains qu'il ne se passe quelque chose dans le bataillon de chasseurs qui est à Porto-Longone; faites écrire au maire par le commissaire de police, pour savoir s'il n'y a pas quelques sujets de mécontentement, et si cela ne provient pas de quelque vice d'administration.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21621. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 26 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, il faut se tenir au fait de tous les bâtiments qui arrivent dans l'île chargés de blé, et savoir à quels prix

il s'est vendu depuis la récolte; faire de cela une mercuriale, qu'il pourrait être avantageux de consulter. On demanderait aux bâtiments les lieux où ils ont fait leur chargement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21622. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 26 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, un de mes mulets s'est noyé dernièrement, ce qui est une perte; cela vient de ce qu'il n'y a pas une petite pompe à l'écurie; faites-en arranger une, de celles qui sont en magasin.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21623. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 27 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie deux rapports du trésorier relatifs aux propositions du sieur Sibile. Vous autoriserez le sieur Pons à passer un marché à ce négociant, aux conditions suivantes :

1° Il aura l'extraction exclusive du minerai pour la Ligurie, à dater du 1er janvier 1815.

2° Il sera tenu d'en extraire 100,000 quintaux par an.

3° Le prix sera réglé comme pour la Ligurie; le prix doit être porté dans le marché.

4° Il payera en lettres de change à quatre mois sur Porto-Ferrajo, à dater du jour de l'exportation.

5° Il aura une prime de 20 pour 100 pour tout ce qu'il extraira au-dessus de 100,000 quintaux.

6° Il se servira des bâtiments de Rio, avec la condition que, si les patrons étaient trop exigeants, des experts régleraient le nolis.

7° Un bâtiment sera chargé et partira tous les lundis pour le port de la Ligurie désigné par l'entrepreneur. Vous ferez connaître que le but de cette condition est d'avoir une correspondance régulière avec la Ligurie, et que peu importe que les bâtiments soient gros ou petits; à vue d'œil, il faut plus de cent bâtiments pour porter les 100,000 quintaux de minerai; ainsi cette condition ne peut gêner l'entrepreneur.

8° Oneille et Loano seront compris dans l'exclusion.

9° L'entrepreneur sera tenu d'exporter, chaque mois, au moins un quinzième de ce qu'il doit exporter, et, dans le cas où il ne remplirait pas cette condition, il n'en signerait pas moins les lettres de change comme s'il avait retiré son quinzième. Il sera maître de répartir les trois autres quinzièmes comme il voudra. Enfin, au 31 décembre, ses 100,000 quintaux seront retirés, et, dans le cas où ils ne le seraient pas, il en signera toujours les lettres de change.

Faites dresser par M. Pons l'état de la quantité de minerai qu'il a fourni à l'État de Gênes depuis trois ans, afin que je voie ce que le sieur Sibile aura à fournir par an. Que le sieur Pons assure, par tous les moyens possibles, la sûreté de ce contrat.

Il eût été avantageux que le sieur Sibile eût pu fournir une caution dans le pays.

NAPOLÉON.

P. S. Prenez des informations sur le sieur Sibile, pour savoir si cet homme a réellement des moyens en Ligurie. Il se réclame du président du tribunal.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21624. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 28 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, expédiez le courrier de Beausset. Faites-lui connaître que j'ai reçu des nouvelles de l'Impératrice au 10 août; que j'aurais été charmé qu'il eût poussé jusqu'ici; que cela ne l'aurait pas beaucoup allongé, et qu'il s'en serait retourné par la Spezia ou par Gênes. Dites-lui que l'Impératrice doit m'écrire à l'adresse de M. Senno et adresser ses lettres à Gênes, sous le couvert du sieur Constantin Gatelli. M. de Beausset sera porteur de la lettre ci-jointe pour l'Impératrice.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21625. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 30 août 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je reçois votre lettre du 29 et j'y réponds de suite. Je vous envoie la clef du bureau qui était dans ma

bibliothèque; vous y trouverez un portefeuille en maroquin rouge, dans lequel se trouve la clef de mon armoire; ayez soin de faire retirer tout ce qui se trouve dedans. Faites jeter à terre la muraille qui sépare ma chambre à coucher de ma baignoire. Si la cheminée peut être faite dans le milieu, en face des fenêtres, le lit pourra être placé dans la longueur; si cela n'est pas possible, faites-la faire où vous pourrez. Il conviendrait que cela fût fait samedi au soir, afin que je puisse y aller dimanche. Autant le séjour de la Madone est agréable dans les chaleurs, autant il est incommode par le mauvais temps.

Si le logement de Porto-Longone était bien terminé, et que je fusse obligé de quitter la Madone, je ne verrais pas d'inconvénient à aller à Porto-Longone. Faites-moi connaître où en est ce logement. Je suis fâché qu'on n'ait pas déjà fait les plafonds de la salle d'en haut. Ordonnez qu'on mette à la poutre trois plates-bandes en fer, chacune de quatre pieds de long; cela consolidera la poutre, et on sera assuré qu'elle ne cassera plus là; celle de Livourne serait en réserve en cas d'événement. Je ne conçois pas trop ce que vous me dites relativement à la galerie, à la salle à manger et à mon bureau; ces pièces n'ont pas de plafond, et il me semble qu'en mettant une poutre et faisant passer par-dessus le plafond, cela remédierait à tout. Il ne peut donc y avoir besoin d'attendre de Livourne pour avoir les poutres, puisque cela n'a pas trente pieds et qu'il y a dans les magasins du génie et de Rio des poutres de cette grandeur. Assurez-vous par vous-même qu'on travaille aux fenêtres d'en haut et à la salle de spectacle, car l'architecte ne sait rien commander, et je ne serais pas étonné qu'il n'y eût rien de fait encore. Voici cependant le moment où ces pièces me deviendront nécessaires.

En résumé, 1° faire mettre demain trois plates-bandes en fer à la poutre d'en haut; 2° abattre la muraille qui sépare ma chambre à coucher de ma baignoire; 3° placer l'armoire qui y existe dans la chambre où est mon lit en fer, car je suppose qu'il n'est pas possible de la laisser où elle est; si cependant cela était possible, il faudrait la laisser; elle se trouverait couverte par le lit, et on la peindrait de manière qu'elle ne se voie pas; 4° s'il était possible de s'assurer d'avance des fenêtres, arranger les quatre fenêtres du côté du jardin, en les faisant aussi grandes et en les plaçant au-dessous de celles d'en haut. Il faudrait que ma chambre à coucher et ma bibliothèque fussent terminées de manière à être habitables lundi prochain. Savoir ensuite la longueur précise que doivent avoir les poutres pour ôter l'escalier de la galerie (on en trouverait ici de trente pieds de lon-

gueur), et le temps qu'il faudrait pour détruire cet escalier, abattre le mur, faire le plafond de la galerie et l'arranger.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21626. — NOTE POUR LE GRAND MARÉCHAL.

..... septembre 1814[1].

Faites partir, par un bâtiment qui irait à Gênes ou à la Spezia, le courrier du roi de Westphalie. Vous répondrez au Roi que je me porte bien et que Madame est arrivée. Le bâtiment portera aussi les lettres de Madame.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21627. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 1er septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je suis allé aujourd'hui au cap Saint-André et à la Testa di Noce. J'ai vu là la plus forte rivière qui soit dans l'île.

Il n'y a pas de doute que, si on met trois plates-bandes et même quatre, attachées par une douzaine de clous à chaque poutre, l'endroit où on les mettra ne soit le plus solide : ordonnez qu'on le fasse. Il faut que chaque plate-bande ait douze trous pour placer douze clous. Les clous des extrémités pourraient même traverser la poutre pour réunir deux plates-bandes.

Puisque vous avez un banquier, toutes les lettres de change doivent lui être adressées, à mesure de leur échéance, afin qu'il les perçoive. Donnez l'ordre au sieur Peyrusse d'en garder pour payer les effets d'habillement qu'on doit acheter à Gênes et une partie des effets de casernement. Quoique vous ayez envoyé les lettres de change au cardinal, vous pouvez toujours en prévenir le sieur Senno, pour qu'il les fasse acquitter si le cardinal éprouvait quelques difficultés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

[1] Sans date de lieu ni de jour, probablement des premiers jours de septembre.

21628. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 1er septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous envoie une note du sieur Lapi sur les bois à couper dans le domaine de Saint-Martin. Il en résulte que pour une dépense de 952 francs j'aurai une grande quantité de bois transportée dans la plaine de Saint-Martin. Faites-moi connaître la valeur de ce bois, pour combien de temps cela pourrait faire l'approvisionnement de la maison, et combien cela me coûterait si j'achetais la même quantité de bois à Porto-Ferrajo, afin que je sache ce que je gagnerai.

Je désire qu'on nomme sur-le-champ un garde pour Saint-Martin, et qu'on fasse dire au vacher qu'il sera responsable des dommages que feront ses vaches. Cela est de rigueur.

Je vous envoie également un rapport du sieur Lapi sur la forêt de Giove. C'est en vain qu'on y mettrait de nouveaux gardes, s'ils n'y demeurent pas. Je crois que le plus important maintenant serait d'y faire bâtir une maison pour le logement du garde.

Vous verrez par un autre rapport du sieur Lapi que, moyennant une dépense de 2,450 francs, j'aurai une certaine quantité de bois des forêts de Giove et de la Bandita de Volterajo, transportée sur le bord de la mer. Comparez cette quantité de bois avec l'approvisionnement de la garnison de Porto-Ferrajo pendant un an, et dites-moi combien elle me coûterait si j'avais à l'acheter à Porto-Ferrajo, afin que je voie ce que me rendront ces deux coupes. Je vois, par exemple, que les échalas pourront être vendus 1,260 francs, et cependant ils m'auront coûté 560 francs pour Giove et 700 francs pour la Bandita, c'est-à-dire 1,260 francs. Si tout le reste est comme cela, il est certain que je ne gagnerai rien. Approfondissez cela. Je pense qu'il ne faut pas couper de gros arbres. Il faut d'abord les faire élaguer par les ouvriers de la mine; vous savez que le sieur Pons a proposé un projet pour cela. Cet élagage aura le double avantage d'être utile à la forêt et de rendre beaucoup de bois.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21629. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

La Madone, 2 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, écrivez à la princesse Pauline que

j'ai reçu toutes les lettres de Naples; dites-lui que je suis blessé qu'on m'ait envoyé par Stahremberg des lettres décachetées, comme si j'étais prisonnier et qu'il fût mon geôlier; que je trouve cette conduite ridicule et offensante, et qu'en agissant ainsi on m'a manqué et on s'est manqué à soi-même. Il ne manque pas d'occasions par lesquelles on aurait pu m'écrire.

Je pense que vous ne devez pas accuser réception de ces lettres à Stahremberg.

NAPOLÉON.

P. S. On peut m'écrire par Stahremberg, mais cacheter les lettres; il peut bien penser que, si on se sert de lui, il n'y a rien de caché.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21630. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 6 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, nous manquons de chaises ordinaires pour toutes nos maisons; il faut arrêter un modèle de chaises de la valeur de 5 francs l'une, et un modèle de fauteuils et de canapés d'un prix proportionné, et en acheter à Pise pour un millier de francs. Choisir le modèle le plus agréable parmi celles qui se font à Pise.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21631. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Longone, 6 septembre 1814.

Monsieur le Comte Drouot, le budget de la guerre pour sept mois se monte à 652,900 francs. Depuis il a été augmenté de 13,620 francs pour la Légion d'honneur, 149 francs pour la route de Porto-Longone, 5,000 francs pour les travaux de la Pianosa, 8,800 francs pour achat d'un bâtiment, 1,000 francs pour supplément de frais de bureau du commissaire des guerres; total, 28,569 francs. Je crois que les effets de casernement monteront à 28,000 francs; ce qui fera une augmentation de 56,000 francs. Je crois qu'il y a d'autres articles oubliés, sur lesquels vous avez demandé une augmentation de crédit. Ne pourrait-on pas trouver à économiser ces

60,000 francs sur le budget actuel? Par exemple, l'habillement se monte à 158,000 francs : combien pourrait-on économiser là-dessus cette année? Le bataillon franc doit être aussi un objet d'économie, ainsi que le transport de l'artillerie de Porto-Longone et le chapitre V, *Solde de la Garde*. Faites-moi connaître l'économie dont ces différents chapitres sont susceptibles.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21632. — AU BARON JERMANOWSKI,

MAJOR DE CAVALERIE, A PORTO-FERRAJO.

Porto-Longone, 9 septembre 1814.

Monsieur le Baron Jermanowski, faites embarquer sur-le-champ à bord du brick *l'Inconstant* 1 officier, 2 sergents, 4 caporaux, 1 tambour et 24 soldats du bataillon de chasseurs, en ayant soin de choisir les plus anciens soldats et ceux qui habitaient les côtes ou des ports de mer et qui sont déjà marins. Faites également embarquer sur le même bâtiment 1 sergent, 1 caporal et 10 soldats de la compagnie du bataillon franc qui est à Porto-Longone, en ayant soin de choisir de préférence ceux qui ne sont pas malades à la mer. Veillez vous-même à l'embarquement de ces hommes, qui devra être fait avant midi, le brick devant sortir pour chasser deux corsaires barbaresques.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

21633. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 9 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous remercie des brochures que je viens de recevoir; faites une collection de celles *pour* et de celles *contre;* un jour je les parcourrai toutes.

J'ai reçu du roi de Naples une lettre fort tendre; il prétend m'avoir écrit plusieurs fois, mais j'en doute; il paraît que les affaires de France et d'Italie lui montent la tête et le rendent tendre.

Vous êtes parti sans me parler; cela est fort mal, et il faudra une autre fois que je vous consigne.

Envoyez-moi l'état des personnes que la princesse Pauline amène avec elle. Faites comprendre à son intendant que, Madame ayant pris la maison qui était destinée à la princesse, elle sera logée dans le premier étage de ma maison, où elle sera très-bien.

Puisque le marchand de Livourne demande de ses meubles plus que vous ne lui avez proposé, il faut les lui renvoyer.

Je vous renvoie la pétition de l'ébéniste de la grande-duchesse de Toscane. Vous savez que je ne veux pas acheter de meubles de prix. Quant à sa demande d'être employé, il peut sans difficulté monter une boutique à Porto-Ferrajo, et, si le garde-meuble y trouve son compte, on l'emploiera.

Mon intention est d'envoyer mon brick à Cività-Vecchia. Il serait ridicule que le bâtiment qui amènera la princesse passât à une lieue de l'île d'Elbe sans la débarquer à Porto-Ferrajo.

Faites connaître à la princesse que mon brick sera le 25 septembre à Cività-Vecchia.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21634. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 10 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, la famille génoise qui vient d'arriver, ainsi que les deux gardes de Saint-Martin, seront sous les ordres du régisseur, qui sera lui-même sous les ordres du sieur Lapi, dont vous recevrez les rapports sur les affaires importantes et qui exigeront une décision.

Le deuxième garde que je viens de nommer pour Saint-Martin est un homme sûr et que je connais depuis trente ans. On lui donnera les clefs de la maison, et il aura la garde des meubles jusqu'à ce qu'il y ait un concierge. Lui faire fournir un fusil.

Je désire savoir si la presqu'île de l'Infola m'appartient, ainsi que plusieurs personnes le prétendent, et quelle est la largeur de l'isthme; je voudrais la faire fermer, pour pouvoir y mettre des sangliers et des daims.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21635. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 11 septembre 1814

Monsieur le Comte Bertrand, Madame avait le projet de venir, et je comptais la placer dans la maison du génie, mais il faudrait trop de réparations à cette maison. Prévenez-en Madame pour qu'elle ne

vienne pas, ou, si elle vient, faites venir une voiture fermée pour la remmener; elle aurait trop froid pour s'en retourner dans une calèche.

On avait annoncé, dans le premier état de meubles, deux albâtres et deux tapis : ni les uns ni les autres ne sont arrivés; envoyez-les, car nous en avons besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21636. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 11 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, vous trouverez ci-joints les effets qui manquent à mon canot; je désire les avoir dans la journée de demain. Le commissaire de marine n'a rien fourni depuis quatre mois qu'il en a reçu l'ordre. Vous avez dans les magasins une partie de ces objets : envoyez-les-moi. Faites aussi acheter un bon filet pour la pêche. Les matelots, quand ils n'auront rien à faire, s'exerceront à pêcher, et cela pourrait être utile pour la cuisine, parce qu'on pourrait prendre une partie de la pêche. Dans le port de Porto-Ferrajo, ils auraient le privilége exclusif de la pêche. J'attends tous ces objets pour aller à la Pianosa. Je voudrais partir mardi. Si vous comptez sur le commissaire de marine, vous n'aurez rien; il paraît que c'est un homme insouciant et lent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21637. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 13 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie votre devis sur les dépenses des bâtiments. Je crois l'entrepreneur un homme assez peu habile; mais il faut tâcher de sortir le plus tôt possible de cette bagarre, et ensuite ne rien faire construire que par adjudication.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21638. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 13 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, ordonnez à Lombardi de faire sur-

le-champ la route de l'Agone. Faites-moi connaître quand elle sera faite jusque sur la hauteur. Ce moment est le plus favorable pour trouver des ouvriers, parce que les habitants de la campagne n'ont pas de travaux. Cette route est importante, parce que j'ai ordonné l'acquisition de l'Agone. Si on ne peut y aller en voiture, je désire au moins qu'on y aille commodément à cheval.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21639. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 13 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous prie de voir avec le général Drouot comment on pourrait employer le sieur Boinod. C'est un administrateur consommé et probe, et qui m'a toujours suivi.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21640. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 13 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je veux faire l'acquisition de Capo di Stella, pour me faire un parc pour la chasse. Je désire fermer le plus tôt possible l'isthme, que je vous prie de faire exactement murer. Au coup d'œil, il m'a paru avoir 300 toises. J'ai fait mettre des tas de pierres dans la direction que je veux donner à la muraille. Elle sera appuyée de droite et de gauche par deux rochers qui s'élèvent perpendiculairement au-dessus de la mer. Envoyez-y un garde du génie avec deux grenadiers et les ustensiles nécessaires, pour tracer cette muraille et planter des jalons. Faites-moi un devis de ce que cela pourra coûter. On trouvera sur les lieux la chaux et le sable. Cette muraille devra avoir 1 pied d'épaisseur sur 5 de haut. On fera devant un bon fossé de 6 pieds de large et 3 pieds de profondeur, avec une banquette de 1 pied ou 18 pouces de largeur pour asseoir les fondements du mur. Tout cela doit être fait le plus économiquement possible. On pourra employer peu de chaux. Lorsque le devis sera fait, on passera un marché avec un maître maçon de Porto-Ferrajo, de Porto-Longone ou de Capoliveri. Il sera nécessaire d'y faire construire aussi une maison carrée de 18 pieds sur 9 de haut, avec un

toit en dos d'âne, pour loger un garde. Faites-moi aussi connaître ce que cela coûterait.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21641. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 15 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je pars demain pour la Pianosa. Si le général Drouot veut y venir, il faut qu'il soit ici à neuf heures.

Donnez ordre que le cheval corse que je monte, le cheval du pays qu'on vient d'acheter et le cheval du général Dalesme, tous trois sellés et bridés, partent demain matin à cinq heures pour être arrivés ici à sept. Le cheval corse sera sellé pour moi, les deux autres seront pour le général Drouot et pour une des personnes qui m'accompagneront.

Donnez ordre que *la Mouche* parte demain pour la Pianosa. Elle prendra avec elle le Pisan qui est à la tête de la briqueterie de Saint-Martin, un des deux architectes, le vieux s'il se peut et s'il n'a pas la goutte; je le préférerais au jeune, parce qu'il a plus d'expérience. Vous y ferez embarquer aussi mon jardinier et quelque minéralogiste, s'il y en a à Porto-Ferrajo. Vous ferez embarquer également trois tentes et les provisions de cuisine nécessaires pour trois jours.

Renvoyez-nous *la Caroline,* et faites-la partir avant le jour. Elle passera à Porto-Longone, et, si nous sommes partis, elle nous rejoindra à la Pianosa.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21642. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 17 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, le brick qui est sorti hier n'est pas encore de retour; je ne compte pas alors aller demain à la Pianosa; venez ici passer la journée. J'ai entretenu fort longuement le colonel Campbell; il m'a paru disposé à s'en retourner à Gênes.

Qu'est-ce que c'est qu'un chef d'escadron polonais qui est arrivé ici?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21643. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 19 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, faites meubler dans la journée de jeudi ma chambre à coucher; vous mettrez le lit vis-à-vis la cheminée. Faites également remeubler ma bibliothèque comme elle était. Vous y ferez mettre une table simple, de 5 pieds de long sur 3 pieds de large, recouverte d'un tapis qui tombe jusqu'à terre; ce sera mon bureau. Faites mettre les trois portes-fenêtres. Faites arranger la galerie et remeubler le cabinet de mon secrétaire comme il était, afin que je puisse aller coucher à Porto-Ferrajo vendredi prochain ou samedi. On a laissé une porte entre la salle à manger et le cabinet de mon secrétaire; je désire qu'on y mette une double porte matelassée, de la couleur de l'appartement, afin qu'elle ne paraisse pas. On y mettra aussi la plus belle cheminée qu'on aura, parce que je travaillerai là pendant l'hiver, ma bibliothèque n'ayant pas de cheminée.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21644. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 19 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, il serait nécessaire que vous vissiez l'intendant pour établir à Porto-Ferrajo une bonne auberge, où il y aurait une vingtaine de lits de maître, afin que les voyageurs, quels qu'ils soient, puissent y loger. Comme il y a déjà des traiteurs dans la ville, il ne s'agirait que d'organiser un hôtel garni.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21645. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Longone, 19 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, la commune de Poggio et la Marine de Marciana demandent à être séparées de Marciana et à faire des communes à part. Rio et la Marine demandent également à faire des communes séparées. Ces demandes me paraissent justes. Puisque ces communes ont des intérêts à part, il me semble qu'elles doivent avoir leurs municipalités séparées. Cependant il est convenable que

vous preniez l'opinion des principaux habitants de ces pays. Vous me présenterez ensuite un rapport général.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21646. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 25 septembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, je vois, par l'état de l'intendant, qu'on peut faire sur le budget des dépenses de cette année une économie de 27,000 francs, ce qui les réduira à 83,000 francs. Il résulte également de votre rapport que les recettes seront diminuées de 6,000 francs, ce qui les portera à 114,000 francs. La différence sera donc de 31,000 francs, qui pourront être versés à la fin de l'année dans la caisse, pour subvenir aux dépenses.

Faites-moi connaître où en est la dépense des routes et ce qu'il faudrait ajouter pour cet objet. Je désire savoir si l'intendant a fait payer ce que j'avais promis pour la route de Poggio à Marciana, ainsi que pour la route de Porto-Longone.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21647. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 26 septembre 1814.

Donnez ordre à tous les officiers d'ordonnance de venir ici pendant tout le temps que dureront les manœuvres d'infanterie et le polygone, et qu'ils y assistent. Faites-leur faire l'exercice. Je voudrais dans quinze jours les voir commander et faire le service des pièces à boulets.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21648. — DÉCISION.

Porto-Ferrajo, 29 septembre 1814.

Sire, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de faire pour ses bâtiments la répartition d'une somme de 123,000 francs, de la manière suivante :

Comme Saint-Martin ne coûtera que 20,000 francs, il y aura donc 10,000 francs de disponi-

Palais de Porto-Ferrajo	78,000 fr.
Saint-Martin, y compris les marbres	31,600
Porto-Longone	9,400
Rio	2,000
La Madone	2,000
Total	123,000

Le grand maréchal,
BERTRAND.

bles. Faire rembourser les 6,000 francs qui auront été avancés pour le palais de la princesse Pauline, et affecter ces deux sommes au palais de Porto-Ferrajo, ainsi que les économies qu'on pourra faire sur la Madone. Il n'y aura donc pas besoin d'un supplément de crédit.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21649. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 6 octobre 1814.

Il sera formé deux compagnies de tous les Polonais, mameluks et chasseurs qui sont ici, une compagnie à pied et une à cheval. Elles seront sous les ordres du commandant Jermanowski. La compagnie à cheval sera composée de 1 capitaine, 1 lieutenant, 7 maréchaux des logis, 1 fourrier, 1 trompette et 11 chevau-légers. Les chasseurs et mameluks de la Garde feront partie de cette compagnie. Les compagnies à pied seront formées de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis, 1 brigadier-fourrier, 8 brigadiers, 1 trompette ou tambour et 79 soldats. Cette compagnie fera le service de canonniers. On fera faire la manœuvre du canon aux sous-officiers et soldats, et on pressera leur instruction avec le plus d'activité possible. Il sera nécessaire de placer une pièce de canon sous une voûte, pour la faire manœuvrer pendant les pluies. Le capitaine de cette compagnie prendra les ordres du commandant d'artillerie pour le service; mais il rendra compte tous les jours au major polonais pour tout ce qui regarde la discipline, la comptabilité, les avancements, etc.

Donnez les ordres les plus positifs pour que le détachement de cavalerie ait constamment ses armes en bon état et un paquet de cartouches. Recommandez également que les officiers fassent exactement le service des écuries.

Quelques jours après que les selles et les brides auront été remises à la sellerie, rendez-vous-y avec le major Jermanowski pour vous assurer que tous ces objets sont existants et en bon état, et vous en dresserez procès-verbal.

Toute la compagnie à pied sera chaussée en souliers, en conséquence, toutes les bottes seront mises en magasin, pour s'en servir en cas de besoin.

Tous les piquets d'escorte seront sous les ordres du chef d'escadron Roul, qui les inspectera.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21650. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 10 octobre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, mon intention est de distribuer à la Garde toutes les terres qui m'appartiennent autour des salines. Je donnerai aux officiers jusqu'à deux arpents de terre en toute propriété pour eux et leurs enfants.

J'accorde bien volontiers au colonel Mallet le jardin qu'il demande, et même je le lui donne en toute propriété, afin que les dépenses qu'il y fera lui restent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21651. — A FERDINAND-JOSEPH, GRAND-DUC DE TOSCANE, A FLORENCE.

Porto-Ferrajo, 10 octobre 1814.

Monsieur mon Frère et très-cher Oncle, n'ayant pas reçu de nouvelles de ma femme depuis le 10 août, ni de mon fils depuis six mois, je charge le chevalier Colonna de cette lettre. Je prie Votre Altesse Royale de me faire connaître si elle veut permettre que je lui adresse tous les huit jours une lettre pour l'Impératrice, et m'envoyer en retour de ses nouvelles et les lettres de Mme la comtesse de Montesquiou, gouvernante de mon fils. Je me flatte que, malgré les événements qui ont changé tant d'individus, Votre Altesse Royale me conserve quelque amitié. Si elle veut bien m'en donner l'assurance, j'en recevrai une sensible consolation. Dans ce cas, je la prierai d'être favorable à ce petit canton, qui partage les sentiments de la Toscane pour sa personne. Que Votre Altesse Royale ne doute pas de la constance des sentiments qu'elle me connaît pour elle, ainsi que de la parfaite estime et de la haute considération que je lui porte; qu'elle me rappelle au souvenir de ses enfants.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par le gouvernement du grand-duc de Toscane.

21652. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 1er novembre 1814.

J'ai vu le rapport que vous m'avez adressé sur les blés. Il en résulte que le *rubbio* pèse 450 livres poids de marc et fait trois sacs trois quarts du pays; ce qui donne 133 livres deux tiers pour le poids d'un sac; que, le *rubbio* ayant coûté 12 piastres et demie, cela fait revenir le blé à 17 livres 10 sous le sac du pays, ou 13 livres 2 sous 6 deniers le quintal poids de marc. Le capitaine Richon ayant apporté 400 *rubbj* de blé, cela fait 1,500 sacs ou 2,000 quintaux poids de marc, pour une valeur de 26,250 francs; le nolis doit être évalué à 1,500 francs; le sac reviendra donc à 18 livres 10 sols. Combien se vend-il aujourd'hui à Porto-Longone et à Porto-Ferrajo?

Ordonnez au capitaine Richon de venir ici; faites décharger son blé dans les magasins et confiez-le au garde-magasin, qui sera chargé de sa conservation moyennant le prix que vous aurez fixé. Prenez toutes les mesures nécessaires pour que ce blé se conserve au moins jusqu'au mois d'octobre. Le procès-verbal de réception de ce blé, signé par le capitaine Richon et le garde-magasin, sera remis chez le sieur Peyrusse pour qu'il règle ses comptes à Rome.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21653. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 3 novembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, on avait proposé de faire un almanach pour l'île; je m'y suis opposé. Je désire seulement en avoir un petit pour moi; le secrétaire général de l'intendance pourra le faire. Cet almanach comprendra les noms de tous les membres de l'ordre judiciaire et de tous les employés de l'administration, avec l'indication du pays dont ils sont et du montant de leurs traitements ou gages. Il comprendra également tout le clergé, depuis le grand vicaire jusqu'au moindre clerc, avec le traitement dont chacun jouit, et leur pays. Cela me donnera une idée nette de tous les employés de l'île.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21654. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 5 novembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, j'ai reçu votre rapport sur l'exploitation de la carrière de marbre de Campo. J'approuve les commandes suivantes : 1° une cheminée de 335 francs; 2° quatre vases pour 440 francs; 3° six cheminées pour 216 francs; 4° six vases semblables à ceux qui sont à Saint-Martin, mais plus transparents, pour 240 francs; total de la commande, 1,231 francs. Si les vases sont bien transparents, j'en commanderai volontiers un plus grand nombre. Mais il serait bien important qu'on pût faire des pavés de marbre, dont on trouverait beaucoup de débit pour les églises. Faites-moi connaître ce qu'il faudrait pour établir une scierie.

Assurez-vous que l'argent sera employé à acheter les outils et à faire la cabane. Il serait possible que ces ouvriers après l'avoir touché disparussent.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21655. — A M. PEYRUSSE, TRÉSORIER.

Porto-Ferrajo, 15 novembre 1814.

J'ai à Livourne plusieurs affaires que je désire terminer; j'ai aussi plusieurs achats à y faire faire; je prends donc le parti d'y envoyer le sieur Holard, mon jardinier de Porto-Ferrajo, qui s'embarquera sur *la Caroline*. Voyez-le, et donnez-lui les instructions nécessaires. Il sera porteur d'une lettre de vous au sieur Bartolucci, par laquelle vous lui ferez connaître que vous êtes autorisé à lui solder le compte des deux envois de livres, qui se monte à 3,235 francs 71 centimes, suivant l'état ci-joint. J'ai fait quelques réductions sur des ouvrages vieux et dépareillés, et je lui renvoie le *Spectacle de la Nature*, de Pluche. Vous trouverez ci-joint un état des livres qui restent à envoyer de Livourne sur la première commande. Vous écrirez au sieur Bartolucci que je n'ai plus besoin d'aucun de ces livres, que j'ai reçus d'ailleurs; que la première condition, en faisant cette commande, était que ces livres seraient envoyés de suite, et cependant cela dure depuis six mois; que pourtant, pour faire cesser toutes les criailleries, je consens à recevoir tous les livres qui sont portés dans l'état et qui viendront par *la Caroline*. Après ce, je n'en recevrai plus aucun. Le libraire pourra les envoyer brochés, tels qu'il les a; mais prévenez le sieur Bartolucci que tous ceux qui seraient vieux ou de

différentes éditions, ou qui auraient quelques défauts, ne seront pas reçus à Porto-Ferrajo. Vous lui ferez remarquer que j'aimerais mieux ne recevoir aucun de ces livres, vu la mauvaise qualité des envois précédents et la manière dont cette commission a été faite.

Vous chargerez le sieur Holard de l'achat de tous les objets portés dans les états ci-joints. Comme je pense que l'intervention du sieur Bartolucci est inutile pour leur payement, vous pourrez donner une lettre de crédit au jardinier.

Le secrétaire du grand maréchal faisait la correspondance avec Livourne et Gênes; mais, comme vous êtes chargé des payements, il est plus naturel et plus simple que vous la fassiez vous-même.

Écrivez également au sieur Bartolucci qu'on attend les 20,000 livres de charbon qu'il a achetées, et que nous n'avons pas besoin des 20,000 qu'il propose, ainsi que l'horloge qu'a offerte M. Cuilli.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21656. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 6 décembre 1814.

Il faudra faire lever, par le jeune officier du génie et un ou deux gardes du génie, le plan des environs de Porto-Ferrajo, à 1,200 toises de distance. Il faudrait que ce plan fût fait sur une grande échelle et que les inégalités du terrain fussent marquées exactement, afin que ce plan pût servir en cas de siége.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21657. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 9 décembre 1814.

Lundi 12 de ce mois, nous tiendrons conseil d'administration de la guerre; il aura lieu chez moi; vous y appellerez l'inspecteur aux revues Boinod et le trésorier Peyrusse. L'objet de ce conseil sera d'arrêter les dépenses du budget de 1814 et d'établir le budget réel. Il faudra donc que le trésorier fasse exactement l'état des dépenses qui ont eu lieu et ce qui reste sur chaque crédit, et que le sieur Boinod présente l'état des dettes qu'il y a à solder. Le deuxième objet de ce conseil sera de régler le budget de la guerre pour 1815. Travaillez à en faire un aperçu. Vous y serez porté comme gouverneur; votre traitement, à raison de 1,000 francs par mois, sera le plus

fort ; tous les autres devront être moins forts. Vous verrez ce qu'il est possible de diminuer aux différents individus, en faisant cependant les choses convenablement et en leur laissant des traitements plus considérables qu'ils n'en auraient aujourd'hui en France.

Nous tiendrons mardi un conseil pour régler le budget de l'île. Il sera composé de vous, de l'intendant et du trésorier. On réglera d'abord tout ce qui est relatif au budget réel de 1814, et après cela le budget de 1815, en recettes et en dépenses.

Mercredi nous tiendrons le conseil de la maison. Il y aura vous et le trésorier. On réglera d'abord le budget réel de 1814, puis le budget de 1815, tant en recettes qu'en dépenses. La recette se composera de la mine et autres revenus qui n'entrent pas dans le budget de l'île.

Vers la fin du mois, il sera tenu un conseil pour régler le budget de la mine de Rio pour 1814 et 1815. Le sieur Pons, le trésorier et vous serez de ce conseil. Vous en préviendrez M. Pons, pour qu'il se tienne prêt. Il sera nécessaire que ce conseil ait lieu avant le 25 décembre.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21658. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 11 décembre 1814.

Si l'usage à Paris est de laisser le sabre aux grenadiers qui s'en vont par congé, on le leur laissera ; on ne l'ôtera qu'à ceux qui sont renvoyés.

Je vous recommande de porter la plus grande attention à ce que les cartouches des grenadiers qui s'en vont soient faites à leur avantage, pour ceux qui sont bons sujets. Il faudra mettre que le congé leur est accordé par les ordres du général Drouot, prenant en considération la situation de la famille de ces individus qui réclame leur présence, et malgré le regret qu'éprouve le bataillon de se priver des services d'aussi bons sujets. On relatera tous leurs services, les batailles auxquelles ils se sont trouvés, les blessures qu'ils ont reçues ; enfin on n'oubliera rien pour témoigner ma satisfaction à de braves soldats qui m'ont donné tant de preuves de dévouement.

Les grenadiers qui seront renvoyés comme mauvais sujets auront des cartouches jaunes.

Faites imprimer ici un modèle de cartouche. Vous y ferez mettre mes armes au milieu ; vous effacerez cette formule de souverain de

l'île d'Elbe, qui est ridicule, et vous ferez en sorte que cette cartouche soit connue de la Garde, afin qu'elle voie combien on la traite honorablement lorsque les grenadiers s'en vont avec permission.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21659. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 22 décembre 1814.

Je vous renvoie trois pièces relatives à une coupe de bois dans les forêts de Giove et de Volterajo. Je désire que vous vous concertiez avec M. Pons pour faire couper dans ces forêts environ 1,000 stères de bois, lequel sera coupé et transporté à la Marine par les ouvriers de la mine sous sa surveillance. Il ne faudrait pas que le stère revînt à plus de 40 ou 50 sous. Le sieur Pons pourra passer un marché avec les conducteurs des ouvriers. La guerre lui remboursera ses dépenses, et, moyennant ce, elle aura un approvisionnement de 1,000 stères de bois, qui ne lui reviendra pas à plus de 2 ou 3,000 francs. Vous verrez en même temps le capitaine du port, pour savoir combien *l'Abeille* et *la Mouche* peuvent porter de bois; si ces bâtiments n'en peuvent porter une quantité suffisante, il serait alors urgent d'acheter un bâtiment pour porter ce bois à la Linguella, avec les marins de la Garde et ceux du brick. Il faudra avoir soin qu'on ne coupe pas de gros arbres qui puissent servir aux constructions. On pourra employer un certain nombre d'ouvriers de la marine pour les élaguer et les nettoyer, ce qui facilitera leur accroissement et procurera pour l'avenir une ressource pour la bâtisse.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21660. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 25 décembre 1814.

Présentez-moi trois officiers, chefs de bataillon ou capitaines à la suite, pour commander les forts Montebello, Saint-Hilaire et Saint-Cloud. Les uns et les autres y seront logés et ne pourront découcher; ils auront les clefs des magasins des vivres, des poudres et des citernes.

A compter du 1er janvier, le service des forts Montebello, Saint-Hilaire et Saint-Cloud sera fait par un sergent et 10 hommes du bataillon corse. Il y aura de plus dans chaque fort deux canonniers.

Ces détachements seront relevés tous les mois, et ils n'auront pas d'autre caserne. Tous les hommes formant la garnison de ces forts devront toujours s'y trouver à une heure avant le coucher du soleil, et ils ne pourront sortir pour aller en ville que par la permission du commandant, qui ne l'accordera qu'à une heure après le lever du soleil, et seulement à la moitié de la garnison; de sorte qu'il devra toujours y avoir au fort cinq hommes et un canonnier. Par ce moyen, trente hommes du bataillon corse se trouveront logés, ainsi que six canonniers.

Le fort Montebello sera armé de deux pièces de canon d'un calibre supérieur à celui de 8, montées sur affût de siége, d'un mortier de 6 pouces et d'un obusier, tout cela approvisionné à 100 coups par pièce.

Le fort Saint-Hilaire aura trois pièces d'un calibre supérieur à 12; le fort Saint-Cloud aura deux pièces d'un calibre supérieur à 12. Le fort Montebello seul aura du biscuit, de l'eau-de-vie et de l'huile pour 50 hommes pendant un mois.

Vous ferez embarquer les pièces pour le fort Montebello sur un grand canot monté par les marins de la Garde, avec un détachement d'artillerie, et comme si elles étaient destinées pour le cap Saint-André. On les débarquera au pied du fort ou sur la plage la plus voisine. Je désire que ces forts soient armés dans la semaine, et que, dès le 1er janvier, le commandant et la garnison y soient placés. Vous ferez mettre au fort Montebello, indépendamment de la garnison, 10 grenadiers ou chasseurs de la Garde, choisis parmi les travailleurs. Ces hommes ne feront que travailler au déblayement et à prix fait.

Vous donnerez les ordres les plus précis pour que la garnison de ces trois forts soit exercée sur-le-champ à la manœuvre du canon, de manière que, quinze jours après, les hommes soient capables de servir aux pièces.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21661. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 28 décembre 1814.

Monsieur le Comte Bertrand, l'architecte me rend compte que la maison du commissaire des guerres ne vaut rien, parce que les étages n'ont que dix pieds de haut, et que le premier étage est humide. Il faudrait habiter le deuxième et pour cela relever les

planchers, ce qui ne pourrait se faire sans une dépense de 10 à 12,000 francs, pour avoir un mauvais logement. Voyez ce que coûterait le loyer de la maison Lafargue, et ce qu'il faudrait y dépenser pour la mettre en état. Si l'Impératrice et le Roi de Rome venaient ici, cette maison sera la seule convenable pour loger la princesse.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21662. — BUDGET POUR LA MAISON DE SA MAJESTÉ.

EXERCICE 1815.

			... décembre 1814.
CHAPITRE Ier. — PERSONNES.			
Traitements des officiers		60,000f	142,000f
Gages des employés de la bouche, de la chambre		42,000	
Gages de l'écurie		40,000	
CHAPITRE II. — TABLE.			
Cuisine (6,000 francs par mois)		72,000	96,000
Blanchissage, chauffage, éclairage (2,000 francs par mois)		24,000	
CHAPITRE III.			
Écuries			42,000
CHAPITRE IV.			
Habillement			10,000
CHAPITRE V.			
On ne conservera qu'un seul architecte	des bâtiments	10,000f	48,000
	du jardin	3,000	20,000
	du garde-meuble	7,000	
Dépenses extraordinaires		28,000	
CHAPITRE VI. — CASSETTE.			
Toilette de Sa Majesté (500 francs par mois)			6,000
Cassette (500 francs par mois) [1]			6,000
Frais de bureau et présents			6,000
Frais de voyages			6,000
Théâtre et musique			12,000
CHAPITRE VII.			
Dépenses imprévues			6,000
TOTAL			380,000

D'après la copie comm. par M. Rathery, secrétaire de l'Empereur, à l'île d'Elbe.

[1] Napoléon écrivait le 7 octobre 1814 à son trésorier :

« Vous donnerez tous les mois au sieur Marchand les 500 francs de ma cassette sans aucune retenue. Cette somme étant destinée pour mes aumônes, il ne doit en être rien retenu, et personne ne doit rien ordonnancer là-dessus. »

21663. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 2 janvier 1815.

La Mouche fera le service de la poste. Donnez ordre que *l'Abeille* prenne cette nuit des vivres pour huit jours. Elle sera montée par huit marins de la Garde et commandée par le capitaine de frégate, qui se rendra demain à la Marine de Marciana et de là au cap Saint-André, pour surveiller les mouvements des bâtiments français qui paraissent avoir établi une croisière autour de l'île. Il pourra prendre mon canotier pour lui servir de pilote. Il descendra à la Marine de Marciana; il verra le maire, le garde de Santé et causera avec les matelots, s'il y en a qui soient venus de Capraja et qui aient eu connaissance de ces bâtiments français. Il fera passer son rapport par un gendarme de Marciana. Il sera nécessaire que ce capitaine de frégate reste avec *l'Abeille* au cap Saint-André, et qu'il fasse toutes les croisières nécessaires pour observer les démarches de ces bâtiments. Il s'assurera aussi de l'état des batteries du cap Saint-André.

Donnez ordre à l'officier d'ordonnance Bernotti de s'embarquer sur *l'Abeille*, afin d'aider de ses connaissances locales le capitaine de frégate. Ils se concerteront pour avoir des renseignements sur tous les bâtiments qui arriveront au cap Saint-André et à Marciana. Ils enverront, à bord des bâtiments français, un bateau pêcheur avec un homme intelligent, pour s'informer de ce qui se passe. Tâchez surtout d'avoir les noms des bâtiments et ceux des officiers qui les commandent. Le capitaine de frégate pourra communiquer avec eux lorsqu'il connaîtra ces officiers.

Vous donnerez ordre au commandant de Marciana de retourner à son poste et de faire tous les jours des observations sur les mouvements de cette croisière, et de surveiller exactement tous les bâtiments et les passagers qui arriveront. Comme le cap Saint-André est sous ses ordres, il aura soin de se tenir informé de tout ce qui s'y passera et de vous le faire connaître tous les jours.

Vous donnerez ordre au commandant de la gendarmerie d'envoyer cette nuit une brigade de quatre gendarmes à Procchio, où ils resteront en station jusqu'à nouvel ordre. Il enverra tous les jours des patrouilles pour interroger les habitants des maisons qui sont sur le bord de la mer, et savoir s'il n'est arrivé aucun bâtiment, et s'il n'est débarqué personne de suspect. Le commandant de la gendarmerie de Marciana fera la même chose le long de la côte jusqu'au cap Saint-André et jusqu'à la Tonnara. Un gendarme intelligent restera au cap

Saint-André pour interroger tous les bâtiments qui viendront et faire son rapport.

Ordonnez au commandant du fort Montebello de faire faire, tous les matins, la visite de la côte jusqu'à l'Infola, pour s'assurer qu'il n'est rien débarqué sur cette plage. Le commandant du fort Saint-Hilaire fera faire la même chose depuis Porto-Ferrajo jusqu'au fort Montebello.

Vous écrirez à l'intendant de donner des ordres aux gardes de Santé de Marciana et du cap Saint-André, pour qu'ils envoient tous les jours leurs rapports sur les mouvements de la croisière française.

Ordonnez au capitaine du port d'envoyer à Capraja un bateau avec un homme intelligent, pour prendre des renseignements sur les bâtiments français, avoir leurs noms et s'informer de toutes les nouvelles de la Corse ou du continent. Il recommandera à ce bateau de passer le plus près possible des bâtiments français, afin de les observer; et, pour qu'il ne donne point d'ombrage, on fera embarquer dessus dix sacs de blé, vingt sacs de sel et pour 200 francs de légumes que le patron du bâtiment sera autorisé à vendre à Capraja, au prix que coûteront ces denrées. Ce petit commerce nous mettra à même d'avoir fréquemment des nouvelles.

Je pense qu'il est convenable que vous fassiez venir le sieur Senno, pour lui recommander de prendre des mesures afin d'avoir des renseignements sur les bâtiments français, au moyen des hommes qu'il a à l'Infola et à la Tonnara; il pourrait y envoyer un homme intelligent. Il est surtout bien important que, s'ils s'approchaient la nuit des côtes, vous en soyez informé sur-le-champ. Enfin mettez au fait de cette croisière le garde des signaux du fort Falcone, afin qu'il ne la perde pas de vue.

Donnez des ordres pour que les rapports du commandant de Marciana, du capitaine de frégate, etc., arrivent tous les jours. La brigade de Marciana enverra un gendarme à Procchio et celle de Procchio en enverra un à Porto-Ferrajo.

Recommandez au capitaine du port de ne pas quitter son poste et de redoubler de surveillance pour être bien au fait de tout ce qui se passe. Le commandant de la gendarmerie tiendra deux gendarmes à la Marine de Campo, afin d'être promptement instruit des débarquements qui pourraient se faire de ce côté. Écrivez au capitaine Gualandi d'envoyer tous les jours un de ses officiers parcourir les côtes inhabitées de Pomonte et autres, pour s'assurer qu'il ne s'est fait aucun débarquement.

Le capitaine de frégate commandant *l'Abeille*, jusqu'à ce qu'on

puisse lui donner un bâtiment plus gros, aura en conséquence 100 francs de plus d'appointements par mois. Procurez-lui une bonne lunette, s'il n'en a pas.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21664. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 3 janvier 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, il faut charger le trésorier de voir M. Pezzela et de faire un marché avec la Toscane, pour vendre tout le sel de la récolte prochaine au même prix que celle-ci. Je pense qu'il ne faut pas s'exposer à faire une deuxième adjudication inutile. Il vaut mieux déclarer que les salines seront administrées en régie. Le principal maintenant est de s'occuper de la vente du sel de la récolte prochaine.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21665. — NOTE
POUR LES BALS A DONNER PENDANT LE CARNAVAL.

Porto-Ferrajo, 3 janvier 1815.

Dimanche, 8 du mois, il y aura un bal dans la grande salle. Il est nécessaire que les invitations soient faites demain au soir, en soumettre demain la liste à Sa Majesté. Les invitations devront s'étendre sur toute l'île, sans cependant qu'il y ait plus de 200 personnes. Elles seront faites pour neuf heures. Il y aura des rafraîchissements sans glaces, vu la difficulté de s'en procurer. Il y aura un buffet qui sera servi à minuit. Il ne faudrait pas que tout cela coûtât plus de 1,000 francs.

Le dimanche 15, l'Académie pourrait faire l'ouverture de son théâtre et donner un bal masqué. Le 22 suivant, je pourrais donner un autre bal. Le 29, le théâtre pourrait donner un deuxième bal masqué.

Dans les jours gras, qui vont jusqu'au 8 février, il y aurait deux bals masqués, un au théâtre et un au Palais.

Cela ferait donc six bals, dont trois au théâtre et trois au Palais.

Comme 200 personnes est le maximum de ce qu'on pourrait inviter, en supposant même que la salle pût les contenir et qu'il y ait plus de 200 personnes à inviter dans l'île, on pourrait inviter aux trois premiers bals 150 personnes, et toujours les mêmes, et aux

trois derniers les 150 autres, de sorte qu'elles se trouveraient invitées jusqu'au carnaval.

Aussitôt qu'on aura la liste de toutes les personnes à inviter dans l'île, la répartition s'en fera entre les trois premiers et les trois derniers bals.

On assure qu'il y aura une comédie bourgeoise, composée de Français qui pourraient jouer. Dans ce cas, on fixerait la première représentation au jeudi 12 janvier.

Il faudrait faire faire le devis du théâtre; MM. Deschamps et Lebel se concerteraient pour cela. Ce théâtre serait appliqué contre la cloison et irait jusqu'à la porte du milieu. Le salon actuel servirait de foyer. Le théâtre consisterait en un échafaudage en planches, en une toile et quelques décorations. Tout serait disposé comme dans les petits appartements.

On inviterait à ces représentations une vingtaine de femmes et une quarantaine d'hommes. Si la société pouvait jouer trois ou quatre fois des pièces ou des proverbes, on donnerait des représentations tous les jeudis jusqu'au carnaval.

Il est donc nécessaire de présenter, 1° la liste d'invitations aux bals; 2° le devis de ce que coûterait le théâtre.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21666. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 4 janvier 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous prie de me donner le nom des bâtiments étrangers qui sont aujourd'hui dans le port de Porto-Ferrajo, leur tonnage, la nation dont ils sont, leur chargement, ce qu'ils ont payé de droits, etc. C'est simplement un objet de curiosité. Je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu autant qu'aujourd'hui. Je n'apprends qu'indirectement, soit par le capitaine du port, soit par la gendarmerie, ce que je devrais apprendre par la Santé. Donnez des ordres pour que, de tous les ports de l'île, la Santé envoie le rapport de tous les bâtiments qui sont arrivés, les marchandises dont ils sont chargés, les droits qu'ils ont payés, les passagers qu'ils ont à bord et les nouvelles qu'ils ont apportées. Il est nécessaire qu'à Porto-Ferrajo ce rapport vous soit remis tous les soirs avant six heures, et que vous me l'envoyiez ensuite. Le rapport de Rio sera envoyé tous les soirs à Porto-Longone par un gendarme, de manière que le commandant de la place le reçoive avant neuf heures, et qu'il

vous l'envoie ensuite par une ordonnance avec celui de Porto-Longone, en sorte que je l'aie avant huit heures du matin. Les rapports de Marciana et de Campo seront envoyés tous les soirs à la brigade de gendarmerie de Procchio, qui les enverra ensuite à Porto-Ferrajo. Ainsi j'aurai tous les soirs le rapport des bâtiments qui sont arrivés dans la journée à Porto-Ferrajo, et dans la nuit, ou dans la matinée du lendemain, le rapport des bâtiments arrivés dans tous les ports de l'île. Il sera convenable de faire faire des imprimés pour tous les objets qu'on demande, afin qu'on n'ait plus qu'à les remplir. Cette mesure aura de plus l'avantage de servir de contrôle pour la comptabilité de tous les droits.

Remettez-moi également les noms et le tonnage de tous les bâtiments qui portent le pavillon de l'île, avec ce que chacun paye de droits de Santé et autres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21667. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 10 janvier 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, j'avais désiré, cet été, reprendre au sieur Senno la glacière qui lui a été louée. Il est indispensable que vous la preniez et que vous chargiez le sieur Baillon de s'y rendre demain. Il fera faire toutes les réparations nécessaires pour la mettre en bon état, et il la fera remplir de neige. Il restera à la Madone jusqu'à ce qu'elle soit pleine, et, s'il ne peut la faire remplir entièrement de cette neige, il y retournera à une seconde neige. Par ce moyen, nous aurons une grande provision de neige, qui ne nous coûtera presque rien.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21668. — DÉCISION.

Le capitaine Paoli demande qu'il soit délivré un pain par jour pour la nourriture des chiens de chasse. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'approuver qu'il soit délivré trente pains par mois au capitaine Paoli.

Le grand maréchal, BERTRAND.

Porto-Ferrajo, 16 janvier 1815.

Porto-Ferrajo, 17 janvier 1815.

Il ne faut pas donner du pain de munition aux chiens de chasse; il sera fait exprès du pain de son. Je ne fais pas cela par économie, mais pour la décence. Le capitaine Paoli s'arrangera en conséquence avec un boulanger. Cela

sera payé sur les dépenses de chasse, pour lesquelles j'ai porté au budget 100 francs par mois.

Prévenez le capitaine Paoli que mon intention serait d'acheter deux ou trois chiens d'arrêt, autant de chiens pour le sanglier, et cinq à six chiens courants pour le lièvre. Je crois qu'avec un valet de chiens et deux ou trois cors ce petit équipage de chasse serait suffisant. Faites faire un état de la dépense et un projet de budget pour cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21669. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 19 janvier 1815.

A dater du 1er février, le bataillon franc ne fera plus de service. Trois compagnies du bataillon de chasseurs feront le service à Porto-Ferrajo et une à Porto-Longone. Une des trois qui seront à Porto-Ferrajo sera exclusivement attachée à la place; les deux autres compagnies fourniront chacune un détachement de 25 hommes pour le service des batteries de l'île, ce qui fera 50, et 100 pour le service de Porto-Ferrajo; le bataillon de chasseurs fournira donc 175 hommes pour Porto-Ferrajo. Vous emploierez *l'Étoile* et le brick à accélérer l'évacuation de Porto-Longone. Vous compléterez à 25 canonniers la garnison de Porto-Longone. L'évacuation terminée, ces 25 hommes fourniront des factionnaires.

Les 50 hommes pour le service de l'île seront distribués de la manière suivante : 13 hommes dont 1 sergent à la Pianosa, 5 à la tour de Campo, 5 à Saint-André, 7 à Marciana dont 1 sergent, 3 à Palmajola, 9 à Rio dont 1 sergent, 8 aux batteries de Castello et de San-Mennato; total, 50.

Vous prendrez des mesures pour que, dans le courant de février, la garnison de la Pianosa, un officier, les magasins des vivres et d'artillerie, puissent être établis dans la caserne. Il y aura également à la Pianosa 3 canonniers. Les magasins d'artillerie et des vivres seront sous les ordres du commandant Gottmann; alors le député de Santé n'aura plus rien à y voir.

Tous les détachements dans les différentes batteries de l'île seront logés dans les tours ou corps de garde retranchés, de sorte que la nuit, l'échelle étant levée, ils soient à l'abri d'une surprise. On y renfermera également les munitions d'artillerie et les vivres en biscuit et eau-de-vie pour dix jours. Il y aura toujours à la Pianosa pour quarante jours de vivres. Les détachements seront relevés tous les deux mois; on s'arrangera cependant pour qu'un homme ne fasse qu'une fois le service pendant l'année à la Pianosa.

Il y aura 6 commandants pour les batteries de l'île. On choisira des officiers à la suite; ils seront logés dans les tours et feront les fonctions de garde-magasin des vivres et de l'artillerie. Ils seront exercés à la manœuvre du canon, afin de pouvoir instruire les détachements à mesure qu'ils arriveront. L'officier d'artillerie qui est à Porto-Longone et un de Porto-Ferrajo feront des tournées pour inspecter la comptabilité des détachements et s'assurer de leur instruction à la manœuvre du canon; ils leur feront tirer quelques coups. Les commandants des batteries et des tours correspondront avec les commandants supérieurs de Marciana et de Rio. Ils sont autorisés à requérir main-forte toutes les fois qu'il paraîtra en être besoin. Ils feront tous les jours des rapports sur les bâtiments qui sont en vue ou qui seront venus mouiller près de leur place.

Vous me présenterez un projet pour former le bataillon franc en activité et en non-activité. Quand il sera en activité, il sera traité comme il l'est aujourd'hui, et vous me proposerez le traitement de non-activité qu'il sera convenable de lui accorder, mais de manière à produire une grande économie sur le budget. On pourrait le mettre en non-activité pendant le mois de février, qui est l'époque où l'on travaille à la campagne et aux vignes. Tous les dimanches, les compagnies se réuniront pour passer la revue de leurs capitaines et s'exercer. Le chef du bataillon fera des tournées tous les dimanches, de manière à passer en revue chaque compagnie quatre fois par an.

Le général Cambronne, accompagné d'un officier d'artillerie, passera en revue toutes les batteries de l'île, au moins deux fois par an.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21670. — DÉCISION.

Porto-Ferrajo, 31 janvier 1815.

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté la dépense faite pour établir huit stores dans le salon de

N'ayant pas ordonné cette dépense, qui n'est pas portée au budget, la princesse la payera. Il en

la princesse Borghese. La toile a été fournie par la princesse. La dépense faite s'élève à 62 francs 30 centimes.

Le grand maréchal, BERTRAND.

Porto-Ferrajo, 29 janvier 1815.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21671. — NOTES.

Porto-Ferrajo, 3 février 1815.

Je vois que le cardinal propose une dépense de 5,600 francs pour l'opéra de Porto-Ferrajo. S'informer si la musique de la Garde pourrait faire l'orchestre et Gandiano être maître de chapelle; cela ferait une grande économie et réduirait la dépense à 2,600 francs par mois. Je crois d'ailleurs que le cardinal a dit, dans une autre lettre, qu'on pourrait réduire ces traitements d'un tiers; ce ne serait donc plus qu'une dépense de 2,000 francs par mois.

La note ne porte que quatre hommes, qui ne peuvent pas former une troupe. Il faut des femmes; le cardinal en annonçait cependant plusieurs. Éclaircir tout cela avec Gandiano; voir le nombre d'acteurs indispensables pour former une troupe, et ce que cela coûterait toute l'année.

Selon la lettre du sieur Lapi, l'Académie pourrait donner le produit des entrées, qu'il estime pouvoir aller à 4,000 francs pour trois mois, ou 16,000 francs par an. Ne serait-il pas possible que la société de l'Académie donnât 1,900 francs par mois, ce qui ne ferait par loge que dix sous par jour? Cela ferait encore 12,000 francs; avec les 16,000 d'entrées, 28,000 francs. Je donnerais 12,000 francs par an; ce serait donc 40,000 francs pour cet objet.

La troupe avec laquelle le sieur Lapi a été en correspondance demandait 12,000 francs pour trois mois. Il y aurait là-dessus à diminuer la musique, et, comme on prendrait cette troupe pour l'année, on parviendrait probablement à l'avoir pour 36,000 francs. Consulter là-dessus Gandiano et Sipier pour éclaircir ces idées et m'en rendre compte.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21672. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 9 février 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, je vous renvoie les comptes de la

commune pour 1814 et le projet de budget pour 1815. Chargez l'intendant de rédiger l'état des recettes réelles et des dépenses réelles pour 1814, telles qu'elles se trouvaient au 1er février. Chargez le trésorier d'aider à la rédaction de cet état, afin qu'il soit dans la forme voulue. Aussitôt que vous l'aurez, vous me le soumettrez avec le budget de 1815, et ce n'est qu'alors qu'on pourra connaître la situation de la commune.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21673. — A M. BOINOD, INSPECTEUR AUX REVUES.

Porto-Ferrajo, 16 février 1815.

J'ai arrêté l'état des dépenses réelles de la guerre pour 1814 à la somme de 689,317 francs 78 centimes, avant d'avoir votre situation des dépenses. J'avais arrêté le budget de 1815, sur lequel vous m'avez fait faire quelques observations qui vous ont été renvoyées. Il me semble que vous réclamiez sur une insuffisance : l'article du génie est évidemment dans ce cas, parce qu'il n'est porté dans le premier budget que pour 2,000 francs. Il doit se composer, 1° d'une somme de 13,852 francs 42 centimes pour des dépenses approuvées par moi et dont l'état est ci-joint ; j'avais accordé ce crédit comme devant être affecté sur le produit de la vente des casernes ; vous remarquerez à cet effet que j'ai ôté du budget de 1814 les 2,400 francs pour la réparation de la caserne Saint-François, qui devaient être portés sur ce fonds spécial ; 2° d'un marché fait par entreprise pour l'entretien des toits, et d'autres dépenses dont vous donnerez le détail, qu'il pourra être nécessaire de faire pendant l'année. Vous porterez pour cela un fonds de 6,147 francs 58 centimes, ce qui formera, pour le chapitre du génie, un crédit de 20,000 francs.

Je vous renvoie le nouveau modèle du budget que vous m'avez remis, pour que vous le remplissiez. Vous mettrez à chaque article les observations que vous croirez nécessaires. Vous porterez dans une colonne les crédits que j'ai accordés par le premier budget, et dans une autre l'insuffisance, selon les motifs que vous en donnerez et selon les dépenses faites pendant les sept derniers mois de l'année 1814. Aussitôt que j'aurai cet état, j'arrêterai définitivement le nouveau budget, et j'annulerai le premier.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21674. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 16 février 1815.

Donnez l'ordre que le brick entre dans la darse, qu'il soit viré sur quille, qu'on revoie son cuivre, que les voies d'eau soient bouchées, qu'on refasse son carénage, et qu'on y fasse enfin tout ce qui est nécessaire pour qu'il puisse tenir la mer. Il sera peint comme un brick anglais. On fera de tout cela un devis que vous me présenterez demain. On réarmera le brick, on lui donnera du biscuit, du riz, des légumes, du fromage, moitié de l'approvisionnement en eau-de-vie et l'autre moitié en vin, et de l'eau pour 120 hommes pendant trois mois. Quant à la viande salée, on en donnera pour quinze jours. Vous aurez soin qu'il ait le bois, et enfin qu'il ne lui manque absolument rien. Je désire que, du 24 au 25 de ce mois, il soit en rade et prêt comme il est dit ci-dessus. Pour économiser, le vin sera fourni de ma cave; le riz, le biscuit et l'huile seront fournis des magasins. Faites-moi connaître le nombre de chaloupes qu'il peut porter. Je désire qu'il en ait autant que possible.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21675. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT,
GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 16 février 1815.

Donnez l'ordre au sieur Pons de noliser par mois deux gros bâtiments, bricks ou chebecs de Rio, au-dessus de 90 tonneaux et les plus grands possible; un ira à la Marine de Giove embarquer le bois et l'apporter ici, l'autre ira à Porto-Longone évacuer tout ce qu'il y a, pour ici. Vous vous ferez donner les noms des patrons et les rôles d'équipages.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21676. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND,
GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 19 février 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, vous verrez par le budget de l'île que j'ai accordé 40,000 francs pour les ponts et chaussées. Je pense qu'il serait nécessaire de dépenser cette somme dans les mois de mars, avril, mai, juin et juillet, à raison de 8,000 francs par mois.

Je désire qu'avec ce fonds on répare la route de Porto-Longone, celle d'ici à Saint-Martin, qu'on fasse celle de Saint-Martin à l'Agone, celle de Marciana, et enfin qu'on termine les travaux d'art sur la route de Campo. Aussitôt que le sieur Lombardi aura donné ses idées là-dessus, on choisira des chefs d'ateliers pour ces différentes routes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21677. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 19 février 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, mon intention étant d'aller vers la mi-juin, ou au commencement de juillet, à Marciana, il est nécessaire de commencer les travaux vers le mois d'avril, et de faire reconnaître les maisons qui pourront être occupées par Madame, la Princesse, la comtesse Bertrand et le gouverneur. Une commission, composée d'un adjoint du palais, de l'officier d'ordonnance Bernotti et du capitaine Gualandi, sera chargée de choisir ces maisons et de les louer pour juillet, août et septembre. Vous me présenterez un état des réparations qu'il serait nécessaire d'y faire.

Je logerai à la Madone; pour cet effet, il sera nécessaire de transporter la cuisine de l'autre côté de la chapelle. Une baraque en bois suffira. Il faudra une maison pour les gens, une pour mon écurie et une pour la Garde, ne pouvant pas avoir avec moi moins de 50 hommes. Pour mon logement, il suffira qu'on agrandisse mon cabinet. On arrangera un peu la route. Tous ces travaux seront de peu d'importance; faites-en faire le devis.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21678. — AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.

Porto-Ferrajo, 22 février 1815.

Monsieur le Comte Bertrand, faites faire demain, par-devant le maire de Porto-Longone, et en présence du sieur Lombardi, l'adjudication de la route à faire le long de la mer à Porto-Longone. Cette adjudication, qui ne doit pas dépasser 2,500 francs, spécifiera la quantité de poudre nécessaire, que je fournirai.

NAPOLÉON.

P. S. Faites passer également l'adjudication de trois petits ponts

ou travaux d'art nécessaires sur la route de Porto-Longone, au-dessous du village de Capoliveri.

D'après l'original comm. par le général Henry Bertrand.

21679. — AU GÉNÉRAL COMTE DROUOT, GOUVERNEUR DE L'ÎLE D'ELBE.

Porto-Ferrajo, 22 février 1815.

Il faudrait rendre parfaitement égales les quatre compagnies du bataillon de chasseurs, de manière que celle des grenadiers soit aussi considérable que les autres.

D'après le Registre d'ordres. Bibliothèque du Louvre.

21680. — AU GÉNÉRAL LAPI, A PORTO-FERRAJO.

Porto-Ferrajo, 26 février 1815.

Je pars de l'île d'Elbe. J'ai été extrêmement satisfait de la conduite des habitants. Je leur confie la garde de ce pays, auquel j'attache une grande importance. Je ne puis leur donner une plus grande preuve de confiance que celle de laisser, après le départ des troupes, ma mère et ma sœur à leur garde. Les membres de la junte et tous les habitants de l'île peuvent compter sur mon affection et ma spéciale protection.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

FIN DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DU TOME XXVII[1].

NOTA. — Les dates inscrites entre parenthèses sont les dates des lettres de l'Empereur. Les chiffres placés à la fin des phrases indiquent les pages.

A

ABERDEEN (Lord), plénipotentiaire anglais au congrès de Châtillon, 238, 253.

ABOVILLE (Baron d'), général de brigade d'artillerie, 49.

ALEXANDRIE, place forte d'Italie. — (13 janvier 1814.) Ordre de garder toujours dans cette place une garnison de 8,000 hommes; instructions pour son approvisionnement, 34. — (8 février.) Nouvelles instructions nécessitées par la déclaration de guerre du roi de Naples, 134.

ALLENT (Chevalier), maître des requêtes, major du génie. — (24 janvier 1814.) Nommé chef du bureau militaire du roi Joseph, 72.

ALLIÉS. — (4 janvier 1814.) Stipulations faites par l'Empereur en faveur des alliés de la France, dans les négociations de la paix, 12.

ALLIX (Baron), général de division. — (13 février 1814.) Repousse une attaque de l'ennemi contre Sens et le contraint à ouvrir la tranchée, 156. — (17 février.) Reprend Melun et répare le pont, 180. — (18 février.) Le général Allix se porte sur Fontainebleau, 189. — (20 février.) Il est chargé du commandement de la 18e division militaire; ses instructions, 211. — (22 février.) Il reçoit ordre de se rendre à Auxerre, pour réorganiser la force publique dans le département de l'Yonne et s'occuper de la rentrée des contributions et de la levée de la conscription, 229. — V. 14, 197 et 340.

ANGLETERRE (Royaume d'). — (4 janvier 1814.) Opinion de l'Empereur sur les dispositions de l'Angleterre pour la paix, 10.

ANVERS, port et place forte de la Hollande. — (3 janvier 1814.) Flottille d'Anvers; état des forces navales réunies à Anvers, 7. — (20 janvier.) Instructions pour la défense de cette place; ordre d'y réunir le 1er corps, 58 à 60. — (21 février.) Intention de l'Empereur de ne jamais abandonner Anvers, 225, 226. — V. 28 et 230. — V. MAISON.

APPROVISIONNEMENTS. — (2 janvier 1814.) Établissement de magasins de subsistances à Épinal, à Langres, et sur toute la ligne occupée par l'armée, 4. — (12 janvier.) Inspection de l'approvisionnement des places de Flandre, 26. — Approvisionnement de Paris, 30. — (17 janvier.) Établissement d'ateliers de manutention à Châlons-sur-Marne et aux environs, 45. — (22 janvier.) Approvisionnement des troupes réunies à Châlons, 61. — (1er février.) Fabrication de pain biscuité pour l'armée, à Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry et Épernay, 99. — (8 février.) Plaintes de l'Empereur à cause de l'insuffisance de l'approvisionnement de l'armée, 135, 136. — (21 février.) Construction de fours et établissement d'un magasin de vivres à Nogent; instructions pour l'approvisionnement, 217 et 223. — (22 février.) Le préfet de Seine-et-Marne reçoit ordre de fixer sa résidence à Provins, pour s'occuper de l'approvisionnement de l'armée; — le ministre de l'administration de la guerre est chargé de diriger tous les jours des vivres sur

[1] Cette table a été rédigée par M. Blandeau.

l'armée, 228, 229. — (12 mars.) Approvisionnement de Soissons, 309. — V. Daru.

Approvisionnements de guerre. — (2 janvier 1814.) Fabrication de moules à balles pour les fusils de chasse, 4. — (11 janvier.) Armement et approvisionnement de Paris et de Lyon, 23, 24. — (12 janvier.) Inspection de l'armement et de l'approvisionnement des places de Flandre, 26. — Nouveaux ordres pour l'approvisionnement de guerre et l'armement de Paris et de Lyon, 29 à 31. — (17 janvier.) Approvisionnement et armement de Troyes, Vitry-le-François, Soissons et Châlons-sur-Marne, 44, 45. — Approvisionnement de l'artillerie de la Garde. — Ordre de réunir à Vincennes la réserve d'approvisionnement de l'artillerie, 47, 48. — (18 janvier.) Instructions pour l'approvisionnement de guerre de l'armée et la fabrication des armes, 49 à 51. — (31 janvier.) Ordre d'établir à Paris le dépôt d'approvisionnement de guerre de l'armée, 91. — (18 février.) Instructions pour le réapprovisionnement de l'armée, 193. — (19 février.) Ordre d'activer la confection des munitions d'artillerie, 208. — (21 février.) Établissement d'un dépôt d'artillerie à Nogent, 217 — (4 mars.) Ordre de diriger les magasins d'artillerie sur Meaux, 281. — (12 mars.) Armement et approvisionnement de Soissons, 310. — V. Sorbier et Dulaulov.

Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube. — (13 janvier 1814.) Le général Dufour reçoit ordre d'occuper cette ville avec la brigade Jarry, 33. — (31 janvier.) L'Empereur prend Arcis-sur-Aube pour pivot de ses opérations, 88. — Ordre de fortifier cette ville; — le grand quartier général et les réserves de l'armée sont dirigés sur Arcis-sur-Aube, 93. — (1er février.) Établissement de magasins dans cette ville, 99. — (25 février.) Rétablissement du pont, 243. — (27 février.) L'Empereur se rend à Arcis-sur Aube pour attaquer Blücher, 260, 261. — (17 mars.) Nouvelle concentration de l'armée autour de cette ville, 328, 329.

Armée (*Organisation de l'*). — (1er janvier 1814.) Division de l'armée en quatre corps pour défendre la frontière du Rhin et celle du Nord; nomination des commandants de ces corps, 1 à 3. — (2 janvier.) Organisation du corps de réserve de Paris, 5, 6. — (13 janvier.) Formation de quatre régiments provisoires de cavalerie, 33, 34. — (5 février.) Les trois divisions de gardes nationales réunies à Montereau, à Meaux et à Soissons, prennent rang dans l'armée, 113 à 115. — (7 février.) Organisation d'une armée de réserve à Paris, 119 à 121. — (8 février.) Formation du 7e corps d'armée; composition de ce corps; nomination des commandants des divisions, 133. — (17 février.) Organisation de la 1re et de la 2e division de la réserve de Paris; — Instructions pour le recrutement de l'armée, 182 à 184. — (19 février.) Réorganisation de la cavalerie, 200 à 202. — (21 février.) Nouveaux ordres pour l'organisation de la cavalerie, 217. — (2 mars.) Formation de la 2e division de réserve de Paris; — les détachements de cavalerie organisés au dépôt de Versailles sont dirigés sur l'armée, 273. — (14 mars.) Instructions pour le recrutement de l'armée, 313, 314. — (18 mars.) Ordre de diriger sur l'armée tous les hommes disponibles dans les dépôts, 334. — V. 195, 217 et 221. — V. Napoléon et Clarke.

Armée (*Opérations de l'*). — (Du 1er au 6 janvier 1814.) Mouvements des différents corps pour résister à l'invasion des alliés : le duc de Trévise réunit la vieille Garde à Chaumont et à Langres; le duc de Raguse se porte sur Colmar avec le 6e corps, le 1er et le 5e corps de cavalerie; le duc de Bellune occupe Strasbourg avec le 2e corps; le prince de la Moskova prend position à Épinal avec deux divisions de la jeune Garde, 1 à 15. — (Du 6 au 11 janvier.) Retraite du duc de Bellune sur les hauteurs de Saverne et du prince de la Moskova sur Nancy; — les divisions de réserve organisées à Paris se portent sur Nogent et Troyes; — formation d'une armée de réserve à Paris; armement et travaux de défense de cette capitale, 15 à 25. — (Du 12 au 14 janvier.) État des forces de l'armée; plan de campagne de l'Empereur; instructions générales pour les ducs de Tarente, de Raguse, de

Bellune et le prince de la Moskova, 25 à 38. — (Du 14 au 16 janvier.) Le duc de Dalmatie reçoit ordre de diriger sur Paris 12,000 hommes d'infanterie et la moitié de la cavalerie de l'armée des Pyrénées; pareil ordre est adressé au duc d'Albufera pour diriger sur Lyon une partie de l'armée de Catalogne; — état de l'armée de Lyon; — ordre d'armer et de fortifier Troyes, Vitry, Soissons et Châlons-sur-Marne, 38 à 47. — (Du 17 au 19 janvier.) Le vice-roi d'Italie reçoit ordre de se replier sur les Alpes, à cause de la déclaration de guerre du roi de Naples; concentration des forces du Piémont à Alexandrie et à Gênes; — renforts envoyés au duc de Castiglione pour reprendre Lyon; — le duc de Raguse reçoit ordre de reprendre la ligne de la Meuse et d'empêcher l'arrivée de l'ennemi sur Châlons, 47 à 54. — (20 janvier.) Instructions au général Maison pour la défense de la Hollande, 58 à 60. — (23 janvier.) Positions occupées par les différents corps autour de Châlons; la surveillance des ponts de Nogent, Pont-sur-Yonne, Montereau, Nemours, Melun et Moret est confiée au général Pajol, 60 à 72. — (Du 24 au 28 janvier.) Le roi Joseph est nommé lieutenant général de l'Empereur pour défendre Paris et diriger sur l'armée les troupes disponibles; ses instructions; — départ de l'Empereur pour Châlons; marche de l'armée sur Saint-Dizier; reprise de cette ville sur les troupes de Blücher, 72 à 83. — (Du 29 au 31 janvier.) Le duc de Raguse occupe Joinville et Doulevant pour intercepter la route de Nancy pendant que l'Empereur poursuit Blücher sur Brienne; combat de Brienne : l'Empereur attaque avec 10,000 hommes l'armée de Blücher forte de 30,000 hommes et la force à battre en retraite; pertes de l'ennemi; positions occupées par l'armée : le quartier général est établi à Brienne; le duc de Trévise occupe Troyes; le duc de Tarente couvre Châlons et Vitry; les ducs de Raguse, de Bellune et de Reggio sont en position aux villages de la Rothière, de Dienville et de Soulaines, 83 à 97. — (Du 2 au 8 février.) L'armée se porte sur Troyes après la bataille de la Rothière; — les mouvements des armées alliées décident l'Empereur à quitter l'Aube pour manœuvrer sur la Marne; le quartier général est dirigé sur Nogent-sur-Seine; concentration de l'armée autour de cette ville; le duc de Tarente couvre les routes de Châlons à Épernay, Montmirail et Sézanne; le duc de Raguse occupe Sézanne et manœuvre sur les routes de Meaux à Vitry et Châlons, 98 à 130. — (9 et 10 février.) L'Empereur se porte sur Sézanne pour attaquer l'armée de Blücher; état des différents corps opposés à l'ennemi; plan d'opérations; marche de l'armée sur Champaubert; brillant combat de Champaubert et destruction du corps russe d'Olsoufief; résultats de ce combat, 130 à 149. — (11 et 12 février.) L'armée se porte sur Montmirail pour attaquer le corps de Sacken; bataille de Montmirail; pertes de l'ennemi; l'Empereur poursuit l'ennemi sur Château-Thierry; combat de Château-Thierry; ses résultats; la Garde impériale se couvre de gloire dans ces différentes batailles, 149 à 154. — (13 février.) La destruction du pont de Château-Thierry empêche de poursuivre plus longtemps l'ennemi; rétablissement des ponts sur la Marne; belle défense de Nogent-sur-Seine par le général Bourmont; renforts envoyés au duc de Raguse et aux corps laissés sur la Seine pour couvrir Paris; — opérations des différents corps : les ducs de Tarente et de Reggio se portent sur Montereau; le duc de Bellune est chargé de garder Nogent et de protéger toute la rive droite de la Seine depuis Nogent jusqu'à Montereau; le duc de Trévise poursuit l'ennemi dans la direction de Soissons avec la 2e division de vieille Garde et les divisions de cavalerie Colbert et Defrance; l'Empereur se porte avec le prince de la Moskova sur Montmirail pour appuyer le duc de Raguse, qui se trouve en présence de l'armée de Blücher, 154 à 161. — (14 février.) Bataille de Vauchamps : déroute complète de l'armée de Blücher; grands résultats de cette bataille; l'ennemi éprouve de nouvelles pertes à Étoges pendant sa retraite, 161 à 167. — (15 février.) L'Empereur, apprenant que l'armée du prince de Schwarzenberg opère sur la rive droite de la Seine, dirige sa Garde sur la Ferté-sous-Jouarre et part pour Meaux afin de veiller aux

mouvements de ses troupes; concentration des troupes sur Guignes; dispositions pour reprendre le cours de la Seine, 168 à 176. — (Du 16 au 19 février.) Arrivée de l'Empereur à Guignes; combat de Mormant; marche sur Nogent, Bray et Montereau, pour reprendre les ponts de la Seine avant que le prince de Schwarzenberg ait pu la repasser; combat de Villeneuve; marche sur Montereau; brillant combat de Montereau contre la réserve du général autrichien Bianchi et les Wurtembergeois; pertes de l'ennemi; importance de la reprise du pont de Montereau; récompenses accordées aux troupes des différents corps; — le général Maison, chargé de la défense de la Belgique, reçoit ordre de réunir des détachements de toutes les garnisons et de reprendre l'offensive, 176 à 204. — (20 et 21 février.) Rétablissement des ponts de Bray et de Nogent sur la Seine; le duc de Trévise reprend Soissons; les ducs de Trévise et de Raguse sont chargés de couvrir Paris pendant que l'Empereur suit la retraite du prince de Schwarzenberg sur Troyes; — le duc de Castiglione reçoit ordre de réunir les troupes de l'armée de Lyon et de prendre l'offensive contre l'ennemi, 204 à 228. — (23 et 24 février.) Les mouvements de l'armée dégagent Montargis et Orléans, et rejettent l'armée du prince de Schwarzenberg sur Langres; — le duc de Dalmatie reçoit ordre de ne pas abandonner la ligne des Pyrénées sans livrer bataille; — l'ennemi évacue Troyes à l'approche de l'Empereur; réoccupation de cette ville; nouveaux avantages obtenus par l'armée; pertes des alliés, 228 à 235. — (25 février.) Positions occupées par l'armée : le quartier général est établi à Troyes; le duc de Reggio et le général Gérard suivent l'ennemi sur Vendœuvre, soutenus par les divisions de cavalerie des généraux Saint-Germain, Laferrière et Trelliard, et font plusieurs milliers de prisonniers; le duc de Tarente occupe Bar-sur-Seine avec le 5e corps de cavalerie; le duc de Bellune est en position à Méry; le prince de la Moskova se porte sur Aubeterre et Arcis-sur-Aube pour soutenir le duc de Raguse, 235 à 243. — (26 février.) Le prince de la Moskova passe l'Aube à Arcis pour attaquer les derrières de Blücher et dégager le duc de Raguse; — le duc de Castiglione reprend Mâcon, Châlon-sur-Saône, Chambéry, Bourg et Genève, 243 à 255. — (27 février.) Le duc de Raguse, pressé par Blücher, continue sa retraite sur la Ferté-Gaucher et parvient à faire sa jonction avec le duc de Trévise, à Rebais; il reçoit avis des secours qui lui sont envoyés; — l'Empereur laisse au duc de Tarente le commandement des troupes réunies sur l'Aube, et se porte lui-même contre Blücher; — mesures prises pour la défense de Troyes; — état des corps qui manœuvrent sur la Ferté-Gaucher pour attaquer l'armée de Silésie, 255 à 262. — (28 février). Le général Roussel chasse de Fère-Champenoise une division de Cosaques et de troupes légères commandée par Tettenborn, 262, 263. — (1er et 2 mars.) Ordre de traiter pour l'évacuation de Rome et la reddition des places fortes d'Espagne, pour en ramener les garnisons autour de Paris et de Lyon; — arrivée de l'Empereur à Jouarre; Blücher s'empresse de repasser sur la rive droite de la Marne, mais son arrière-garde est atteinte et éprouve quelques pertes; reprise de la Ferté-sous-Jouarre, rétablissement du pont, 263 à 267. — (2 mars.) Le prince d'Eckmühl reçoit ordre de sortir de Hambourg et de prendre l'offensive, pour obliger l'ennemi à reporter une partie de ses forces contre lui; même ordre au général Lemarois, gouverneur de Magdeburg, qui reçoit en outre pour instruction de faire sa jonction avec le prince d'Eckmühl; — nouvelles instructions adressées au duc de Dalmatie pour qu'il prenne l'offensive; — rappel d'une partie des troupes du Piémont; — le général Morand reçoit ordre de sortir de Mayence avec le 4e corps, de se joindre à la garnison de Landau et de tenir la campagne sur les derrières de l'ennemi; — même ordre au général Broussier, gouverneur de Strasbourg; — le général Durutte, gouverneur de Metz, reçoit aussi ordre de réunir les deux tiers des garnisons de Metz, de Verdun, de Thionville, de Longwy, etc., pour attaquer successivement les corps chargés du blocus et menacer les communications de

l'ennemi; — le duc de Trévise force le corps de Kleist, de l'armée de Blücher, à repasser le canal de l'Ourcq, et lui fait éprouver des pertes considérables; — la retraite de Blücher sur Soissons et Reims décide l'Empereur à porter la guerre en Lorraine pour rallier les garnisons des places de la Meuse et du Rhin, 270 à 278. — (Du 3 au 5 mars.) Nouvelles instructions adressées au duc de Dalmatie, au duc de Castiglione et au général Maison, pour leur enjoindre de prendre vigoureusement l'offensive; — l'Empereur poursuit Blücher dans la direction de Soissons et fait garder tous les passages de l'Aisne pour le forcer à livrer bataille avant sa jonction avec les corps de Bülow et de Winzingerode; pertes de l'ennemi pendant sa retraite; — l'évacuation de Soissons par le général Moreau livre à Blücher le passage de l'Aisne et lui permet de faire sa jonction avec les corps de Bülow et de Winzingerode; conséquences de l'évacuation de Soissons; — passage de l'Aisne sur le pont de Berry-au-Bac; nouvelles pertes de l'ennemi; — le général Corbineau s'empare de Reims et y fait 2,000 prisonniers, 278 à 291. — (Du 6 au 8 mars.) Marche de l'armée sur Laon; — bataille de Craonne; ses résultats glorieux, 291 à 299. — (Du 11 au 14 mars.) Insuccès de l'attaque de Laon, dû à l'échec du duc de Raguse au village d'Athies; — retraite sur Soissons: — l'armée se porte sur Reims, occupé par trois divisions russes et une division prussienne; combat et reprise de Reims; pertes de l'ennemi, 299 à 311. — (Du 15 au 18 mars.) Séjour de l'Empereur à Reims pour laisser reposer ses troupes et juger la marche des coalisés avant d'arrêter définitivement la sienne; — étude de trois plans d'opérations consistant à diriger l'armée sur Arcis-sur-Aube, sur Provins ou sur Meaux; l'Empereur se décide à se porter sur Arcis et sur les ponts de l'ennemi, 312 à 335. — (20 mars.) Prise de Méry; les chasseurs de la Garde enlèvent à l'ennemi un équipage de pont; — l'Empereur se porte sur Saint-Dizier après la bataille d'Arcis-sur-Aube, 335 à 341. — (23 mars.) Résolution de l'Empereur de se rapprocher de Metz pour rallier les garnisons des places fortes, 347. — (Du 31 mars au 5 avril.) La nouvelle de la marche des alliés sur Paris fait abandonner ce projet; l'armée se replie sur Fontainebleau; positions occupées par les différents corps autour de cette ville, 348 à 358. — (5 avril.) Proclamation de l'Empereur à l'armée, 359, 360.

Armée d'Espagne. — (14 janvier 1814.) Ordre de diriger sur Paris une partie de l'armée des Pyrénées; — même ordre pour l'armée d'Aragon, 39, 40. — (24 janvier.) La division de Toulouse remplace les troupes dirigées sur Paris, 70. — (4 mars.) Le duc de Dalmatie reçoit ordre de reporter la guerre le long des Pyrénées et de couvrir la Garonne, 282. — V. 70, 111 et 314. — V. Soult et Suchet.

Armistice. — (18 février 1814.) Le prince de Schwarzenberg fait demander une suspension d'armes, 190. — (23 février.) Il envoie le prince Liechtenstein, son aide de camp, pour renouveler sa demande, 233, 234. — (24 février.) Conditions auxquelles l'Empereur consent à signer un armistice; nomination du général Flahault pour négocier cet armistice; ses instructions, 237, 238. — (25 février.) Les commissaires pour l'armistice tiennent leurs séances à Lusigny, 242. — (28 février.) Ordre de hâter la conclusion de l'armistice pour arriver à la paix, 262. — V. Flahault.

Arras, chef-lieu du département du Pas-de-Calais. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Arrighi, duc de Padoue, général de division. — (17 février 1814.) Chargé du commandement de la 1re division de la réserve de Paris; — reçoit ordre de porter son quartier général à Villeneuve-Saint-Georges, 181, 182. — (20 février.) Une brigade du duc de Padoue est détachée pour se rendre à Essonne, 211. — (22 février.) Le duc de Padoue est chargé d'organiser les gardes nationales de Bray et de Montereau, 229. — (27 février.) Il reçoit ordre de suivre le flanc gauche de Blücher, 256. — Opérations du duc de Padoue sur la droite de l'Aube, 258. — (5 mars.) Il prend position à Fère-en-Tardenois, 285. — V. 232, 255 et 260.

Artillerie de l'armée. — (3 janvier 1814.) Organisation de l'artillerie de la Garde, 8. — (9 janvier.) L'artillerie de campagne non attelée est réunie à Vincennes et à la Fère; — ordre de diriger sur Lyon des batteries de campagne pour servir aux troupes et aux gardes nationales, 19. — (17 janvier.) Organisation et approvisionnement de l'artillerie de la Garde, 47. — (18 janvier.) Suite des ordres pour l'organisation de l'artillerie de la Garde et de l'armée; — création d'un comité d'artillerie; — organisation de l'artillerie des gardes nationales, 49 à 52. — (23 janvier.) État de l'artillerie de l'armée réunie à Vitry, 63 à 66. — (26 janvier.) Espoir que l'Empereur fonde sur la supériorité de son artillerie, 81. — (4 février.) Ordre de diriger les parcs de l'armée sur la Chapelle-Saint-Luc, sur la rive gauche de la Seine, 108, 109. — (7 février.) Des compagnies d'artillerie de marine sont dirigées sur Paris; — organisation de compagnies d'artillerie à l'École polytechnique et aux Invalides, 123. — (9 février.) Formation de trente nouvelles batteries à Paris, 144. — (15 février.) Mesures prises pour la sûreté des canons pris aux ennemis; — ordre de diriger l'artillerie réunie à Château-Thierry sur la Ferté-sous-Jouarre, 170. — (18 février.) Organisation de vingt-huit batteries d'artillerie à Paris pour le service de l'armée et de la garde nationale, 191, 192. — (19 février.) Réorganisation de l'artillerie du 2e corps; — plaintes sur le service de l'artillerie au combat de Montereau, 199. — Réorganisation de l'artillerie légère de la cavalerie, 201. — (4 mars.) Ordre de diriger sur Meaux le parc mobile de l'artillerie et les batteries de réserve, 281. — (15 mars.) Formation de l'artillerie des divisions Defrance et Janssens; — la 14e batterie de la jeune Garde est réorganisée avec les pièces prises à l'ennemi au combat de Reims; — état de l'artillerie du duc de Raguse, 317 à 321. — (16 mars.) État de l'artillerie du prince de la Moskova, 323. — (18 mars.) Mesures de sûreté pour la direction des convois d'artillerie sur l'armée, 333. — (23 mars.) Ordre de diriger le parc d'artillerie sur Vassy, 348. — (10 mai.) Organisation du service de l'artillerie à l'île d'Elbe, 371 à 374. — V. Sorbier, Ruty et Dulaulov.

Artillerie des places. — (6 janvier 1814.) Ordre d'armer les places de Verdun, Sedan et Mézières, 15. — (11 janvier.) Armement et approvisionnement de guerre de Paris et de Lyon, 23, 24. — (12 mars.) Armement de la tête de pont de Soissons, 303. — (15 mars.) Les pièces prises à l'ennemi, au combat de Reims, sont employées à l'armement de cette ville, 317. — (10 mai.) Armement de Porto-Ferrajo, 371 à 377.

Atthalin (Baron), colonel, sous-directeur du cabinet topographique de l'Empereur. — (17 mars 1814.) Note qui lui est dictée sur un projet d'opérations, 327, 328.

Augereau, duc de Castiglione, maréchal de l'Empire. — (1er janvier 1814.) Chargé du commandement du corps d'armée destiné à couvrir Lyon, 2. — (11 janvier.) Reçoit ordre de reprendre Genève; ses instructions, 25. — (15 janvier.) Composition de l'armée de Lyon; généraux employés à cette armée, 41, 42. — (18 janvier.) Le duc de Castiglione est chargé de l'organisation des gardes nationales des 15e et 21e divisions militaires; — ce maréchal évacue Lyon; ressources mises à sa disposition pour réoccuper cette ville, 53, 54. — (15 février.) Il reçoit ordre de se mettre en campagne pour attaquer le corps de Bubna et inquiéter le flanc de l'armée de Bohême, 177. — (18 février.) État des troupes du duc de Castiglione, 193. — (21 février.) Réponse aux motifs invoqués par le duc de Castiglione pour retarder ses opérations contre l'ennemi, 223, 224. — (23 février.) Instructions pour les opérations de l'armée de Lyon, 233. — (27 février.) Les troupes du duc de Castiglione reprennent Mâcon, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Bourg et Genève, 256. — V. 192, 205, 230, 247 et 248. — V. Lyon et Clarke.

Auguste-Amélie, de Bavière, vice-reine d'Italie. — (12 mars 1814.) L'Empereur engage cette princesse à se rendre à Paris, 308.

Aune, propriétaire du château du Luc (Var.) — (29 avril 1814.) Reçoit un témoignage de la gratitude de l'Empereur pour l'hospitalité qu'il a donnée à

la princesse Borghese, malade au château du Luc, 364.

Autriche (Empire d'). — (4 janvier 1814.) Espoir que l'Empereur fonde sur les dispositions de l'Autriche pour négocier la paix, 10, 11. — Proposition de suspension d'armes adressée par l'Empereur au prince de Metternich; considérations sur lesquelles elle est appuyée, 42 à 44.

Auxerre, chef-lieu du département de l'Yonne. — (22 février 1814.) Le général Allix reçoit ordre de se rendre dans cette ville pour y réorganiser la force publique et s'occuper de la rentrée des contributions et de la levée de la conscription, 229.

Auxonne, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or. — (6 janvier 1814.) Travaux de défense de cette place, 14.

B

Bar-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube. — (27 janvier 1814.) La vieille Garde bat l'ennemi à Bar-sur-Aube, 82. — (27 février.) Une partie de l'armée occupe cette ville pendant que l'Empereur manœuvre sur la Ferté-Gaucher, 260. — (6 mars.) Nouveau combat de Bar-sur-Aube, 296.

Bar-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube. — (3 février 1814.) Le duc de Trévise reçoit ordre d'attaquer le parti ennemi qui s'est porté sur cette ville, 107. — (24 février.) Le duc de Tarente occupe Bar-sur-Seine avec le 5e corps de cavalerie, 240.

Barras, ancien membre du Directoire. — — (31 janvier 1814.) Autorisé à rentrer en France; désignation de sa résidence, 88.

Barrois (Baron), général de division, commandant une division de la Garde impériale. — (20 janvier 1814.) Rappelé de Belgique pour couvrir Paris, 60.

Baste (Comte), contre-amiral, commandant les marins de la Garde. — (31 janvier 1814.) Tué au combat de Brienne, 88.

Beausset (Baron de), préfet du palais, 363, 419.

Beauvais, chef-lieu du département de l'Oise. — (21 février 1814.) Organisation de la garde nationale de cette ville, 214.

Belair (Chevalier de), général de brigade, 64 à 66.

Belfort, chef-lieu d'arrondissement du département du Haut-Rhin. — (10 janvier 1814.) Instructions pour la défense de cette place, 22.

Belgique. — (21 février 1814.) Résolution de l'Empereur de ne jamais céder la Belgique aux alliés, 225.

Bellard (Comte), général de division, aide-major général de l'armée. — (23 janvier 1814.) Reçoit avis de l'arrivée de l'Empereur à Châlons; — ordres qu'il reçoit pour la concentration de l'armée et pour son approvisionnement, 69. — (19 février.) Ses instructions pour la réorganisation de la cavalerie, 201, 202. — (8 mars.) Le général Belliard se porte sur Laon avec les divisions Roussel, Colbert et Laferrière, 299. — V. 65, 217, 302 et 357.

Berckheim (Baron), général de division. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département du Haut-Rhin, 9. — (4 mars.) Chargé du commandement d'une division du 1er corps de cavalerie, 281. — (17 mars.) Instructions pour ses opérations, 324.

Bernadotte, prince royal de Suède. — (25 février 1814.) L'Empereur propose au roi Joseph d'écrire, de son chef, au prince royal de Suède pour l'engager à changer de conduite envers la France, 242. — (6 mars.) L'armée de Bernadotte, réunie à celle de Blücher, bat en retraite sur Laon, 295.

Bernotti, officier d'ordonnance de l'Empereur à l'île d'Elbe, 440.

Berruyer (Chevalier), général de brigade. — (13 février 1814.) Chargé de défendre Soissons, 159. — (21 février.) Enquête sur la conduite de ce général, 221.

Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram, vice-connétable, maréchal de l'Empire, major général de l'armée: — lettres adressées au prince de Neuchâtel sur l'organisation, les mouvements et l'approvisionnement des troupes (du 1er janvier au 5 avril 1814), 1 à 358. — Voir la liste de la page 501.

Bertrand (Comte), général de division, grand maréchal du Palais. — (13 janvier 1814.) Ses instructions pour l'exé-

cution des travaux de défense de Paris, 38. — (20 janvier.) Chargé, pendant l'absence du prince de Neuchâtel, de la correspondance de l'Empereur avec les généraux commandant les corps, 58 à 60. — (22 janvier.) Reçoit ordre de s'enquérir des causes de l'insuffisance de l'approvisionnement, et de la mauvaise situation de la caisse de l'armée, 61. — (7 mai.) Ses instructions pour le service de la Maison de l'Empereur à l'île d'Elbe, 367 à 371. — (10 juin.) Nomination du personnel du palais de Porto-Longone; — règlement des dépenses de la Pianosa, de Porto-Ferrajo et de Porto-Longone; — travaux du génie, des ponts et chaussées, 385 à 387. — (24 juin.) Budget des recettes et des dépenses de l'île d'Elbe, 391 à 396. — (30 juin.) Travaux d'appropriation du palais de l'Empereur à Porto-Longone, 396, 397. — (3 juillet.) Règlement des dépenses de Porto-Ferrajo; — instructions pour la perception des droits d'octroi, 399, 400. — (24 juillet.) Projet d'agrandissement du palais de Porto-Ferrajo, 402, 403. — (28 juillet.) Instructions pour le service de la marine de l'île d'Elbe, 405. — (4 août.) Ordres pour l'approvisionnement de l'île et le règlement de la correspondance de l'Empereur, 407, 408. — (23 août.) Projet d'organisation municipale de l'île de la Pianosa, 415. — (27 août.) Conditions de la concession des mines de Rio, 418, 419. — (19 septembre.) Projet de création de communes à Poggio, la Marine de Marciana et Rio, 429, 430. — (29 septembre.) Règlement du budget des dépenses des palais et résidences de l'Empereur, 430, 431. — (10 octobre.) Ordre de distribuer à la Garde les terres appartenant à l'Empereur autour des salines de l'île, 432. — (28 décembre.) Budget détaillé de la Maison de l'Empereur, 439. — (3 janvier 1815.) Note pour les bals à donner pendant le carnaval, 442, 443. — V. 406, 412 à 415, 424 à 428, 443, 444, 447. — V. Napoléon et Elbe (Ile d').

Besançon, chef-lieu du département du Doubs. — (26 février 1814.) Le duc de Castiglione reçoit ordre de faire lever le siége de Besançon, 247.

Besnardière (Chevalier de la), conseiller d'État, chef de la division politique du Nord au ministère des relations extérieures. — (4 janvier 1814.) Chargé du portefeuille des relations extérieures pendant les négociations de la paix, 10; — (2 février.) Il reçoit ordre de se rendre à Châtillon pour les travaux du congrès, 102. — V. 38, 110. — V. Congrès de Chatillon et Caulaincourt.

Beurmann (Baron), général de brigade. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département des Vosges, 9.

Beurnonville (Comte de), général de division, sénateur. — (14 janvier 1814.) Chargé du commandement de la levée en masse du département des Ardennes, 40.

Bianchi, général autrichien, commandant un corps de réserve. — (18 février 1814.) Battu au combat de Montereau; ses pertes, 195.

Bigot de Préameneu (Comte), ministre des cultes. — (30 janvier 1814.) Projet de décret pour la reconstruction, aux frais du trésor, du clocher de la commune d'Éclaron, près Saint-Dizier, 86. — V. Cultes.

Bitche, place forte, chef-lieu de canton du département de la Moselle. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Blein (Baron), général de brigade du génie. — (9 février 1814.) Chargé de fortifier Nogent-sur-Seine, 142.

Blücher, général de cavalerie, commandant en chef l'armée de Silésie. — (12 janvier 1814.) Composition de son armée; sa force présumée, 26 à 33. — (31 janvier.) Combat de Brienne; pertes de Blücher, 88. — (14 février.) Ce général est encore battu à Vauchamps; ses pertes, 167. — (6 mars.) L'armée de Silésie bat en retraite sur Laon, 295. — V. 83, 103, 148, 209, 253, 255, 258 et 261.

Boinod, inspecteur aux revues, à l'île d'Elbe. — (16 février 1815.) Ses instructions pour établir le budget de la guerre, 448.

Bonnard (Baron), général de division. — (15 mars 1814.) Nommé gouverneur de Strasbourg, 319.

Bonté (Baron), général de brigade, 113.

Bordeaux, chef-lieu du département de la Gironde. — (17 mars 1814. — Situation politique de Bordeaux; — ordre

de diriger des troupes sur cette ville et d'en donner le commandement au duc d'Albufera, 326. — V. Suchet.

Bordesoulle (Baron), général de division. — (20 janvier 1814.) Chargé du commandement de quatre brigades de cavalerie de réserve, 56. — (23 janvier.) Reçoit ordre de suivre le mouvement de concentration de l'armée sur Vitry, 67. — (31 janvier.) Chargé de fortifier cette ville, 92. — (7 février.) Nommé commandant de la cavalerie de réserve, 121. — (19 février.) Chargé du commandement de la division de cavalerie du 1er corps, 202. — (27 février.) La division Bordesoulle est placée sous les ordres du prince de la Moskova, 257. — V. 96, 188, 196, 258 et 283.

Borghese (Camille), prince, duc de Guastalla, gouverneur général des départements au delà des Alpes. — (13 janvier 1814.) Reçoit ordre de garder une garnison de 8,000 hommes à Alexandrie et d'approvisionner cette place, 34. — (17 janvier.) Instructions qu'il reçoit pour la concentration des troupes à Gênes et à Alexandrie, 48. — (8 février.) La déclaration de guerre du roi de Naples nécessite l'envoi de nouvelles instructions pour l'évacuation éventuelle du Piémont et la défense d'Alexandrie et de Turin, 134. — (22 février.) Ordre de diriger sur Briançon et Chambéry une division de 6,000 hommes et tous les fusils disponibles, 231. — V. 54, 192, 234 et 272.

Bouillerie (Baron de la), trésorier général de la Couronne et du Domaine extraordinaire. — (6 janvier 1814.) Chargé d'appliquer aux dépenses de la Garde et de l'armée une partie des fonds du trésor de la Couronne, 15. — (31 janvier.) Ses instructions pour les dépenses de la Garde, 87. — (23 mars.) Le baron de la Bouillerie reçoit ordre de ne plus effectuer aucun payement sur le Domaine extraordinaire, 346, 347.

Boulages, village du département de l'Aube. — (18 mars 1814.) Construction de deux ponts à Boulages pour les opérations de l'armée, 335.

Bourmont (Comte de), général de division. — (13 février 1814.) Blessé en défendant Nogent-sur-Seine contre l'armée du prince de Schwarzenberg; — opinion de l'Empereur sur ce général, 155.

Boyer (Pierre, baron), général de division. — (7 février 1814.) Chargé du commandement d'une division de l'armée de réserve de Paris, 120. — (8 février.) Nommé commandant d'une division du 7e corps, 134. — (17 février.) La division Boyer quitte Charenton et occupe Corbeil et Essonne, 182. — (21 février.) Elle reçoit ordre de se diriger sur Montereau, 218. — V. 113, 144, 154 et 240.

Boyer de Rebeval (Baron), général de division, commandant une division de la jeune Garde. — V. 194, 210, 218 et 229.

Bray, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (8 février 1814.) Importance de cette position; ordres pour sa défense, 137. — (20 février.) L'ennemi évacue Bray après le combat de Montereau; réoccupation de cette ville par la cavalerie de la Garde et le 11e corps, 210. — (22 février.) Organisation de la garde nationale de Bray, 229. — V. 168 et 210.

Brest, port français sur l'Océan. — (3 janvier 1814.) État des forces navales réunies à Brest, 7.

Briche (Baron), général de division de cavalerie. — (29 janvier 1814.) Reçoit ordre de se porter sur Doulevant et d'observer Bar-sur-Aube, 84, 85.

Brie-Comte-Robert, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (17 février 1814.) Les gardes nationales de cette ville et des environs s'arment avec les fusils abandonnés par l'ennemi sur le champ de bataille de Vauchamps, 184.

Brienne, chef-lieu de canton du département de l'Aube. — (28 janvier 1814.) Blücher se porte sur Brienne, 83. — (31 janvier.) Combat de Brienne; ses résultats; — le quartier général de l'Empereur est placé à Brienne, 88.

Broussier (Comte), général de division, gouverneur de Strasbourg. — (12 mars 1814.) Reçoit ordre de réunir les garnisons de Strasbourg, Kehl, Schlestadt, Landau, etc., et d'en former un corps d'armée actif pour opérer contre l'ennemi, 303, 304. — V. 319, 320.

Bubna (Comte de), commandant une division légère autrichienne (armée du prince de Schwarzenberg), 225, 231.

Budget. — (24 juin 1814.) Budgets des recettes et des dépenses de l'île d'Elbe, 391 à 396.

Bulow (Comte de), général-lieutenant, commandant le 3e corps d'armée prussien. — (22 janvier 1814.) Composition de son corps d'armée; ce corps paraît avoir pour but d'envahir la Belgique et d'attaquer Anvers, 26 à 28. — (15 février.) Bülow abandonne la Belgique et le Nord pour appuyer dans la direction de Paris; instructions données au général Maison pour arrêter ce mouvement, 175.

C

Cambacérès (Prince), duc de Parme, archichancelier de l'Empire. — (7 février 1814.) Observation sur l'inopportunité des pratiques pieuses de l'Impératrice; ordre d'envoyer des agents pour connaître les mouvements de l'ennemi, 123.

Cambrai, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Cambronne (Baron), général de brigade, commandant le 3e régiment de voltigeurs de la Garde impériale. — (10 mai 1814.) Nommé commandant de Porto-Ferrajo, chef-lieu de l'île d'Elbe, 371. — (19 janvier 1815.) Chargé de l'inspection de toutes les batteries de l'île, 446.

Campbell (Sir), colonel, commissaire anglais à l'île d'Elbe, 371.

Campo, village de l'île d'Elbe. — (5 novembre 1814.) Exploitation de la carrière de marbre de Campo, 434.

Caraman (De), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (23 janvier 1814.) Chargé de faire exécuter les ordres de l'Empereur pour la concentration de l'armée sur Vitry, 64 à 66. — (26 janvier.) Chargé de reconnaître les ponts et les gués de l'Ornain pour le passage de l'armée, 80.

Carnot, général de division du génie, gouverneur d'Anvers, 272. — V. Anvers.

Castex (Baron), général de brigade, 280.

Castlereagh (Lord), ministre des affaires étrangères d'Angleterre, représentant cette puissance au congrès de Châtillon, 130.

Catherine. — V. Frédérique-Catherine.

Caulaincourt, duc de Vicence, général de division, grand écuyer de l'Empereur, ministre des relations extérieures. — (4 janvier 1814.) Chargé de porter aux alliés des propositions de paix; ses instructions; conditions de paix, 10 à 13. — (2 février.) Congrès de Châtillon; son ouverture est fixée au 3 février, 102. — (4 février.) Le duc de Vicence reçoit « carte blanche » pour conclure la paix, 110, et note de la page 185. — (13 février.) Mesures qu'il est chargé d'exécuter par suite de la déclaration de guerre du roi de Naples, 156, 157. — (17 février.) Modification des instructions données au duc de Vicence pour le congrès : le plénipotentiaire français doit tout faire pour la paix, mais il ne signera rien sans l'ordre de l'Empereur; il offrira de cesser les hostilités si les alliés consentent à signer des préliminaires basés sur les propositions de Francfort, 185, 186. — (19 février.) Difficultés que le duc de Vicence rencontre pour l'accomplissement de sa mission; indignation de l'Empereur en recevant les conditions des alliés, 205, 206. — (26 février.) Nouvelles instructions; communication de la lettre adressée par l'empereur Napoléon à l'empereur d'Autriche, 251 à 253. — (27 février.) Nouvelles opérations de l'armée, 261. — (2 mars.) Réponse de l'Empereur à la note remise par les plénipotentiaires des alliés : « Cette note n'est pas une proposition de paix, mais une capitulation déshonorante; » — nouvelles instructions données au duc de Vicence, 268, 269. — (17 mars.) Autorisation de faire les concessions qui seraient indispensables pour maintenir les négociations et connaître l'ultimatum des alliés, 327. — (31 mars.) Le duc de Vicence se rend à Paris, près des souverains alliés, pour rétablir les négociations diplomatiques et négocier la paix; ses instructions, 351, 352. — V. Congrès de Chatillon.

Cavalerie. — V. Armée.

Chalon-sur-Saône, chef-lieu d'arrondissement du département de Saône-et-Loire. — (7 février 1814.) Cette ville résiste à l'attaque des partisans ennemis, 128.

Chalons-sur-Marne, chef-lieu du départe-

ment de la Marne. — (10 janvier 1814.) Ordre de diriger l'équipage d'artillerie non attelé et le parc de l'armée sur Châlons, 22. — (14 janvier.) Instructions pour la levée en masse et la formation de corps francs dans le département de la Marne, 39, 40. — (17 janvier.) Ordre de fortifier Châlons; — établissement d'ateliers de manutention dans cette ville et aux environs; — état de l'artillerie réunie à Châlons, 44 à 50. — (18 mars.) Le général Duvignau est chargé du commandement de la garde nationale et de la levée en masse de Châlons, 333.

Champagny, duc de Cadore, ministre d'État, intendant général de la Couronne, 270.

Champaubert, village du département de la Marne. — (10 février 1814.) Combat de Champaubert; ses résultats glorieux, 149.

Chanez (Baron), général de brigade, 113.

Charbonnel (Baron), général de division d'artillerie. — (19 février 1814.) Chargé du commandement de l'artillerie du 2e corps, 199.

Charpentier (Comte), général de division. — (7 février 1814.) Chargé du commandement d'une division de l'armée de réserve de Paris, 120. — (13 février.) Reçoit ordre d'occuper Corbeil, la Ferté-Alais et tous les petits ponts sur l'Essonne, 159. — (17 février.) Chargé de se porter sur Fontainebleau et de reprendre cette ville, 180. — (11 mars.) Positions occupées par ce général sur la rive droite de l'Aisne, 302. — V. 144, 173, 181, 189 et 308.

Charrière (Baron), général de brigade, 70.

Chassé (Baron), général de brigade, 113.

Chasseloup de Laubat (Comte), général de division, inspecteur général du génie. — (23 janvier 1814.) Chargé de l'exécution des travaux de défense de Paris, 62. — (24 janvier.) Nommé commandant du génie de la garde nationale de Paris, 73. — V. Paris, 73.

Chataux (Baron), général de brigade, commandant une brigade du 2e corps. — (19 février 1814.) Blessé à la bataille de Montereau; son éloge, 208.

Chateau-Thierry, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne. — (1er février 1814.) Réunion dans cette ville d'approvisionnements pour l'armée; établissement d'hôpitaux militaires, 99, 100. — (12 février.) Combat de Château-Thierry; ses résultats, 152. — (15 février.) Ordre d'armer les habitants de Château-Thierry et des environs pour repousser la cavalerie ennemie, 172. — (21 février.) Le duc de Raguse reçoit ordre de se porter sur cette ville pour couvrir la Ferté-sous-Jouarre, 220. — (24 février.) Le général Vincent est chargé du commandement des gardes-nationales de Château-Thierry et de tous les environs, 236. — (3 mars.) Rétablissement du pont de Château-Thierry, 278. — (14 mars.) Projet de fortifier cette ville, 312.

Chatillon-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or. — (2 février 1814.) Congrès de Châtillon, 102. — (26 février.) Le duc de Tarente reçoit ordre de s'approcher de Châtillon et d'y réorganiser la garde nationale pour garder le congrès; l'Empereur défend qu'aucune troupe n'entre à Châtillon, à moins que les membres du congrès ne le demandent; le maire de Châtillon est chargé du commandement de la ville pendant la durée du congrès; instructions pour l'organisation et le service de la garde nationale, 244 à 255. — V. Congrès de Chatillon.

Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne. — (2 janvier 1814.) Deux divisions de la Garde et la division de réserve se réunissent à Chaumont pour arrêter l'invasion du territoire, 3.

Cherbourg, port français sur la Manche. — (3 janvier 1814.) État des forces navales réunies à Cherbourg, 7.

Chouard (Baron), général de brigade. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département du Bas-Rhin, 9.

Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre. — (2 janvier 1814.) Formation de l'armée de réserve de Paris, 5, 6. — (8 janvier.) Ordre de placer tous les douaniers, gardes champêtres, gardes forestiers, gendarmes et tous les militaires réformés ou pensionnés, sous les ordres des généraux commandant l'insurrection, 17. — (10 janvier.) Instructions pour l'admission dans les nouveaux régiments de la jeune Garde des vétérans et des invalides dont les

blessures sont guéries et qui sont disposés à reprendre du service, 20. — (11 janvier.) Ordres pour l'armement et l'approvisionnement de guerre de Paris et de Lyon, 23, 24. — (14 janvier.) Instructions pour l'exécution de la levée en masse dans les départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse; — ordres pour les mouvements des troupes, 38, 39. — (17 janvier.) Ordres pour l'armement et la défense de Troyes, de Vitry et de Soissons, 45, 46. — (18 janvier.) Instructions pour l'approvisionnement de guerre de l'armée et la fabrication des armes; — ordres pour l'organisation de l'artillerie et son approvisionnement, 49 à 51. — (20 janvier.) Organisation de la cavalerie de réserve, 56, 57. — (23 janvier.) Formation des compagnies d'artillerie et organisation du génie de la garde nationale de Paris, 62. — (24 janvier.) Ordres pour les mouvements des troupes, 70 à 72. — (27 janvier.) Avis d'un succès remporté par la vieille Garde à Bar-sur-Aube; — instructions pour l'organisation des sapeurs du génie et la formation de la réserve de cavalerie de Versailles, 81, 82. — (28 janvier.) Avis de la reprise de Saint-Dizier par l'Empereur et de sa marche sur Brienne, 83. — (31 janvier.) Nouvelles des opérations de l'armée; combat de Brienne; ses résultats, 88. — (3 février.) Ordres pour les mouvements des troupes, 107, 108. — (5 février.) Armement et organisation des gardes nationales, 114 à 116. — (7 février.) Armement des barrières de Paris, 123. — (8 février.) Instructions pour le rappel des troupes françaises de l'armée d'Italie, aussitôt que le roi de Naples aura déclaré la guerre; — ordre de diriger sur Lyon les bataillons de Nîmes, Montpellier et Toulouse; — rappel de l'ordre donné au duc d'Albufera de diriger une partie de son armée sur Lyon, 133 à 135. — (9 février.) Organisation de nouvelles divisions de la Garde; formation de trente batteries d'artillerie, 144, 145. — (14 février.) Nouvelles de l'armée, 167. — (15 février.) Ordre de réunir les garnisons de la Belgique et de la Hollande pour arrêter la marche de Bülow sur Paris; — instructions pour les escortes des prisonniers de guerre; — ordre d'organiser à Paris un équipage de pont qui puisse être porté sur les points de la Marne ou de la Seine désignés par l'Empereur, 174 à 176. — (17 février.) Recrutement de l'armée, 183, 184. — (18 février.) Organisation de vingt-huit batteries d'artillerie à Paris, 191, 192. — (19 février.) Formation de la 2e brigade de la réserve de Paris; — ordre de faire réoccuper et fortifier Soissons; — instructions pour le duc de Castiglione et le général Maison; — l'Empereur fait droit à une réclamation du duc de Feltre pour l'envoi direct des dépêches de l'armée au ministère de la guerre, 203 à 205. — (20 février.) Avis de l'envoi à Paris des drapeaux pris aux batailles de Montmirail, de Vauchamps et au combat de Montereau; cérémonial indiqué pour la réception de ces drapeaux, 212. — (21 février.) Instructions pour l'approvisionnement de guerre du duc de Raguse et le recrutement de la cavalerie; ordre d'envoyer une batterie d'artillerie au duc de Trévise, 220, 221. — (22 février.) Observations sur les opérations militaires du général Maison, 230. — (26 février.) Organisation des gardes nationales de la levée en masse dans les départements de l'Aube, de l'Yonne et de Seine-et-Marne, 249, 250. — (1er mars.) Formation des gardes nationales sédentaires; — ordre d'étendre la mesure de la levée en masse dans l'Aisne, le Nord, le Pas-de-Calais et dans les départements de la 7e division et de la Bourgogne; — faculté donnée aux gardes nationaux de s'incorporer dans les corps des ducs de Raguse, de Reggio et de Tarente; — ordre de traiter pour la garnison de Rome et pour la reddition de toutes les places d'Espagne, à l'exception de Figuières; — nouvelles instructions pour le duc d'Albufera et le général Maison, 264 à 266. — (2 mars.) Ordre de former trois divisions avec les gardes nationales réunies à Lyon; — — instructions pour le prince d'Eckmühl, le duc de Dalmatie, le général Lemarois et le général Maison, 270 à 272. — (4 mars.) Nouvelles de l'armée, 280, 281. — (5 mars.) Avis du combat de Berry-au-Bac; pertes de l'ennemi; — instructions pour l'équi-

pement des gardes nationaux réunis à Lyon, 291. — (14 mars.) Ordre de diriger un nouvel équipage de pont sur l'armée; — recrutement de l'armée, 312 à 314. — (15 mars.) Ordre de diriger sur l'armée tous les détachements disséminés, 322. — (17 mars.) Nouvelles des opérations de l'armée, 328. — (18 mars.) Organisation des dépôts, 334. — (20 mars.) Ordre de fortifier Nogent comme tête de pont, 339. — V. 70, 103, 143, 177, 305, 341. — V. Napoléon et Armée.

Colbert (Baron), général de division de cavalerie. — (24 janvier 1814.) Troupes placées sous son commandement, 70. — (30 janvier.) Il reçoit ordre de se porter sur Brienne, 86. — (12 mars.) Position qu'il occupe à Soissons, 303. — (15 mars.) Il est chargé du commandement de la 1re division de cavalerie de la Garde; état des troupes composant cette division, 320. — (17 mars.) Le général Colbert reçoit ordre de faire une reconnaissance sur Vertus et sur Champaubert, 325. — V. 160, 297, 309, 330 et 353.

Collin de Sussy (Comte), ministre des manufactures et du commerce. — (15 mars 1814.) Chargé d'envoyer à l'armée quatre bataillons de douaniers, 321.

Colloredo (Prince de), commandant un corps de l'armée du prince de Schwarzenberg, 27.

Compiègne, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Oise. — (9 février 1814.) Moyens de défense de la ville et du palais de Compiègne, 146. — (18 mars.) Eloge de la conduite des habitants de Compiègne, 334.

Condé, place forte du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Congrès de Chatillon. — (4 janvier 1814.) Le duc de Vicence est chargé de porter aux alliés des propositions de paix; instructions qu'il reçoit, conditions de paix, 10 à 13. — (2 février.) L'ouverture du congrès de Châtillon est fixée au 3 février, 102. — (4 février.) Le duc de Vicence reçoit tous pouvoirs de l'Empereur pour négocier et conclure la paix, 110 et note de la page 185. — (17 février.) Modification des instructions données au duc de Vicence : le plénipotentiaire français se montrera favorable à la paix, mais il ne signera rien sans l'ordre de l'Empereur; il offrira de cesser les hostilités si les alliés acceptent les bases des déclarations de Francfort, 185, 186. — (19 février.) Difficultés que le duc de Vicence rencontre pour l'accomplissement de sa mission; indignation de l'Empereur en recevant les propositions des alliés, 205, 206. — (26 février.) Précautions prises par l'Empereur pour assurer l'indépendance et la sécurité du congrès : le service de Châtillon est confié à la garde nationale, à l'exclusion de toute autre troupe; le maire est chargé du gouvernement de la ville pendant la durée du congrès; facilités données aux plénipotentiaires pour leurs communications avec le quartier général des alliés et la circulation de leurs courriers; — instructions adressées au duc de Vicence, 251 à 253. — (1er mars.) Réponse de l'Empereur à la note remise au duc de Vicence par les plénipotentiaires des alliés : « Cette note n'est pas une proposition de paix, mais une capitulation déshonorante; » revendication des limites naturelles de la France et de ses colonies, 267 à 269. — (2 mars.) Communication au conseil de l'Empire des pièces relatives aux négociations de la paix, 270. — (17 mars.) Le duc de Vicence est autorisé à faire les concessions nécessaires pour maintenir les négociations et connaître l'ultimatum des alliés, 327. — V. Caulaincourt.

Corbineau (Baron), général de division de cavalerie, aide de camp de l'Empereur. — (5 mars 1814.) Nommé gouverneur de Reims; ses instructions pour fortifier cette ville et en organiser la garnison, 288 à 291. — (8 mars.) Témoignage de satisfaction qu'il reçoit de l'Empereur après le combat et la prise de Reims, 298. — (17 mars.) Le général Corbineau est rappelé à l'armée, 331. — (13 avril.) L'Empereur, avant de quitter la France, adresse un nouveau témoignage de satisfaction au général Corbineau, 361. — V. Reims.

Corps danois. — (12 janvier 1814.) Placé sous les ordres du prince d'Eckmühl pour défendre Hambourg, 27. — V. Davout.

Corvisart (Baron), premier médecin de l'Empereur, 361 et 363.

Costaz (Baron), conseiller d'État, directeur des ponts et chaussées, 31, 38.
Craonne, chef-lieu de canton du département de l'Aisne, — (8 mars 1814.) Bataille de Craonne; ses résultats; pertes de l'ennemi, 298 à 300.
Cultes. — (30 janvier 1814.) Projet de décret pour la reconstruction du clocher de la commune d'Eclaron, près Saint-Dizier, 86. — (16 juin.) Projet de construction d'une église dans l'île de la Pianosa, 388. — (24 juin.) Budget du clergé de l'île d'Elbe, 394. — V. Bigot de Préameneu.
Curein (Baron), général de brigade, 336.
Curial (Baron), général de division de la Garde impériale. — (1er janvier 1814.) Chargé du commandement de deux divisions de la Garde réunies à Épinal, 1. — (3 janvier.) État des forces placées sous son commandement, 8. — (14 janvier.) Il reçoit ordre de prendre le commandement des troupes réunies à Châlons, 39. — (4 février.) Position occupée par la division Curial devant Troyes, 108. — V. 161 et 287. — V. Garde impériale.

D

Dalesme (Baron), général de brigade, gouverneur de l'île d'Elbe. — (27 avril 1814.) Chargé de faire connaître aux habitants de l'île l'arrivée prochaine de l'Empereur, et de remettre au général Drouot les magasins de guerre et de bouche appartenant au Domaine impérial, 363.
Daru (Comte), ministre de l'administration de la guerre. — (2 janvier 1814.) Reçoit ordre d'établir des magasins de subsistances à Epinal, à Langres et sur toute la ligne occupée par l'armée, 4. — (20 janvier.) Ses instructions pour l'établissement de relais destinés au transport des troupes, des munitions d'artillerie et des vivres, 57. — (15 février.) Il est chargé d'établir de nouveaux hôpitaux militaires et de réserver des places dans les hôpitaux civils pour les blessés et les malades de l'armée, 176. — (21 février.) Ses instructions pour l'équipement des gardes nationaux et l'approvisionnement de l'armée, 223. — (22 février.) Il reçoit ordre d'envoyer de Paris, tous les jours, des vivres à l'armée et d'établir un magasin à Nogent, 228 à 231. V. Approvisionnements et Santé (*Service de*).
Daure, commissaire ordonnateur de l'armée. — (8 février 1814.) Plaintes de l'Empereur à cause de l'insuffisance de l'approvisionnement de l'armée, 135, 136. — (9 février.) Ordres pour les magasins de vivres et le service des ambulances, 142.
Dautancourt (Baron), général de brigade de cavalerie, 65.
Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Aüerstaedt, maréchal de l'Empire, commandant le 13e corps d'armée. — (2 mars 1814.) Reçoit ordre de sortir de Hambourg et de prendre l'offensive contre l'ennemi, 271.
Decaen (Comte), général de division, 314.
Decous (Baron), général de division de la jeune Garde. — (31 janvier 1814.) Blessé au combat de Brienne, 88.
Decrès (Duc), vice-amiral, ministre de la marine et des colonies. — (3 janvier 1814.) Ses instructions pour les croisières et l'armement des vaisseaux, 7. — (8 janvier.) Il reçoit ordre de mettre les fusils des magasins de la marine à la disposition du ministre de la guerre, 17. — (21 février.) Instructions pour la défense de Dunkerque et l'évacuation du matériel de guerre réuni à Boulogne, 222. — (2 mars.) Témoignage de satisfaction de l'Empereur pour la belle conduite des vaisseaux *le Romulus*, *le Sceptre* et *le Trident* au combat du cap Benat; quarante décorations de la Légion d'honneur sont accordées aux équipages de ces vaisseaux; — prises faites par les frégates sorties de Nantes, 273. — (12 mars.) Ordre de diriger l'escadre de Rochefort sur Toulon, Brest ou Cherbourg, 306. — (17 mars.) Autorisation d'employer les équipages des vaisseaux à la défense de Rochefort, 327. — V. Marine française.
Defrance (Comte), général de division, commandant une division de gardes d'honneur. — (3 février 1814.) Chargé d'occuper Saint-Parres-aux-Tertres et d'éclairer la route de Bar-sur-Aube, 103. — (9 février.) La division De-

france se porte sur Sézanne, 139. — (13 février.) Elle reçoit ordre de poursuivre l'ennemi après le combat de Château-Thierry, 161. — (23 mars.) Le général Defrance reprend Saint-Dizier et fait 500 prisonniers; il est chargé de garder les ponts de cette ville et d'éclairer les mouvements de l'ennemi sur Vassy et Montiérender; — il reçoit ordre de se porter sur Toul et de requérir la levée en masse des gardes nationales de la Meuse et de la Moselle, 345. — V. 96, 105, 129, 148, 311, 316, 338, 353 et 357. — V. Gardes d'honneur.

Dejean (Baron), général de brigade, aide de camp de l'Empereur. — (9 janvier 1814.) Chargé de l'organisation et du commandement de toutes les levées de la Lorraine, 19.

Delaborde (Comte), général de division de la Garde impériale, 144.

Delort (Baron), général de brigade de cavalerie. — (14 janvier 1814.) Chargé de former à Meaux quatre régiments provisoires de cavalerie et d'en prendre le commandement, 33, 34.

Deriot (Baron), général de division. — (24 janvier 1814.) Chargé du commandement des dépôts de la Garde, à Paris, 75.

Dermoncourt (Baron), général de brigade, 319.

Dessaix (Comte), général de division. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département du Mont-Blanc, 9. — (19 février.) Chargé de seconder les opérations du duc de Castiglione sur Genève et sur le canton de Vaud, 205.

Digeon (Baron), général de division commandant l'artillerie du 6e corps. — (19 février 1814.) Plaintes de l'Empereur à cause de l'insuffisance des munitions du 6e corps, 198.

Dombrowski, général de division, commandant un corps polonais, 178.

Douai, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette ville, 28.

Doumerc (Baron), général de division, commandant le 1er corps de cavalerie, 204.

Drouot (Comte), général de division d'artillerie, aide-major de la Garde impériale. — (22 janvier 1814.) Ses instructions pour la formation et le recrutement de six nouveaux régiments de la Garde, 61. — (31 janvier.) Chargé des dépenses de la Garde, 87. — (14 février.) Reçoit ordre de diriger les divisions Meunier, Guyot et Laferrière sur Montmirail, 163. — (27 avril.) Le général Drouot est nommé gouverneur de l'île d'Elbe; ses instructions pour l'organisation militaire de cette île, 371 à 375. — (22 mai.) Armement de Porto-Longone et de l'île de la Pianosa, 377, 378. — (25 mai.) Organisation du personnel et du matériel de la marine, 378, 379. — (3 juin.) Instructions pour l'approvisionnement de l'île, 379, 380. — (5 juin.) Service des vivres de la marine; équipement et casernement des troupes; approvisionnement de la mine de Rio, 381 à 383. — (16 juin.) Instructions pour l'approvisionnement de la Pianosa et de Porto-Longone, 387, 388. — (3 juillet.) Projet d'armement de l'île d'Elbe, 397, 398. — (9 août.) Ordre de former les matricules des matelots de l'île; état du personnel et du matériel de la marine; règlement de la situation des officiers réformés; leur organisation, 408 à 411. — (14 août.) Nouvelles instructions pour l'approvisionnement des troupes, 411. — (6 septembre.) Budget de la guerre, 423, 424. — (26 septembre.) Instructions pour les officiers d'ordonnance de l'Empereur, 430. — (6 octobre.) Formation de deux compagnies composées des Polonais, Mameluks et chasseurs résidant à l'île d'Elbe, 431. — (6 décembre.) Ordre de faire lever le plan de Porto-Ferrajo pour mettre cette place en état de défense, 435. — (9 décembre.) Conseil convoqué pour le règlement du budget, 435, 436. — (11 décembre.) Instructions pour les cartouches à délivrer aux grenadiers, 436, 437. — (22 décembre.) Approvisionnement des troupes, 437. — (25 décembre.) Nomination des commandants des forts Montebello, Saint-Hilaire et Saint-Cloud; armement de ces forts, leur garnison, 437, 438. — (2 janvier 1815.) Instructions pour la surveillance des bâtiments français en croisière autour de l'île, 440 à 442. — (19 janvier.) Réorganisation du service

des garnisons, 445, 446. — (16 février.) Instructions pour le service de la marine, 449. — V. 158, 290, 363, 433 et 451. — V. Garde impériale et Elbe (Ile d').

Dufour (Baron), général de division. — (10 janvier 1814.) Chargé du commandement d'une division de l'armée de réserve de Paris; composition de cette division; son armement; ses ambulances; son quartier général est placé à Nogent-sur-Seine, 20 à 22. — (13 janvier.) Le général Dufour reçoit ordre d'occuper Arcis-sur-Aube, 33, 34. — V. Armée (*Organisation de l'*).

Duhesme (Comte), général de division, commandant une division du 2e corps. — (29 janvier 1814.) Reçoit ordre d'occuper Doulevant et d'appuyer la reconnaissance de la division Briche sur Brienne, 84, 85.

Dulaulov (Comte), général de division, commandant l'artillerie de la Garde. — (17 janvier 1814.) Chargé de l'organisation et de l'approvisionnement de l'artillerie, 47, 48. — (15 février.) Instructions qui lui sont données pour l'emploi des canons pris aux ennemis, 169, 170. — V. 258, 335 et 357. — V. Artillerie (de l'armée).

Dumoustier (Baron), général de division, 144.

Dunkerque, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette ville, 28.

Durand (Baron), ministre plénipotentiaire près le roi des Deux-Siciles, 87. — V. Napoléon Ier et Caulaincourt.

Durutte (Baron), général de division, gouverneur de Metz. — (5 mars 1814.) Chargé de former un camp volant avec les garnisons de Metz, de Verdun, de Longwy, de Thionville et de Luxembourg, et d'attaquer l'ennemi, 290. — (15 mars.) État des troupes placées sous ses ordres; ordre réitéré au général Durutte de rejoindre l'armée; ses instructions, 317, 318. — V. Clarke.

Duvignau (Baron), général de brigade. — (18 mars 1814.) Chargé du commandement de Châlons-sur-Marne; ses instructions, 333.

E

École polytechnique. — (24 janvier 1814.) Formation de trois compagnies d'artillerie à l'École polytechnique pour le service de trois batteries, 73. — (7 février.) Plusieurs batteries de l'armée de réserve sont servies par les élèves de l'École polytechnique, 120. — V. 144 et 192. — V. Paris.

Elbe (Ile d'), dans la Méditerranée. — (19 avril 1814.) L'Empereur annonce à l'Impératrice son départ pour l'île d'Elbe, 362. — (27 avril.) Le général Drouot prend possession des propriétés appartenant au domaine impérial, 363. — (7 mai.) Prise de possession des bateaux, felouques, etc., appartenant à l'île; — réorganisation de l'administration; — service des domaines de l'Empereur; — mesures de police et de salubrité de Porto-Ferrajo; — création du service des ponts et chaussées, 365 à 371. — (10 mai.) Organisation militaire de l'île, 371 à 375. — (25 mai.) Règlement du service de la marine, 378, 379. — (8 juin.) Approvisionnement de l'île, 379, 380. — (5 juin.) Équipement et casernement des troupes, 382, 383. — (10 juin.) Nomination du personnel du palais de Porto-Longone; — règlement des dépenses de la Pianosa, de Porto-Ferrajo et de Porto-Longone; — travaux du génie et des ponts et chaussées, 385 à 387. — (16 juin.) Approvisionnement de la Pianosa et de Porto-Longone; — projet de construction d'un village à la Pianosa, 387, 388. — (24 juin.) Budgets des recettes et des dépenses de l'île, 391 à 396. — (30 juin.) Travaux d'appropriation du palais de Porto-Longone, 396, 397. — (3 juillet.) Instructions pour les fortifications et l'armement de l'île, 397, 398. — (28 juillet.) État de la marine de l'île d'Elbe, 405. — (12 août.) Refus de l'Empereur d'admettre un consul anglais dans cette île, 410. — (20 août.) Établissement d'un lazaret à Porto-Ferrajo, 413. — (6 septembre.) Budget de la guerre de l'île d'Elbe, 423, 424. — (10 octobre.) Distribution à la Garde des terres appartenant à l'Empereur autour des salines, 432. — (1er novembre.) Nouvelles instructions pour l'approvisionnement de l'île, 433.

— (5 novembre.) Exploitation de la carrière de marbre de Campo, 434. — (25 décembre.) Armement des forts Montebello, Saint-Hilaire et Saint-Cloud; leur garnison, 437, 438. — (19 février 1815.) Construction d'une route de Porto-Ferrajo à Porto-Longone, 450. — (24 février.) Départ de l'Empereur de l'île d'Elbe, 451. — V. Napoléon Ier, Bertrand et Drouot.

Élisa Napoléon (Princesse), grande-duchesse de Toscane. — (4 janvier 1814.) Stipulation à faire pour conserver Lucques à cette princesse, 12. — (8 février.) La déclaration de guerre du roi de Naples nécessite l'abandon du duché de Toscane; l'Empereur recommande à la grande-duchesse de faire rentrer en France les soldats et employés français, 134.

Épernay, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. — (7 février 1814.) Le duc de Tarente occupe cette ville, 126. — (15 mars.) Travaux de défense du pont d'Epernay; — organisation de la garde nationale, 316.

Épinal, chef-lieu du département des Vosges. — (6 janvier 1814.) Le prince de la Moskova est chargé de reprendre cette ville, 15.

Espert de la Tour (Baron), général de brigade. — (24 janvier 1814.) Nommé aide de camp du roi Joseph, 73.

Étoges, village du département de la Marne. — (17 février 1814.) Le duc de Raguse bat un corps russe à Étoges et lui prend neuf pièces de canon, 181.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, prince de Venise, commandant en chef l'armée d'Italie. — (17 janvier 1814.) Reçoit ordre de ramener l'armée d'Italie sur les Alpes en laissant les Italiens pour garder les places fortes; — avis de la défection du roi de Naples et des efforts tentés par l'Empereur pour faire la paix, 48. — (8 février.) Rappel de l'ordre de retraite de l'armée d'Italie aussitôt que le roi de Naples aura déclaré la guerre, 134, 135. — (18 février.) Nouvelles de la guerre; les victoires remportées sur les alliés font espérer la conservation de l'Italie, 192, 193. — (19 février.) L'Empereur engage le prince Eugène à envoyer la vice-reine à Paris, 207. — (12 mars.) Motifs de l'Empereur en engageant la vice-reine à se rendre à Paris, 307. — V. Napoléon Ier, Hortense-Eugénie et Italie (Royaume d').

Exelmans (Baron), général de division de cavalerie, commandant le 2e corps de cavalerie. — (19 février 1814.) L'Empereur accorde cinquante décorations de la Légion d'honneur au 2e corps de cavalerie pour sa belle conduite à la bataille de Vauchamps, 200. — (11 mars.) Le général Exelmans est chargé du commandement de la 3e division de la Garde; position qu'il occupe à Soissons, 302. — (15 mars.) Il est nommé commandant de la 2e division de cavalerie de la Garde, 320. — V. 286, 309 et 357.

F

Ferdinand-Joseph, grand-duc de Toscane. — (10 octobre 1814.) L'Empereur prie ce prince de lui transmettre à l'île d'Elbe des nouvelles de l'Impératrice Marie-Louise et du Roi de Rome, 432.

Ferté-Gaucher (La), chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (27 février 1814.) Occupé par les alliés; le prince de la Moskova et le duc de Bellune se dirigent sur cette ville pour y attaquer l'ennemi, 257 à 261.

Fesch (Joseph), cardinal, archevêque de Lyon. — (4 août 1814.) L'Empereur lui fait ouvrir un crédit à Rome pour l'approvisionnement de l'île d'Elbe; — mesures prises par l'Empereur pour la sûreté de sa correspondance avec le cardinal Fesch, 407, 408. — V. 401, 403, 407 et 447.

Fismes, chef-lieu de canton du département de la Marne. — (12 mars 1814.) Travaux de défense de cette ville; sa garnison, 303, 304.

Flahault (Comte de), général de division, aide de camp de l'Empereur. — (24 février 1814.) Chargé de négocier l'armistice proposé par les alliés; conditions de cet armistice, 236 à 238. — (27 février.) Instructions pour la conclusion de l'armistice, 256, 257. — (28 février.) Ordre de hâter la conclusion de l'armistice pour arriver à la paix, 262. — V. Armistice.

Fontainebleau, chef-lieu d'arrondissement

du département de Seine-et-Marne. — (24 janvier 1814.) Troupes dirigées sur Fontainebleau pour couvrir Paris; organisation de la garde nationale, 71. — (6 février.) Ordre d'enlever du palais tout ce qui pourrait servir de trophée à l'ennemi, 117. — (9 février.) Moyens de défense de la ville et du palais, 146. — (19 février.) Les Autrichiens préservent le palais de Fontainebleau du pillage des Cosaques, 208. — (31 mars.) Concentration de l'armée autour de Fontainebleau pendant l'occupation de Paris par les alliés, 352 à 355. — V. 72, 180.

Forestier (Baron), général de brigade. — (31 janvier 1814.) Tué au combat de Brienne, 88.

Fouché, duc d'Otrante, ministre d'État. — (8 février 1814.) Chargé de régler avec le roi de Naples les conditions de la remise de Rome et des places de la Toscane, 134. — (12 mars.) L'Empereur blâme la convention signée par le duc d'Otrante et défend de faire revenir ses garnisons par mer, 305.

Foucher de Careil (Baron), général de division d'artillerie. — (19 février 1814.) Chargé du commandement de l'artillerie du 11e corps, 199.

François Ier, empereur d'Autriche. — (21 février 1814.) Proposition qui lui est adressée par l'Empereur Napoléon d'éviter les chances d'une bataille et de conclure la paix sur les bases offertes par les alliés à Francfort, 224 à 226. — (12 mars.) Opinion de Napoléon sur l'empereur d'Autriche, 305.

Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, princesse de Wurtemberg, reine de Westphalie, 132.

Friant (Comte), général de division, commandant la 1re division de la vieille Garde. — (14 février 1814.) Chargé de se porter avec la vieille Garde sur Montmirail pour soutenir le duc de Raguse, 165, 166. — (12 mars.) Reçoit ordre de se diriger sur Reims; ses instructions, 309, 310. — (22 mars.) Le général Friant se porte sur Saint-Dizier après la bataille d'Arcis-sur-Aube; troupes placées sous son commandement, 341, 342. — V. 258, 356 et 357. — V. Garde impériale.

Fririon (Baron), général de division. — (24 janvier 1814.) Chargé de l'organisation de deux divisions de réserve à Paris, 74. — (18 mars.) Ses instructions pour l'organisation des dépôts réunis à Paris, 334. — V. Armée (*Organisation de l'*).

G

Gagarine (Prince), général russe, commandant l'arrière-garde du corps de Winzingerode. — (4 mars 1814.) Fait prisonnier au combat de Berry-au-Bac, 291.

Ganteaume (Comte), vice-amiral, gouverneur de Toulon, 231, 277.

Garde impériale. — (1er janvier 1814.) Ordre de diriger la Garde sur Chaumont, Langres et Epinal, 1 et 2. — (2 janvier.) Effectif des corps, 4. — (8 janvier.) Ordre de diriger les dépôts sur Paris, 18. — (19 janvier.) Le duc de Trévise occupe Chaumont avec la vieille Garde; la 2e division de la jeune Garde se dirige sur Châlons, 55. — (22 janvier.) Formation de six nouveaux régiments; instructions pour leur recrutement, 61. — (23 janvier.) Le général Lefebvre-Desnoëttes se dirige sur Châlons et Vitry avec une partie de la cavalerie et la division Rottembourg; état de son artillerie, 63 à 66. — (24 janvier.) Départ du général Colbert pour Nogent-sur-Seine avec une division de cavalerie de la Garde. — Le général Ornano est chargé du commandement et de l'organisation des dépôts réunis à Paris; — l'artillerie est placée sous les ordres du général d'Aboville; — effectif de la Garde réunie à Paris, 70 à 76. — (27 janvier.) La vieille Garde bat l'ennemi à Bar-sur-Aube, 82. — (31 janvier.) Ordre pour les dépenses de la Garde, 87. — (3 février.) Concentration de la Garde à Troyes, 103, 104. — (4 février.) Positions occupées par les différents corps, 108, 109. — (5 février.) Une partie de la Garde évacue Troyes et se porte sur Nogent-sur-Seine, 112. — (6 février.) La vieille Garde suit le mouvement de retraite de l'armée sur Nogent, 118. — (8 février.) La division de tirailleurs (5e division de la jeune Garde) et la 2e division de la vieille Garde sont placées sous les ordres du

duc de Trévise, 134. — (9 février.) Organisation de deux nouvelles divisions à Paris, 144, 145. — (11 février.) Belle conduite de la vieille Garde à la bataille de Montmirail, 150, 151. — (12 février.) Éloge de la conduite de la Garde aux combats de Champaubert et de Château-Thierry, 154. — (13 février.) Ordre de diriger la réserve du général Ornano sur Fontainebleau; — une division est dirigée sur Essonne, 156 à 159. — (14 février.) La Garde se dirige sur Montmirail pour soutenir le duc de Raguse, qui se trouve en présence de l'armée de Blücher, 163 à 166. — (16 février.) Ordre de diriger sur l'armée les détachements de la vieille Garde qui se trouvent encore à Paris, 178. — (17 février.) Toute la Garde se porte sur Nangis, 181. — (19 février.) L'Empereur accorde de nombreuses décorations de la Légion d'honneur aux différents corps de la Garde impériale; — organisation de la réserve de la vieille Garde, 201, 202. — (20 février.) La Garde se dirige sur Bray, à la suite de l'ennemi, 210. — (27 février.) Réunion de la vieille Garde à Arcis-sur-Aube pour attaquer Blücher, 258 à 261. — (1er mars.) Instructions pour le recrutement de la cavalerie, 266, 267. — (5 mars.) Troupes polonaises attachées à la Garde, 284. — (11 mars.) Positions occupées par la Garde à Soissons, 302. — (15 mars.) Réorganisation de la cavalerie, 320. — (17 mars.) La vieille Garde se dirige sur Fère-Champenoise, 331. — (20 mars.) Les chasseurs de la Garde enlèvent un équipage de pont à l'ennemi, 337. — (22 mars.) La Garde se porte sur Saint-Dizier après la bataille d'Arcis-sur-Aube, 341, 342. — (23 mars.) Règlement des dépenses de la Garde, 346, 347. — (3 avril.) Allocution de l'Empereur à la vieille Garde réunie à Fontainebleau, 355, 356. — (20 avril.) Adieux de l'Empereur à la Garde, 362. — V. 145, 146, 187, 217, 309, 310, 348. — V. Armée et Napoléon.

Gardes d'honneur. — (31 janvier 1814.) Les gardes d'honneur sont placés sous les ordres du général Defrance, 96. — (13 février). La division Defrance est chargée de poursuivre l'ennemi après le combat de Château-Thierry, 161. — (12 mars.) Cette division prend part au combat de Reims, 310. — (15 mars.) Une batterie d'artillerie est attachée à la division Defrance; — les gardes d'honneur commandés par le général Vincent sont chargés de fortifier le pont d'Épernay, 316. — V. 103, 104, 125, 129, 139, 309 et 314. — V. Defrance.

Gardes nationales. — (1er janvier 1814.) Formation de quatre corps de gardes nationaux; armement et équipement de ces corps, 3. — (2 janvier.) Les gardes nationales sont destinées à former la réserve de l'armée, 4. — Ordre d'organiser les gardes nationales de la Haute-Saône pour défendre Vesoul, 6. — (6 janvier.) Même organisation dans la Haute-Marne pour la défense de Langres; — les gardes nationales sont chargées de défendre les ponts de la Saône depuis Mâcon jusqu'à Port-sur-Saône, 14. — (9 janvier.) Ordre de diriger sur Lyon deux ou trois batteries de campagne pour les gardes nationales, 19. — (10 janvier.) Organisation des gardes nationales de Metz, Thionville et Sarrelouis pour concourir à la défense de ces places, 20. — (12 janvier.) La défense des ponts de Saint-Cloud, Sèvres, Corbeil et Meaux est confiée aux gardes nationales de Versailles, Saint-Cloud et Meaux, 30. — (17 janvier.) Organisation des gardes nationales de Troyes, Soissons et Vitry-le-François, 46, 47. — (18 janvier.) Formation de camps pour les gardes nationales à Soissons, Meaux et Troyes; — 3,000 gardes nationaux du Calvados se dirigent sur Meaux; — formation de l'artillerie; — organisation des gardes nationales des 7e, 8e, 15e et 21e divisions militaires; leur effectif; elles reçoivent ordre de se diriger sur Grenoble, Chambéry, Vienne, Mâcon et Tarare, 52 à 54. — (23 janvier.) Organisation de l'artillerie et du génie de la garde nationale de Paris, 62. — (24 janvier.) Le général Pacthod reçoit ordre d'organiser les gardes nationales de Pont, Montereau et Fontainebleau; — ordre de diriger toutes les cohortes de gardes nationales sur Montereau, Moret et Nemours, pour couvrir Fontainebleau; — le duc de Conegliano est nommé major général de la garde na-

tionale de Paris, le général Drouot commandant de l'artillerie, et le colonel Villantroys directeur général du parc; le général Chasseloup est chargé du commandement du génie; — composition de la garde nationale de Paris; difficulté de pourvoir à son armement, 71, 72. — (31 janvier.) Ordre de réunir à Melun et à Montereau tous les bataillons de gardes nationales de la 1re division militaire, 89. — (5 février.) Le général Pacthod occupe Montereau avec une division de 5,000 gardes nationaux qui prend rang dans l'armée; — les divisions de gardes nationaux réunies à Meaux et à Soissons prennent aussi rang dans l'armée; leur effectif; généraux qui les commandent; — instructions de l'Empereur pour l'armement et l'organisation des gardes nationales : « Ces troupes ne sont plus des gardes nationales, mais de véritables troupes de ligne, puisqu'elles se composent d'hommes qui ont déjà fait deux cents lieues pour couvrir la capitale, » 113 à 115. — (9 février.) Instructions pour compléter l'organisation et l'instruction des divisions réunies à Meaux, Soissons et Montereau; — la garde nationale de Paris est chargée du service des barrières, 139 à 146. — (13 février.) La division réunie à Meaux se porte sur Montereau, sous les ordres du duc de Tarente, 159. — (15 février.) Des détachements des gardes nationales sont chargés d'escorter les convois de prisonniers de guerre dirigés sur Paris, 175. — (16 février.) La division commandée par le général Pacthod est incorporée dans le 7e corps, organisation de son artillerie, 179. — (17 février.) Ordre de diriger sur l'armée le régiment des gardes nationales de la Seine, 184. — (18 février.) Organisation de l'artillerie de la garde nationale de Paris; — formation de la garde nationale de Nangis, 191 à 193. — (21 février.) Instructions pour l'équipement des gardes nationaux incorporés dans l'armée, 223. — (22 février.) Organisation des gardes nationales de Bray et de Montereau, 229. — (24 février.) Le général Vincent est chargé du commandement des gardes nationales de Château-Thierry et de tous les environs, 235. — (26 février.) Décret pour une levée de 3,000 hommes dans chacun des départements de l'Aube, de l'Yonne et de Seine-et-Marne, sous le nom de *gardes nationaux des contingents de la levée en masse;* — le service militaire de Châtillon-sur-Seine est confié à la garde nationale pendant la durée du congrès, 244 à 250. — (1er mars.) Organisation des gardes nationales sédentaires; — faculté donnée aux gardes nationaux d'être incorporés dans l'armée jusqu'à la fin de la guerre, 264 à 266. — (2 mars.) Ordre de former trois divisions avec les gardes nationaux réunis à Lyon, sans se préoccuper de leur équipement : « Faites connaître que je me bats avec des gardes nationaux de Bretagne qui sont en sabots, » 270. — (5 mars.) Ordre de confier la défense de toutes les places des Ardennes aux gardes nationales; — — organisation de la garde nationale de Reims; une partie de cette garde prend rang dans l'armée; — équipement des gardes nationaux réunis à Lyon; instructions pour leur habillement, 292. — (10 mars.) Levée de 30,000 hommes à Paris, sous le titre de *levée en masse des gardes nationales*, 300, 301. — (12 mars.) La garde nationale de Strasbourg est chargée de la défense de cette place, 305. — (15 mars.) Organisation de la garde nationale d'Epernay, 317. — (17 mars.) Le duc de Trévise est chargé d'organiser la garde nationale de Reims, 331. — (18 mars.) Les gardes nationales de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de l'Oise sont dirigées sur l'armée, 333. — (23 mars.) Le général Defrance reçoit ordre de requérir la levée en masse des gardes nationales de la Meuse et de la Moselle, 345. — V. Clarke et Armée (*Organisation de l'*).

Gassendi (Comte de), sénateur. — (12 janvier 1814.) Nommé membre du comité de défense de Paris, 31.

Gauthier (Baron), général de brigade, 113.

Gendarmerie. — (6 janvier 1814.) Ordre de réunir la gendarmerie de la Haute-Marne et celle des départements occupés par l'ennemi pour défendre Langres, 14. — (8 janvier.) La gendarmerie est placée sous les ordres des généraux commandant l'insurrection, 17. — (24 janvier.) Effectif de la gendarmerie de

Paris; son service, 75. — (10 mai.) Organisation du service de la gendarmerie à l'île d'Elbe, 371 à 373.

Gênes, ville d'Italie. — (18 février 1814.) Ordre de mettre cette ville en état de défense, 192.

Genève, chef-lieu du département du Léman. — (11 janvier.) Le duc de Castiglione reçoit ordre de reprendre cette place; ses instructions; mesures pour la défense de cette partie du territoire; ordres pour l'armement, l'approvisionnement et la garnison de Genève; le général Musnier est nommé gouverneur de cette ville, 25. — V. 13, 247 et 248.

Génie militaire. — (6 janvier 1814.) Travaux de défense de Langres et d'Auxonne, 14. — (12 janvier.) Travaux de défense de Paris : fortifications, palissades, chevaux de frise et barrières; — étude des positions militaires autour de Paris; travaux de défense de Lyon, — 29 à 31. — (17 janvier.) Ordre de fortifier Châlons-sur-Marne et Vitry-le-François, 45. — (18 janvier.) Comité de défense du génie, 50. — (26 janvier.) Travaux de défense de Vitry, 78, 79. — (27 janvier.) Insuffisance des ressources du génie; instructions pour la réorganisation des sapeurs; envoi d'officiers du génie à l'armée, 82. — (1er février.) Ordre du jour pour le corps du génie de l'armée; travaux de défense de Châlons, Vitry, Troyes, Arcis-sur-Aube, et des ponts de la Marne, de l'Aube et de la Seine, 100, 101. — (17 février.) Organisation de compagnies de sapeurs pour l'armée, 184. — (19 février.) Le génie est chargé d'établir un pont de bateaux sur l'Yonne, à la hauteur de Fossard, et un sur la Seine, près de Montereau; — ordre de palissader Montereau, 198 à 200. — (21 février.) Construction de redoutes à Nogent; — le parc du génie suit l'armée pour jeter des ponts sur la Seine, 220. — (25 février.) Rétablissement du pont d'Arcis-sur-Aube, 243. — (1er mars.) Ordre de rétablir le pont de la Ferté-sous-Jouarre, 267. — (4 mars.) Rétablissement du pont de Nogent, 281. — (5 mars.) Ordre de jeter un pont de chevalets à Pont-Arcy et un autre à Maizy; — travaux de défense de Reims, 286 à 291. — (11 mars.) Construction de redoutes à Montmartre, 301. — (12 mars.) Ordre de diriger le génie de la Garde et un équipage de pont sur Reims, 309, 310. — (14 mars.) Projet de fortifier Château-Thierry, 312. — (15 mars.) Travaux de défense de Reims, 317. — (18 mars.) Construction de quatre ponts sur l'Aube et de deux ponts sur la Seine à Méry, Boulages et Plancy, 335. — (20 mars.) Ordre d'établir des fortifications de campagne en avant de Nogent, comme tête de pont, 340. — (10 mai.) Organisation du service du génie à l'île d'Elbe, 371. — V. 258 et 348. — V. Lery, Blein et Clarke.

Gérard (Baron), général de division. — (7 janvier 1814.) Chargé du commandement de la division de réserve de Paris, 16. — (23 janvier.) Reçoit ordre de suivre le mouvement de concentration de l'armée sur Vitry; effectif de ses troupes, 63, 64. — (3 février.) Chargé d'occuper Saint-Parres-aux-Tertres, et d'éclairer la route de Bar-sur-Aube, 103, 104. — (4 février.) Les troupes du général Gérard occupent le pont de la Guillotière et sont chargées de défendre tous les ponts de la Seine, depuis Saint-Parres jusqu'à la hauteur des Maisons-Blanches, 108. — (8 février.) Les deux divisions du général Gérard occupent Pont-sur-Seine; elles sont placées sous les ordres supérieurs du duc de Bellune, 136. — (19 février.) Le général Gérard est chargé du commandement du 2e corps; il reçoit ordre de se porter sur Pont-sur-Yonne avec la cavalerie du général Pajol qui est placée sous ses ordres; — réorganisation du 2e corps, 196 à 198. — (20 février.) Le 2e corps occupe Sens et Pont-sur-Yonne, 211. — (24 février.) Le général Gérard porte son quartier général au pont de la Guillotière, près Troyes; la cavalerie du général Saint-Germain est placée sous ses ordres, 235. — (4 avril.) Le 2e corps prend position à Pringy et à Boissise-le-Roi, près Fontainebleau, 356. — V. 66, 67, 69, 95, 111, 129, 194 et 218. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Girardin (Comte), général de division, 350.

Gourgaud (Baron), chef d'escadron, premier officier d'ordonnance de l'Empereur.

— (8 mars 1814.) Troupes placées sous son commandement pour tourner la position de l'ennemi et se porter sur Laon, 299.

Graham, général anglais, commandant une division de milices anglaises attachée au corps d'armée de Bülow, 26.

Gressot (Baron), général de brigade. — (8 février 1814.) Nommé chef d'état-major du 7e corps, 134.

Grezet, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur, 284.

Grouchy (Comte), général de division de cavalerie. — (2 janvier 1814.) Chargé du commandement de la cavalerie de l'armée, 4. — (3 et 4 février.) Ses instructions après la bataille de la Rothière, 103 à 109. — (9 février.) Il reçoit ordre de se rapprocher de Sézanne et de Champaubert, où l'Empereur se dispose à attaquer l'armée de Blücher, 139. — (15 février.) Le général Grouchy se porte sur Montmirail, troupes placées sous son commandement, 170, 171. — (18 février.) Éloge de sa conduite à la bataille de Vauchamps, 189. — (8 mars.) Blessé à la bataille de Craonne, 297. — V. 101, 181 et 209. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Guilleminot (Comte), général de division. — (15 mars 1814.) Nommé gouverneur de Mayence; état des forces placées sous ses ordres, 318.

Guye (Baron), général de brigade, 113, 177.

Guyot (Baron), général de division, commandant la 2e division de cavalerie de la Garde, 91. — (3 février 1814.) Chargé de faire des reconnaissances aux environs de Troyes pour observer les mouvements de l'ennemi, 105. — (14 février.) La division Guyot se porte sur Montmirail, 163. — V. Garde impériale.

Gyulai (Comte), commandant un corps de l'armée du prince de Schwarzenberg, 27.

H

Hamelinaye (Baron), général de division. — (17 janvier 1814.) Chargé du commandement de la 2e division de réserve; ses instructions pour la défense de Troyes, 45. — (23 janvier.) Organisation de son artillerie, 63. — (24 janvier.) Troupes placées sous son commandement, 75, 76. — (19 février.) Nommé commandant d'une division du 2e corps d'armée, 199. — V. 55, 71, 89, 95 et 108.

Hastrel (Baron d'), général de division, directeur de la conscription militaire. — (22 janvier 1814.) Chargé de lever la conscription de 1815 dans les départements du Midi, 62.

Hauterive (Comte d'), conseiller d'État. — (31 janvier 1814.) Chargé par intérim du portefeuille des relations extérieures, 87. — (8 février.) Ses instructions pour terminer les affaires d'Espagne, 137. — (17 mars.) Chargé de remettre au roi Joseph copie des propositions des alliés au congrès de Châtillon, 326.

Henrion (Baron), général de division, commandant une division de la jeune Garde, 342, 343 et 348.

Hollande. — (4 janvier 1814.) Intention de l'Empereur de stipuler en faveur de l'indépendance de la Hollande dans les négociations de paix, 11 à 13.

Hortense-Eugénie, reine. — (12 mars 1814.) Cette princesse se joint à l'Empereur pour proposer à la vice-reine d'Italie de ne pas rester dans un pays occupé par l'ennemi et de venir faire ses couches à Paris, 307.

Hulin (Comte), général de division, commandant la 1re division militaire. — (10 janvier 1814.) Chargé de faire entrer comme soldats ou comme sous-officiers dans les régiments de la jeune Garde les vétérans disposés à reprendre du service, 20. — (9 février.) Ses instructions pour l'organisation de l'artillerie, 146. — (2 mars.) Le général Hulin reçoit ordre d'organiser la 2e division de réserve de Paris et de diriger sur l'armée la cavalerie disponible, 273. — (31 mars.) Ce général conserve le commandement de la 1re division militaire pendant l'occupation de Paris par les alliés, 353. — V. 63, 72 et 184. — V. Paris.

I

Inspecteurs aux revues. — (7 janvier 1814.) Instructions pour le contrôle du service des inspecteurs aux revues, 17.

Insurrection nationale. — (1er janvier 1814.) Son organisation; les généraux de l'insurrection sont placés sous les ordres des généraux commandant les corps d'armée, 3. — (2 janvier.) Organisation de la levée en masse dans la Haute-Saône, 6.—(4 janvier.) Nomination des commandants de la levée en masse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges, du Mont-Blanc, de l'Isère, de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône; composition des comités de recrutement; attribution des commandants de la levée en mase; organisation des levées par communes et par villages; formation de corps francs; concession de commissions de partisans, 9. — (8 janvier.) Les douaniers, gardes champêtres, gardes forestiers, gendarmes et tous les militaires réformés ou pensionnés sont placés sous les ordres des généraux commandant l'insurrection, 17. — (9 janvier.) Le général Dejean est chargé de l'organisation et du commandement de toutes les levées de la Lorraine, 19. — (14 janvier.) Ordre pour l'exécution de la levée en masse dans les départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse, 38. — (15 février.) Armement des habitants de Château-Thierry et des environs pour repousser la cavalerie ennemie, 172. — (20 février.) Le général Allix est chargé de donner des commissions de partisans et de créer des compagnies franches dans la 18e division militaire (Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or et Saône-et-Loire). — (26 février.) Décret pour une levée de 3,000 hommes dans chacun des départements de l'Aube, de l'Yonne et de Seine-et-Marne; organisation de ces nouvelles troupes sous le nom de *gardes nationaux des contingents de la levée en masse;* — ordre d'étendre cette mesure aux départements de la Drôme, de l'Isère, du Mont-Blanc et à tous les départements évacués par l'ennemi, 249, 250. — (6 mars.) Dispositions enthousiastes des paysans pour repousser l'ennemi; projet de distribuer des cadres de bataillons dans tous les départements de l'Empire, 294. — (10 mars.) Levée de 30,000 hommes à Paris, sous le titre de *levée en masse des gardes nationales*, 300, 301. — (12 mars.) Le colonel Simon est chargé du commandement d'un corps franc aux environs de Meaux; ses instructions, 306. — (14 mars.) Projet de décret pour l'organisation du contingent de Paris dans la levée en masse, 316. — (16 mars.) Instructions pour la levée en masse des habitants de la Lorraine, de l'Alsace et des Vosges, 323. — (17 mars.) Le duc de Trévise est chargé d'organiser la levée en masse à Reims, 331. — (23 mars.) Le général Defrance reçoit ordre de requérir la levée en masse des gardes nationales de la Meuse et de la Moselle, 345. — V. Napoléon Ier et Clarke.

Invalides. — (10 janvier 1814.) Ordre d'employer comme sous-officiers les invalides dont les blessures sont guéries et qui consentent à reprendre du service, 20. — (7 février.) Organisation de compagnies d'artillerie aux Invalides, 123. — (9 février.) Formation de batteries servies par les invalides, 144. — V. Serurier et Clarke.

Italie (Royaume d'). — (4 janvier 1814.) Dépenses occasionnées par les places fortes d'Italie; — les instructions remises au duc de Vicence pour négocier la paix portent que « l'indépendance entière de l'Italie est le premier intérêt de la France »; — ligne proposée pour la démarcation des frontières de l'Italie, 11. — (8 février.) La déclaration de guerre du roi de Naples oblige l'Empereur à rappeler son armée et à abandonner toutes les places d'Italie, 134, 135. — (12 mars.) Ordre de faire revenir les garnisons par terre et non par mer, 305. — V. Eugène Napoléon, Borghese et Caulaincourt.

J

Jacquinot (Baron), général de division. — (19 février 1814.) Chargé du commandement de la division de cavalerie légère du 6e corps; composition de cette division, 201, 202.

Janssens (Baron), général de division, 304.

Jarry (Baron), général de brigade. — (10 janvier 1814.) Chargé du commandement d'une brigade de l'armée de réserve de Paris; — composition de cette brigade, 21. — (13 janvier.) Ordre de la diriger sur Arcis-sur-Aube, 33.

Jermanowski (Baron), major de cavalerie, à l'île d'Elbe. — (9 septembre 1814.) Chargé d'armer le brick *l'Inconstant* pour chasser deux corsaires barbaresques qui s'étaient montrés sur les côtes de l'île d'Elbe, 424. — (6 octobre.) Nommé commandant de deux compagnies formées avec les Polonais, Mameluks et chasseurs résidant à l'île d'Elbe, 431.

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. — (4 janvier 1814.) Stipulation en faveur des Etats du roi de Westphalie formulée par l'Empereur dans les conditions de la paix; compensation éventuelle en Italie, 12. — (1er septembre.) L'Empereur donne avis au roi Jérôme de l'arrivée de Madame Mère à l'île d'Elbe, 421.

Joachim Napoléon, roi de Naples. — (13 février 1814.) Déclare la guerre à la France; son ambassadeur reçoit ordre de quitter le territoire de l'Empire, 157, 158. — (26 février.) L'Empereur espère encore arrêter l'exécution des projets du roi de Naples et charge le roi Joseph de l'éclairer sur les conséquences de sa conduite, 250.

Joseph Napoléon, roi, grand électeur. — (10 janvier 1814.) L'Empereur fait mettre à l'ordre du Palais que ce prince sera annoncé sous le titre de *Roi Joseph*, avec les honneurs usités pour les princes français; — le roi Joseph est autorisé à prendre l'uniforme des grenadiers de la Garde; — composition de sa maison; — réception de la cour et des autorités, 20. — (24 janvier.) Le roi Joseph est nommé lieutenant général de l'Empereur; ses instructions; il est chargé du commandement de la garde nationale, des troupes de la 1re division militaire et de la partie de la Garde réunie à Paris; nomination de ses aides de camp et de l'officier supérieur chargé de l'expédition de ses ordres; état des troupes réunies sous son commandement; ses instructions pour l'organisation et les mouvements des troupes, 72 à 78. — (31 janvier.) Ordre pour le payement des dépenses de la Garde, 87. — Avis des résultats du combat de Brienne, 94. — (2 février.) Avis de l'ouverture du congrès de Châtillon, 102. — (6 février.) Instructions pour l'armement et l'équipement des troupes, 117. — (7 février.) Formation d'une armée de réserve; instructions pour la défense de Paris; — nouvelles de l'armée, 119 à 128. — (8 février.) Opinion de l'Empereur sur la situation; instructions pour sa famille; ordre de faire partir l'Impératrice et le Roi de Rome pour Rambouillet, si l'on recevait la nouvelle d'une bataille perdue ou de la mort de l'Empereur, 130 à 133; — instructions pour l'évacuation de l'Italie et le règlement des affaires d'Espagne; — ordres pour le mouvement des troupes; nouvelles de l'armée, 138. — (9 février.) Avis des dispositions prises pour attaquer l'armée de Blücher; état des forces dont l'Empereur dispose; évaluation des corps ennemis, 147 à 149. — (10 février.) Avis du combat de Champaubert; pertes de l'armée russe, 149, 150. — (11 février.) Bataille de Montmirail; ses résultats importants, 150, 151. — (12 février.) Combat de Château-Thierry, 152. — (13 février.) Instructions pour le service des troupes réunies à Paris; — ordre de diriger la réserve du général Ornano sur Fontainebleau, 154 à 156. — (14 février.) Avis de la bataille de Vauchamps; pertes de l'ennemi, 167. — (15 février.) Instruction pour la défense de Paris, 173, 174. — (16 février.) Ordre de diriger sur l'armée les détachements de la vieille Garde qui se trouvent encore à Paris, 178, 179. — (17 février.) Nouvelle de la reprise de Soissons et de la défaite d'un corps russe à Etoges; — instructions pour la formation de la 1re

et de la 2e division de la réserve de Paris; ordres pour les mouvements de troupes, 181 à 184. — (18 février.) Avis de la demande d'une suspension d'armes par le prince de Schwarzenberg, 190, 191. — (19 février.) Combat de Montereau; pertes des Autrichiens et des Wurtembergeois; — ordres pour le recrutement de l'armée, 195. — Nouvelles de l'armée; instructions pour la réserve d'approvisionnement de guerre et pour le service des hôpitaux, 207 à 209. — (20 février.) Le duc de Bassano est chargé d'envoyer au roi Joseph copie des propositions des alliés, 211. — (23 février.) Nouvelles de la guerre, 233, 234. — (25 février.) L'Empereur demande au roi Joseph s'il croit pouvoir écrire, de son chef, au prince royal de Suède pour l'engager à changer de conduite envers la France, 242. — (26 février.) Il lui propose d'écrire aussi au roi de Naples pour le faire revenir de ses résolutions hostiles, 250. — (27 février.) Nouvelles de l'armée, 260 à 262. — (1er mars.) Avis de la reprise de la Ferté-sous-Jouarre et des opérations de l'armée; — instructions pour le recrutement de la cavalerie de la Garde, 266, 267. — (2 mars.) Le roi Joseph reçoit ordre de réunir le conseil de l'Empire et de lui communiquer toutes les pièces relatives aux négociations de la paix, 270. — (5 mars.) Avis des combats de Lizy-sur-Ourcq et de May; pertes des alliés, 288. — (8 mars.) Bataille de Craonne; ses résultats, 297. — (10 mars.) Nouvelles de l'armée; — instructions pour une levée de 30,000 hommes à Paris, sous le titre de *levée en masse des gardes nationales*, 300, 301. — (11 mars.) Avis de l'insuccès de l'attaque de Laon et de la retraite de l'armée sur Soissons; causes de cet insuccès; — instructions pour le recrutement de la Garde; — ordre de créer des ateliers de charité à Paris, 301. — (14 mars.) Avis de la reprise de Reims et de la destruction du corps de Saint-Priest, 311. — (16 mars.) Nouvel ordre de faire partir dans la direction de la Loire l'Impératrice, le Roi de Rome et tous les grands dignitaires de l'Etat, si Paris était menacé, 323. — (17 mars.) Nouvelles de la guerre; ordre de diriger des troupes sur Bordeaux et d'en donner le commandement au duc d'Albufera, 326, 327. — (20 mars.) Avis de la prise de Méry; pertes de l'ennemi, 337. — V. 129, 145, 146, 156, 158, 161, 236, 237, 254, 263, 277, 305, 329 et 330. — V. Napoléon Ier, Paris.

Joséphine (Impératrice-Reine). — (8 février 1814.) Chargée par l'Empereur d'écrire au prince Eugène pour le presser de revenir sur les Alpes, 137. — (23 mars.) Instructions pour le mode de payement de sa dotation, 346.

Journaux. — (19 février 1814.) Reproches sur le défaut de direction de la presse; l'Empereur se plaint des journaux, qui, par leurs indiscrétions inintelligentes et par leurs flatteries intempestives, compromettent les opérations de l'armée, 206. — V. Savary.

Julie. — V. Marie-Julie.

K.

Kellermann, duc de Valmy, maréchal de l'Empire, commandant supérieur des 2e, 3e et 4e divisions militaires. — (3 janvier 1814.) Ordres qu'il reçoit pour l'organisation et les mouvements des troupes, 8, 9. — (8 janvier.) Ses instructions pour l'armement des détachements et leur direction sur les différents corps, 18. — (11 janvier.) Le duc de Valmy reçoit ordre de ne pas tenir la 2e division de la jeune Garde enfermée dans Thionville et de la diriger sur Verdun, 25.

Kellermann, comte de Valmy, général de division de cavalerie. — (7 février 1814.) Reçoit ordre de se porter sur Sézanne et Champaubert, 126. — (17 février.) Chargé du commandement d'une division de dragons venant d'Espagne; cette division forme l'avant-garde de l'armée qui se porte sur Nangis, 181. — (18 février.) Le comte de Valmy réoccupe Provins, 189. — (19 février.) L'Empereur accorde cent décorations de la Légion d'honneur aux troupes du comte de Valmy pour leur belle conduite à la bataille de Vauchamps, 200. — (26 février.) La cavalerie du

comte de Valmy se dirige sur Bar-sur-Aube et forme l'avant-garde de l'armée, 243, 244. — V. 160, 187, 189 et 260. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Kleist, général prussien, commandant un corps prussien de l'armée du prince de Schwarzenberg, 27. — (14 février 1814.) Ce corps, qui avait rejoint l'armée de Blücher, est battu à Vauchamps, 167.

Klenau (Comte), feld-maréchal-lieutenant, commandant un corps de cavalerie de l'armée du prince de Schwarzenberg, 27.

L.

Lætitia. — V. Marie-Lætitia.

Laferrière-Levêque (Baron), général de division de cavalerie de la Garde, 163.

La Ferté-sous-Jouarre, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (1er février 1814.) Fabrication dans cette ville de pain biscuité pour l'armée; — établissement d'hôpitaux militaires, 98, 99. — (9 février.) Troupes chargées de défendre la Ferté-sous-Jouarre, 138. — (1er mars.) L'Empereur reprend cette ville sur l'ennemi; rétablissement du pont, 266, 267. — V. 168, 169 et 220.

Laforest (Comte de), conseiller d'Etat en service extraordinaire. — (8 février 1814.) Chargé de négocier avec le roi Ferdinand la reddition des places de la Catalogne occupées par des garnisons françaises, 135.

Lagrange (Comte), général de division, 113.

Lamezan, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (23 janvier 1814.) Chargé de faire exécuter les ordres de l'Empereur pour la concentration de l'armée à Châlons et à Vitry; — ses instructions pour l'approvisionnement de l'armée, 66, 67.

Landrecies, place forte du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Langeron (Comte de), commandant un corps russe de l'armée de Silésie. — (8 mars 1814.) Battu à Craonne; ses pertes, 297.

Langres, chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne. — (1er janvier 1814.) Réunion de la Garde à Langres, 1 et 2. — (6 janvier.) Importance de cette place; ses travaux de défense; organisation et armement des gardes nationales pour la défendre, 14.

Laon, chef-lieu du département de l'Aisne. — (5 mars 1814.) Marche de l'armée sur cette ville, 287. — (11 mars.) Bataille de Laon; ses résultats, 300, 301.

Lapi, directeur des domaines impériaux à l'île d'Elbe, 367, 368, 370, 416, 422, 425. — Chargé du commandement de l'île, 431.

Lavallette (Comte de), conseiller d'État, directeur général des postes, 129, 280.

Lecapitaine (Baron), général de brigade. — (24 janvier 1814.) Nommé aide de camp du roi Joseph, 73.

Lefebvre-Desnoettes (Comte), général de division, commandant une division de cavalerie de la Garde. — (23 janvier 1814.) Reçoit ordre de se diriger sur Vitry; — troupes placées sous son commandement, 63 à 65. — (31 janvier.) Blessé au combat de Brienne; éloge de son intrépidité, 88. — (15 mars.) Désigné pour commander la 3e division de cavalerie de la Garde, 320. — (23 mars.) Il reçoit ordre de se porter sur Vassy, 348. — V. 69, 353, 357 et 359. — V. Garde impériale.

Lefol (Baron), général de division de la jeune Garde. — (23 mars 1814.) Chargé de reprendre Vitry, 344.

Légion d'honneur. — (19 février 1814.) Décorations accordées aux différents corps après la bataille de Vauchamps, 200.

Lemaire (Baron), général de division. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département de la Haute-Saône, 9.

Lemarois (Comte), général de division, gouverneur de Magdeburg. — (2 mars 1814.) Reçoit ordre de sortir de Magdeburg et de réunir ses troupes à celles du prince d'Eckmühl, 271.

Lery (Baron de), général de division, commandant le génie de l'armée. — (1er février 1814.) Chargé de l'exécution des travaux de défense de Châlons, Vitry,

Troyes, et des ponts de la Marne, de l'Aube, de la Voire et de la Seine, 100, 101. — (3 février.) Reçoit ordre de construire trois ponts sur la Seine, à Troyes, pour les opérations de l'armée, 104. — (1er mars.) Chargé de rétablir le pont de la Ferté-sous-Jouarre, 267. — (15 mars.) Ses instructions pour les travaux de défense de Reims, 317. — (18 mars.) Construction de quatre ponts sur l'Aube et de deux ponts sur la Seine, à Méry, Boulages et Plancy, 334. — V. 82, 143 et 220. — V. Génie.

Letort (Baron), général de division de cavalerie. — (15 mars 1814.) Chargé du commandement de la 3e division de cavalerie de la Garde, 320.

Leval (Comte), général de division. — (5 février 1814.) Chargé de se porter sur Nogent-sur-Seine avec sa division, 113. — (8 février.) Nommé commandant d'une division du 7e corps, 133. — (14 février.) Cette division se porte sur Montmirail, 163, 164. — (15 février.) Elle se rapproche de la Ferté-sous-Jouarre pour couvrir Paris, 169.

Levée en masse. V. Insurrection nationale.

L'Huillier (Baron), général de division. — (15 janvier 1814.) Chargé de diriger sur Paris la division de réserve de Bordeaux, 41.

Liechtenstein (Prince de), aide de camp du prince de Schwarzenberg. — (23 février 1814.) Chargé de porter à l'Empereur une demande d'armistice, 234. — V. Schwarzenberg.

Lille, chef-lieu du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette place, 28.

Loing (Canal du). — (8 février 1814.) Le général Pajol est chargé de la défense des ponts de ce canal, depuis Moret jusqu'à la Loire, 137. — (19 février.) Nécessité pour l'armée d'avoir deux ponts sur ce canal, 198.

Longwy, place forte du département de la Moselle. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Louis Napoléon, roi, connétable de l'Empire. — (6 février 1814.) Intention de l'Empereur de mettre le roi Louis à la tête de Paris, 118. — (8 février.) Conseils du roi Louis pour la paix; opinion de l'Empereur sur ce sujet; l'Empereur décide que le roi Louis s'éloignera de Paris avec le roi Joseph, en cas d'éventualité malheureuse, 131, 133.

Lucien Bonaparte, prince de Canino, 401.

Lucotte, général de brigade, 194, 210, 218.

Lusigny, chef-lieu de canton du département de l'Aube. — (25 février 1814.) Les commissaires pour l'armistice tiennent leurs séances à Lusigny, 242.

Luxembourg, chef-lieu du département des Forêts. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Lyon, chef-lieu du département du Rhône. — (1er janvier 1814.) Formation d'un corps d'armée destiné à couvrir cette ville, 2. — (11 janvier.) Armement et approvisionnement de Lyon; intention de l'Empereur de faire de cette ville une place d'armes, d'y réunir un corps d'armée et de la mettre en bon état de défense, 24. — (12 janvier.) Armée chargée de couvrir cette place; formation d'un comité de défense, 29 à 31. — (18 janvier.) Le duc de Castiglione est forcé d'évacuer Lyon; ressources mises à sa disposition pour réoccuper cette ville; — ses instructions, 53, 54. — (8 février.) Ordre de diriger sur Lyon les bataillons de Nîmes, Montpellier et Toulouse, 135. — (2 mars.) Formation de trois divisions de gardes nationales à Lyon, 270. — V. Augereau.

M

Macdonald, duc de Tarente, maréchal de l'Empire, commandant le 11e corps. — (10 janvier 1814.) Chargé de manœuvrer sur Maestricht, Namur et sur le flanc droit de Blücher; — ses instructions spéciales; — avis des opérations des autres corps, 23. — (12 janvier.) État des forces commandées par le duc de Tarente, 28. — (13 janvier.) Ce maréchal reçoit ordre de défendre Liége et la Meuse contre l'armée de Blücher, et de couvrir les débouchés de Paris, 32, 33. — (17 janvier.) Avis de la concentration de l'armée sur Châlons, 45. — (31 janvier.) Le duc de Tarente laisse le 5e corps d'armée et le 3e corps de cavalerie à Sainte-Menehould, pour protéger Vitry, Reims et les Ardennes,

et se porte sur Châlons avec le 11e corps et le 2e corps de cavalerie, 91. — (7 février.) Le 11e corps occupe Épernay et soutient chaque jour des combats contre l'ennemi, 126. — (13 février.) Le 11e corps prend part aux opérations de l'armée contre le prince de Schwarzenberg, 181. — (18 février.) Il reçoit ordre de suivre l'ennemi dans la direction de Bray, après le combat de Mormant, 187. — (21 février.) Le duc de Tarente porte son quartier général à Saint-Martin-de-Bossenay, 216. — (24 février.) Il se dirige sur Bar-sur-Seine avec le 5e corps de cavalerie, 240. — (26 février.) Ses instructions pour l'organisation de la garde nationale de Châtillon-sur-Seine, 244. — (27 février.) Le duc de Tarente est chargé de contenir l'ennemi à Bar-sur-Aube et à Clairvaux pendant que l'Empereur se rend à Arcis-sur-Aube pour attaquer Blücher; effectif de ses troupes, 258 à 260. — (6 mars.) Avis des succès de l'armée; — ordre d'occuper Troyes et de ne quitter la Seine dans aucun cas, 293. — (23 mars.) Le duc de Tarente reçoit ordre de concourir à l'attaque de Vitry, 344. — V. 90, 95, 97, 125, 149, 193, 254, 293, 343 et 350. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Madone (La), village de l'île d'Elbe habité par l'Empereur, 415 à 422.

Maestricht, chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Maison (Baron), général de division. — — (12 janvier 1814.) Troupes placées sous son commandement pour couvrir la Belgique, 28. — (13 janvier.) Le général Maison est chargé de tenir en échec le corps d'armée de Bülow, 32. — (14 janvier.) Ses instructions pour la défense d'Ostende et de Nieuport, 39. — (18 janvier.) Combats soutenus par le général Maison contre les troupes de Bülow, 50. — (20 janvier.) Instructions pour la défense de la Belgique et la concentration du 1er corps sur Anvers, 58 à 60. — (15 février.) Ordre de rassembler toutes les garnisons et d'arrêter le mouvement de Bülow sur Paris, 175. — (19 février.) L'Empereur se plaint du système de défense suivi par le général Maison; il lui ordonne de réunir ses troupes et de marcher à l'ennemi, 203. — (3 mars.) Le général Maison reçoit ordre de dégager Bruxelles, 279. — V. 230, 265 et 296. — V. Armée (*Opérations de l'*) et Clarke.

Mallet (Chevalier), colonel du 1er régiment de voltigeurs de la Garde impériale. —(10 octobre 1814.) Reçoit de l'Empereur la concession d'un terrain à l'île d'Elbe, 432.

Marchand (Comte), général de division. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département de l'Isère, 9. — (18 janvier.) Chargé d'organiser les gardes nationales des 7e et 8e divisions militaires et de lier ses opérations à celles du duc de Castiglione, 53, 54. — V. 41, 204 et 230.

Marchant (Baron), intendant général de l'armée. — (17 janvier 1814.) Chargé d'approvisionner Châlons et d'y établir des ateliers de manutention, 44, 45. — (1er février.) Avis de la translation de l'administration de l'armée à Sézanne; instructions pour la direction des convois, le service des blessés et l'approvisionnement de vivres de l'armée, 99. — (22 février.) L'intendant Marchant reçoit ordre d'être toujours présent au quartier général de l'armée, 229. — — V. Approvisionnements et Santé (*Service de*).

Maret, duc de Bassano, ministre secrétaire d'Etat. — (20 février 1814.) Chargé d'envoyer au roi Joseph copie des propositions des alliés, 211. — V. 326, 347.

Marie-Julie, reine. — (10 janvier 1814.) L'Empereur ordonne que cette princesse soit annoncée au Palais sous le titre de *Reine Julie;* composition de la maison de cette princesse; cérémonie de réception de la Cour et des autorités, 20.

Marie-Lætitia, Madame, mère de l'Empereur Napoléon. — (24 juillet 1814.) Dispositions prises par l'Empereur pour son voyage et son séjour à l'île d'Elbe, 403. — (20 août.) Arrivée de Madame Mère à l'île d'Elbe, 412. — V. 132, 424 et 425. — V. Napoléon Ier.

Marie-Louise, impératrice des Français et reine d'Italie. — (8 février 1814.) Le roi Joseph reçoit ordre de faire partir l'Impératrice et le Roi de Rome pour Rambouillet, si l'on recevait la nouvelle

d'une bataille perdue ou de la mort de l'Empereur, 132, 133. — (20 février.) Présentation à l'Impératrice des drapeaux pris aux batailles de Montmirail, de Vauchamps et au combat de Montereau, 212. — (21 février.) Lettre à écrire par l'Impératrice aux habitants d'Orléans pour les engager à défendre leur ville contre l'ennemi; projet de lettres semblables pour les habitants de Lille, Valenciennes, Cambrai, etc. — (12 mars.) L'Empereur défend de troubler le repos de l'Impératrice en l'entretenant sans nécessité des difficultés de la situation, 305. — (19 avril.) L'Impératrice reçoit avis du départ de l'Empereur pour l'île d'Elbe, 362, 363. — (11 mai.) Envoi de 50 chevau-légers polonais et de 100 chevaux d'attelage pour le service de l'Impératrice pendant son séjour à Parme, 375. — (27 juillet.) Préparation du logement de l'Impératrice à l'île d'Elbe, 404. — L'Empereur se plaint de ne pas recevoir des nouvelles de l'Impératrice, et exprime le désir qu'elle le rejoigne à l'île d'Elbe avec le Roi de Rome, 408. — (28 août.) Mesures prises par l'Empereur pour correspondre avec l'Impératrice, 412. — V. 419 et 432. — V. Napoléon Ier et Joseph.

Marie-Pauline, princesse Borghese, duchesse de Guastalla. — (9 septembre 1814.) Mesures prises par l'Empereur pour l'installation de cette princesse à l'île d'Elbe, 424, 425. — V. 403, 412, 417, 422 et 446.

Marine française. — (3 janvier 1814.) Ordres pour les croisières et l'armement des vaisseaux; état des forces navales réunies à Toulon, Anvers, Cherbourg, Brest et Rochefort, 7. — (24 janvier.) Formation à Cherbourg de quatre compagnies de matelots-canonniers pour le service de l'artillerie de l'armée, 74. — (31 janvier.) Le contre-amiral Baste, commandant les marins de la Garde, est tué au combat de Brienne, 88. — (7 février.) Plusieurs batteries de l'armée de réserve sont servies par les marins de Cherbourg, 121. — (21 février.) Ordre de diriger les deux frégates *la Perle* et *l'Oder* sur Cherbourg, 222. — (2 mars.) L'Empereur accorde quarante décorations de la Légion d'honneur aux équipages des vaisseaux *le Romulus, le Spectre* et *le Trident*, pour leur belle conduite au combat du cap Benat; — prises faites à la marine anglaise par les frégates sorties de Nantes, 273. — (12 mars.) Ordre de diriger l'escadre de Rochefort sur Toulon, Brest ou Cherbourg, 306. — (22 mai.) Organisation du service de la marine à l'île d'Elbe, 377. — (28 juillet.) État de la marine entretenue par l'Empereur pour le service de cette île, 405. — V. Decrès.

Marmont, duc de Raguse, maréchal de l'Empire, commandant le 6e corps d'armée. — (1er janvier 1814.) Le 6e corps occupe Colmar, 1 à 4. — (12 janvier.) État des forces du duc de Raguse, 29. — (13 janvier.) Ce maréchal est chargé de suivre le flanc gauche de l'armée de Blücher et de manœuvrer entre les places de la Moselle, 32. — (18 janvier.) Il reçoit ordre de tenir en échec sur Metz les corps de Sacken et d'York, 51. — (19 janvier.) Le duc de Raguse prend le commandement des troupes du duc de Bellune, et reçoit ordre de reprendre la ligne de la Meuse, et, si cela n'était pas possible, de se replier sur Châlons en disputant à l'ennemi la route de Verdun à Châlons, 54. — (29 janvier.) Le 6e corps occupe Vassy; — avis de la marche de l'armée sur Brienne, 84, 85. — (31 janvier.) Ordre de porter le 6e corps sur Lesmont et de laisser une arrière-garde à Maizières, 93. — (3 février.) Instructions pour la défense d'Arcis-sur-Aube; demande de renseignements sur les prisonniers autrichiens faits par le 6e corps, 106. — (5 février.) Le duc de Raguse reçoit ordre de se porter sur Nogent-sur-Seine pour garder le pont de cette ville et y prendre le commandement d'une division de l'armée d'Espagne, 111. — (6 février.) Avis de la réunion de l'armée à Nogent, 117. — (7 février.) Le 6e corps se porte sur Sézanne; — instructions pour le mouvement des troupes, 125, 126. — (12 février.) Le duc de Raguse est chargé de poursuivre l'ennemi après les combats de Champaubert et de Montmirail, 151, 152. — (14 février.) Ce maréchal se trouvant en présence de forces supérieures se replie sur Fromentières; dispositions prises par l'Empereur pour le soutenir, 164 à 166. — (15 février.) Avis des mouve-

ments des autres corps d'armée; ordre de contenir l'ennemi à Étoges, pendant que l'Empereur se porte contre l'armée du prince de Schwarzenberg, 171. — (17 février.) Le duc de Raguse bat un corps russe à Étoges et lui prend neuf pièces de canon, 181. — (19 février.) L'Empereur accorde un grand nombre de décorations de la Légion d'honneur au 6e corps, 200. — (20 février.) Le duc de Raguse reçoit ordre de suivre les mouvements du corps de Winzingerode sur Reims et Châlons, 209. — (21 février.) Il occupe Sézanne; ses instructions pour contenir l'armée de Blücher et couvrir Paris; il reçoit ordre de prendre position à Fère-Champenoise, 220. — (27 février.) Réunion des troupes du duc de Raguse et du duc de Trévise pour attaquer l'armée de Silésie, 257, 258. — (4 mars.) Opinion de l'Empereur sur le duc de Raguse, 281. — (6 mars.) Les garnisons des places du Nord rejoignent les troupes de ce maréchal et sont placées sous ses ordres, 299. — (10 mars.) Échec éprouvé par le duc de Raguse au village d'Athies, près Laon, 300, 301. — (12 mars.) État des pertes éprouvées par ce maréchal; nouvelles troupes placées sous son commandement, 304. — (17 mars.) Avis des mouvements de l'armée; le duc de Raguse est chargé de contenir Blücher et de couvrir Paris, pendant que l'Empereur se porte sur les derrières des armées alliées; le corps du duc de Trévise est placé sous ses ordres, 332. — (20 mars.) Nouvelles de l'armée; instructions pour la retraite éventuelle des troupes du duc de Raguse sur Châlons et Épernay, en couvrant la route de Paris par des partis de cavalerie, 337, 338. — V. 69, 97, 130, 150, 189, 220, 260, 292, 297, 310, 320, 330 et 357. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Masséna, prince d'Essling, maréchal de l'Empire, 270.

Maubeuge, place forte du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Maurin (Baron), général de brigade, 349.

Mayence, chef-lieu du département du Mont-Tonnerre. — (15 mars 1814.) Le général Guilleminot est nommé gouverneur de Mayence; — état des troupes composant la garnison de cette place, 318.

Meaux, chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Marne. — (12 janvier 1814.) La garde nationale de Meaux est chargée de garder les ponts de Corbeil et de Meaux, 30. — (18 janvier.) 3,000 gardes nationaux du Calvados se dirigent sur Meaux, pour former un camp autour de cette ville, 52. — (1er février.) Établissement de magasins d'approvisionnement à Meaux, 99. — (5 février.) La division de gardes nationaux réunie dans cette ville prend rang dans l'armée, 113. — (9 février.) Composition de cette division; instructions pour compléter son organisation, 138. — (15 février.) L'armée se porte sur Meaux pour arrêter la marche du prince de Schwarzenberg, 170.

Melun, chef-lieu du département de Seine-et-Marne. — (17 février 1814.) Le général Allix reprend Melun et répare le pont, 180.

Meneval (Baron), secrétaire des commandements de l'Impératrice Marie-Louise, 375, 408, 412, 413.

Merle (Baron), général de division, gouverneur de Maestricht. — (15 mars 1814.) Reçoit ordre de réunir les garnisons de Maestricht, Wesel, Juliers, Venlo et Grave, et d'opérer avec le général Maison pour faire lever le siége des places de la Meuse, 318, 319.

Merlin (Baron), général de division. — (19 février 1814.) Chargé du commandement de la division de cavalerie légère du 1er corps, 201.

Méry, village du département de Seine-et-Marne. — (5 février 1814.) Le général Ricard reçoit ordre de se rendre à Méry et d'y faire sa jonction avec les quatre divisions revenant d'Espagne, 111. — (18 mars.) Construction d'un pont à Méry pour les opérations de l'armée, 335. — (20 mars.) L'Empereur s'empare de Méry; pertes de l'ennemi, 337.

Metternich - Vinnebourg - Ochsenhausen (Comte de), ministre des affaires étrangères d'Autriche. — (16 janvier 1814.) L'Empereur lui adresse une proposition de suspension d'armes; considérations sur lesquelles elle est appuyée, 42 à 44. — V. 10, 225 et 238.

Metz, chef-lieu du département de la Moselle. — (8 janvier 1814.) Armement

et organisation dans cette place des détachements destinés aux différents corps, 18. — (12 janvier.) Garnison de Metz, 28. — V. Durutte.

Meunier (Baron), général de division, commandant une division d'infanterie de la vieille Garde. — (4 février 1814.) Position qu'il occupe devant Troyes, 108. — (14 février.) Il reçoit ordre de se porter sur Montmirail, 163. — (12 mars.) La division Meunier est placée sous les ordres du duc de Trévise; position qu'elle occupe, 309. — V. Garde impériale.

Mézières, chef-lieu du département des Ardennes. — (6 janvier 1814.) Ordre d'armer cette place, 14.

Michel (Baron), général de brigade de la Garde. — (11 février 1814.) Blessé au combat de Montmirail, 151.

Milhaud (Comte), général de division, commandant le 5e corps de cavalerie. — (9 février 1814.) Chargé d'occuper Nogent-sur-Seine et de surveiller le corps de Sacken, 147. — (18 février.) Le 5e corps se porte sur Bray, après le combat de Mormant, 196. — (19 février.) L'Empereur accorde cent décorations de la Légion d'honneur aux troupes du général Milhaud pour leur belle conduite à la bataille de Vauchamps, 200. — (27 février.) Le 5e corps occupe Bar-sur-Aube et Clairvaux, 260. — (23 mars.) Il reçoit ordre de concourir à l'attaque de Vitry, 344. — V. 125, 210, 217, 350, 357 et 359. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Minot, général de brigade. — (9 février 1814.) Chargé d'occuper la Ferté-sous-Jouarre; troupes placées sous ses ordres, 138.

Miollis (Comte), général de division, gouverneur de Rome. — (31 janvier 1814.) Le général Miollis donne des passeports à l'ancien directeur Barras pour revenir en France; approbation de cette mesure par l'Empereur, 88. — (8 février.) La déclaration de guerre du roi de Naples nécessite l'abandon de Rome; instructions données au général Miollis pour la rentrée en France des soldats et employés français, 134.

Molé (Comte), grand juge, ministre de la justice. — (25 février 1814.) Observations de l'Empereur sur les rapports du grand juge, 242.

Mollien (Comte), ministre du trésor public. — (7 janvier 1814.) Ses instructions pour le contrôle des dépenses de la trésorerie et le service des inspecteurs aux revues, 17.

Moncey, duc de Conegliano, maréchal de l'Empire. — (23 janvier 1814.) Chargé de la défense de Paris, 62. — (24 janvier.) Nommé major général de la garde nationale, 72. — V. Paris et Garde nationale.

Moncey (Baron), général de brigade. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département du Doubs, 9.

Montalivet (Comte de), ministre de l'intérieur. — (2 janvier 1814.) Ses instructions pour l'organisation de la garde nationale et de l'insurrection de la Haute-Saône, 6. — (17 janvier.) Il reçoit ordre d'écrire aux préfets, sous-préfets et maires de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube, de seconder l'organisation de la garde nationale et la mise en état de défense des places de Troyes, Soissons et Vitry, 46, 47. — (21 février.) L'Empereur se plaint des préfets qui ont abandonné leurs départements sans nécessité, et leur ordonne de rester dans les derniers villages occupés par les troupes françaises, 222. — (24 février.) Instructions pour les gardes nationales; — ordre de lever en Bourgogne la conscription de 1815 et de l'appeler à Paris, 235, 236. — (26 février.) Instructions de l'Empereur pour la direction de l'esprit public : « Ce n'est pas par des vers, des odes, qu'on peut parvenir à l'animer, mais par des faits et des détails simples et vrais, » 245, 246. — (5 mars.) Instructions pour l'habillement des gardes nationales, 292. — (14 mars.) Projet de décret pour l'organisation du contingent de Paris dans la levée en masse, 316. — V. Gardes nationales, Insurrection et Journaux.

Montargis, chef-lieu d'arrondissement du département du Loiret. — (9 février 1814.) Les gardes nationales réunies à Orléans sont dirigées sur Montargis, 139. — (21 février.) Organisation de la garde nationale de Montargis, 214.

Montbrun (Baron), général de brigade. — (17 février 1814.) Reçoit ordre de se porter sur Fontainebleau pour reprendre cette ville, 180.

Montereau, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (24 janvier 1814.) Organisation de la garde nationale; mesures de défense du pont de Montereau, 71, 72. — (5 février.) Le général Pacthod occupe Montereau avec une division de 5,000 gardes nationaux, 113. — (8 février.) La défense de cette ville est confiée au général Pajol, 137. — (13 février.) Instructions pour la défense de Montereau; — les ducs de Tarente et de Reggio se portent sur cette ville, 160. — (18 février.) Combat de Montereau; importance de la conservation du pont, 194. — (19 février.) Ordre de palissader Montereau, 199. — (22 février.) Réorganisation de la garde nationale, 229. — V. 107, 210. — V. Napoléon Ier et Armée (*Opérations de l'*).

Montesquiou (Baron de), chambellan de l'Empereur, 363.

Montesquiou (Comtesse de), gouvernante du Roi de Rome, 432.

Montfort (Baron), général de brigade, 113.

Monthion (Comte Bailly de), général de division d'état-major. — (14 janvier 1814.) Chargé d'organiser un dépôt d'état-major à Châlons, 38. — (17 janvier.) Le général Monthion reçoit ordre de fortifier Châlons, 44.

Montmirail, chef-lieu de canton du département de la Marne. — (10 février 1814.) L'Empereur se porte sur Montmirail, 149. — (11 février.) Bataille de Montmirail; ses résultats importants, 150 à 152. — (14 février.) Nouvelle concentration de l'armée sur Montmirail pour attaquer l'armée de Blücher, 163 à 166. — V. Napoléon Ier et Armée (*Opérations de l'*).

Morand (Comte), général de division, gouverneur de Mayence. — (2 mars 1814.) Reçoit ordre de sortir de Mayence et de tenir la campagne sur les derrières de l'ennemi, 272. — (15 mars.) État des troupes placées sous son commandement; ses instructions, 318, 319. — V. Clarke.

Moreau (Baron), général de brigade, gouverneur de Soissons. — (5 mars 1814.) Condamné à mort par un conseil de guerre pour avoir évacué cette ville sans la défendre, 288. — (6 mars.) Observations sur les moyens de justification du général Moreau, 295.

Moret, village du département de Seine-et-Marne. — (18 février 1814.) Le général Pajol est chargé de rétablir le pont de Moret, 194.

Morin (Baron), général de brigade, 96.

Mortemart (Baron de), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur. — (20 février 1814.) Chargé de porter à Paris les drapeaux pris par l'armée aux batailles de Montmirail, de Vauchamps et au combat de Montereau, 212.

Mortier, duc de Trévise, maréchal de l'Empire, commandant la vieille Garde. — (1er janvier 1814.) Chargé de se porter avec la Garde sur Chaumont et sur Langres, 1, 2. — (10 janvier.) Ses instructions pour la défense de Belfort, 22. — (12 janvier.) État des forces du duc de Trévise, 29. — (13 janvier.) Ce maréchal est chargé de lier ses opérations avec celles du prince de la Moskova et du duc de Bellune, pour tenir en échec l'armée du prince de Schwarzenberg et couvrir Paris, 32. — (17 janvier.) Il reçoit ordre de se rapprocher de Châlons s'il est obligé d'évacuer Langres, 44, 45. — (23 janvier.) Le duc de Trévise occupe Bar-sur-Aube avec la vieille Garde, 63, 64. — (27 janvier.) Avis de l'attaque de Saint-Dizier; — instructions pour les mouvements de la vieille Garde, 82. — (30 janvier.) Avis de la reprise de Brienne et de la défaite de l'ennemi; — le duc de Trévise reçoit ordre de diriger des reconnaissances sur Bar-sur-Aube pour seconder les opérations de l'armée sur ce point, 86, 87. — (3 février.) Réunion de la vieille Garde à Troyes, 104. — (4 février.) Positions qu'elle occupe pour défendre cette ville, 108, 109. — (6 février.) Avis de la concentration de l'armée sur Nogent; — mouvement de retraite de la vieille Garde sur cette ville, 118, 119. — (8 février.) La 5e division de la jeune Garde et la 2e division de la vieille Garde sont placées sous les ordres du duc de Trévise, 133. — (9 février.) Ce maréchal se porte sur Sézanne, 139. — (13 février.) Il est chargé de suivre l'ennemi sur Soissons, 161. — (14 février.) Le duc de Trévise enlève une partie des équipages de l'ennemi, 161. — (15 février.) Il reçoit ordre de se porter sur Meaux, 170. — (16 février.) Ses opérations

sur la droite de la Marne; — les troupes du général Dombrowski sont placées sous son commandement, 178. — (21 février.) Il reçoit ordre de se porter sur Château-Thierry pour couvrir la Ferté-sous-Jouarre et lier ses opérations avec celles du duc de Raguse, 220. — (2 mars.) Le duc de Trévise force le corps de Kleist à abandonner la ligne de l'Ourcq, et lui fait éprouver des pertes considérables, 274. — (5 mars.) La cavalerie du duc de Trévise forme l'avant-garde de l'armée qui marche sur Laon, 287. — (11 mars.) Les divisions Roussel, Charpentier, Boyer et les Polonais du général Pac sont placés sous les ordres du duc de Trévise, 302. — (12 mars.) Ce maréchal occupe Soissons; état des troupes dont il dispose, 309. — (17 mars.) Il est chargé de mettre Reims en état de défense et d'y organiser la levée en masse, 331. — V. 55, 112, 129, 136, 164, 172, 195, 260, 262, 276, 292, 332, 354 et 357. — V. Garde impériale et Armée (*Opérations de l'*).

Mouriez (Baron), général de brigade de cavalerie. — (20 mars 1814.) Chargé du commandement d'une brigade de cuirassiers, 338.

Murat. — V. Joachim Napoléon.

Musnier la Converserie (Baron), général de division. — (11 janvier 1814.) Nommé gouverneur de Genève, 25. — (15 janvier.) Attaché à l'armée de Lyon, 41.

N

Namur, chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette place, 28.

Nangis, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. — (8 février 1814.) La 9e division est chargée de garder cette ville, 137. — (18 février.) Organisation de la garde nationale de Nangis, 194.

Nansouty (Comte), général de division, commandant la cavalerie de la Garde impériale. — (7 janvier 1814.) Chargé d'inspecter la cavalerie réunie à Versailles et d'organiser une brigade de cavalerie pour l'armée de réserve de Paris, 16. — (13 janvier.) Ses instructions pour l'organisation de la cavalerie de l'armée, de 34 à 38. — (20 février.) Chargé de diriger les deux divisions de cavalerie de la Garde sur Bray et le 5e corps de cavalerie sur Nogent, 210. — V. 56 et 258. — V. Garde impériale et Armée (*Organisation de l'*).

Naples (Royaume de). — (31 janvier 1814.) Rappel des officiers français au service du roi de Naples, 87.

Napoléon Ier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération helvétique. — (Du 1er au 10 janvier 1814.) Mesures prises par l'Empereur pour combattre l'invasion des alliés : concentration de l'armée à Langres, Chaumont et Épinal; organisation de la levée en masse dans les départements menacés par l'ennemi; travaux de défense des ponts de la Saône, depuis Mâcon jusqu'à Port-sur-Saône; impulsion donnée à la fabrication des armes; instructions pour la défense des places fortes; — envoi du duc de Vicence aux avant-postes des alliés avec des conditions de paix, 1 à 23. — (Du 11 au 15 janvier.) Intention de l'Empereur de faire de Paris une place forte et de ne l'abandonner dans aucune circonstance; instructions pour l'armement et les travaux de défense de cette capitale; ordre de reconnaître les hauteurs qui l'environnent et d'étudier la position que devrait prendre l'armée en cas d'attaque; reconnaissance des ponts de la Seine et de la Marne; mesures pour les approvisionnements de guerre et de vivres; — instructions générales pour les opérations des ducs de Tarente, de Bellune, de Trévise, de Raguse, du prince de la Moskova et pour celles du corps d'Anvers; — organisation de la cavalerie de l'armée, 23 à 42. — (Du 17 au 23 janvier.) Ordre d'armer Troyes, Vitry, Soissons et Châlons-sur-Marne; — instructions pour l'approvisionnement de guerre de l'armée; — formation de camps de gardes nationales à Soissons, Meaux et Troyes; — organisation de l'armée de Lyon; — instructions pour la défense de la Hollande et de la Belgique; formation du parc d'artillerie de l'armée, 42 à 69. — (24 janvier.) Le

roi Joseph est nommé lieutenant général de l'Empereur et chargé du commandement des troupes réunies à Paris; ses instructions pour la défense de cette capitale et l'organisation des réserves de l'armée, 72 à 78. — (Du 26 au 31 janvier.) L'Empereur arrive à Châlons; — il se porte sur Saint-Dizier et en chasse l'ennemi; — poursuite de Blücher sur Brienne; combat de Brienne : l'Empereur attaque avec 10,000 hommes l'armée de Blücher, forte de 30,000 hommes, la chasse de Brienne et la poursuit jusqu'au village de la Rothière, 69 à 88. — (Du 1er au 8 février.) Retraite de l'armée sur Troyes après la bataille de la Rothière; opinion de l'Empereur sur cette bataille; — marche de l'armée sur Nogent-sur-Seine pour couvrir Paris; — instructions pour la formation d'une armée de réserve à Paris; — envoi au duc de Vicence des pouvoirs nécessaires pour conclure la paix; — ordre de faire partir l'Impératrice et le Roi de Rome pour Rambouillet, si l'ennemi approchait de Paris; — résolution de l'Empereur de ne jamais abandonner cette capitale; — ordres pour la formation du 7e corps d'armée; — le prince Eugène reçoit ordre d'évacuer l'Italie aussitôt que le roi de Naples aura déclaré la guerre à la France; — renvoi du roi Ferdinand en Espagne; — instructions pour l'évacuation éventuelle de l'Espagne; — plaintes de l'Empereur à cause du découragement des hommes qui composent son gouvernement; conseils énergiques qu'il leur donne; — nouveaux ordres pour l'approvisionnement de l'armée, 89 à 93. — (Du 9 au 12 février.) Les différents corps se rapprochent de la Marne pour couvrir Paris contre l'ennemi; — la séparation des armées du prince de Schwarzenberg et de Blücher décide l'Empereur à commencer ses opérations contre ce dernier; concentration de l'armée sur Sézanne; forces laissées sur la Seine, de Nogent à Montereau, pour arrêter la marche du prince de Schwarzenberg; brillant combat de Champaubert : le corps du général russe Olsoufief est entièrement détruit; ce général est fait prisonnier avec tout son état-major; — marche de l'Empereur sur Montmirail pour attaquer Sacken; bataille de Montmirail : le corps d'armée de Sacken est mis dans une déroute complète, quoique l'Empereur n'ait engagé que la moitié de sa vieille Garde; grands résultats de cette victoire; — l'Empereur se porte sur Château-Thierry contre le corps d'York, appartenant aussi à l'armée de Blücher; combat de Château-Thierry : toute l'arrière-garde du corps d'York est détruite, 135 à 154. — (13 et 14 février.) Belle défense de Nogent-sur-Seine : la garnison repousse trois assauts consécutifs et tue 2,000 hommes à l'armée du prince de Schwarzenberg; — rétablissement des ponts sur la Marne pour continuer la poursuite des corps d'York et de Sacken; — l'Empereur, apprenant que Blücher se porte contre le duc de Raguse, revient sur Montmirail; bataille de Vauchamps : les pertes de Blücher s'élèvent à 4,000 tués ou blessés, 8,000 prisonniers et 10 drapeaux; — mesures ordonnées par l'Empereur par suite de la déclaration de guerre du roi de Naples, 154 à 168. — (Du 15 au 18 février.) L'Empereur dirige sur Paris 18,000 prisonniers faits aux batailles de Champaubert, Montmirail, Château-Thierry et Vauchamps; — l'armée se replie sur Meaux pour arrêter la marche du prince de Schwarzenberg sur Paris : les deux divisions de jeune Garde des généraux Charpentier et Boyer de Rebeval se portent sur Corbeil et Fontainebleau, pour couvrir Paris sur la rive gauche de la Seine pendant que l'armée manœuvre sur la rive droite; combat de Mormant : les gardes nationaux de Brie-Comte-Robert s'arment avec les fusils laissés par l'ennemi sur le champ de bataille; poursuite de l'ennemi sur Nangis; — modification des instructions données au duc de Vicence pour le congrès de Châtillon : le plénipotentiaire français reçoit ordre de continuer à tout faire en faveur de la paix, mais de ne rien signer sans l'ordre de l'Empereur et de prendre les propositions de Francfort pour base des négociations, 168 à 186. — (18 et 19 février.) L'Empereur dirige sur Montereau le 2e corps, les troupes du général Pajol, et s'y porte lui-même avec la vieille Garde; combat de Montereau : le corps wurtembergeois et le corps autrichien du général Bianchi

sont mis en déroute; leurs pertes; le pont de Montereau que l'ennemi occupait déjà est enlevé par le général Pajol; importance de la possession de ce pont pour les opérations de l'armée; — récompenses accordées à l'armée; — le prince de Schwarzenberg fait demander une suspension d'armes à l'Empereur; — les avantages obtenus en Italie par le prince Eugène font espérer la conservation de ce royaume; — l'Empereur signale au ministre de l'intérieur le préjudice causé au pays par les journaux qui, pour flatter l'amour-propre national, font ressortir la disproportion de nos forces avec celles de l'ennemi, et rappelle qu'un des premiers principes de la guerre est d'exagérer ses forces et non de les diminuer, 186 à 206. — (21 et 22 février.) Envoi à Paris des drapeaux pris aux batailles de Montmirail, de Vauchamps et de Montereau; — proposition adressée à l'empereur d'Autriche d'éviter les chances de nouvelles batailles et de conclure la paix sur les bases proposées à Francfort; — l'Empereur rappelle au duc de Castiglione ses anciens services et lui ordonne de prendre l'offensive contre l'ennemi; — projet de l'Empereur de passer la Seine afin de poursuivre l'armée du prince de Schwarzenberg; marche de l'armée sur Troyes, 206 à 228. — (Du 22 au 24 février.) Ordres pour l'approvisionnement de l'armée; — arrivée de l'Empereur à Troyes; — envoi du général de Flahault à Lusigny pour négocier l'armistice proposé par les alliés; ses instructions, 228 à 239. — (25 février.) L'Empereur, informé du mouvement de Blücher sur la Marne, dirige le prince de la Moskova et le duc de Bellune sur Arcis, et lui-même quitte Troyes en laissant devant cette ville des forces capables d'imposer au prince de Schwarzenberg, 239 à 244. — (26 février.) Mesures prises pour la garde de Châtillon et la liberté des plénipotentiaires alliés pendant toute la durée du congrès; — efforts tentés près du roi de Naples pour l'éclairer sur les conséquences de sa conduite envers la France; — instructions pour la levée en masse dans les départements évacués par l'ennemi; — ordre de faire connaître dans les journaux les excès commis par les troupes alliées, 244 à 255. — (27 et 28 février.) L'Empereur se dirige sur la Ferté-Gaucher, où il compte rencontrer l'armée de Blücher; — une division de Cosaques et de troupes légères est chassée de Fère-Champenoise, 255 à 263. — (1er mars.) Incorporation des gardes nationales dans l'armée; — ordre de traiter pour l'évacuation de Rome, pour celle des places d'Espagne, excepté Figuières; — les commandants de Mayence et de Metz reçoivent ordre de sortir de ces places, de rallier les garnisons voisines et d'attaquer les derrières de l'ennemi; — l'Empereur reprend la Ferté-sous-Jouarre et fait lever les ponts que Blücher avait établis sur la Marne; pertes de l'ennemi, 263 à 267. — (2 mars.) Indignation de l'Empereur en recevant les propositions des plénipotentiaires alliés; le duc de Vicence reçoit ordre de déclarer que la France ne traitera que sur les bases proposées à Francfort; la déclaration des alliés et toutes les pièces relatives au congrès sont communiquées au conseil de l'Empire; — ordre à transmettre à Davout de quitter Hambourg et d'attaquer les détachements ennemis; pareil ordre est adressé au général Lemarois, gouverneur de Magdeburg; — récompenses accordées aux équipages des vaisseaux *le Romulus*, *le Sceptre* et *le Trident*, pour leur belle conduite au combat du cap Benat; — projet de l'Empereur de porter la guerre en Lorraine et de rallier toutes les garnisons des places de la Meuse et du Rhin, 267 à 278. — (Du 3 au 5 mars.) Arrivée de l'Empereur à Fismes; l'ennemi perd 2,000 prisonniers en opérant sa retraite; — prise de Reims; pertes de l'ennemi; — plan d'opérations pour placer Blücher entre l'Aisne et l'armée française; la position des différents corps ne laisse aucune issue au général prussien; marche sur Soissons pour exécuter ce plan; l'évacuation de Soissons par le général Moreau change la face des choses et livre un passage à Blücher; — l'Empereur se dispose à forcer le passage de l'Aisne; il s'empare du pont de Berry-au-Bac et culbute les Cosaques chargés de le défendre, 278 à 291. — (Du 6 au 8 mars.) L'armée suit la retraite de Blücher sur Craonne et Laon; bataille de Craonne; pertes des alliés; les corps de

Winzingerode, Langeron, Voronsof et Sacken sont poursuivis pendant deux lieues, depuis Craonne jusqu'à l'Ange-Gardien, 240 à 299. — (10 et 11 mars.) Dispositions pour que le Pape retourne à Rome et soit reconduit aux avant-postes napolitains; — bataille de Laon; un échec éprouvé par le duc de Raguse au village d'Athies compromet le succès de cette bataille et force l'armée à se replier sur Soissons, 299 à 302. — (Du 12 au 14 mars.) L'Empereur se porte sur Reims, occupé par trois divisions russes et une division prussienne; combat de Reims; ses résultats importants; séjour de l'Empereur dans cette ville pour laisser reposer son armée, pourvoir à l'organisation des nouvelles troupes arrivées de Paris, et juger la marche des coalisés avant de prendre une détermination; — instructions pour les fortifications de Paris; — projet de décret pour une levée de 12,000 hommes à Paris, 302 à 316. — (15 et 16 mars.) Ordre donné au général Durutte de réunir les troupes disponibles des garnisons de Metz, Verdun, Montmédy, Luxembourg, Sarrelouis, Longwy, et de rejoindre l'armée; de pareils ordres sont adressés au général Morand, gouverneur de Mayence, au général Merle, gouverneur de Maestricht, et au général Broussier, gouverneur de Strasbourg; — réorganisation de la cavalerie de la Garde; — recrutement du 6e corps; — l'Empereur rappelle au roi Joseph qu'il doit diriger sur la Loire l'Impératrice, le Roi de Rome et tous les grands dignitaires de l'Etat, si l'ennemi s'avançait sur Paris avec des forces telles que toute résistance fût impossible, 316 à 323. — (17 et 18 mars.) Autorisation donnée au duc de Vicence de faire les concessions qui seraient indispensables pour maintenir les négociations et connaître l'ultimatum des alliés; — formation de l'armée de la Garonne, dont le commandement est confié au duc d'Albufera; instructions de ce maréchal; — mouvement de l'Empereur sur Epernay pour s'assurer des desseins de l'ennemi; — la retraite du prince de Schwarzenberg ramène l'armée sur Arcis-sur-Aube, 323 à 336. — (20 mars.) Prise de Méry; l'armée force le passage de l'Aube et de la Seine; les chasseurs de la Garde enlèvent un équipage de pont à l'armée de Bohême, 336 à 340. — (Du 22 au 27 mars.) L'Empereur se dispose à exécuter son projet de se rapprocher des places fortes pour rallier leurs garnisons; marche de l'armée sur Vitry; le général Defrance s'empare de Saint-Dizier et y fait 500 prisonniers; la cavalerie légère se porte sur Saint-Mihiel et Bar-sur-Ornain pour ouvrir les communications de l'armée avec Verdun et Metz; positions occupées par les différents corps, 340 à 351. — (31 mars.) L'Empereur apprend la marche des alliés sur Paris et accourt en toute hâte au secours de cette capitale; son arrivée à Fromenteau; le duc de Vicence est envoyé près des souverains alliés pour négocier la paix; concentration des troupes entre Fontainebleau et Orléans, 351 à 355. — (3 avril.) Allocution à la vieille Garde, 355, 356. — (4 avril.) Abdication conditionnelle de l'Empereur, 358. — (5 avril.) Proclamation à l'armée, 359, 360. — (11 avril.) Acte d'abdication, 361. — (13 avril.) Témoignage de satisfaction donné au général Corbineau, 361. — (19 avril.) L'Empereur annonce à l'Impératrice son départ pour l'île d'Elbe, 361. — (20 avril.) Adieux à la Garde, 362. — (27 avril.) Le général Dalesme, gouverneur de l'île d'Elbe, reçoit ordre de remettre cette île au général Drouot, 363. — (7 mai.) Arrivée de l'Empereur à l'île d'Elbe; notification de la prise de possession est faite à Naples, à Rome, à Florence et à Gênes; projet d'organisation des administrations et des troupes de l'île; mesures de salubrité; organisation du service des ponts et chaussées, 365 à 371. — (10 mai.) Organisation militaire : le général Drouot est nommé gouverneur de l'île, et le général Cambronne commandant de Porto-Ferrajo; effectif des troupes; casernement; administration de la guerre; service de santé, 371 à 375. — (12 mai.) L'Empereur envoie à Parme 50 chevau-légers polonais et une centaine de chevaux d'attelage pour le service de l'Impératrice, 375. — (22 mai.) Armement de Porto-Ferrajo et de l'île de la Pianosa; — service militaire de la Garde, 376 à 378. — (25 mai.) Organisation du personnel et du matériel de la marine, 378, 379. — (5 juin.) Instructions

pour l'approvisionnement de l'île, 381 à 383. — (6 juin). Prise de possession de l'île de la Pianosa; son armement; sa garnison, 383 à 385. — (10 juin.) Travaux exécutés à Porto-Ferrajo et à Porto-Longone, 385 à 387. — (24 juin.) Instructions pour la pêche du corail; — budget des recettes des domaines de l'Empereur; — budget des dépenses de l'administration de l'île, 391 à 396. — (30 juin.) Travaux exécutés au palais de Porto-Longone, 396, 397. — (3 juillet.) Ordres pour les fortifications et l'armement de l'île; — budget de Porto-Ferrajo, 397 à 400. — (24 juillet.) Travaux exécutés au palais de Porto-Ferrajo, 402. — (28 juillet.) Instructions pour le service de la marine, 405. — (4 août.) Ouverture d'un crédit au cardinal Fesch, à Rome, pour l'approvisionnement de l'île, 407, 408. — (9 août.) Organisation du personnel de la marine, 408, 409. — (20 août.) Arrivée de Madame Mère à l'île d'Elbe; mesures prises par l'Empereur pour la sûreté de sa correspondance avec l'Impératrice Marie-Louise, 412. — (23 août.) L'Empereur fixe sa résidence à la Madone; — projet d'organisation de l'île de la Pianosa, 415. — (27 août.) Budget de la guerre de l'île d'Elbe, 423, 424. — (29 septembre.) Ordres pour l'exécution de travaux aux palais de Porto-Ferrajo, Porto-Longone et aux résidences de Saint-Martin, la Madone et Rio, 431. — (6 octobre.) Formation de deux compagnies de cavalerie avec les Polonais, Mameluks et chasseurs résidant dans l'île, 431, 432. — (10 octobre.) L'Empereur prie le grand-duc de Toscane de lui donner des nouvelles de l'Impératrice et du Roi de Rome, 432. — (6 décembre.) Projet de fortifier Porto-Ferrajo, 435. — (9 décembre.) Règlement du budget de l'île, 435, 436. — (25 décembre.) Armement des forts Montebello, Saint-Hilaire et Saint-Cloud; leurs garnisons, 437, 438. — (28 décembre.) Budget de la Maison de l'Empereur, 439. — (2 janvier 1815.) Ordres pour la surveillance des bâtiments français en croisière autour de l'île, 440 à 442. — (3 janvier.) Instructions pour les fêtes pendant le carnaval, 442, 443. — (19 janvier.) Ordres pour le service militaire, 445, 446. — (31 janvier.) Arrivée de la princesse Pauline à l'île d'Elbe, 446. — (16 février.) Règlement des dépenses de la guerre, 448. — (19 février.) Subvention accordée au service des ponts et chausss, 450. — (2ée6 février.) Départ de l'Empereur de l'île d'Elbe, 451.

Napoléon-François-Charles-Joseph, prince impérial, roi de Rome. — (8 février 1814.) Ordre de faire partir le Roi de Rome pour Rambouillet, si l'on recevait la nouvelle d'une bataille perdue ou de la mort de l'Empereur, 132, 133. — (27 février.) Légende à mettre sur des gravures du Roi de Rome; l'Empereur désire que ce prince soit représenté en uniforme de garde national, 262. — (9 août.) Lettres écrites par l'Empereur pour faire venir son fils à l'île d'Elbe, 408. — (10 octobre.) L'Empereur s'adresse au grand-duc de Toscane pour recevoir des nouvelles du Roi de Rome, 432. — V. Napoléon Ier et Joseph.

Ney, prince de la Moskova, duc d'Elchingen, maréchal de l'Empire. — (6 janvier 1814.) Reçoit ordre de prendre le commandement des troupes réunies à Nancy, de garder cette ville, de reprendre Epinal et de contenir l'ennemi de ce côté, 15. — (13 janvier.) Chargé de lier ses opérations avec celles du duc de Trévise et du duc de Bellune pour tenir en échec l'armée du prince de Schwarzenberg et couvrir la route de la capitale, 32. — (3 février.) Les troupes du prince de la Moskova s'établissent à Troyes après la bataille de la Rothière, 105. — (8 février.) Elles se portent sur Sézanne pour opérer contre Blücher; — troupes placées sous le commandement du prince de la Moskova, 136. — (14 février.) Ce maréchal se porte sur Montmirail pour soutenir le duc de Raguse, 166. — (18 février.) Il reçoit ordre de se diriger sur Nangis, 187. — (20 février.) Marche sur Bray, 210. — (24 février.) Mouvement sur Vendeuvre, près Troyes, 240. — (27 février.) Le prince de la Moskova occupe Plancy avec le duc de Bellune; les troupes du duc de Padoue et du général Bordesoulle sont placées sous ses ordres pour manœuvrer contre l'armée de Blücher, 257 à 262. — (28 février.) Sa marche sur Fère-Champenoise, 262, 263. — (7 mars.) Ses

instructions avant la bataille de Craonne, 297. — (11 mars.) Position qu'il occupe à Soissons, 302. — (12 mars.) Il reçoit ordre de se diriger sur Reims; ses instructions, 309. — (14 mars.) Sa marche sur Châlons; — la division Janssens est placée sous ses ordres, 314. — (16 mars.) Ses instructions pour la levée en masse des habitants de la Lorraine, de l'Alsace et des Vosges; — état de son artillerie, 323, 324. — (23 mars.) Il est chargé de reprendre Vitry; ses instructions, 344. — V. 18, 69, 108, 113, 129, 189, 194, 217, 244, 253, 254, 285, 287, 298, 348 et 355. — V. Armée (*Opérations de l'*) et Garde impériale.

Nogent-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube. — (7 janvier 1814.) La division de réserve de Paris reçoit ordre de prendre position dans cette ville, 16. — (31 janvier.) Emploi de la navigation pour les transports militaires de Paris à Nogent, 96. — (6 février.) Toute l'armée se porte sur cette ville, 118. — (8 février.) Ordre de fortifier Nogent, 136. — (9 février.) Intention de l'Empereur d'augmenter progressivement les fortifications de cette ville, afin de pouvoir y former un camp retranché inexpugnable, 143. — (13 février.) Le prince de Schwarzenberg attaque Nogent sans succès; pertes de son armée, 154. — (20 février.) L'ennemi occupe cette ville, mais il l'évacue après le combat de Montereau, 213. — (21 février.) Ordre de barricader Nogent et d'y construire quatre redoutes; le quartier général est établi dans cette ville, 217, 218. — (22 février.) Mesures prises à Nogent pour l'approvisionnement de l'armée; construction de fours; rétablissement du grand pont de cette ville, 228 à 230. — (20 mars.) Ordre de construire des fortifications de campagne en avant de Nogent, comme tête de pont, 339. — V. 71, 95, 111, 208, 209 et 213.

Noyon, chef-lieu de canton du département de l'Oise. — (18 mars 1814.) Eloge du patriotisme des habitants de Noyon, 333.

O

Olsoufief, commandant le 9e corps d'armée russe (armée de Silésie). — (10 février 1814.) Fait prisonnier avec tout son état-major au combat de Champaubert, 149.

Ordener, colonel de cavalerie, 201, 202.

Orléans, chef-lieu du département du Loiret. — (9 février 1814.) 12,000 gardes nationaux sont réunis dans cette ville, 139. — (21 février.) L'Impératrice est chargée d'écrire aux habitants d'Orléans pour les engager à résister à l'ennemi; organisation des moyens de défense, 213, 214. — (31 mars.) Intention de l'Empereur de prendre Orléans pour pivot de ses opérations militaires et d'y établir le siége du gouvernement pendant l'occupation de Paris par les alliés, 352, 353.

Ornain (L'), rivière de France (Haute-Marne). — (26 janvier 1814.) Ordre de reconnaître les ponts et les gués de cette rivière pour le passage de l'armée, 80.

Ornano (Comte), général de division de cavalerie. — (24 janvier 1814.) Chargé du commandement et de l'organisation des dépôts de la Garde réunis à Paris, 72, 75. — (9 février.) Ses instructions pour l'organisation de la réserve de la Garde, 146. — (13 février.) La réserve du général Ornano rejoint l'armée, 156. — (17 février.) Ce général est chargé de compléter l'artillerie des divisions Charpentier et Boyer, 182. — (1er mars.) Ses instructions pour le recrutement de la cavalerie de la Garde, 266, 267. — V. 87, 156, 260 et 353. — V. Garde impériale.

Ostende, port et place forte de Hollande — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28. — (14 janvier.) Instructions pour la défense de cette place, 39.

Oudinot, duc de Reggio, maréchal de l'Empire, commandant deux divisions de la jeune Garde. — (4 février 1814.) Position qu'il occupe en avant de Troyes, 108, 109. — (5 février.) Chargé du commandement du corps d'armée réuni à Nogent, 113, 114. — (8 février.) Nommé commandant du 7e corps d'armée; ses instructions, 133, 136. —

(9 février.) Chargé de défendre les ponts de Bray, de Montereau, de Pont-sur-Yonne, de Moret et de Montargis pendant que l'Empereur se porte sur Sézanne pour attaquer l'armée de Blücher; troupes placées sous son commandement, 141, 142. — (13 février.) Le duc de Reggio se porte sur Montereau, 135. — (15 février.) Il est chargé de contenir l'ennemi devant Meaux jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, 173. — (21 février.) Le 5e corps de cavalerie est placé sous les ordres du duc de Reggio, 216. — (24 février.) Ce maréchal reçoit ordre d'appuyer le mouvement du général Gérard sur Vendeuvre, près Troyes, 239. — (6 mars.) Il est désigné pour remplacer éventuellement le duc de Tarente dans son commandement, 293. — (8 mars.) Avis des résultats de la bataille de Craonne, 298. — V. 141, 148, 155, 160, 187, 188, 189, 194 et 357. — V. Garde impériale et Armée (*Opérations de l'*).

P

Pac (Comte de), général de brigade de cavalerie. — (5 mars 1814.) Chargé du commandement d'un corps polonais, 286. — V. 92, 266, 284, 285, 302 et 315.

Pacthod (Baron), général de division. — (24 janvier 1814.) Chargé d'organiser les gardes nationales de Pont, Montereau et Fontainebleau, 71. — (5 février.) Ce général occupe Montereau avec une division de 5,000 gardes nationaux, 114. — (16 février.) Cette division est attachée au 7e corps; organisation de son artillerie, 179. — (20 mars.) Elle suit le mouvement de concentration de l'armée sur Arcis-sur-Aube, 340. — V. 159 et 193.

Pailhou, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur, 65, 163, 164.

Pajol (Baron), général de division. — (20 janvier 1814.) Chargé du commandement d'une division de cavalerie de réserve, 56. — (24 janvier.) Ses instructions, 70. — (8 février.) Chargé de la défense de Montereau, de Pont-sur-Yonne, de Sens, et des ponts du canal du Loing, depuis Moret jusqu'à la Loire, 136, 137. — (18 février.) Il reçoit ordre de rétablir le pont de Moret, de dégager Nemours et de jeter des partis sur Sens, 194. — (19 février.) Le général Pajol est blessé au combat de Montereau; témoignage de satisfaction et d'intérêt qui lui est donné par l'Empereur; cinquante décorations de la Légion d'honneur sont accordées aux troupes du général Pajol, 200. — V. 96, 105, 118, 125, 155, 160, 186 et 197.

Paoli, capitaine au service de l'Empereur, à l'île d'Elbe, 444.

Paris, capitale de l'empire français. — (1er janvier 1814.) Formation d'une armée de réserve à Paris, 3. — (11 janvier.) Intention de l'Empereur de faire de Paris une place forte; projet d'y attendre l'ennemi; grands préparatifs d'armement et d'approvisionnements de guerre; artillerie de la garde nationale; ordre de rapprocher de Paris tous les bataillons d'équipages militaires et d'artillerie des places de la Moselle et des Ardennes, 23, 24. — (12 janvier.) Garnison de Paris; état des forces qui peuvent se réunir pour défendre cette capitale; résolution de l'Empereur de n'abandonner Paris dans aucun cas; armement des barrières; travaux de défense pour fermer l'enceinte; étude des positions militaires autour de cette capitale; moyens de défense des ponts de Saint-Cloud, de Sèvres, de Meaux, de Corbeil et autres; approvisionnement de vivres; approvisionnement de guerre; création de grands ateliers pour l'équipement des nouvelles levées; formation d'un comité de défense, 29 à 31. — (23 janvier.) Organisation de l'artillerie et du génie de la garde nationale; — le général Chasseloup est chargé de l'organisation du génie; — le duc de Conegliano et le général Hulin sont chargés de la défense de Paris, 62. — (24 janvier.) Occupation de Nogent-sur-Seine, d'Arcis-sur-Aube, de Pont-sur-Yonne, de Melun et de Fontainebleau pour couvrir Paris; — le roi Joseph est chargé de commander la garde nationale de Paris et les troupes réunies dans cette capitale; — le duc de Conegliano est nommé major général de la garde nationale; — compo-

sition de la garde nationale; son artillerie; — le colonel Villantroys est nommé directeur général du parc; — le général Drouot est chargé du commandement de l'artillerie; — difficultés de l'armement; établissement d'un atelier pour les armes; — état des troupes réunies à Paris et aux environs; — état de l'artillerie; — positions des corps chargés de couvrir Paris, 72 à 78. — (31 janvier.) Ordre d'établir à Paris le dépôt d'approvisionnement de guerre de l'armée, 91. — Emploi de la navigation pour les transports militaires de Paris à Nogent-sur-Seine, 97. — (7 février.) Formation d'une armée de réserve à Paris; — instructions pour la défense des barrières, 119 à 122. — (8 février.) Prévision d'éventualités pouvant exiger le départ de la Régence, 131 à 133. — (9 février.) La garde nationale est chargée du service des barrières, 146. — (12 février.) Etablissement d'hôpitaux pour l'armée; — les prisonniers de la bataille de Montmirail et des combats de Champaubert et de Château-Thierry sont dirigés sur Paris, 153, 154. — (15 février.) La Garde se porte sur la Ferté-sous-Jouarre pour couvrir Paris, 169. — Ordre de fortifier les barrières du Jardin des Plantes, de Fontainebleau, d'Orléans, et d'occuper Bicêtre, 173, 174. — (18 février.) Organisation de l'artillerie de la garde nationale de Paris, 192. — (22 février.) Envoi quotidien de vivres à l'armée, 228. — (10 mars.) Levée de 30,000 hommes à Paris, sous le titre de *levée en masse des gardes nationales*, 300, 301. — (11 mars.) Création d'ateliers de charité; — ordre de construire des redoutes à Montmartre, 301. — (12 mars.) Opinion de l'Empereur sur les sentiments de la population parisienne, 305. — (14 mars.) Projet de décret pour l'organisation du contingent de Paris dans la levée en masse, 316. — (16 mars.) Ordre éventuel pour le départ de la Régence, 323. — (31 mars.) Occupation de Paris par les alliés; l'Empereur envoie le duc de Vicence près des souverains alliés pour leur recommander la population de la capitale, 351. — V. Napoléon Ier et Joseph.

Pauline. — V. Marie-Pauline.

Pérès, officier d'ordonnance, à l'île d'Elbe, 397.

Perrin (Victor), duc de Bellune, maréchal de l'Empire, commandant le 2e corps d'armée. — (1er janvier 1814.) Chargé d'occuper Strasbourg et d'y compléter l'organisation du 2e corps, 2. — (6 janvier.) Blâmé par l'Empereur d'avoir découvert Epinal en portant son corps d'armée sur les hauteurs de Saverne; ses instructions, 15. — (12 janvier.) Etat des forces placées sous son commandement, 29. — (13 janvier.) Le duc de Bellune reçoit ordre de lier ses opérations avec celles du prince de la Moskova et du duc de Trévise pour arrêter l'armée du prince de Schwarzenberg et couvrir Paris, 33. — (17 janvier.) Ses instructions lui prescrivent de ne pas quitter la Moselle sans livrer combat, 47. — (26 janvier.) Avis de l'arrivée de l'Empereur à Vitry et de la position de l'armée; — ordres pour les mouvements du 2e corps, 81. — (31 janvier.) Positions occupées par le 2e corps, 97. — (3 février.) Le 5e corps de cavalerie est placé sous les ordres du duc de Bellune, 103. — (4 février.) Ce maréchal occupe Creney et Pont-Hubert; il est chargé de reconnaître les ponts de la Seine depuis Pont-Hubert jusqu'à Villacerf, 108. — (8 février.) Ordres pour ses opérations; les troupes placées sous son commandement se composent des deux divisions du 2e corps, des deux divisions du général Gérard et des trois divisions du 5e corps de cavalerie, 136. — (9 février.) Il reçoit ordre de porter son quartier général à Nogent-sur-Seine; effectif de ses troupes, 139, 140. — (18 février.) Plaintes de l'Empereur à cause de l'incertitude des mouvements de ce maréchal, 187, 188. — (19 février.) Le duc de Bellune laisse le commandement du 2e corps au général Gérard et prend celui de deux divisions de la Garde, 195. — L'Empereur accorde deux cents décorations de la Légion d'honneur au 2e corps, 200. — (24 février.) Le duc de Bellune se dirige sur Troyes, 240. — (2 mars.) Il reçoit ordre de suivre le mouvement de l'armée sur Château-Thierry et de rétablir le pont de cette ville, 274. — (6 mars.) Ce maréchal est blessé à la bataille de Craonne, 297. — V. 54,

69, 83, 105, 111, 125, 129, 140 et 285. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Petit (Baron), général de brigade, major du 1er régiment de grenadiers de la Garde impériale, 362.

Peyrusse, trésorier de l'Empereur, à l'île d'Elbe. — (15 novembre 1814.) Ses instructions, 434, 435.

Pianosa (La), petite île de la Méditerranée, sur les côtes de la Toscane, dépendant de l'île d'Elbe. — (22 mai 1814.) Organisation militaire de cette île, 376, 377. — (6 juin.) Prise de possession de la Pianosa; travaux de défense de cette île; sa garnison; son approvisionnement, 383 à 385. — (10 juin.) Règlement des dépenses de cette île; — travaux du génie et des ponts et chaussées, 385 à 387. — (14 juillet.) Instructions pour la pêche du corail autour de la Pianosa, 401. — (23 août.) Projet d'organisation municipale de cette île, 415.

Pie VII, Pape. — (4 janvier 1814.) Dispositions de l'Empereur pour le retour du Pape à Rome, 12. — (10 mars.) Projet de faire reconduire le Pape à Parme, aux avant-postes napolitains, 300.

Pinoteau, général de brigade, 113.

Pirié (Baron), général de division de cavalerie. — (23 mars 1814.) Chargé de requérir la levée en masse des gardes nationales du district de Neufchâteau, 345.

Plancy, village du département de l'Aube. — (18 mars 1814.) Projet de construction de deux ponts à Plancy pour les opérations de l'armée, 335.

Pologne. — (4 janvier 1814.) Stipulations de l'Empereur pour la garantie des intérêts des Polonais dans les conditions de paix, 12.

Poncet, général de division. — (15 janvier 1814.) Nommé commandant d'une division à l'armée de Lyon, 41.

Pons (de l'Hérault), directeur des mines de Rio, à l'île d'Elbe, 419, 436, 437, 449.

Pontécoulant (Comte de), sénateur, commissaire extraordinaire en mission dans le département du Nord, 50.

Pont-sur-Yonne, chef-lieu de canton du département de l'Yonne. — (24 janvier 1814.) Organisation de la garde nationale de cette ville; ordre de fortifier le pont; importance de cette position, 71, 74. — (8 février.) Le général Pajol est chargé de la défense de Pont-sur-Yonne, 137.

Porto-Ferrajo, port et chef-lieu de l'île d'Elbe. — (7 mai 1814.) Règlements de police et de salubrité, 368 à 371. — (10 mai.) Organisation militaire de Porto-Ferrajo, 371 à 377. — (10 juin.) Règlement des dépenses de la ville; — travaux du génie et des ponts et chaussées, 385 à 387. — (3 juillet.) Réorganisation des hospices; — instructions pour la perception des droits d'octroi, 399, 400. — (24 juillet.) Travaux d'appropriation du palais de Porto-Ferrajo, 402, 403. — (20 août.) Projet de plantation des promenades de la ville, 413. — (6 décembre.) Levée du plan de Porto-Ferrajo pour mettre cette place en état de défense, 435. — V. Elbe (Ile d').

Porto-Longone, ville et port de l'île d'Elbe. — (10 mai 1814.) Organisation militaire de cette ville, 371 à 374. — (10 juin.) Nomination du personnel du palais de Porto-Longone; — règlement des dépenses; — travaux du génie et des ponts et chaussées, 385 à 387. — (30 juin.) Projet de travaux au palais de l'Empereur à Porto-Longone, 396, 397. — V. Elbe (Ile d').

Préval (Baron), général de brigade. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département du Jura, 9. — (5 mars.) Chargé de l'équipement des Polonais, 284.

Prisonniers de guerre. — (6 janvier 1814.) Ordre d'éloigner de Verdun les prisonniers qui s'y trouvent, 14. — (15 février.) Mesures prises pour conduire à Paris les prisonniers des batailles de Montmirail, de Vauchamps, de Champaubert et du combat de Château-Thierry; des détachements de la garde nationale sont chargés de l'escorte de ces prisonniers, 175. — (24 février.) Proposition d'échange des prisonniers, 238, 239. — (31 mars.) Ordre de diriger les prisonniers sur Orléans pendant l'occupation de Paris par les alliés, 352.

Provins, chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Marne. — (9 février 1814.) Le quartier général et les parcs de l'armée sont dirigés sur Provins; troupes réunies dans cette ville,

140, 144. — (18 février.) Le comte de Valmy chasse l'ennemi qui occupait Provins, 188. — (20 février.) Réorganisation du service de la gendarmerie; nomination d'un commandant de place, 212. — (22 février.) Le préfet de Seine-et-Marne reçoit ordre de fixer sa résidence à Provins pour s'occuper de l'approvisionnement de l'armée, 228. — V. Approvisionnements.

R

Radet (Baron), général de brigade de gendarmerie, 168.

Raoul, capitaine d'artillerie, à l'île d'Elbe, 434.

Rathery, secrétaire de l'Empereur, à l'île d'Elbe, 367 et 439.

Reims, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. — (5 mars 1814.) L'Empereur s'empare de cette ville: pertes de l'ennemi; — le général Corbineau est nommé gouverneur de Reims; — travaux de défense de cette ville; sa garnison, de 286 à 288. — (12 mars.) L'Empereur se porte sur Reims, 309, 310. — (14 mars.) Combat de Reims; reprise de cette ville, 311. — (15 mars.) Les canons pris à l'ennemi sont employés à l'armement de cette place; — travaux de défense, 317. — (17 mars.) Organisation de la garde nationale et de la levée en masse; — instructions pour la défense de Reims, 331. — V. Corbineau.

Reynier (Comte), général de division. — (12 mars 1814.) Opinion de l'Empereur sur ce général; mesures prises pour honorer sa mémoire, 306.

Ricard (Baron), général de division. — (3 février 1814.) Troupes placées sous son commandement, 106. — V. 78, 97, 111, 157 et 160.

Richon, enseigne de vaisseau, commandant *l'Abeille*, à l'île d'Elbe, 390, 407, 433.

Rio, village et port de l'île d'Elbe. — (27 août 1814.) Instructions pour l'exploitation des mines de Rio, 418, 419.

Rochefort, port français sur l'Océan. — (3 janvier 1814.) État des forces navales réunies à Rochefort, 7. — (16 mars.) Ordre de mettre cette ville en état de défense, 324. — (17 mars.) Les équipages des vaisseaux reçoivent ordre de concourir à la défense de cette place, 327. — V. Decrès.

Rogniat (Baron), général de division du génie. — (17 janvier 1814.) Chargé de fortifier Châlons-sur-Marne et Vitry-le-François, 44.

Roguet (Baron), général de division de la Garde impériale, 48.

Rome (Italie). — (4 janvier 1814.) Intention de l'Empereur de renvoyer le Pape à Rome, 12. — (1er mars.) Ordre de traiter avec le roi de Naples pour le retour de la garnison de Rome, 265. — V. Pie VII.

Romulus (Le), vaisseau de guerre français. — (2 mars 1814.) L'Empereur accorde vingt-cinq décorations de la Légion d'honneur à l'équipage de ce vaisseau, pour sa belle conduite au combat du cap Benat, 273. — V. Marine française et Decrès.

Ronzier, général de brigade, 177.

Rottembourg (Baron), général de division, commandant une division de la jeune Garde. — V. 47, 55, 63, 64, 69, 108, 140, 141, 155, 160 et 358. — V. Garde impériale.

Roul, chef d'escadron. — (23 août 1814.) Attaché comme officier d'ordonnance au service de l'Empereur, à l'île d'Elbe, 414.

Roussel d'Hurbal (Baron), général de division. — (20 janvier 1814.) Chargé de la direction du dépôt de cavalerie de Versailles; ses instructions pour les acquisitions de chevaux, 56, 57. — (24 janvier.) Opinion de l'Empereur sur ce général, 77. — (19 février.) Le général Roussel est nommé commandant d'une division du 6e corps de cavalerie; composition de cette division, 201, 202. — V. 74, 262, 263, 302 et 359.

Rumigny (De), auditeur au Conseil d'État, 205.

Rusca (Baron), général de division. — (5 février 1814.) Chargé du commandement d'une division de gardes nationaux, 113. — (21 février.) Tué par un boulet en défendant Soissons, 220, 221.

Russie (Empire de). — (4 janvier 1814.) Opinion de l'Empereur sur les dispositions de la Russie relativement à la paix, 10.

Ruty (Baron), général de division, commandant l'artillerie de l'armée. — (23 janvier 1814.) Ses instructions pour l'organisation de l'artillerie et l'approvisionnement de guerre de l'armée, 66 à 68. — V. 22, 45 et 49. — V. Artillerie de l'Armée et Approvisionnements de guerre.

S

Sacken (Baron de), général-lieutenant, commandant un des corps russes de l'armée de Blücher. — (31 janvier 1814.) Le corps d'armée de Sacken est battu à Brienne, 88. — (11 février.) Pertes de ce corps au combat de Montmirail, 150, 151. — V. 26, 52, 140, 150, 155 et 233.

Saint-André (Cap), à l'île d'Elbe, 440, 441.

Saint-Cloud, ville du département de Seine-et-Oise. — (12 janvier 1814.) La garde nationale de Saint-Cloud est chargée, avec celle de Versailles, de garder les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, 30. — V. Gardes nationales.

Saint-Dizier, chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne. — (26 janvier 1814.) L'Empereur se plaint de l'évacuation de cette ville par le duc de Bellune, 78. — (28 janvier.) Reprise de Saint-Dizier par l'Empereur, 83. — (22 mars.) L'armée se porte sur Saint-Dizier après la bataille d'Arcis-sur-Aube, 341, 342.

Saint-Germain (Baron de), général de division de cavalerie. — (7 février 1814.) Chargé du commandement de la cavalerie réunie à Meaux, 124. — (15 février.) La division du général Saint-Germain se rapproche de la Ferté-sous-Jouarre pour couvrir Paris, 169. — (23 mars.) Elle reçoit ordre de se diriger sur Saint-Dizier et d'ouvrir les communications de l'armée avec Metz et Verdun, 342 à 344. — V. 160, 235, 342, 345 et 350.

Saint-Omer, chef-lieu d'arrondissement du département du Pas-de-Calais. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette place, 28.

Saint-Priest (Comte de), commandant un corps russe de l'armée de Silésie. — (14 mars 1814.) Blessé mortellement au combat de Reims; pertes de son corps d'armée, 311.

Sainte-Menehould, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. — (31 janvier 1814.) Le 5e corps d'armée et le 3e corps de cavalerie occupent cette ville pour protéger Châlons, Vitry, Reims et les Ardennes, 91.

Santé (*Service de*). — (3 janvier 1814.) Formation des ambulances de la Garde, 8. — (1er février.) Instructions pour le transport des blessés et des malades; établissement d'hôpitaux à Sézanne, Château-Thierry et la Ferté-sous Jouarre, 100. — (3 février.) Évacuation des malades sur Nogent, 104. — (9 février.) Les ambulances de l'armée sont dirigées sur Sézanne, 142. — (12 février.) Ordre de former à Paris des hôpitaux pour l'armée, 153. — (15 février.) Les blessés de l'armée sont dirigés sur Paris, 169. — L'Empereur se plaint de l'insuffisance des ressources organisées à Paris pour les blessés et les malades de l'armée; il ordonne d'établir de nouveaux hôpitaux militaires et de réserver des places dans les hôpitaux civils pour le service de l'armée, 176. — (20 février.) Ordre de répartir une partie des blessés entre Versailles, Rouen, Évreux, Saint-Germain, Chartres et autres villes dans cette direction, 208. — (10 mai.) Organisation du service de santé à l'île d'Elbe, 374.

Sarrelouis, place forte sur la Sarre (province rhénane). — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Savary, duc de Rovigo, général de division, ministre de la police générale. — (31 janvier 1814.) Instructions qu'il reçoit pour la rentrée en France du directeur Barras et la désignation de sa résidence, 88. — (9 février.) Plaintes de l'Empereur à cause de l'inexactitude des renseignements fournis par la police; son opinion sur la police, 145. — (12 février.) Avis des résultats glorieux de la bataille de Montmirail et du combat de Château-Thierry, 153. — (19 février.) Reproches sur la mauvaise direction de la presse; l'Empereur se plaint de ce que les journaux, dans leurs récits des événements de la guerre, compromettent, par leurs intempestives flatteries et leurs inintelligentes indis-

crétions, les opérations de l'armée, 206. — (21 février.) Le ministre de la police reçoit ordre de recueillir et de publier les faits odieux commis par l'ennemi dans les départements envahis, 215, 216. — (26 février.) Instructions de l'Empereur pour la direction de l'esprit public : « Ce n'est pas par des vers, des odes, qu'on peut parvenir à l'animer, mais par des faits et des détails simples et vrais, » 245, 246. — (10 mars.) Le duc de Rovigo reçoit ordre de faire conduire le Pape à Parme, aux avant-postes napolitains, 300. — V. 115, 240 et 334.

Schramm (Baron), général de brigade, 319.

Schwarzenberg (Prince de), commandant en chef la grande armée des alliés. — (12 janvier 1814.) Composition de cette armée; sa force présumée, 27, 28. — (13 février.) Le prince de Schwarzenberg échoue dans l'attaque de Nogent; ses pertes, 154. — (18 février.) Ce prince fait demander une suspension d'armes, 190. — (26 février.) Le prince de Neuchâtel annonce au prince de Schwarzenberg qu'il est inexact que la paix ait été signée; ses observations sur les difficultés que les négociations rencontrent de la part des alliés, 251, 252. — V. 32, 109, 148, 224 et 233. — V. Napoléon Ier.

Sebastiani (Comte), général de division. — (27 février 1814.) Chargé du commandement des troupes réunies à Troyes; ses instructions pour assurer la sûreté de cette ville et la défense des parcs, 258, 259. — (17 mars.) Il reçoit ordre de se diriger sur Épernay avec les 2e et 3e divisions de la Garde, 325. — (18 mars.) Combats livrés par le général Sebastiani, 335. — V. 160, 293, 330, 331, 336, 349 et 353. — V. Armée (*Opérations de l'*).

Sedan, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes. — (6 janvier 1814.) Ordre d'armer cette place, 14.

Ségur (Comte Octave de), général de brigade. — (6 janvier 1814.) Chargé de garder les ponts de la Saône, 14.

Ségur (Comte Philippe de), grand maître des cérémonies, sénateur, commissaire extraordinaire à Dijon, 76.

Seine (La), fleuve de France. — (26 février 1814.) Importance pour l'armée d'avoir un équipage de pont pour passer la Seine à volonté, 248, 249. — (6 mars.) Le duc de Tarente est chargé de défendre le passage de la Seine à Troyes, Nogent, Bray et Montereau, 293.

Sens, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne. — (8 février 1814.) Troupes chargées de la défense de cette ville, 137. — (13 février.) Le général Allix repousse une attaque de l'ennemi contre cette place et le contraint à ouvrir la tranchée, 156. — (20 février.) Le 2e corps occupe Sens; — formation de compagnies franches pour la défense du pays, 211.

Serurier (Comte), maréchal de l'Empire, gouverneur des Invalides. — (10 janvier 1814.) Instructions qu'il reçoit pour incorporer dans la Garde et dans l'armée les invalides dont les blessures sont guéries et qui sont disposés à reprendre du service, 20. — V. Invalides.

Sézanne, chef-lieu de canton du département de la Marne. — (1er février 1814.) Le quartier général et l'administration de l'armée sont établis à Sézanne; — travaux de défense de cette ville; établissement d'hôpitaux militaires, 99, 100. — V. 124, 136, 253 et 341.

Simon, colonel. — (12 mars 1814.) Chargé du commandement d'un corps franc; ses instructions, 306.

Soissons, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne. — (17 janvier 1814.) Armement et travaux de défense de cette place; — organisation de la garde nationale, 44 à 47. — (18 janvier.) État des forces qui se dirigent sur Soissons, 52. — (5 février.) La division de gardes nationaux réunie dans cette ville prend rang dans l'armée, 114. — (13 février.) Le général Berruyer est chargé de défendre Soissons, 159. — (14 février.) Importance de cette position, 161. — (17 février.) L'ennemi s'empare de Soissons, mais il l'évacue après la bataille de Vauchamps, 181. — (18 février.) Réoccupation et réarmement de Soissons, 189. — (4 mars.) Le général Moreau est chargé du commandement de cette place, 283. — (6 mars.) Ce général évacue Soissons sans l'avoir défendu; observations sur ses moyens de justification; — mesures prises pour réoccuper cette place et la fortifier, 294, 295. — (11 mars.)

L'armée se replie sur Soissons après la bataille de Laon, 302. — (12 mars.) Armement de la tête de pont de Soissons, 303. — V. 128, 138, 155, 208 et 309. — V. Moreau.

Sorbier (Comte), général de division, commandant l'artillerie de l'armée. — (5 février 1814.) Chargé de l'organisation de l'artillerie de l'armée, 113. — (9 février.) — Ses instructions pour l'organisation des approvisionnements de guerre, 142. — (27 février.) Le général Sorbier prend le commandement de l'artillerie réunie à Bar-sur Aube pour opérer contre Blücher, 260. — (23 mars.) Ses instructions pour les mouvements du parc de l'armée, 343. — V. 134, 135, 199, 259 et 357. — V. Artillerie de l'armée.

Souham (Comte), général de division. — (4 mars 1814.) Nommé commandant de la 2e division de réserve de Paris, 281. — (20 mars.) Chargé de garder Nogent, Montereau, Bray et Moret, 340. — V. 339 et 353.

Soult, duc de Dalmatie, maréchal de l'Empire, commandant en chef l'armée d'Espagne. — (14 janvier 1814.) Reçoit ordre de diriger sur Paris une partie de ses troupes, et de se tenir prêt à se porter lui-même sur la Loire avec le reste de son armée aussitôt que le traité de Valençay aura été ratifié, 38, 39. — (24 janvier.) La division de Toulouse se rend à l'armée d'Espagne pour remplacer les troupes dirigées sur Paris, 70. — (23 février.) Le duc de Dalmatie reçoit ordre de ne pas abandonner la position qu'il occupe sur l'Adour sans livrer bataille, 232, 234. — (25 février.) Nouveaux ordres qu'il reçoit pour reprendre l'offensive, 241. — (4 mars.) Sa retraite sur Tarbes; instructions de l'Empereur, 282. — V. 60 et 271. — V. Armée d'Espagne, Napoléon Ier et Clarke.

Sparre (Baron), général de brigade de cavalerie, 202, 263.

Stadion (Comte de), plénipotentiaire de l'Autriche au congrès de Châtillon, 252.

Strasbourg, chef-lieu du département du Bas-Rhin. — (12 mars 1814.) Le général Broussier, gouverneur de Strasbourg, reçoit ordre de former un corps d'armée actif avec la garnison de cette place et les garnisons des villes voisines; — la garde nationale remplace les troupes de ligne pour la défense de Strasbourg, 303, 304. — (15 mars.) Le général Bonnard est nommé gouverneur de cette place, 319.

Strolz, général de brigade. — (24 janvier 1814.) Nommé aide de camp du roi Joseph, 73.

Suchet, duc d'Albufera, maréchal de l'Empire, commandant l'armée de Catalogne, en Espagne. — (14 janvier 1814.) Reçoit ordre de diriger une partie de son armée sur Lyon, et de s'y porter lui-même avec le reste de ses troupes aussitôt que le traité de Valençay aura été ratifié en Espagne, 39. — (8 février.) Plaintes de l'Empereur à cause du retard apporté à l'exécution de cet ordre; — latitude laissée au duc d'Albufera pour conserver ou abandonner Barcelone, 135. — (1er mars.) Ce maréchal reçoit ordre de traiter avec les Espagnols pour la reddition de toutes les places, à l'exception de Figuières, et de diriger une nouvelle division sur Lyon, 265. — (16 mars.) Projet de l'Empereur de remplacer le duc de Dalmatie par le duc d'Albufera, 324. — (17 mars.) Le commandement des troupes dirigées sur Bordeaux est confié au duc d'Albufera, 326, 327. — V. 61 et 97. — V. Armée d'Espagne.

T

Taillade, lieutenant de vaisseau. — (25 mai 1814.) Chargé du commandement de la marine à l'île d'Elbe; ses instructions, 378, 379.

Talleyrand, prince de Bénévent, vice-grand électeur de l'Empire. — (8 février 1814.) Opinion de l'Empereur sur Talleyrand, 132.

Tascher de la Pagerie (Comte), chef d'escadron, aide de camp du vice-roi d'Italie. — (18 février 1814.) Chargé de porter au vice-roi les instructions de l'Empereur pour la défense de l'Italie, 192, 193.

Tascher de la Pagerie (Comte), général de brigade. — (24 janvier 1814.) Nommé aide de camp du roi Joseph, 73.

Tettenborn, général russe, commandant

une division de Cosaques. — (28 février 1814.) Chassé de Fère-Champenoise par la division Roussel, 263.

Thionville, place forte du département de la Moselle. — (11 janvier 1814.) Garnison de cette place, 25.

Toulon, port français sur la Méditerranée. — (3 janvier 1814.) État des forces navales réunies à Toulon, 7. — (2 mars.) Confiance de l'Empereur dans les moyens de défense de cette ville, 277.

Trelliard (Baron), général de division, commandant une division de dragons. — (19 février 1814.) L'Empereur accorde cent décorations de la Légion d'honneur à la division du général Trelliard pour sa belle conduite à la bataille de Vauchamps; composition de cette division, 201, 202. — V. 77, 113, 309 et 354.

Troyes, chef-lieu du département de l'Aube. — (14 janvier 1814.) La réserve de l'armée se dirige sur cette ville, 39. — (17 janvier.) Instructions pour l'armement et la mise en état de défense de Troyes; — organisation de la garde nationale, 44 à 47. — (18 janvier.) Formation d'un camp de gardes nationales à Troyes, 52. — (23 janvier.) Organisation de l'artillerie de la garde nationale, 62. — (31 janvier.) État des troupes réunies à Troyes; approvisionnement de guerre de cette ville, 89, 90. — (3 février.) Positions occupées par les différents corps pour défendre Troyes, 105, 108 et 109. — (24 février.) Les alliés occupent cette ville, mais ils sont obligés de l'abandonner à l'approche de l'armée; l'Empereur y fait son entrée, 235. — (27 février.) Le général Sebastiani prend le commandement de Troyes; ses instructions pour assurer la sûreté de cette ville; troupes placées sous ses ordres, 258, 259. — (6 mars.) Opinion de l'Empereur sur l'importance de la position de Troyes, 295.

Tulle, chef-lieu du département de la Corrèze. — (6 janvier 1814.) Impulsion donnée à la fabrication des armes dans cette ville, 14.

V

Valençay (Château de) (Indre). — (14 janvier 1814.) Traité de Valençay; projet d'évacuation de l'Espagne aussitôt que la ratification de ce traité par les Espagnols sera confirmée, 38, 39.

Valenciennes, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord. — (12 janvier 1814.) Garnison de cette place, 28.

Vassy, chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne. — (29 janvier 1814.) Le 6e corps reçoit ordre d'occuper cette ville, 85.

Vauchamps, village du département de la Marne. — (14 février 1814.) Bataille de Vauchamps; pertes de l'ennemi, 167.

Veaux (Baron), général de brigade. — (4 janvier 1814.) Nommé commandant de la levée en masse du département de la Côte-d'Or, 9. — V. 63 et 76.

Ver Huell (Comte), vice-amiral hollandais. — (4 janvier 1814.) Resté fidèle à la France; son escadre défend les forts Lassalle, Morland, Caffarelli et l'Écluse, en Hollande, 11. — (21 février.) Éloge de sa conduite, 215. — (4 mars.) Cet amiral reçoit ordre de défendre le fort Lassalle; importance de cette position, 280.

Verdun, général de brigade. — (21 février 1814.) Enquête sur la conduite de ce général, 221.

Verdun, place forte du département de la Meuse. — (6 janvier 1814.) Ordre d'armer cette place, 14.

Versailles, chef-lieu du département de Seine-et-Oise. — (6 janvier 1814.) Impulsion donnée à la fabrication des armes à Versailles, 14. — (12 janvier.) La garde nationale de Versailles est chargée, avec celle de Saint-Cloud, de garder les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, 30. — (3 février.) Dépôt de cavalerie de Versailles; les nouveaux corps organisés dans cette ville se dirigent sur le théâtre de la guerre, 108. — (17 février.) État de la cavalerie réunie au dépôt de Versailles; ordre de la diriger sur l'armée, 183. — V. Roussel d'Hurbal.

Vesoul, chef-lieu du département de la Haute-Saône. — (2 janvier 1814.) Organisation de la garde nationale et de l'insurrection de la Haute-Saône pour

mettre Vesoul à l'abri des partis ennemis, 6.

Vétérans. — (10 janvier 1814.) Ordre d'employer comme soldats ou comme sous-officiers, dans les nouveaux régiments de la jeune Garde, les vétérans qui consentent à reprendre du service, 20. — (15 février.) Instructions pour la formation de quatre bataillons de vétérans destinés à un service actif, 175.

Villantrois, colonel d'artillerie. — (24 janvier 1814.) Nommé directeur général du parc d'artillerie de la garde nationale de Paris, 73.

Villers-Cotterets, chef-lieu de canton du département de l'Aisne. — (17 février 1814.) Le duc de Trévise occupe cette ville, 182.

Vincennes (Fort de), près Paris. — (9 janvier 1814.) Ordre de diriger sur Vincennes l'artillerie de campagne non attelée, pour avoir toujours à Paris et aux environs des moyens de défense, 19. — (17 janvier.) Ordre de réunir à Vincennes la réserve d'approvisionnement de l'artillerie de l'armée, 48. — (18 janvier.) Le dépôt d'artillerie de l'armée est établi dans cette place, 51. — (9 février.) Formation de trente nouvelles batteries à Vincennes, 145.

Vincent (Baron), général de brigade. — (24 février 1814.) Chargé du commandement des gardes nationales de Château-Thierry et de tous les environs, 236. — (14 mars.) Reçoit ordre d'occuper Épernay, 315.

Vincent, colonel du génie, à l'île d'Elbe. — (22 mai 1814.) Chargé de fortifier l'île de la Pianosa, 377, 378.

Vitry-le-François, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. — (17 janvier 1814.) Armement de cette ville; travaux de défense; organisation de la garde nationale, 44 à 47. — (26 janvier.) Concentration de l'armée à Vitry; importance de cette position; instructions pour son armement, 78 à 80. — (20 mars.) L'Empereur se porte sur cette place pour l'enlever à l'ennemi, 340. — (23 mars.) Le prince de la Moskova est chargé d'attaquer Vitry; ses instructions, 344. — V. 90, 92 et 341.

Voronsof (Prince), commandant le 3e corps d'infanterie russe. — (8 mars 1814.) Battu à Craonne, 298.

W

Walcheren (Ile de), en Hollande. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Wattier (Chevalier), général de brigade de cavalerie. — (4 mars 1814.) Suspendu de son commandement et traduit devant une commission d'enquête, 283.

Wellington (Lord), commandant en chef les armées alliées du Midi, 232.

Wesel, chef-lieu de la 25e division militaire. — (12 janvier 1814.) Sa garnison, 28.

Winzingerode (Baron de), général-lieutenant, commandant le 2e corps d'armée russe (armée de Silésie). — (8 mars 1814.) Battu à Craonne; ses pertes, 298. — V. 26, 209 et 233.

Wittgenstein (Comte), général-lieutenant, commandant le 1er corps d'armée russe (armée du prince de Schwarzenberg). — (19 février 1814.) Battu au combat de Nangis; ses pertes, 207.

Wrede (Baron de), commandant le corps bavarois de l'armée du prince de Schwarzenberg, 27.

Y

York von Wartenburg (Comte), général-lieutenant, commandant le 1er corps d'armée prussien (armée de Blücher), 26.

LISTE DES PERSONNES

A QUI LES LETTRES SONT ADRESSÉES.

Atthalin (Baron), colonel, 327.

Augereau, duc de Castiglione, maréchal de l'Empire, 223.

Auguste (Princesse), vice-reine d'Italie, 308.

Aune, propriétaire du château du Luc, 364.

Belliard (Comte), général de division, aide-major général de l'armée, 69.

Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram, vice-connétable, maréchal de l'Empire, 15, 21, 22, 25, 26, 31, 33, 39, 40, 44, 51, 54, 63, 83, 91 à 93, 103, 105, 111 à 113, 124, 125, 129, 136, 139, 151, 157, 158, 161, 162, 169 à 173, 177, 178, 179 à 181, 186, 187 à 189, 193, 196 à 201, 209 à 211, 216 à 220, 227 à 230, 232, 235, 239, 240, 241, 243 à 245, 253, 255, 256, 257 à 260, 267, 274, 276, 283, 284 à 287, 290, 292, 293, 296, 298, 299, 302, 303, 308 à 310, 314, 315, 316 à 320, 323, 324, 325, 330 à 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 341 à 343, 345, 348 à 351, 352, 353, 356, 357.

Bertrand (Comte), général de division, grand maréchal du Palais, 38, 39, 385, 389, 391, 392, 396, 400, 401, 402, 403 à 408, 412, 413 à 423, 424 à 430, 432, 433, 438, 442 à 444, 447, 449, 450.

Besnardière (Chevalier de la), conseiller d'État, 38.

Bigot de Préameneu (Comte), ministre des cultes, 86.

Boinod, inspecteur aux revues, 448.

Borghese (Camille), prince, duc de Guastalla, gouverneur général des départements au delà des Alpes, 48.

Bouillerie (Baron de la), trésorier général de la Couronne, 15, 346.

Cambacérès (Prince), duc de Parme, archichancelier de l'Empire, 123, 279.

Caraman (De), capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur, 64, 80.

Caulaincourt, duc de Vicence, général de division, ministre des relations extérieures, 10, 11, 102, 109, 110, 157, 185, 205, 251, 261, 268, 327, 351.

Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre, 5, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 34, 38, 45, 49, 50, 56, 60, 62, 63, 70, 79, 81, 83, 88, 89, 91, 95, 98, 103, 107, 114, 115, 116, 123, 134, 135, 143, 144, 153, 161, 166, 174 à 176, 177, 183, 191, 203 à 205, 212, 220, 221, 230, 232, 241, 247 à 249, 260, 264, 270 à 272, 278, 279, 280, 282, 284, 289, 291, 294, 295, 296, 305, 306, 312, 313, 321, 322, 324, 328, 334, 339, 340, 341.

Colbert (Baron), général de division de cavalerie, 325.

Corbineau (Baron), général de division de cavalerie, aide de camp de l'Empereur, 361.

Corvisart (Baron), premier médecin de l'Empereur, 363.

Dalesme (Baron), général de brigade, gouverneur de l'île d'Elbe, 363.

Daru (Comte), ministre de l'administration de la guerre, 57, 223, 228, 231.

Daure, commissaire ordonnateur de l'armée, 135, 176.

Decrès (Duc), vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, 7, 17, 222, 273, 306.

Defrance (Comte), général de division, 357.

Drouot (Comte), général de division d'artillerie, aide-major de la Garde impériale, 61, 202, 348, 365, 376, 378, 379, 381, 387, 390, 396, 397, 408 à 411, 423, 430, 431, 433, 435 à 437, 440, 445, 449, 451.

Duhesme (Comte), général de division, 84.

Dulaulov (Comte), général de division, commandant l'artillerie de la Garde, 47.

Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie, 48, 192, 207, 307.

Ferdinand-Joseph, grand-duc de Toscane, 432.

Flahault (Comte de), général de division, aide de camp de l'Empereur, 236, 256.

Fouché, duc d'Otrante, ministre d'État, 157.

François Ier, empereur d'Autriche, 224.

Friant (Comte), général de division de la vieille Garde, 163.
Guyot (Baron), général de division de cavalerie, 91.
Hastrel (Baron d'), général de division, directeur de la conscription militaire, 62.
Hauterive (Comte d'), conseiller d'État, 87.
Hulin (Comte), général de division, 273.
Jermanowski (Baron), major de cavalerie, 424.
Joseph Napoléon, roi, grand électeur, 20, 72, 87, 94, 102, 116, 117, 119 à 122, 127, 128, 129, 130, 131, 137 à 139, 145 à 149, 150, 152, 154, 156, 158, 159, 165, 167, 168, 173, 178, 179, 180, 182, 184, 190, 195, 207, 208, 211, 213, 233, 238, 242, 250, 254, 260, 261, 263, 266, 270, 277, 278, 280, 280, 281, 288, 293, 297, 300, 301, 305, 311, 323, 325, 326, 329, 332, 337.
Kellermann, duc de Valmy, maréchal de l'Empire, 8, 18, 163.
Lamezan, capitaine, officier d'ordonnance de l'Empereur, 66.
Lapi, directeur des domaines impériaux, à l'île d'Elbe, commandant de cette île, 451.
Leval (Comte), général de division, 162.
Macdonald, duc de Tarente, maréchal de l'Empire, 23.
Maison (Baron), général de division, 58.
Marchant (Baron), intendant général de l'armée, 98.
Maret, duc de Bassano, ministre d'État, 347.
Marie-Louise, Impératrice des Français et Reine d'Italie, 362, 363.
Marmont, duc de Raguse, maréchal de l'Empire, 84, 106, 118, 126, 130, 150, 161, 320.
Meneval (Baron), secrétaire des commandements de l'Impératrice Marie-Louise, 375.
Metternich - Vinnebourg - Ochsenhausen (Comte de), ministre des affaires étrangères d'Autriche, 42.
Molé (Comte), grand juge, ministre de la justice, 242.
Mollien (Comte), ministre du trésor public, 17.
Montalivet (Comte), ministre de l'intérieur, 6, 46, 222, 235, 245, 292, 316.
Mortier, duc de Trévise, maréchal de l'Empire, 22, 55, 82, 107, 118, 164, 274, 276.
Nansouty (Comte), général de division, commandant la cavalerie de la Garde impériale, 34.
Ney, prince de la Moskova, duc d'Elchingen, maréchal de l'Empire, 344.
Pajol (Baron), général de division de cavalerie, 105.
Peyrusse, trésorier de l'Empereur, à l'île d'Elbe, 434.
Ruty (Baron), général de division, commandant l'artillerie de l'armée, 67.
Savary, duc de Rovigo, général de division, ministre de la police générale, 88, 115, 153, 206, 215, 240, 246, 300, 334.
Victor Perrin, duc de Bellune, maréchal de l'Empire, 47, 81.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME XXVII.

	Pages.
Correspondance du 1er janvier 1814 au 5 mars 1815.	1
Table analytique.	453
Liste des personnes à qui les lettres sont adressées	501

130 Moodle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
213
N21
t.27

Napoléon I
Correspondance de Napoléon
I